
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

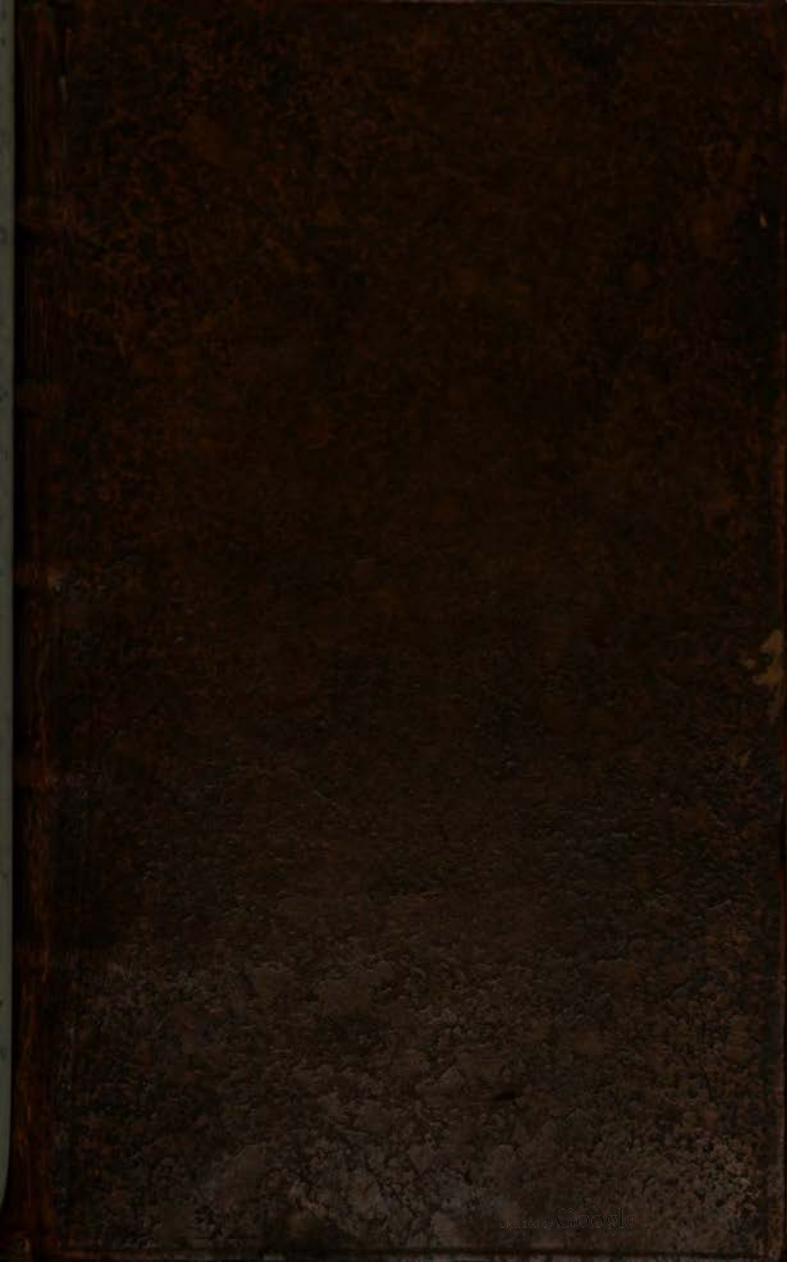
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





BIBLIOTHEEK GENT



Digitized by Google 277



B.-L. 2799.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



POGGIUS
BRACCIOLINUS
HISTORICUS FLORENTINUS.

MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

Par M. DE S***
TOME SECOND.

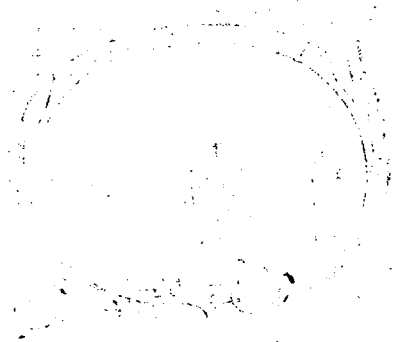
Première Partie.



A LA HAYE,
Chez HENRI DU SAUZET.

M. DCC. XVII.

m. LeBois



T A B L E

D E S

A R T I C L E S

Contenus dans la Première Partie du
second Tome des

M E M O I R E S

D E

L I T T E R A T U R E .

- I. ART. **L** A V I E du P O G G E Floren-
tin. Pag. 1.
- II. M E M O I R E S sur les Ouvrages
du Pogge. 22.
- III. F A U T E S commises par divers
Auteurs, sur le chapitre du Pog-
ge. 51.
- IV. L A V I E de FRANÇOIS MALHER-
BE par Racan. 58.
- V. E P I S T O L A M A G I S T R I B E N E D I C -
T I P A S S A V A N T I I , *Responsiva*
ad commissionem sibi datam à ve-
nerabili D. Petro Lyseto, nu-
per Curia Parisiensis Presiden-
te, nunc vero Abbate Sancti
Victoris propè muros ; c'est-à-
dire, Epître de Maître Benoît
* 2 Paf-

TABLE DES ARTICLES.

- Passavant, &c. accompagnée des
remarques de M. le Duchat. 102.
- VI. LES TRES MERVEILLEUSES VIC-
TOIRES DES FEMMES DU MON-
DE, & comme elles doivent à
tout le monde, par raison com-
mander; & même à ceux qui
auront la Monarchie du monde
vieux. Livret écrit par G. POSTEL.
296.**
- VII. LETTRES ANECDOTES du ROI
CHARLES II., de la Reine Chris-
tine, de Balzac, de Menage,
&c. &c. à M. de Saumaize. 207.**
- VIII. ARREST MEMORABLE DU PARLE-
MENT DE THOLOZE, contenant
une Histoire prodigieuse d'un Ma-
ri supposé, avenue de notre tems,
enrichie de cent & onze belles
& doctes annotations par M.
JEAN CORAS, Conseiller en la
Court & Rapporteur du Procès.
242.**

ME-

MEMOIRES

DE

LITTERATURE.

ARTICLE I.

LA VIE DU POGGE.

LE Pogge étant sans contredit un des Savans du quatorzième Siècle, qui ont le plus contribué à faire revivre les belles Lettres en Italie, & à qui la République des Lettres a le plus d'obligation, pour avoir déterré & publié un si grand nombre d'anciens Auteurs; il est bien juste qu'on tâche à son tour de le faire connoître plus particulièrement. Il nâquit l'an 1380. à *Terra nuova*, endroit dans le Territoire de Florence, près d'*Arrezzo*. Son nom de Famille étoit *Bracciolini*. * Elle n'étoit pas illustre, mais il la rendit telle dans la suite par son érudition.

Le nom de Pogge lui vint de son Ayeul, son Père se nommoit *Guccio*; de sorte qu'il s'appelloit *Poggins Guccius*, cela paroît clairement

* D'autres l'appellent, mais avec moins de fondement *Brandolini* ou bien *Blandolini*. Voyez le *Giornale de Letterati*, Tome 9. p. 169.

rement par un Privilège * en date du 25. Octobre 1434. , que la Seigneurie de Florence accorda au Pogge , en vertu duquel lui & ses Fils étoient déclarez exempts de toutes sortes d'emplois publics. Il vint à Florence en 1398. , âgé de 18. ans pour y faire ses études. Il étudia d'abord sous *Jean de Ravenne* ; ensuite *Emanuel Chrsifoloras* , le restaurateur de la langue Grecque en Italie, lui montra cette langue , après quoi il s'attacha à l'Hebreu , comme il le dit lui-même, *dicendum multa de Libris Hebraicis quibus operam dabam.* : Ce qui fait voir que le savant *M. Huet* & d'autres se trompent , en soutenant qu'on n'a point cultivé l'Hébreu en Italie , dans le 14^{me} , ni dans le 15^{me} Siécle.

Epist. ad
Nicol.
lib. 1.

S'étant formé sous de si bons Maîtres , il vint à Rome , sous le Pontificat de Nicolas IX. , & on lui donna l'emploi d'*Ecrivain des Lettres Apostoliques* , qu'il remplit pendant dix ans ; il parvint ensuite à la Dignité de Secrétaire du Pape , poste qu'il occupa pendant quarante ans. Pendant qu'on tenoit un Concile Général à Constance , on l'envoya en cette Ville avec *Bartholomé de Monte Politiano* en 1414. pour chercher des
Li-

* Voici les propres termes du Privilège raportez par le *Giornale de Letterati* Tome 9. page 169. *Intellecta expositione coram eis facta pro parte Domini Poggii Guccii de Terra nova Civis Florentini, continente quemadmodum à triginta annis citrà fuit absens patria sequens Romanam Curiam, & cuperet jam eo senescente redire ad patriam, Literis operam dare, & ibi quiescere; Et quum hoc fieri non possit, si subiret onera, ut alii eives, qui ex mercaturâ aliisque exercitiis officiisque publicis lucra & emolumenta percipiunt; cum velit se Letterarum studis totum tradere, & in ejs senectutem ducere, &c.*

DE LITTERATURE. 3

Livres, commission dont il s'acquitta parfaitement bien ; car pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il déterra quantité d'anciens Auteurs manuscrits. En ayant envoyé l'indice à *François Barbarus*, grand amateur des Belles Lettres, il en reçut une Lettre remplie d'éloges magnifiques. Tu, lui dit-il, *Tertullianum, tu Marcum Fabium Quintilianum, tu Quintum Asconium Pedianum, tu Lucretiam, Silium Italicum, Marcellinum, Nonium Marcellum, tu Manilium Astronomum, L. Septimium, Valerium Flaccum, tu Caprum, Eutyrium, Probum Grammaticum, tu complures alios Bartholomeo collegatuo adjutore, vel feto funelos, vellongo (ut ajunt) postliminio in Latium deduxisti. Et quemadmodum mala ab Appio Claudia gente Appiana, & pyra à Manlio Manliana cognominata sunt, sic hæc litterarum semina, quæ vestrà ope & operâ à Germaniâ in Italiam deferetis, aliquando & Poggiana & Monte Politiana vocabuntur!*

On nomme là quelques-uns des Auteurs, que trouva le Pogge, mais on ne les nomme pas tous. Les autres sont les Livres de Ciceron de *Finibus & de Legibus*, ses Harangues *pro Cecinna, de Lege Agraria, contra Rullum, ad Populum contra legem agrariam, in Lucium Pisonem, pro Rabirio Pisonem, pro C. Rabirio perduellionis reo, & pro Roscio Comædo*, une partie de Columelle, une partie de Lucrece, les trois premiers Livres de Valerius Flaccus. Il dit aussi, dans sa description des ruines de Rome, avoir trouvé le Traité de Frontin sur les *Aqueducs*, dans le Monastère

naftère du *Mont Caffin* ; & fi l'on en croit
 le Père *Mabillon* , on voit encore dans
 cet endroit le même Manufcrit que le Pog-
 ge déterra & fur lequel toutes les autres
 copies ont été faites. A l'égard du *Quin-*
tilien , le Pogge ne fut pas à la vérité le
 premier qui déterra cet Auteur ; mais l'é-
 xemplaire qu'il eût le bonheur de recouvrer
 étoit le plus ample de tous , quoi qu'il ne
 fut pas entièrement complet. Jugez du plai-
 fir que cela dût faire aux Savans d'Italie. Le
 Pogge ne manqua pas de publier d'abord fa
 découverte. Il en écrivit en ces termes à
 fon ami *Guarin de Verone*. Le bonheur
 „ voulut que nous trouvans à *Conftance*
 „ fans fçavoir que faire , l'envie nous prit
 „ d'aller voir le lieu où le *Quintilien* étoit
 „ renfermé. A vingt mille pas de cette Ville
 „ eft le Monaftère de *S. Gal*. Nous y al-
 „ lâmes pour nous amufer & dans le def-
 „ fein d'y chercher des livres qu'on difoit y
 „ être en quantité. Parmi un très grand
 „ nombre de livres , nous y trouvâmes le
 „ *Quintilien* fain & fauf , mais tout cou-
 „ vert de pouffière. Les Livres fe trouvoient
 „ non pas dans un lieu tel qu'ils méri-
 „ toient d'être , mais dans un lieu obscur
 „ & affreux , fçavoir au fond d'une Tour
 „ où l'on ne mettoit pas des crimi-
 „ nels condamnés à mort. Nous y avons
 „ encore déterré les trois premiers livres &
 „ la moitié du quatrième de l'*Argonautique*
 „ de *C. Valerius Flaccus* , & les *Commen-*
 „ taires fur huit Oraifons de *Cicéron* , de
 „ *Q. Afconius Pedianus* , homme très élo-
 „ quant

quent, dont Quintillien a aussi fait mention. J'ai copié tout cela moi-même, mais fort à la hâte, & je l'ai envoyé à Léonard Aretin & à Nicolas de Florence, qui ayant appris de moi la découverte de ce Trésor, m'ont fortement prié de leur envoyer au plutôt le Quintillien. *Fortuna quædam fuit, cum sua, tum maximè nostra, ut cum essemus Constantiæ otiosi cupido inceserit visendi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem Monasterium Sancti Galli, prope urbem hanc milibus passuum viginti. Itaque nonnulli animi laxandi & simul perquirendorum librorum, quorum numerus maximus ibi esse dicebatur, gratiâ eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum reperimus, adhuc salvum & incolumem, plenum tamen situ & pulvere refertum. Erant enim in Bibliothecâ libri illi, non ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam & obscuro carcere, fundo scilicet unius turris, quo ne vitâ quidem damnatâ detruderentur Reperimus præterea libros tres primos & dimidiatum quarti C. Valerii Flacci Argonauticôn; & expositiones, tanquam thema quoddam, super octo Ciceronis Orationibus, Q. Asconii Pediani eloquentissimi Viri, de quibus ipse meminit Quintilianus. Hæc meâ manu transcripsi, & quidem velociter, ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum & Nicolaum Florentinum: qui cum à me bujus Thesauri adinventianem cognovissent, mul-*

is à me verbis Quintilianum per suas Litteras quam primùm ad eos mitti contendunt. Cette Lettre se trouve en Manuscrit dans la Bibliothèque de Milan, & dans celle de M. Colbert, aujourd'hui Coislinienne. Elle est dattée de Constance du 17. avant les Calendes de Janvier 1417. Ce n'est que depuis peu que *Jean. Gotlieb Krause* l'a publiée dans son *Histoire des Livres*, écrite en Allemand.

Remarquons encore que quoi que le Pogge ait déterré *Ammien Marcellin*, aucun des Savans qui ont publié cet Auteur, ne lui en ont fait honneur. „ Je puis dire à juste titre, écrit le Pogge à François Accolte Aretin, avoir rendu Ammien Marcellin à la République des Lettres, l'ayant déterré dans les Bibliothèques, ou pour mieux dire dans les prisons de l'Allemagne. Le Cardinal de Colonne a l'Original que j'ai apporté avec moi, qui est écrit en caractères anti-ques, mais rempli de fautes au delà de l'imagination. Nicolas Nicole la copié lui-même sur du papier. Son Manuscrit se trouve dans la Bibliothèque de Cosme de Médicis. Vous pouvez écrire à Charles Aretin qu'il le fasse transcrire pour vous, ou qu'il vous envoie le Manuscrit même; car si le copiste est ignorant, ce ne sera plus une Histoire, mais une Fable. *Jure quidem merito, Ammianum Marcellinum ego Latinis Literis restitui, cum illum eruisssem ex Bibliothecis, ne dicam ergastulis Germanorum. Cardinalis de Columna habet eum codicem quem*

Voyez
l'Anti-
Eaille
T. 1. p.
46. Ma-
billon
Musæum
Ital. T. 1.
part. 1.
pag 211.

quem portavi literis antiquis, sed ita mendosum, ut nil corruptius esse possit. Nicolaus Nicolaus illum manu suâ transcripsit in chartis papyri. Is est in Bibliothecâ Cosmi Medicei. Potes agere cum Carolo Aretino, ut vel transcribi faciat tuo nomine, vel codicem mittat; nam nisi à docto scribatur, non Historia, sed somnium videretur. Cependant, chose surprenante, ni Lindenbrug, ni les Valois, ni Gronovius, qui ont donné des éditions d'Ammien Marcellin n'ont pas fait la moindre mention du Pogge; quoi-que les Valois & Gronovius se soient servi du Manuscrit de Florence qui pourroit fort bien être le même dont le Pogge vient de parler. Je m'étonne encore que M. Fabricius n'ait rien dit du Pogge dans sa *Bibliothèque Latine*, en parlant d'Ammien Marcellin.

A son retour du Concile de Constance dont la dernière Séance se tint le 22. Avril 1418., il s'en alla en Angleterre, comme il paroît par ses Lettres. Peut-être fit-il le voyage avec le Cardinal *Winton*, du moins il l'y vit fort souvent: car dans les Lettres qu'il écrivit pendant son séjour en Angleterre il le traite toujours de mon Maître le Cardinal, *Dominus meus Cardinalis*. Il s'arrêta la plupart du tems à Londres, s'occupant à visiter les Monastères dans l'espérance d'y trouver quelques Manuscrits; mais ce fut en vain, ses peines furent perduës. L'Angleterre n'étoit pas alors enrichie, comme elle l'est à présent, des dépouilles de l'Italie, & l'amour des belles Lettres

§ MEMOIRES

n'y régnoit pas encore.

Quelques uns disent que le Pape (Martin V.) l'envoya ensuite en Hongrie: qu'après il s'arrêta long-tems à Ferrare & Bologne , d'où il vint à Rome la même année peut-être , qu'échappé des mains des voleurs il s'y entretint avec Charles Aretin & Cosme de Medicis sur le malheur des tems , & se plaignit à eux de son triste sort , qui l'obligeoit à mener une vie ambulante , semblable aux Scythes qui ne sauroient se fixer en aucun lieu. C'est ce qu'il nous apprend lui même dans son Traité , *De infelicitate Principum cœpi cum doctis viris , Carolo Aretino , & Cosmo de Medicis paulum de temporum conditione communique calamitate , tam vero etiam meâ , qui paulo antea è prædonum manibus evasissem quæri , cæterorum vitam nostræ præferens , qui Scytharum more semper instabiles vagaremur ; mutare enim regiones cogimur , nec datur in eodem loco diutiùs residere.*

Lassé & dégoûté de toutes ces courses il résolut de fixer sa demeure ; & de prendre une femme. Il avoit eu déjà trois fils d'une concubine lors qu'il étoit Clerc , ce qu'il avoua ingénument au Cardinal Julien de St. Ange.
 „ Vous dites , lui écrit-il , que j'ai des en-
 „ fans , ce qui est deffendu aux Ecclésiasti-
 „ ques , & qui plus est sans avoir femme ,
 „ ce qui ne sied guère bien à un Laïque.
 „ Je pourrois vous repondre que j'ai des en-
 „ fans ce qui convient parfaitement aux Lai-
 „ ques , & que je les ai sans avoir de fem-
 „ me , ce qui a été la coûtume constante
 des

des Ecclésiastiques depuis la création du monde; mais je ne prétens pas excuser mes fautes en aucune manière * *Afferis me habere filios, quod Clerico non licet, sine uxore, quod Laicum non decet. Possum respondere habere filios me, quod Laicis expedit, & sine uxore, qui est mos Clericorum ab orbis exordio observatus; sed nolo errata mea ullâ excusatione tueri.* Il étoit déjà sur son retour, c'est-à-dire, âgé de 54. ans, lors qu'il épousa *Vuggia* ou *Selvaggia Ghini Manentes de Bondelmontibus*, dont la famille étoit alors riche & illustre & qui subsiste encore avec éclat. Elle lui apporta en Mariage une somme qui paroîtroit aujourd'hui très mince; sa dot fut de 600. florins. Ce mariage se fit en 1435. † il témoigna s'en savoir bon gré, son épouse étant jeune, belle, & douée d'autres bonnes qualitez: & dans quelques Lettres non imprimées, il plaisante sur son Mariage, mais seulement en passant. Il n'y eut qu'au Cardinal Julien de St. Ange qu'il en écrivit plus au long: il lui marqua qu'il avoit profité du conseil qu'il lui avoit donné d'opter entre le Sacerdoce & le Mariage; & que ne se sentant pas propre au Sacerdoce, par la difficulté qu'il trouvoit à le remplir dignement, il avoit pris le parti de se marier. „ Dans ce dessein, ajoute-t-il, „ j'ai pratiqué ce que les gens doctes & sages, ont toujours recommandé, je n'ai

A 5 cher-

* Tiré d'une Lettre Manuscrite.

† Ces deux faits se lisent dans un Manuscrit du Pogg.

„ cherché ni richesses , ni dignitez , ni appui
 „ des Grands , choses après lesquelles tout le
 „ monde court ; mais j'ai cherché la modeste
 „ tie , la probité , la vertu , qui sont la plus
 „ considérable dot que jamais parens puissent
 „ donner. Ayant donc reconnu toutes
 „ ces qualitez dans une Demoiselle de condition
 „ âgée de 17. ans , quoi-que plus belle
 „ que mon âge ne sembloit le demander ,
 „ je l'ai néanmoins prise pour femme. Je m'en
 „ felicite de plus en plus & en rends tous
 „ les jours graces à Dieu. C'est le sens en
 abregé de ces paroles , *Itaque cum ad secularem vitam animum induxisssem , in ducenda uxore id consilium præcipuè secutus sum , quod maximè à doctis , & sapientibus viris laudari solet : non enim divitias , quæ plurimos obcæcant , in deligenda uxore perquisivi , non statum civitatis , ad quem multi anhelant , non potentiorum sustentacula , quibus permulti inharerent , appetivi , sed honestatem , probitatem , virtutem , quam maximam omnium dotem , quæ à parentibus tradi queat , sapientissimi tradiderunt. Cum ergo nota & perspecta mihi esset adolescentis cujusdam ex nobili familia , quæ nondum decimum octavum annum excesserat , egregia in doles , pudicitia atque eæ virtutes quæ in optimâ & probatissimâ juvene requirantur , mores autem spectatissimi probarentur ab omnibus , ratus hanc esse dotem omnium pulcherrimam , quamvis formosior esset , quam ætas mea postularet ; tamen eam scirem ita educatam , atque institutam esse à teneris annis , ut formam honestas , speciem pu-*

*pudor , pulchritudinem virtutes plurimæ antecellerent , duxi eam uxorem , & quidem ex animi mei sententiâ , in qua ità conso-
lor , atque ità acquiesco in diem magis , ut Deo gratias agam continuè : qui cum semper antea mihi plus tribuit , quam delicta mea paterentur , tum verò in hac uxore ità consuluit quieti meæ , ità egregiè satisfecit , ut nihil penitus sit quod in eâ amplius requi-
ram .*

Faisons un petit Commentaire sur ce passage. Le Pogge étoit un homme qui s'avoit par cœur tous les bons contes , qui n'ignoroit aucun des tours mis en pratique pour tromper les Maris les plus défiâns : peut-être même les connoissoit-il par expérience. Telles gens naturellement ne devoient guères être portez au mariage. Ils connoissent le péril mieux que tous les autres , ils n'ignorent pas que *les surveillans , les verroux & les grilles , sont une très-foible digue au tempérament des femmes* ; malgré tout cela il arrive souvent que ces railleurs donnent eux mêmes prise à la raillerie en se mariant. C'est ce que Boileau à fort bien exprimé dans sa Satire contre les femmes.

Je sai que c'est (*le mariage*) un texte où chacun fait sa glose :

Que de Maris trompez , tout rit dans l'Uni-
vers ,

Epigrammes , Chansons , Rondeaux , Fables en
vers ,

Satire , Comédie : & sur cette matière ,

J'ai vû tout ce qu'ont fait la Fontaine & Mo-
lière :

J'ai

J'ai lû tout ce qu'out dit Villon & Saint Gelais,
 Arioste, Marot, Bocace, Rabelais,
 Et tous ces vieux Recueils de Satires naïves,
 Des malices du Sexe immortelles Archives.
 Mais tout bien balancé j'ai pourtant reconnu,
 Que de ces contes vains le monde entretenu,
 N'en a pas de l'himen moins vû fleurir l'usage;
 Que sous ce joug moqué, tout à la fin s'enga-
 ge;
 Qu'à ce commun filet les railleurs mêmes pris
 Ont été très souvent de commodes Maris.

*Bross.
 commen.
 sur Boi-
 lean*

La Fontaine après avoir plaisanté en mil-
 le endroits de ses Poésies, sur la galanterie
 & l'infidélité des femmes, ne laissa pas de
 se marier; il a confirmé par là ce que nous
 venons d'avancer.

Mais ce qui devoit encore plus détour-
 ner le Pogge du mariage, c'est qu'il étoit
 vieux & que sa femme étoit jeune. Qu'el-
 le terrible disparate! Certainement ce sont
 deux choses qui ne sont pas faites l'une pour
 l'autre, *non bene conveniunt, nec unâ in se-
 de morantur.*

L'amour ressemble à Mars, ses travaux & ses peines
 Veulent de jeunes gens.

Turpe senex miles, turpe senilis amor.
 Il ne pouvoit ignorer l'ancien dire de Plu-
 tarque,

Qu'autant vicillard à la barbe fleurie,
 Pour ses voisins que pour soi se marie.

Mais ce n'est pas encore tout; nonseule-
 ment

ment la femme étoit jeune, mais qui plus est elle étoit belle, & de son propre aveu plus belle qu'il ne convenoit à un homme de son âge. *Formosior quam etas mea postulareet*, nouveau sujet d'appréhension : car du moins avec une femme laide, on n'a pas grand chose à craindre, du moins elle sera sage parce que la nécessité l'y obligera, parce qu'elle ne sera pas sollicitée, *casta est quam nemo rogavit*. Mais une belle femme à force d'être tentée court risque de tomber elle-même en tentation, & qui pis est de la surmonter en y succombant : ce qui peut-être a donné lieu à ce qu'on dit & trop communément, que *les belles femmes sont comme les grandes Villes, aisées à prendre, & difficiles à conserver*. Mais revenons à notre sujet.

Le Pogge eut bon nombre d'enfans de sa femme. Il marque dans une de ses Lettres à Charles Aretin, qui demeuroit alors à Florence, que quoi que septuagenaire il lui étoit né un fils plus beau & plus grand que tous les précédens. Sa famille croissant de jour en jour, & Laurent de Médicis qui lui avoit souvent fait des libéralitez, étant mort, il demanda du secours à Nicolas V. ; il lui remontra qu'il étoit veteran à la Cour de Rome, qu'il l'avoit suivie pendant 40. ans, sans en avoir retiré aucun avantage considérable. *Sum jam, ce sont ses paroles, veteranus in curiâ miles, ut qui eam annos quadraginta fuerim secutus, & certè cum minori emolumento, quam deceat eum, qui non omnino fuit alienus à virtute, & studiis humanitatis jam emeritis stipendiis, in*
Orat. ad Nicol: V.
Colo-

Coloniam , prisorum more , sum ad quietem corporis , ad laborem animi destinandus.

Le Pogge , à ce qu'il paroît , étoit fort mauvais courtisan , semblable en cela à la plupart des gens de Lettres. Le poste qu'il avoit occupé étoit très-propre à lui faire sa fortune. Il avoit été Secrétaire des Papes Innocent VII. Gregoire XII. , Alexandre V. Jean XXIII. Martin III. ou V. Eugene IV. Nicolas V. & il le fut ensuite de Caliste III. malgré tout cela il se trouvoit dans l'indigence. Notez encore , qu'il se vante que pendant cinquante ans qu'il avoit passé à la Cour de Rome , il avoit toujours été aimé & estimé par huit Papes , sans avoir jamais reçu le moindre chagrin. En ce cas il faut avouër que ces Saints Peres ont eu grand tort de ne pas faire du bien au pauvre Pogge : ou peut-être ressembloient-ils à ces grands Seigneurs qui aiment fort les gens , aussi long-tems qu'ils ne leur demandent rien. Nicolas V. néanmoins lui fit du bien , aussi s'en louë-t-il beaucoup ; mais comme sa famille étoit nombreuse & qu'il n'avoit aucun gage fixe , il chercha à se pourvoir ailleurs.

Ce fut donc au mois de Juin de l'an 1453. qu'âgé de plus de 72. ans il quitta Rome , mais non pas sans chagrin , comme il le témoigne dans une Lettre non imprimée. Il vint à Florence , où l'on le fit Chancelier de la République & un *des Prieurs des Arts* , ou de la liberté d'un des quartiers de Florence. On lui avoit déjà donné le droit de Bourgeoisie dès l'année 1414. grace qu'on avoit
accor-

accordée avant lui à Leonard Aretin, & à Charles Aretin.

Si le Pogge aimoit les livres, il n'avoit pas une moindre passion pour les anciens Monumens; il avoit rassemblé quantité de Têtes de marbre, de Médailles &c, dans le dessein d'en faire un Cabinet à sa maison de campagne; & François Barbarus n'eut pas peu contribué à l'embellir, si malheureusement les précieuses raretez qu'il envoyoit au Pogge, n'eussent été enlevées en chemin, & vendues ou données aux principaux de Florence. Le Pogge orna encore son Cabinet d'un bon nombre d'anciens Manuscrits Grecs & Latins qu'il légua ensuite à la Bibliothèque des Dominiquains de St. Marc.

Voyez la
Lettre du
Pogge à
Barba-
rus.

Il se plaisoit extrêmement à la campagne; aussi a-t-il fait dans une Lettre, ou plutôt dans une Dissertation l'éloge de la vie champêtre. Il alloit souvent à sa terre, sur tout en Eté, lors que le Pape s'y retiroit pour laisser passer les plus grandes chaleurs. Ce fut-là qu'il composa son Histoire Convivale, dans laquelle il fait parler quelques gens de Lettres, que la peste avoit alors contraint de quitter Florence, & qui s'étoient retirés près d'Arrezzo. De retour à Florence, ne pouvant se passer de maison de campagne, & la sienne étant trop éloignée de la Ville, il en acheta une autre située tout près de Florence. Il est probable que ce fut-là qu'il composa son Histoire de Florence; il y passa quelques années fort agréablement, jusqu'au 29. Octobre de l'an 1459. qu'il mourut à Florence de mort naturelle: peut-être aussi pour

pour avoir careffé la femme un peu plus souvent * qu'il n'étoit expédient à un homme de son âge ; du moins il nous apprend lui-même qu'elle lui faisoit perdre beaucoup de tems , & qu'il ne s'y oppofoit pas , *quæque illo non invito plurimum temporis sibi vindicabat.* Il fut enterré près du cœur de l'Eglise de Sainte Croix. On permit à ses fils de placer le portrait de leur Pere dans un lieu public. Ils le firent tirer par un très-habile Peintre de ce tems-là , nommé *Antonio del Pollaiuolo* , & son portrait se voit encore aujourd'hui dans l'endroit qu'on appelle *il Proconsolo*. On lui érigea aussi une Statuë dans une des Eglises de Florence.

Epist. ad
Leon.
Aret.

J'aurois tort de passer sous silence les démêlez que le Pogge eut avec les Savans de son tems. *Laurent Valla* fut le premier avec qui il eut à faire. Il publia contre lui cinq déclamations ; la quatrième qui manque dans toutes les éditions des Oeuvres du Pogge , se trouve Manuscrite dans la Bibliothèque de *M. Fontanini*.

• En ce cas-là le Pogge auroit ressemblé à *Jean Manard* né à Ferrare l'an 1462. , & l'un des plus habiles Medecins de son siecle. Il épousa étant fort vieux une fille dont la beauré & la jeunesse demandoient un homme qui fut à la fleur de son âge. Il fit des excès avec elle qui le tuèrent. Les Poëtes ne manquèrent pas de plaisanter là-dessus , & principalement ceux qui sçurent qu'un Astrologue lui avoit prédit qu'il periroit dans un fossé. Ce fut le sujet de ce distique de *Latomus*.

*In foveâ qui se periturum dixit Aruspex ,
Non est mentitus ; conjugis illa fuit.*

On pretend que *Manard* pour éviter la prédiction s'éloignoit de tous les fossés. Il ne songeoit qu'au sens literal & ne se desioit point de l'allegorie ; mais il reconnut par expérience que ce n'est pas toujours la Lettre qui tue , & que l'allegorie est quelque fois le coup mortel. *Bayle Dictionn. Article Manard.*

nini. Le sujet du démêlé étoit que Valla avoit critiqué les Lettres du Pogge d'une manière fort malhonnête. Il eut encore querelle avec *Philelphe* savant de ce tems-là , qui a publié des Lettres , quelques Vers & d'autres ouvrages. Celui-ci fut l'agresseur & le Pogge ne l'épargna point à son tour dans quatre invectives qu'il composa contre lui. Cette querelle lui en attira une autre de la part de *Nicolas Perrot* qui prit le parti de son ami Valla. Les deux Pièces qu'ils firent à cette occasion , l'un contre l'autre , n'ont jamais été imprimées ; mais elles étoient en Manuscrit , celle de Perrot dans la Bibliothèque de *René Moreau* , & l'autre dans celle de feu Mr. *Magliabecchi*. Il publia aussi une déclamation contre l'Anti-pape *Felix*. Il eut du bruit avec *George de Trebizonde* , qui lui appliqua deux bons soufflets dans le Théâtre de Pompée , pour avoir médit de lui. Il se brouilla avec *Guarin* de Verone , mais ils se raccommoderent ensuite sans garder la moindre rancune. Nous aurons occasion de parler plus au long de tous ces démêlez en donnant l'extrait des Ouvrages du Pogge. Nous y toucherons aussi plusieurs faits historiques de sa vie , que nous avons omis ici , pour éviter les redites. Ce sera là aussi que nous parlerons des jugemens qu'on a portez sur le stile , l'érudition , les ouvrages & la personne même du Pogge.

Avant que de finir cet Article , il faut que je parle des enfans du Pogge. Il eut cinq fils de sa femme , Jean-Baptiste , Jean-François , Philippe , Pierre-Paul , & Jaques. Ils se distinguèrent

B

stinguèrent

ftinguèrent tous par les Lettres, quoi que leur nom n'ait pas fait tant de bruit que celui de leur Père. *Jaques* fut, excepté *Philippe*, le seul de ses Frères qui n'embrassa pas l'état Ecclésiastique; mais d'ailleurs il ne leur fut point inférieur soit en esprit, soit en érudition. Il traduisit en Italien l'Histoire de Florence que son Père avoit écrite en Latin; il l'a dédia à *Frédéric Feltrio* Comte d'Urbain. Pareillement il adressa à Ferdinand Roi de Naples la version Italienne de *la vie de Cyrus Roi de Perse* que son Père avoit traduite du Grec. Il mit encore en Italien *les Vies de quatre Empereurs Romains*, sçavoir celles d'Antonin le Pieux & de Marc-Antonin le Philosophe tirées de Jules Capitolin, celle d'Alexandre Sévère par *Ælius Lampridius*, & celle d'Ælius Adrien par *Ælius Spartien*. Il ne se contenta pas de traduire, il composa aussi de son chef. Il publia un petit commentaire sur le Poëme Italien de François Pétrarque intitulé *le Triomphe de la Rénommée*, un Traité de l'Origine de la Guerre entre les Anglois & les François, & une vie Latine de *Philippe Scolarius* autrement dit *Pippo Spano*. Quelques-uns de ces Ouvrages n'ont pas été imprimez. Il fut Secrétaire du Cardinal *Riario*, jusqu'à l'année 1478., qu'ayant trempé dans la conjuration des *Pazzi*, il fut pendu avec d'autres conjurez hors de la fenêtre du Palais. *Ange Politien*, qui nous a donné une excellente Histoire de cette conjuration ne parle guères avantageusement de *Jaques*. Il dit que tout son mérite consistoit à savoir médire, en quoi il imitoit son Père.

à merveilles. Il lui attribué encore d'autres mauvaises qualitez. *

Jean-Baptiste fut Docteur en Droit & Chanoine de Florence en 1449. Il devint ensuite Chanoine d'Arezzo, *Laterinensis Plebanus*, Acolyte de sa Sainteté & Clerc assistant de la Chambre. Il écrivit en Latin la Vie de *Nicolas Piccinini* un des premiers Capitaines de son tems, & celle de *Dominique Capranica* Cardinal de *Firmiano*. Il mourut en 1470.

Jean-François qui étoit aussi Chanoine de Florence & *Laterinensis Plebanus*, alla à Rome, où il fut Valet de chambre du Pape, & Abbreviateur des Lettres Apostoliques. Il étoit fort versé dans le Droit Canon, à juger par le traité qu'il publia sur le pouvoir du Pape & celui du Concile. Leon X. l'estimoit fort, il fut son Secrétaire, & il mourut à Rome dans ce poste le 25. Juin, 1522; on l'enterra dans l'Eglise de S Grégoire, où l'on voit l'Inscription † suivante.

JOANNI FRANCISCO POGGIO
FLORENTINO
ANIMI VIRTUTE, AC CONSTAN-
TIA,

MORUM GRAVITATE,
VITA INTEGERRIME ACTA
PATERNA, SUAQUE LAUDE
ELOQUENTIÆ AC LITERARUM,
B. 2 JURIS

* Voyez aussi les *Anecdotes de Florence*, par Varillas p. m. 88. mais sur tout le *Giornale de Letterati* T. 19. p. 253.

† Je la mets ici à dessein, parce que je ferai voir plus bas, combien d'habiles gens s'y sont trompez, ayant pris le Fils pour le Père.

26 MEMOIRE S
 JURIS QUOQUE CIVILIS, AC
 PONTIFICII
 DIVINÆQUE SCRIPTURÆ CUM-
 LATA DOCTRINA,
 RELIGIOSE VIVENTI
 RELIGIOSIUS SUPREMA DIE
 FUNCTO
 VINCENTIUS LUCÆ MARTI-
 NUS
 FRATRIS EJUS GENER,
 PARENTIS APUD SE LOCUM SEM-
 PER ADSEQUUTO,
 OPTIME MERENTI POSUIT.
 VIX. ANN. LXXIX.
 OBIIT ANN. DOM. MDXXII.
 DIE XXV. MENSIS JUNII.

Philippe fut pendant une année Chanoi-
 ne de Florence : ayant résigné cette place à
 son Frère Jean-François, il épousa *Alexan-
 dre Dei del Beccuto*, issuë d'une illustre fa-
 mille qui subsiste encore aujourd'hui. Il en
 eut trois filles, en qui finit le nom des Pog-
 ges.

Pierre-Paul embrassa l'Ordre de St. Do-
 minique & devint ensuite Prieur de Ste. Ma-
 rie ; dignité des plus distinguées dans cet
 Ordre. Voici ce qu'on trouve sur son cha-
 pitre dans une Chronique Manuscrite des
 Pères Dominicains de St. Marc. 33 *. Il mou-
 rut

* Tandem die VI. Septembris 1464. defunctus est, qui
 animam suam posuit pro fratribus suis, nam cum Fratres po-
 ste percussos nimia charitate succensus visceres, gubernaret, &
 solaretur, ipse morbo eodem sauciatus interiit. Magnam usi-
 que sibi lucrum, dum vadit ad Christum, ordini vero, &
 Fratri

rut enfin le 6. Septembre 1464., ayant sa-
 crifié sa vie pour l'amour de ses Frères;
 car occupé à visiter, à servir, à consoler
 ceux d'entr'eux qui étoient attequez de la
 peste, il gagna le même mal & en mou-
 rut, &c.

Je ne sai de quel fils du Pogge, Paul Jove veut parler dans son *Traité de Piscibus Romanis*, des poissons des Romains, imprimé pour la première fois à Rome en 1545. in Folio. * Il le dépeint comme un homme extrêmement friand & difficile en fait de bonne chère.

On pourroit à juste titre me traiter de plagiaire, si je n'avoüois point de bonne foi, que la Vie Latine du Pogge composée par *M. Recanati* & qui paroît à la tête de de *l'Histoire de Florence* imprimée à Venise en 1715. 4. m'a servi considérablement à dresser cet Article. J'avois à la vérité ramassé bien des choses touchant le Pogge,

B 3

avant

Fratribus dum ejus privantur solatio, ope, atque consilio magnum comparans detrimentum. Hic filius extitit illius eruditissimi viri, qui scriba Dominationis fuis, & D. PP. Secretarius, quique Doctrina & ingenio sui monumenta plura reliquit.

• Voici ce qu'il en dit, *Poggii doctoris Poggii Filii in senectute non modo eruditus, sed usque ad iracundiam in conditura ferculorum morosus & uobemons Parasitus, quum sturionem apud Antiquos Lupum fuisse & ipse crederet, in Pontificiis, quas maxime sectabatur, canis dicere solebat, veteres insulsam habuisse palatum, quod tantoperè Lupum celebrassent; eum enim carnes habere cum praduras, tum multa glutinosioris succi exuberantia insuavis, qua prius appetentes satient & expleant quam delectent. Propterea non Domini, sed familia potius mensis apponendum esse censebas, uno tantum excepto capite, cusus olei & leucophago conditi, latobras, & recessus omnes ipse surcula simul ad digitis avidissimè scrutabatur. P. Jovius cap. 4.*

avant que d'avoir vû cette Vie ; mais sans elle, ce que j'en aurois publié, eut été très defectueux. J'ay aussi fait graver le Portrait du Pogge d'après celui que Mr. Recanati a mis à la tête de l'Histoire de Florence, & duquel le Grand Duc de Toscane a l'original dans son Cabinet.

ARTICLE II.

MEMOIRES SUR LES OUVRAGES DU POGGE.

PEut-être que bien des personnes qui ne voudroient pas se donner la peine de lire les Ouvrages du Pogge, ne seroient pas fâchez d'en avoir quelque idée en parcourant l'extrait que j'en vais donner. Les principaux ouvrages de notre Auteur (j'en excepte son Histoire de Florence) ont été recueillis ensemble, & imprimez plus d'une fois. La premiere édition en parut en 1510. in Folio à Strasbourg, ce fut à un certain *Thomas D. Aucuparius* qui se donne le titre de Poëte couronné, *Poeta Laureatus*, qu'on eut l'obligation de ce recueil. Il dit dans une espece de Dédicace à *Sebastien Brandt* que de tous les Ouvrages du Pogge, on n'en avoit jusques-là imprimé presqu'autre chose que ses *Facetiae* * & qu'ayant ramassé divers

* Il paroît par la Bibliothèque de Gesner Edit. 1583. que les *Facetiae* avoient été imprimées dès l'année 1477. à Milan.

divers Ecrits de cet Auteur , il avoit crû rendre service au Pogge & aux gens de Lettres de les faire * imprimer. Deux ans après , c'est à dire , en 1512. , il s'en fit dans la même Ville une nouvelle Edition fort augmentée , & sur celle-là se fit l'Edition de Basle en 1538. , chez *Henri Pierre* , qui est la plus commune. Elle porte pour Titre : *Poggii Florentini Oratoris & Philosophi Opera , Collatione emendatorum exemplarium recognita , &c.* Toutes ces Editions sont fort peu exactes , les fautes y sont sans nombre , & je n'oserois décider qu'elle est la moins fautive.

Nous allons donner le précis des différentes Pièces qui composent ce recueil. La première est une dispute sur l'Avarice , elle est en forme de Dialogue ; je remarquerai à cette occasion , que la manière de publier des Traitez en forme de Dialogues , a été fort usitée chez les Italiens. C'est ainsi , que *Pierius Valerianus* a composé son Trai-

B 4 té.

* *Ex quibus scriptis quum hactenus prater Facetiarum Librum nihil fere aliarum Editionum legentibus per Calceographos communicatum fit. Ego qui varia ejus Opera diversis in locis , quadam venusto caractere per Librarios quondam conscripta collegi ; quadam carie & vetustate pene corrosa ab interitu quodammodo non sine difficultate eripui studio benefaciendi , tum Poggio viro Doctissimo , tum Studiosis lectoribus : ut ex illis fructum aliquem , rerum praeclararum noticiam simul & latini sermonis elegantiam haurire valeant , Joanni Knoblocho publico rei Literariae architecto & benefactori , quum Facetiarum Librum prius impressum , iterum formis suis multiplicare instituisset & à me illius exemplar postularet , aliquas suarum Editionum Historias , Orationes , Invektivas , Epistolas & descriptiones huic libro annectendas & comprimentas ad communem commoditatem tradidi.*

té du malheur des gens de Lettres DE INFELICITATE LITTERATORUM , *Sebastien Corradus* sa vie de Ciceron sous ce titre obscur de SEB. CORRADI QUÆSTURA ; *Pierre Alcyonius* son Traité de l'Exil , DE EXSILIO. C'est ainsi encore que l'*Aretina* a publié ses pièces sales, *Boccace* son * DE CAMERON , *Jean Baptiste Gelli* Cordonnier & Académicien de Florence , les CAPRICCI DEL BOTAIÒ , &c.

Pour venir donc à cette première pièce , c'est une conversation entre *Antonius Luscius* , *Cincius Romanus* , *Bartholomé de Monte Pulciano* & quelques autres. Elle se tint un jour d'Été à la Maison de Campagne de ce dernier. Après avoir soupé , la conversation tomba sur l'Avarice , & sur la Luxure , l'Hôte de la Maison déclama vigoureusement contre ce premier vice , qu'il soutint être beaucoup plus grand que l'autre. „ Car , „ dit-il , quoi que les Sages ayent dit que „ la Luxure est la Source de beaucoup de „ maux , néanmoins entant qu'elle contribuë „ à la propagation du genre humain , on pou- „ roit dire que c'est un mal agréable , & „ qui ne fait tort qu'à celui qui le com- „ met. Mais l'Avarice n'est propre qu'à ren- „ verser la Société , elle nuit , elle blesse , „ elle hait tout le monde ; éloignée de tout „ ce qui est louable & honnête , c'est un „ monstre affreux & horrible , formé pour „ la ruine de la Société & du genre hu-
main.

* Les Contes qui composent le Decameron ne sont pas en forme de Dialogue , mais ils furent rapportez en présence de plusieurs personnes qui s'étoient assemblées.

„ main. Croyez-m'en , rien de plus vilain
 „ que l'Avarice , rien de plus honteux , rien
 „ de plus horrible ; si l'on pouvoit voir sa
 „ face , les furies sortant en corps de l'En-
 „ fer ne nous sauroient effrayer davantage.
 „ Je ne veux pas me servir d'exemple pour
 „ n'offenser personne , mais s'il m'étoit per-
 „ mis , je prouverois démonstrativement qu'il
 „ n'y a nul mal , nul crime qu'elle ne ren-
 „ ferme en soi , & qu'il n'y a aucune bon-
 „ ne qualité qu'elle n'ôte à celui dont elle
 „ s'est emparée. Elle le dépouille de tou-
 „ te amitié , bien-veillance , charité ; elle
 „ le remplit de haine , de fraude , de malice
 „ d'impiété , rendant l'homme scélerat &
 „ cruel , en sorte que tous les autres vices
 „ rassemblez ne sont pas comparables avec
 „ l'Avarice , tant cette tache est énorme.
 Je mets ici les termes de l'original , & par
 ce qu'ils sont plus forts , & pour qu'on
 puisse juger par ces échantillons du stile
 de notre Auteur. *Nam Luxuriam licet
 multorum malorum causam sapientes dixe-
 rint , est tamen aliqua ex parte ut posset
 ferri , veluti quæ admiscetur procreatione li-
 berorum , blandum malum , sed sibi soli no-
 cens , non alteri , neque alienum à conser-
 vatione generis humani. At Avaritia est ad
 subversionem ejus , execrandum Scelus om-
 nibus nocens , omnes lædens , omnibus in-
 fensum , cui nihil laudabilis , nihil honesti
 potest esse conjunctum , monstrum ingens
 horrendum ad perniciem gentium procrea-
 tum , ad delendum inter se hominum societatem.
 Nihil est mihi credite , fœdus avaritia , ni-*

bilturpius , nihil horribilius , cujus si posset. facies videri , magis nos terreret quam furiarum agmen ex infimo tartaro eductum. Nolo exemplis uti , ne quem mea verba offendant ; at , si liceret , ostenderem , ac re ipsa docerem , nullum malum , nullum flagitium quod illa non suadeat , non importet secum , nihil non bonitatis quod non auferat ab eo quem occupavit. Denudat illum virtute omni , spoliât amicitia , benevolentia , charitate. Replet odio , fraude , malevolentia , impietate , reddens hominem scelestum portentum ac crudelem , ut si reliqua omnia in unum vitia congerantur , cum hoc solo non putem comparanda , tanta est illius immanitas. Il continuë sur ce ton à faire voir combien ce vice est énorme. Antoine Luscus prit ensuite la parole & tâcha de prouver que l'avarice est un moindre mal que la luxure , que l'avarice rapporte divers biens & divers avantages à la Société , & que presque tout le monde est taché plus ou moins de ce vice. Après avoir fini son discours , André de Constantinople lui repliqua & refuta les argumens dont il s'étoit servi , & il conclut par ces belles paroles de Cicéron. Que rien n'est plus la marque d'un petit génie & d'un esprit borné que d'aimer les richesses , & qu'il n'y a rien de plus honnête & de plus glorieux que de les mépriser , quand on ne les a point , & quand on les a , de les employer en bienfaits & en libéralitez. Nihil esse tam angusti , tumque parvi animi , quam amare divitias ; nihil honestius , magnificentiusque quam pecuniam contemnere , si non habeas , si habeas
ad

ad beneficentiam , liberalitatemque conferre. Antonius applaudit à cela avec tous les autres & ils se séparèrent ainsi.

On voit ensuite l'*Histoire convivale* : le Pogge l'adresse au Cardinal *Prosper de Colonna* ; il lui dit que le tems qu'il avoit employé à composer ses ouvrages l'avoit beaucoup aidé à supporter le malheur des tems ; qu'il n'avoit pu songer sans regret & sans douleur que quoi qu'avancé en âge , il étoit si peu à son aise , qu'il se trouvoit obligé de songer plus à gagner sa vie qu'à cultiver son esprit ; que néanmoins la générosité du Pape Nicolas V. lui avoit ôté pour lors tout sujet de plainte , enforte qu'il paroissoit être enfin reconcilié avec la fortune. *Hæc etenim scribendi exercitatio multum mihi contulit ad temporum injurias perferendas. Non enim non potui angere animo & dolere aliquando , cum viderem me natu majorem , ita adhuc tenui esse censu , ut cogerer quaestui potius operam , quam ingenio dare , quamvis optimi sanctissimique viri Nicolai V. summi Pontificis beneficentia id effecit , ut in gratiam aliquando cum fortunâ videar redisse*

Cette *Histoire convivale* contient trois Dissertations : voici à quelle occasion elles furent faites. La même année que la peste obligea Nicolas V. de quitter Rome , notre Auteur se retira à *Terra Nuova* son lieu natal. Il y fut visité par *Charles Aretin* , *Benoît Aretin* Jurisconsulte & *Nicolas Fulginus* fameux Philosophe & Médecin de profession. Après le repas ils agitérent les trois questions qui font le sujet de

ces

ces Differtations. Dans la première on discute qui des deux doit faire des remercimens, si c'est celui qui est invité à un repas, ou bien celui qui y a invité les autres. Charles Aretin y soutient contre les autres que c'est ce dernier qui doit remercier ; c'étoit aussi le sentiment de Démocrite, (à ce que rapporte Sénèque quelque part) il disoit qu'il n'iroit point à un festin s'il savoit qu'on ne l'en remerciéroit point.

Dans la seconde Differtation le Pogge propose la question, savoir lequel des deux Arts, de la Médecine ou du Droit Civil est le plus excellent. Nicolas Fulginus Médecin prend le parti de la Médecine, & Benoît Aretin Jurisconsulte celui du Droit. Ils parlent tour à tour & chacun fait un éloge magnifique de sa profession, méprise & déclame contre celle de l'autre. Il me semble voir deux Charlatans campez l'un proche de l'autre, qui en vantant leurs drogues & en décrivant celles de leur voisin, tâchent d'attirer à eux tout le monde & de débiter ainsi leur marchandise.

La troisième Differtation est la meilleure. On y examine si les anciens Romains ont eu tous la même langue, c'est à dire, s'il y a eu une langue pour les gens de lettres, & un autre différente pour le commun peuple. Léonard Aretin avoit écrit une lettre à Blondus Flavius en faveur de ce dernier sentiment ; le Pogge soutient ici le premier, il allégué les raisons sur lesquelles il se fonde & répond ensuite aux objections de Leonard Aretin. Je ne saurois entrer

trer dans un si grand détail , je me contente de renvoyer le lecteur à l'*Histoire critique de la langue Latine par M. Walchius* Ch. 1.
Art. 10 qui distingue aussi deux sortes de langues : distinction pourtant qui ne fait rien contre le Pogge. M. Walchius dit qu'il y avoit une langue savante , *Docta* , & une autre pour le Peuple ; *Plebeia* , que la savante étoit celle dont les Anciens se servoient en écrivant , & que l'autre étoit celle qu'ils employoient dans la conversation. Je ne crois point que le Pogge niât cela , mais il soutenoit qu'il n'y avoit point deux langues différentes , l'une affectée pour les gens au dessus du commun , & l'autre pour le peuple ; ce qui fortifie à mon avis l'opinion de notre Auteur , c'est que dans Terence & dans Plaute les valets parlent aussi bon Latin que leurs Maîtres. Et s'ils avoient eu une langue à part , Terence & Plaute n'eussent pas manqué de leur faire parler leur langage naturel , tout de même que dans nos Comédies on fait parler aux Païsans leur patois ordinaire. En agir autrement , ce seroit pécher directement contre les règles de l'art & du bon sens , règle que les Anciens mêmes nous ont données. J'avouë après cela que les gens de qualité s'énoncent plus noblement que ceux du commun , mais la langue est toujours la même.

Passons au traité de la Noblesse. Il parle de la manière de vivre des Nobles de Naples , de Venise , de Rome , d'Allemagne , de France , d'Angleterre , d'Espagne , &c. il recherche ensuite la nature de la véritable Noblesse ,
&c

Voyez M.
Recanati
Vie du
Pogge.

& il conclud qu'il n'y a que la vertu qui nous rende véritablement Nobles. Notre Auteur parle un peu cavalièrement dans ce traité sur le chapitre des Vénitiens *Laurus Quirinus* Patrice Vénitien lui répondit vivement, c'est aussi ce que fit *Leonard de Chios* dans un traité Apologetique de la véritable Noblesse qui se trouve en Manuscrit dans la Bibliothèque de M. *Facciolati*. Au reste le Pogge dans une lettre à *Thomasius* Philosophe & Médecin Vénitien, dit n'avoir mal parlé de ceux de Venise que pour se vanger de quelques Nobles Vénitiens, qu'il s'imaginait avoir excité la Guerre en Italie: il ajoute que d'ailleurs il ne vouloit point de mal à la Nation, qu'il avoit même eu dessein de se faire recevoir Bourgeois à Venise & de s'y retirer pour le reste de ses jours: que dans cette vûe il avoit résolu d'en écrire l'Histoire; mais qu'ayant été rappelé dans sa Patrie & y ayant obtenu un poste honorable, il avoit changé de * sentiment.

Après cela suivent deux livres de *la Misere de la Condition humaine*; ils sont précédés d'une Lettre de *Henri Bebelius* à *Leonard Dur*, Abbé d'Adelberg, &c. dans le Cabinet

* Voici les termes de l'Original que MM. les Abbez *Salvini* ont en Manuscrit. *Cup'ebam Civis vestri fieri, & Domum apud vos parare, qua filiorum meorum in vestra Republica quies & receptaculum esse possit. Quod ut assequeretur facilius, statueram conscribere Historiam vestram, & ex antiquis Annalibus eruere memoriam prisca-rum rerum ut apud nos fierent recentiores. Sed posteaquam in Patriam sum revocatus, & in dignitate atque honore constitutus, illa cogitatio effluxit ex animo, & ad alia mentis meae converti.*

binet duquel il dit avoir trouvé ces Traitez en manuscrits. Le Pogge attaque fortement les Moines dans cet Ouvrage , il dépeint au naturel leur luxe , leur fainéantise & leur mauvaise vie , il ne les ménage en aucune maniere. Cela ne dut pas sans doute le mettre guères bien dans leur esprit ; car avant ceci ils lui vouloient déjà du mal , comme il l'a remarqué lui-même , à cause d'un traité qu'il avoit composé contre les Hypocrites. Dans le second Livre , il parle fort librement des Cardinaux & des Papes ; il atteste que de tous les Prélats qu'il a connus pendant les cinquante ans qu'il a passez à la Cour de Rome , il n'en avoit trouvé aucun qui se crût être heureux en quelque maniere , & qui ne regrettât son sort : il ajoute que plusieurs Papes se sont plaints à lui en particulier de la servitude à laquelle la Tiare les assujettissoit , & qu'ils detestotent en quelque maniere cette Dignité : de là il passe à la conduite des Papes , il dit qu'il y en a eu plusieurs qui n'ont songé ni à l'utilité des Chrêtiens , ni à deffendre la foi ; que la plus grande * partie d'entr'eux n'ont travaillé qu'à avancer & à enrichir leurs parens , qu'ils n'ont presque eu ni doctrine ni religion , & qu'ils ont fait très peu de cas de la vertu : en telle sorte , dit notre Auteur ,
que

P. 110.
Edit. de
Basse.

P. 114.

* *Magna pars horum in subleuandis ditandisque suis suis-
piis hominibus occupata fuit , quorum cogitationes quam eua-
serint inanes , multorum quos nouimus exstant exempla : ra-
rum apud eos studium viguit Doctrina vel Religionis , ra-
rissimus virtus est in pretio habita ; ut nisi Dei Providentia ea
ferri arbitraretur , aliquando quaereret minimam illi inesse aut
Mortalium aut sua fidei curam.*

que si je n'eusse crû que cela arrivoit par la Providence Divine, je me plaindrois quelquefois que Dieu néglige entièrement ou les hommes ou sa Religion. Nôtre Auteur n'a garde d'oublier les Cardinaux ; il faudroit, dit-il, faire un grand livre, si nous voulions décrire * la vie, les mœurs & les vices de beaucoup d'entr'eux que nous connoissons. On sent bien que le Pogge n'étoit plus attaché à la Cour de Rome lors qu'il écrivoit cela, pareil langage auroit été très mal reçu ; il ne se déchargea le cœur que lors qu'il fut en pais de sûreté, c'est à dire, lorsqu'il fut retourné à Florence : aussi composa-t-il ce traité † immédiatement après son arrivée. Le reste de ce livre est employé à faire remarquer l'inconstance, & la vicissitude de toutes les choses de la vie, les revolutions qui sont arrivées dans les Empires, les ruines, les embrazemens, les tremblemens de terre, la peste, la famine, & les autres maux qui ont affligé le monde.

La description des ruines de Rome par notre Auteur est courte. Il y fait l'énumération des Anciens monumens des Romains, qui s'étoient conservéz jusqu'alors. J'ai inséré ce Traité dans le premier Volume du *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum* ; mais ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je suis venu à bout d'ôter les fautes

* *Longus sane liber esset conficiendus, si multorum quos nominamus vitam, mores, vicia recenseremus.*

† C'est ce qui paroît par les premières paroles de cet Ouvrage: *Septuagesimum aetatis annum agens, cum à Romana curia, in qua annis ferme quinquaginta fueram versatus, Florentiam reversissem.*

tes grossières d'impression, qui y fourmillotent. La pièce suivante est la traduction de *l'Asne de Lucien*; comme elle est connue nous ne nous y arrêterons point.

Ensuite viennent les *Invectives*, ce mot indique assez ce qu'on doit attendre; en effet le contenu y répond parfaitement bien, le Pogge savoit déclamer à merveilles, les termes offensans, les épithètes injurieuses ne lui coûtoient rien. La première *Invective* regarde Amedée Duc de Savoye élu Pape, sous le nom de Felix V. par le Concile de Basle. Il l'accable d'injures, il ne se contente pas de le traiter d'hérésiarque, de schismatique, il va jusqu'à l'appeller l'Antechrist: & comme l'autre alléguoit en sa faveur le Concile de Basle qui l'avoit élevé à cette dignité, il déclame très-vivement contre ce Concile qu'il traite de Conciliabule, de domicile de seditieux, de demeure de scélérats, de maison de perfidie. Il dit que cette assemblée étoit composée d'Apostats, de scélérats, de fornicateurs, d'incestueux, de deserteurs, de blasphémateurs, & de tout ce qu'il y a de gens infâmes: que cette canaille avoit été corrompue par cet Anti-Pape à beaux deniers comptans. L'original est bien plus énergique que ce que je viens de dire. *Quis enim, dit-il, ignorat qualis fuerit illa inquinatissimorum hominum manus. Quis non novit quale viri, quàm nefarii, quàm reprobi, quàm scelerasti in illâ sentinâ nequitiae fuerunt versati. Apostata, fornicarii, incesti, raptores, transfuga, sarpi convicti crimine, blasphemi, Deo & suis superioribus rebelles, fœx de-*

C

nique

nisque pretio & mercede à te corruptore conducta, illa colluvies fuit quæ Basileam profecta est te duce ad explendas varias libidines & impunitatem subrum scelerum consequendam. Aderant suis decretis coqui, lanii, sartores, piscatores, stabularii, Medici, & omnis illarum gentium barbaries spurcissima, quæ spiritum sanctum, veluti dormientem & somnolentum suis vocibus & clamoribus excitarent; illum ex tabernis & coquinis excitatum invocabant, ad rem profectò piam, ut schisma introducerent in populo Christiano. Egregium sanè opus & Amædao illius satore præcipuè laudandum, non concilium, sed domicilium seditiosorum, diversorium iniquitatis, habitaculum facinorosorum, perfidiæ domus, conventus ac concursus hominum perditorum, ut si quis illam multiplicium scelerum colluvionem diffinire velit, meretricum & leonum, sordidorumque hominum conventum rectissimè appelles. Tout le reste de l'Invective est sur le même ton.

La suivante est contre François Philelphe, Savant & Poète renommé de ce tems-là, mort en 1481. Notre Auteur la composa pour vanger son Ami Nicolas d'une Satyre que Philelphe, qui étoit naturellement fort médisant, avoit publié contre lui. Il lui reproche que sa mère gagnoit sa vie à Ariminni en nettoyant des boyaux: qu'il avoit été banni de sa Ville: qu'il étoit nonconformiste: qu'ayant été pour cela chassé de Padouë, où il étudioit sous Gasparin, il s'étoit retiré à Constantinople: qu'étant là il avoit

avoit trouvé moyen de s'insinuer dans l'esprit du fameux *Chrysoloras*, qui le reçût chez lui : qu'ensuite il avoit débauché sa fille & en avoit joui : que le Père ayant découvert cela, avoit d'abord voulu le tuer, sur quoi il s'étoit enfui, que néanmoins la fille s'étant trouvée grosse, le Père à force de sollicitations avoit enfin consenti à la lui donner en mariage. Il lui reproche encore qu'il avoit volé à son beau-père des livres & beaucoup d'autres choses, & que pour faire consentir à ses infames désirs, un jeune homme, dont il étoit amoureux, il l'avoit placé dans son lit entre sa femme & lui.

La seconde Invective de nôtre Auteur contre Phileppe a été composée à l'occasion d'une nouvelle Satyre que ce dernier avoit publiée contre Nicolas. Le Pogge continuë ici à le traiter de scélerat, il l'accuse d'avoir dérobé l'argent d'un frère mineur à Boulogne, il lui reproche sa noire ingratitude envers Nicolas qui l'avoit assisté dans sa misère & lui avoit rendu des services considérables; il ajoûte qu'il étoit en horreur à tout ce qu'il y avoit alors de Savans, à Charles Aretin, à Léonard Aretin, à Léonard Justiniani, à François Barbarus, à Guarin de Verone, à Nicolas Luscus, & qu'on l'avoit banni de Florence.

Dans la troisième Invective le Pogge fait un détail de toute sa vie aussi ample que s'il avoit toujours été à ses trousses; le tout entre-mêlé de railleries, d'ironies, d'injures, d'exclamations; en un mot il employe

toutes les figures de la Rhétorique. Il faut avouër qué si le quart de tout ce que notre Auteur reproche à Philelpho est véritable, c'étoit un grand scélerat.

La dernière Invective, qui n'en est pourtant pas une, est intitulée ici : *Invectiva excusatoria Poggii & excusatoria quarta cum Francisco Philelpho*. C'est une espece de lettre de reconciliation à Philelpho, elle est écrite en termes fort généraux, qui dans le fond ne signifient pas grand chose, & en effet il lui en avoit trop dit pour pouvoir se retracter avec honneur.

Passons aux Invectives que notre Auteur publia contre Laurent Valla, célèbre Grammairien de ce tems-là; mais d'une humeur fort mordante, qui donna lieu à cette Epitaphe qui contient une pensée fort platte.

* *Obe! ut Valla filet! Solitus qui parcere est.*

Si queris quid agat, nunc quoque mordet humum.

„ Eh, eh! Valla ne dit mot, lui qui mor-
 „ doit tout le monde. Demandez-vous ce
 „ qu'il fait? il mord encore la poussière.
 Il ne se peut rien imaginer de plus fort que
 les quatre Invectives que l'on voit ici. Le
 Pogge traite Valla avec le dernier mépris,
 il lui reproche une infinité de mauvaises ac-
 tions; on y trouve à chaque page les épi-
 thetes

• Cette Epitaphe revient à peu près à celle qu'on fit pour Erasme.

Hic jacet Erasmus qui quondam bonus erat unus.

Rodere qui solitus, reditur a vermibus.

thetes de *bestia*, *latrator furibundus*, *insanus*, *convitiator demens*, *hereticus*, *monstrum*, &c. Eh de quoi s'agit-il donc? de quelques mots, de quelques phrases que Valla avoit condamnées dans les Lettres du Pogge, comme peu Latines. *Hinc illa lacrima*, voila tout le sujet de la querelle. Je ne pense jamais à ces disputes grammaticales que je ne me remette dans l'esprit ces beaux vers de *Barlé*, que je rapporte ici, quoi qu'on les ait déjà allégués plus d'une fois.

*Cedite Grammatici, magno quibus illa fastu,
Inconsulta tument, delapsaque littera sede
Sufficit ad Bellum, vel iniquum communi-
naces,*

*Exacuit calamos & tanti scena paratur
Nominis.....*

Valla avoit reproché à nôtre Auteur les soufflets qu'il avoit reçû de George de Trebizonde, le Pogge passe fort légèrement sur cet Article. Il répond simplement, que non-seulement il y avoit eu des soufflets donnez, mais encore des coups de pieds & des coups de bâton, qu'il y avoit eu aussi des épées tirées. *Non enim colaphis tantum, sed calcibus, fustibus, ferro res acta est.* Il se sert ensuite de recrimination; il dit que Valla étant à la Cour du Roi de Naples eut querelle avec un certain Chevalier Alphonse, qui le jetta par terre, & l'assomma à coups de pied & à coups de poings. Un peu auparavant il avoit rapporté l'action valeureuse de Valla, qui ayant reçû par hazard

à Naples un coup de pied d'un Ane , s'en vangea en le tuant à coup de bâton.

Je viens aux Oraisons Funébres de nôtre Auteur. La première contient le Panégyrique du Cardinal de Florence. S'il faut prendre au pied de la lettre tout le bien que le Pogge en dit, ce Cardinal étoit un homme d'un rare mérite. Il étoit né à Padouë , & il s'étoit particulièrement attaché à l'étude du droit qu'il avoit ensuite enseigné publiquement & avec réputation. Après cela le Pape Jean XXII. l'avoit nommé Evêque de Florence & ensuite Cardinal : peut-être qu'il seroit devenu Pape s'il avoit vecu plus long-tems. Il mourut à Constance le 16. Septembre 1417. pendant que le Concile s'y tenoit, & ce fut là que nôtre Auteur recita cette Oraison Funébre. *

La seconde est destinée à faire l'éloge du Cardinal de Ste. Croix. Voici en peu de mots les faits historiques de la vie de ce Cardinal que j'ai extraits de cette harangue. Il nâquit à Boulogne, il étudia en droit dans l'Université de cette Ville; ensuite dégoûté des choses de la vie, il embrassa l'ordre des Chartreux, le plus austère de tous. Quelque tems après il fut élu Supérieur de son Monastère, & ensuite il fut nommé à l'Evêché de Boulogne, dignité qu'on l'obligea malgré lui d'accepter, & dans laquelle il se signala

* Voyez touchant ce Cardinal l'*Histoire du Concile de Constance*, par M. l'Enfant liv. 5. Art. 70. Il s'appelloit François de Zabavelles, Cardinal de S. Cosme & S. Damien, mais connu & célèbre au Concile, sous le nom de Cardinal de Florence.

signala par une infinité de belles actions. Martin V. l'envoya en France & en Angleterre, pour faire la Paix entre ces deux Rois; il le fit aimer & estimer de ces deux Princes, mais la négociation échoua. Martin V. crut ne pouvoir mieux rendre justice à son mérite qu'en lui donnant le Chapeau de Cardinal. Il fut envoyé à Venise pour faire la Paix entre le Duc de Milan & les Vénitiens joints aux Florentins, qui se faisoient la Guerre vigoureusement. Il accommoda leurs différens, mais la Paix fut de courte durée. Cela l'obligea à y retourner pour tâcher de mettre fin à cette Guerre, & enfin au bout de six mois il leur fit conclurre le Traité de Paix à Ferrare. Il fut envoyé derechef en France où il resta deux ans entiers. Il eut ordre en s'en retournant de passer à Basle, d'où il vint à Florence trouver le Pape Eugene IV. qui avoit succédé à Martin V. & qui s'étoit retiré dans cette Ville. Ce Pape le renvoya pour la troisième fois en France; car on étoit persuadé qu'il n'y avoit que le Cardinal de Ste. Croix qui put porter les esprits à la Paix. Etant revenu de là à Florence, il fut renvoyé encore à Basle, d'où il vint à Boulogne auprès du Pape qui alla à Florence, & qui le députa à Nuremberg vers Albert Roi des Romains, pour prévenir le Schisme que causa ensuite le Concile de Basle. Enfin à son retour de cette Ambassade à Ferrare, il demeura le reste de ses jours auprès du Pape qui le fit grand Penitencier. Il mourut de la Pierre âgé de 68. ans.

La troisième Harangue du Pogge a été faite sur la mort de son ami *Nicolas Nicole*, Bourgeois de Florence. Il étoit né dans cette Ville où son Père étoit Marchand; mais il ne fut pas d'humeur à suivre cette profession, car il prit goût à l'étude. Il s'attacha à *Louis Marsigli*, Moine Augustin & des plus savans de ce tems-là. Sa passion pour les livres n'avoit point de bornes. Il en avoit rassemblé un si grand nombre de tous les coins de l'Europe, qu'il avoit formé la plus belle Bibliothèque de l'Italie; & ce qu'il y a de plus louable, c'est qu'il en laissoit l'usage à tout le monde, chacun y pouvoit lire & transcrire ce qu'il jugeoit à propos. Ce fut lui qui fit venir à Florence Emmanuel Chrysoloras, l'homme de son tems qui entendoit le mieux le Grec, Guarin, Jean Aurispa, François Philelphe, tous fort habiles gens. En un mot c'étoit le Mécénas de son tems, & outre cela l'homme le plus savant, le plus aimable qu'on puisse concevoir. Il ordonna par son Testament qu'on feroit une Bibliothèque publique de ses Manuscrits qu'il avoit rassemblez au nombre de 800. Il mourut enfin âgé de 73. ans.

La quatrième Oraison contient le Panegyrique de Laurent de Médicis qui avoit été fort des amis du Pogge. On y fait son éloge en termes généraux: on n'y apprend d'ailleurs rien de particulier sur sa vie.

La dernière Harangue est adressée au Pape Nicolas V. Le but de ce discours tend à exhorter ce Pontife à la bénéficence &

à la libéralité, à joindre la miséricorde à la justice, & à écouter avec docilité les remontrances qu'on pourroit lui faire. Je ne sçai quelle étoit la coûtume de ces tems-là, mais aujourd'hui pareille Harangue seroit très mal reçüe; ce ne seroit pas moins qu'un crime d'état.

Les Lettres du Pogge sont au nombre de 42. Je parle de celles qui sont dans ce recueil; car M. Recanati dit qu'il y en a *Vis La-* qui n'ont jamais été imprimées, & il en cite *tine des* plusieurs fragmens. Celles qu'on voit *Pogge.* ici sont la plûpart sans date, & ne sont pas rangées dans un ordre chronologique.

Pendant le séjour que le Pogge fit à Constance, il alla faire un tour aux Bains de Thuringe, & il en fait une description fort naïve dans une Lettre qu'il écrivit à Nicolas. La liberté avec laquelle on y vivoit, paroïssoit quelque chose d'inconcevable à un homme qui avoit toujourns demeuré de delà les Monts. Les hommes & les femmes, vieilles & jeunes entroient indifféremment dans les mêmes Bains, où ils se divertissoient & badinoient ensemble; les maris voyoient sans la moindre peine les étrangers patiner leurs femmes; la jalousie est un terme qui leur étoit inconnu. Cela plaisoit fort à notre Auteur: ne se lavant que deux fois par jour, il passoit le reste du tems à aller voir les Bains, & à jeter aux femmes selon la coûtume, des bouquets de fleurs & de l'argent. Cela excitoit un espede de combat entr'elles à qui l'attrapperoit; & ce qu'il y avoit de divertissant pour le Pogge, c'est qu'en se cha-

maillant ainfi, elles laiffoient voir leurs beautez les plus cachées; cette lettre mérite d'être lûë auffi-bien que la fuivante adreffée à Léonard Aretin. Elle contient la Rélation de ce qui s'étoit paffé au fupplice de Jérôme de Prague. On ne fauroit lire fans être attendri la harangue que ce prétendu Hérétique prononça devant fes Juges paffionnez & prévenus. „Quelle injustice! dit-il, pendant 340. jours que vous m'avez tenu enchaîné dans un cachot obscur & infect, „deftitué de toutes chofes, vous avez toujours écouté mes ennemis, & vous me refufez une feule heure d'audience. Ils ont eu le tems qu'ils ont voulu pour vous faire croire que je fuis un hérétique, un ennemi de la Foi, un perfécuteur des Eccléfiastiques, & c'eft pour cela fans doute que vous ne voulez pas m'entendre; parce que vous m'avez jugé avant que d'avoir pû connoître quel je fuis. Cependant vous êtes des hommes & non des Dieux, vous êtes mortels & vous ne vivrez pas toujours. Vous n'êtes pas non plus infailibles, il peut vous arriver de vous tromper vous-mêmes, & d'être feints par les autres. On dit que toute la lumière & la prudence-eft rafsemblée ici, il y va donc de votre gloire & de votre intérêt de ne rien faire légèrement, & fans une mûre délibération, de peur de commettre quelque injustice. Pour moi je ne fuis qu'un homme de peu d'importance, & quoi qu'il s'agiffe ici de ma vie,

„ je

*Hift. du
Conc. de
Conftan-
ce. liv. 4.
ars. 74.*

„ je suis mortel & c'est beaucoup moins
 „ pour mon propre intérêt que je par-
 „ le , qu'afin d'empêcher que tant de per-
 „ sonnes sages ne se portent à quelque
 „ résolution qui les deshonnore & qui soit
 „ de mauvais exemple. Ce beau discours
 ne servit de rien : & pour trancher court, Jérôme de Prague fut condamné à être brûlé vif, peine qu'il endura avec toute la constance & la fermeté possible ; „ le Bourreau voulant mettre le feu par derrière,
 „ afin que Jérôme ne le vit pas , *mettez ,*
 „ dit-il, *le feu par devant , car si je l'a-*
 „ *vois craint , j'aurois bien pu l'éviter.* C'est
 „ ainsi , conclut le Pogge , qu'a fini un hom-
 „ me excellent au delà de toute créance.
 „ J'ai été témoin oculaire de cette tragé-
 „ die & j'en ai vû tous les Actes. Je ne
 „ fai , si c'est obstination ou incrédulité qui
 „ le faisoit agir ; mais vous eussiez cru voir
 „ la mort de quelqu'un des Philosophes de
 „ l'antiquité. *Mutius Scevola* mit sa main
 „ dans le feu , & Socrate prit le poison
 „ avec moins de courage & d'intrépidité ,
 „ que Jérôme de Prague ne souffrit le sup-
 „ plice du feu.

Une bonne partie des Lettres qui suivent ne sont pas extraordinairement intéressantes ; on y apprend pourtant quelques particularitez touchant le Pogge. Quelques-unes de ces Lettres sont écrites à Guarin de Verone , & à Léonard Aretin : d'autres à *Enéo Sylvius* , qui fut ensuite Pape sous le nom de Pie II. , à Charles Aretin , à Antoine le Panormitan , à Cosme de Medicis , à Scipion

pion de Ferrare, à Justiniani, à Franciscus Barbarus & à beaucoup d'autres. On y voit aussi une Lettre de Philippe Marie Duc de Milan avec la réponse du Pogge. La dernière Lettre est une longue Dissertation apologetique contre Guarin de Verône, avec lequel il s'étoit brouillé pour avoir préféré Scipion à César, dans le parallele qu'il avoit publié de ces deux grands hommes. Ils se reconcilièrent dans la suite.

Les Lettres de notre Auteur sont suivies d'un Traité de sa façon, *sur le malheur des Princes*. Il est écrit en forme de Dialogue entre Charles Aretin, Nicolas, Cosme de Medicis & le Pogge. Ils y raisonnent fort librement sur les bonnes & les mauvaises qualitez des Princes. *Hallervord* parle de ce Traité comme s'il eût paru pour la première fois en 1629. : du moins il dit qu'il fut tiré de la Bibliothèque Impériale, & publié par *Elie Ebingerus* dans cette année-là à Francfort, in 8.

Les *Facetie* ou le Recueil des bons mots & des bons contes servent de clôture à ce volume. Ce seul ouvrage a plus contribué à faire connoître le Pogge que tout ce qu'il a écrit d'ailleurs. Il fut le premier qui publia quelque chose dans ce goût-là, & il a été suivi d'une infinité d'autres, qui souvent ont pillé ses contes sans lui en faire seulement honneur. C'est ainsi qu'on trouve dans Rabelais, dans les cent Nouvelles Nouvelles, dans l'Arioste, dans les *Ducento Nuvelle* de Celib Malespini, * dans la Fontaine

* Voyez le I. Tome du *Menagiana* p. 369. Ed. de Paris 1715.

ne & dans divers autres, le conte de l'*Anneau de Hans Carvel*, dont l'invention est dûë au Pogge. Il nous apprend lui-même, dans la seconde Invective contre Valla, que ses *Facetie* étoient repandües par toute l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, & qu'elles étoient luës de tous ceux qui entendoient le Latin, & approuvées de tous les gens de Lettres. *Sed quid mirum, dit-il, facetios meas, ex quibus liber constat, non placere homini inhumano, vasto, stupido, agresti, dementi, barbaro, rusticano? At ab reliquis aliquanto quàm tu doctioribus probantur, leguntur, & in ore & in manibus habentur ut velis nolis, rumpantur licet tibi Codro ilia, diffuse sint per universam Italiam, & ad Gallos usque Hispanos, Germanos, Britannos, ceterasque nationes transmigrarint qui sciant loqui latinè.*

Pag. 219.

Un ouvrage aussi libre & aussi rempli d'obscenitez que ces *Facetie* ne pouvoit manquer de censeurs. Gesner est un de ceux qui se sont le plus déchaînez contre cet ouvrage; il l'appelle *opus turpissimum, & aquis incendioque dignissimum*. L'Abbé Tritheme ne l'a pas moins décrié dans son *Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis*. Il en parle en ces termes: *Spurcitarum opus, quod Facetias prænotavit, ab illustrium Virorum catalogo meritò censuimus repellendum, quoniam ejus lectio devotos offendit, incautis nocet, carnales inficit*. Erasme faisoit allusion à cet ouvrage, lors qu'il a dit que le Pogge étoit si ignorant, que ses ouvrages, quand même ils

Biblioth.

ils ne seroient pas remplis d'obscenitez, ne mériteroient pas d'être lûs, & qu'il étoit si obscene, que quand même il seroit très savant, on ne devoit avoir aucun commerce avec lui : *Poggius rabula aded indoctus, ut etiamsi vacaret obscenitate, tamen indignus esset qui legeretur; aded autem obscenus, ut etiamsi doctissimus fuisset, tamen esset à bonis viris rejiciendus.* Remarquons ici par occasion, qu'Érasme s'est contredit sur le chapitre du Pogge : car après en avoir parlé ici comme d'un ignorant, il en parle ailleurs tout autrement. Dans une Lettre à *Cornelius Goudanus* écrite en 1490. il le traite de *vir nec inelegans nec indoctus*; & dans un autre au même, il dit *quid Æneâ Sylvio, quid Augustino Dato, quid Guarino, quid Poggio, quid Gasparino eloquentius?* Le bon Hermite Jaques Philippe de Bergame a jugé plus favorablement de ces contes auxquels il donne l'épithete de *Pulcherrimus liber.* Cela n'a pas empêché que le Concile de Trente n'ait mis cet ouvrage dans l'Indice expurgatoire.

Au reste, on a fait des éditions sans nombre de ces contes, qu'on a souvent joint avec ceux de *Henry Bebelius*, de *Nicodème Frischlin*, d'*Alphonse Roi d'Arragon*, &c. On les a aussi traduits en diverses langues. Pour égayer cet Article je mettrai ici un des contes du Pogge que M. de la Monnoye a traduit en François & que j'ai oublié d'insérer dans l'édition que j'ai publiée de ses Poësies, il n'y a pas long-tems.

Jean

Liv. 4.
Epit. 7.

Suppl.
Suppl.
ad ann.
1417.

Jean dit André , fameux Docteur es Loix ,
 Fut pris un jour au peché d'amourette.
 Il accolloit une jeune soubrette ,
 Sa femme vint , fit un signe de croix :
 Ho ! ho ! dit-elle , est-ce vous ? non je pense ;
 Vous dont par tout on vante la prudence ,
 Qu'est donc venu cet esprit si subtil ?
 Le bon André poursuivant son négoce ,
 Honteux pourtant : ma foi repondit il ,
 Prudence , esprit , tout gît en cette fosse.

Voila les ouvrages contenus dans le Recueil qu'on en a voulu faire dans un volume in folio. Mais il en a fait beaucoup d'autres qui n'y sont pas renfermez , & que je vais coter après M. Recanati. Il a fait l'Oraison Funebre de son Ami Léonard Aretin , mort à Florence en 1443. M. Baluze publia le premier cette piéce dans le troisiéme volume de ses *Miscellanea*. M. Bayle semble n'avoir pas connuë , puis qu'il n'en fait aucune mention dans son Dictionnaire , à l'Article de Léonard Aretin ; elle auroit néanmoins pû lui servir à perfectionner cet Article.

Outre cela le Pogge a composé un Dialogue contre les Hypocrites , quelques livres sur la situation des Indes & sur le devoir des Princes , une Harangue contre les médifans , une Dissertation dans laquelle il examine si un vieillard doit se marier. Joignez à cela un Traité des portraits des hommes illustres de la famille des *Bondelmontes* , & quelques Ecrits contre le Concile de Basle ; mais ces deux derniers ouvrages , qui n'ont jamais vû le jour , se sont perdus.

Il a traduit du Grec de Xenophon la vie de Cyrus , & cinq Livres de Diodore de Sicile ,

cile, mais on lui a disputé l'honneur de ces traductions. *Vincent Obsopé* dans la Préface de Diodore de Sicile, édition de Basle 1534.

4. *Twine* au liv. 3. des Antiquitez d'Oxford, *Burton* dans l'Histoire de la langue

p. 55. Grecque, & quelques autres soutiennent que le véritable Auteur de ces traductions, est un Anglois nommé *Jean Free* qui fut disciple du vieux Guarin à Ferrare, ensuite fait Evêque de Bath par Paul II. & mort à Rome vers la fin de l'an 1463. ou au commencement de l'année suivante. Mais certainement tous ces Auteurs se trompent, & le Pogge en est le véritable Traducteur. Il entreprit la traduction de Diodore de Sicile par l'ordre du Pape Nicolas V., dont il étoit Secrétaire, & il la lui dédia; dans cette Dédicace il dit avoir traduit à sa prière* la vie de Cyrus, du Grec de Xenophon. Aussi l'une & l'autre de ces pièces portent à leur tête le nom du Pogge, & dans les imprimez & dans les Manuscrits, & lui sont attribuées unanimement par tous les Auteurs contemporains, par *Jacques de Bergame* dans son *supplementum supplementi*, par *Raphael Maffei da Volterra*, dans le 21. livre de ses *Commentarii Urbani*, par *Ugolino Verino* dans son Poème de *Illustratione Florentiae*, & par divers autres. †

* Le Panormitan dit dans la vie d'Alphonse Roi de Sicile, que ce fut à la prière de ce Roi que le Pogge traduisit le Traité de Xenophon.

† Les Auteurs du *Giornale de Letterati* T. 9. p. 174. font voir que ce qui a donné lieu d'attribuer la traduction de ces deux ouvrages à *Jean Free* est un Manuscrit de sa propre main qui se trouve dans la Bibliothèque d'Oxford. *Antoine Wood* qui a fait mention de ce Manuscrit dans l'Histoire de cette Université liv. 2. regarde le Pogge comme le véritable Traducteur.

Voyez le
Giornale
de Letterati
T. 9.
p. 173.

Enfin l'ouvrage le plus considérable que le Pogge compoſa eſt l'Histoire de Florence écrite en Latin. Son fils Jaques s'avita, je ne ſai pourquoi, de garder l'original par devers lui & d'en publier une traduction Italienne de ſa façon. Elle parut pour la première fois à Veniſe en 1476. in folio; ensuite on la réimprima dans la même forme à Florence en 1494.; & enfin les *Giunti* en donnèrent une édition plus correcte dans la même Ville en 1598. 4. Ce n'a été qu'en 1715. que l'Histoire Latine du Pogge a vû le jour. M. Recanati Gentilhomme Venitien, dont le *Giornale de Letterati* parle avec éloge, eſt celui à qui le public en a l'obligation. Il la publia ſous ce titre: *Poggii Historia Florentina nunc primum edita; notisque & Auctoris vitâ illustrata ab Jo. Baptista Recanato Patrio Veneto Academico Florentino, Venetiis 1715. 4.* Je n'entrerai point dans le détail de cette Histoire; je me contente de dire que le Pogge a écrit en très beau ſtile dans huit livres ce qui s'eſt paſſé à Florence depuis 1350. juſqu'à l'année 1455. Les notes de l'Editeur qui ſervent à éclaircir, quelquefois même à corriger le texte, ſont curieufes. Au reſtè perſonne n'ignore qu'on a accusé notre Historien d'avoir trop favoriſé ſes Citoyens, contre la vérité de l'Histoire; & qu'à cette occaſion *Sannazar* lui reprocha par une ingénieuſe Epigramme, qu'en louant ſa Patrie, & qu'en blâmant l'ennemi il s'étoit montré bon Citoyen, mais mauvais Historien.

D

Dum

*Dum Patriam laudat , damnat dum Poggius
Hostem ,
Nec malus est Civis , nec bonus Historicus.*

Le Pogge a fait quelques vers. C'est Paul Jove qui me l'apprend dans l'éloge de Manuel Chrysoloras. Il dit que ce savant étant mort à Constance, le Pogge lui dressa cette Epitaphe.

*Hic est Emanuel situs
Sermonis decus Attici,
Qui, dum quærere opem Patria
Affectæ Studet : huc iit.
Res bellè cecidit tuis
Votis Italia , hic tibi
Linguae restituit decus
Atticæ , antè reconditæ.
Res bellè cecidit tuis
Votis Emanuel , solo
Consecutus in Italo ,
Æternum decus es tibi ,
Quale Græcia non dedit ,
Bello perditæ Græcia,*

J'ai lû encore dans une Lettre de *Cornelius Gondanus* à *Erasme* , une Epigramme contre *Laurent Valla*, que *Cornélius* attribué au *Pogge*. On y dit que depuis que *Valla* est allé aux Enfers , *Pluton* n'ose plus parler Latin , & que *Jupiter* auroit donné à ce Critique une place dans les Cieux , s'il n'eut craint

la langue. On ne sauroit mieux exprimer l'humeur mordante d'un Grammairien. *In Laurentium invehitur Poggius tali tetra- sticho.*

*Postquam manes defunctus Valla petivit,
Non audet Pluto verba Latina loqui.
* Jupiter hunc superis dignatus honore fuisse,
Censorem linguae sed timet ipse suae.*

Tritheme rapporte ces mêmes vers dans son *Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis*; mais il ne dit pas que le Pogge en soit l'Auteur.

ARTICLE III.

FAUTES commises par divers Auteurs sur le Chapitre du POGGE.

VOici un Article que je prie bien des gens de passer. Je m'adresse à ceux qui n'aiment ni remarques critiques, ni discussions chronologiques, ni recherches de faits douteux & obscurs. Je n'ai garde de leur en savoir mauvais gré, au contraire je soutiens qu'il est une espece de lecteurs qui ne doivent pas entrer trop avant dans de

D 2

pa-

• Ce vers est mieux rapporté par Tritheme. *Jupiter hunc caeli dignatus parte fuisse.*

pareilles recherches , & qui feront mieux d'employer le peu de tems qu'ils ont pour étudier , à la lecture de certains bons livres. Mais à mon tour je leur demande une grâce c'est de ne pas blâmer ces recherches, par la raison qu'elles ne sont pas intéressantes pour eux ; quand d'ailleurs elles sont utiles en elles mêmes. Ils devroient, qui plus est, être bien aises qu'il se trouve des gens qui se donnent tous ces soins. Il en est de cela , à peu près comme des Compilateurs ; „ telles gens di- „ soit Scaliger , sont les crocheteurs des „ hommes doctes qui nous ramassent tout : „ cela nous sert de beaucoup : il faut „ qu'il y ait de telles gens ; & à quoi en- „ feroit-on réduit si l'on vouloit bannir hors de la République des Lettres toutes les discussions critiques, comme autant de vetilles ? Les méchans Historiens , par exemple , n'ayant plus de Censeurs à craindre , débiteroient impunément le mensonge ; ils avanceroient hardiment que les François n'ont pas été défaits à *Hochstet* , que l'action de *Denain* a été une Bataille mémorable , &c. Et est-ce donc la même chose d'écrire l'Histoire en Paul Jove ou en de Thou , en Varillas ou en Grotius ?

J'ai eu une ample moisson à recueillir par rapport aux Auteurs qui se sont mépris sur le chapitre du Pogge. Un très grand nombre d'entr'eux se sont trompez en parlant du lieu où le Pogge trouva le Manuscrit de Quintillien. Quoi que j'en aille coter
ici

DE LITTERATURE. 33

ici beaucoup, je suis pourtant bien sur que je ne les nommerai pas tous. Ce fut, dans le Monastère de St. Gal, à vingt mille de Constance que le Pogge déterra le Quintilien Par conséquent c'est à tort qu'on a dit, que cet Auteur avoit été trouvé dans la boutique d'un Charcutier. C'est ce qu'assurent pourtant Paul Jove *Elog. Doct. Vir.* p. m. 26. G. Naudé dans *l'Avis pour dresser une une Bibliothèque.* Cet Auteur au reste n'est pas bien d'accord avec lui-même sur ce fait, car dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. il veut que le Quintilien ait été trouvé dans une Bibliothèque de Paris. Jean Lomejer dans son *Traité de Bibliothecis*, Paul Colomiez dans son *Recueil de Particularitez*, Morhof dans son *Polybistor* liv. 4. ch. 13. 3. Baillet dans ses *Jugemens des Savans* qui en a été repris par Ménage dans son *Anti-Baillet*, Vincent Paravicini dans son livre intitulé, *Singularia de Viris ernditione claris.* M. Bayle a déjà relevé dans son Dictionnaire les fautes que Varillas a faites en disant dans ses *Anecdotes de Florence*, „ que le Pogge eut encore le bon-
 „ heur de découvrir les Institutions & les
 „ dix-neuts premières Déclamations de Quin-
 „ tilien en furetant dans la boutique d'un E-
 „ picier Allemand, qui les alloit déchirer
 „ pour en faire des enveloppes.

D'autres ont cru que le Pogge avoit détéré le Quintilien à Constance. De ce nombre ont été Jaques Philippe de Bergame dans son *Supplementum Supplementi : Hujus*

Voyez la
 vie du
 Pogge.

p. m. 90.

p. m.
 224.
 p. 320.
 ed. de
 Hamb.

AP Ar-
 ticle
 Quinti-
 lien.
 p. 163.

autem, dit-il, celeberrimi Viri de Institutione oratoriâ liber cum annis ferme sexcentis deperditus stetisset, postea à Poggio Florentino viro eruditissimo circa annum Domini 1410. in Constantiano Concilio, in quodam istius civitatis Monasterio, integer repertus est: atque ejus opere transcriptus & emendatus in Italiam delatus est. Le Poccianzo (comme l'a déjà remarqué Ménage dans l'Anti-Baillet) dans son Catalogue des Ecrivains Florentins; Moreri dans son Dictionnaire à l'Article du Pogge & Hofman dans son Lexicon. Vossius qui a parlé du Pogge au ch. 5, du liv. III. de son Traité de *Historicis Latinis* n'a non plus pas scû l'endroit où le Quintilien a été trouvé.

Il semble qu'ignorer le nom de batême d'un Auteur, soit une minutie, cependant cela a causé d'autres méprises plus considérables. Le Pogge se trouve nommé par cinquante Auteurs, Jean François, quoi qu'il s'appellat simplement Poggius, & comme un de ses fils se nommoit Jean François, on a confondu le père avec le fils, & on est allé jusqu'à dire qu'il étoit enterré à Rome & qu'on lui avoit dressé l'épitaphe que nous avons rapportée ci-devant en parlant de Jean François Fils du Pogge. Ceux qui ont débité cela sont, Boissard dans les *Icones Vir. Illust.* après lui Pope Blount dans son *Censura Celebriorum Authorum*, & divers autres que M. Recanati a critiquéz dans la vie latine du Pogge. La seule datte de

de l'építaphe auroit dû les empêcher de faire cette faute, car comment se peut-il qu'un homme né en 1380. ne soit mort qu'en 1522.

Varillas a donné un abrégé de la vie du Pogge dans le quatrième livre des Anecdotes de Florence, mais ce qu'il en dit est selon sa coutume fort inexact. Je rapporterai ses paroles & ensuite j'en ferai l'*Errata*.

p. 163.

„ L'enjoué Pogge travailla dans le même
 „ tems qu'Arétin à l'éducation de Laurent
 „ de Médicis, & contribua infiniment à
 „ dissiper ce qui paroissoit de trop sombre
 „ dans son enfance..... Eugène IV.
 „ & Nicolas V. se servirent de lui en qua-
 „ lité de Secrétaire. Et cette commission
 „ lui eut apporté de grands biens, s'il n'eut
 „ travaillé lui-même à sa disgrâce par cette
 „ aventure. Il étoit naturellement curieux
 „ & pourtant sa conversation ne laissoit pas
 „ d'être divertissante, parce que jamais hom-
 „ me ne passa plutôt ni plus imperceptible-
 „ ment que lui de l'extrême gravité dans le
 „ plus libre enjouement. Cette qualité qui
 „ le faisoit être de toutes les parties galantes
 „ l'eut élevé fort haut, s'il eut renfermé
 „ dans quelques bornes la facilité qu'il avoit
 „ à railler. Mais on commença de se lasser
 „ de l'entendre, lors qu'on le vit donner dans
 „ la Satyre la plus piquante, & ne se sou-
 „ cier plus de perdre un Ami pour avoir eu
 „ le plaisir de dire un bon mot. Un jour
 „ que l'on critiquoit les brefs (selon la
 „ coutume) dans une Assemblée de gens
 „ de Lettres; Poggio ne put souffrir qu'on

„ en louât un qui avoit été dressé par Geor-
 „ ge de Trebifonde, & il lui échappa ce
 „ vèrs Satyrique

„ *Graculus esuriens in Cœlam, jusserr̄,*
 „ *ibit*

„ George qui n'entendoit pas raillerie, lui
 „ repartit sur le champ par une couple de
 „ soufflets, qui furent suivis d'une risée si
 „ générale que Poggio fut obligé de se ca-
 „ cher, & même de sortir le lendemain de
 „ Rome, où il jugeoit bien qu'il n'y avoit
 „ rien à faire pour lui, après un tel affront.
 „ Il retourna donc à Florence, où il tra-
 „ duisit en Latin l'Histoire Grecque de Dio-
 „ dore de Sicile, & fit d'excellens Trai-
 „ tez de l'infidélité des Princes, de la bizar-
 „ rerie de la fortune, & de la contagion de
 „ l'Avarice; mais comme il lui étoit fatal
 „ de médire toujours à ses dépens, il atta-
 „ qua Laurent Val, de qui l'on disoit alors
 „ que la nature l'avoit tout pétri de bile.
 „ Aussi, répondit-il à Poggio, avec tant
 „ d'injures & d'exécration; qu'il lui fit quit-
 „ ter la partie, pour s'appliquer à l'Histoire
 „ de son País, qu'il écrivit en Latin af-
 „ fez pur, & Jaques Poggio son fils la tra-
 „ duisit avec beaucoup d'élégance en Italien.
 „ le Père mourut peu
 „ de tems avant la conjuration des Pazzi.

I. Je voudrois bien savoir d'où Varillas a ti-
 ré, que le Pogge eut soin de l'éducation de
 Laurent de Medicis, je n'ai trouvé nulle part
 rien d'approchant, Laurent de Medicis né
 en

en 1448, n'avoit que cinq ans, lors que le Pogge vint en 1453 à Florence, & lors qu'il mourut en 1459, Laurent de Medicis n'avoit qu'onze ans. II. Leonard Aretin ne fauroit aussi avoir travaillé à l'éducation de ce Prince, puis qu'il mourut en 1443, cinq ans avant la naissance de Laurens de Medicis. III. De la manière dont Varillas s'exprime, on diroit que le Pogge n'eût été Secrétaire que de deux Papes, au lieu qu'il l'a été de huit Papes consécutifs. IV. Ce que cet Auteur ajoûte que cette Commission lui auroit aporté de grands biens, s'il n'eust travaillé lui-même à sa disgrâce par cette aventure, est dit en l'air; car l'avanture qu'il rapporte ne pouvoit lui faire aucun tort, dans l'esprit du Pape. V. Il n'est pas vrai que les soufflets que le Pogge reçût de George de Trebizonde, l'obligèrent de sortir le lendemain de Rome, & de s'en aller à Florence; il y resta encore long-tems après cette avanture. VI. Varillas a tort de dire que le Pogge mourut peu de tems avant la conjuration des Pazzi, puis que sa mort arrivée en 1459, précéda de dix-neuf ans cette conjuration, qui se fit en 1478.

Il ne me reste à observer, que deux petites fautes de Moreri & de Hofman; ils ont dit que le Pogge étoit mort octuagenaire; il s'en faut d'un an que leur calcul soit juste, car il étoit né en 1380., & il mourut en 1459. J'oubliois de remarquer l'erreur de Campanelle, qui dans son *Atbeismus Triumphatus*, attribué au Pogge le fameux Traité de *tribus impostoribus*, que M.
de

de la Monnoye à si bien démontré n'avoir jamais existé.

A R T I C L E I V.

LA VIE DE MALHERBE, PAR RACAN.

J'insère ici cette vie , conformément au plan que je me suis proposé ; parce qu'elle est bonne , peu commune , & d'ailleurs assez courte. Elle avoit déjà été imprimée séparément , lors qu'elle parut à la tête d'un livre in 12. , intitulé *divers Traitez d'Histoire & d'Eloquence* à Paris 1672. Il faut que je dise un mot de l'Auteur * de cette vie. *Honorat de Bueil* , Marquis de Racan , nâquit à la Roche-Racan en Touraine l'an 1589. , & fut mis par son Père entre les Pages du Roi Henri IV. Il n'avoit point étudié , mais l'inclination qu'il se sentoit pour la Poësie Française , le porta à s'y appliquer sous la conduite de Malherbe , duquel il a confessé depuis tenir tout ce qu'il savoit. Ce maître consommé préféroit Racan , pour le génie , à ses autres Eleves. Il réussissoit sur tout à faire des Eclogues. Il publia ses Poësies en 1627. , sous le titre de *Bergeries*. On les a réimprimées depuis à Paris en 1698. , dans le Recueil des plus belles Epigrammes des Poëtes François , dont elles

com-

Moreri.

* Moreri a eu tort de dire , qu'on attribuoit cette vie à Balzac.

composent tout le second volume. Il fut un des premiers membres de l'Académie Française, & mourut en 1670.

Pour donner une vie de Malherbe un peu plus complète, j'ajouterais plusieurs choses à ce que Racan en dit. M. Bayle a mis dans son Dictionnaire un fort bon article touchant Malherbe. Il remarque qu'il étoit un de ces Poètes qui se font des maîtresses imaginaires, pour avoir lieu de debiter des pensées : qu'il y a beaucoup d'apparence que Malherbe n'avoit guère de Religion : que son bon ami Racan ayant voulu faire entendre que l'on ne crut pas cela, s'y est pris d'une manière à n'en point laisser douter : qu'il étoit du nombre de ces Auteurs qui composent avec une peine extrême, & qui mettent leur esprit à la torture en corrigeant leur travail ; sur quoi M. Bayle étale une Littérature prodigieuse. Il dit encore que la manière fanfaronne dont il parloit de ses Poésies seroit plus choquante, si l'on ne confidéroit que les Poètes ont toujours pris la liberté de se louer à perte de vûe ; il avoit déjà blâmé * ailleurs Malherbe de *s'être donné des éloges plus dignes d'un Capitain de Théâtre, que d'un bonnête homme.* Mais Ménage a tâché dans son Anti-Baillet de le justifier, en faisant voir par quantité d'exemples, que la licence de se donner de pompeux éloges, est un ancien privilège des enfans des Muses. Il observe que Virgile, Horace, & Ovide s'en sont servis aussi bien qu'Ennius

T. 2. p.
139.

* Dans les nouvelles Lettres de la Critique générale de Maimbourg, p. 123.

nus, Nævius, Plaute, Catulle, Lucrèce, Properce, Lucain, Stace, & Martial. Il rapporte les endroits où ils se louent eux-mêmes ; notez qu'il remonte jusqu'aux Poètes Grecs, car il cite Pindare, Héliode, Théocrite & Moscus ; il fait voir que les modernes ont imité ces exemples, le Père *Casimir Sarbiefchi*, le Père *Vavasseur*, le Père *Rapin*, le Père *Commire*, *M. Huet* dans leurs vers latins, *Ronsard*, *Joachim du Bellay*, *Malherbe*, *du Perier* dans leurs vers François. Malherbe s'est loué en plusieurs endroits de ses Poësies ; je n'en rapporterai que celui-ci, tiré d'un de ses sonnets au Roi Henri IV.

Tous vous savent louer, mais non également,
Les ouvrages communs vivent quelques années :
Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Le bien & le mal qu'on a dit de ses ouvrages, a été soigneusement recueilli par *M. * Baillet*, j'y renvoye les Lecteurs.

La langue & la Poësie François, ont sans contredit de très grandes obligations à Malherbe ; c'est lui, qui le premier les a purifiées, & a frayé le chemin à ceux qui sont venus après lui. Tous les Auteurs François lui rendent cette justice. Balzac dit que la plupart des vers François qui ont été faits avant Malherbe, étoient plutôt Gothiques que François ; Malherbe, dit-il, ensuite, fut le premier qui fit sentir la cadence dans les

Brossette
Comment
sur Boi-
seau, T.
I. p. m.
298.

* Dans les *Jugemens des Savans*, t. 3. NUM. 944. & n. 4. n. 1411.

les vers , qui nous apprit le choix & l'arrangement des mots , &c. Voici le passage de Balzac : *Primus Franciscus Malherba , aut in primis , viam vidit quâ iretur ad carmen , atque hanc inter erroris & inscitiae caliginem ad veram lucem respexit primus , superbissimoque aurium judicio satisfecit Docuit in vocibus & sententiis delectum , eloquentiae esse originem ; atque idè rerum verborumque collationem aptam , ipsis rebus & verbis potiore plerumque esse.* Boileau a confirmé cela dans ces beaux vers :

*Epist. ad
Silbon.*

Enfin , Malherbe vint , & le premier en France ,
Fit sentir dans les vers une juste cadence ,
D'un mot mis en sa place , enseigna le pouvoir ;
Et réduisit la muse aux règles du devoir.
Par ce sage écrivain la langue réparée ,
N'offrit plus rien de rude à la langue épurée.
Les Stances avec grace apprirent à tomber ;
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
Tout reconnut ses loix , & ce guide fidelle ,
Aux Auteurs de ce tems sert encor de modelle.
Marchez donc sur ses pas , aimez sa pureté ,
Et de son tout heureux , imitez la clarté.

*Art.
Poët.
Chant 1.*

Toutes les œuvres de Malherbe ont été rassemblées en un volume in 4. , imprimées à Paris. Long-tems après cette édition , Menage publia les Poësies de Malherbe , avec un commentaire de sa façon. La première édition se fit en 1666. , mais elle n'est pas la meilleure , comme le dit M. Bayle ; puis qu'il en parut une seconde augmentée de beaucoup , en 1689.

Malherbe a traduit quelques ouvrages de
Senec-

Senèque ; & quelques livres de Tite-Live ;
& s'il ne réussit pas , il eût pour le moins
le bonheur d'être fort content de son travail.

Sorot
Bibl.
Franc.
p. m. 259

„ Sa principale occupation étant , d'exercer
„ sa critique sur le langage François , à quoi
„ on le croyoit fort expert , quelques-uns de
„ ses amis le prièrent un jour de faire une
„ Grammaire de notre langue

„ Il leur répondit que *sans qu'il prit cet-*
„ *te peine , on n'avoit qu'à lire sa traduc-*
„ *tion du XXXIII. Livre de Tite-Live ,*
„ *& que c'étoit de cette sorte qu'il falloit*
„ *écrire.* Cependant chacun n'étoit pas de
„ cet avis. Mademoiselle de Gournay , qui
„ étoit une fille savante de ce Siècle-là , di-
„ soit ordinairement , *que ce livre ne lui*
„ *paroissoit qu'un bouillon d'eau claire.* El-
„ le vouloit faire entendre que le langage en
„ étoit trop simple , & quelques gens ont
„ crû qu'elle avoit raison.

Malherbe mourut en 1628. âgé de 73.
ans , s'il avoit vécu quelques années de plus ,
on auroit pû lui appliquer ces vers du Che-
valier de Cailly , sur la mort d'un vieux
Poète.

Ne dis plus que la faim fasse mourir les gens ,
Un Poète a vécu plus de quatre-vingt ans.

FRANÇOIS DE MATHIEU
GENTILSME ORDRE
DE LA CHAMBRE DE
FRANÇOIS PREMIER
LE 15 MARS 1547



FRANÇOIS DE MALHERBE
GENTILHOMME ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DV ROY.

F. Bleys Wyck fec.

LA VIE DE MALHERBE.

François de Malherbe nâquit à Caën environ l'an 1555. Il étoit de l'illustre Maison de Malherbe S. Aignan, qui a porté les armes en Angleterre sous un Duc Albert de Normandie; & cette Maison s'étoit renduë plus illustre en ce Pais-là, qu'au lieu de son origine, ou elle s'étoit tellement rabaisée, que le Père de notre Malherbe n'étoit qu'Assesseur à Caën. Il se fit de la Religion un peu avant que de mourir; son fils, dont nous parlons, en eut un déplaisir si sensible, qu'il en quitta le pais, & s'alla habiter en Provence à la suite de M. le Grand Prieur, qui en avoit le Gouvernement. Il entra dans sa maison à l'âge de dix-sept ans, & le servit jusqu'à-ce qu'il fut assassiné par Artiviry.

Pendant son séjour en Provence, il s'insinua dans les bonnes grâces de la veuve d'un Conseiller, & fille d'un Président, dont je ne sçai point les noms; il l'épousa après quelques années de recherche, & il en eut plusieurs enfans, qui sont morts avant lui. Les plus remarquables sont une fille qui mourut de la peste à l'âge de cinq ou six ans, & qu'il assista jusques à la mort, & un fils qui fut tué malheureusement en duël par M. de Piles.

Les actions les plus remarquables de sa vie, & dont je me puis souvenir, sont que pendant la Ligue, lui & un nommé de la Roque, qui faisoit joliment des vers, & qui est mort à la suite de la Reine Marguerite, poussèrent Monsieur de Sully si violemment l'espa-

l'espace de deux ou trois lieues, qu'il en a toujours gardé du ressentiment contre Malherbe; & c'étoit la cause, à ce qu'il disoit, qu'il n'avoit jamais pû tirer de faveurs de Henri Quatrième, pendant que M. de Sully gouvernoit les Finances.

Je lui ai ouï conter aussi plusieurs fois qu'en un partage de fourage ou de butin qu'il avoit fait, il y eut un Capitaine d'Infanterie assez facheux qui le maltraita d'abord, jusqu'à lui ôter son épée, ce qui fut cause que le Capitaine eut pour un tems les railleurs de son côté; mais enfin Malherbe ayant fait en sorte de retirer son épée, il obligea ce Capitaine insolent d'en venir aux mains; d'abord il lui donna un coup à travers le corps, qui le mit hors de combat, & alors ceux qui l'avoient méprisé auparavant, le félicitèrent de sa belle action.

Il m'a souvent dit, encore qu'étant habitué à Aix, depuis la mort du Grand Prieur son Maître, il fut commandé de mener deux cens hommes de pied devant la ville de Martigues; cette ville étant infectée, les Espagnols l'assiégeoient par mer, & les Provençaux par terre, pour empêcher que les habitans ne communiquassent le mauvais air, & ils la tinrent si étroitement assiégée par des lignes de communication, qu'ils réduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la ville, avant la levée du siège. Voilà ce que je lui ai ouï dire de plus remarquable en sa vie, avant notre connoissance.

Son nom & son mérite furent connus de Henry le Grand, par le rapport avantageux que

que lui en fit M. le Cardinal du Perron. En une certaine rencontre le Roi lui demandant s'il ne faisoit plus de vers, il lui dit, que depuis que Sa Majesté lui avoit fait l'honneur de l'employer en ses affaires, il avoit tout à fait quitté cet exercice, & qu'il ne falloit point que personne s'en mêlât après un certain Gentil-homme de Normandie, habitué en Provence, nommé Malherbe, qui avoit porté la poésie Françoisé à un si haut point, que personne n'en pouvoit jamais approcher.

Le Roi se ressouvint de ce nom de Malherbe, souvent il en parloit à M. des Yveteaux, alors Precepteur de M. de Vendôme, & qui en toutes rencontres offroit à Sa Majesté de le faire venir de Provence; mais le Roi ne lui en donna point d'ordre: de sorte que Malherbe ne vint à la Cour que trois ou quatre ans après que le Cardinal du Perron eut parlé de lui.

Etant donc venu à Paris par occasion pour ses affaires particulières, M. des Yveteaux prit son tems pour en avertir le Roi, & aussitôt Sa Majesté l'envoya querir. C'étoit en l'année 1605. comme le Roi étoit sur le point de partir pour le Limosin. Sa Majesté lui commanda de faire des vers sur son voyage, qu'il lui présenta à son retour. C'est cette excellente pièce, qui commence:

O Dieu dont les bontéz de nos larmes touchés.

Le Roi fut si content de ces vers, que désirant le retenir à son service, il commanda par avance à M. de Bellegarde delui

E

don-

donner sa maison , jusqu'à-ce qu'il l'eut fait mettre sur l'état de ses Pensionnaires.

M. de Bellegarde lui donna sa table , un cheval , & mille livres d'appointement. Racan , qui étoit alors Page de la Chambre sous M. de Bellegarde , & qui commençoit à faire des vers , eut par cette rencontre la connoissance de Malherbe , dont il apprit ce qu'il n'a jamais sçû de la Poësie Française , ainsi qu'il l'avouë lui-même dans une lettre qu'il a écrite à M. Conrart.

Cette connoissance & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe dura jusques à sa mort , arrivée en 1628. , quatre ou cinq jours avant la prise de la Rochelle , comme nous le dirons ci-après.

A la mort de Henri le Grand , la Reine Marie de Médicis gratifia Malherbe de cinq cens écus de pension , ce qui lui donna moyen de n'être plus à charge à M. de Bellegarde. Depuis ce tems-là il a fort peu travaillé ; & je ne pense pas qu'il ait fait guère autre chose que les Odes pour la Reine Mére , quelque vers de Ballet , quelques Sonnets au Roi , à M. & à des particuliers , & cette dernière pièce qu'il fit avant que de mourir , qui commence.

Donc un nouveau labeur , &c.

Pour parler de sa personne & de ses mœurs , sa constitution étoit si excellente , que j'ai oui dire à ceux qui l'ont connu en sa jeunesse , que ses sueurs avoient quelque chose d'agréable , comme celles d'Alexandre.

Sa conversation étoit brusque , il parloit peu ,

peu, mais il ne disoit mot qui ne portât ; en voici quelques-uns.

Pendant la prison de M. le Prince, le lendemain que Madame la Princesse fut accouchée de deux enfans morts, pour avoir été incommodée de la fumée qu'il faisoit en sa chambre au bois de Vincennes, il trouva un Conseiller de Provence de ses amis en une grande tristesse chez M. le Garde des Sceaux du Vair, il lui demanda la cause de son affliction ; le Conseiller lui répondit, que les gens de bien ne pouvoient avoir de joye après le malheur qui venoit d'arriver de la perte de deux Princes du sang, par les mauvaises couches de Madame la Princesse. Malherbe lui repartit ces propres mots : Monsieur ; Monsieur, cela ne vous doit point affliger, vous ne manquerez jamais de maître. Une autrefois un de ses neveux levant voir au retour du Collège, où il avoit été neuf ans, il lui demanda s'il étoit savant, & lui ouvrant son Ovide, il l'obligea de lui en expliquer quelques vers ; son neveu se trouvant fort empêché, & ne faisant qu'hésiter, Malherbe lui dit plaifamment : croyez-moi, soyez vaillant, vous ne valez rien à autre chose.

Un jour dans le Cercle un prude l'abordant, lui fit un grand éloge de Madame la Marquise de Guercheville, qui étoit là présente, comme Dame d'honneur de la Reine ; & après lui avoir conté toute sa vie, & la constance qu'elle avoit eue aux poursuites de feu Henri le Grand, il conclut son Panegyrique par ces mots, en la montrant

à Malherbe: voila , dit-il , ce qu'a fait la vertu. Malherbe aussi-tôt lui montra de la même sorte la Connétable de L. qui avoit son tabouret auprès de la Reine , & il lui dit: voila ce qu'a fait le vice.

Un Gentil-homme de ses parens faisoit tous les ans des enfans à sa femme , dont Malherbe se plaignoit, en lui disant , qu'il craignoit que cela n'apportât de l'incommodité à ses affaires, & qu'il n'eut pas le moyen de les élever selon son état ; à quoi le parent répondit , qu'il ne pouvoit avoir trop d'enfans , pourvu qu'ils fussent gens de bien. Malherbe lui dit fort sèchement qu'il n'étoit pas de cet avis-là , & qu'il aimoit mieux manger un chapon avec un voleur , qu'avec trente Capucins.

Quand son fils fut tué par M. de Piles , il alla exprès au siège de la Rochelle , pour en demander justice au Roi ; mais n'en ayant pas eu toute la satisfaction qu'il en espéroit , il disoit tout haut dans la Cour d'Etrée , qui étoit alors le logis du Roi , qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Quelques Capitaines des Gardes & autres gens de guerre qui étoient-là , se sôûrioient de le voir à son âge parler encore d'aller sur le pré ; & Racan comme son ami , le tira à part , pour lui donner avis qu'il se faisoit moquer de lui , & qu'il étoit ridicule à l'âge de 73. ans , qu'il avoit , de se vouloir battre contre un homme de 25. Sans attendre qu'il achevât sa remontrance , il repliqua brusquement: c'est pour cela que je le fais , je hazarde un sol contre une pistole.

La

La façon de corriger son valet étoit assez plaisante ; il lui donnoit dix sols par jour pour sa vie , ce qui étoit honnête en ce tems-là , & vingt écus de gage par an : quand donc il l'avoit fâché , il lui faisoit une remontrance , en ces termes. Mon ami , quand on offense son Maître , on offense Dieu , & quand on offense Dieu , il faut avoir absolution de son péché , jeûner & donner l'aumône ; c'est pourquoi je retiendrai cinq sols de vôtre dépense , que je donnerai aux pauvres à votre intention pour l'expiation de vos péchez.

Etant allé visiter Madame de Bellegarde un matin , un peu après la mort du Maréchal d'Ancre , comme on lui dit qu'elle étoit allée à la Messe , il demanda si elle avoit quelque chose à demander à Dieu , après qu'il avoit délivré la France du Maréchal d'Ancre.

M. de Meziriac accompagné de deux ou trois de ses amis , lui apportant un livre d'Arithmétique d'un Auteur Grec , nommé Diophante , qu'il avoit commenté , & ses amis louant extraordinairement ce livre , comme fort utile au Public , Malherbe leur demanda s'il feroit amender le pain.

Il fit presque une même réponse à un Gentil-homme de la Religion , qui l'importunoit de controverses , lui demandant pour toute réplique , si l'on boiroit de meilleur vin , & si on vivroit de meilleur bled à la Rochelle qu'à Paris.

Il n'estimoit aucun des anciens Poètes François , qu'un peu Bertaut : encore , disoit-

il, que les Stances étoient *nihil* au dos, & que pour mettre une pointe à la fin, il faisoit les trois derniers vers insupportables.

Il avoit été amy de Regnier le Satyrique, & l'estimoit en son genre à l'égal des Latins; mais il survint entr'eux un divorce, dont voici la cause. Étant allés dîner ensemble chez l'Abbé Desportes, oncle de Regnier, ils trouverent qu'on avoit déjà servi les potages; Desportes se levant de table reçût Malherbe avec grande civilité, & offrant de lui donner un exemplaire de ses Pseaumes, qu'il avoit nouvellement faits, comme il se mit en devoir de monter en son cabinet, pour l'aller querir, Malherbe lui dit, qu'il les avoit déjà vûs, que cela ne méritoit pas qu'il prit cette peine, & que son potage valoit mieux que ses Pseaumes. Cette brusquerie déplût si fort à Desportes, qu'il ne lui dit pas un mot durant tout le dîner, & aussi-tôt qu'ils furent sortis de table, ils se séparèrent, & ne se sont jamais vûs depuis: cela donna lieu à Regnier de faire la Satyre contre Malherbe, qui commence.

Rapin le Favori, &c.

Il n'estimoit point du tout les Grecs, & particulièrement il s'étoit déclaré ennemi du galimatias de Pindare. Pour les Latins, celui qu'il aimoit le plus étoit Stace, & après lui Sénèque le Tragique, Horace, Juvenal, Ovide, & Martial. Il faisoit peu de cas des Poëtes Italiens, & disoit que tous
les

les Sonnets de Petrarque étoient à la Grecque , * aussi-bien que les Epigrammes de Mademoiselle de Gournay.

Il se faisoit presque tous les jours sur le soir quelques petites conférences dans sa chambre, où assistoient particulièrement Coulomby, Mainard, du Moutier, & quelques autres, dont les noms n'ont pas été connus dans le monde: & un jour un habitant d'Aurillac, où Mainard étoit alors Président, venant heurter à la porte de cette chambre, & demandant si M. le Président n'y étoit point, Malherbe se leva brusquement, & parlant au Provincial: quel Président, dit-il, demandez-vous, apprenez qu'il n'y a point ici d'autre Président que moi?

Quelqu'un lui disant que M. Caumin avoit trouvé le moyen d'entendre le secret de

E 4

* Pour entendre cela il faut avoir lù l'endroit suivant du Menagiana T. 2. p. 344. ed. de Paris en 1715., M. de Racan alla voir un jour Mademoiselle de Gournay, qui lui fit voir des Epigrammes qu'elle avoit faites, & lui en demanda son sentiment: M. de Racan lui dit qu'il n'y avoit rien de bon, & qu'elles n'avoient pas de pointe. Mademoiselle de Gournay lui dit qu'il ne falloit pas prendre garde à cela, que c'étoient des Epigrammes à la Grecque. Us allèrent ensuite dîner ensemble chez M. de Lorme Medecin des Eaux de Bourbon. M. de Lorme leur ayant fait servir un potage qui n'étoit pas fort bon, Mademoiselle de Gournay se tourna du côté de M. Racan & lui dit. Monsieur, voilà une méchante soupe. Mademoiselle, répartit M. de Racan, c'est une soupe à la Grecque. Cela se répandit tellement qu'on ne parloit en plusieurs endroits que de soupe à la Grecque, pour dire un méchant potage, & pour quer un méchant cuisinier, on disoit; il fait de la soupe à la Grecque.

de la langue Punique , & qu'il y avoit fait le *Pater noster* ; il dit auffi-tôt affez brusquement , je m'en vai tout à l'heure y faire le *Crédo* , & à l'instant il prononça une douzaine de mots , qui n'étoient d'aucune langue , en disant : je vous soutiens que voila le *Crédo* en langue Punique : qui est-ce qui me pourra dire le contraire ?

Il s'opiniâtra fort long-tems avec un nommé M. de la Loy à faire des Sonnets irréguliers ; Coulomby n'en voulut jamais faire , & ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux ; mais ce fut le premier qui s'en ennuya , & comme il en vouloit détourner Malherbe , en lui disant , que ce n'étoit pas faire un Sonnet , que de passer par dessus les règles ordinaires , qui veulent que les deux premiers quatrains ayent la même rime ; Malherbe lui répondit ; hé bien , Monsieur , si ce n'est un Sonnet , ce sont des vers. Toutefois il s'en ennuya , & il n'y a eu que Mainard de tous ses écoliers , qui ait continué d'en faire jusqu'à sa mort ; Malherbe les quitta de lui-même lors que Coulomby & Racan ne l'en persécutoient plus ; c'étoit son ordinaire de s'opiniâtrer d'abord contre le conseil de ses amis , & de s'y rendre après de lui-même.

Il avoit aversion des fictions poétiques , & en lisant une Elegie de Regnier à Henri le Grand , qui commence ,

Il étoit presque jour , & le Ciel souriant , &c.

& où il feint que la France s'enleva en l'air

l'air pour parler à Jupiter, & se plaindre du misérable état où elle étoit pendant la Ligue, il demandoit à Regnier en quel tems cela étoit arrivé, & disoit qu'il avoit toujours demeuré en France depuis cinquante ans, & qu'il ne s'étoit point appercû qu'elle se fut enlevée hors de sa place.

Il avoit un frère aîné avec lequel il avoit toujours été en procès, & comme un de ses amis se plaignoit de cette mauvaise intelligence, Malherbe lui dit, qu'il ne pouvoit pas en avoir avec les Turcs & les Moscovites, avec qui il n'avoit rien à partager. Il perdit sa mère environ l'an 1615. c'est à dire étant âgé de plus de soixante ans: & comme la Reine Mère envoya un Gentil-homme pour le consoler, il dit à ce Gentil-homme, qu'il ne pouvoit se revancher de l'honneur que lui faisoit la Reine, qu'en priant Dieu, que le Roi son Fils pleurât sa mort aussi vieux qu'il pleuroit celle de sa mère.

Il ne pouvoit souffrir que les pauvres demandant l'aumône, dissent, noble Gentil-homme; il disoit que noble étoit superflu, & que s'il étoit Gentil-homme il étoit noble.

Quand les pauvres lui disoient qu'ils prioient Dieu pour lui, il leur répondoit, qu'il ne croyoit pas qu'ils eussent grand crédit au Ciel, vû le mauvais état auquel il les laissoit en ce monde, & qu'il eût mieux aimé que M. de Luynes, ou quelqu'autre favori, lui eût fait la même promesse.

M. de Termes reprenant Racan d'un vers qu'il a changé depuis , & où il y avoit , parlant d'un homme champêtre.

Le labour de ses bras rend sa maison prospere.

Racan lui répondit que Malherbe avoit usé de ce mot *prospere* , en ce vers ,

O que la fortune prospere.

Malherbe qui étoit présent , lui dit brusquement , hé bien morbleu , si je fais une sottise , en voulez-vous faire une autre ?

Quand on lui montrait quelques vers où il y avoit des mots superflus , il disoit , que c'étoit une bride de cheval attachée avec une égaillette.

Un homme de Robe & de condition lui apporta des vers assez mal polis , qu'il avoit fait à la louange d'une Dame , & lui dit avant que de les lui montrer , que des considérations particulières l'avoient obligé de faire ces vers ; Malherbe les lût avec mépris , & lui demanda après qu'il eut achevé , s'il avoit été condamné à être pendu , ou à faire ces vers-là ; parce qu'à moins de cela , il ne devoit pas exposer sa réputation en produisant une pièce si ridicule.

S'étant vêtu un jour extraordinairement , à cause du froid , il avoit encore étendu sur sa fenêtre trois ou quatre aunes de frise verte , & comme on lui demanda ce qu'il vouloit faire de cette frise , il répondit brusquement :

ment : je pense qu'il est avis à ce froid qu'il n'y a pas de frise dans Paris, je lui montrai bien que si. En ce même tems ayant mis à ses jambes une si grande quantité de bas, presque tous noirs, qu'il ne se pouvoit chauffer également qu'avec des jettons, Racan arriva en sa chambre comme il étoit en cet état-là, & lui conseilla pour se délivrer de la peine de se servir de jettons, de mettre à chacun de ses bas un ruban de quelque couleur, ou une marque de soye, qui commençât par une lettre de l'alphabet, comme au premier un ruban ou un bout de soye amarante, au second un bleu, au troisième un cramoisi, & ainsi des autres. Malherbe approuvant ce conseil l'exécuta à l'heure même, & le lendemain venant dîner chez M. de Bellegarde, en voyant Racan, il lui dit, au lieu de bonjour, j'en ai jusques à l'L. Dequoi tout le monde fut fort surpris; & Racan même eût de la peine à concevoir d'abord ce qu'il vouloit dire, ne se souvenant pas alors du conseil qu'il lui avoit donné le jour précédent.

Il disoit aussi à ce propos, que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres, & pour les fots, & que ceux qui avoient le moyen de se bien chauffer, & bien habiller, ne devoient point souffrir de froid.

Quand on lui parloit des affaires d'Etat, il avoit toujours ce mot en la bouche, qu'il a mis dans l'Épître liminaire de Tite-Live; adressée à M. de Luynes; qu'il ne falloit point se mêler de la conduite d'un vaisseau où l'on n'étoit que simple passager.

Une

Une fois le Roi Henry le Grand , lui montrant la première lettre que le feu Roi Louis XIII. avoit écrite à Sa Majesté , Malherbe ayant remarqué , qu'il avoit signé Lois , au lieu de Louis , demanda assez brusquement au Roi , si Monseigneur le Dauphin avoit nom Lois ; le Roi étonné de cette demande en voulut sçavoir la cause : Malherbe lui fit voir qu'il avoit signé Lois & non pas Louis , ce qui donna lieu d'envoyer querir celui qui apprenoit à écrire à Monseigneur le Dauphin , pour lui enjoindre de lui faire mieux ortographier son nom : & voila d'où vient que Malherbe disoit être cause que le deffunt Roi s'appelloit Louis.

Comme les Etats généraux se tenoient à Paris , il y eût une grande contestation entre le Tiers Etat & le Clergé , qui donna sujet à cette belle Harangue de M. le Cardinal du Perron ; & cette affaire s'échauffant , les Evêques menaçoient de se retirer & de mettre la France en interdit. M. de Bellegarde entretenant Malherbe de l'appréhension qu'il avoit d'être excommunié , Malherbe lui dit , pour le consoler : qu'au contraire , il s'en devoit réjouir , & que devenant tout noir , comme sont les excommuniés , cela le délivreroit de la peine qu'il prenoit tous les jours de se peindre la barbe & les cheveux.

Une autrefois , il disoit à M. de Bellegarde , vous faites bien le galant & l'amoureux des belles Dames , lisez-vous encore à livre ouvert , c'étoit sa façon de parler , pour dire s'il étoit encore prêt à les servir ; M. de Bel-

Bellegarde lui dit qu'oui : Malherbe répondit en ces mots, parbieu, Monsieur, j'aimerois mieux vous ressembler en cela qu'en votre Duché & Pairie.

Un jour Henry le Grand lui montra des vers qu'on lui avoit donnez, & qui commençoient

Toujours l'heur & la gloire
Soient à votre côté,
De vos faits la memoire,
Dure à l'éternité.

Malherbe sur le champ, & sans en lire davantage, les retourna de cette sorte,

Que l'épée & la dague
Soient à votre côté,
Ne courez point la bague
Si vous n'êtes botté.

& là-dessus il se retira sans faire aucun jugement.

Je ne sçai si le festin qu'il fit à six de ses amis, & où il faisoit le septième, pourroit avoir place en la vie. D'abord il n'en avoit prié que quatre; sçavoir M. de Foucquerolles, Enseigne ou Lieutenant aux Gardes du Corps; M. de la Mazure Gentil-homme de Normandie, qui étoit à la suite de M. de Bellegarde; M. de Coulomby, & M. Patris; mais le jour de devant que se devoit faire le festin, Yvrande & Racan revinrent de Touraine de la maison de Racan; étant descendus chez Malherbe, si-tôt qu'il les vit
il

il commanda à son valet d'acheter encore deux chapons, & les pria de venir le lendemain dîner chez lui ; enfin pour le faire court, tout le festin ne fut que de sept chapons bouillis, dont il leur fit servir un à chacun, & leur dit : Messieurs, je vous aime tous également ; c'est pourquoi je vous veux traiter de même, & ne prétens point que vous ayez d'avantage l'un sur l'autre.

Tout son contentement étoit de s'entretenir avec ses amis particuliers, comme Racan, Coulomby, Yvrande, & autres, du mépris qu'il faisoit de toutes les choses que l'on estime le plus dans le monde ; en voici un exemple : il disoit souvent à Racan, que c'étoit une folie de se vanter d'être d'une ancienne Noblesse, & que plus elle étoit ancienne, & plus elle étoit douteuse : qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang des Césars : & que tel qui pensoit être issu d'un de ces grands Héros, étoit peut-être venu d'un valet de chambre, ou d'un violon.

Il ne s'épargnoit pas lui-même en l'art où il excelloit, il disoit souvent à Racan, voyez-vous, Monsieur, si nos vers vivent par après nous, toute la gloire que nous en pouvons esperer, est qu'on dira que nous avons été deux excellens arrangeurs de syllabes : que nous avons eu une grande puissance sur les paroles, pour les placer si à propos chacune en leur rang : & que nous avons tous deux été bien fous, de passer la meilleure partie de notre âge dans un exercice si peu utile au public, & à nous-mêmes, au lieu de l'employer

ployer à nous donner du bon tems , ou à penser à l'établissement de notre fortune.

Il avoit aussi un grand mépris pour tous les hommes en général , & après avoir fait le recit du péché de Caïn & de la mort d'Abel son frère , il disoit à peu près : voila un beau début , ils n'étoient que trois ou quatre au monde , & l'un d'eux va tuer son frère ! que Dieu pouvoit-il espérer des hommes après cela ? N'eût-il pas mieux fait d'en éteindre dès l'heure-même pour jamais l'engeance ? voila les discours ordinaires , qu'il tenoit avec ses plus familiers amis ; mais ils ne se peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit ; parce qu'ils tiroient leur plus grand ornement de son geste , & du ton de sa voix.

M. l'Archevêque de Roüen , l'ayant prié d'entendre un Sermon , qu'il devoit faire en une Eglise près de son logis , au sortir de table il s'endormit dans une chaise , & comme Monseigneur de Roüen voulut le reveiller pour le mener au Sermon , il le pria de l'en dispenser , disant qu'il dormiroit bien sans cela.

Il parloit fort ingénûment de toutes choses , & avoit un grand mépris pour les sciences , particulièrement pour celles qui ne servent qu'aux plaisirs des yeux , & des oreilles , comme la Peinture , la Musique & même la Poësie ; sur quoi Bordier se plaignant à lui , qu'il n'y avoit des recompenses , que pour ceux qui servoient le Roi dans les Armées , & dans les affaires , & qu'on abandonnoit ceux qui excelloient dans les belles Lettres ;
il

il répondit que c'étoit en user fort sagement, & qu'il y avoit de la sottise de faire un métier de la Poësie, qu'on n'en devoit point espérer d'autre recompense que son plaisir, & qu'un bon Poëte n'étoit pas plus utile à l'Etat, qu'un bon joueur de quilles.

Un certain jour qu'il se retiroit fort tard de chez M. de Bellegarde, avec un flambeau allumé devant lui, il rencontra M. de S. Paul, Gentil-homme de condition, parent de M. de Bellegarde, qui le vouloit entretenir de quelques nouvelles de peu d'importance, il lui coupa court, en lui disant: adieu, adieu, vous me faites brûler ici pour cinq sols de flambeau, & tout ce que vous me dites ne vaut pas six blancs.

Dans ses heures il avoit effacé des Litanies des Saints, tous les noms particuliers, disant qu'il étoit superflu de les nommer tous les uns après les autres, & qu'il suffisoit de les nommer en général, *Omnes sancti & sanctæ Dei, orate pro nobis.* Il avoit aussi effacé plus de la moitié de son Konfard, & en cottoit à la marge les raisons. Un jour Yvrande, Racan, Coulomby, & quelques autres de ses amis le feuilletoient sur sa table, & Racan lui demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé, pas plus que le reste, dit-il; cela donna sujet à la compagnie, & entr'autres à Coulomby, de lui dire, que si l'on trouvoit ce livre après sa mort, on croiroit qu'il auroit pris pour bon ce qu'il n'auroit pas effacé, sur quoi il lui répondit qu'il disoit vrai, & tout à l'heure il acheva d'effacer le reste.

Il étoit assez mal meublé , logeant ordinairement en chambre garnie ; il n'avoit même que sept ou huit chaises de paille ; & comme il étoit fort vilité de ceux qui aimoient les belles Lettres , quand les chaises étoient toutes remplies , il fermoit sa porte par dedans ; & si quelqu'un venoit heurter , il lui crioit attendez , il n'y a plus de chaises : estimant qu'il valoit mieux ne les point recevoir que de leur donner l'incommodité d'être de bout.

Une fois entrant dans l'Hôtel de Sens , il trouva dans la salle deux hommes qui jouoient au Tric-trac , & qui disputant d'un coup se donnoient tous deux au Diable , qu'ils avoient gagné : au lieu de les saluer , il ne fit que dire , vien Diable ; vien , tu ne sçaurois faillir , il y en a l'un ou l'autre à toi.

Il y eût une grande contestation entre ceux du Pais d'Adiouffas , qui étoient tous ceux de delà la Loire , & ceux de deçà , qu'il appelloit du pais de Dieu vous conduise ; sçavoir , s'il falloit appeler le petit vase , dont on se sert pour manger du potage , une cuiller , ou une cuilliére ? La raison de ceux du pais d'Adiouffas , d'où étoit Henry le Grand , ayant été nourri en Bearn , étoit que ce mot étant féminin , il devoit avoir une terminaison féminine. Le pais de Dieu vous conduise , alléguoit outre l'usage , qu'il n'étoit pas sans exemple de voir des mots féminins avoir des terminaisons masculines , & qu'ainsi l'on dit une perdrix , & une met à Boulanger ; enfin cette dispute dura si long-tems , qu'elle obligea le Roi

F. d'en

d'en demander à Malherbe son sentiment, & son avis fut qu'il falloit dire cueiller. Le Roi néanmoins ne se rendant point à ce jugement, il lui dit ces mêmes mots : Sire, vous êtes le plus absolu Roi qui ait jamais gouverné la France, & avec tout cela vous ne sçauriez faire dire de deçà la Loire une cueillere, à moins que de faire deffense. à peine de cent livres d'amende, de la nommer autrement.

M. de Bellegarde, qui étoit Gascon, lui envoyant demander lequel étoit mieux dit, de dépensé ou dépendu, il répondit sur le champ, que dépensé étoit plus François; mais que pendu, dépendu, répandu, & tous les composez de ce vilain mot, qui lui vinrent à la bouche, étoient plus propres pour les Gascons.

Quand on lui demandoit son avis de quelques vers François, il renvoyoit ordinairement aux crocheteurs du Port au foin, & disoient que c'étoient les maîtres pour le langage, ce qui, peut-être, a donné lieu à Regnier de dire.

Comment, il faudroit donc pour faire une œuvre grande,
 Qui de la calomnie, & du tems se deffende,
 Et qui nous donne rang parmi les bons Auteurs,
 Parler comme à Saint Jean parlent les Crocheteurs.

Comme il recitoit des vers à Racan, qu'il avoit nouvellement faits, il lui en demanda son

son avis, Racan s'en excusa, disant qu'il ne les avoit pas bien entendus, & qu'il en avoit mangé la moitié. Malherbe qui ne pouvoit souffrir qu'on lui reprochât le défaut qu'il avoit de begayer, se sentant piqué des paroles de Racan, lui dit en colére : morbleu si vous me fachez, je les mangerai tous; ils sont à moi puisque je les ay faits, j'en puis faire ce que je voudrai.

Il ne vouloit pas que l'on fit autrement des vers qu'en sa langue ordinaire; il soutenoit que l'on ne scauroit entendre la finesse des langues que l'on n'a apprises que par art, & à ce propos pour se moquer de ceux qui faisoient des vers Latins, il disoit que si Virgile & Horace revenoient au monde, ils donneroient le foïet à Bourbon & à Syrmond.

Il disoit souvent, & principalement quand on le reprochoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'aprêtoit pas les viandes pour les cuisiniers, comme s'il eût voulu dire, qu'il se soucioit fort peu d'être loué des gens de Lettres qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, pourvû qu'il le fût des gens de la Cour: & c'étoit de cette même sorte que Racan se deffendoit de ces censures, en avouant qu'elles étoient fort justes; mais que les fautes dont il le reprochoit, n'étoient connûes que de trois ou quatre personnes qui le hantoient, & qu'il faisoit ses vers pour être lûs dans le Cabinet du Roi, & dans les ruelles, plutôt que dans sa chambre, ou

dans celle des autres ſçavans en poëſie.

Il avoit pour ſes Ecoliers les Sieurs de Touvant , Coulomby , Mainard , & Racan , il jugeoit d'eux fort diverſement , il diſoit en termes généraux , que Touvant faiſoit fort bien des vers , ſans dire en quoi il excelloit ; que Coulomby avoit bon eſprit , mais qu'il n'avoit point le génie à la Poëſie ; que Mainard étoit celui de tous qui faiſoit les meilleurs vers ; mais qu'il n'avoit point de force , qu'il s'étoit adonné à un genre de poëſie auquel il n'étoit pas propre , voulant parler de ſes Epigrammes , & qu'il n'y réuſſiroit pas , parce qu'il manquoit de pointes. Pour Racan , qu'il avoit de la force , mais qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers ; que le plus ſouvent pour ſ'aider d'une bonne penſée , il prenoit de trop grandes licences , & que de ces deux derniers on feroit un grand Poëte.

Racan ayant dans ſa plus tendre jeuneſſe fait connoiſſance avec Malherbe , il le reſpectoit comme ſon père , & Malherbe de ſon côté vivoit avec lui comme avec ſon fils ; cela donna ſujet à Racan à ſon retour de Calais , où il fut porter les armes en ſortant de Page , de lui demander en confiance de quelle forte il ſe devoit gouverner dans le monde ; il lui propoſa quatre ou cinq ſortes de vies qu'il pouvoit faire. La première , & la plus honorable étoit de ſuivre les armes : mais d'autant qu'il n'y avoit point alors de guerre plus près qu'en Suède ou en Hongrie , il n'avoit pas moyen de la chercher ſi loin , à moins que de vendre tout ſon

son bien pour s'équiper, & pour fournir aux fraix du voyage.

La deuxième étoit de demeurer dans Paris, pour liquider ses affaires qui étoient fort brouillées, & celle-là lui plaisoit le moins.

Le troisième, étoit de se marier, dans l'espérance qu'il avoit de trouver un bon party en vûe de la succession de Madame de Bellegarde, qui ne lui pouvoit manquer : sur quoi il disoit, que cette succession seroit peut-être longue à venir, & que cependant épousant une femme qui l'obligeroit, il seroit contraint d'en souffrir, en cas qu'elle fût de mauvaise humeur.

Il proposoit encore de se retirer aux champs ; mais cela ne lui sembloit pas faisant à un homme de son âge & de sa condition.

Sur toutes ces propositions faites par Racan, Malherbe au lieu de répondre directement commença par une Fable, en ces mots ; un homme, dit-il, âgé environ de cinquante ans, ayant un fils de treize ou quatorze ans au plus, n'avoit qu'un petit âne pour le porter lui & son fils dans un long voyage qu'ils entreprenoient ensemble ; le père monta le premier sur l'âne, après deux ou trois lieues de chemin, le fils qui commençoit à se lasser, le suivit à pied de loin, & avec beaucoup de peine : ce qui donna sujet à ceux qui les voyoient passer de dire, que ce bon homme avoit tort de laisser aller à pied cet enfant, & qu'il auroit mieux porté cette fatigue-là que lui ; le bon homme mit son fils sur l'âne, & suivit à pied,

cela fut trouvé encore étrange par d'autres, qui disoient que ce fils étoit bien ingrat, & de mauvais naturel, de voir fatiguer son père, pendant qu'il étoit lui-même à son aise; ils s'avisèrent donc de monter tous deux sur l'âne, & alors on y trouva encore à dire; ils sont bien cruels, disoient les passans, de monter ainsi tous deux sur cette pauvre petite bête, qui à peine seroit assez forte pour en porter un: comme ils eurent ouï cela, ils descendirent tous deux de dessus, & le touchèrent devant eux. Ceux qui les voyoient aller de cette sorte se moquoient de les voir à pied quand l'un & l'autre pouvoient alternativement se servir de l'âne; ainsi ils ne scûrent jamais se mettre au gré de tout le monde: c'est pourquoi ils se résolurent de faire à leur volonté, & de laisser à chacun la liberté d'en juger à la fantaisie. Faites-en de même, dit Malherbe à Racan, pour toute conclusion; car quoi que vous puissiez faire, vous ne serez jamais généralement approuvé de tout le monde, & l'on trouvera toujours à redire à vôtre conduite.

M. de la Fontaine à mis cet Apologue en vers, & l'a ajusté de cette manière.

L'Invention des Arts étant un droit d'aïnesse,
 Nous devons l'Apologue à l'ancienne Grece;
 Mais ce champ ne se peut tellement moissonner,
 Que les derniers venus n'y trouvent à planer.
 La feinte est un país plein de terres desertes,
 Tous les jours nos Auteurs y font des découvertes:

Jc

Je t'en veux dire un trait assez bien inventé.

Autrefois à Racan, Malherbe l'a conté,
Ces deux rivaux d'Horace, héritiers de sa lyre,
Disciples d'Apollon, nos Maîtres pour mieux
dire,

Se rencontrant un jour tous seuls & sans témoins,
Comme ils se confioient leurs pensées, leurs soins,
Racan commence ainsi: dites-moi, je vous prie,
Vous qui devez sçavoir les choses de la vie,
Qui par tous les degrés avez déjà passé,
Et que rien ne doit fuir en cet âge avancé;
A quoi me resoudrai-je? il est tems que j'y
pense;

Vous connoissez mon bien, mon talent, ma nais-
sance;

Dois-je dans la Province établir mon séjour?
Prendre emploi dans l'Armée, ou bien charge à
la Cour?

Tout au monde est mêlé d'amertume, & de char-
mes,

La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses allarmes,
Si je suivois mon goût, je saurois où buter;

Mais j'ai les miens, la Cour, le peuple à contenter.
Malherbe là dessus. Contentez tout le monde!

Écoutez ce recit avant que je réponde.

J'ai lu dans quelque'endroit qu'un Meünier & son
fils,

L'un vieillard, l'autre enfant, non pas des plus
petits;

Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mé-
moire,

Alloient vendre leur âne un certain jour de foi-
re,

Afin qu'il fut plus fraix, & de meilleur débit,
On lui lia les pieds, on vous le suspendit;

Puis cet homme & son fils le portent comme un
lustre,

Pauvres gens idiots, couple ignorant, & rustre,
Le premier qui les vit de rire s'éclata :

Qu'elle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là !

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

Le Meunier, à ces mots, connoît son ignorance,

Il met sur pied la bête, & la fait détalier,

L'âne qui goûtoit fort l'autre façon d'aller,

Se plaint en son patois, le Meunier n'en a cure,

Il fait monter son fils, il suit, & d'avanture

Passent trois bons Marchands, cet objet leur déplût ;

Le plus vieux au garçon s'écria tant qu'il pût

Holà, ho descendez, que l'on ne vous le dise,

Jeune homme qui menez laquais à barbe grise ;

C'étoit à vous de suivre, au vieillard de monter.

Messieurs, dit le Meunier, il faut vous contenter,

L'enfant met pied à terre ; & puis le vieillard monte,

Quand trois filles passant, l'une dit : c'est grand honte,

Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils,

Tandis que ce nigaud, comme un Evêque assis,

Fait le veau sur son âne, & pense être bien sage.

Il n'est dit le Meunier plus de veaux à mon âge,

Passiez votre chemin la fille, & m'en croyez.

Après maints quolibets, coup sur coup renvoyez,

L'homme crut avoir tort, & mit son fils en croupe.

Au bout de trente pas une troisième troupe

Trouve encore à gloser, l'un dit : ces gens sont fous,

Le Baudet n'en peut plus, il mourra sous leurs coups,

Hé quoi charger ainsi cette pauvre boutique !

N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique ?

Sans doute qu'à la foire ils vont vendre la peau.

Par-

Parbieu , dit le Meunier , est bien fou du cerveau ,
 Qui prétend contenter & le monde & son pere ,
 Essayons toute fois si par quelque manière
 Nous en viendrons à bout ; ils descendent tous
 deux ,

L'âne se prelassant marche seul devant eux ,
 Un quidam les rencontre , & dit : est-ce la mode
 Que Baudet aille à l'aile , & Meunier s'incommo-
 de ?

Qui de l'âne ou du maître est fait pour se lasser ?
 Je conseille à ces gens de le faire enchasser ,
 Ils usent leurs souliers , & conservent leur âne ,
 Nicolas au rebours : car quand il va voir Jeanne ,
 Il monte sur sa bête , & la chanson le dit !
 Beau triot de bauders , le Meunier repartit ,
 Je suis , âne , il est vrai , j'en conviens , je l'avouë :
 Mais que dorénavant on me blâme , on me louë ,
 Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien ,
 * J'en veux faire à ma mode , il le fit & fit bien.

Quand à vous , suivez Mars , ou l'amour ou le
 Prince ;

Allez , venez , courez , demeurez en Province ,
 Prenez femme , Abbaye , emploi , gouverne-
 ment ,

Les gens en parleront , n'en doutez nullement.

Encore qu'il reconnut , comme nous a-
 vons déjà dit , que Racan eût de la force
 en ses vers , il disoit néanmoins , qu'il étoit
 hérétique en poésie , pour ne se tenir pas
 assez étroitement attaché à ses observations :
 voici particulièrement de quoi il le blâ-

F 5 moit.

■ Cela revient au sentiment du Pythagore d'Aufone.

*Judex ipse sui , totum se explorat ad unguem ;
 Quid proceres , vanique ferat quid opino vulgi
 Securus*

moit. Premièrement, de rimer indifferamment à toutes les terminaisons, en *Ent*, comme *Innocence & Puissance*, *Aparent*, & *Conquerant*, *Grand*, & *Prend*; il le reprenoit aussi de rimer le simple & le composé, comme *Tems & Prin-tems*, *Séjour & Jour*; il lui deffendoit encore de rimer les mots qui ont quelque convenance, comme *Montagne & Campagne*; il ne vouloit pas non plus que l'on rimât les derivez, comme *Admettre*, *Commettre*, *Promettre*, & autres de même nature, qui tous derivent de *Mettre*. Il ne pouvoit souffrir pareillement que l'on rimât les noms propres les uns après les autres, comme *Theffalie & Italie*, *Castille & Bastille*; & sur la fin il étoit devenu si rigide en ses vers, qu'il avoit même peine à souffrir qu'on rimât des mots qui eussent tant soit peu de convenance; parce que, disoit-il, on trouve de plus beaux vers en rapprochant des mots éloignez, qu'en joignant ceux qui n'ont quasi qu'une même signification. Il s'étudioit encore à chercher des rimes rares & stériles, dans la créance qu'il avoit qu'elles le conduisoient à de nouvelles pensées, outre qu'il disoit que rien ne sentoit davantage son grand Poëte, que de tenter des rimes difficiles; il ne souffroit point qu'on rimât bonheur à malheur, disant que les Parisiens ne prononçoient, que l'u de l'un ou de l'autre.

Il reprenoit encore Racan de rimer *en* avec *vertu*; parce qu'il disoit qu'on prononçoit à Paris *en* en deux sillabes.

Outre les reprimandes, qu'il lui faisoit pour

pour ses rimes , il le reprenoit encore de beaucoup de choses touchant la construction de ses vers , & de quelques façons de parler hardies , qui seroient trop longues à déduire , & qui auroient meilleure grace dans un art Poétique , que dans sa vie ; c'est pourquoi je me contenterai de faire encore une remarque sur ce sujet.

Au commencement que Malherbe vint à la Cour ; c'est à dire en 1605. il n'observoit pas encore de faire une pause au troisième vers des Stances de six ; il demeura toujours en cette négligence , durant le Règne de Henri le Grand , comme il se voit en la pièce qui commence.

Que n'êtes vous lassés.

On en peut remarquer autant en la seconde Stance qu'il fit pour Madame la Princesse , & je ne sai s'il n'a point encore continué dans cette même négligence en 1612. aux vers qu'il fit pour la Place Royale : tant y a que le premier qui s'apperçût , que cette observation étoit nécessaire pour la perfection des Stances de six , fut Mainard : & c'est peut-être pour cette raison , que Malherbe le considéroit comme l'homme de France qui savoit le mieux faire des vers. D'abord Racan , qui jouoit un peu du Luth , se rendit en faveur des Musiciens , qui ne peuvent faire leur reprise aux Stances de six , s'il n'y a repos au troisième vers ; mais quand Malherbe & Mainard voulurent qu'aux Stances de dix , outre le repos du quatrième vers ,

vers, on en fit encore un au septième, Racan s'y opposa, & ne l'a presque jamais observé; sa raison étoit que les Stances de dix ne se chantent presque jamais, & que quand on les chanteroit, ce ne seroit pas en trois reprises; c'est pourquoi il soutenoit que c'étoit assez d'en faire une pause au quatrième vers; voila la plus grande contestation qu'il y ait eüe entre Malherbe & ses écoliers; & c'est pour cela qu'on l'appelloit hérétique en Poësie. Malherbe vouloit aussi que les Elegies eussent un sens parfait de quatre en quatre vers, même de deux en deux vers, s'il se pouvoit, à quoi jamais Racan ne s'est accordé.

Il ne vouloit pas qu'on nombrât en vers de ces nombres vagues, comme cent, ou mille; & il disoit assez plaisamment, quand il voyoit nombrer quelqu'un de cette sorte, peut-être n'y en avoit il que 99. mais il estimoit qu'il y avoit de la grace à nombrer nécessairement, comme en ce vers de Racan.

Vicilles forêts de trois siècles âgées.

C'est encore une de ces censures, à quoi Racan ne pouvoit se rendre, & néanmoins il n'a osé s'en licencier qu'après sa mort.

Ses amis particuliers qui voyoient de quelle manière il travailloit, disent avoir remarqué trois sortes de stiles en sa Prose.

Le premier, étoit en ses Lettres familières, qu'il écrivoit à ses amis, sans préméditation; & néanmoins toutes négligées qu'elles

les étoient , on y remarquoit toujours quelque chose d'agréable , qui sentoit son honnête homme.

Le deuxième , étoit en celles qu'il ne travailloit qu'à demi , où l'on trouvoit beaucoup de dureté , & des pensées indigestes , qui n'avoient aucun agrément.

La troisième , étoit dans les choses que par un long travail , il mettoit dans leur perfection , & là sans doute , il s'élevoit beaucoup au dessus de tous les Ecrivains de son tems.

De ces trois divers stiles , le premier se remarque en ses Lettres familières à Racan , & à ses autres amis : le second en ses Lettres d'amour , qui n'ont jamais été beaucoup estimées : & le troisième en la consolation de Madame la Princesse de Conti , qui est presque le seul ouvrage qu'il ait achevé.

Il se moquoit de ceux qui disoient , que la Prose avoit ses nombres , & il s'étoit si bien mis dans l'esprit , que de faire des périodes nombreuses , c'étoit faire des vers en Prose , que plusieurs par cette seule considération ont crû que les Epîtres de Sénèque n'étoient point de lui ; parce que les nombres & l'harmonie sont observez dans leurs périodes.

Celle pour qui il a fait des vers sous le nom de Calliste , étoit la Vicomtesse d'Ochy , dont le bel esprit a paru jusqu'à sa mort ; & sa Rodante étoit Madame la Marquise de Rambouillet : voici la raison pour laquelle il lui donna ce nom-là.

Ra-

Racan & lui s'entretenoient un jour de leurs amours ; c'est à dire , du dessein qu'ils avoient de choisir quelque Dame de mérite & de qualité , pour être le sujet de leurs vers. Malherbe nomma Madame de Rambouillet , & Racan Madame de Termes , qui étoit alors veuve ; il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine ; savoir , la première qu'avoit choisie Malherbe Catherine de Vivonne , & celle de Racan Catherine Chabot : le plaisir que prit Malherbe dans cette conversation lui fit promettre d'en faire une Eclogue , sous les noms de Mélibée , pour lui ; & d'Arcas , pour Racan ; & je suis étonné qu'il ne s'en est point trouvé quelques commencemens en ses manuscrits ; car je lui en ai ouï reciter près de quarante vers.

Prévoyant donc que ce nom de Catherine servant à tous deux , feroit de la confusion dans cette Eclogue , qu'il se promettoit de faire , il passa tout le reste de l'après-dînée avec Racan , à chercher les Anagrammes sur ce nom , qui eussent assez de douceur pour pouvoir entrer dans des vers , ils n'en trouvèrent que trois , Arthenice , Eracinte , & Charintée ; le premier fut jugé plus beau ; mais Racan s'en étant servi dans sa Pastorale , qu'il fit incontinent après , Malherbe méprisa les deux autres , & se détermina à Rodante , ne se souciant plus de prendre un nom qui fut Anagramme.

Malherbe étoit alors marié & fort avancé en âge ; c'est pourquoi son amour ne produisit que quelque peu de vers , entr'autres

tr'autres ceux qui commencent:

Chère beauté , que mon amercavie , &c.

Et ces autres , que Boiffet mit en air :

Ils s'en vont ces Rois de ma vie.

Il fit auffi quelques Lettres sous le nom de Rodante ; mais Racan , qui avoit trente-quatre ans moins que lui , & qui étoit alors garçon , changea son amour Poétique en un amour véritable & légitime , & fit quelques voyages en Bourgogne pour cet effet : c'est ce qui donna lieu à Malherbe de lui écrire une Lettre , où il y a des vers pour le divertir de cette passion , sur ce qu'il avoit appris que Madame de Termes se laissoit cajoler par M. Viguier , qui l'a épousée depuis ; comme aussi d'autre côté quand il scût que Racan étoit résolu de se marier en son país , il le manda aussi-tôt à Madame de Termes en une Lettre , qui est imprimée.

Il mourut à Paris vers la fin du Siège de la Rochelle , où Racan commandoit la Compagnie de M. Deffiat ; ce qui fut cause qu'il n'assista point à sa mort , & qu'il n'en a scû que ce qu'il en a oui dire à M. de Porcheres d'Arbault ; il ne lui a point celé , que pendant sa maladie , il n'eût eu beaucoup de difficulté à le faire résoudre de se confesser , lui disant qu'il n'avoit accoutumé de le faire qu'à Pâques : il étoit pourtant fort soumis aux Commandemens de l'Eglise ; quoi qu'il fut

fut fort avancé en âge, il ne mangeoit pas volontiers de la viande aux jours deffendus sans permission; il alloit à la Messe toutes les Fêtes & tous les Dimanches; & ne manquoit point à se Confesser & Communier à Pâques à sa Paroisse; il parloit toujours de Dieu, & des choses saintes avec grand respect: & un de ses amis lui fit un jour avouer devant Racan, qu'il avoit une fois fait vœu d'aller d'Aix à la Sainte Baume, tête nue, pour la maladie de sa femme; néanmoins il lui échappoit de dire que la Religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince; c'est pourquoi Racan s'enquit fort soigneusement de quelle sorte il étoit mort. Il apprit que celui qui l'acheva de resoudre fut Yvrande, Gentil-homme, qui avoit été nourri Page de la grande Ecurie, & qui étoit son Ecolier en poésie, aussi bien que Racan. Ce qu'il lui dit pour le persuader de recevoir les Sacremens, fut qu'ayant toujours fait profession de vivre comme les autres hommes, il falloit aussi mourir comme eux; & Malherbe lui demandant ce que cela vouloit dire, Yvrande lui dit, que quand les autres mouroient, ils se Confessoient, Communioient, & recevoient les autres Sacremens de l'Eglise; Malherbe avoua qu'il avoit raison, & envoya quérir le Vicaire de S. Germain, qui l'assista jusques à la mort. Il avoit souvent ces mots à la bouche, à l'exemple de M. Coiffeteau, *Bonus Animus, Bonus Deus, Bonus Cultus.*

On dit qu'une heure avant que de mourir

rir, après avoir été deux heures à l'agonie; il se réveilla comme en sursaut, pour reprendre son hôtesse, qui lui servoit de garde, d'un mot qui n'étoit pas bien François à son gré; & comme son Confesseur lui en fit réprimande, il lui dit, qu'il ne pouvoit s'en empêcher, & qu'il vouloit deffendre jusqu'à la mort la pureté de la langue Francoise.

J'ai jugé qu'il ne seroit pas inutile de joindre à ces observations, celles qui ont été faites par M. de Balzac, dans le trente-septième de ses Entretiens, où il écrit de Malherbe à M. de Plaffac-Méré.

* E N T R E T I E N XXXVII.

C E que j'ai dit de Malherbe, est donc à votre goût, & l'homme que vous avez à gages pour vous interpréter le Latin, vous donne assez d'intelligence d'Horace, pour vous faire bien connoître que les imitations du Moderne, ne sont pas inférieures aux originaux de l'Ancien. Je suis bien aise, que mon sentiment soit appuyé, d'une si grande autorité que la votre; car

G

vous

* M. Bayle dit dans son Dictionnaire, à l'Article de Desloges à la remarque F. avoir oui dire que cet Entretien a été joint par une licence de Libraire, à la Vie de Malherbe, dans l'édition de 1672. En effet ce qu'on y trouve de Malherbe, & de Madame Desloges ne s'est point passé ainsi; & M. Racan a fait lui-même le recit de l'Histoire à Ménage, qui l'a fait imprimer dans ses Observations sur les Poésies de Malherbe. Par conséquent il n'est pas probable qu'il auroit laissé insérer tout le recit de Balzac dans la Vie de Malherbe, sans le rectifier le moins du monde.

vous savez que je vous oppose toujours à toute l'Université, & je dis ordinairement qu'on ne trouve point le fonds de votre critique. Equivoque à part, vous êtes un excellent homme, & vous m'avez dit mille choses agréables à votre dernière visite, dont je ris encore de mémoire. Votre Lettre est pleine de ces mêmes choses agréables, & me donne toute la gayeté, que je suis capable de recevoir. Il est donc bien juste que je contente une personne, qui prend tant de soin de moi, & que je vous donne l'éclaircissement que vous attendez.

On vous a dit la vérité. Malherbe disoit les plus jolies choses du monde; mais il ne les disoit point de bonne grace, & il étoit le plus mauvais recitateur de son tems. Nous l'appellions l'Anti-Mondory; il gâtoit ses beaux vers en les prononçant; outre qu'on ne l'entendoit presque pas, à cause de l'empêchement de sa langue, & de l'obscurité de sa voix: il crachoit pour le moins six fois en recitant une Stance de quatre vers; & ce fut ce qui obligea le Cavalier Marin à dire de lui; qu'il n'avoit jamais vû d'homme plus humide, ni de Poète plus sec.

Mais pour revenir à ce que vous désirez particulièrement apprendre de moi, la dernière année de sa vie, il perdit son fils unique, qui fut tué en duél par un Gentil-homme de Provence; cette perte le toucha sensiblement, je le voyois tous les jours dans le fort de son affliction, & je le vis agité de plusieurs pensées différentes; il songea une fois à se battre contre celui qui avoit tué son

son fils; & comme nous lui représentâmes, M. de Porcheres d'Herbaud, & moi, qu'il y avoit trop de disproportion de son âge de soixante & douze ans, à celui d'un homme qui n'en avoit pas encore vingt-cinq; *c'est à cause de cela que je me veux battre*, nous répondit-il, *ne voyez-vous pas que je ne hazarde qu'un denier contre une pisto- le.*

On lui parla ensuite d'accommodement, & un Conseiller du Parlement de Proven- ce, son ami particulier, lui porta parole de dix mille écus; il en rejetta encore la pre- mière proposition (cela est encore vrai) & nous dit l'après-dînée, ce qui s'étoit passé le matin entre lui & son ami. Mais nous lui fîmes considérer, que la vengeance qu'il désiroit étant apparemment impossible, à cause du crédit que sa partie avoit à la Cour, il ne devoit pas refuser cette légère satisfac- tion qu'on lui présenteoit, que nous appel- lâmes;

. *solatia luctus*

Exigua ingentis, misero sed debita patri.

Et bien, dit-il, je croirai votre conseil, je pourrai prendre de l'argent puis qu'on m'y force; mais je proteste que je ne garderai pas un teston pour moi, de ce qu'on me baillera; j'employerai le tout à faire bâtir un Mausolée à mon fils. Il usa du mot de Mausolée, au lieu de celui de tombeau, & fit le Poète par tout

Peu de tems après, il fit un voyage à la

Cour, qui étoit alors devant la Rochelle ; & apporta de l'Armée la maladie, dont il vint mourir à Paris. Ainsi le traité de dix mille écus ne fut point conclu, & le dessein du Mausolée demeura dans son esprit. Il fit seulement imprimer un *Factum*, & trois Sonnets, qui n'ont point été mis dans le corps de ses autres ouvrages. Je voudrois bien pouvoir contenter la curiosité que vous avez de les voir ; mais de plusieurs exemplaires qu'il m'en avoit donnez, il ne s'en est pû trouver aucun parmi mes papiers, & il ne me souvient que de ce seul vers ;

Mon fils qui fut si brave, & que j'aimai si fort.

Sur ma parole assurez-vous qu'ils étoient tous excellens, & que ce n'est pas une petite perte que celle que vous en faites.

Il s'est néanmoins trouvé quelque chose que mon homme vous envoie, au lieu de l'autre ; & c'est, à lui seul que vous en aurez l'obligation. Malherbe étoit un des plus assidus Courtisans de Madame Desloges, & ia visitoit réglément de deux jours l'un ; un de ces jours-là ayant trouvé sur la table de son Cabinet, le gros livre du Ministre du Moulin, contre le Cardinal du Perron, & l'entouffiasme l'ayant pris, à la seule lecture du titre, il demanda une plume & du papier, sur lequel il écrivit ces dix vers. *

Quoi

* Cette Histoire s'est passée surrement. C'est Racan qui a fait les vers que Balzac attribué à Malherbe, & Gombaud avoit fait ceux qu'il donne à Madame Desloges. Voyez le Dictionnaire de Bayle à l'endroit déjà cité.

Quoi-que l'Auteur de ce gros livre
 Semble n'avoir rien ignoré,
 Le meilleur est toujours de suivre
 Le Prône de notre Curé.
 Toutes ces doctrines nouvelles;
 Ne plaisent qu'aux folles cervelles;
 Pour moi comme une humble brebis,
 Sous la houlette je me range,
 Il n'est permis d'aimer le change,
 Que des femmes & des habits.

Madame Desloges. ayant vû les vers de Malherbe, piquée d'honneur, & de zèle, prit la même plume; & de l'autre côté du papier écrivit ces autres vers.

C'est vous, dont l'audace nouvelle
 A rejeté l'Antiquité,
 Et du Moulin ne vous rappelle,
 Qu'à ce que vous avez quitté.
 Vous aimez mieux croire à la mode,
 C'est bien la foi la plus commode,
 Pour ceux que le monde a charmez
 Les femmes y sont vos idoles,
 Mais à grand tort vous les aimez,
 Vous qui n'avez que des paroles.

On peut voir dans ce même livre des entretiens de M. de Balzac, la comparaison qu'il fait de Ronfard & de Malherbe; c'est dans l'Entretien XXXI.

ARTICLE V.

EPITRE DE PASSAVANT accompagnée de Remarques.

L'Extrait que j'ai donné de cet écrit burlesque, dans la seconde partie de ces Mémoires, ayant mis bien des gens en goût de voir cette pièce devenuë assez rare, l'on m'a invité à la ressusciter à la première occasion, & à y joindre quelques remarques. Mais, comme je savois qu'on l'avoit réimprimée à Londres en 1710. à la suite des *Epistolæ obscurorum virorum*, quoi-que cette édition ne soit guères connuë hors de l'Angleterre, j'étois néanmoins fort irrésolu du parti que je prendrois, lors que M. le Duchat m'envoya des notes curieuses qui me déterminèrent sur le champ à l'insérer ici. Ces notes qui marquent une grande connoissance de l'Histoire Litteraire de ce tems-là, serviront à faire relire cet écrit avec un plaisir tout nouveau.

On sera peut-être bien aisé de savoir par avance qui étoit Passavant, & ce que devint cet homme. Voici ce que M. le Duchat m'écrit en avoir oui dire à M. Audouy, l'un des Regens du Collège François de Berlin, qui dit l'avoir appris à la Rochelle de M. Boireau, sur le pied d'une tradition très-certaine.

Lizet, dit-on, surpris de ce que ceux de
Geneve

Geneve ne se mettoient pas en devoir de refuter son livre, envoya sur les lieux un sien Domestique affidé, avec ordre à lui de s'adresser à Beze lui-même, & de l'exhorter ou à refuter ce livre ou à donner gloire à Dieu, s'il trouvoit que le livre fut véritablement sans replique. Ce Domestique arrive *incognito* à Geneve, s'adresse à Beze & fait sa commission. Beze encore indetermined retient en sa maison le Domestique de Lizet, & le fait manger chez lui. Il prend un troisième parti, qui est de faire sentir au valet l'impertinence, & l'ignorance de son Maître, & s'y prend de manière que le valet devenu Protestant prend la résolution de rester à Geneve. C'est ce * valet, actuellement converti, lequel sous le nom de *Passavant*, mande à Lizet la manière dont tout en goguenardant, Beze l'avoit rendu Lutherien. Je laisse aux Lecteurs la liberté toute entière de croire ou de ne pas croire ce recit.

M. le Duchat n'est pas de l'avis de ceux qui, comme M. Bayle & ses amis, blâment Th. de Beze, d'avoir employé le burlesque à refuter des dogmes extravagans. M. Bayle avoit apparemment oublié ce que dans son Dictionnaire critique il fait dire à quelqu'un, touchant le *Tableau, &c. de Ste. Aldegonde*, que ce livre par les bouffonneries qui y succèdent aux argumens sérieux, avoit donné le coup mortel à la Religion Romaine dans les Provinces-Unies; sur quoi il fait cette réflexion sensée, qu'en effet rien n'est plus

Voyez p.
329. de
la 2. par-
tie de ces
Mémoires.

G 4

plus

* C'est à dire, aidé de la plume de Beze.

plus capable de terrasser une opinion , que de savoir en faire sentir tout le ridicule.

Il est sûr que le Passavant de Beze parut en 1553. Naudé le dit positivement pag. 230. de la 2. édition de son Mascurat: d'ailleurs cette édition de 1553. est spécifiée tom. 2. pag. 384. du *Bibliotheca Thuana* , Paris 1679. Et enfin, Calvin , qui comme on fait , nâquit en Juillet 1509. est dit , pag. 30. du Passavant de 1584. âgé d'environ 43. ans , d'où il résulte que l'année 1552. est l'époque de la composition de cette Satire.

En 1565. il s'en fit une édition *in* 24. En 1568. une autre , sans nom de lieu , ni d'Imprimeur , & en 1584. encore une autre de même taille : *Lutriviani apud Uliſſes Viſc.* : & enfin , cette pièce est la seconde du Recueil de Wiliorban , *in* 8. 1593.

La Caille , pag. 102. de son Histoire de l'Imprimerie , Paris 1689. rapporte ainsi le titre d'un des ouvrages du Président Lizet , nouvel Abbé de S. Victor : *Petri Lizetii Primi Præsidis in supremo regio Francorum Consistorio , & deinde Abbatis à Sancto Victore , adversus Pseudo-Evangelium Toxicum Comment. in* 4. Michel Vascoſan , 1551. Je ne ſai ſi cet ouvrage est différent de celui dont , pag. 321. des Mémoires de Littérature , il est fait mention , comme ayant été imprimé cette même année-là par Poncet le Preux : ou ſi ce ne ſeroit pas le même ouvrage , que ces deux Libraires ayant peut-être imprimé à communs fraix , l'un auroit mis son nom au devant d'une partie des exemplaires , l'autre au devant de l'autre.

A la pag. 5. du Passavant de 1584. on voit que Lizet fut long-tems à trouver un Imprimeur, & que ce ne fut qu'après une extrême résistance que son Compère (Poncet le Preux) voulut bien en courir le risque. Je pencherois volontiers vers le dernier parti.

On croit communément que les Traitez de Controverse qui font le sujet de la Satire du Passavant, furent composez par Pierre Lizet, pendant les trois ou quatre ans qu'il vécut encore, après être devenu Abbé de S. Victor. Moi-même j'ai cru long-tems ainsi, sur le témoignage de M. le Président de Thou, liv. 6. de son Histoire, sur l'année 1550. Mais l'Auteur du Passavant, Beze lui-même, contemporain de Lizet, & apparemment bien informé de la chose par Robert Erienne, osant bien reprocher à Lizet les trente à quarante années que cet homme avoit été à trouver un Imprimeur pour ces Traitez, il est bien plus sûr de dire avec M. du Pin dans sa Bibliothèque du XVI. siècle, que Lizet les composa étant premier Président; c'est à dire, depuis environ l'année 1530., jusqu'en 1550.

Au reste toutes les éditions du Passavant sont remplies de fautes, dont on a tâché de purger entièrement celle-ci.



EPISTOLA MAGISTRI BENE-
 DICTI PASSAVANTII. Res-
 ponsiva ad commissionem sibi datam à
 venerabili D. Petro Lyseto , nuper Cu-
 riæ Parisiensis Præsidente , nunc vero Ab-
 bate sancti Victoris propè muros. *Ad-
 junctis quibusdam pertinentiis.*

CANDIDO LECTORI.

* **P**etrus Lysetus in Senatu Parisiensi Præ-
 ses pro eâ quâ pollebat autoritate , fer-
 ro flammisque puriorem Evangelii doctri-
 nam amplexos crudelissimè persequebatur.
 Post decreto regio non eâ dignitate solùm de-
 jectus ; sed etiam Senatu motus , in agræ
 mentis solatium factus est Abbas S. Victoris.
 Ibi cum suppliciorum acerbitate non posset
 amplius in Evangelicos sævire , stilum in
 eos decrevit stringere. Librum itaque in
 eos edidit , cui scripto ad ridiculum compo-
 sito responsum est , quod tibi cum elogiis
 ad idem argumentum pertinentibus exhibe-
 mus. *Utere & hilariter fruerè.*

M. BEN. PASS.

Domine Nuper-Præsident , & Nunc-Ab-
 bas , post recommandationes meas hu-
 millimas , imprimis & ante omnia præmissas (1)
 Enim-

* Cet avertissement ne se trouve pas dans toutes les
 éditions du Passavant.

(1) *Enim verò* , Debut peu moins comique que le
 Car , par où Verville a commencé son Moyen de par-
 venir.

Enimverò ex quo tempore sospites & alacres venimus in istam patriam secundum commissionem vestram, non scripsimus ad vestram Nuper-præsidentiam, ob multas peremptorias rationes. Primò, quia ego magis volebam expectare, quàm (2) intimare vestram Nunc-abbatiam ad dimidium: sciens quòd sicut vos estis tantum subtilis, quòd ego non possum dicere, quod vos faceretis in vestro capite mille quæstiones sicut solebatis fuit tempus in parlamento: adeò quòd vobiscum fastidiretis omnes, & non possietis invenire resolutionem, quia hæc omnia magis sunt facti quàm juris. Nam si essent juris, vos intelligeretis ad dimidium verbum. Itaque ego expectabam, donec possem vobis omnia computare de puncto ad punctum. Secundò, quia isti hæretici habent unam practicam tam diversam à nostrâ, quòd ego non poteram primo ictu intelligere intentionem ipsorum: & ideò (4) (sicut habet Canon nostræ missæ) ego prius benè fui impeditus, sicut cognoscetis post

(2) *Magis Volebam*] *Malebam*, du verbe *malo* fait de *magis volo*, eut été plus Cicéronien, mais c'est pour cela même que Beze a évité ce mot, comme trop bon pour le stile macaronique.

(3) *Intimare ad dimidium*,] *Intimare* dans les Auteurs de la basse latinité, c'est notifier. *Intimare ad dimidium* est ne notifier qu'à demi, enforte qu'il faille y revenir une autre fois.

(4) *Et ideò &*] Beze avoit oublié son Missel. *Et ideò* n'est point du Canon de la Messe, mais de la Preface: & c'en est la transition pour venir au SANC-TUS: & IDEO cum Angelis & Arcangelis, cum Thronis & Dominationibus; & du reste, ce *sicut habet Canon* n'est pas moins facétieux que le *sicut dicit David* de la page 30. éd. 1584

post. Tertio, quia vos me docuistis facere processus longos, ego etiam fui longus in isto casu: sed hoc ego dico jocabundus, & etiam pariter æstimo quod capietis in joco post prandium.

Sic igitur (ut ego incipiam) debetis scire, quod feci tantum per meos dies, quod veni ad Gebennam illam, quam tantopere, neque sine causa, odistis. Quia profecto ego cogitavi, quod dicta esset Gebenna, quasi Papæ Gehenna. Et postquam veni, & me deboravi audacter, quia nemo unquam mihi dixit pejus quam nomen meum, incontinenti memor practicæ vestræ, ego feci bonam minam, dicens: O quam ego sum lætus quod ego veni in istam bonam patriam Evangelii! & unus dixit mihi, quod ego essem benè ventus. Postea nos pransi sumus, & inter prandendum ego incepti jacere verba de nostro negotio, dicens: Ego venio de Parisiis, ubi ego vidi magnam pietatem. Et quid? dixit alius. Ego dixi, Comburri sanctos homines sicut fasciculos, sed ego loquebar per irrisionem: & deinde docuistis me, & M. noster Picardus, quod mentiri ad bonam intentionem non est malum. Præterea dixi, non est tumultus Parisiis quam de domino Lyfeto Nuper-præsidente & Nunc-abbate sancti Victoris prope muros Parisiis, qui fecit unum terribilem librum adversus Pseudo-Evangelicam hæresim: adeo ut dicant quod nos hæretici non respondimus, quia non potuimus respondere, & quia qui tacet consentit, ideo est factum de nobis. Itaque quia ego non poteram amplius pati hæc

hæc dici, veni huc, ut ego rogarem Dominum Calvinum, ut ipse illi responderet de parte Dei, quia sine hoc factum est de Ecclesiâ Dei, & iste Lysetus plus vastabit uno die, quam vos ædificaveritis in mille annis. Et statim unus certus assistens, quem non cognoscebam, de quo non dares liardum, coepit irridere tam profundè, ut ego non potuerim ferè tenere continentiam, & dixit, vos ergo loquimini de domino Nuper-præsidente, certè ecce bonum numerum. Quomodo valet dominus nasus ejus? est-ne semper vestitus de cramesino? est-ne semper damasquinatus? Dicebat bonus ille magister noster de (5) Gagneyo, quod omnes hæretici erant pallidi. Valet consequentia. Dominus Nuper-præsidentis est adedò rubeus quod una lagena vini (6) theologici sive vermel-li, ergo non est hæreticus. Et quia non potest esse Cardinalis, id est cardo sanctæ

Ec-

(5) *De Gagneyo*] Jean de Gagnay ou Gagné; *Gagneius* ou *Gagnaus*, Parisien, Docteur de Paris, & Chancelier de l'Université, ennemi déclaré de Robert Etienne. Voyez Launoi, Hist. du Collège de Navarre, Paris, 1677. pag. 685. & Robert Etienne, dans les premières pages de sa réponse aux Censures que la Sorbonne avoit faite de la Bible.

(6) *Vini Theologici &c.*] vin rosé, appelé Proverbialement *vin Theologal*, dans la supposition qu'ayant plus de corps & plus d'esprits que le vin blanc, il chauffe l'imagination de Messieurs nos Maltres, & les met en état de pénétrer les plus incompréhensibles mystères de la Foi Romaine. Arnauld de Ville-Neuve, dans son Commentaire sur le mot *vina Rubensia* du ch. 8. de l'Ecole de Salerne, à propos des *vins rouges*, dont il venoit de faire l'éloge. *Hinc est quod Theologi, in contemplatione circa Sacro Sancta Dominica passionis mysteria, optima cùmprimis vina deligunt; qua ob id ipsum Theologica nuncupantur.*

Ecclesiæ apostaticæ per caput, ipse est per æquivalens, id est per nasum; nam quis est tam hæreticus, qui sustineat dicere, quòd unus nasus non valeat bene unum pileum? Patet antecedens per omnes qui viderunt ipsius nasitudinem. Ergo, &c. Sed ad propositum, nos vidimus unum ex libris ejus, quem ipse fecit per triginta aut quadraginta annos: & diu est quòd dolebamus, quòd non poterat invenire impressorem qui vellet imprimere: adeò ut suus compater qui stat prope cuneum Mathurinorum sub insigni (7) Lupi; diu fecerit magnam difficultatem. Profectò fecit nobis magnam injuriam, qui nobis non apparaverit citiùs ad ridendum. Nam sicut dicit (8) Artusius Desideratus in

suis

(7) *Sub insigni Lupi,*] Poncet le Preux, qui en 1551. imprima, ou seul, ou avec Michel Vascolan, les Traitez de Controverse de Pierre Lizet. La Caille qui, pag. 82. de son Histoire de l'Imprimerie, Paris 1689. donne pour marque à Poncet le Preux un *loup* qui emporte une brebis, rapporte pag. 102. le titre de ces Traitez, comme imprimez chez Michel Vascolan la même année 1551.

(8) *Artus Desideratus,*] Artus Désiré, Normand, je pense, Prêtre seditieux & rimailleur célèbre par la multitude de ses Billets en vers François contre les nouveaux Luthériens & les Huguenots de son tems. La Bibliothèque de Draudius, tom. 2. pag. 187. contient les titres de quinze diverses productions de cet homme, en ce seul genre, imprimées séparément, quelques-unes mêmes plusieurs fois, depuis l'année 1545. jusqu'en 1578. quoi que dès l'année 1561 il eût été condamné à faire amende honorable, & à une prison perpétuelle, pour avoir été trouvé Auteur & porteur d'une Requête au Roi d'Espagne: par laquelle, à raison de l'Edit de Janvier, nouvellement accordé aux Huguenots, le Clergé François supplioit ce Prince de prendre la défense de la Religion Catholique, laquelle, disoit cette Requête, s'en alloit perduë en France, sous un Roi

suis mirabilibus rithmis Normanniæ, isti hæretici sunt tam melancholici, quòd tu diceres esse mortuos: & profectò valdè lumus tenti multis venerabilibus magistris nostris, & præsertim prælibato domino Nuper-
præsidenti,

Roi mineur, par la collusion de la Reine Regente & des Grands du Royaume, qui avoient donné les mains à cet Edit. Beze, Hist. Eccl. tom. 1. pag. 730. & de Thou, l. 28. sur l'an 1561.

Outre L. Pseaumes de la versification de Marot imprimé en 1543. avec Privilège, comme traduits *selon la vérité Hébraïque*, par le propre témoignage de la Sorbonne (Sleidan, l. 15.) les Huguenots chantoient du même Poète le Cantique de Simeon, & le Décalogue, dont le second Commandement est compris dans ce Quatrain:

Tailler ne te feras Image
De quelque chose que ce soit!
Si honneur lui fais & hommage,
Ton Dieu jalousie en reçoit.

Selon Artus Désiré, la Doctrine de ces *Chansons*, car ainsi qualifioit-il la version de Marot, alloit précipiter en Enfer toute la France. Aussi vit-on paroître de lui coup sur coup, en 1560. & en 1561. un *Premier* & un *Second Contre-poison*, de ces L. II. Chansons, & en particulier du Decalogue Huguenot, le second Commandement lequel étoit raccommodé en ces termes comme rétablissant le sens de l'Original.

Tailler tu te feras image
De quelque chose que ce soit:
Si honneur lui fais & hommage.
Ton Dieu grand plaisir en reçoit. Beze Hist.
Eccl. tom. 1. pag. 693. & 694.

Sans parler de quelques Pièces en prose, mentionnées par la Croix du Maine, la Comédie du Pape malade, au feuillet 29. tourné de l'édition de 1591. attribué à Artus Désiré, sous le nom de *l'affamé*, le *Passavant Parisien*, imprimé, je pense en 1556. & l'*Histoire Ecclésiastique* de Beze, tom. 1. pag. 736. nous a con-
servé

præsidenti, & aſino aureo, id eſt, (9) F. Petro aurato, & denique ipſi præfato Artuſio: qui nobis miſerunt tantum riſus ad nos impinguandos quòd non poterimus expendere per centum quadrageſimas. Iſte ribaldus ſic loquebatur, & ego mordebam mihi linguam: & unus reſpondens, ait: Non eſt mirum quòd ipſe tam longus fuit in pariendo. Nam ipſe eſt major beſtia quàm ſex elephants, & prætereà ipſe eſt montigena activè, quia peperit montes ſtultitiarum & riſuum. Ego nihil dicebam. Sed quamvis bene voluiſſem nunquam veniſſe, tamen ego dicebam intrà meos dentes. Quando tu es hîc, oportet ut facias tuum onus: & prætereà omnia revertentur ad gloriam ſanctæ matris noſtræ Eccleſiæ: denique iſta patientia erit mihi valdè meritoria. Itaque feci optimam minam, & dixi quòd ità: & ut tranſirem meam choleram, ego jeci me ſuper unam magnam truitam iſtius lacus, quæ eràt nimis valde bona. Nam (ſicut etiam dicebat (10) Cardinalis lagenifer, nuper tran-

ſervé auſſi deux lettres du même Artus Désiré prifonnier, l'une au Roi, & l'autre à la Reine Regente, par leſquelles, craignant; dit-il, pour ſon ame, en l'état où il eſt, il demande que lui faiſant grace de la vie, on ſe contente de le tenir en priſon, ou même de l'envoyer aux Galères.

(9) F. Petro Aurato] Pierre Doré Jacobin, Docteur de Paris. Voyez la note 17. ſur le ch. 22. du 2. livre de Rabelais. Ce devoit être un ſecond F. Jacobin (Fén. l. 4. ch. 11.) un autre Anc d'or d'Apulée.

(10) Cardinalis Lagenifer] Apparemment le Cardinal Jean Pierre Caraffe, depuis Pape ſous le nom de Paul IV. Les armes de cette Maïſon ſont des coupes, que Beze n'ayant vûs que de loin, ſur les houſſes des mulets

transiens per istam patriam cum suis lagenis) quamvis homines sint hæretici, tamen pisces non possunt sed, & facit bonum prandere cum eis: & ità factum fuit prandium usque ad gratias, quas ipsi dicunt Gallicè, Mater Dei, quasi beata virgo Maria non sciat intelligere Latinum, quæ tamen dicebat horas suas in Hebræo, sicut testis est Rosarium ejus. Sed transeat. Nam non est pejus quod ipsi faciant. Et post prandium ego intravi in cubiculum, & posui me super scamnum. Nam isti hæretici habent etiam scamna, ut intelligatis, & vivunt læti & irident nos, neque sunt tantùm melancholici ad dimidiam partem, quàm putabam. Verum est quòd semper (11) loquuntur de

H Deo

lets du Cardinal Caraffe, lors que, je ne sai en quelle année, ce Cardinal passa par Geneve, *cum suis lagenis*, il aura crû, comme d'autres, que c'étoient des bouteilles.

(11) *Semper loquuntur de Deo*] Il est bon d'entendre là dessus le Poëte Remi Belleau Catholique Romain, dans sa Comédie intitulée *la Reconnois.* Le sujet en est une jeune fille Huguenotte, laquelle échappée du sac de Poitiers en 1562. & conduite à Paris, avoit été confiée à une honnête femme Catholique, qui lui ayant trouvé un parti sortable, raisonna ainsi sur le sort de cette fille avec le jeune homme qu'elle lui destinoit pour époux.

J'espere qu'ils feront du fruit,
 La fille est bonne, & a bon bruit,
 La fille est douce & gracieuse,
 Elle n'est fière ni facheuse,
 La fille n'est pas un brin sotte:
 Je crains qu'elle soit Huguenotte
 Seulement, car elle est modeste,
 En paroles chaste, & honnête,
 Et toujours sa bouche ou son cœur,
 Pensent ou parlent du Seigneur.

Deo, sed quando aliquis iurat, aut ponit propositum gaudii in medio, ipsi irascuntur: sed in reliquo ipsi loquuntur, comedunt & bibunt sicut (12) homines. Super scamnum meum positus, ego feci varios discursus: & tandem, quia ego putabam quod eadem hora faceretis similiter, ego me posui ad dormiendum usque ad horam secundam aut tertiam, sicut scitis: & tantum profundè sum contemplatus pietatem nostræ matris sanctæ Ecclesiæ, quod ego cecidi super nasum meum, sicut ego vos vidi facere quotidie, & dormivi super prælibatum meum nasum. Postea extergens oculos meos, ego dixi alta voce, Famule, vade ad equos, & (13) cogita eos: & ipse ivit ad equos: & ego dixi, Quis est infra? Dixit, ego non vidi

Le Cardinal du Perron, lettre B. du Perroniana, prétend que Remi Belleau valoit moins que Jodelle, qui pourtant, dit-il, ne faisoit rien qui vaille. Ne seroit-ce pas ici un de ces traits du Poëte Remi Belleau, qui auroit déplû à ce Prelat qui avoit quitté la Religion Protestante?

Le Commentaire du Jésuite Maldonat sur ces paroles du Sauveur, Math. 7. 21. *Non omnis qui dicit mihi, ne vient pas tout à fait à notre sujet, mais la découverte de ce Jésuite est si singulière, qu'on sera peut être bien aise de la trouver ici Jam, dit-il, docui-mus agi hinc de falsis Prophetis, qui veram non habent, sed habere se simulant, fides. Et quidem cum hac scriberem, quidam ad me ex Calvinistis falsus Propheta venit, qui nunquam aliter Christum Dominum nostrum appellabat, se-citque ut melius hunc locum intelligerem.*

(12) *Sicut homines,*] Bûvoient & mangeoient comme homme. . . dit Rabelais, parlant des oiseaux de l'Isle Sonnante, l. 5. ch. 2.

(13) *Cogita eos*] Pensez-les, prenez soin d'eux. *Penser de quelqu'un, d'un cheval, d'une plume, anciennes façons*
de

vidi nisi istum (14) gingolfum , qui dixit tanta mala in prandio de domino Nuper-præsidente: Et ego de surgere , & ivi infra , & post aliquot proposita hinc inde , ego dixi : O domine , pro pari , dicatis mihi si vidistis librum domini Nuper-præsidentis , quia ego me benè teneo ad vestrum judicium : sed tamen ego veni expressè , ut scirem quomodo sit possibile respondere ad eum : nos non sumus tam subtiles quàm vos , qui bibitis in fonte. Rogo vos de parte Dei , ut velitis me docere , & illuminare , & ego dabo vobis quod petitis : & postea ego revertens in Galliam , faciam benè ipsi suam barbam. Quam barbam ? dixit ille : & ipse

H 2

non

de parler , au lieu de quoi , comme déjà du tems de Passavant , on ne disoit plus que *penfer quelqu'un* , & de là son *cogita esse*.

(14) *Gingolfum* &] Sobriquet qui désigne ici un sot , dont les fades médisances ennuyent.

(15) *Non habet Barbam*] Plus bas pag. 43. il est parlé de certain *Edit des Barbes* , comme on l'appelle , par lequel Edit , dit on , aux loins & au credit de Lizet , les grandes barbes étoient défendues sur peine de la hart. Cet Edit fut mal observé , témoins les portraits de ce tems là , dont la plupart donnent aux hommes une barbe ou longue ou rousuë. Néanmoins le Président Lizet tint bon pour ce mesme Edit , qu'il regardoit comme son ouvrage : & c'est la raison que donnent les contes faussement attribuez à Bonaventure des Périers , Paris , 1565. au feuillet 69. tourné , de ce que tout d'un coup on ne vit plus à cet homme un seul poil de barbe. On en attribue ici la chute à l'incontinence de Lizet , comme si ce Magistrat , qui d'ailleurs étoit chauve , & menacé de la chute de son nez , avoit gagné tout cela au métier de *Vénus*.

Revenant à l'Edit des barbes , j'avouë que d'abord je ne voyois pas trop bien , comment cet Edit pût compatir avec ce que dit l'Abbrégé Chronologique de Mezerai , sur l'année 1521. que le Roi François I. blessé d'un tison

non habet (15) barbam, nisi factus fit (16) Protonotarius ex quo descendit ab advocatis ad monachos, id est ab equis ad asinos, si-
 ve à comestorio ad præsepe. Est totum unum, dixi ego, si non habet barbam ac-
 tu, habet potentia. Imò, dixit, si verum est quod dicunt, ipsum habere Italicam pe-
 ladam, neque potentia. Ah dixi ego, quàm estis subtiles, quis dixit hoc vobis? vos for-
 tasse habetis diabolum privatum, sicut Pa-
 pa (17), qui vobis revelavit omnia. Non sumus omnes (18) angeli. Sed docete me si
 pla-

à la teste, ayant été obligé de se faire couper les cheveux, & les Suisses & les Italiens portant les cheveux courts & la barbe grande, ce Prince qui d'ailleurs avoit le front parfaitement beau, ayant trouvé cette manière plus à son gré & l'ayant suivie, son exemple avoit fait recevoir cette mode par toute la France, qui l'avoit gardée jusqu'au Règne de Louis XIII. Mais j'ai depuis reconnu que ce même Edit, ou plutôt cette Ordonnance de la Chambre des Vacations, en date du 6. Novembre 1535. laquelle, soit dit en passant, n'excepte que les Gentils-hommes, ceux de la Maison du Roi, & les gens de Guerre, ne regarde proprement que les guideurs de chemins, & les vagabonds, lesquels ayant fait leurs coups à la faveur des grandes barbes d'alors, se rendoient méconnoissables, en se faisant raser, & se déroboient ainsi aux poursuites de la Justice.

(15) *Protonotarius, &c.*] Ce que vouloit dire le Genevois qui avoit tenu ce discours est apparemment, que si Lixet devenu Abbé portoit une barbe, ce devoit estre une fausse barbe, comme celle des Protonotaires Italiens, espèce de jeunes Abbez qui, dans un Pais où regnent les grandes barbes, en portent de fausses, pour ne point paroître ridicules.

(17) *Papa Paulus, &c.*] Apparemment Paul III. dont Baleus, je ne sai sur que's garands, dit qu'il étoit Astrologue, Magicien, & Devin.

(18) *Angeli*] c'est vrai-semblablement d'ici, que le
 Moyen

DE LITTERATURE. 117

cet, ut ego possim fortiter resistere ipsi in suum despectum. & si placet, ego dabo vobis librum ad somniandum. Si habetis librum, dixit ipse, & vultis ut transeamus tempus, nos ridebimus unam horam. Gracias, domine, dixi, & ego dabo vobis tantum quod eritis contentus. Non, non, dixit ipse. Nos non vendimus nostra verba, sicut Papa suas indulgentias. Et ego abii quæsitum unum librum, & ipse aperuit: & dixit in summâ de tribus præfationibus: Profeculo est mirabile artificium in tribus istis præfationibus, quod dominus Nuper-præsidens voluit benè nos celare, primum, voluit detegere suam stultitiam Deo, deindè hominibus tam Laicis quàm Ecclesiasticis. Itaque etiam opus fuit tribus præfationibus, ut se ter stultum esse probaret: quamquam omnes benè sciebant: adeo, ut omnes pueri vadant ad sinapi: sed viva vox magis afficit, & certè benè se jactare potest quod superavit spem omnium. Et quod attinet ad primam prædictarum præfationum, quæ dirigitur Domino Jesu-Christo, apparet benè quod Dominus Nunc-Abbas, quamvis melius fecisset sequendo consilium defuncti magistri nostri de (19) Quercu, qui

H 3

di-

Moyen de parvenir, ch. 80. intitulé FOLIE, a pris le Conte de certain Curé de S. Clément, qui en son Prône disoit: *Les Dames montrent leurs setons, ce n'est pas du tout bienfait, & puis ils étendent leurs chemises autour du Cimetiére, en da, ni moi ni mes Vicaires ne sommes pas Anges, cela nous touse.*

(19) M. N. de Quercu } Apparemment Guillaume de Quercu ou du Chêne, qui a écrit quelque chose sur S. Grégoire.

dixit, sunt triginti anni, in facultate, quòd si liber iste imprimeretur, non faceret nisi facere ridere Lutheranos, quia non erat nisi Theologia pelata de Canonibus: tamen benè fecit de communicare suum librum magistro nostro Domino (20) Maillardo, qui est benè doctus, quia Dominus Erasmus (21) semel aut bis scripsit ad eum: & , quòd est nodus materiæ, dedit ei scyphum, aliàs *un gobelet* Gallicè. Nam in initio, quum Dominus Doctor Lysetus fecisset librum suum, vocabat eum Candelabrum Ecclesiæ adversus dæmonem meridianum, & postea Turrem quadrangularem; & intitulaverat prælationes suas omnibus sanctis & sanctabus paradisi. Sed quia prædictus magister noster dixit ei, quòd (22) Laurentius Valla, quamvis

(20) *M. N. Maillardo*] Nicolas Maillard, duquel parle la note 17. sur le ch. 30. du 1. livre de Rabelais. Il fut du Colloque de Poissy, & étoit pour lors Doyen de la Faculté.

(21) *Semel aut bis.*] Il n'y a qu'une seule lettre d'Erasmus au Docteur Maillard (*Nicolaus Mallario*) la 14e. du l. 25. Elle est du 28. Mars 1531., & il faut que ce soit d'ailleurs que Beze savoit l'Histoire du *gobelet*, car cette lettre n'en dit rien.

(22) *Laurentius Valla, &c.*] *Elegant*, l. 1. c. 1. Laurent Valla étoit doublement suspect d'hérésie à la Sorbonne d'alors, & comme ennemi de la Barbarie, par le titre même de ce livre, & comme ayant d'ailleurs combattu, du côté du stile, la prétendue Donation de Constantin, François Hotman, dans son *Brutum sumen*, ch. *Crimen falsi*: *Jam vero acquis tam imperitus lingua Latina reperitur, qui non videat, genus dicendi, quo illius instrumenti scriptor est usus* (il parle de l'Acte de cette Donation) *longissime ab illius sæculi consuetudine abhorreere? quam reprehensionis partem Platina in illo Sylvestro non prætermisit, sed suscitatus est vir acerrimo in hoc genere judicio Laurentius Valla.*

vis fuit hæreticus , tamen est unus bonus author , qui non facit mentionem de prædicto dativo Sanctabus : ideò Dominus Lysetus , quamvis in principio resisteret , tamen , ut illi complaceret , delevit hoc totum , & tantum fecit mentionem Jesu-Christi , in quo parum abest quin sit Lutheranus. O certè , dixi , ego nolo eum sustinere , sed tamen volo tibi dicere quid posset contra allegare ut magis appareat veritas. Ipse posset dicere , quòd ubi est rex , est curia. Ità , ità , dixit ipse , & ego credo quòd sic intelligit. Sed quantum ad ipsam materiam præfationis , gallinæ Franciæ debent habere magnum timorem , quia vulpes sunt facti Heremitæ. Nam nemo est qui nesciat super totam terram , non esse unum hominem magis ambitiosum isto , & præcipuè ea ambitione , quæ est maximè timenda : nempe , quæ latet sub prætextu humilitatis : & quòd ita sit , omnes benè sciunt quomodo fuerit contristatus , quòd toties errasset esse Cancellarium , & quomodo ipse fecerit (23) propositiones erroris contra Parlamentum , pro maximo domino totius regni , sub hâc expectatione : & tunc qui videt se non potuisse facere quod volebat , quia in curia non amant

H 4

ho-

(23) *Propositionis erroris , &c.*] Ancien moyen de revenir contre un Arrest de Parlement , sous pretexte que la Cour y auroit erré au fait. C'étoit à Lizet une insigne lâcheté , que d'avoir dressé lui-mesme les moyens de cassation d'un Arrest de la Grand Chambre , où lui-mesme avoit préfidé : c'est ce qui lui est ici reproché comme un effet de l'ambition qu'il avoit eüe autrefois de parvenir à la Dignité de Chancelier.

homines qui habent ingenium factum ad finistrum latus, sicut ipse: & denique quidam (24) Vascones sunt, qui per breviorrem viam suppletarunt unum Alvernum: idcirco nunc ipse vult adulari Papæ, & videre si magis faceret in spiritualibus quàm in temporalibus. Sed, ut simulet suum desiderium, ipse tantum facit mentionem Ecclesiæ triumphantis, ut lucretur bonam gratiam Ecclesiæ militantis: sicut multi etiam per hanc viam facti sunt non tantum Cardinales, sed etiam Papæ. Finaliter dicebat iste ribaldus, quod est una manifesta hæresis in vestrà præfatione, quando vos dicitis quod qui firmiter confidit in Jesum, nunquam derelinquitur. Nam tota Sorbona docet esse hæresim firmiter credere in Deum, & jubet semper dubitare: quia esset una magna arrogantia esse securum de suâ salute: & sic accidit, ut diceretis melius quàm putabatis. Præterea non facitis ibi mentionem de operibus, & tamen fides separari potest à charitate: ergo vestra conclusio est defectuosa & piarum aurium offensiva. Et bene, dixi, de secundâ præfatione? quoad primum punctum, respondit. Ipse valde timet momos nebulones, sed debebat eorum qualitates exprimere, ut cognoscerentur: nam cuilibet licet ita loqui: verum ex rationibus cognoscitur quis benè dicat: quod si ipse fecisset, ipse se cognovisset ex numero eorum quos ipse timet: quia quis est ma-

(24) *Quidam Vascones, &c.*] Ne seroit-ce point ici Jean Bertrand, Toulousain, Successeur de Lizet en la Dignité de premier Président, & bien-tôt après Garde des Sceaux ?

magis momus , quàm qui reprehendit quod non intelligit ? Ipsum autem non intelligere quod dicat , ipsemetipse ostendit , quando fatetur se sacræ Theologiæ tyrocinium vix unquam pertigisse. Undè satis patet , quòd non debuit se miscere de re , quam adeò parùm intelligebat. Verum est quod ipse postea dicit , se esse bonum Canonistam , de quo postea dicemus. Ergo Lysetus ipse est unus maximus momus nebulo per suam gulam , & facit sicut stultus domini de Borbonio , quem vocabant (25) Joannum , qui seipsum mordebat : vel facit sicut Andabatæ. Andabatæ ? dixi ego , & quid hoc est ? ego credo quòd sit nomen unius diaboli. Non non , dixit ipse , vide Erasmus in Chiliadibus , ubi tu invenies : nisi velit dicere quòd quando dicebat se esse imperitissimum , ipse mentiebatur in tertîa personâ , aliàs per humilitatem : quod nunquam credent quicumque legerint suam librum. Imò potiùs dicent , quòd si mentitus est , mentiendo dixit veritatem , de quâ propositione relinquo decisionem magistris nostris , quia est nimis subtilis. Ad secundum punctum. Quando ipse allegat Ciceronem pro Balbo , ego valdè doleo , quòd ista elegantia verba sint implicata istis stercoreibus. Nam sunt sicut una pecia panni aurei infusa turpissimis assumentis , aut sicut una margarita orientalis , projecta inter stercorea. Nam etiam (notate bene domine Nuper-præsidens) dicitur quòd Papa Julius modernus ,

H 5

dernus ,

(25) Joannus &] Marot a fait l'Épithèque d'un autre Jean , Fou de Madame.

dernus , quamvis non plus sciat de Latino quàm unus miles , & sit melior Canonista qua Theologista , quum audivisset unam partem vestri libri , tenuit tam parvum numerum , ut jusserit portari ad suam latrinam , id est ad sedem toraminatam , quam dicunt trufatores esse beati Petri : ubi ipse Papa cacat , non in qualitate Dei super terram , sed in qualitate humanitatis suæ cacaturientis : & ibi cum voluisset semel suas nates abstergere cum illo , reperit vestrum stilum tam durum , quod sibi decorticavit totam sedem apostolicam : & dixit , fricando sibi nates : In veritate erat montigena , tam erat durus & asper. Sed , ne hoc vos nimium fastidiat , ego credo quòd sit una burda. Nam Papa etiam si non vos amat (quia ut dicam veritatem , ipse non est bonus Franciscus , nisi propter suum commodum) tamen ego puto quòd nunquam hoc faceret : & arguo à simili. Si (26) dominus Polytus & alij Dominiani sunt stulti sicut dominus Nuper-præsidentis , & benè amantur à Papa domino nostro : profectò etiam dominus Nuper-præsidentis. Ego feci hoc argumentum , concludens in modo & figurâ , etiam si crepent hæretici : sed ego non dixi eis , ut intelligerem reliqua. Audite ergo , ut redeam ad propositum : ipsi dicebant tuum propositum esse malè fundatum in eo quod dicis , quòd doctrina divina à canonicâ ,

(26) *Dominus Polytus. Dominiani stulti.*] On verra avec plaisir , au second chapitre des Contes publics sous le nom de Bonaventure des Periers , un tour de son métier que ce Pelyre , bouffon de l'Abbé de Bourgueil , joua un jour à son peu chaste Maître. *Dominianus stultus* , le fou d'un Seigneur , un fou qui a un maître.

nonicâ , & canonica à divinâ sejnngi vix posse videatur : & per consequens quicquid tu ædificas super istud fundamentum , quatenus quidem tu intelligis per Canonicam scripturam Jus Canonicum , id est irregulare. Nam dicunt quòd veritas ipsa te dementitur (salva tua Nuper-præsidentiali nascitudine) quando tu dicis , quòd Jus Canonicum est explicatio sensus obscurioris sacræ scripturæ. Et quòd ità sit , dicebat iste , patet ex eo quòd antè quàm Jus Canonicum esset , fuerunt majores Theologi quàm post : in tantum quòd benè possumus dicere : Sicut vetus Testamentum est scriptura Dei , ità Jus Canonicum nihil aliud est quàm scriptura Antichristi. Nam cum sint quatuor libri Juris Canonici , nempè Decretum , Decretalia , Sextus , & Clementinæ : Decretum est sicut una vestis composita ex infinitis peciis plerumque pessimè & sine judicio collocatis : adèd ut sicut si esset una talis vestis quæ haberet plures manicas , quarum una esset nimium longa , alia nimium stricta , alia nimium lata , & esset ex uno latere tam longa quòd attingeret terram , ex alio secularis , quæque haberet collare sine ullâ proportionè : nemo vellet aut posset induere , vel si indueret , omnes riderent , sicut magister (27) Joannes de

ponte

(27) *Joannes de ponte Alesio*] Jean du Pontalais. Balladin des plus bouffons , sous le Règne de François I. Le Dixain imprimé à la suite du Prologue du 2. livre de Rabelais dans l'édition de 1553.

Cinq cens dixains , mille virlais ,
Et en Rime mille virades

Ne suffiroient ni Pontalais
A pleines balles de ballades
Au docte & gentil Rabelais.

ponte Alesio : & plangerent se de multis vestimentis vastatis , undè essent captæ peciæ ad faciendum istud tam stultum vestimentum: ità etiam accidit de magno Decreto , in quo non solet plerunque scriptura adduci , nisi ad pervertendum eam & profanandum. Sicut Can. Non decet. dist. 2. scribit Calixtus Papa , sicut Dei filius venit facere voluntatem Patris sui , sic & vos implete voluntatem matris vestræ quæ est Ecclesia : cujus caput ut prædictum est Romana existit Ecclesia. Ità Romanus Pontifex erit mater nostra , sicut Deus est pater noster. Et oportebat etiam dicere (quòd Deus prohibeat) Mater nostra quæ es Romæ , sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua , &c. Et certè Pontifices fortassis ex hoc Canone acceperunt jus Sodomæ exercendæ , ut non tantum allegoricè sed etiam reverà sint foetidissima scorta & prostibula. Ex quo infertur corollarium , quòd Papa contrà grammaticos , est generis epicœni , non autem masculini : quòd præsertim valet in moderno Papa , qui vocabatur (28) Joannes Maria , ut ab initio nativitatis ostenderetur eum fore androgynum , cum suo parvo Cardinaluccio , & per consequens dignum pontificari. Sed inter cæteras , tota distinctio vigesima prima , est una pulchra res
ad

Au feuillet 108. des Contes de Bonaventure des Périers, Paris 1565. on trouve un chapitre entier des bons tours qu'on attribue à cet homme facétieux.

(28) *Joannes Maria &] Jean Marie de Monte* Pape sous le nom de Jule III. voyez M. de Thou l. 6. sur l'année 1550.

ad ridendum : ità ut Pantagruel cum suo libro quem fecit imprimere per favorem (29) Cardinalium , qui amant vivere ficut ille loquebatur , non faciat nihil : quia valdè benè fundat Hierarchiam Ecclesiæ , in quâ dominus Nuper-præfidentis , etfi fit tantum Nunc-abbas , tamen quia voluntas reputatur pro facto , ego non dubito quòd non fit in summo gradu , præsertim cum habeat nasum Cherubinum aut Seraphinum , qui est supremus ordo Angelorum , si credendum est (30) Dionysio , illi qui fecit Inventarium paradyfi. Et ad propositum , si volumus decreto credere quòd dominus Lysetus tanti æstimat , quòd quia in ipso benè studuit , putat se etiam scire Theologiam , ista distinctio Sacerdotum , quâ nituntur Papistæ est maximè introducta à Gentilibus. Can. Decret. dist. 21. & proindè contrà præceptum Deuteron. Et teste beato illo stulto & indocto (31) Isidoro ,

Me-

(29) *Cardinalium &*] Jean Cardinal de Bellai , & Odet Cardinal de Châtillon. Celui-ci , comme homme de lettres , & l'un des Mécènes de Rabelais , avoit sollicité & obtenu le Privilège accordé à Rabelais le 6. Août 1550. pour l'impression de son Roman : & le premier , en la même qualité , y avoit aussi contribué , à en juger par l'Épître liminaire du IV. livre. C'étoit d'ailleurs , au reste , la coutume en France , en cetems-là , que des personnes d'un-rang distingué s'intéressassent hautement à l'impression de certains livres ; & c'est sur ce pié-là , qu'au bas du Privilège accordé à Galliot du Pré le 10. Mars 1526. pour celle du fameux Roman de Perceforest en 6. vol. in folio , on lit : *le Seigneur de Brian Amiral de France & autres présens.*

(30) *Dionysio ibi &*] Le prétendu Denis Arcéopagite , dans ses livres de la Hiérarchie Céleste.

(31) *Indocto Isidoro &*] Isidore Archevêque de Seville , dans ses Etymologies. C'est en ces matières le grand Oracle des Canonistes , & c'est de quoi on raille ici Lizer qui se donnoit pour Canoniste. Voyez le *Lexis. Juridic. Calv. au mot Messopolis.*

Metropolitanus dicitur à mensurâ civitatum, quæ est una ex maximis veritatibus decreti : & totus iste Canon est mirabilis ad faciendum ridere lapides. Sed in canon. In nono est una mirabilis hæresis, quæ dicit quòd cæteri Apostoli acceperunt cum Petro pari confortio, honorem & potestatem, sicut in primo etiam Canone dixerat, quòd Apostoli ordinaverunt in singulis civitatibus Episcopos & presbyteros. O magnum hæreticum, dignum comburi in plateâ Malberti ! Nam ex hoc sequitur, quòd etiam si Petrus fuisset caput, non fuisset tamen nisi ex consensu Apostolorum, & sic fuit privilegium personale : & ità sancta mater nostra Ecclesia vel erit una hydra multorum capitum, vel sine capite post sanctum mortuum Petrum : quia privilegium non transit ad hæredes, nisi sit dictum expressè, quòd non patet de sancto Petro. Et ità mentitus erit Pelagius Papa, qui dixit quòd Rom. Ecclesia, Evangelica voce primatum obtinuit, quum Dominus dixit, Tu es Petrus : & ad huc magis, quum dixit quòd Rom. Ecclesia non habet maculam, neque rugam. Et si verum est quod ait Nicolaus Papa, quòd nemo audebat condemnare Papam Marcellinum, qui abnegaverat Deum propter metum, unde colligit quòd Papa Romanus est suprâ omnes : ego dico quòd Paulus fuit valdè præsumptuosus, quando reprehendit Petrum publicè, & prætereà quòd ipse se jactat de hoc, cum non habeat Ecclesia maculam neque rugam. Et sanctus Irenæus, qui tam rigidè scripsit ad Victorem Papam, ut vocet eum, fratrem, non autem

do-

dominum nostrum , &c. Eccles. histor. lib. 5. cap. 24. Itaque ut ego paucis dicam , (dicebat iste hæreticus) Ego faciam unum librum , si Dominus voluerit , in quo probabo , quòd nulla est pagina veteris aut novi Testamenti , quæ non sit cum horribili blasphemiâ , corrupta ab istis foetidis Papis Antichristis : quorum stercora collegit Gratianus in suam latrinam , quam vocant Decretum , in quo tamen sunt multæ peciæ bonæ monetæ , quarum fortunam ego doleo , sicut supra dicebam : quia fuit sacrilegium magnum ponere multa bona Doctorum antiquorum inter istas sordes. Et hæc quidem de Dreketalia. Ad Dreketalia veniamus & alios libros sequentes , de quibus nemo est qui nesciat proverbium quod dicitur : Postquam Decretum habuit alas , totum mundum fuisse maledictum. Et profectò bene possumus dicere quòd sint Evangelia Antichristi , & (32) stercora quæ diabolus vomuit per foetidum os Paparum , (quia os Papæ & culus diaboli sunt in eodem prædicamento) quos constat etiam ipsorum testimonio , fuisse organa diabolorum , ut sic inficeretur mundus. Ideòque dicuntur Decretalia per figuram , quam Poëtæ seculares vocant Metathesin , pro (33) Dreketalia , à Drek , quòd sonat Germanicè
id

(32) *Stercora &c.*] *Stercus Papa* , ou le nom dont Luther déclaré contre le Pape , s'accoutuma à qualifier les Décrétales. Voyez les Colloques , in 8. part. 1. au feuillet 141. tourné.

(33) *Dreketalia à Drek.*] Ces Allusions Allemandes sont aussi de Luther , pag. 21. de la Préface de la Compilation intitulée : *Antiqua literarum monumenta autographa Brunswich* , in 8. 3. vol. 1690.

id quod dicimus Latinè stercus : sit honos sub naso domini Nuper-præsidentis , qui sicut unus porcus meritò delectatur in versando ista stercore , & ità benè præparatus accedit ad refutandos hæreticos. Certè hoc est unum bonum fundamentum & benè probatum , & per consequens tota sua præfatio , quæ firmatur præcipuè super hoc fundamento , est valdè secura : ità ut ego possim dicere , quòd si omnes stulti raperent cælos , dominus Nuper-præsidentis esset jam mille leucas ultra cælum lunæ. Et quantum ad hoc quod dicit , eum qui disputat de re decitâ , facere injuriam decisionibus sacrorum Conciliorum : de parte Dei hoc est argumentari , si probaret quòd dicit , nempe ista , contra quæ scribit fuisse decisa , primùm per sacram Scripturam , deinde per Concilia irrefragabilia. Nam nos dicimus , quòd si contenti simus simplici nomine Concilij , quòd nulla est tam magna hæresis , quæ non inveniatur habuisse Concilia : & propterea etiam dicimus quòd parati sumus ostendere , quòd ista , quæ tenent Papistæ hodiè , sunt condemnata etiam per vetusta Concilia , & per suos canones , ita ut ipsimet sint sui destructores. Itaque ego consulerem domino Nuper-Præsidenti , ut non intraret in materiam tam profundè , sed contentus esset disputare sicut solebat antea , & sicut solet hodiè resolutissima Sorbona , per ignes , & fasciculos : quia quando venit ad scribendum , est nimium magnum periculum , ne sancta mater nostra Ecclesia Rom. sit ad metam non loqui : & quamvis Dialectici non ponant hunc locum in suis Topicalibus ,

calibus, tamen practica ostendit, quòd concludit, sine replica. Patet per experientiam, quæ est optima magistra. Et quum iste maledictus homo hoc diceret, ego, ut dicam tibi verum, dicebam in corde meo: Tu benè loqueris ad placitum, sed verè si tu esses ubi ego scio, benè ponerent te ad disputandum contra fasciculos. Interim ego feci bonam minam sicut tu dixisti mihi quòd sæpè tibi fecerunt in curiâ regis, etiâ non multum antè quàm darent tibi tam pulchram; cum tu fuisti depositus à tuo officio tam turpiter. Et ego dixi, Benè, domine, est bonum de esse plures quàm unus, ego benè notabo ista omnia pulchra quæ dicitis. Ego benè alloquar suam barbam, quando ego revenero Parisius, sed postridiè, si placet, nos dicemus adhuc aliquid. Et ego discessi, & posui totum in memoriam sicut tu vides. Deindè ego coenavi sicut moris est, quamvis essem benè tristis, quia ego audivi tibi sæpè, quòd non oportet irasci contrà suos morsellos. Et deinde ego ivi cubitum postquam dixi vespèras meas fecerè, & ego dormivi satis benè, quia oportet vivere ut tu scis. Sed ad propositum juris canonici, de quo iste disputaverat, inter dormiendum venit mihi una mirabilis visio, & simul resolutio. Nam ego putabam videre quòd vestra Nunc-abbatia canebat missam, & inter dicendum *per omnia*, vos bombinaistis altissimè, & canorissimè, per accidens: & statim unus ribaldus qui erat hæreticus, & nescio undè venerat tam citò, dixit: Miraculum, miraculum, dominus

I Nuper-

Nuper-præsidens loquitur etiam per ostium de retro. Tutemet mentiris, ego dixi, quia aliud est bombinare quam loqui, & quid tum si bombinavit? hoc non impedit consecrationem, imò hoc posset fieri ad tam bonam intentionem, quòd bombus ferviret de (34) thurificatione. Et ita iste hæreticus remansit totus confusus, unde ego surrexi manè totus lætus, & feci duos bombos in jure Canonico & (35) Incivili pro istis hæreticis, dicens: Dominus Nuper-præsidens canonavit, id est bombinavit, inter canendum missam, id est, est doctor in jure Canonico, & dabit tantos canones contra istos hæreticos, quòd benè impediet eos de approximare de sancto sacramento. Et ego cupiebam videre semel istum hæreticum Calvinum, de quo dicunt tanta: undè ego accipiens meam dispensam, ut ego possem audire hæreticos sine incurrendo irregularitatem, veni ad Ecclesiam sancti Petri. Et, ô pietas! non oportet loqui illic de sanctis, neque de sanctabus, quia omnia sunt sicut in primitivâ Ecclesiâ. Est tantum una cathedra, & multæ sedes, & scamna plena hæreticis. Fidem meam, domine Nuper-præ-

fidens,

(34) *De thurificatione.* Les Lieux communs de Melancthon, recueillis par J. Manlius, pag. 101. de l'édition de 1573. *Sacrificulus quidam, cum in lecto jaceret puerus, capis recitare horas suas, ut vocant, canonicas, & interim vomens, ventris crepitum edidit. Ibi Diabolus arri-dens, dixit: Qualis est Oratio, tale etiam est thus.* Lequel, ou de ce Conte, ou du Réve de Passavant est l'Original?

(35) *Et Incivili*] Ou *in Civili*, en deux mots, comme lit l'édition de Wiliorban. Voyez le nouveau *Ménagiana*, Paris 1715. tom. I. pag. 180. & les *Mém. de Littérature*, tom. I. pag. 334.

fidens, si tu videres eos, tu crepares per medium: nam sunt tanti, quod tu diceres quod nunquam est combustus unus. Et ego dixi intra me: Ah sancta mater nostra, quid tu facies contra tot inimicos tuos? Ah magister (36) Picarde, si tu esses hîc, tu benè diceres, (37) Mater dei, & pueri benè te irriderent: & propter zelum sanctæ matris nostræ prælibatæ, ita sunt commota viscera mea, ut (salva Nunc abbatia vestra) ego ferè facerem totum in caligis meis. O pietas! Ego vidi prælibatum Calvinum, qui est unus macer homo, quadraginta trium annorum circum circà: neque parvus neque magnus, sed inter duos. Breviter, si tu vi-

I 2

deres

(36) *M. Picarde*] François le Picart, Docteur de Paris, de la Maison de Navarre, mort en 1557. Il y a de lui un article parmi les Remarques sur le ch. 7. du 1. livre de la Confession de Sanci.

(37) *Mater Dei &c.*] Et plus bas, pag. 42. *Picardus sibi fregit bursam, clamando, Mater Dei, contra Lutheranos.* Cette exclamation ordinaire au Docteur le Picart, contre ceux qui se moquoient de lui, & d'autres bigots Sorbonistes ses semblables, lui fut encore reprochée dans un autre Ecrit du même stile que le Passavant, & Robert Cenaux la relève en ces termes dans son Eloge de ce Docteur, inséré par Launoi, pag. 301. & 302. de son Histoire du Collège de Navarre: *visum est cuidam anonymo verba intèdserere, quibus oblique celeberrimi viri non ante multos hos dies vivendi munere defuncti memoria collisa videri posset, quòd scilicet pantomimus iste nebulo & verba & gestus viventis effingeret ad hunc penè modum: O Sancta Maria, o Mater Dei, o bona Domina, defende nos, vindica nos, intercede pro nobis, contra hujus ridiculi capitis scurrilitatem.* Il finit son Eloge par ces mots, raportez par le même Launoi, pag. 305. *In pseudographum quendam anonymum sola nominis obscuritate nobilem, inque barbaricis suis sordibus plus satis lascivientem, qui mentito nomine Sacri Theologici in universum Sodalitii appellationem usurpavit, ex bono & de quo constata animadversio.*

deres eum, tu non dares unum (38) turo-
num. Sed tamen, ut dicam veritatem, ipse
fecit mirabilia, & benè loquitur aliter quàm
omnes, quos ego videram: ita ut ego cre-
dam, quod si semel iret illuc, ipse confun-
deret omnes. Denique, ego ferè fui hære-
ticus quando exivi. Sed tamen totum va-
dit benè usque nunc. Et vos nescitis, ego
vidi illum maledictum hæreticum (39) Ro-
bertum, qui nobis est tam benè elapsus. (40)
Per diem (sicut dicit David) vos benè di-
cebatis: Cavete benè, ipse evadet vobis: &
defunctus Joannes Andreas, qui sperabat ma-
ritare filias suas de bonis ipsius, ut erat ze-
lotissimus fidei catholicæ, benè etiam cla-
mabat semper quòd fugeret. Sed oculi no-
stri

(38) *Unum Turonum*] *Turonensem*, peut-être. Un de-
nier *Tournois*, moindre que le *Paris*, dont douze en font
quinze des autres.

(39) *Robertum*] Robert Etienne le Père, habile &
savant Imprimeur, lequel, persécuté par la Sorbonne
pendant près de trente ans, s'étoit vers l'année 1550. re-
tiré à Genève, où il mourut en 1559. voyez sa Réponse
aux Censures de la Sorbonne &c. 1552. & les Eloges de
Teissier, dernière édition, tom. 1. pag. 387. & suiv.

(40) *Per diem* &c.] Entre les ignorans Sorbonistes,
qui vouloient user de quelque apparence de serment, les
uns juroient *per diem* (par di) comme *Janotus* dans Ra-
belais, surquoi on peut voir la Note II. sur le ch. 21. du
I. 1. & comme encore ce vieux Docteur qui, pag. 9. de
la Réponse de Robert Etienne aux Censures de la Sorbon-
ne, disoit: *per diem ego habebam plus quàm quinquaginta
annos quòd nesciebam quid esset Novum Testamentum*. D'au-
tres juroient *per dies* (par dis) comme ce Régent, qui
jouë un si beau rôle dans les Contes de Bonaventure des
Périers, au feuillet 176. de l'édition de 1565. D'autres
enfin plus déterminez juroient *per diem Sanctam* (par le
San di) témoin le fameux *Ortwinus Gratius* qui, dans le
Dialogue imprimé à la suite du premier volume des *Epî-
tres Obs. Vir.* jure de la sorte par imitation, quoi que bas-
Aleman.

stri tenebantur, & alij vastaverunt totum, qui faciebant de nimium sapientibus. Et quia ego non sum eum alloquutus, quia faciebam conscientiam, ego rogavi de uno, quomodo faceret hîc. Et ipse mihi dixit, quod nunquam fuerit magis lætus, & quod faceret mirabilia de imprimendo: ita quod nunquam fuit unus qui dederit tot poenas matri nostræ universitati quam iste dabit. Et quomodo? dixi, ipse fuit combustus in figurâ. Itâ, itâ, dixit, sed ridet se de magistris nostris in propriâ personâ, & dicit mille jocularia de magistro nostro de (41) Govea, quem ipse vocat Sinapivorum, & de magistro nostro Picardo, quem vocat Picam garrulam, quia nescit quid dicit, & trangit sibi etiam caput de garrire: & de illuminatissimo magistro nostro Maillardo, & narrat quomodo quando semel mater nostra facultas fuit coram Francisco rege, Cardinales ridebant se de eis; & dicebant: Videte, videte, quomodo magistri nostri sunt mucosi & lutosi: profectò hæc est una mirabilis approbatio, quod Sorbona (42) non potest

I 3

errare.

(41) *De Govea*] Jaques Govea Portugais, principal du Collège de Ste. Barbe sous François I. & Henri II. grand bigot, & l'un des persécuteurs de Robert Etienne. Les Esoliers donnoient aux Régens, dans les occasions, & à plus forte raison aux Supérieurs de Collège, du bœuf salé, des langues fumées, & des jambons, & tout cela consommait beaucoup de moutarde. De la apparemment le Sobriquet de *Sinapivore*, donné ici à Govea.

(42) *Non potest errare*] Le sens des paroles que Robert Etienne, intéressé & présent à cette Députation qui regardoit la Bible, prête ici aux Cardinaux de la Cour de François I. est à peu près celui-ci: vous savez la guerre qu'on fait de tout tems à Messieurs Nos-Maitres, sur certaine mal-

errare. Et quòd tunc unus curialis volens facere ridere alios, quæsit dicens: Cur nunquam oportet dicere Tu, magistris nostris, sed (43) semper Vos, etiam si non sit nisi unus?

mal-propreté dont ils ont eù beau loisir de se corriger. Or, voyez si pour tout cela ils en sont ni moins crotez, ni moins morveux, & des gens si constans dans leurs principes n'ont-ils pas raison de prétendre ne pouvoir errer? Gerhard Schirruglius, dans les Epitres Obsc. Viror. Epitr. 22. Tu vides, dit-il, quod Universitas Parrhisiensis, ubi sunt Theologi profundissimi & zelosi, & qui non possunt errare, etiam judicaverunt ita sicut Coloniensis. Du reste il y a bien de l'apparence qu'effectivement la Sorbonne se disoit infallible dans ses Decrets, puisque d'autres Universitez lui passoient ce Privilege.

(43) Sed semper vos] Il ne s'agit pas ici du discours François, puisque, si le génie de cette Langue permet de tutoyer certaines personnes, ce n'est assurément pas un Docteur de Sorbonne. Le fait est que la barbarie des Universitez, à l'exemple de l'Université de Paris, avoit introduit le pronom de la seconde personne du pluriel Vos, en parlant Latin à un seul Docteur en Théologie, témoin les Epitres Obsc. Vir. & c'est de quoi on se moquoit à la Cour de France, par rapport aux Sorbonnistes. La seule question sérieuse en cette matière est de savoir la raison du pronom Noster, dans le titre du Magister Noster que prend ou que souffre chacun de Messieurs Nos-Maitres en particulier. Celle que j'ai lû quelque part, que c'est parce que ces Messieurs donnent leurs Réponses Gratis, n'étant rien moins que décisive, je rapporterai cette autre ci, que rend le docteur Budé, dans une Lettre à Erasme, pour quoi il y avoit traité celui-ci de Noster Erasme, & non pas de mi Erasme. Ego verò, dit-il, (Erasme Epist. L. I. Ep. 6.) nec dicere unquam, nec eloqui, ac ne proloqui quidem possim, O Noster Erasme, major enim mihi videre, & quam ut mecum te appellem, cum omnibus NOSTRIS unus satis esse possis. Quin & usque adeo publicus scriptis tuis factus es, ut nemo sibi privatim vindicare te possit. De même, les Sorbonnistes en général, & autres Théologiens Catholiques étoient réputez s'être tellement livrez au Public, ou par leurs Ecrits, ou par la Prédication, que traiter quelqu'un d'entre eux de Mon-Maitre, eut passé pour une véritable usurpation du bien d'autrui.

unus? Propter honorem, dixit alius, juxtà illud: Amant ab hominibus vocari rabbi, per humilitatem Sorbonicam. Non, non, dixit alius, ego benè scio unam aliam rationem Tropologicam: quia sicut unus homo est factus ex corpore & animâ, sic unus magister noster, quinetiam unus minimus socius de Sorbona, est factus ex homine & asino: & ità ad minimum, etiamsi non sit nisi unus, supponit pro (44) duobus, id est, pro homine & asino, & ità oportet illi dicere Vos. Ergo, dixi ego, Robertus Stephanus non est combustus, nec mortuus. Non, dixit ille, nisi dicendum sit quòd spiritus reveniant in hunc mundum, sicut volebant simulare Cordigeri de Aureliano, & inter cæteros, frater Petrus de Arthesio, & frater Colymanus, quos tu sustinuisti, domine Nuper-præsidens, propter magistrum nostrum à Cornibus: quia sine hoc factum fuisset il-

I 4

lis

(44) *Pro duobus*] Marot n'est pas fort éloigné de ce principe dans son Epigramme sur l'Ordonnance que le Roi fit (en....) de bastir à Paris avec proportion. La voici:

Le Roi aimant la décoration
De son Paris, entre autres biens ordonne
Qu'on y bastisse avec proportion,
Et pour ce faire argent & conseil donne:
Maison de Ville y construit belle & bonne:
Les lieux publics devise tous nouveaux,
Entre lesquels au milieu de Sorbonne
Doit, cedit-on, faire la Place aux vœux.

On ne la trouve, au reste, que dans le Marot imprimé chez François Just, Lion 1534. & dans quelque peu d'éditions qui ont suivi celle-là, toutes les autres l'ayant supprimée par la même raison qui y a fait disparaître aussi l'Epigramme du Sorbonniste amoureux.

lis sicut (45) Jacobitis de Berna: & ideò etiam prælibatus dominus (46) à Cornibus vocabat te patrem ordinis, cujus tu servaveras honorem, juxtà illud: Non absolvetis nocentes. Sed videte quomodo ego sum extravaganus. Ah domine, hoc facit me recordari de tempore quando faciebatis vestros faltus, & dicebatis istis advocatis: Veni ad punctum, & Curia benè intelligit. Sed hæc sunt proposita melancholiæ. Itaque ego redeo tandem ad meum propositum: & quia video quòd esset nimium longus processus de numerare omnia per minutum, ego faciam in grosso, & dicam vobis quod ego audivi dici de isto libro per varias vices. Primum igitur & antè omnia, scite quòd isti tantum vos rident & vestrum librum, quòd ego credo quòd ipsi facient semel imprimere, ut semper appareat bestialitas Papistarum, sicut ipsi dicunt. Præsupposito hoc fundamento, quantum ad primum caput vestri libri, dicunt quòd vestra Nuper-præfidentia facit unam figuram, quæ dicitur Ignorantia, & litigat falsum: & non benè vidit pecias usque ad fundum sacci, quando dicitis,

(45) *Jacobitis de Berna*] l'Histoire de la Friponnerie des Cordeliers d'Orléans en 1534. est triviale: & celle des quatre Jacobins brulez à Berne en 1509. nel'est pas moins, ayant été imprimée in 4. la même année 1509. en Aleman & en Latin.

(46) *A Cornibus*] Pierre Cornu, ou de Cornibus, Cordelier, le mesme que sous le nom de *Petrus Cornuensis*, Erasme, liv. 25. Lettre 14. traitoit en 1531. d'ἀκρίτομυθος, de second Theriste en bavardise. Voyez les Notes sur Rabelais, l. 3. ch. 14. du reste, le Moyen de parvenir, ch. 58. intitulé STANCE, tourne plaisamment une bonne, mais un peu tardive reflexion de cet homme.

dicitis, quòd ipsi contemnunt decreta sacrorum Conciliorum, & saluberrima instituta. & quòd proponunt effusam licentiam vivendi, & quòd veritas te dementitur foetidè (quod sorbebit vestra Nuper-præsidentia) quando dicitis quòd exufflant jejunia, & compressiones carnis, & consuetas Ecclesiæ orationes. Quia totum contrarium, ipsi defendunt ea omnia quæ sacra Concilia ordinarunt, vos autem facitis pejus quàm Pharisei, qui dicebant se servare legem, & hoc titulo crucifixerunt filium Dei. Ità vos dicitis quòd tenetis Concilia sacrosancta, & tamen nihil facitis minus. Item, quòd non proponunt effusam vivendi licentiam, patet non tantum ex libris ipsorum, sed & ex vitâ, Deo gratia: & ferè mirarentur quomodo tu audeas dicere hoc, tu qui perdidisti fermè nasum & dentes in patriâ Syriæ, nisi scirent te per totam vitam tuam fuisse nutritum in scholâ mendaciorum. Et certè, ut ego dicam tibi verum, ego vellem quòd tu non posuisses hoc in tuo libro: quia ego vidi contrarium in oculis meis. Nam ipsi clamant post vitia valdè terribiliter: & non prohibent mortificare carnem per exercitia, imò faciunt totas conciones de hoc. Verum est quòd ipsi non cogunt, neque faciunt sicut Judæi, qui observabant dies, sicut dicit Paulus: neque se saturant in prandio, pro prandio & coena, sicut faciunt omnes alij. Et dicunt etiam quòd summum jejunium est non facere malum, & quòd jejunium non est meritorium per se, sed quòd prodest ad elevandum mentem: & adferunt pro se mirabilia.

rabilia. Itaque ego vellem, pro vestro honore, pro una bona pecia argenti, quòd totum hoc non esset in vestro libro, quia falsum est. Sed etiam prætereà dicunt, quòd est una manifesta hæresis secundum Sorbonam, quando vocatis mandata Ecclesiæ Mobiles præceptiones. Quia si hæc propositio vera est, ita ut jacet, ipsi non fuerunt statim condemnandi hæretici quando mutarunt aliqua: sed oportuit videre an haberent aliquam rationem, si præceptiones Ecclesiæ sunt mobiles: ad quod videbitis quomodo respondeatis. Nam si tu dicas quòd oportuit saltem attendere sive expectare voluntatem Papæ & Episcoporum ad mutandum eas, ipsi respondent quòd vos arguitis sicut si diceretis, quòd ad reformandum lupanaria, oporteret primum habere sententiam meretricum quæ ibi habitant. Quòd autem spectat ad alia quæ dicitis, id est, ad suffragia pro defunctis, & instituta reliqua, & sanctorum intercessionem: ipsi fatentur quòd ista omnia sunt inventiones diabolicæ, & idè abominantur. Vos autem, sicut dicemus postea, (46*) frenatis mulam vestram per caudam, quando vocatis ea Ecclesiæ dogmata, quia prius probandum fuit esse Ecclesiam quæ non audit vocem sponsi sui, sed vult esse domina supra suum maritum: ex quo colligunt unum col-

(46*) *Frenatis mulam vestram per caudam,*] François Hotman, pag. 4. de son *Matag.* de Matagonibus, édit. de 1578. en a dit autant de Matharel, avec ceci de particulier, qu'il a cité Lancelot, comme ayant rapporté ce Proverbe sur la loi *Nemo potest,* au Digeste de *Leg.*

corollarium, quòd familia Papistarum est optimè gubernata, in quâ scilicet gallina cantat altius quàm gallus. Præterea quando dixistis quòd accipiunt pro basi Sanctam Scripturam, & postea dicitis quòd innituntur baculo arundineo, remittunt vos ad Sorbonam, ut fiat ibi vester processus. Et quia Dominus dixit, quòd Verbum suum manebit in æternum, dicunt quòd etiam si tu adduceres montes Alvernæ cum omnibus asinis patris tui, ad pugnandum contra montem Domini, tu franges tibi caput, & tuis montibus: & ita se rident de vestris viribus, & de toto eo quòd potestis, tam tu quàm tui similes. Deinde ipsi agnoscunt auctoritates quas tu furatus es ex libris ipsorum, ad probandum quòd nihil addendum est Scripturæ, quòd quidem spectat ad servitium Dei. Nam de ritibus externis qui non pertinent ad conscientiam, & qui sunt facti ut omnia fiant rectè & ordine, ipsi nunquam dixerunt, neque dicunt quid oportet ut habeant in Ecclesiâ secundum quod melius fuerit pro circumstantiâ locorum, temporum & personarum. Et Ideò non benè intellexistis fundamentum eorum, & pugnatis contra umbram vestram: quia non tantùm dicunt; sicut putatis, quòd Religio Papistarum non sit in Sanctâ Scripturâ, & per consequens falsa & displicens Deo: viso quòd, quod est sine fide peccatum est, & ubi non est verbum, non potest esse fides, sed una fantasia, sicut adhuc estis Præsidens per phantasiam & non per veritatem, quia Rex non dixit verbum: sed, quod plus

plus est, dicunt etiam quòd est totum ex opposito contra Sanctam Scripturam : & hoc est quod tu noluisti attingere, quia non faciebat bonum pro vobis. De capite tertio, ipsi dicunt, quod estis unus mirabilis stultus, quia frangitis vobis caput & mitram sine causa : & in summâ dicunt, quod faceretis sicut oratores, qui ponunt conclusionem ante argumentationem : & ipsi ridebant dicentes, (parcat mihi vestra Nuper-Præsidentia) quod frenabatis mulam vestram per caudam. Et ego hîc confiteor vobis de peccato veniali, quod ego commisi nocte sequenti, per figuram quæ dicitur Potiposis. Nam ego putabam videre vos super vestram mulam verso naso versus culum ejus : & quum velletis ire versus parvum pontem, ire tamen versus pontem nostræ dominæ, & omnes istos ribaldos clamantes, Domine, domine, vos non itis benè, sed totum (47) ad reculum : & se ridebant, & ego me excitavi. Et ut veniam ad intentionem meam, ipsi dicunt uno verbo, quod concedunt omnia quæ probatis cap. 3. 4. 5. 6. & agunt vobis gratias, quòd tam benè collegeritis omnia quæ conveniunt

(47) *Ad reculum.*] A reculon. C'est *ad reculum* qu'il faut lire, conformément à l'édition de Wiliorban 1593. *A reculorum*, comme lit celle de 1584. avec d'autres encore veut dire à *pon*, tout derrière les autres, témoin le Proverbe : *Benè veniatis qui apportatis : & qui nihil apportatis*, A R E C U L O R U M, rapporté par Maturin Cordier, pag. 433. de son de corr. Serm. emend. édit. de 1531. Et c'est dans le mesme sens qu'au ch. 4. du 2. livre de Rabelais, l'enfant Pantagruel trouve mauvais qu'à certain grand repas que donnoit son père, on l'eût laissé à *reculorum*.

veniunt vobis. Nam, dicebant isti, vos estis qui cauponatis verbum Dei, quando immiscetis stercora juris Canonici, & vestras bonas maledictas intentiones, & qui per vestras practicas negotiati estis animas sub prætextu longarum precationum, imò & regna mundi. Qui Papa, ut se probaret esse Antichristum fecit totum aliter quàm Christus. Quia quum diabolus dicebat Christo, ostendens illi regna mundi, Hæc omnia tibi dabo: Christus recusavit, sed Papa accepit eum ad verbum, sicut dicunt, & ità etiam diabolus & ipse fecerunt transactionem inter se, tam pro se quàm pro hæredibus & successoribus suis, quod est fundamentum mirabile donationis Constantini. Ità estis furati & furamini quotidie. Nos autem (dicebant isti) qui præter verbum Dei non recipimus quicquam, quomodo possumus dici caupones, nisi mentiri velitis? Deindè vos estis, qui dicitis vos solos Catholicos, & vos vocatis Ecclesiam, nos autem Lutheranos, Schismaticos, Apostatas, Protestantes. Deindè quid aliud facitis quàm clamare quod navicula Petri, in quâ falsò vos putatis esse, affligitur & tormentatur à nobis hæreticis? adeò quod de Cornibus sibi frangebatur interdum pugnos contrà suam Cathedram, tam erat zelosus pro conventu: & Picardus sibi fregit bursam, clamando; Mater Dei, contrà Lutheranos. Sed tamen non transibimus istud in punctum Domino Nunc-Abbati. Nam quamvis sciamus poenam non facere Martyres, sed causam, tamen dicimus quod

CruX

CruX est una bona nota Ecclesiæ : & quia videmus hodiè quòd contrà nos non pugnatur nisi gladio & flammis , sicut etiam olim Arriani faciebant adversus Christianos , nos autem non pugnamus nisi solo gladio , id est , verbo Dei : dicimus etiam hoc esse unum evidens argumentum , Papam cum suis esse diabolum , nos autem esse oves gregis Christi , quæ non audiunt vocem nisi sui Pastoris & quæ sequentes suum Pastorem , eunt volentes ad crucem , & gaudent in afflictionibus suis , magis quàm ipsi lupi & tortores cum suis Mitris , & Crossis , & meretricibus : de quo nos referremus ad conscientiam Domini Nunc-Abbatis , si ipse haberet unam. Sed prætereà sunt quædam mirabilia secreta in sexto capite. Nam in principio , quum Dominus Nuper-Præsidentis vocat divum Hieronimum barbatus , nos colligimus unum corollarium , quòd quando procurabatis edictum de barbibus , vos faciebatis contrà Hieronimum , & ità erat hæreticus per barbam. Et quum vocatis Gregorium Ecclesiæ verticem , sequitur quòd Ecclesia vestra est biceps , quamobrem etiam Mitra Domini Nuper-Præsidentis & cæterarum bestiarum , habet duos vertices allegoricè. Tropologicè autem denotant istæ duæ cuspides pollutionem utriusque Testamenti , sicut tres coronæ de auro & lapidibus pretiosis Antichristi (quæ opponitur coronæ spineæ Jesu Christi) significant quòd ille ponit se suprà Patrem , Filium ; & Spiritum Sanctum , anagogicè. Et quantum ad hoc quod vos dicitis quòd Ecclesia

fia

fia Apostatica Romana est pia Mater quæ gremium claudit nemini, isti hæretici rident se de eo tantum, quòd si tu videres tu crepares cum totâ Sorbonâ. Nam dicunt quòd ipsa est una Prophetia similis illi quam fecit Caiphas, qui nesciebat quid diceret, & ità tu es Caiphaicus. Quia profectò vestra Ecclesia est una meretrix meretricissima, quæ (sicut dicit quidam Propheta) divaricavit tibias suas sub omni arbore, & nemini claudit gremium suum. O pietatem! ô fasciculos! ô (48) Joannes Andreas! ô Domine Picarde! ô Domine Maillarde! Domine (49) Clerice! ô Domine Frater (50) Joachime Perionie, Benedictine Cormeriacene, Ciceroniane! non comburemus istos hæreticos? Crede mihi, si placet, Domine Nuper-Præsident, ego nescio ubi sim: vide an tu possis respondere, & fac dicere unam bonam Missam, ut sitis benè inspirati. Nam sine hoc est factum de Sanctâ Matre nostrâ meretrice Rom. Ecclesiâ, &

eri-

(48) *Joannes Andreas.*] Jean André, Imprimeur de l'Université, & l'un de ses mouchars environ l'année 1541. Voyez Rob. Etienne, pag. 12. & 13. de la Réponse aux censures de la Sorbonne.

(49) *Domine Clerice*] Jean le Clerc, Régent de Grammaire au Collège de Navarre en 1538., & environ ce tems-là Doyen de la Faculté, sans estre Docteur, puis qu'il ne le fut qu'onze ans après, si nous en croyons Launoi pag. 1010. de son Histoire du Collège de Navarre. Du reste, Robert Etienne, pag. 38. de sa Censure de la Sorbonne, conte cet homme parmi ses plus grands ennemis.

(50) *Joach. Perionie*] Joachim Périon, Moine Benedictin à Commerci en Lorraine. Voyez les éloges de Teiffier, dernière édition, pag. 383. & suiv.

rimus Filii meretricis : & ità , secundum Canones , vacabit vestra Nunc-Abbatia , nisi faciatis apparere de dispensatione contra jus divinum. Sed veniamus ad septimum capitulum. In septimo dicitis, quòd idem fundamentum quod nunc assumunt pseudo-Evangelici, dicentes, quòd nihil recipiendum est quod non sit in Scripturis, servivit quatuor præjudicatis hæreticis, Arrianis, Donatistis, (51) Leonistis, & Hussitis. Audite ergo , Domine Nuper-Præsidens , quomodo ipsi respondent vestro naso , & quomodo alloquerentur vestram barbam si pedala non abstulisset eam : quæ omnia ego dico in tertiâ personâ, sicut isti hæretici dicunt, quod sæpè faciunt Hebræi. Dicunt ergo quod tu agis cum ipsis eâdem fide quâ tu agebas in palatio , quando tu amplificabas & decurtabas omnia ad placitum muliercularum quæ te sollicitabant tam humiliter , ut sæpè caderent ante te præ humilitate. Quia quum Arriani dicebant, quod non inveniretur vocabulum Homosion , (nam quia tu non intelligis Græcum , sicut nec multa alia,) ipsi pugnant de vocabulo contra suam conscientiam : quia etiam si istud verbum non est in Scripturâ , tamen est æquivalens , & doctrina de Trinitate habet aperta testimonia infinita in Sanctâ Scripturâ. Itaque benè fuerunt condemnati Arriani, quod nunquam fuisset factum sine Scripturis. Sed ista causa , de quâ tu disputas, est in totum & per omnia diversa,

(51) *Leonistis*] Les Iconomaques, appelez *Léonistes*, de l'Empereur *Léon* Maurien qui les favorisoit.

fa: quia non faciunt Lutherani difficultatem de vocabulis, sed de rebus: quamvis etiam libenter refugiant modos dicendi Sophisticos, quibus Sorbona obtenebravit Evangelium. Sicuti (ut ponam exemplum) quum dicunt quod sola fide justificamur, bene dicunt quod ista propositio, ut jacet, non est in Scriptura: sed quia quando Paulus dicit, Arbitramur fide justificari hominem sine operibus legis, ponit hanc vocem: Sola, si non in verbo, saltem in sensu: ideo utuntur ea & sic loquuntur, & sic de aliis. Ita tu vides quod tu es unus turpis calumniator, quando tu comparas eos cum Arrianis. Sed quanto tu melius es Arrianus, qui facis tot deos, quot sunt idola quae tu adoras, & quot sunt Presbyteri Presbyterantes, id est facientes & quotidie comedentes unum deum album ad minus pro sex albis. Quod autem spectat ad Donatistas, dicunt quod nisi esses tam rubicundus quod tu non potes magis (quia sine hoc esses Cardinalis) mirarentur quod quomodo non erubesceres ista scribere. Quia quum ipsimet, quos tu vocas pseudo-Evangelistas condemnant Donatistas, tu bene scis quod non contraveniunt iis consuetudinibus Ecclesiae, quae etiam si non sunt expressae in Scripturis, tamen quod ad sententiam, habent fundamentum & rationes manifestas in Scripturis, sicut habet Baptismus infantium, ut probarunt ipsimet, quos tu vocas haereticos, adversus Catabaptistas: adeo ut nisi illis (52) restitissent, vos Papistae essetis bene

K im-

(52) *Restitissent*] Agrippa, dans son Apologie con-

impediti ad vos defendendum. Quare in hoc quoque articulo vos benè ostenditis quod estis vel asinus, vel unus calumpniator. Et si tu sic ligitares in curiâ, tu solveres sexaginta libras emendæ in tuo proprio & privato nomine, ad minus. Veniamus ad Leonistas five Cayphaicos, quos tu dicis fuisse condemnatos in septimâ Synodo, quia vetustus Ecclesiæ ritus & consuetudo Apostolorum, docuit venerandas & reverendas imagines Sanctorum. Respondent isti, quod pro uno mendacio tibi possunt opponere infinitas veritates: nam quod nunquam fuerit hic vetustus Ecclesiæ ritus, neque traditio Apostolorum, patet primùm, quia si offendebantur Judei eo quod non comedebant Gentes de idolothytis, quantos fecissent processus si adorassent imagines, quod nunquam fecerunt Judæi? & tunc aliquid ordinassent Apostoli. Et præterea si hæc esset veritas, Magistri nostri profectò sunt magni asini, qui non condemnant Epistolam illam antiquissimam Epiphanii, quæ dicit totum contrarium: &

tre les Docteurs de Louvain, parle ainsi de Luther: *Utinam non solum sit invidus hæreticus, & non etiam hæreticorum videtur, magno Magistrorum nostrorum dedecore. Quis enim vicit Anabaptistas: Quis restitit Sacramentariis? Nonne unus Lutherus? Date vos vel unum Scriptum Academicarum vestrarum quo vel illos vel digitum latum loco moveritis. Qua utilitas vestra in Ecclesiâ, an sufficit dicere: damnamus, quia sic determinavit Ecclesiâ? (ad cujus decreta tam strenue fugiunt Magistri nostri, quoties urgentur & hærent in causa, nescientes producere scripturam qua se teneantur.) Certo idem sciunt quicumque analphabeti rustici & idiota; idem potuissent suo tempore dixisse Hieronymus & Augustinus, si id satis sufficeret revincendis hæreticis.*

& fuit tam laudata, quod fuit verſa de Græco in Latinum per beatum Hieronymum, ſicut etiam hodiè legitur in ipſius operibus. Et tamen jactat ſe ille Epiphanius manifeſtè, quod ruperit unum velum quod perdebatur in uno Templo, in quo erat picta Imago Chriſti: & addit rationem, quia hoc erat directè contrà authoritatem Sanctæ Scripturæ. Itaque oportet quòd Dominus Nuper-Præſidens ſit hæreticus cum totâ Romanâ Apoſtaticâ Eccleſiâ, vel Epiphanius cum Hieronymo. Nec ſufficit dicere quòd nondum hoc erat concludum per Eccleſiam, ſicut fuit poſt: quia ſi fuiſſet hæc conſuetudo Apoſtolorum, iſta res erat extrâ dubium, & non indigebat Concilio: & Epiphanius, quem approbat D. Hieronymus, nunquam dixiſſet, quòd hoc erat contrà authoritatem Sanctæ Scripturæ: aut ſi dixiſſet, fuiſſet condemnatus pro hæretico. Ex quo ſequitur quòd omnia quæ poſteà facta ſunt per Papam Romanum, etiam contrà Synodum ſeptimam, quæ dixerat non eſſe adorandas imagines, ſed mente colendum quòd repræſentatur per eas, ſunt facta contrà conſuetudinem antiquæ & primitivæ Eccleſiæ, & contrà authoritatem ſanctæ Scripturæ, & per conſequens omnia iſta ſunt ipſo jure nulla. Et quia malâ fide ſunt facta iſta omnia, præſcriptio non currit. Quia nunquam fuit purgatum, neque potuit purgari vitium malæ fidei, perſiſtendo in ipſâ uſurpativâ poſſeſſione, ſine ullo titulo. Et quod ita ſit, ſcimus quomodo Papa per hunc modum ſubſtraxit Italiam Imperatori, & diſſipaverit

rit Imperium Romanum in duo , & fuerit author parricidii Constantini sexti , aded erat zelosus Papa Romanus , & aded erat fidelissima & Catholicissima illa Irene , quæ fuit fautrix & adjutrix prælibati Antichristi in istis horribilibus sceleribus. Unde apparet à quo venerunt ista , scilicet ab eo qui fuit homicida à principio , & adhuc nunc eructat suas blasphemias per os foetidum Domini Nunc-Abbatis , & similibus mancipiorum Antichristi. Restant tantum Hussitæ , adversus quos Dominus Nuper-Præsidentis allegat Concilium Constantiense , de quo se irrident adhuc pueri. Quia nullus est qui nesciat quomodo fuerit ibi congregata una turba afinorum potius quam hominum , qui pro omni argumento attulerunt fasciculos , quibus lucrati sunt causam suam : sicut apparet ex Epistolâ Poggii & Actibus Concilii. Et etiâ ex eo tempore non destitit curia Romana declinare , & non prius cessabit quam tota sua sedes ceciderit cum Domino Papa in fundum inferni , sicut ostenditur in Apocalypsi. Veniamus ad caput octavum. Domine , Nuper-Præsidentis , si tibi displicet ista legere , ego non possum sed. Itaque quando tibi placuit , vos dabit mihi (53) unam audientiam , pro pari , & ego dicam tibi totum ad longum. Quandoquidem isti hæretici replicant , & dicunt quod quando tu loqueris de cuniculis , tu loqueris sicut unus Clericus de armis : quia tu non facis

(53) *Unam audientiam pro pari.*] Voyez les Contes de Bonaventure de Periers , au chapitre intitulé : *De l'Avocat en Parlement , qui fit abbatre sa barbe pour la parole.*

facis bonos estagios, & idè toti tui cuniculi cadent super tuum caput. Et quòd ità fit, dicunt quòd tu es malè fundatus quando tu argumentaris hoc modo: Lex Christiana fuit initio scripta in mentibus non in chartâ, ergo tota lex Christiana non est scripta in literis. Isti hæretici dicunt quod tu non eras benè dispositus, quando tu sic argumentabaris (54) sophisticè, sive Sorbonicè. Et quòd est pejus, quòd tu non intelligis quid sit illud quod tu allegas ex Hieremia, ego ponam leges meas in mentibus eorum, quia hoc non pertinet ad propositum. Quia semper opus fuit ut Deus hoc faceret, & semper fecit, & faciet in electis suis, alioqui Lex esset semper litera occidens.

K 3

(54) *Sophisticè sive Sorbonicè.*] Ces deux mots étoient devenus en quelque manière synonymes par l'introduction de la Scolastique dans les Ecoles de Théologie. Depuis ce tems-là, autant de *Théologiens*, à peu près autant de *Sophistes*, & comme à Paris la principale demeure de ces gens-là étoit la Sorbonne, de là venoit qu'en France le Sobriquet de *Sophiste* désignoit ordinairement un Docteur de cette Faculté. Budé, dans une lettre à Erasme, laquelle est la 6. du liv. des Epitres de ce dernier: *le jeune homme que vous m'avez recommandé. . . demeure presentement en Sorbonne, ou plutôt dans le lac Sorbonide: car je puis avec justice appeller ainsi le séjour de ces Sophistes. De là viens que par tout où le Rabelais de Dolez, & autres éditions antérieures lisent où Sorbonniste, où Théologien, les éditions suivantes lisent Sophiste.* Du reste cette lettre, où soit dit en passant, cette tirade contre la Sorbonne est exprimée en Grec, est d'environ l'année 1517. & ainsi, l'allusion de Sorbonne à lac Sorbonide, n'est point proprement de Rabelais, quoi qu'il l'ait employée au chap. 33. du liv. 2.

dens. Sed vos non scitis plus de literæ differentiâ & spiritus, Legis & Evangelii, quàm unus idiota quod estis. Et super hoc, dixerunt mihi multa quæ non intelligebam, & etiam quæ vos non intelligeretis magis quàm elegans Latinum aut Græcum, aut Hebræum, id est, linguas hæreticorum quibus scriptum est utrumque Testamentum. Ergo postquàm malè est sustentatus vester cuniculus, sequitur quòd totum vadit malè. Et quòd ità sit, de omnibus quæ dicis cap. nono, quòd faciunt minus ad propositum quàm Magnificat ad Matutinas. Quia etiam si fecit Jesus multa quæ non sunt scripta, & fuerunt traditiones aliquæ in Ecclesiâ, tamen hoc non probat intentionem tuam. Primum, quia quantum ad primum punctum, respondent quòd Spiritus Sanctus benè scivit quid sufficeret Ecclesiæ: & ideò quamvis non sint omnia scripta, tamen quæ scripta sunt sufficiunt. Et quòd ad traditiones, non habemus ipsas descriptas in Epistolis Pauli, ubi ordinat multa. Deindè debent distingui ritus & modi faciendi à Doctrina: quia illi sunt mutabiles secundum tempora & loca: Doctrina verò est semper una & eadem. Idèdque etiam isti nunquam rejecerunt ceremonias in totum, nec rejiciunt, sicut tu fingis te nescire: sed eas tantum quæ sunt impiæ, vel quibus ità abusi estis: sicut, ut non possint jam tolerari, etiàm si per se fuerint fundatæ ad bonam intentionem. Et præterea, ut valeret vestra argumentatio, esset probandum quòd Paulus loquitur de illis traditionibus, quas tu vis defendere, id est,

est,

est, de Missâ, invocatione Sanctorum, Pa-
 pa, crismate, aquâ benedictâ, & aliis ter-
 ribilibus sacrilegiis quæ diabolus cacavit, ne-
 dum ut tradiderit Sanctus Paulus, cui tu
 facis magnam injuriam, Nam Paulus vo-
 cat defensionem nuptiarum & ciborum Doc-
 trinam diabolicam: & dicit quòd Regnum
 Dei non est in escâ & potu. Unde patet
 quòd mentiuntur qui dicunt Quadragesimam,
 ut nunc sit, esse traditionem Apostolorum,
 & alia similia, Et idem dicunt de toto isto
 capitulo. Quia etiamsi reliqui Apostoli non
 fuerunt otiosi, tamen non sequitur quòd fe-
 cerint ea quæ tu defendis. Imò contrarium,
 nunquam fecerunt aliquid diversum aut con-
 trarium ab iis quorum Scripta habemus: ni-
 si velis dicere quod Spiritus Sanctus sit di-
 visus secum, sicut Spiritus diabolicus divi-
 sus est in tot Sectas quot sunt ordines Mo-
 nachorum. Unde colligunt etiam, quod
 tu Domine Nuper-Præsidentis, mentiris foeti-
 dius quàm decem millia Missarum, si fieri
 posset, quando tu dicis, quod Ecclesia sem-
 per tenuit istas ceremonias & traditiones.
 Quia contra, vera Ecclesia quæ non audit
 aliam vocem quàm sui sponsi, nunquam eas
 tenuit. Sed benè verum est quod ad tem-
 pus Dominus permisit homines non videre
 nisi valdè obscurè, donec iterum faceret
 venire lucem suam, quæ discoperuit pocu-
 lum ad rosas, per contrarium loquendo.
 Neque verum est (salvâ tuâ Nunc-Abbatia)
 quod tu dicis, quòd authoritas Scripturæ depen-
 det ab Ecclesiâ: sed contra verum est, quòd

vera Ecclesia cognoscitur à falsâ , & Apostaticâ sive Romanâ , ex eo quòd illa verè recipit nisi per fictionem : quando illam adulterat per sua foeditissima stercora Canonistarum , & Sophistarum. Et ità Domine-Nuper-Præsidentis, vos estis benè soluti. Quia quantum spectat ad dictum Augustini , tam sæpè jam responderunt ; quòd tu non vales ut ista redicantur. Imò (dicebat mihi iste ribaldus qui loquebatur mecum) ego me dubito quòd omnes me habebunt pro majore stulto, quam sit Dominus Nuper-Præsidentis, eo quòd volo disputare per rationem cum tanto asino Alvernæ , sive Arcadiæ. Et ita (quòd attinet ad caput decimum : in quo ostendere vultis aliquos doctores sentire quòd Apostoli multa tradiderunt voce quæ non scripserunt) dicunt , domine Nuper-præsidentis, quòd tu pugnas contrà tuam umbram. Quia semper tu deficis in minore tui argumenti , quia debuisti probare quòd istæ traditiones verbales , sunt illæ quas tu defendis , quòd tu nunquam probabis. Et præterà dicunt sicut suprâ , quòd sicut Apostoli scripserunt omnia quæ erant necessaria ad salutem , ità etiam potuerunt dixisse multa , quæ quamvis sint bona , tamen Ecclesia potest illis carere : quia omnia quæ sunt bona, non tamen sunt semper ità necessaria , ut sine ipsis non possis vivere. Sicut etiam videmus Spiritum sanctum fecisse in ipsis actis Jesu Christi : ex quibus scribi voluit omnia quæ necessaria erant ad fidem assequendam , sicut tumetipse allegas ex Chrysostomo. Sed tu affers unam glossam quæ est valde (55) abbatialis, id est stulta

&

(55) Valde Abbatialis, &c.] l'Annie & la stupidité.

& stupida, & quæ benè sapit suum tabulam Palatij: nam tu exponis ista verba, Ad fidem assequendam: perinde ac si hæc non pertinerent ad doctrinam salutis & morum, sed tantùm ad intimationem narrationis, & ad faciendum credere: quòd historia Christi est vera. Et ità Evangelium non esset nisi una computatio historica, sicut chronica Titi Livij: ea autem quæ pertinent ad mores, essent omnia in scrinio & capite Papæ, & asseclarum ejus, ut servaverit omnia ad placitum: & quando aliquis clamaret, statim dicerent esse traditionem Apostolicam, & postea argumentarentur à fasciculis usque ad conclusionem. Et ità totum benè vaderet. Sed etiam, ut crepet dominus Nuper-Præfidens, & tota Curia apostolica, cadet citius ignis de cælo super eos, & super lupanaria ipsorum, quàm Deus non puniat vitam foetidam & hæreticam glossam Nuper-præfidentis: viso quòd ipsemet Chrysoctomus in alio loco quem allegas, clamat quòd non fuit curæ Apostolis conscribere historias, sicut facit legenda aurea, aliàs ferrea, sicut benè dixerat (56) unus de magistris

K 5 nostris,

ré des Abbez de ce tems-là étoient tombées en Proverbe. De là dans Rabelais, l. 2. ch. 7. le liv. intitulé, *le Viardaxover des Abbez.*

(56) *Unus de Magistris nostris, &c.*] Claude d'Espence, Gentil homme Champenois, Docteur de Paris, de la Maison de Navarre, prêchant le Carême à St. Merien 1543. il lui arriva, parlant de la *Légende*, de dire que ce livre auroit été mieux nommé *Légende de fer*, que *Légende Dorée*. Quelques Docteurs bigots choquez de cette parole, firent entendre à d'Espence qu'il devoit la retracter solennellement. Il le fit le

nostris , nisi postea ipse se dedixisset. Deinde ipsi dicunt in primo loco , quod iste Dionysius quem tu adducis sub nomine Areopagitæ , est unus author fictitius , de quo remittunt te ad ea quæ de istis amplius sunt dicta & optimè probata. Et etiam Ignatii epistolis , dicunt quòd si scripsit illas epistolas , scripsit Græcè : & tamen nullus Græcorum antiquorum facit mentionem de illis : & ita est probabile quòd sint fictæ. Sed quicumque fuit , quando dicit quòd Quadragesima , & alia jejunia certarum dierum sunt traditiones Apostolorum , posset dubitari an dicat verum : quia ratio pro Quadragesima , quam affert , scilicet quia continet imitationem conversationis Dei , est valdè stulta & stolidi. Quia si vellemus imitari Christum hoc modo , faceremus sicut simiæ , & etiam reverà oporteret facere unum mundum , & crucifigi sicut ipse , & facere vinum & aquam : in quâ re benè vellet dominus Nuper-Præfidentem ipsum imitari si posset , potius quàm in omnibus aliis , ut ego credo. Sed quando Christus loquitur de imitatione sui , & etiam Paulus , nunquam loquitur de Quadragesimâ & hujusmodi stultis fingentiis : neque de Dominicâ passionis , neque de quartâ & sextâ feriâ , sed loquitur de tota vitâ nostrâ ,
quæ

22. Juillet suivant à S. Méri même , volontairement , disent ses amis : mais quoi qu'il en soit , on l'obligea de se dédire de nouveau plus expressément dans la même Eglise , le 28. du même mois. Sleidan , sur l'an 1543. Beze , tom. 1. pag. 32. & 33. de son Hist. Eccl. De Thou , l. 16. sur l'an 1555. & Launoï , pag. 704. 712. & 713. de son Hist. du Collège de Navarre.

quæ debet esse regulata secundum voluntatem Dei : & ponere istas leges , est Judæizare , quamvis non negent quòd perpetuò Christianus debet mortificare suam carnem jejuniis , & aliis rebus prout convenit temporibus & personis. Et prætereà patet ex ipsis Conciliis , quando fuerit instituta Quadragesima per Papas , qui jam erant facti Ministri Satanzæ , & omnium diabolorum , ut conscientias simplicium hominum ad Ceremonias istas exteriores alligarent. Et ità etiam respondent ad Epistolam Hieronymi , in quâ etiam idem existimat de Quadragesimâ. Et de Ruffino , quem tu vocas virum doctum , & summâ divinarum rerum peritiâ pollentem , ipsi dicunt quòd Hieronymus vos dementitur turpiter , ostendens quomodo ille nihil sciverit , & fuerit etiam Origenista. Itaque si vellent , esset testis inadmissibilis. Sed tamen , ut vobis faciant placitum , dicam quòd ut supra , tu disputas de unâ re quæ non negatur : quòd scilicet non omnes traditiones fuerunt scriptæ. Et dicunt , quòd per hoc non invalidatur fundamentum eorum , quòd quæcunque sunt necessaria ad salutem , sunt scripta : nam traditiones istæ non scriptæ , sunt res mobiles , factæ propter ordinem , non propter conscientiam : doctrina autem est firma & certissima. Et prætereà vestras traditiones , quas vocatis Apostolicas , non sunt tamen : sed Apostolicæ , unâ cum Doctrinâ , quæ est inventum Papæ , diabolorum & sociorum ejus. Habes-tu Domine Nunc-Abbas? Veniamus ad capitulum undecimum , ubi se discoperit

coperit vestra mulitas Alvernica, five afinitas Arcadica, quamvis fitis in processibus secularibus multum finis. Nam ad probandum quòd multa sunt in Ecclesiâ ex Apostolorum traditione instituta, quæ non sunt in Scripturâ, tu adfers primum multa ex Augustino. Ad quod ipsi respondent in genere, quòd, sicut suprâ dictum est, idem est aliquid esse in Scripturâ, vel habere fundamentum in Scripturâ: nam non pugnant de verbis sicut Arriani, sed de rebus, quùm dicunt quòd tota doctrina salutis est, sine ullo require, contenta in Sanctis Scripturis. Itaque quod attinet ab Baptismum parvulorum, qui est primus punctus quem tu adducis ex Augustino, benè vellent quòd omnia quæ defenditis essent similia, quia sic esset bona pax intrâ nos. Nam Baptismus infantium, quamvis non sit expressus in Sacrà Scripturâ, habet tamen manifesta & firmissima fundamenta in eâ: sicut (dicunt isti) quùm argumentamur à Circumcisione ad Baptismum infantium, nequè unquam esset introductus in Ecclesiam Dei. De non rebaptizandis autem hæreticis, quæstio etiam solvitur per Scripturas, sicut apparet ex libris factis etiam nostro tempore contrâ Anabaptistas. Et dicunt prælibati, quòd si non esset nisi una traditio nuda, non esset satis benè fundata contrâ rationes quas allegat Cyprianus. Sed quia tu inde colligis in genere, quòd consuetudines Ecclesiæ circâ gregis administeria, credendum est ex Apostolorum prodiisse traditione, Domine Nuper-Præsident. Certè benè dicunt quòd tu malè syllogizas, quia

quia tu plus assumis in conclusione quam probaveris: & quòd hoc modò tu es apertus calumniator, quatenus per prædictas consuetudines Ecclesiæ, tu intelligis idolatriam turpissimam & foetidissimas incantationes, quibus sunt infecta Sacrosancta Sacramenta Jesu Christi. Nam quod spectat ad Communionem Corporis & Sanguinis Domini, quando Paulus dicit: Quod accepi à Domino hoc & tradidi vobis: dicunt quòd frangunt tibi collum ista verba, & omnibus Papis, qui debuerunt ea demum tradere, quæ acceperunt à Christo, non autem fabricare mille millia impietatum ex suo capite, vel per revelationem mortuorum, de quibus loquitur Moyse in suo quinto libro. Præterea dicunt, quòd si tu haberes tot oculos in intellectu, quot tu benè lucratus es ictus flagelli per compita, tu videres ibidem Paulum docere quid acceperit à Domino, verbum ad verbum. Nam illud: Cætera disponam quum venero, dicunt non esse intelligendum neque de calice, neque de patenâ, neque de corporali, neque de buretis, neque de cæteris ferramentis abominabilis Missæ, sed de differentibus variis qui supervenerant in Ecclesiâ Corinthiorum, & de ritibus & ordine extraneo. Nam quod ad doctrinam, Paulus jam est protestatus, sese non potuisse neque voluisse addere grossum sui unguis, ad ea quæ acceperat à Christo. Quia non erat tam audax neque tam effrons, quàm Sodomitæ Papæ & eorum sequela, qui non cessaverunt de addere unum super altero, donec vastaverunt totum. Et hinc

hinc apparet quod (dicunt isti hæretici) Pa-
pæ mentiuntur, quando se dicunt Succes-
sores Petri & Pauli : quod ipsorum claves
non possunt errare. Quòd autem tu dicis :
Propter longitudinem multa scripta esse bre-
viter, quæ Apostoli ad longum dixerunt :
hoc non magis pertinet ad propositum ,
quàm ea quæ sæpè tu dicebas in Parlamen-
to, quando eras Advocatus, adeò ut om-
nes non possent habere patientiam : & hùc
etiam referunt omnia quæ adfertis, de non
baptizandis meretricibus, de non jungendis
matrimoniis cum infidelibus, de descensu
Christi ad inferos, de tribus Personis Tri-
nitatis, de baptizatis Apostolis, & similia
quæ possetis afferre, quia illa vel fundamen-
tum in Scripturis benè firmatum habent,
& sic sunt in Scripturis, sicuti Trinitatis
Personæ, Baptismus Apostolorum, Descen-
sus Christi ad inferos (quæ tamen vos non
intelligitis, quando propterea fundatis vos-
trum Lymbum,) vel non habent : & tunc
vel concernunt fidem, quo casu nihil debet
credi pro certo quòd non probetur per Scrip-
turas : vel sunt talia, ut sine illis possit esse
aliquis Christianus : & tunc liberum est cre-
dere vel non credere, quamvis debet esse
locus rationibus verisimilibus, proviso quòd
non pugnent contrà fidem. Nam in istò
casu nihil est penitus recipiendum, etiam
si diceret ea Angelus de Cælo, sicut dicit
beatus Paulus. Et ad hunc ultimum articu-
lum, dicunt quòd tota Religio Papæ perti-
net. Denique, quòd allegatis Damascenum,
Alexandrinum de Halles, Thomam, Bona-
venturam

venturam & Scotum : ipsi dicunt quòd tu es benè dignus cum monachis tuis, qui consumas vitam tuam in istis foetidissimis latrinis, quibus est plena (57) Bibliotheca Sancti Victoris, sicut porcus in luto, quod tu es. Et ità, Domine Nuper-Præsident, quando tu dicis in initio capitis duodecimi, quòd prædisertis admodum luculenter diluta videri possunt pro Pseudo-Evangelica venefica, profectò subdola ac commentitia basi adducta argumenta : dicunt quòd tu dormieras caput nimium basse, quando tu hæc dicebas : quòd si tibi fieret quod mereris, tu ducereris à Sancto Victore, cum tuâ Mitrà quàm tu accepisti pro mortario, totus vestitus de viridi, & hinc inde habens sonetas ; sicut (58) stultus Bazociæ, usque ad Sorbonæ facultatem, ad faciendum emendam, pro eo quòd tu fecisti diridere totam Theologiam Sorbonæ per tuas stultitias. Sed veniamus ad caput duodecimum, in quo tu respondes ad loca Scripturæ præallegata, quibus defendit Dominus, ne quid addatur vel minuatur de Lege suâ, Deuter. 4. 8. 12. *In quibus solutionibus tu tantum sudasti, quòd hoc valde fortassis tibi profuisset ad sanandum te de verulâ, nisi esset intronizata in tuâ Nunci-Abbatia, per præscriptionem longi temporis : ità ut illud quod dicunt. Qui tenet, teneat : possessio valet.* Et ad propositum, tu opponis

(57) *Bibliotheca Sancti Victoris.*) Voyez le Catalogue Barleique que Rabelais l. 2. ch. 7. donne des livres de la Bibliothèque de S. Victor.

(58) *Stultus Bazocia* } Voyez le Dictionnaire Etymologique de Ménage au Mot *Bazoche*.

ponis primùm, quòd Moses, per consiliùm
 socii sui delegerit LXX. seniores: ergo ad-
 didit aliquid Legi, & per consequens non est
 sic intelligendum, ut non liceat aliquid adde-
 re peculiariter, sed tantùm id quod non est
 conforme. Et istas additiones tu facis ge-
 minas: quia aliæ sunt præceptivæ, aliæ de-
 clarativæ: & pro præceptivis, ultrà præli-
 batum factum Moisi, tu disputas etiam de
 Cabalà, ut ostendaste esse (59) Magistrum
 Aliborum: vel ut tu ostendas te non esse
 mulum Alvernum, sed unum caballum ar-
 morum, corrumpendo illud: Quæcunque
 dixerint vobis, servate & facite. Deindè,
 de eo quod dictum est, Interroga patrem
 tuum: postea de Recabitis, & postea de
 aliis. In fine pro interpretativâ, seu decla-
 rativâ additione, adducis Sacerdotes, qui
 fiunt judices quæstionis, Deut. 17. & de
 Esdra, qui interpretabatur vocabula Legis.
 Hoc est totum, Domine Nuper Præsidentis,
 & hoc totum ipsi dicunt esse nihil contrà
 ipsos: adeò ut non indigeat nisi risu. Sed
 tamen quamvis perdatur lixivium ad lavare
 caput alini, ipsi per transitempus dicunt se
 respondere, quòd qui constituit judices, non
 mutat tamen leges, neque addit legibus:
 sed confirmat eas, quando dat iis custodem.
 Sicut (pro exemplo) quando tu es deposti-
 tus

(59) *Magistrum Aliborum*] Rabelais l. 3. ch. 20.
*Que diable, dit Panurge, veut prétendre ce Maître Allibo-
 rum. M. l'Abbé Huet croit avec beaucoup d'apparen-
 ce, qu'Alliborum en cette façon de parler est le genitif
 d'alibi & que Maître Alliborum a été dit premièrement
 d'un homme fécond & subtil à trouver des Alibi. Me-
 nag. Dict. Etymolog.*

tus Præfidentis, non est propter hoc vastatum Parliamentum, neque aliquid additum vel diminutum de legibus regni, imò est factum unum magnum benè pro toto regno. Et sic, quando Moses hoc fecit, fecit unam politiam quam videbat esse necessariam, & non fecit de suo capite, sed post loceri sui consilium, non dubium est quin quæsierit consilium à Deo sicut solebat, & etiam advocavit totum populum in consilium sicut scribitur Deut. 1. ergo tu es victus. Nam hoc non est addere ad legem & præceptum Domini, sed si ordinasset leges de suo capite, aut Sacrificia, aut fecisset aliquod præceptum; quod vocasset Præceptum Ecclesiæ, sicut faciunt Papæ, tunc contravenisset legi Dei. Sed tiam, Domine Nuper-Præfidentis (dicunt isti) audite, nisi amisistis aures cum dentibus, Moses erat Minister Dei in condendis legibus. Itaque quando faciebat leges, non faciebat hoc in suâ personâ, sed ut Minister Dei. Sed post Mosem nemo habuit hanc potestatem nisi ex speciali mandato Dei & revelatione, idque in factis & præceptis peculiaribus. Sicut quando Salomon fecit Templum Dei, & quando dispositi sunt ordines Levitarum in Templo, & similia: ista sunt facta per præceptum Dei, qui voluit sicut poterat ita disponere legem Ceremonialem. Et idem statuendum de aliis. Sicut postea Christus, & Apostoli post eum, aboleverunt legem Circumcisionis & Sacrificii, quia erant missi ad hoc. Probet igitur Papa suam commisionem non tantum addendi & minuendi,

L

sed

sed & abrogandi , cassandi , & annihilandi , & denique dispensandi de benè facere , & tunc credemus ei. Nam quòd tu te fundas super hoc dicto: omnia quæcunque dicunt , facite: tu es unus mulus , qui benè meritus es centum ictus flagelli , nam si hoc tu vis adeò universale , ut propterea licuerit eis addere vel diminuere , cur ergo Christus hæc redarguit , & ipsemet noluit servare ipsorum ceremonias , qui tamen in omnibus implevit Legem? Unde patet quòd hoc est intelligendum , quatenus præcipiebant & exponebant id quòd Deus requirebat , & ponebant ea quæ salvâ conscientîâ fieri possunt. Nam hætenus est obediendum eis , etiamsi sint vitiosissimi , quia sedent super Cathedram Moïsis , si sunt designati à Deo successores Moïsis ad exponendum Legem. Sed vester Papa (dicunt isti) qui non intravit per ostium , neque habet ullum titulum Universalis Episcopi , nisi à diabolo (sicut ait vestermet Papa Gregorius) tamen vult facere leges conscientie , cassatis legibus Divinis , & posito jure Dei sub pedibus suis : unde apparet eum esse Antichristum qui sedet in Templo Dei per intrusionem , & se elevat supra Deum , qui brevi franget ei collum Spiritu oris sui , & omnibus affeclis ejus. De illo , Interroga Patrem tuum , Deut. 32. ipsi dicunt sic: Nos credimus , quòd iste mulus putat nos esse tam grues , quàm iple est bestia. Pone tuos bifoculos , alias *Lunettes* Gallicè , si tu potes (nam dicunt quòd nasus tuus est valdè debilis) & lego quòd venit postea : & tu videbis de quo Moïses velit ,

ut

ut infantes interrogent Patres suos, & majores. Nam quia eo tempore & omnibus, homines faciunt sicut vos facitis, Domine Nuper-Præsident, id est, non curant legere Sanctam Scripturam, quia non est de Pane lucrando, ut dicunt, & etiam hoc est officium Theologorum, non Christianorum, Deus vult ut & scriptis, & narratione verbali, & omnibus modis instruantur omnes fideles de voluntate ejus & de mirabilibus quæ fecit. Quamobrem nos credimus quod tu es asinus Indicus, qui habet cornutum caput: etiam quando tu non portas Mitram tuam, viso quod tu facis argumenta tam cornuta, & ita tu es Magister noster A cornibus rescuscitatus. De Recabitis. Dicunt etiam, quod tu es unus stultus ad viginti quatuor caratos. quia hoc non fuit unum præceptum paternum, quod dedit filiis suis, quod non reddidit eos Sanctiores, neque meliores per se, sed tamen obedientia illa filiorum placuit Deo, quia præcepit: Honora Patrem tuum, & Matrem tuam. Et videmus huc pertinere illud præceptum Jonadab ad hoc Dei præceptum, quia addit eandem benedictionem, si paruerint Filii sui, dicens: Eritis longævi super terram. Sed si Jonadab fecisset hoc sicut hodiè faciunt monachi, volens instituire novum servitium Dei de suo capite, & ita mereri Paradisum, Dominus dixisset: Quis hoc petiit de manibus vestris? Patet autem hoc ex argumento quod illic facit Dominus, dicens populo suo: Filii Rachab benè fecerunt vocem Patris sui, & vos contempstis præcepta Dei vestri. Unde

dè apparet quod hoc præceptum non addidit, neque minuit de Lege Domini. Denique quando dixistis totum quod potuistis, & tandem affirmatis quòd Tobias, qui est apocryphus, & Salomon, & Job & alii scripserunt dogmata, quæ nusquam offendi possunt in Pentateucho, dicunt quòd vestra Nuper-Præsidentia litigat falsum, & solvet emendam: quia non inveniatur quòd isti fecerunt novum servitium Dei. Sequitur nunc additio explanativa, de quâ frustrâ contenditis, quia hoc non est sicut de beato Francisco, de quo dubitat totus mundus. Immò nunquam dixit quisquam, quin etiam oporteret explicare legem Dei. Sed facere nova præcepta ad ligandas conscientias, nedum quæ evertunt Scripturam, vel quæ diminuunt libertatem Christianam quæ non consistit in istis chimagreis, & est per Christum liberata à Ceremoniis Legis: totum hoc non est interpretari Sacram Scripturam, sed corrumpere per fatuissimas, stultissimas, impiissimas, & Nuper-Præsidentialissimas glossas. Itaque tu es fatuus sicut una vesica, & ista omnia quibus tu es plenus, non sunt nisi ventus. Ecce quod dicunt hæretici de isto puncto ad tuum nasum Cherubinum, si adhuc vivit. Sequitur nunc alia tua ratio, quâ tu dicis quòd illud non pertinet ad legem gratiæ & tu addis causam, quia fidei Lex in Filiorum cordibus scripta est, & Scriptura est donum adventitium. Isti igitur quærunt sic, Domine Nuper-Præsidentis: Quam legem habuit Abraham, & omnes eum præcedentes, item sub-

sequentes

sequentes usque ad Mosen? item, si Moses & ejus posterum non habuissent nisi Legem Scriptam in lapidibus, quid illis profecisset? nempe idem quod tibi prodest habere Bibliam in tuâ camerâ, & legere quæ tu non facis. Sed tu es una miserabilis bestia, quæ non scis quid sit Lex factorum, nec Lex fidei, denique qui nihil scis, & ided præstat te dimittere sicut tu es, quàm sibi rumperere caput tecum. Tu disputas de Spiritu Sancto qui datus est Apostolis, & ipse te condemnas, quando tu allegas illud ex Joannis 14. Ille vos docebit omnia. Nam si docuit omnia Apostolos, non reservavit quicquam Papis. Non negamus tamen cum hæc dicimus sicut tu putas, quin Spiritus prudentiæ sit datus Ecclesiæ suæ ad applicandum facta particularia ad Doctrinam universalem, quæ est scripta, & ad ordinandum & dispensandum ea quæ sunt subjecta mutationi temporum, & personarum, & locorum: sed dicimus simul tria quæ tu non posses refutare. Primùm, quòd Papa & Prælati non sunt Ecclesia, sed Synagoga diaboli: secundum, quòd Spiritus Sanctus docuit omnia Apostolos: & quia Apostoli fideliter fecerunt officium suum, ipsi etiam scripserunt quæcunque necessaria sunt ad salutem Ecclesiæ usque ad finem mundi. Patet primùm, ex veris insignibus Ecclesiæ & inseparabilibus. Quia Ecclesia non est adultera, & ided non audit vocem aliam quàm sui sponsi: Diabolica autem Ecclesia est quæ vult dominari & prævalere verbo Dei, sicut facit Ecclesia Romana Apostatica, in omnibus

nibus & singulis. Secundum patet, nisi dicamus (quod absit) mentiri divum Joannem. Et istis adjungimus unum tertium benè malum pro te, quia etiam si tibi concederemus quòd liceret Ecclesiæ facere novum servitium Dei, tamen non sequitur quòd liceret Papæ, nisi tu probasses quòd Papa esset Ecclesia, de quo nemo sanus te credit, etiamsi te perjuraveris, ut tu faciebas quotannis ad minimum semel in Palatio cum aliis consiliariis & advocatis. Et ita tu vides quòd tu tam litigas contra te quam pro te. Ut patet etiam tam clarè quòd plenus meridies, quando tu dicis, quòd illud, Frustra me colunt mandatis hominum & doctrinis, & similia, tantum intelligitur de mandatis contrariis ex opposito. Nam quærent ubi tu reperis istam glosam, nempe in fatuo cerebro, & ideò deberet valere in temetipsum illud, quòd tu ipse citas ex Mose: Propheta qui arrogantiam depravatus voluerit loqui in nomine meo, quæ ego non præcepi illi ut doceret, interficietur. Dic igitur, Domine Nuper-Præsidens, istæ frequentes lavationes quibus utebantur Pharisei, putantes se etiam purgare conscientiam, sicuti hodiè facitis de aquâ benedictâ, eruntne contrariæ ex opposito Legi Dei in vestro intellectu? tamen Christus illas irridet, & dicit esse vanas, sicut alias. Et si voluisset Sanctas Scripturas ita intelligere, cur non ita loquebantur? Sed toties dicit Moses. Non facies quod bonum est in oculis tuis, sed quod præcepit tibi Deus hoc facito. Tu benè vides igitur quòd tu falsificas Sacram

Scrip-

Sripturam per tuam falsam glosam. Sed & prætereâ cum ista doctrina quàm defendis, sit ex opposito contrâ Deum, tu ipse per hoc dictum eam condemnas, nisi prius probaveris quòd Papistæ, id est diabolicæ additiones, sunt secundum jus Divinum : quod tu non posses facere. Et quia continuando rubricam vos dicitis quòd vestræ traditiones non sunt paleæ quas Jeremias dicit esse immixtas per triticum, sed sunt ipsum granum, ipsi te capiunt per ostium. Serve nequam, quia tu dicis cum Hieronymo hæc esse verba hæreticorum. Potes imitari potestatem Dei, ut absque peccato sis : accepisti enim liberi arbitrii potestatem per quam consequaris quod volueris. Nam dicunt, quòd si hoc verum est, tu non potes negare quin tota Sorbona sit hæretica, quæ docet quòd per liberum arbitrium nostrum possimus (60) lucrari Paradysum, & per missas & pardonos. Et ita tu facis tuum processum, sicut tu es unus stultus qui verberas teipsum. Ut totum ad contrarium, illi qui dicunt, homo non potest benè facere de se, & non potest mereri nisi iram Dei, & damnationem, aded ut sit necessarium quòd ponat totam suam salutem in passione Jesu Christi, nihil reservando, non erunt hæretici per consequens, & ita tu es unus Lutheranus, qui benè sentis tuos fasciculos. Neque prodest tibi quòd postea tu dicis, quòd non prædicamus

L 4

dicamus

(60) *Lucrari Paradysum*] C'est ce que dit dans quelques éditions de Marot, l'Épigramme du Sorboniste amoureux.

dicamus effusam licentiam , & non comminamur poenas peccantibus austerè , & docemus iram Dei lachrymis mitigatum iri immunè , & nostram legem , quàm noviter prædicamus , reddere quietas conscientias : in quibus mendaciis dicimus quòd tu practicas id quòd dicit Jeremias , quia tu misces paleam cum tritico , id est mendacium cum veritate. Nam libri nostri & vita nostra ostendunt , Deo gratiâ , quòd magis odimus & abominamur etiam à malis dictis , quàm tu & tui similes à malè factis : & quando desideramus fidem per quam servemur , simul & pariter dicimus quòd fides est donum Dei , quæ nunquam vadit sine bonis operibus , & amore Dei , & odio diaboli , & sociorum ejus , id est tui & eorum qui tibi simulant : & ideò non facimus tam bonum forum de salute quàm vos , qui ponitis in aquâ benedictâ , in cereis , & candelis , in perdonis , & chimagreis , quas nemo est qui non possit facere pro pecuniâ : quòd tamen nunquam poteritis facere credere uni homini , nisi amiserit suum sensum. Et ideò etiam vestræ conscientiæ sunt semper in dubio , & ideò estis similes fluctui maris , & sicut dicit beatus Jacobus : Ne putetis aliquid recipere à Deo. Nos autem capimus & habemus pacem , sicut dicit Paulus , quia sumus justificati non in nobis , sed in eo qui te judicabit , etiamsi tu semper fuisses Præfidens , quod non concedo. Dic igitur , Domine Nunc-Abbas , si tu habes unam conscientiam , quando tu legis ista verba Chrysostomi quæ tu adducis pro te : Judæorum Synagoga

nagoga ne principatum perderet veritas ,
 populum variis novis traditionibus oneravit ,
 non ut ipsum in justitiæ semitas deduceret ,
 sed potius ut is duriori onere pressus , fa-
 ciliùs in Sacerdotalis servitutis jugo conti-
 neri posset : quando (inquam) tu legis ista ,
 nonne benè vides processum tuum & arres-
 tum contrà te & tuos affeclas ? Visus disco-
 perit factum . Nam Deo gratiâ nemo ex
 illis quos vocas hæreticos traxit ad se quic-
 quam , sed vivimus in majore sobrietate &
 paupertate , quàm illi ipsi qui mentiuntur
 votum paupertatis : & relinquimus Cæsari ,
 quæ sunt Cæsaris , nec facimus ullam etiam
 minimam legem conscientiis . Et ideò etiam
 vos vocatis nos stultos & coquinos . Vos
 autem estis etiam per vestras practicas lu-
 crati Regna & Imperia , & ego me refero ad
 doctrinam de indulgentiis , de Missis , de ci-
 bis , de patenostris , de obitibus , & mor-
 tuariis , purgatorio , de peregrinationibus &
 festis , bullis , datis , copiis , tonsuris , dispen-
 sis , & centum millibus aliis latrociniiis : qui-
 bus vos turpissimi & diabolissimi ventres de-
 voratis animas pauperum , & fugitis crume-
 nas etiam Regum & Imperatorum . Sed
 veniet tempus quo vestra meretrix peribit cum
 suis mercatoribus , ne dubites . Et ecce ves-
 ter Spiritus Sanctus , secundum quem fiunt
 Clerici , Acolyti , Subdiaconi , Diaconi , Pres-
 byteri , Curati , Capellani , Canonici , Prio-
 res , Episcopi , Archiepiscopi , Primate , Pa-
 triarchæ , Cardinales , Papæ : hic est Spiri-
 tus Sanctus , qui gubernat vestram Hierar-
 chiam , & nuper gubernavit venerabile Con-

cilium Tridentinum : cujus crepitus tamen non multum curamus, sicut etiam tuas sordes rejicimus super prælibatum tuum nasum. Quamobrem etiam, ut semel finiamus hoc Capitulum, Domine Nunc-Abbas, tu falleris dupliciter in toto hoc. Primum, quia tu non intelligis quomodo traditio differat à doctrinâ, quomodo non addant doctrinæ neque diminuant qui illam accommodant ad particularia facta, & qui instituunt ceremonias & modos faciendi pro locis & temporibus, conformes ipsi Scripturæ, & cætera hujusmodi. Secundum, quod tu nescis quid sit Spiritus Sanctus, neque quæ sit Ecclesia, & ad quæ insignia cognoscatur falsa Religio à verâ. Veniamus ad tertium decimum Capitulum, in quo non multum laborant, quia tu facis eosdem errores. Tamen in transeundo dicunt quod quamvis Cyprianus erraverit in opinione de rebaptizandis hæreticis, tamen defensio ipsius, si fuisset vera in genere, bona erat: quando dicebat quod non erat quicquam contra suam opinionem in Scripturis. Nam si hoc verum fuisset, lucratus fuisset suam causam: quia sicut ipse benè dicit & optimè: Consuetudo sine veritate est vetustas erroris, nam sine hoc, Domine Nunc-Abbas, tu posses etiam defendere tua mendacia, quia tu posses allegare, quod tu semper fecisti sic, & idem de cæteris. Ex quo patet quod præter consuetudinem oportet aliquid esse, per quod cognoscatur an eâ consuetudo sit bona. Et super hoc dicimus, quod hoc est Sacra Scriptura, ideò scripta à Spiritu Sancto, ut sicut tu

tu cognoscis bonum vinum ad nasum tuum, sic non cognosci possunt tuæ & tui similibus Religiones falsæ à veris, & Ecclesia vera à falsâ: quia sicut dicit Irenæus, Scriptura est firmamentum & columna Ecclesiæ. Sed tu vis pro Scripturâ Sanctâ sustinere Papam & suos, quos tu mentiris esse Ecclesiam, & ponis suprâ Sanctam Ecclesiam: & ideò non est mirabile quòd tu arguas tam cornutè, quàm tu nescias quid dicis. Breviter, ne tu nobis jactes toties traditiones Apostolorum, nos dicimus tibi quòd ipsi Canones Apostolorum sunt condemnati pro Apocryphis à Gelasio Papa. Vide tuum Decretum, de parte Dei, & tunc incipe dicere quòd tu es Doctor in jure Canonico. Enimvero, Domine Nuper-Præsident, quomodo respondes ad illud Anastasii dictum: Nihil esse quod nequeat Sacris Scripturis dissolvi? Nam tu dicis quòd præterea, requiratur interpretatio Ecclesiæ, & hoc etiam non diffitemur, Domine Nunc-Abbas: sed dicimus quòd aliud est interpretari Scripturam ex aliis locis Scripturæ, quàm tacere novas leges, & canere Missam: & volumus, quia Scriptura sufficit, ut non quærantur quæstiones quæ non habeant fundamentum in Scripturâ. Et ita tu es captus, nisi velis dicere, quòd Anastasius sit hæreticus, & ipse Ambrosius, quando dicit quòd nihil deest illi, quem utriusque Testamenti Doctrina munierit: excludens per hoc omnia fundamenta, quæ tu falsò vocas Ecclesiastica dogmata, & quæ tu dicis quòd faciunt ad mortificationem carnis, sicut de audire Missam quotidie, & confiteri

fiteri Sacerdoti , & comedere tantùm in pran-
 dio quòd tu non cures de coenâ , & invoca-
 re omnes Sanctos & Sanctas Paradyfi , con-
 trà præcepta & exempla omnia Scripturæ.
 Quid ergo , tu clamabis multum cum Ma-
 gistro nostro Picardo , quòd nos volumus
 abolere omnes Ecclesiasticas consuetudines.
 Sed clama quæso ad crepandum si vis , nam
 hoc falsum est. Volumus enim retinere &
 retinemus eas quas condidit Ecclesia Dei , &
 quæ vel habent fundamentum in Scripturâ
 vel non pugnant , & sunt necessariæ , & uti-
 les propter ordinem. Tollimus autem om-
 nes eas quæ pugnant contrâ Deum , sicut
 ferè omnes Papisticæ : item quæ non sunt
 tam necessariæ aut utiles , ut debeant reti-
 neri : item , quæ etiam si sunt factæ ad bo-
 nam intentionem , tamen venerunt in tan-
 tum abusum , quòd magis nocere possent
 quàm prodesse. Sed in doctrinâ non audi-
 mus aliam vocem quàm sponsi nostri , &
 tangimus ad hunc lapidem iudicii omnia
 scripta & facta hominum , ut teneamus
 quod bonum est. Vade nunc , & clama
 totum tuum Saturnum , quia Scriptura no-
 bis sufficit cum Anastasio & Ambrosio &
 Augustino , qui tam graviter conqueritur ,
 jam suo tempore variis locorum moribus
 Christianam libertatem penè deterioreman-
 tiqua & servili Judeorum conditione reddi.
 Quid ergo nunc faceret , si videret tot or-
 dines Monachorum qui sunt nati postea ? si
 videret Missam , si videret articulos Sorbonæ ,
 si videret perdonos , & indulgentias , & con-
 fessionem auricularem , & alia omnia simi-
 lia ?

lia? Et tu facis hîc de Doctore hæretico, quia tu clamas parum contra Scholasticos, sed tu ponis unam distinctionem quæ vastat totum: quia tu putas Augustinum, non loqui de statutis Episcoporum, neque de consuetudine universæ Ecclesiæ, sed de diversis moribus diversorum locorum. Ubi invenies tu ista? Nam semper quicquid dicitis, etiam quando mentimini apertè, vos semper dicitis quòd Ecclesia semper sic fecit, & sic decrevit: & ità luditis vos de animabus pauperum: quia Papa approbat omnia pro pecuniâ, & vos creaturæ illius debetis illi per juramentum obedientiam omnem: & defenditis sicut histriones, ne quis respiciat quid sit in vestris giberris, Gallicè *gibecieres*. Et non vultis quòd legant Sanctam Scripturam Gallicè, & ità (61) omnia benè vadit secundum intentionem Sancti Augustini. Nam qui corriget ista, cum Papa sit suprâ Concilium non posset teneri nisi ad Placitum Domini Papæ? Breviter, Domine Mulo-Præsidens Montigena, ipsi ampliant pro se omnia quæ tu dicis ex antiquis patribus, quibus tu benè velles torquere nasum si posses. O Magister Petre Thomas, si tu viveres, quomodo tu benè diceres quòd Liletus est adhuc stultior te, & diceres ei & suo compatri sive compari per nasum, Domino

(61) *Omnia benè vadit*] Proverbe emprunté des petits Grimaux de l'Université encore barbare. Maturin Cordier, pag. 433. de son *de corr. Serm. emend.* édition de 1531. Du tome qui court on ne sauroit faire bon Latin; car *omnia malè vadit. Omnia pessum emitt. Omnia invertuntur. Proverbium est quo quidam nostras, vis satis lepidus uti solet,*

mino generali Mathurinatorum , cujus nasus est allegoricè (62) sicut turris Libani. Tandem descendimus ad caput quartum decimum vestri libri , ubi dicunt quòd est cumulus vestræ fatuæ Mulo-Præsidentix , quòd ferè totum ampliant pro se contrà vos , quia ferè furatus es totum de libris eorum. Et inter omnia dicunt , quod non volunt nisi testimonium Augustini , quod tu adfers , in quo dicit expressè quod excellentiæ Canonice authoritatis veteris & novi Testamenti servire debet omnis fidelis & pius intellectus. In opusculis autem posteriorum , qui libris innumerabilibus continentur , sed nullo modo sacratissimæ Canoniarum Scripturarum excellentiæ cœquantur , etiam in quibus

(62) *Sicut turris libani] Nasus tuus sicut turris libani, qua respicit contra Damascum. Cant. Salom. ch. 7. v. 4.* La comparaison roule principalement sur une allusion de cette tour , qui regardoit vers Damas , au nez Damasquiné du Général des Mathurins. Muret, au reste , dans cette Epigramme de ses *Juvenilia* , dont la Preface est datée du 28. Novembre 1552. pourroit bien , sous le nom de *Pompilius* , avoir désigné ce Maître Moine , par allusion à son nez à *pompettes* , qui comme un *Sciphon* attiroit le vin des verres.

*Pompilio est nasus cubitos tres longus, & unum
Latus, & hunc murus singit utrinque triplex:
Adjunt & turres Bacchus quas condidit ipse,
Et minio tinctis usque rubere dedit.
Huic etiam naso vi admiranda tributa est:
Nam calices siccos illius umbra facit:
Imò etiam longè distans si senserit usquam
Ut magnes ferrum, sic trahit iste metum.
Nuper eram in mensâ, sitiens, potare paratus:
Pompilius clausas afixit ante fores:
(Mira canam, sed vara) merum mihi forte paratum
Attraxit naso protinus ille suo.*

quibus invenitur eadem veritas. Longè tamen est dispar autoritas. Itaque in eis liberum habet lector vel auditor iudicium, quo vel approbet quod placuerit, vel improbet quod offenderit. Quid dicitis, Domine Nuper-Præsidentens? Vos auditis unam gloriam Nuper-Præsidentialem, per quod apparet quòd mentitur Augustinus. Quia dicitis, quòd præter Scripturam oportet etiam tenere auctarium Sanctæ Scripturæ pretiosa Ecclesiæ dogmata: & ità imaginatur vestra Nunc-Abbatia, in suo cerebro (62*) frige facto per suam Mitram, quòd Romana Ecclesia sit vera Ecclesia, & quòd liceat Ecclesiæ facere nova dogmata ad supplendum quod deest Sanctæ Scripturæ, quæ hoc modo erit imperfecta & mutilata. Et idè contra beatum Anastasium non sufficiet dissolvendis omnibus dubiis, & item quod omnia dogmata quæ defenditis venerunt ex traditione Apostolorum. Ecce quod vos somniatis, sed est pietas, quòd nemo vult tibi credere, & quòd si tu argumentareris sic in ipsâ Sorbonâ, omnes socii te riderent, sicut (63) Cailletam. Ad propositum, tu dicis quòd Christus dixit ad Discipulos: Qui vos spernit, me spernit, & Paulus: Quòd Ecclesia

(62*) *Cerebro frige facto*, &c. pag. 93. l. 14.] Rabelais l. 3. c. 2.

Je (disoit-il) sens le fond de ma Mitre
Si froid qu'autour me morfond le cerveau.

(63) *Cailletam*] Caillete, Fou, au sujet duquel on peut voir le second chapitre des Contes de Bonaventure des Periers, & la note 6. sur le ch. 36. du 3. livre de Rabelais.

sia est columna & firmamentum veritatis ;
 & hoc etiam est quod te destruit , & vastat
 tota tua argumenta : quia dicimus quod A-
 postoli non excefferint suam commissionem ,
 sicut Papæ & falsi Episcopi vestri lupana-
 ris , qui mentiuntur se successores eorum :
 & quod cum Ecclesia sit fundamentum ve-
 ritatis , Papa cum suis non est Ecclesia ,
 qui pugnat contra veritatem. Et ita tu vi-
 des quod pro unâ quæstione quæ erat , tu
 facis duas , sicut tu faciebas in Parlamento
 mille difficultates super cuspide unius acus ,
 & mille processus ex uno , ut sic veniret
 aqua ad molendinum. Sed est præterea una
 bella ridentia quando interpretamini in 1.
 Reg. 1. per arcum Sanctam Scripturam. Di-
 cunt enim isti hæretici , quod semper sub-
 venit Robino (64) de suis fistulis , & ideò
 quia tu es unus bonus (65) arcitenens de
 vitro , tu elegisti istum locum Scripturæ ,
 in quo fit mentio de arcu , quamvis non
 plus fiat ad propositum quam si canendo
 Missam , tu faceres totum (tu benè me in-
 telligis) in caligis tuis (66) ad martinga-
 lam. Profectò hæc est una mirabilis inter-
 pretatio Tropologica , & ita estis soluti de
 capite 14. Ergo me venio ad decimum quin-
 tum , ubi primum tu multum sudas , in osten-
 dendo

(64) *De fistulis , &c.*] Ceci fait pour l'origine que
 M. de la Monnoye a donné de ce Proverbe , tom. 2. p.
 66. de son nouveau *Menagiana* , édition de Paris , 1715.

(65) *Arcitenens de vitro*] Un bon biberon , ex-
 pert à coucher en joué un verre de vin qui est à la por-
 tée.

(66) *Ad Martingalam*] Voyez la note sur le ch.
 20. du 1. l. de Rabelais.

dendo quòd Sancta Scriptura indiget interpretatione, quòd nullus unquam tibi negavit: quia sicut dicimus Scripturam esse planam, ita etiam dicimus quibus sit plana: nempe iis quos Pater illuminavit Sancto suo Spiritu, sine quo nos clamamus cum beato Paulo, Hominem animantem non intelligere quæ Dei sunt: & quòd oportet ut Deus aperiat corda nobis, sicut Discipulis suis ad intelligendum Scripturas. Et semper dicimus quòd non adhuc cognoscimus nisi ex parte, & idèd quamvis de præcipuis articulis non dubitemus, quia sunt aperti, tamen semper parati sumus ad discendum per eos qui voluerint nos docere per Sanctam Scripturam, in quâ quotidie laboramus, ut possimus proficere. Et idèd Domine Nuper-Præsidens, dicunt quòd tu facis more solito, quando tu tibi frangis caput ad probandum quod nemo negat. Deindèd quòd hoc facit contra vos, qui non vultis ut prædicetur populo Sancta Scriptura (sicut fecit Esdras quem tu allegas) nisi in Quadragesimâ, & adventu, ex Spiritu Sorbonæ, & juxtâ articulos fidei Romanæ Apostaticæ, quòd sufficit Laicis & aliis qui non sunt Theologi, credere implicite, quia esset magnum scandalum si omnes scirent per Sacram Scripturam cognoscere lupos à pastoribus: & idèd etiam non oportet dicere Missam suam Gallicè, neque horas suas, quia populus videret secreta Sanctæ Matris nostræ Ecclesiæ: & ita totum servitium Dei iret in ruinam: nam omnes essent hæretici. Sed Domine Nuper-Præsidens, si per hoc ar-

M

gumentum

gumentum vobis auferretur vinum, quia tam sæpe vos inebriat, vos essetis tam attonitus, quam quandò dictum fuit vobis ne amplius iretis ad Palatium. Sed ad propositum, tu adfers unam mirabilem allegoriam beati Hieronymi, super illud dictum Ezechielis: Patres nostri unam acerbam comederunt, & stupuerunt dentes nostri: quia hæc opinio Hieronymi, non magis facit ad textum Prophetæ, quam nihil: ex quo exemplo isti hæretici dicunt, quòd benè apparet quòd opiniones Doctorum sunt examinandæ ad Sacram Scripturam, quia sine hoc nulla est ferè hæresis quæ non possit inveniri fundata in libris antiquorum Doctorum: & satis patet quòd antiqui Doctores corruerunt infinitos locos Scripturæ per suas allegorias. Quare tu benè vides, quòd si valeret tua Theologia, nihil unquam esset certi in Ecclesiâ: ideoque ipsi antiqui Doctores sæpe dicunt, quòd nolunt ut credant sibi, nisi convenient sua dicta cum Sacrà Scripturâ: & fatentur quòd potuerunt errare ut homines. Sicut irascitur Augustinus Januario, confitens quòd in Scripturis multo plura nescit, quam sciat. Sed si errare possunt Doctores, & populus communis non legit Scripturam, ubi erit fundata tua Ecclesia, Domine Mulo-Præsidents? nempe super glaciem unius noctis. Dicunt etiam isti hæretici, quando tu vocas Petrum Ecclesiæ verticem, mirabiles amphibologias sive propopœias (nam tandiù est quòd non studui in Grammaticâ; quòd ego facio solocismos sicut tu.) Dicunt ergo isti hæretici, quod

tu

tu ponis Regnum Papæ super sub, quia loco ejus quod alii dicunt, quod Papa est fundamentum Ecclesiæ, quia scriptum est: Tu es Petrus, & super hanc Petram, & ita est in fundo, tu argumentaris à Petro ad Papam, id est à servo Domini ad Antichristum: & ponis eum tam altè quòd si caderet, sicut cadet breviter, non posset errare ad frangere sibi collum. Sed tu hoc fecisti, quia modernus Papa vocatur De monte, quamvis dicant quòd ipse non curat multum de te. Et si tu voluisses, tu habuisses hinc mirabiles allegorias, & confundisses omnes hæreticos cum isto mirabili versu Psalterii. Mirus Dei mons pinguis: ut quid suspicamini montes coagulatos? de quo ego audivi quòd unus certus Italus fecit mirabilia: ergo tu malè concludis ad propositum, & ipsemet Clemens, quem nesciunt qui fuerit, tam benè dicit c. Relatum. 38. distin. quando dicit quòd ex ipsis Scripturis sensum veritatis: capere oportet, nisi tu prius probaveris quòd pectus Papæ & sociorum ejus sit Sancta Scriptura. Pro quo probando tu habes unum magnum argumentum, in eo quòd quando (67) Papa Clemens mortuus est, dicebat quòd haberet brevi resolutionem unius quæstionis, quam nunquam potuerat resolvere: Utrum animæ essent immortales. Et quid vultis amplius maledicti hæretici, nisi fasciculos? Cum Dominus Nuper-Præsidentis adeò vos redigat ad cuneum, ut nesciatis quid respondere?

M 2

dere?

(67) *Papa Clemens &c*] Tiré, peut-être de certain *Commentaire sur les Articles des Docteurs de Paris*, cité par Balæus dans la vie de Clément VII.

dere? Quod autem ità sit, patet per conclusionem affirmativam & Ecclesiæ ducibus charisma Spiritus ad Corporis ædificationem, etiam si alioqui maligni sint. Nam ità etiam lupi qui sunt ingressi per fenestram, erunt Pastores, & Spiritus Sanctus erit alligatus personis & statibus, juxtà illud: In animam malignam non intrabit sapientia. Veniamus ad decimum textum capitulum, in quo tu vis probare quòd interpretatio Scripturæ pertinet ad verticem Romanum: cui responderunt mihi per articulos, & quasi Sorbonicè, dicentes: Sic argumentatur Dominus Mulio-Præsident. Spiritus Sanctus promittitur Ecclesiæ à Christo ad interpretandum quæ dixerat. Ergo pertinet interpretatio ad Ecclesiam. Concedimus, & ideò dicimus, quòd interpretatio non pertinet ad Papam & ejus assecclas, qui non sunt Ecclesia, quia non habent Spiritum Sanctum: quod autem non habeant Spiritum Sanctum, patet ex hoc: Non omnis qui intrat in stabulum est Pastor, sed ille qui intravit per ostium: & ex ipsorum fructibus, à quibus Christus jubet ut nos cognoscamus eos. Patet etiam, quia quando probatur eorum doctrina, secundum dictum Pauli, Omnia probate: ipsimet pueri vident crassissimos errores, & tam grossas impietates, quòd diabolus ipse habet pudorem de ipsis. Secundò sic argumentatur Dominus Nunc-Abbas, ad probandum quòd hoc pertinet ad Romanum præfulem. Interpretatio legis pertinebat ad summum Sacerdotem, qui fuit typus Romani præfulis. Ergo gluc. Patet maior. ex Deut.

17. Primùm respondent, Domine Petre, quod locus Deuter. non dicit hoc, quia ibi agitur de processibus civilibus & criminalibus, pro quorum dubietatibus oportebat consultare eum qui judicabat populum, aut reges, unà cum Sacrificatoribus & Levitis. Hoc autem non facit ad propositum. Sed quia nolunt insistere in hoc (nam non dubitant quin præcipuè ex ore summi Sacerdotis debuerit proficisci expositio Legis Dei, qui debuit esse tanquam lampas cæterorum) tamen dicunt quòd tu malè concludis quòd is fuit figura præfulis Romani. Nam Author Epistolæ ad Hebræos non dicit eum fuisse figuram Romani Antichristi, sed Christi, quem nos dicimus esse unum & solum verticem Ecclesiæ Christianæ, quæ non habet duos vertices sicut vestra Mitra: quam si non habetis, benè velletis habere. Et prætereà fuit limitata commissio summi Pontificis quia negamus ipsum potuisse facere novas leges aut interpretari pro suâ voluntate: quam etiam ob causam toties reprehendit Scribas & Pharisæos Christus. Sed hinc est bellus jocus, quòd tu condemnas teipsum per sequentia, quando tu dicis quòd Esdras interpretabatur Scripturas: nam ipse non fuit summus Sacerdos, & ità vastas totam tuam similitudinem. Sed fortassis tu hoc dixisti propter Sorbonam, quæ benè potest comparari Scribis qui persecuti sunt filium Dei: primùm in Personâ ejus, deindè hodiè in membris suis. Tertio sic argumentatur Dominus Montigena. Petrus Act. 15. interpretatur figuras veteris Testamenti, ergo per-

tinet ad Præsidem Romanum interpretari Scripturas. Respondent isti quòd negant consequentiam, sicut tu soles negare tua debita creditoribus tuis, & quietantias tuis debitoribus. Dicunt etiam quòd si Rex Franciæ levaret unam taleam de stultis, tu benè recipereris pro quinquaginta per æquivalens, quando tu argumentaris ita: quia omnes Apostoli & Ministri Evangelii nunquam aliud fecerint quàm interpretari Scripturas: & ideò apparet quòd tu non scis magis quid dicis quàm (68) Tribouletus. Transeant cætera quæ sunt ejusdem monetæ, quando tu loqueris de duobus filiis, qui sunt duo Testamenta & quod Petro fuit major authoritas quàm Paulo, quia illud est tantum ad propositum quantum nihil: & si hoc verum est, Paulus fecit unum mortalissimum peccatum quando reprehendit Petrum: præsertim, quia sicuti dicunt Canones, etiam si Papa, duceret plenos currus animarum ad infernum, nemo illi debet dicere: Cur hoc facis? & etiam quando in Epistolâ ad Ephes. ubi narrat Hierarchiam, ipse fuit unus hæreticus maximus quando non fecit mentionem Papæ sed non fecit nisi unum fundamentum Jesum Christum. Et pariter quando scripsit ad Romanos, habuit magnam injuriam quòd non salutavit Dominum Papam. Item est manifestus hæreticus quando numerat inter columnas cum Petro, Jacobum &

(68) *Tribouletus*] Triboulet, Bouffon du Roi Louis XII. De lui parlent le second chapitre des Contes de Bonaventure des Periers, & la Note 11. sur le ch. 36. du 3. livre de Rabelais,

& Joannem : & etiam dat primùm locum Jacobo , quæ propositio est hæretica & impia. Aspice benè quid respondeas , Domine Nuper-Præfidens : nam fidem meam , ego me invenio benè impeditum in sustinendis tuis argumentis. Benè verum est , quod postea tu ponis unam restrictivam , dicens , quod hoc pertinet imprimis ad Concilium Universale , quia debet esse una expositio certa , sed Papa nunquam hoc confitebitur. Et insuper ostendunt isti maledicti , quod vix sunt duo Concilia (exceptis illis antiquis quæ sunt irrefragabilia , quia nihil ordinant quod non habeat fundamentum in Scripturâ) quæ non sunt sibi contraria. Et quod plus est , de quibus non dispenset quotidie Papa : adeo quod si vetera Concilia valerent tu non haberes neque Crossam neque Mitram. Tu adfers etiam unam adulationem Hieronymi ad Damasium , ad quod respondent breviter , ut tu videas quomodo dixerit verum Hieronymus , quando dicit quod Romana Ecclesia fuerit semper inviolata : & quod manebit sine ullâ hæreticorum insultatione prævalente : viso quod Novatus fuit de Ecclesiâ Romanâ , & multi Papæ fuerunt hæretici , sicut etiam hodie : adeo quod Apocalypsis tangit eum ad digitum , quando dicit quod bestia sedet super septem montes. Postea tu ponis interpretationes Doctorum , sed tu vis quod non ambulent pari passu , sicut legata & fideicommissa , sed quod habeant de Spiritu Domini Papæ diaboli. Sed de illo nemo dubitat sicut dictum est , quin debeant interpretari Scripturæ per eos qui

habent donum Prophetiæ. Sed ad videndum quis habet Spiritum Dei, & quis habeat Spiritum mendacii, qui se transfiguratur in Angelum lucis, nos non sequimur tuam regulam, quia tu non vis aliud nisi ut probet Romanus Lupus cum suis: nos verò volumus ut probetur etiam ipsa interpretatio Scripturæ per ipsammet Scripturam, & tenemus pro diabolicis omnia quæ non concordant cum istâ regulâ. Et pro exemplo, nos temet accipimus, quia quando dicis quòd Doctores maximâ orationis instantiâ & vitæ puritate promeruerunt Sacrarum lumen Scripturarum, nos dicimus quòd ista Doctrina est falsa: & hoc probamus examinando eam ad Scripturam, quæ ostendit quòd tu es Pseudo-Propheta sicut Balaam: quem etiam tu superas in hoc, quòd ille & asina sua erant duo, tu verò & mulus tuus estis unum animal de Alvernia. Nam Scriptura te dementitur de isto articulo, quando ipsa vocat dona, Spiritus Sancti gratiam: quia gratia non erit gratia, si tu præsupponas meritum, sive de congruo, sive de condigno: quorum utrumque est incongruissimum, & incondignissimum quòd resonet in Ecclesiâ Dei, quæ scit quòd Spiritus Sanctus non datur nisi gratis, & quia ita placet Deo propter Filium suum, sine ullo merito nostro. Quamobrem etiam quando tu te exclamas sicut unus cæcus qui amisit suum baculum, aliàs quando tu rudis sicut unus mulus in curiâ Palatii: isti hæretici dicunt quòd tu nescis contra quem tu habeas, quia nemo negat debere esse Doctores: sed omnes homines, imò etiam pueri clamant, dicentes: Quòd non

non est Doctor quicumque se dicit Doctorem, & habet unum pileum sicut unum (69) *passillum* ad calidum falsamentum, & caput sicut caput brassicæ capitatæ, *d'un chou cabus* Gallicè : sed quod is est bonus Doctor, qui dat interpretationem conformem Scripturis, & tendentem ad gloriam non Papæ, sed Dei, etiamsi non sit Sinapivorus, sicut Magister noster de Govea : neque testis perjurus, & excommunicatus per compita, sicut Magister noster Maillardus cum suâ facie radiante ex Spiritu lagenæ : neque unus rabidus cholericus, sicut Magister noster Picardus : neque unus bonus asinus, neque unus finis in materiis beneficialissimis. Et super hoc benè sunt tecum, quòd tu fateris quòd inter istos doctores est sæpè magna differentia : & etiam hoc addunt, quòd benè apparet in hoc quòd nulla est opinio, cujus pro, & contrà non possit inveniri in Doctoribus. Et idè non erat necessitas ut tu adduceres stultam interpretationem Cassiodori super illo Danielis 12. Multi transibunt : & stultam allegoriam Gregorii in pastoralis, quâ ipse corripit locum illum : Secuerunt

M 5

Ga-

(69) *Passillum*, &c.] Dans l'Histoire Ecclésiastique de Beze tom. 1. pag. 693. l'Evêque de Valence Jean de Monluc, étant au Colloque de Foissil, s'y plaint à Beze, de ce que les Sorbonistes entreprenans sur son autorité Episcopale, avoient, dit-il, *à l'ombre d'un pâté à la sauce chaude*, condamné un sien livre ; par lui fait pour son Clergé. La berette de Docteur avoit la figure d'une course de viande : qui est ce qu'autrefois, je pense, on appelloit un *pâté à la sauce chaude*. Du reste, Olivier Maillard, Serm. 13. & suiv. del'Avent, employe souvent à l'exemple des Ecrivains de la baïlle-Latinité, le mot *passillus*, dans la signification d'un *pâté*.

Galasæ ad dilatandum terminum suum: quia benè posset dici Gregorio de hoc loco & aliis pluribus, quòd hæc cauda non est hujus vituli. Et dicunt etiam, quòd vos accipiatis pro vobis ipsis omnia quæ dicitis contrà eos, quia vos estis qui condemnatis bona dicta Patrum & corrumpitis ea quantum potestis; sicut fecerunt apparere in libris quibus est plenus totus mundus, sicut etiam corrumpitis Sanctam Scripturam, quando ad probandum quod fugiendi sunt hæretici, tu adducis illum locum: Cum sancto sanctus eris, qui nihil pertinet ad propositum. Et ità ad primum librum tuum, factum adversus pseudo-Evangelistas. Ego etiam addam secundum, quia brevis est: super quo dicunt isti in principio, quòd quamvis pauca verba habeat, habet tamen in se longissimas fatuitates: quia tu vis probare quòd nemo negat, scilicet quòd fuerunt aliquæ consuetudines in Ecclesià, & quòd pro hoc probando tu respexisti Concordantias tuas, in verbo Consuetudo (nescio an sit verbum, & ego non curo.) Et primo loco tu affers Lucæ 1. ubi dicit Zachariam observasse Sacerdotii consuetudinem. Super quo, Domine Nuper-Præsidents, dicunt; quòd si tu benè legisses Leviticum cap. 16. & quæ ordinata sunt in Templo de vicibus Sacerdotum, tu nunquam dixisses istam consuetudinem de quâ dicit Lucas, non fuisse scriptam, nisi fortassis tu voluisses negare contrà conscientiam quod est verum, sicut tu semel inter alia fecisti illi cui reliqueras vendendum tuum vinum: quando tu semel ivisti in Alverniam. Dicunt

cunt etiam quòd tu facis pariter quando tu allegas locum de Corinth. 1. 12. quia est ibi authentica scripta consuetudo, de qua loquitur Paulus. Sed tu es unus stultus, qui putas quando loquimur de Evangelio, quòd non loquimur de Epistolis Pauli: quòd si viveret Paulus, ipse benè tibi ostenderet, quòd sua doctrina est Evangelium, & alloqueretur benè tuam barretam. Et ità tu non intelligis quid sit consuetudo, quando tu non extendis nisi ad legem non scriptam: quia extenditur ad omnem modum faciendi, sive sit scriptus, sive non, ut patet per supradicta: & pueri scholæ sciunt, qui nunquam studuerunt in jure canonico. Sed quod spectat ad ceremonias Baptismi, ipsi dicunt sic, Domine Nuper-Præsident nos sic arguimus: Si istæ consuetudines sunt immutabiles, cur sunt mutatæ? nam non solet prægustari lactis & mellis concordia in Baptismo: sin autem mutabiles, cur non auditis causas propter quas mutaverimus, & non facitis nisi clamare, nos contemnere Patrum consuetudines? Sed dicunt isti: Citius traheremus unum crepitum ex uno asino mortuo, quam unam bonam rationem ab isto Mulo-Præsidente. Et ità finit responsum ad vestrum secundum librum. Nam secundum Capitulum illius (sic dicunt hæretici) est totum etiam è directo contra vos, quia nemo est qui non videat consuetudines Ecclesiæ ex magnâ parte mutatas ubique: partim quia sic oportuit propter mutata tempora, sicut vos expressè & formaliter dicitis, cap. 3. lib. sequentis, immemor

mor quòd mendax debet esse memor suorum dictorum : partim per suggestionem diaboli , qui prevaluit etiam authoritati Scripturæ per justum iudicium Dei apud Papam & suos , ut quando sustulit distributionem calicis contra verbum Dei , & consuetudinem Ecclesiæ , quam non potestis negare , nisi velitis esse effrontes sicut meretrices quod estis. Ego quoque volo hîc facere finem primi hujus tractatus , quem ego vobis direxi , Domine Nuper-Præsidens , benè fastiditus de duabus rebus. Primùm quòd fuit necessitatis dicere vobis tanta quæ non feretis patienter : deinde quòd ego non poteram citiùs expedire me. Sed quod ad primum , vobis subveniat quòd ego dixi vobis discedendo , quia benè sciebam quod fuisset melius de non excitare catum qui dormit : sed noluitis me credere , & misistis me in hanc patriam cum magno & evidenti periculo , & ego vobis obedivi , quia ego vellem etiam pro vobis facere tantum quantum vos pro Papa , id est damnare teipsum , pro habere unum pileum , vel ad minus episcopatum cum vestrà Abbatia. Itaque igitur ne recalcitretis choleram vestram super me , Domine Nuper-Præsidens , sed ponite vestrum birrum benè profundè , & inspicite benè quomodo faciatis barbam istis hæreticis : & non fastidite vos nimis , sed semper bibite de meliori. Et quia non potestis loqui Latinum , ego vobis consulo ut vos etiam sicut alii , mandetis quærere magistrum nostrum Jochimum Perionium , Benedict. Cormeriacenum qui benè rivabit ipsis suum clayum , sicut jam fecit Melanchthoni : quam-

vis

vis quàm hîc loquuntur de eo, dicunt quòd est sicut æs sonans, quomodo dicit Paulus, & quòd est etiam æquè magnus asinus in Theologiâ, ac tu es mulus de tuâ patriâ. Et ego me dubito quòd brevi habebit solutionem suam, sicut tu. Ego cras me ponam ad reliquum, quod ego mittam ad te quàm citius, quia benè me fastidio, quod ego non video vestram Nuper-Præsidentiam, quamvis isti hæretici sunt satis læti quando volunt, sed oportet semper loqui de Deo, & non sunt hîc commatres (tu benè me intelligis) & nos omnes sumus homines. Quare etiam ego redibo quanto ocyus poterò, & precor ut tu me recommends benè omnibus sociis, & Dominæ Marguari-tæ, & Dominæ Joannæ, & Dominæ (70) *de la cotte violette*; & undecim millibus Virginum, quæ sunt circà Abbatiam tuam, in Salicetis, & (71) Domino Ponceto, & compatri tuo (72) Lignario galli, & compatri tuo (quem primum nominare debui) Domino generali Mathurinatorum: qui si irascetur

(70) *De la cotte violette*] Donzelles du voisinage, & apparemment de la connoissance de M. l'Abbé.

(71) *Domino Ponceto*] Le Libraire Poncet le Preux.

(72) *Lignario Galli*.] *Lignarius*, dans le stile de Passavant, est un Officier de la Maison & Collège de Navarre, appellé par Launoi *Roi Lignario præsensus*. La fonction de cet Officier, qui du tenis de l'Abbé Lifer, étoit d'une famille de le Coq, (*Galli*) est de de pourvoir de bois la Maison, pour le chauffage de la Salle commune, depuis le premier de Novembre, jusqu'aux Fêtes de Pâques, que les Docteurs peuvent s'y chauffer une demi-heure & non plus, immédiatement après le repas. Voyez Launoi, Hist. du Collège de Navarre, pag. 237. le Sommaire du chapitre, & le chapitre même. pag. 240. & 241.

scetur quia posui ipsum ultimum, dic ei quod etiam qui canit Missam vadit ultimus in processione. Recomendo me tuæ gratiæ, & te recomendo Deo pietatis qui est (73) super tuum bufetum, & omnibus sanctis & sanctabus paradisi. Esto sanus & sacrilegus, *sain & alégre* Gallicè, per omnia secula seculorum. Evovae, Amen. Et ecce unum bombum pro istis hæreticis, & postea finem. Gebennæ.

(73) *Super tuum Bufetum*] Olivier Maillard, Serm. 13. de l'Avent: *Es vos Domini Religiosi, qui habetis bufetos & cuppas: eritis ne damnati?* De ces paroles, qui vrai-semblablement sont fondées sur quelque chose du Droit Canonique, il résulte que l'Abbé Lizet ne devoit pas avoir ce buffet, que lui reproche Passavant, & que moins encore devoit-on y voir certain *grand verre* qui ne pouvant se vider qu'il n'en coûtât au bûveur, plus ou moins de larmes Bâchiques, est apparemment ce qu'on insinuë ici que Lizet appelloit en vrai profane le *Dieu de pissé* de son buffet. La complainte &c. imprimée à la suite du Passavant dans quelques éditions; & notamment dans celle de 1584. établit puissamment cette conjecture.



COM-

COMPLAINTE

*De Messire PIERRE LIZET sur le
trépas de son feu Nez.*

Messire Pierre étonné,
De voir son nez boutonné,
Prêt à tomber par fortune
De la verole importune :
De grand colére qu'il eut,
Prit son grand verre, & y bût :
Puis d'une musique yvrongne
Contournant sa rouge trongne,
Jettant sou œil chassieux
Vers son Royaume des Cieux,
(C'est à dire ses bouteilles,
Belles, grandes, nompareilles,
De son buffet l'ornement
Et son vrai sauvement)
Accoudé dessus sa table,
Rota ce cri lamentable :
Ha pauvre nez tu t'en vas,
Et je demeure ici bas.
Nez né seulement pour boire :
Nez mon honneur & ma gloire :
Nez qui peux entièrement,
D'un seul regard seulement,
(Car notez, le bon hommeau,
Avec son rouge museau,
Seul d'entre les hommes nez,
Ne regardoit que du nez)
Tout l'Univers alterer.
Las te faut il enterrer !
Et qu'eau benite te lave
Prise ailleurs que dans ma cave !
Nez seul vrai nez bûvatif ;

Nez

Nez d'un teint alteratif:
 Nez dont même la roupie
 Pilloit vin de goudepie.
 Nez gourmet de mes desirs ,
 Alambic de mes plaisirs :
 Nez par qui fut annoncé
 L'aigre, l'éventé, le poussé:
 Succé vin, vuide bouteille,
 Nez, nez ma rose vermeille:
 Adieu nez qui vas en terre,
 Avecques lequel s'enterre
 L'espoir que j'avois jadis
 De ce mien bas paradis.
 Hélas au moins j'esperois
 Qu'avec moi tu parurois,
 Et qu'après notre vivant
 Mourrions ensemble en bûvant.
 Nez, vrai nez de Cardinal,
 Mes beures, mon doctrinal,
 Miroir de la Sorbonique,
 Qui ne fut onc hérétique:
 Vrai suppôt de notre Eglise,
 Digne qu'on te canonise:
 Mon rebec, ma cornemuse,
 Duquel la ronflante muse
 De blanc, & clair et enflée,
 Eût pû tout d'une soufflée
 Calliope, & ses enfans,
 Jusques aux plus triomphans,
 Voire tout leur Hellicon
 Deffier à beau flacon,
 Voire leur double Parnasse
 Défier à belle tasse.
 Hélas! fâçons, & barils,
 Chante-plèure, & durils,
 Il s'en va mourir ce nez
 Qui vous a tant pourmenez.
 Nez deffunts je vous adjure,

Je vous prie, & vous conjure
 Par flâcons & gobelets,
 Par rous friands morcelets,
 Cervelats, pâtez, épices,
 Pieds, andouilles, & saucisses,
 Honneur de nos cheminées,
 Par jambons, & échinées,
 Bœuf fallat, & hâiveaux,
 Pipes, poinçons, & tonneaux.
 (Et notez, ô grand pitié,
 O immortelle amitié :
 Qu'en chantant tout ce beau rôle,
 Entrecoupant sa parole,
 Le bon preud'homme pressé,
 De son nez iustereslé,
 Autant qu'il poussa de mors,
 Autant soupira de rots)
 Or donques, nez, dit-il lors,
 Pauvres nez qui êtes morts
 Faites à mon nez l'honneur
 Qui est dû à tel Seigneur.
 Mais, ô mon nez, tu t'en vas.
 Etant ainsi mort, hélas !
 A quel maître seras-tu
 Convenable à ta vertu !
 Si tu as encore envie
 De me plaire après ta vie
 Va droit entre les camus
 Choisir feu De Cornibus :
 Car lors (ô grand déplaisir)
 Que la mort le vint saisir,
 Le bon homme (sai-je bien)
 Avoit ja perdu le sien.
 Au moins j'autai ce confort,
 Que seras après ta mort
 Le nez d'un autant preud'homme
 Que fut onc Pape de Rome.
 Sur ce l'yvrogne se tût,

N

Et

Et le pauvre nez lui chût,
 Qu'il ramassa doucement;
 Puis, pour son contentement,
 Ordonna très bien & beau
 Qu'il fut mis dans un tombeau,
 Bien proprement enchassé
 Dedans un verre cassé:
 Puis pour mémoire éternelle
 De son nez, & de son zèle,
 Lui grava cette épitaphe,
 Qu'il signa de son paraphe:

Ci gît enchassé en verre
 Le feu nez de Maître Pierre:
 Priez, ô vous, qui passez,
 Pour tous les nez trépassés.

T H. D. B.

*A la mémoire du feu nez d'un Messire
 Pierre.*

DEdans ce verre cassé
 Gît le feu nez enchassé
 De ce bon Messire Pierre:
 Nez tant qu'il vécut sur terre;
 Resplendissant, cramoisi;
 Qui maintenant tout moisi,
 Pourroit servir de relique.
 A gens de ceste nasique.
 Priez tous nez qui passez.
 Pour tous les nez trépassés.

DESS

EPI-

EPITAPHE DE MESSIRE PIERRE LIZET, *Proux & vaillant
Champion.*

Hercule déconfit jadis
 Serpens, Géans, & autres bêtes ;
 Roland, Olivier, Amadis
 Firent voler lances & têtes.
 Mais n'en déplaise à leurs conquêtes,
 Lizet tout sot, & ignorant,
 A plus fait que le demourant
 Des preux de nation queleconques
 Car il fait mourir en mourant
 La plus grand bête qui fut onques.



ARTICLE VI.

LES TRES MERVEILLEUSES VICTOIRES DES FEMMES DU MONDE, & comme elles doivent à tout le monde par raison commander; & même à ceux qui auront la Monarchie du monde vieil. *Livret écrit par G. Postel à Madame Margarite de France. A Paris de l'Imprimerie de Jehan Gueullard, à l'enseigne du Phœnix, près le Collège de Reims, 1553. in 24. d'un caractère un peu plus gros que celui de ces Mémoires, 81. feuillets.*

Tous ceux qui ont ouï parler de Postel, ont aussi ouï parler de ce livre qu'on nomme communément *la mère Jeanne de Postel*; Livre au reste si rare que quoi qu'une infinité d'Auteurs en ayent fait mention, presque aucun d'entr'eux ne le cite comme l'ayant vû. Moi-même en dressant les Mémoires de la vie de Postel, j'avouai que je n'en connoissois que le titre. Mais ayant eu depuis le bonheur de le trouver, j'ai cru qu'un extrait exact d'un livre aussi rare & qui d'ailleurs a fait tant de bruit, ne seroit pas tout à fait indifférent. Nous avons déjà appris par le titre, que ce livre est dédié à Marguerite de France, mais comme cette Epître Dédicatoire n'est pas fort longue, qu'on y voit dans quel goût les Epîtres
De-

Dédicatoires se faisoient en ce tems-là, qu'on y apprend quelques particularitez touchant Postel, je vais insérer ici cette Epître toute entière.

A L'ILLUSTRE PRINCESSE
MARGARITE DE FRANCE
DUCHESSSE DE BERY, &c. *Salut & cognoissance avec très parfait usage de la vérité du désir de Guillaume Postel, Sr. de Gomorie.*

» **H**Eureux Paragon des esprits en notre
 » âge de corps mortels, graces qu'il a
 » plû à Dieu vous prêter, & cacher sous
 » vous, font cause que je vous dédie cet ar-
 » gument, sous intention que votre nom
 » muni de la Divine faveur que tous excel-
 » lents esprits lui portent esmeus, comme je le
 » pense de Dieu, sera cause de la réputa-
 » tion & estimation de celle à qui je le dédie,
 » que plusieurs entreront en la curiosité,
 » sinon en juste & raisonnable volonté,
 » de le lire. Et quand à mon particulier
 » devoir c'est pour recongnoître la & bon-
 » ne & subite diligence qu'il vous a plû à
 » ce commencement d'an 1553. faire pour
 » moi, pour savoir la résolution, mais de
 » ceux qui lui ont trouvé la jurisdiction de
 » sa Couronne à lui présentée, non telle
 » qu'elle, mais telle qu'il leur plait, de ce
 » que je vous remercie fort à cause que de-
 » dans les cours, être tost combien que mal
 » expédié, doit être un grand bien estimé.
 » La tierce cause est, à celle fin que je lais-

„ se en publique mémoire & admonition par
 „ vous (comme à la seule fautrice des bons
 „ esprits & juge très équitable) à toute la
 „ Gaule adressée, que quiconque lira pour
 „ vouloir juger de ce livret , il s'efforce de
 „ attentivement, estimant ce que vous est
 „ recommandé, considérer le chapitre qui
 „ rend raison de l'excellence de l'esprit &
 „ affection feminine & celui des merveil-
 „ leuses, & auparavant non considérées ver-
 „ tu de Jehanne la Pucelle. Je fai bien pour
 „ tout certain qu'envers les sages de ce
 „ monde, & envers tous ceulx qui plus
 „ d'affection que vérité ou raison sont four-
 „ niz, je pour soutenir & faire à tout le
 „ monde cognoître l'honneur de ma mé-
 „ moire, me vest & couvre aujourd'hui vo-
 „ luntairement par le présent escript très-
 „ souverain opprobre ou mépris, & perds
 „ du tout la réputation, ce que je ne suis
 „ si chrétien bon ne mortifié que comme
 „ devois je le face sans très grande difficul-
 „ té & répugnance, combien que j'estime
 „ peu leur jugement, toutefois Dieu & na-
 „ ture raisonnable ont sur moi tant de pou-
 „ voir que je ne leur saurois en ceci ou ilz
 „ me contraignent deobéir. Il faut pour
 „ l'amour de l'amy vray, & non seulement
 „ du dateur Souverain, laisser les biens, la
 „ vie & l'honneur: & recevoir pauvreté,
 „ douleur & le plus souverain mépris. Li-
 „ sez attentivement avant que juger.

Postel commence cet ouvrage en déclara-
 rant que son dessein n'est pas de parler de
 Semiramis ou des Amazones, ou des autres
 fem-

mes illustres par leurs vertus ou par leurs vices. „ Je n'en mettrai ici , dit-il , que „ quelques-unes de notre âge par l'excellen- „ ce de laquelle je montreray crédible plus „ grande chose sans comparaison que ce que „ jamais en fut écrit. Il justifie ensuite les femmes du reproche qu'on leur fait d'avoir introduit le péché dans le monde ; il dit que c'est la faute des hommes qui quoi que plus intelligens & plus excellens que les femmes se sont néanmoins laissé séduire par elles.

Ensuite mettant à part les biens innombrables que les femmes ont apporté au monde , il vient au souverain mal du monde , qui est celui que Satan a introduit au monde par le moyen de la femme. Néanmoins tant s'en faut , selon notre Auteur , que ce soit un mal , qu'il soutient au contraire que c'est le souverain bien du monde , „ puis que „ sans un tel accident , l'impuissance de Satan en ce monde & sur la terre , (là où „ il n'y a puissance qui luy sceust être supérieure) n'eut sceust à la souveraine gloire „ de Dieu être démontrée. Donc regardant une si souveraine victoire , S. Grégoire disoit , ô heureux péché qui nous a „ mérité d'avoir un si grand Redempteur.

Un peu plus loin il dit , que le souverain mal étant venu au monde par le consentement que la femme a donné à Satan , il faut aussi que la partie inférieure de l'homme (c'est ainsi qu'il nomme les femmes) soit rétablie entièrement , non seulement par l'homme , mais aussi par une femme , & Satan vaincu par elle. J'aurois tort de ne pas

rapporter les propres termes de mon Auteur.

Feuillet
7. tour-
né.

„ Et plus diray avec souveraine raison , que
 „ pour montrer au veu & sçeu & très par-
 „ faite cognoissance de tout le monde la
 „ grande fortie & imbécillité de Satan , Dieu
 „ a délibéré que par la femme soit telle-
 „ ment vaincu Satan & tant en savoir qu'en
 „ pouvoir surmonté , que vrayement réale-
 „ ment & de fait soit lié & contraint de
 „ laisser l'humaine génération en liberté com-
 „ me auparavant qu'il la corrompit par le
 „ moyen de la femme. Et n'eust Dieu ja-
 „ mais permis que ladite partie inférieure de
 „ l'homme & la maternité univertelle eust
 „ esté par le meschant sot & couart satanas
 „ surmontée. . . . si n'eust esté à celle fin que
 „ quand il auroit fait le pis qu'il auroit pû ,
 „ tuant tous les enfans de femme , il feust
 „ non pas par l'homme seulement , mais par
 „ la femme en son entier restituée , tant en
 „ savoir comme en force surmonté. Et fault
 „ nécessairement qu'il soit ainsi , car autre-
 „ ment si le mauvais esprit satan demouroit
 „ vaincu par l'homme seulement , duquel
 „ quand il gasta le monde il avoit plus de
 „ peur que de la femme , la victoire ne fe-
 „ roit pas accomplie contre luy. Donc il
 „ fault nécessairement que pour démontrer
 „ la preuve extrême de la puissance de Dieu
 „ contre ledict satan , il soit vaincu , lié , &
 „ défait par le mesme sexe estant de la partie
 „ masculine aidé , par lequel il commença
 „ & a jusques à l'an 1540. continué la des-
 „ truction de l'humaine génération “ Il finit
 ce chapitre en disant que si les maux des

scm-

femmes font tels, (c'est-à-dire font si avantageux) combien les biens qu'elles apportent doivent être grands ?

Le chapitre suivant a pour titre *Des femmes d'Esprit & d'entendement singulier , & la cause pourquoi.* L'Auteur y traite des parties dont la femme est composée. Il distingue en elle deux parties , la raisonnable P. 10. ou supérieure & la sensuelle ou intérieure. Il appelle la supérieure, partie *Anim* ou l'*Anime* , & l'inférieure *Anima* ou l'*Ame* , comme firent les anciens Italiens. Donc la femme est composée de trois parties , l'Anime, l'Ame & le Corps. Ce chapitre est si obscur d'un bout à l'autre , que je doute fort que l'Auteur s'entendit lui-même.

C'est dans le chapitre qui suit que notre Auteur commence à parler de sa mère Jeanne. Il fait premièrement en peu de mots l'Eloge de la *Beata Angela de Foligni* , de la *Sainte Catherine de Sienne* , de la *Beata Colomba da Riete* , de la *Signora Flaminia da Gajeta* , de la *Marchesa di Pescara* , ensuite P. 14. il ajoûte , „ mais sur toutes les Créatures qui „ onc furent , qui sont , ou qui seront , ha „ été en ceste vie admirable la très Sainte „ Mère JOHANNA qui est Eve nouvelle „ laquelle par 30. ans ou environ ha esté en „ continuelle méditation spirituelle & mentale , & quasi autant de tems à ministrer „ aux pauvres malades à l'ospital , ayant cure de femmes & d'hommes malades , de „ filles & enfantz orfelins , de laquelle j'ai „ veu choses si miraculeuses , & si grandes , „ qu'elles excèdent tous les miracles passez ,

„ sauf ceux d'Adam nouveau J E S U S mon
 „ Père & son Epoux. Son exercice ha prin-
 „ cipalement esté à Venize les Saint Jehan
 „ & Paule, & auparavant à Padoua. Et
 „ quant à parler du savoir feminin, si très
 „ grand & éminent étoit en elle, quand
 „ aux choses Divines avec toutes les doctri-
 „ nes secretes, & depuis plus de trois mille
 „ ans cachées & propres des 72. Auditeurs
 „ de Moyse, à tous les Latins du tout in-
 „ cognuz, & en livres escriptz en Hébreu
 „ compris, icelle qui n'apprit onques ne
 „ Latin, ne Grec, n'Hébreu ne aultre lan-
 „ gue ou lecture, me savoir tellement ou-
 „ vrir & déclarer quand je tournoys le Zo-
 „ har livre très difficile, & contenant l'an-
 „ cienne Doctrine Evangélique en Latin,
 „ qui n'y havoit lieu que quelque foys dix
 „ jours devant que je le trouvasse, elle ne
 „ m'eust clairement exposé & pour montrer
 „ assurement que ce n'estoit non pas elle
 „ seule, mais l'esprit de Jésus mon Père,
 „ qui en icelle parloit, disoit ainsi, *il Si-*
 „ *gnare dice coff.* Ainsi outre qu'elle me
 „ revela innumérables secretz des Escrip-
 „ tures, elle me prédit aussi choses princi-
 „ palement touchant la destruction du règne
 „ de Satan & de la restitution de celui de
 „ Christ qui doivent advenir & entres les
 „ autres, que je debvois estre son filz aîné,
 „ ce que à la vérité je n'ay jamais entendu
 „ ne creu jusques à ce que sensiblement la
 „ substance & corps spirituel deux ans de-
 „ puis son Ascension au Ciel est descendu
 „ en moi & par tout mon corps sensible-
 „ ment

„ ment étendu , tellement que c'est elle &
 „ non pas moi qui viz. en moi. Il est pour
 „ tout certain que de la substance de son
 „ Esprit est au Ciel decreté & déterminé
 „ que tous les hommes qui jamais furent par
 „ la corruption de l'Eve vieille corrompue
 „ occis & contre Dieu forgez estantz plustost
 „ dannez que naiz , seront restituez , & remis
 „ en leur entier comme moi selon les rai-
 „ sons qui après se voïront aux sacrées con-
 „ clusions. Car il fault qu'à tous Jésus soit
 „ Père Mental & Jehanne Mère Spirituel-
 „ le , Adam nouveau , & Eve nouvelle ,
 „ deux en une spirituelle chair. * Que d'im-
 „ pertinences , que de galimathias , que de vi-
 „ sions entassées les unes sur les autres dans ce
 „ peu de pages ! mais sans nous arrêter à des
 „ réflexions , suivons notre Auteur.

Il traite ensuite des *prudences & savan-
 tes Femmes*. Je laisserai à part, dit-il, l'Af-
 pafia de Platon , l'Olympias Homérique ,
 la Poëtesse Saphon , la Gracche Coriule ,
 Jehanne l'Angloise Papesse , les filles de feu
 M. Thomas Morus , celle de Budé , & au-
 tres innombrables , il passe à la *Signora Daem-
 na Luigia Sigea* Demoiselle d'honneur de
 la *Signora Dona Maria* sœur du Roi de
 Portugal. Il dit qu'en 1548. âgée seulement
 de 22. ans elle écrivit au Pape Paul en La-
 tin , en Grec , en Hébreu , en Chaldaïque
 & en Arabe , & qu'il fut prié par le Pape
 de répondre en Chaldaïque & en Arabe à
 cette Demoiselle. Il fait ensuite l'Eloge de
 la *Signora Isabella Jofera* Gentil-femme Es-
 pagnole qui du tems de Pape Paul lisoit à
 Rome

Rome les plus difficiles œuvres Latine de l'Escot avec très grand Auditoire de Cardinaux & gentz Doctes. De Margueritte de France, Duchesse de Berry, de Madame de Vendôme & la Reine de Navarre.

F. 18.

La Pucelle d'Orléans fait le sujet de tout un Chapitre. Il déclame contre ceux qui traitoient de fable tout ce qu'on disoit de cette Histoire là. Il voudroit qu'on punit de mort ou du moins qu'on bannit ces incrédules. La raison ce semble pourquoi il introduit Jeanne d'Arc, qui naturellement n'a aucun rapport à son sujet, c'est qu'il veut en tirer quelque conséquence en faveur de sa mère Jeanne, mais ce qu'il dit est si obscur, qu'il n'y a pas moyen d'y entrevoir le moindre sens raisonnable. Le titre même du chapitre est assez peu intelligible: *Résolution de ce qu'il faut tenir tant de Jehanne la Pucelle comme de la Souveraine Puissance feminine en ce monde.*

On voit ensuite une longue digression adressée à l'Evêque d'Angers, auquel il veut expliquer ici ce qu'il lui a dit de bouche, touchant sa Mère, la Pucelle des Pucelles; il souhaite d'autant plus fortement de lui donner là dessus des éclaircissemens, que l'Evêque croyoit que Postel n'étoit pas alors en sens rassis. Il parle dans ce chapitre de sa Mère Jeanne en termes extravagans, mais pourtant assez distincts. „ Donc, dit-il, la prin-
 „ cipalle & singulière qualité de ma Mère
 „ & Vierge Jehanne espouse de mon Père
 „ Jésus est, qu'elle l'environne à jamais, à
 „ celle fin que de luy à jamais en elle cir-
 „ cordé,

F. 33.
tourné

„ condé , caché , & uny soit la grace & es-
 „ prit de Dieu donnée à tous ceulx qui sont
 „ & ont jusques icy esté damnez avant qu'ils
 „ fussent naiz , les restituant en leur entier.
 „ Et ainsi remplie & munie de la substan-

„ de mondict Père Jésus.
 „ elle n'ha jamais en 40. ans cel-
 „ sé de faire pénitence , sans avoir jamais vou-
 „ lu manger chair , combien que par 30. ans
 „ desdictz 40. n'ha fait autre chose que ma-
 „ nier chair & viandes pour ministrer aux
 „ pauvres malades , lesquelz luy ont par Di-
 „ vine inspiration mis le nom de Mère Uni-
 „ verselle , la nomment *Madre Johanna* à
 „ l'envi des Paulins Hypocrites.

„ Ainsy l'ayant Dieu éternellement pré-
 „ destinée pour servir tant d'exemple de vie
 „ très-parfaite , comme de restituer tout le
 „ monde en la génération spirituelle , maté-
 „ rielle , céleste , & par Eve vieille perdue ,
 „ il m'a constitué comme son filz aîné à
 „ faire connoître par tout le monde ceste
 „ nouveauté , qui est de toute l'Éscripture
 „ la plus nouvelle & parce est faicte sur la
 „ terre des terres ladicte nouveauté de vie

„ Il fault qu'ainsi soyons tous en vie im-
 „ mortelle par une seule Mère , & Vierge
 „ restituez , comme notre Père ha été d'une
 „ Vierge & Mère engendré , mais cecy est
 „ infiniment plus nouveau en nous qu'en
 „ luy , à cause qu'à tout jamais elle cachera
 „ & environnera en soy sondict Espoux mon
 „ Père céleste , pour de substance cachée
 „ nous engendrer & recréer , là ou la Vier-
 „ ge Mère Marie ne retint dedans soy que
 „ „ neuf

„ neuf mois mondict Père, qui est la chair
 „ & os de madicte Mère. Ainsi ha été par
 „ le divin conseil ordonné, à celle fin que
 „ le Sexe inférieur & plus débile auquel
 „ Satan havoit tant estendu son povoir,
 „ qu'oultre l'avoir occis toute la semence
 „ humaine en icelle luy avoit persuadé qu'el-
 „ le seroit Dieu ou égale à Dieu, à celle
 „ fin, dis-je, que ledict Sexe inférieur ca-
 „ chant dedans soy son Espoux confundist
 „ & liast tellement latan, que luy & sa se-
 „ mençe eussent la tête brisée par la semen-
 „ ce de la femme.

Tout le reste du livre est rempli d'un ver-
 biage si absurde, que je me lasse de trans-
 crire de pareilles pauvretéz. Je me conten-
 terai de rapporter les titres des chapitres
 suivans, quoi que ces titres n'ayent presqu'au-
 cun rapport avec le contenu des chapitres.
*Conclusion & résolution finale. Ensuite de
 la disposition des choses qui sont préparées
 pour la victoire de la Mère du monde. Que
 tout le monde ha été en l'inférieur Hémis-
 fère desouvert depuis la nativité de la Mè-
 re du monde qui est la fontaine d'esprit
 inférieur. Des lieux ausquelz est en l'Es-
 cripture Saincte très clairement testifié des
 deux enfanz de la Mère du monde ou de
 Cain & Abel qui doibvent en Esprit tout
 le monde découvrir. Enfin la raison claire
 comment l'on peut monstrier qu'une même
 intelligence, intellect, Génie, ou Ange pas-
 se d'un corps en oultre & adhortation à la
 Gaule ou Gallique peuple. L'ouvrage finit
 par les Articles de l'Eternels raison, pour
 les-*

lesquels soubstenir & faire entendre & pratiquer, comme toutz hommes debvroient estre mortz, aussi fault que d'hores en avant un chascun mette les biens, la vie, & l'honneur.

ARTICLE VII.

LETTRES ANECDOTES DU ROICHARLES II., de la Reine Christine de Suède, de Balzac, de Menuge, &c. &c., à M. de Saumaise.

LETTRE du Roi Charles II.

MONSIEUR DE SAUMAISE;

Je croyois vous avoir beaucoup d'obligation, lors que vous entreprîtes d'employer votre plume pour la défense de ma cause, mais puis que vous vous en êtes si dignement acquitté, je croyrois manquer à ce que je dois à la vérité, à moi-même & à vous, si je ne vous rendois ce témoignage de votre mérite & de mon ressentiment. Il est vrai que j'ai un intérêt, commun avec tous les Princes Souverains de reconnoître cette vérité, que vous soutenez avec tant de raison, c'est que les peuples ne doivent prendre les armes contre leurs Rois, il est aussi vrai, que j'ai un intérêt particulier de vous remercier de l'honneur que vous faites

tes

tes par tout à la mémoire du Roi mon Père : & de l'affection que vous témoignez en plusieurs endroits pour ma Personne , & pour mes intérêts. Mais il y va de l'intérêt de tous les gens de bien , & en effet de tous les hommes , de reconnoître , la piété , candeur , & le courage que vous témoignez dans la description de ces exécrables paricides d'Angleterre , qui sont dépeints au vif dans cet excellent tableau de votre ouvrage. Pour moi je ne cesserai jamais d'avouer les sentimens d'estime que j'ai pour vous , ni à quel point je m'estime votre redevable , que je n'aye le moyen de vous faire voir par des effets (ce que je désire avec ardeur) que vous n'avez pas obligé un Prince méconnoissant , & que je suis véritablement ,

Monfieur de Saumaife,

Votre très bon & affectionné Ami.

CHARLES R.

Breda ce 7. d'Avril 1650.

LETTR E de Balzac du 7. May 1648.

M O N S I E U R ,

J'ai appris de Mr. Ménage , que je ne suis pas mal avec vous , & que si ma dernière fièvre eût été mortelle , vous eussiez crû per-

perdre quelque chose par ma mort. Ce témoignage de vôtre bonté me touche sensiblement, & je ne vous saurois bien exprimer la consolation que j'ai eüe de me voir tout ensemble & plaint & loué de vous. J'en ai fait triomphe dans le désert; & quoi que ma gloire ait été secrète, & que j'en aye joui sans témoin, elle n'a pas laissé de me pénétrer jusqu'au fonds du cœur: elle a reveillé une ame assoupie par la tristesse. N'en doutez pas, je vous prie, Monsieur, j'ai été aussi glorieux de recevoir des marques de votre amour, que si le Public eut fait des sacrifices pour moi, que si les Théâtres m'eussent crié.

De nostris annis tibi Jupiter augeat annos.

Ma gloire va encore plus avant. Le *Dij te servent Auguste*, & les autres acclamations qui se lisent dans vôtre Histoire Auguste ne m'auroient point tant obligé que les deux vers que vous avez fait sur le sujet de ma maladie. J'espère qu'ils acheveront de me guérir: peut-être qu'ils me porteront bonheur: pour le moins me donneront-ils réputation. Et que dira la République des Lettres, quand elle saura que la Muse du grand Saumaïse s'est intéressée dans la conservation de ma vie; qu'elle a rendu grâces à la Déesse Santé, pour m'avoir rendu aux vœux de la France? Je parle selon votre sens, & dans les termes de votre Distique; car de moi-même je n'aurai garde de mettre ma tête à si haut prix:

O.

ja

je ne suis pas si persuadé de mon mérite que je croye que l'État me considère & m'estime à ce point-là. Je vous dirai néanmoins, Monsieur, puis que vous prenez part aux choses qui me regardent, que j'ai été désiré à la Cour depuis quelque tems, & que les Puissances m'y ont appelé, avec des conditions que peu de solitaires eussent refusées. Mais je ne veux point faire auprès de vous le fanfaron de Philosophe: je n'en sai que ce que vous m'en avez appris. Si j'ai été sage, vous avez été mon exemple; & c'est vous que j'ai suivi, en suivant la Cour & la Fortune. Vous verrez plus au long cette Histoire, & le reste de mes tristes aventures, dans la copie des Lettres que je vous envoie. Je vous envoie encore quelqu'autre petit présent, qui ne vous fera pas désagréable, & où vous trouverez votre nom assez bien placé. Comme vous aimez vos bienfaits & ma personne, je suis obligé d'honorer en la votre mon bienfaiteur, & d'être de toute mon Ame.

MONSIEUR,

Votre très humble & très
obéissant Serviteur.

BALZAC.

LET-

LETTRE de Balzac, du 25. Mars,
1650.

M O N S I E U R,

J'ai peur que la mer & la terre m'ayent manqué, & que la voye de Paris, ne m'ait pas été plus heureuse que celle de la Rochelle. Fuyez-vous les personnes qui vous cherchent? Iriez vous tout exprès en Suède, pour ne pas recevoir les deux gros paquets que je vous ai envoyez en Hollande? quoi qu'il en soit, je hazarderai encore ce petit mot. Je le recommande aux vents & à la fortune, afin que vous sachiez à Leiden où à Stockholm, qu'il n'y a homme au monde, qui connoisse mieux que moi, l'honneur que vous faites à notre siècle, ni qui soit avec plus de respect & plus de gratitude que je suis.

M O N S I E U R,

Votre très humble & très
obéissant Serviteur.

B A L Z A C.

LETTRE de la Reine Christine

VOus apprendrez du Sr. Bourdelot, l'état ou je me trouve pour le présent, il vous informera des sentimens d'estime que je conserve pour vostre mérite, je vous prie d'en être entièrement assuré & de croire que je les conserverai toute ma vie, tels que vous les avez vû naitre par la connoissance que j'ai eu de ce que vous valez. Conservez moi votre amitié, & soyez certain qu'il n'y personne au monde qui vous estime à l'égal de moi.

CHRISTINE.

*Stokholm, ce 6. Juin.**LETTRE du Maréchal de Gassion.*

MONSIEUR,

Le jugement que vous faites de ma conduite, & l'affection que vous me témoignez par votre lettre jointe à ce beau présent que le Sr. du Prat m'a apporté de votre part, me donnent tous les mouvemens que la raison peut produire dans un rencontre de cette nature: je ne m'opposerai pas à l'estime que vous voulez faire de moi: j'en aime trop & le principe & les effets: ce n'est pas seulement un effet de votre affection, elle est aussi très propre à me la conserver, &

& est une suite de cette bénédiction que Dieu me continuë. Cette considération au lieu de diminuer les justes sentimens d'humilité les établit & les fortifie : je ne puis me glorifier de rien, puis que tout ce que je possède je le doi: s'il y a quelque chose en moi qui ne soit pas inutile au monde, j'en doi & en fai ma reconnoissance à celui qui la donne: Dieu démontre sa vertu où il lui plait: il n'y a rien de foible en la main du Tout-puissant, & de ma part, je m'estimerai très heureux quand je pourrai employer tout ce qu'il ma donné à servir ceux qui le craignent. Gardant toujourns ce but, & marchant dans cette voye on ne peut manquer de réüssir. Cette affection dont j'ai trouvé une si belle expression dans vostre lettre ne m'est pas moins chere que vostre estime: Je ne pouvoi désirer une plus parfaite correspondance avec la mienne, qui est fondée non seulement sur les raisons que je vous ai déjà fait connoistre, mais aussi sur un grand exemple que je doi imiter. Servant mon Roi comme je fai, j'ai voulu vous prevenir comme il à fait, & ai cru devoir embrasser une personne que je sçai lui estre en grande considération. Il faut bien que les raisons soient puissantes qui vous empeschent de donner lieu à la persuasion d'un si grand Monarque & d'accepter les offres d'une affection si considérable. Vous vous réservez sans doute pour travailler au bien général des hommes: Et de ce beau dessein est sortie cette excellente production de vostre esprit, que je reçois, non seulement comme

un gage de vostre affection, mais aussi comme une preuve de cette force incomparable avec laquelle vous maniez tout ce que vous embrassez. Ce sera l'entretien de mes meilleures heures, ne pouvant les employer plus avantageusement, qu'en participant à ces dernières extraordinaires dont vous voulez nous éclairer. Après avoir reçu un effet de vostre affection qui m'est si précieux, je cherche l'occasion de vous témoigner la mienne: Vous pouvez me la donner puis que vous avez chez vous une personne, qui veut s'attacher à nostre mestier & y a fait quelques campagnes: si vous prenez la résolution de me l'envoyer, vous verrez combien m'est cher tout ce qui vous touche, & que je fais en effet,

MONSIEUR,

Vostre plus humble & tres
affectionné serviteur
D E G A S S I O N.

*A Armentières en Flan-
dre ce 30. Nov. 1646.*

LETTRÉ de Boullier.

M O N S I E U R,

Voici en ces premières lignes ce que j'ai trouvé dans le Moeris selon vostre intention, d'où il semble qu'on peut conclure que

que l'Attique, l'Hellenique, & le commun sont trois dialectes, ἑλλάδι ἄττικῶς, ἑξοίγῳ ἑλληνικῶς, ἐκβάλλειν κοινῶς. ἐπιφάνει ἄττικῶς. σίγα ἑλληνικῶς, ἢ κοινῶς. ἢ γὰρ ἄττικῶς, ἔστι γὰρ ἑλληνικῶς, ἢ κοινῶς. Ἡ ἑσσίμει ἀττικῶς, ἀρισίμει ἑλληνικῶς ἢ κοινῶς. θρημύλιον ἀδύτρεως ἀττικῶς, θρημύλιον ποιητικῶς. Κόψυχος ἀπὸ τῆς κῶσυχῆς, ἀττικῶς ἢ ἑλληνικῶς. Νηπιον ἀττικῶς, ἔσχατον ἑλληνικῶς ἢ κοινῶς, j'ay adjousté le mot θρημύλιον afin que vous notiez qu'il distingue la dialecte Attique d'avec les mots poetiques qui sont changez pour faire une longue, ou breve syllabe selon l'exigence du cas, je vous supplie de m'esclaircir sur la distinction qu'il faut faire entre ἑλληνικῶς, & κοινῶς; par le κοινῶς je pense qu'il entend ce qui estoit commun à tout le vulgaire de la Grece, par l'elleniques la dialecte de ceux qui proprement sont dictz ἑλληνες, qui tousjours ont eu ce nom propre, & qui comme remarque Thucydide l'ont communiqué aux autres Provinces qui ont composé la Grece entiere, & encorés dans les Géographes anciens nous voyons la Province appellée ἑλλὰς propre dite faire une partie de toute la Grece, je pense que les Hellenistiques travaillent beaucoup à monstrez que la langue Hellenistique pretendue soit une VI dialecte: car pour ce faire, comme j'apprens par les vostres, il faudroit qu'ils trouvassent des mots tous singuliers pour la faire, si par les barbares qui se trouvent dans le texte Grec du Nouveau, & Ancien Testament ils veulent conclure que c'est une Dialecte Grecque, je ne pense pas qu'aucun Grammairien leur accorde,

de, non plus que si dans un discours François on se servoit de deux ou trois mots Espagnols ou Italiens. Pour le Phœnicat Dieu m'en garde, je ne suis pas si fol que d'y penser, & je cognois trop mon ignorance & le peu d'acquis que je possède, je laisse cela aux Mages, ou si vous voulez aux Gymnosophistes, & à ceux qui sans partir du fauxbourg S. Germain ont passé en Arabie, & en Perse, & qui voudroient penetrer jusques aux Indes; c'est pour cette raison que vous ne devez pas croire que je veuille apprendre l'Hebreu, pour en m'orientant la teste, aller denicher le Phœnix, & le nourrir en cage; si j'apprens quelque chose, & que j'y donne mon temps, c'est que l'exercice me plaist, le reste qui peut en venir ne me tient lieu que d'accessoire. J'admire à la vérité les grands esprits comme le vostre, & celluy de l'homme dont vous entendez parler, car vous possédez plusieurs langues, & vos Mémoires sont prodigieuses; mais pour les Sciences, ce que j'ay veu jusques icy tourné des langues orientales en celles qui nous sont cogneües, me faict croire que vous ni trouvez rien que les Grecs ou les Latins n'ayent plus parfaitement qu'eux: je les estime en ce que ceux qui les sçavent pourront avec le temps profiter un peu dans leurs histoires, & aussy que les navigations de nos Européens les rendront utiles pour le commerce. M. de Sarau à son retour de Rouen vint au cabinet, je le mis sur les notes du N. T., & luy tasté le pouls, il est tombé dans l'opinion des Hollandois, il me

dist

dist qu'il vouloit luy demander comment il entendoit l'explication de ce passage, *antequam Abraham esset, ego sum*, qu'il explique *destinatione*, & non pas selon toute la Théologie *eternitate existentia*, il se sauvera par une autre, & dira que là il est parlé de *filio incarnando*, non pas de *filio prout est apud patrem*, mais qui l'approuvera: Pour l'opinion en laquelle je vous voy de ne faire aucune distinction entre la différence & opposition des Payens & des Chrestiens, & celle de Chrestien à Chrestien elle est à mon advis erronée; il n'y a jamais eu rien pour le culte ou les dogmes de la Religion qui ait peu estre compté *en τοῖς ἀδιαφόροις* entre les Chrestiens, & les idolatres, mais vous ne sçauriez nier qu'il n'y ait des choses entre vous & nous qui obmises, ou pratiquées ne doivent causer aucun Schisme, entre nous dans la communion des Catholiques nous en avons, & des Societez s'astreignent à certaines observations que les autres ne pratiquent jamais & ne les blasment point aussy. Ce sera lors que j'auray l'honneur de vous revoir que je vous entretiendray plus particulièrement; cependant je demeure,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-affectionné
Serviteur,

BOULLIAU.

Vous trouverez icy un billet envoyé de Rome escrit de main du defunct Sr. Bouchard: c'est touchant quelques Mss. des Tac-
tiques.

LETTRE de Ménage.

MON SIEUR,

Je suis toujours en cette ville, & si je n'ay point fait de réponse a celle qu'il vous avoit plû me faire, ca esté par respect, & crainte de vous importuner de mes lettres. J'ay envoyé la vostre à M. de Balzac affin qu'il vist de la sorte que vous me parliez de luy, sur quoy voicy ce qu'il a r'escrit à M. Chapelain, je vous renvois la lettre de Monsieur de Saumaise de laquelle je demeure tres satisfait; il est raisonnable d'attendre sa commodité & son loisir. & se seroit incivilité de le presser davantage la dessus, il suffira que nostre eruditissimo M. Menage ne laisse pas vieillir la parole de son ami, & qu'il l'en face souvenir de temps en temps, jusques à ce que **TANDEM ALIQUANDO PRODEAT DESIDERATISSIMA ILLA DIATRIBE.** Ce n'est pas, Monsieur, que je ne puisse me passer de l'honneur qu'on me veut faire & qu'on m'a promis, mais certes je seray bien aise de devoir beaucoup à un homme que j'estime infiniment, & d'estre deffendu par Salmasius affin d'estre hoc quoque nomine **SALMASIANUS**, & d'entrer dans sa clientèle par une si illustre marque de sa protection. Quant à vostre interpretation du passage de Terence, quelque chose que M. Guyet puisse dire en faveur de son Donat, je la trouve indubitable, & il ne faut abso-

lumen

lument rien changer au texte ; mais je commence à présent à douter un peu de celle que vous nous avez donnée de la loy 69. au D. *pro socio*, &c ne la tiens pas si certaine que j'ay fait autrefois, depuis que M. Fabrot m'en a fait voir la version Grecque dans les Basiliques, qui est conforme à la leçon receüe d'*epulas*, parce que vous pourrez quelque jour répondre à M. Herault, vous ne serez pas fâché, je m'assure, que je vous en describe icy les termes tout au long. Voicy donc comme les Grecs ont traduit cette loy *ἐπι ἀρχαίας καταστάσεων, ἢ ἀρχῆν ἢ ἕνα τὰς ἄλλας ἐνοχίας ἢ ἀπλῶς ποιήσας, & ἐπὶ πλείονες τῆν πρὸς καταστάσιν ἀγωγῆν, & τῆν ἀπὸ ἀρχαίας.* Sur quoy le Scholiaste a fait cette note. *ἐπέκρινεν τίνων ἀρχῶν. Περὶ ποῦ ἔσαν τῆς τότε κρίσεως, ἐν ἔχον ἢ ποῦ πρὸς αὐτὴν οὐκ ἔμελλεν Ἐπαύειν ἢ Τηρίαν διαλέχθη φίλους ἕνα Τίτων, ὅτι αὐτὸς διαλεχθῆναι Τίτων ἀπὸ τῆς τῷ ἀρχῶν ἀρχαίας, ὡς οὐκ ἔμελλεν πρὸς τὴν ἀρχαίαν ἀγωγῆν ἢ ἀρχῶν. οὐκ ἔμελλεν ὡς παρὲν αὐτοῖς, ὅτι ἀπὸ ἕνα ποῦ ἀρχαίας κατὰ τὸν νόμον, & πλείονας αὐτὸς αὐτοῖς φρονίδων. πρὸς ἕνα δὲ ἢ ἐνοχίας αὐτὸς ἐπίσταται. διαλέχθησαν οἱ δὲ Τίτων. ἕνα ποῦ. τὸν ἀρχῶν ἐξῆρξεν τ. α, ἀπαιτῶσαν ἀπὸ ρ. Ἐπιπέτα ποιῶν πρὸς ἀγωγῆν ἀρχαίας ἀπὸ τοῖς ποῦ πλείονας ἢ λόγους, ἢ πρὸς οὐκ ἔμελλεν. δὲ ποῦ πλείονας ἐπὶ λέγει τῆς καταστάσεως οὐκ ἔμελλεν ἕνα ποῦ. Lors que M. Fabrot me montra ce texte & cette glose, je cru d'abord qu'au lieu de *ἐνοχίας* & *ἐνοχίας* il falloit lire *ἐνοχίας* & *ἐνοχίας*, car de ces mots du Scholiaste *ἢ πλείονας αὐτὸς ἐπὶ λέγει τῆς καταστάσεως φρονίδων*, le mot de *ἐνοχίας* ou ἢ *ἐνοχίας* signifiant ne prendre aucun*

soing,

soing, & comme l'explique Hesychius με
 ἴχθη φρονιδα, ce qui me sembloit fort con-
 forme à ce que dit Ulpian dans cette loy
eosque a negotio dimitteret; & j'estimay lors
 avec Fornerius & M. Herault que les mots
id est epulas estoient une glose, & en effet
 ils ne se trouvent point dans un manuscrit
 tres ancien à ce que dit Fornerius livre 3.
 rer. quotid. chap. 28. Mais apres avoir re-
 leu ce texte & cette glose je changé d'avis.
 Car outre que je ne pense pas qu'on puisse
 dire en Grec εὐαγεῖν πικα, c'est que ces mots
 du Scholiaste εὐὸς ἰσῆοις, &c. montrent qu'il
 fault εὐαχῆσαι & que les Grecs ont assure-
 ment leu *epulas*, & parce que je ne vois
 point qu'ils rendent le mot de *nundinas*, je
 croy mesme qu'ils ont leu *nundinarias epu-*
las, qui est une leçon qui se trouve dans la
 pluspart des éditions des Pandectes, & je
 pense que sous ces mots de *nundinarias*
epulas il y a quelque antiquité cachée que
 nous ne sçavons pas, si ce n'est qu'on vou-
 lust dire que par ἀπλείς ποιῆσαι les Grecs
 ayent entendu *nundinas*, ce mot signifiant
 les immunitez comme on voit dans le vieux
 glossaire ou *nundina* est expliqué ἀπλεία, à
 cause peut estre que dans ces Foires appel-
 lées *nundina* il y avoit exemption de doua-
 ne. Dans un aultre glossaire intitulé *ex-*
cerpta ex veteri lex. Græcolat au chapitre
 de *diebus festis*; ce mot de *nundina* est aussi
 expliqué ἀπλεία, car je ne doute point qu'il
 ne faille lire ainsi au lieu de εἰα. Mais si par
 ἀπλείς ποιῆσαι les Grecs ont entendu *nundi-*
nas id est immunitates, ils auroient oublié à

tra-

traduire *eosque a negotio dimitteret*, ce que sans doute ils ont voulu expliquer par *ἐπιλείψαι ποιῆσαι*, & ce qu'il se fait voir clairement, ce sont ces mots du Scholiaste *ἐπιλείψαι ἀλλὰ κατὰ τὴν φρονίαν*. C'est pourquoy je pense tousjours qu'ils ont lu *nundinarias epulas*, comme aussi *eosque a negotio dimitteret*, & non pas *eumque ad negotium dimitterent* comme vous croyez qu'il fault lire. Neanmoins vostre leçon se trouve en plusieurs manuscrits, & Cujas la prefere mesme aux autres: pour vostre autre *ideft ἐμπόλας*, Fornerius est aussi de cette opinion mais il explique ce mot de *ἐμπόλας* autrement que vous: c'est au lieu cy dessus allegué que vous pourrez voir vous mesme, où il explique ces mots d'Ulpian *ex Vendito* qui ne font pas moins de difficulté que ceux de *nundinas id est epulas*, *ex empto* conformément à l'opinion d'Accurse contre celle de Cujas & d'Antoine Faber, laquelle interpretation se confirme par la Version des Grecs qui ont traduit comme vous voyez *ἐξ ἀγοραίας*. Vous nous ferez, s'il vous plaist, sçavoir vostre sentiment la dessus. J'oubliois à vous dire que Fornerius au chap. precedent dit qu'il tient cette correction *ἐμπόλας* de son pere. C'est

MONSIEUR,

Vostre Serviteur tres humble &
tres obligé

MENAGE,

A Paris ce 12. Sept. 1641.

Icy avec vostre permission Madame de Saumaife trouvera les assurances de ma tres humble servitude.

LET.

LETTRE de la Reine Christine à Madame de Saumaise.

SI la mort du grand Saumaise est aujourd'hui le sujet des déplaisirs de tout ce qu'il y a de gens raisonnables au monde, & que de toutes parts on vous en console, jugez quel doit être mon ressentiment dans cette perte irréparable. Vous savez quelle estoit l'estime dont j'honorai son mérite, & vous estes tescmoin que j'avois pour lui des sentimens de tendresse aussi véritables que je les aurois pû avoir pour un père. J'étois sur le point de lui en renouveler les protestations, lors que la funeste nouvelle de sa mort me fist tomber la plume de la main, & me laissa, sans autre pensée que celle de regretter la perte d'une personne qui m'étoit si chère. J'étois au desespoir de sa mort, & j'étois inconsolable de me voir privée de la satisfaction de me pouvoir justifier auprès de lui du tort qu'il me faisoit de me soupçonner capable de changement. Imaginez vous après cela quels sont les mouvemens de douleur que j'ai sentis, & n'espérez pas que j'entreprenne de vous consoler. Votre douleur est juste, & vous devez employer le reste de vos jours, à pleurer cette perte, & le crime d'homicide que vous avez commis sur ses escrits. Estes vous si ennemie de vostre propre gloire & de la mémoire du défunct que vous ayez osé profaner vos mains par un semblable sacrilège. Votre obéissance est cruelle, & je ne vous pardonne

donnerai jamais ; d'avoir fait mourir pour la seconde fois, celui de tous les hommes qui méritoit le mieux d'estre immortel. Pardonnez je vous prie à ce transport ; l'indignation m'emporte, & je ne puis m'empêcher de vous reprocher cette perte inestimable que je voudrois pouvoir rachetter par un trésor. Mais, puis que le malheur a voulu que nous eussions un si ample sujet de regretter cette mort, il est juste que par les resentimens que j'en témoigne je me justifie du soupçon d'être médiocrement intéressée à la gloire de ce grand homme. C'est ce qui me reste à faire pour me laver du crime que vous m'imposez ; mais quoi que vous ayez fait pour me donner sujet de me plaindre de vous, je me souviendrai pourtant toujours que vous êtes la veufve de ce même Saurmaise, que j'ai estimé comme un prodige de savoir, que j'ai aimé comme un père. & dont j'honorai la mémoire toute ma vie. Je m'en souviendrai toujours & je ferai voir en vous & en ses enfans l'amitié & l'estime que j'ai eüe pour le défunct. Il ne tiendra qu'à vous de me faire savoir en quoi je vous pourrai favoriser, & croyez certaine qu'il n'y a rien que je ne face pour vostre satisfaction pourvü que je n'ignore en quoi je vous pourrai estre utile. Pour ce qu'est de vostre fils dont vous me parlez, sachez que je prétens d'avoir part en son éducation & que je veux que vous m'en rendiez compte, puis que je veux contribuer autant qu'il dépendra de moi, à le rendre digne fils d'un si grand Père.

Je suis,

CHRISTINE.

AR-

ARTICLE VIII.

ARREST MEMORABLE DU PARLEMENT DE THOLOSE contenant une Histoire prodigieuse d'un supposé Mary, advenue de nostre temps: enrichie de cent & onze belles & doctes annotations, par M. JEAN CORAS, Conseiller en la Court & Rapporteur du Procès. Prononcé es Arrestz generaux, le 12. Septembre 1560. A Paris. Pour Galliot du Pré 1572. p. 176. en tout.

LE fait sur lequel roule & l'Arrêt & le Commentaire que le titre de cet Ouvrage annonce, est si extraordinaire & si singulier, qu'on ne sera pas fâché de le voir ici exposé dans toutes ses circonstances. Pour cet effet, je mettray ici la substance de cet Arrêt, qui est assez diffus; mais auparavant je dirai un mot touchant le Commentateur.

JEAN DE CORAS natif de Toulouze, après avoir été long-tems Avocat & avoir enseigné le Droit en plusieurs lieux, fut enfin reçu Conseiller au Parlement de Toulouze, & en cette qualité il fut aussi le Rapporteur du Procès dont nous allons parler. Il a passé pour un des plus habiles Jurisconsultes de son Siècle, nous avons aussi un bon nombre de ses productions tant en François qu'en Latin. Sa vie me pourroit
fournir

fournir la matière d'un assez long Article, si c'en étoit ici le lieu; je me contenterai de remarquer qu'il fut pendu en Robe rouge devant la porte du Palais de Toulouse, avec quatre Conseillers de cette Cour, dans le tems du massacre de la S. Barthelemi, arrivé à Toulouse, après celui de Paris, en 1572. Voyez l'Histoire Universelle de d'Aubigné T. 2. liv. 5. ch. 5.

Plusieurs Auteurs ont fait mention de cet ouvrage. *Henri Etienne*, dans la Préface de son *Apologie pour Hérodote*, cite ce fait pour prouver qu'il est arrivé en effet des choses, qui en elles-mêmes paroissent peu vrai-semblables. *Gabriel Naudé* en parle aussi dans son *Instruction sur les Frères de la Rose Croix*. La *Croix du Maine* parle avec éloge des Commentaires de Coras dans sa Bibliothèque Francoise. Un de nos plus célèbres Poètes Hol-
P. 211.
Cassé

M. Tilgner, s'avant Silesien, m'a appris qu'on a traduit cet ouvrage en Latin, & que l'impression s'en est faite à Francfort, chez Wechel, en 1588. in 8. sous ce titre: *Arrestum sive Placitum Parlamenti Tholofani, continens Historiam (in casu matrimoniali) admodum memorabilem, adæoque prodigiosam: unâ cum centum elegantissimis atque doctissimis annotationibus Clariss: J. C. Dn. Joann. Corasii Consil. Regii & illius processus Referentis. Omnia ex Gallicâ Linguâ (in gratiam illorum qui ejus ignari sunt) in Latinam conversa. Doctiss. Viro Hugone Suræo Gallo interprete; quibus adjunximus Arrestum in eâdem con-*
P. sroverfiâ

troverfiâ ex Domini Joannis Paponis XXII. Arrestorum libro. Cum indice verborum & rerum memorabilium novo. On voit à la tête de ce livre une Epître Dédicatoire de Philippe Lonicerus à Jaques Fichard, célèbre Jurifconsulte. On y apprend entr'autres choses que le Traducteur Suræus mourut de la peste, pendant que cet ouvrage étoit sous presse. Je passe maintenant au contenu du livre même.

L'an 1539. ou environ, Martin Guerre étant fort jeune épousa Bertrande de Rols, du lieu d'Artigat, au Diocèse de Rieux, âgée de neuf ou dix ans. Il demeura neuf ou dix ans avec elle & en eut un fils; mais s'étant absenté pour quelque léger larcin de blé qu'il avoit fait à son Père, il demeura dehors pendant huit ans, sans qu'on reçût aucune de ses nouvelles.

Au bout de ce tems-là, il se présenta un homme dont le véritable nom étoit Arnaud du Tilh, dit Panfette, du lieu de Sagias, mais qui soutint être véritablement Martin Guerre: & comme vrai-semblablement il avoit fait connoissance à la guerre avec lui, & par ce moyen avoit appris plusieurs choses particulières de lui & de sa femme, & que d'ailleurs il ressembloit beaucoup à Martin Guerre, il alla trouver les quatre sœurs, Poncle & les parens de Martin, Bertrande de Rols & tous ceux du lieu d'Artigat, & il leur donna à tous des marques si particulières & si circonstanciées, que non seulement les étrangers, mais aussi tous les parens se persuadèrent qu'il étoit le véritable Mar-
tin

tin Guerre. Bertrande de Rols fut même de ce nombre , après qu'il lui eut donné plusieurs preuves particulières , même des actes & propos qui interviennent le plus secrettement entre mariez , & qu'autres ne peuvent bonnement savoir ou entendre : jusques à lui enseigner les lieux , tems & heures des actes secrets de mariage , & les propos qu'avant , après , & en l'acte ils auroient tenuz.

La-dessus ledit du Tilh fut reconnu pour Mari de Bertrande de Rols , & mis en possession de tout le bien de Martin Guerre , dont il disposa dans la suite , comme bon lui sembla. Il demeura plus de trois ans avec ladite Bertrande , vivans comme Mari & Femme , & il eut d'elle deux enfans.

Mais enfin Bertrande étant avertie de l'imposture , en porta ses plaintes au Juges de Rieux , & conclud , „ à l'encontre dudit du
 „ Tilh à double amande honorable , à de-
 „ mander pardon à Dieu , au Roi & à icel-
 „ le de Rols Demanderesse : tête & pieds
 „ nuds , en chemise , tenant une torche ar-
 „ dente en ses mains : disant que faussement ,
 „ témérairement , & proditoirement , là de-
 „ çûë , abusée , trahie & circonvenuë en
 „ prenant le nom & supposant la personne
 „ de Martin Guerre son vrai Mari : dont
 „ s'en repent , & lui en requiert merci &
 „ pour la profitable , en deux mille livres ,
 „ & aux despens , dommages & intérests.

Du Tilh remontra de son côté qu'il étoit poursuivi le plus injustement du monde , que c'étoit son oncle Pierre Guerre , qui pour

voler sept ou huit mille livres qu'il avoit à lui depuis long-tems, avoit inventé cette accusation, & avoit scû induire Bertrande à le poursuivre. Que néanmoins lors qu'après une absence de sept à huit ans, il étoit revenu chez lui, il avoit été reconnu de tous & particulièrement de Pierre Guerre, qui lui fit beaucoup de caresses, jusques à ce que l'ayant obligé par la voye de Justice à lui rendre son bien, il s'étoit déclaré avec ses beaux fils son ennemi mortel, & avoient taché de le ruïner & même de le tuer. Que même un-jour ils l'avoient battu devant ladicte de Rols sa femme; & l'avoient presque tué d'un coup de barre qui le jetta par terre, où ils l'auroient ensuite assommé, si sa femme ne se fût étendue sur lui pour recevoir les coups. Il conclud qu'on punit Pierre Guerre & ses beaux-fils, comme des calomniateurs.

Quand on vint à l'interroger il donna un détail fort ample de la Patrie, des père, mere, frères, sœurs & autres Parens de Martin Guerre; de l'année, mois & jour de ses nôces: de son beau-père, de sa belle-mère; des personnes qui y étoient & qui menagèrent le mariage, des habits dont chacun d'eux étoit alors vêtu, du Prêtre qui les maria, de tout ce qui arriva le jour des nôces tant avant qu'après, jusqu'à nommer les personnes qui l'allèrent trouver à minuit selon la coûtume: ensuite de son prétendu enfant *Sanxi Guerre*, du jour qu'il nâquit: de la cause de son départ, des personnes qu'il trouva en chemin, & de la conversation

tion qu'il avoit eüe avec eux : des lieux où il s'étoit tenu pendant son absence, tant en Espagne qu'en France : des personnes qu'il y avoit rencontrées.

On vérifia dans la suite ce dernier point, & on le trouva conforme à son rapport. Coras remarque que les Juges employèrent tous les moyens possibles pour le surprendre en quelque mensonge, mais qu'ils n'en purent venir à bout. Ils ne pouvoient assez admirer sa grande mémoire, qui lui faisoit rapporter une infinité de choses qu'il avoit faites, plus de vingt ans auparavant.

Les Juges ordonnerent qu'on confronteroit quelques personnes contre du Tilh, & qu'on entendroit aussi Bertrande de Rols. Toutes les réponses de cette dernière s'accorderent parfaitement bien avec celle de du Tilh, excepté qu'elle ajoûta, que peu de tems après s'être mariée à Martin Guerre, ils demeurèrent *huit ou neuf ans liez, & maleficz sans pouvoir habiter charnellement ensemble, dont ses plus prochains parens lui conseilloyent requérir séparation de mariage : à quoi elle ne voulut oncques entendre* : Qu'au bout de neuf ans elle fut déforcélée, qu'elle fit dire quatre Messes par des Prêtres qu'elle nomma, & que l'un d'eux lui fit manger quelques hosties & fouasses, dont elle & son Mari se trouvèrent si bien, qu'elle conçût incontinent après un fils.

Du Tilh ayant été interrogé & oui sur cet enforcellement & malefice, nom de Prêtres, &c., répondit en tout comme la-

dite de Rols , sans manquer en rien.

Tout cela mettoit les Juges dans de grands embarras ; ils ne savoient que penser de cette affaire , mais pour ne rien décider à la légère , ils firent venir d'Artigat & des lieux voisins un grand nombre de personnes qui disoient connoître Martin Guerre , & on les confronta contre du Tilh.

De 150. témoins ou environ qu'on ouït , 30. ou 40. assurèrent qu'il étoit véritablement Martin Guerre , qu'ils l'avoient vû , & hanté dès son enfance , qu'ils reconnoissoient en lui certaines marques de cicatrices que ledit Martin avoit. D'autres & en plus grand nombre , déposèrent que c'étoit Arnaud du Tilh , dit Panfette , & qu'ils l'avoient connu dès le berceau. Le reste des témoins , au nombre de 60. & d'avantage trouvèrent une si grande ressemblance qu'ils n'osèrent assurer , s'il étoit Martin Guerre ou s'il étoit Arnaud du Tilh. On confronta aussi du Tilh avec Sanxi Guerre , fils de Martin , & avec les sœurs de Martin , pour voir s'il leur ressembleroit , & on trouva qu'il ne ressembloit point à Sanxi , mais beaucoup aux Sœurs de Martin.

Enfin , après que la chose eut été mise en délibération , du Tilh fut condamné à perdre la tête , & à être mis en quatre quartiers.

Il appella de cette sentence au Parlement de Toulouse , qui ordonna que Pierre Guerre oncle & ladite de Rols comparoïtroient en personne.

On confronta ensuite du Tilh & la de Rols ,

Rols, & il montra une contenance si assurée, que la plûpart des Juges se persuadèrent qu'il étoit le vrai Mari & que l'imposture venoit de la Femme & de l'Oncle. Néanmoins pour être instruits plus à fonds, ils ordonnèrent qu'on fit diverses perquisitions, & qu'on ouit encore d'autres témoins que ceux qui avoient déposé devant le Juge de Rieux. Mais après qu'on eut fait tout cela, les Juges furent plus incertains que jamais, car de 25. où 30. témoins, neuf où dix affuroient qu'il étoit Martin Guerre, & sept où huit autres soutenoient qu'il étoit Arnaud du Tilh, & le reste voyoit tant de raisons pour & contre, qu'ils n'osoient rien décider. Jugez dans quel embarras se dûrent trouver les Juges, qui virent tant de preuves de part & d'autre. Car d'un côté, il y avoit plusieurs raisons de croire qu'il n'étoit point Martin Guerre, mais bien Arnaud du Tilh, ou quelque autre imposteur. 1. Le grand nombre de témoins qui jusqu'à quarante-cinq & d'avantage affuroient, les uns qu'il étoit Arnaud du Tilh, les autres qu'il n'étoit point Martin Guerre, & qui disoient avoir fréquenté ledit du Tilh & Martin Guerre, & avoir bû & mangé souvent avec eux depuis leur enfance. Un de ces témoins étoit un oncle maternel dudit du Tilh, & par cette raison fort croyable; car il n'est nullement apparent qu'il eut voulu sans sujet être la cause de la mort de son Neveu. Aussi lors qu'il le vit les gros fers aux jambes, & en dan-

ger de sa vie, il se mit à pleurer & à gémir amèrement. 2. Il y en avoit aussi parmi eux qui avoient autrefois fait des contracts avec du Tilh ou assisté à ses contracts. 3. De plus ils s'accordoient presque tous à dire que Martin Guerre étoit plus haut & plus noir, plus mince de corps & de jambes, un peu vouté, qu'il avoit le menton fourchu, & un peu élevé en haut, de petites dens, le nez large & camus, une ulcère au visage, une cicatrice sur le sourcil droit, au lieu que du Tilh étoit petit & replet de corps, ayant la jambe grosse, n'étant ni camus, ni voûté, & sans aucune cicatrice. 4. Le Cordonnier qui chaussoit Martin Guerre déposoit qu'il se chaussoit à douze points: & du Tilh ne se chaussoit qu'à neuf. 5. Un autre témoin certifioit que Martin jouoit bien de l'*Escrime* & de la *Palestrine*, auxquels jeux Jean du Tilh n'entendoit rien. 6. Il y avoit trois témoins, dont l'un soutenoit que du Tilh s'étoit à son retour découvert à lui & l'avoit prié de n'en rien dire. L'autre qu'ayant reconnu du Tilh & l'ayant nommé, il lui fit signe du doigt de se taire; enfin le dernier affu-roit qu'il lui avoit fait un pareil signe & qu'il lui avoit donné deux mouchoirs, à condition qu'il en donneroit un à Jean du Tilh son frère. 7. Deux autres témoins déposoient qu'un soldat avoit passé peu de tems auparavant, au lieu d'Artigat, & qu'étonné de voir du Tilh porter le nom de Martin Guerre, il avoit dit tout haut qu'il étoit un trompeur, que Martin Guerre étoit en
Flan-

Flandres, où il voit perdu une jambe d'un boulet de canon devant S. Quentin. 8. Martin Guerre étoit du Pais des Basques, où l'on parle un langage fort différent du François & du Galcon, & qui est presque intelligible à ceux qui ne sont pas du pais; or du Tilh n'en favoit parler que quelques mots dérobez.

Si ces raisons paroïssent concluantes contre du Tilh, les suivantes sembloient prouver encore plus en sa faveur.

1. Trente ou quarante témoins assuroient qu'il étoit véritablement Martin Guerre, pour l'avoir connu, hanté & fréquenté, bû & mangé souvent avec lui dès sa plus tendre jeunesse. Parmi ces témoins se trouvoient les quatre sœurs de Martin, toutes femmes de bien & de bon renom qui souvenoient constamment qu'il étoit leur frère & le véritable mari de Bertrande de Rols, & qu'elles le connoissoient trop bien pour pouvoir s'y tromper. C'est ce que certifioient aussi deux des beaux-freres de Martin, mariées à deux de ces sœurs. 2. Parmi les témoins qui dépofoient en faveur de du Tilh, il y en avoient qui s'étoient trouvez aux nôces de Martin & de la de Rols, & même une Catherine Boëre, qui avoit porté sur la minuit la Collation qu'on nomme le Reveil. Celle-ci assûroit obstinément qu'il étoit celui qui avoit épousé la de Rols, & qu'elle trouva couché avec elle. 3. La meilleure partie des témoins donnoient des marques qui paroïssent invincibles, savoir que Martin Guerre avoit deux *soubre dens* à

la machoire de dessus , une cicatrice au front , un ongle du premier doigt enfoncée , trois verruës sur la main droite , une autre au petit doigt , & une goûte de sang à l'oeil gauche , lesquelles marques avoient été toutes trouvées à du Tilh. 4. Plusieurs témoins déclaroient que Pierre Guerre , ses beaux-fils & leurs femmes avoient fait une conjuration pour faire mourir du Tilh , & qu'ils avoient demandé à Jean Loze Consul de Palhé s'il vouloit donner une certaine somme d'argent , & qu'alors Pierre Guerre donneroit le reste , pour faire mourir du Tilh , ce que Loze avoit refusé. Ils déposoient encore que le bruit couroit à Artigat , que Pierre Guerre & ses gendres faisoient cette poursuite contre la volonté de la de Rols , & que quelques-uns d'entr'eux avoient ouï dire à Pierre Guerre que du Tilh étoit véritablement Martin Guerre son Neveu. 5. Presque tous les témoins qu'on avoit ouïs affuroient que lors que du Tilh fut revenu à Artigat , il saluoit par leur nom tous ceux qu'il rencontroit de la connoissance de Martin Guerre , & s'ils ne le reconnoissoient pas d'abord , il leur faisoit ressouvenir du passé , & disoit à chacun d'eux en particulier : ne vous souvient-il pas quand nous étions en un tel endroit , il y a dix , douze , quinze , ou vingt ans , que nous fimes telle & telle chose , en présence de tel & de tel , où nous parlâmes de telle & telle chose ? Et comme nous l'avons déjà dit , il racontoit à la de Rols les choses les plus particulières & les plus se.

secrètes qui ne peuvent être scûes que de Mari & de Femme. De plus , la première fois qu'il la vit, il lui dit : *va moi querir les chausses blanches doublées de taffetas blanc, que je laissai dans un tel coffre quand je partis*, ce qu'elle fit & les y trouva.

6. D'autres témoins assuroient que du Tilh ressembloit parfaitement aux sœurs de Martin Guerre. 7. Lors que la de Rols fut confrontée avec du Tilh , celui ci dit qu'il se soumettroit à mille morts , si elle vouloit faire serment qu'il n'étoit point Martin Guerre son Mari : elle répondit qu'elle ne vouloit ni faire ce serment , ni aussi le reconnoître pour son Mari , ce qui étoit un grand préjugé en faveur de du Tilh. 8. Pendant trois ou quatre ans que du Tilh a demeuré avec la de Rols, elle ne s'est jamais plainte de lui , au contraire quand quelqu'un disoit , qu'il n'étoit point son Mari, elle le repoussoit vivement , assurant qu'il étoit Martin Guerre son Mari , ou quelque Diable en sa peau. Elle s'étoit aussi plainte à diverses personnes, de ce que Pierre Guerre & sa Femme Mère de la de Rols la vouloient forcer & contraindre d'accuser du Tilh & de soutenir qu'il n'étoit point son Mari , & qu'on l'avoit menacée de la mettre hors de la maison , si elle ne faisoit cela. 9. Du Tilh ayant ci-devant été mis en prison pour d'autres raisons, on l'accusa aussi de n'être pas le véritable Mari de la de Rols, sur quoi elle se plaignoit à chaque moment de ce que Pierre Guerre & sa femme

me

me la vouloient contraindre d'accuser du Tilh, afin de le faire mourir, ou pour le moins de le faire mettre aux Galères. Et lors que sorti de prison il fut revenu à Artigat, „ la de Rols le reçût, & le careffa „ comme Mari, & dès qu'il fut arrivé lui „ bailla chemise blanche; voire lui lava les „ pieds, & après couchèrent ensemble. “

Toutes ces contrarietez de preuves & d'indices mettoient les Juges dans de terribles embarras; les raisons de du Tilh paroissoient néanmoins les plus fortes & l'affaire étoit sur le point d'être jugée, lors que comme par un miracle parut le véritable Martin Guerre, qui revenu d'Espagne avec une jambe de bois, comme le soldat, (dont nous avons parlé ci-dessus) l'avoit dit, présenta requête à la Cour, dans laquelle il exposa toute l'imposture, & demanda d'être oui.

La Cour ordonna qu'il seroit confronté à du Tilh, à Pierre Guerre, à Bertrande de Rols, aux Sœurs de Martin Guerre & aux témoins qui avoient soutenu avec la dernière fermeté que du Tilh étoit Martin Guerre.

On le confronta donc avec du Tilh qui se montra plus résolu que jamais, traitant le nouveau venu d'imposteur, de misérable qui avoit été acheté à beaux deniers comptans, & instruit par Pierre Guerre. Ensuite il l'interrogea sur plusieurs choses arrivées à la maison de Martin Guerre; à quoi le nouveau venu ne répondoit pas si pertinemment que du Tilh.

Sur

Sur cela les Commissaires s'aviserent de questionner à part le nouveau venu sur quelques choses des plus cachées, jusqu'au nombre de dix ou douze, dont ni l'un ni l'autre n'avoit encore été interrogé. Ensuite ils firent venir du Tilh, & lui demandèrent les mêmes choses, auxquelles il répondit précisément comme l'autre, ce qui surprit fort la Cour, qui pour mieux s'assurer de la vérité du fait, ordonna que les principaux témoins qui avoient attesté que du Tilh étoit Martin Guerre, viendroient en personne, aussi-bien que les quatre sœurs & les beau-frères de Martin Guerre, l'oncle, les frères & quelques autres parens de du Tilh.

Tous ces témoins comparurent excepté les frères de du Tilh, qu'on ne pût forcer, ni par lettres, ni par commandement, ni par peines, à venir déposer contre leur frère. La sœur aînée arriva la première, & après avoir un peu considéré le nouveau venu elle le reconnut pour son frère, & l'alla embrasser en pleurant, disant aux Commissaires : *voici mon frère Martin Guerre & confesse franchement l'erreur auquel ce proditeur abominable (montrant du Tilh) par fausses enseignes m'avoit & mes autres sœurs, voire à tout le Peuple d'Artigat, constitué & longuement entretenu.* Sur quoi le nouveau venu se mit aussi à pleurer. Ensuite il fut reconnu des autres sœurs & en un mot de tous les autres témoins qui avoient si obstinément soutenu que du Tilh étoit Martin Guerre.

On

On fit après cela venir la de Rols; qui après avoir jetté les yeux sur le nouveau venu courut à lui toute éplorée, & le visage baigné de larmes pour l'embrasser, lui demandant pardon de la faute qu'elle avoit commise par imprudence, & séduite par les impostures de du Tilh.

Le nouveau venu ayant donc été généralement reconnu de tous pour Martin Guerre, & le procès ayant été entièrement instruit, la Cour prononça l'Arrêt qui suit.

A R R E S T .

VEu le procès fait par le Juge de Rieux à Arnould du Tilh, dit Pansette, soy disant Martin Guerre, prisonnier à la Conciergerie, appellant dudit Juge, &c. Dit a esté que la Cour a mis, & met l'appellation dudit du Tilh, & se dont a esté appelé, au néant. Et pour punition & reparation de l'imposture, fausseté, supposition de nom, & personne, adultère, rapt, sacrilege, plage, larrecin, & autres cas par ledit du Tilh prisonnier commis, resultans dudit Procez. La Cour l'a condamné, & condamne à faire amende honorable au devant de l'Eglise du lieu d'Artigat, & illec à genoux, en chemise, teste & pieds nus, ayant la bard au col, & tenant en ses mains une torche de cire ardente, demander pardon à Dieu, au Roy, à Justice, ausdits Martin Guerre, & de Rols mariez; & ce fait, sera ledit du Tilh delivré es mains de l'exécuteur de la haute

te

ce Justice, qui luy fera faire les tours par les rues & carrefours accoustumez dudit lieu d'Artigat : & la hart au col, l'amenera au devant la maison dudit Martin Guerre, pour illec en une potence, qu'à ces fins y sera dressée, estre pendu, & estranglé, & après son corps brulé. Et pour certaines causes & considérations à ce mouvant la Cour, elle à adjugé, & adjuge les biens dudit du Tilh, à la fille procréée de ses œuvres, & de ladite de Rols, sous pretexte de mariage par lui faussement prétendu, supposant le nom, & personne dudit Martin Guerre, & par ce moyen decevant ladite de Rols, detraicts les frais de Justice. Et en outre, a mis, & met hors de procez & instance lesdits Martin Guerre, & Bertraude de Rols, ensemble ledit Pierre Guerre, oncle dudit Martin ; & a renvoyé & renvoye iceluy du Tilh audit Juge de Rieux pour faire mettre ce present Arrest à execution selon sa forme & teneur.

Prononcé judicialement, le xij.
jour de Septembre, 1560.

Pour mettre cet Arrêt en exécution ; du Tilh fut ramené de la Conciergerie au lieu d'Artigat, où l'exécution devoit se faire & il fut oui là par le Juge de Rieux, devant lequel il confessa fort au long son imposture le 16. Septembre 1560. Il avoua aussi que ce qui l'avoit engagé dans cette entreprise ; c'est que plusieurs années aupari-

auparavant étant de retour du Camp de Picardie, quelques-uns le prirent pour Martin Guerre, duquel pourtant ils avoient été intimes amis, qu'il s'étoit informé d'eux de l'état de ce Martin Guerre, de son père, de sa femme, sœurs, oncle & autres parens & de ce que Martin Guerre avoit coutume de dire & de faire avant qu'il eut quitté le País. Qu'ensuite Bertrande de Rols l'ayant reçu pour Martin Guerre son Mari, il lui fut aisé d'en apprendre d'avantage & de s'assurer mieux de la vérité de ce que les autres lui en avoient dit.

Il nia au reste de s'être servi d'aucuns charmes, enchantemens ou d'aucune espece de magie. Il confessa encore divers autres crimes. Et ayant été oui de nouveau, il persista dans sa confession jusques à trois ou quatre fois, & étant sur l'échelle du gibet, devant la maison de Martin Guerre, il confessa encore son imposture, demanda pardon à Martin Guerre, à Bertrande de Rols & à Pierre Guerre, & il donna de grands signes de repentance, demandant toujours miséricorde à Dieu par son Fils Jésus-Christ. Et ainsi il fut exécuté, son corps pendu, & après brûlé.

Fin de la I. Partie.



ΝΑΦΕ, ΚΑΙ ΜΕΜΝΑΣ' ΑΠΙΣΤΕΙΝ' ΑΡΘΡΑ ΤΑΥΤΑ ΤΑΝ ΦΡΕΝΑΝ.

MEMOIRES
DE
LITTERATURE.

*Par M. DE S****

TOME SECOND.

Seconde Partie.



A LA HAYE,
Chez HENRI DU SAUZET.

M. DCC. XVII.

m. Le Boic

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

C'est par une inadvertance de l'Imprimeur qu'on a recommencé les chiffres des Pages, c'est-à-dire, qu'on a mis Pag. 1. au lieu de Pag. 241. &c.

T A B L E
 D E S
 A R T I C L E S
 Contenus dans la seconde Partie du second
 Tome des
 M E M O I R E S
 D E
 L I T T E R A T U R E.

- I. ART. **M**EMOIRES pour servir à la vie
 de TANEGUY LE FEVRE. Pag. 1.
- II. LA VIE d'ARISTIPPE par le Fê-
 vre avec des Remarques. 20.
- III. METHODE pour commencer les
 Humanitez Grecques & Lati-
 nes. 62.
- IV. DISCOURS de la VALEUR par l'Ab-
 bé de St. REAL, adressé à l'E-
 lecteur de Baviere. 105.
- V. CATALOGUE de toutes les REPU-
 BLIQUES, imprimées en Hol-
 lande in 24., avec des Remar-
 ques sur les différentes éditions
 qui s'en sont faites. 149.
- VI. CATALOGUE des Traitez qu'on
 joint d'ordinaire aux Républiques,
 * 2 avec

TABLE DES ARTICLES.

- avec des Remarques sur les édi-
tions. 163.
- VII. LOELII CAPILUPI *Cento Virgilianus*, de *vita Monachorum quos vulgò fratres appellant.* C'est-à-dire, Poëme sur la vie des Moines, en vers tirez de Virgile, par Lelius Capilupus. 191.
- VIII. PASQUILLORUM TOMI DUO, &c. C'est-à-dire, deux Tomes de Pasquinades. 203.
- IX. LETTRE à MM. LE CLERC & BERNARD, contenant des éclaircissemens sur quelques endroits de leurs derniers Journaux, où il est parlé du FACTUM DES AMIS DE M. BAYLE contre la nouvelle édition de son Dictionnaire qui s'imprime à Rotterdam, &c. 235.
- X. Eloge de Philippe *della Torre*, Evêque d'Adria. 293.
- XI. Avertissement. 298.

ME-

MEMOIRES

DE

LITTERATURE.

ARTICLE I.

LA VIE DE TANEGUI LE FÈVRE.

Les Mémoires suivans de la Vie de Tanegui le Fèvre ont certainement le mérite de la rareté, joint à celui de la bonté. On les imprima d'abord à Avignon, & il s'en fit une nouvelle édition à Toulouse, en 1686 in 12. M. de Graverol, Auteur de ces Mémoires, en a aussi publié pour servir à la Vie de Samuel Sorbière, & de Jean-Baptiste Cotelier. Ces Mémoires paroissent à la tête du *Sorberiana*, imprimé à Amsterdam en 1694, in 12.

Il est certain que le Fèvre a été un des meilleurs humanistes du siècle passé. *Gui-Patin* qui n'étoit pas prodigue de ses louanges, dit dans une de ses Lettres, qu'il étoit un excellent homme, & de la première classe des Savans de son tems. *Tollius* confirme ces éloges dans ses *Fortuita*, p. 320. *Tanaquillus Faber*, dit-il, *homo dum vixit*,
Tome II. II. Partie. A per

Let. 1486

perfacetus fuit, omnique Græcâ & Latinâ urbanitate mirificè excultus. Bochart a dit, que non-seulement il entendoit parfaitement bien le Grec & le Latin, mais encore qu'il avoit une sagacité peu commune, *Tanaquil-lus Faber Cadomensis non solum Græcis & Latinis Literis egregiè est imbutus, sed & rara valet ægyptiæ.* in Hierozoic. 2. 18.

Baillet n'étoit pas trop des amis de le Févre. Cela paroît par ce qu'il en dit dans ses *Jugemens des Savans*, „ Tanegui le Févre, ce sont ses paroles, a fait les vies „ de quelques anciens Poètes Grecs en notre langue. L'Auteur du Journal des Savans dit, qu'elles sont écrites d'une manière très-agréable, & qu'elles ont été „ d'autant mieux reçues, qu'il n'y avoit „ rien sur ce sujet écrit dans notre langue. „ Mais comme les goûts sont différens dans „ le monde, ce même stile qui est agréable pour les uns, paroît fort dégoûtant „ pour les autres, qui l'ont trouvé trop „ bas & dans une affectation, qui à leur „ avis tient un peu de la pedanterie. D'ailleurs, il pouvoit en dire plus qu'il n'a fait. „ Cependant il y a beaucoup d'érudition „ dans ce Recueil, & c'est dommage qu'il „ ne nous a point averti du grand secours „ qu'il a tiré de l'ouvrage de Lillio Gregorio Gyalde.

Le Fevre a eu cela de commun avec les Savans, qu'il n'a pas été fort accommodé des biens de la fortune, jusques-là, qu'il se vit réduit à vendre ses livres pour avoir du pain : il faut qu'un homme de Lettres soit dans

DE LITTÉRATURE. 3

dans une terrible extrémité, lorsqu'il en vient là. Je n'avance ce fait qu'après lui-même dans une note, sur un endroit du Scaligeriana. *Locum ipsam (ex Aristophane) producere nequeo, nam libros meos, (o raram & plane apostolicam seculi felicitatem) nuper distraxi, unde mihi αλφίτα parare possem.* p. m. 31

MEMOIRES pour la Vie de Tanegui le Févre, à Monsieur la Faille, Syndic de la Ville de Toulouse.

MONSIEUR,

J'avois résolu de faire un mistère à tout le monde, de la Vie de Monsieur le Févre, jusques à ce que je l'eusse insérée dans la Bibliothèque du Languedoc, en l'endroit où je dois parler de Mademoiselle le Févre, sa savante fille, & de Monsieur Dacier, son Epoux. Mais le moyen de vous refuser ce que vous m'avez demandé de si bonne grace? Et quand la passion que j'ai de vous plaire ne m'obligeroit pas de passer par dessus toutes sortes de considérations, pourquoi renvoyer si loin à satisfaire votre curiosité sur les particularitez de la vie de cet excellent homme, que l'on me demande de toutes parts avec beaucoup d'empressement? La voici donc, Monsieur, tirée, ou pour mieux dire, copiée des mémoires que Mademoiselle le Févre et le-même a eu la bonté de me communiquer, sur la prière que je lui avois faite.

A 2

Mon-

Monsieur le Fèvre étoit d'une fort honnête famille de Caën en Normandie. Son Père, qui n'avoit pas été le meilleur ménager du monde, & qui malheureusement avoit trop aimé les voyages, ne se trouva pas avec tout le bien qu'il auroit falu pour élever un fils qui donnoit de grandes espérances, & qui paroïssoit devoir réussir à quoi qu'on le voulut occuper : car il étoit bien fait : il avoit la physionomie heureuse, & ses yeux pleins de feu marquoient fort bien la vivacité de son esprit. Quoi que son Père ne fût pas en état de faire beaucoup de dépense pour lui, il ne laissa pas de le destiner à l'étude des Belles-Lettres, poussé à cela par la sollicitation d'un frère, qui étoit un Ecclésiastique, fort honnête homme, très savant, & qui promit de contribuer de tout son pouvoir à l'éducation de son Neveu, d'être lui-même son maître, & de le prendre dans sa maison : ce qu'il fit bien-tôt après. Mais avant que de le faire commencer à étudier, ayant remarqué qu'il avoit la voix belle, & l'oreille merveilleuse, pour perfectionner cette belle qualité, qui est assurément la meilleure marque que la nature présente dans un Enfant, puisque c'est un indice presque infallible qu'il aura un jour le discernement délicat, il voulut qu'il apprît la musique à fond, & à jouer de la basse de viole. Ce fut là son occupation depuis huit ans jusques à douze. Il y réussit autant qu'on le pouvoit souhaiter, & à onze il chantoit, & jouoit en partie, avec une admirable justesse. A douze, son Oncle le fit commen-

cer

cer à prendre les premiers élémens de la langue Latine. Il fit en six mois plus de progrès que les enfans n'en font d'ordinaire en deux ans. Mais son Oncle, qui lui étoit trop sévère, le rebuta ; & son Père ne pût gagner sur lui qu'il continueroit ses Etudes, qu'en le reprenant dans sa maison, & en lui donnant un autre Précepteur. Il ne l'eût pas plutôt repris, qu'un Ecclésiastique de ses amis, qui étoit aussi fort habile, souhaita de l'enseigner. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que cet Ecclésiastique ne savoit pas de Grec, & qu'il ne pouvoit lui enseigner que le Latin.

Mais Monsieur le Fèvre, qui connoissoit déjà la nécessité qu'il y a d'apprendre cette belle langue, eut le courage de l'entreprendre seul, & il fit bien-tôt autant de progrès, qu'il en faisoit au Latin auprès de son Précepteur.

On lui a souvent entendu dire, que quand on a un peu d'Esprit & de Jugement, on n'a pas besoin de maître pour les langues, & que la plus grande difficulté, c'est d'apprendre à les lire.

Dès qu'il eût bien appris la GRAMMAIRE GRECQUE, & lû quelques Chapitres du NOUVEAU TESTAMENT, il se jetta dans *Homère*, & dans les Tragiques, à l'exemple de Joseph Scaliger, qui avoit commencé le Grec par là.

Un an & demi après, son Père trouva moyen de l'envoyer au Collège de la Flèche, où il acheva ses Etudes. On le mit d'abord en Seconde, où il remporta le prix, comme il

le remporta aussi en Rhétorique l'année suivante. Enfin il fit sa Philosophie, où il réussit comme il avoit fait en tout.

Les Jésuites, le trouvant fort à leur gré, firent ce qu'ils purent pour le retenir: mais inutilement. Car si-tôt qu'il eut achevé sa Philosophie, il voulut sortir, quoi que les Jésuites eussent pour lui plus de complaisance qu'on ne sauroit s'imaginer, & qu'il fût plutôt traité en Maître qu'en Ecolier. En effet, on peut dire qu'il étoit devenu le Maître de la plûpart de ses Maîtres.

Il sortit donc de ce-Colége à dix-huit ans, & s'en retourna à Caën chez son Père, qui ravi d'avoir un Fils de ce mérite, & déjà en état d'avoir quelque établissement honnête, lui proposa de prendre le petit Collet, comme le moyen de s'avancer le plus prompt, le plus sûr, & par conséquent le plus propre à un homme qui n'est pas riche. Mais Monsieur le Fèvre ne se trouva nulle vocation pour cela; & quelques remontrances que son Père & son Oncle lui fissent pour l'obliger à prendre ce parti, ils ne purent jamais en venir à bout.

Il demeura quelques années en Normandie, après quoi il alla à Paris. Il n'y fut pas long tems sans y avoir des amis, & même des amis de la faveur.

Il fut fort aimé de Monsieur de Noyers, qui le présenta au Cardinal de Richelieu. Son Eminence le goûta, & souhaita qu'il eût l'œil sur tous les Ouvrages qui s'imprimeroient à l'Imprimerie du Louvre; & que de diverses Leçons des anciens Auteurs, il choi-

choisit celles qui lui paroïtroient les meilleures. Il lui fit établir pour cela une pension de deux cens pistoles. Il avoit fait dessein de le faire Principal du Colége qu'il vouloit établir à Richelieu ; de lui faire continuer sa pension, & de lui donner des apoin-temens considérables pour cet emploi. Mais la mort l'empêcha d'achever ce dessein, & ruina tout d'un coup les espérances que Monsieur le Fèvre fondeoit si justement sur la bienveillance de ce grand homme.

Après cette mort, il ne garda pas long tems son emploi : car le Ministre, qui succéda *, ne se piquant pas d'aimer les Lettres, l'Imprimerie devint presque inutile, & la pension par conséquent fut fort mal payée. Monsieur le Fèvre se chagrina, & quita de lui-même son emploi. Il demeura quelques années à Paris, sans autre occupation que ses Livres.

Quelque tems après Monsieur le Marquis de Francière, Gouverneur de Langres, qui étoit fort de ses Amis, le mena à son Gouvernement. Ce fut là qu'il donna dans les sentimens de la Religion Protestante, & qu'il quita l'Eglise Romaine : de sorte qu'ayant pris congé de Monsieur de Francière, il s'en retourna à Paris, après être allé faire sa Communion à Is-sur-Tille, dans le voisinage de Dijon.

Il ne fit que très-peu de séjour à Paris, il alla à Preüilly, petite Ville de Touraine, où il demeura quelques années. En ce tems-là l'Académie de Saumur étoit très-florissante, & l'on avoit grand soin de n'y recevoir

* Le Cardinal Mazarin.

3 MEMOIRES

que des Professeurs savans , & d'un mérite distingué. Pendant le séjour que Monsieur le Fèvre fit en Touraine , il y eut dans cette Académie une place vacante qu'on alla lui offrir. Il trouvoit ce Pais-là si beau , qu'il accepta cette place , & la préféra à celle de Professeur en Grec à Nimégué , où il étoit demandé dans ce même tems-là.

Les Ouvrages qu'il a donnez au public depuis son établissement à Saumur , sont le P E R E G R I N de Lucien avec des remarques : le T I M O N du même Auteur avec des remarques , & une version Latine : deux volumes de L E T T R E S Critiques ; les F A B L E S DE P H E D R E ; l' H I S T O I R E D I V E R S E d' E L I E N ; E U T R O P E ; T E R E N C E , & H O R A C E , tous avec des remarques. Ses Ouvrages François sont , les V I E S D E S P O È T E S G R E C S ; la V I E de Romulus , & celle de Thésée.

Il étoit bel homme , d'une taille au dessus de la médiocre , mais peu dégagée. Il avoit les épaules larges. Ses cheveux étoient blonds , fort longs , & fort frisez. Il les a conservez beaux jusques à la mort. Il avoit les yeux d'un bleu fort chargé , & d'une vivacité extraordinaire. Il étoit extrêmement bon , mais un peu brusque. Il détestoit le mensonge , & ne pouvoit souffrir les grands parleurs. Il étoit naturellement juste , charitable , & sensible à l'affliction des malheureux. Quoi qu'il eût rompu presque tout commerce , pour ne s'attacher qu'à ses Livres , il aimoit ses Amis
avec

vec tendresse , & il avoit une joye inconcevable lors qu'il trouvoit occasion de les servir. Comme il n'étoit que feu , il s'emportoit facilement dans son domestique , mais cela passoit dans le moment.

Quoi qu'il fut dans un des plus beaux pays du Royaume , où l'on peut se promener le plus agréablement , il ne se promenoit presque jamais. Son Étude , ses Enfans , & un Jardin , où il avoit toutes sortes de belles fleurs , qu'il prenoit plaisir à cultiver lui-même , étoient son divertissement ordinaire.

Il prenoit un si grand plaisir à enseigner ses Enfans , & il avoit si grande envie de les avancer , qu'il ne perdoit pas la moindre occasion de les avoir près de lui ; & comme son emploi ne lui laissoit que fort peu de tems , il profitoit de tous les momens qu'il pouvoit avoir. En se promenant dans son jardin , en s'habillant , pendant qu'on le rasoit , ou qu'on le peignoit , il les faisoit lire devant lui , & leur parloit de ce qu'ils avoient vû dans la dernière leçon qu'il leur avoit faite , ou de ce qu'ils devoient voir dans la première qu'il leur feroit. Il les interrogeoit d'une manière , qui bien loin de les fatiguer , les divertissoit extrêmement. Il mangeoit peu , & travailloit presque toujours en mangeant. Il se faisoit mettre une petite table près de son bureau. Il mettoit ordinairement sa serviette sur le bras , & mangeoit en se promenant , & composoit presque toujours de cette manière. Il ne dormoit pas plus qu'il ne mangeoit.

Dans sa jeunesse il veilloit beaucoup ; mais il avoit renoncé à cela , & peut-être n'y a-t'il personne qui l'ait jamais vû veiller passé minuit , aussi étoit-il toujours levé à quatre heures.

Les dix dernières années de sa vie il se couchoit toujours à neuf heures , pour le plus tard , & bien souvent à huit. Il avoit le sommeil si léger , que le moindre petit bruit l'éveilloit. Depuis qu'il étoit éveillé , il ne se rendormoit plus , & il se lévoit à quelque heure qu'il s'éveillât. Sa Fille m'a dit qu'elle l'a vû très-souvent lever , qu'elle n'étoit pas encore couchée.

Cette manière de vivre , jointe à la coutume qu'il avoit prise depuis quelque tems par le conseil de son Médecin , de boire toujours le vin pur , lui avoit tellement échauffé le sang , qu'à cinquante-sept ans il tomba malade d'une fièvre maligne , qui l'emporta en onze jours. Dans cette fièvre , quoi que la plûpart du tems il fut en rêverie , il ne laissa pas de traduire en vers Latins dix-huit *Fables de Lockman* , dont il écrivit lui-même une partie. Mais la fièvre étant devenuë trop violente , Monsieur Dacier , qui étoit le seul élève qu'il eût retenu près de lui depuis quinze ou seize mois , & qui ne le quita pas un moment , écrivit le reste sous lui , & les fit imprimer.

Quelques mois avant qu'il tombât malade , il avoit reçu des Lettres très-obligantes de Monsieur l'Electeur Palatin , Père de Madame , qui l'appelloit à Heidelberg. Il

accepta cette offre ; mais comme c'est la coutume que les nouveaux Professeurs, en prenant possession de leur charge, prononcent une harangue, qu'on appelle Augurale, Monsieur le Fèvre, qui n'étoit pas d'humeur de faire à son âge le Déclamateur, écrivit à son Altesse pour la supplier de le décharger de ce fardeau ; qu'il composeroit la harangue, mais qu'il demandoit la permission de la faire prononcer par son Fils. Trois jours avant sa mort on reçut une réponse du Prince telle qu'il l'avoit souhaité, avec l'ordre de prendre tout ce qui seroit nécessaire pour le voyage de sa Famille, & pour le transport de ses Livres, ce qui étoit fort considérable.

Sa Mort, & le dessein qu'il avoit fait de quitter sa patrie, pour aller à Heidelberg, prouvent manifestement, que s'il est vrai qu'il eût promis de changer de Religion, comme Monsieur Huet l'a écrit dans son Traité de la DEMONSTRATION EVANGELIQUE, il avoit changé de résolution : car le moyen d'accorder des choses si contraires.

Quoi qu'il en soit Heidelberg & Nimègue ne furent pas les seuls lieux, où il fut appelé. Il le fut aussi à Utrecht, & à Leyden pour être Professeur en Grec. Il avoit même été sur le point de suivre ce dernier parti, & de vendre tout son bien pour cela : mais une lettre, que M. Diodati lui écrivit de Geneve, le dégoûta de ce pais-là : on ne sçait pour quoi. L'on a voulu dire qu'une

qu'une inclination , qu'il avoit à Saumur , fit plus sur lui que la lettre de M. Diodati : cela peut être. Je ne prétens pas l'excuser d'une foiblesse à laquelle tant de grands hommes ont été sujets. L'on a voulu dire encore , que le refus d'aller à Leiden n'est pas la seule faute que cet engagement lui ait fait faire , s'il est vrai qu'il en fut la cause. Car étant allé à Paris , pour quelques affaires : M. Colbert qui vouloit l'arrêter ; & lui faire prendre une Maison , lui fit des propositions très-avantageuses , qui l'avoient fort ébranlé. Mais tout d'un coup , & lors que ses Amis s'y attendoient le moins , il partit , & s'en retourna à Saumur. L'on veut que ce fût le souvenir de sa Dame , & l'impatience de la revoir , qui l'obligèrent à partir de cette manière. Il pensa périr dans ce voyage , son batteau prenant l'eau de tous côtez. Quand il fut hors de danger , il fit un Distique , dont Mademoiselle le Févre , sa fille , ne m'a jamais sù dire le premier vers , parce qu'elle l'avoit oublié. Le sens étoit ; que me sert-il d'éviter la fureur des ondes :

*Si pereo flammis , ô Ligurina , tuis ? **

Ce

* Le savant & judicieux M. Cappel a dit à un de mes amis , que lors qu'il lût cet endroit de la *Vie de M. le Févre , son Ami* ; il suppléa le premier vers de ce Distique , sur le champ , de cette manière :

*Quid juvat haud periisse tuis , Ligerina , sub undis ,
Si pereo flammis , o Ligerina tuis ?*

Pour

Ce départ si brusque ne plut pas à M. Colbert, & M. le Fèvre en perdit bien-tôt après la pension de cinq cens écus, que le Roi lui faisoit l'honneur de lui donner, & dont il avoit été payé pendant quelques années. Ce fut apparemment en ce tems-là, que pour reparer en quelque façon sa faute il fit ces vers que l'on voit imprimées, où il prie M. Chapelain de présenter à M. Colbert sa nouvelle Edition de JUSTIN, de TERENCE, & d'HORACE; & qui marquent le désir qu'il avoit de quitter Saurmur pour Paris. On ne fait pas au reste si cette inclination l'avoit rendu libéral, ou s'il l'étoit naturellement; mais on peut dire qu'il étoit prodigue pour ses plaisirs. Il étoit toujours fort propre, & aussi parfumé qu'un Anacréon. De tems en tems il faisoit venir d'Agleterre de caisses entières de Gans, de Bas de soye & d'Épingles; & de Paris, & même de Rome, toutes sortes d'Essences, de Parfums, & de Poudres qu'il distribuoit à ses Amis.

Les gens de la première qualité lui faisoient l'honneur d'estimer son amitié, & il pouvoit dire aussi justement qu'Horace, *pauperem dives me petit*. Il avoit aussi toutes les qualitez nécessaires pour cultiver l'amitié des Grands. Il lui manquoit à la vérité de certaines manières que la Cour seule

Pour bien entendre ces deux vers, il faut remarquer que *Ligerinus*, c'est le Dieu de la Loire, ou M. le Fèvre pensa périr; & que *Ligerina* (car c'est ainsi qu'il doit y avoir dans le vers cité par M. de Graverol, & non pas *Ligurina*) est le nom de la Maîtresse de M. le Fèvre, qui s'appelloit Mademoiselle Liger.

le peut donner , & qu'elle ne donne pas même à tous ceux qui en font ; mais ce qui lui manque étoit réparé avec usure par la délicatesse de son esprit , qui étoit admirable , & par la constance avec laquelle il s'attachoit à ses Amis dans le renversement même de leur fortune. En effet toute la France a vû & loué la marque d'amitié qu'il donna à M. Peliffon , en lui dédiant son *LUCRECE* , lors qu'il étoit à la Bastille , dans le plus grand embarras de ses affaires.

Ce que vous venez de lire , *MONSIEUR* , est l'ouvrage tout pur de Mademoiselle Dacier , & vous pouvez juger par là , si cette relation ne doit pas être bien fidèle. J'ai retranché quelque chose des Mémoires qu'elle a eu la bonté de me communiquer ; mais ce n'a été qu'à l'égard de certaines circonstances , qui seroient aujourd'hui du goût de fort peu de personnes. Ils ne contiennent au reste que ce que cette savante Femme avoit vû , que ce que son Père lui avoit dit lui-même , que ce qu'elle avoit appris par ses Amis , qui avoient été témoins des choses qu'elle n'avoit pû voir.

Cependant , *MONSIEUR* , dans quelque détail qu'elle soit entré , il est certain qu'elle n'en a pas assez dit , & tant s'en faut qu'on puisse l'accuser d'avoir flatté son Père ; l'on peut dire au contraire , qu'elle fait un peu de tort à sa réputation , & qu'il semble même , que pour avoir affecté une trop grande modestie , elle ait voulu

lu

DE LITTERATURE. 15

la dérober quelque chose à sa gloire. En effet pourquoi passer sous silence quelques anciens Auteurs du premier ordre, que tout le monde fait qu'il avoit publiez avec des remarques très-curieuses, & qui marquent une grande Littérature.

Vous comprenez facilement, vous à qui rien n'échappe dans la connoissance des Belles-Lettres, que j'entens parler de VIRGILE, d'ANACREON, de JUSTIN, de FLORUS, d'AURELIUS VICTOR, d'APOLLODORE, & de la Comédie d'ARISTOPHANE, intitulée *Ἐκκλησιάζουσαι*, comme qui diroit les HARANGUEUSES.

Je pourrois vous entretenir de ces Ouvrages, qu'il faisoit presque tous les jours par manière de divertissement, & qui ne lui coûtoient ordinairement que deux ou trois heures de tems; comme sa traduction en vers Latins de l'ÉPITAPHE d'ADONIS de Bion Smyrnæus; les deux *Journalines* qu'il avoit faites contre l'Auteur du *Journal des Savans* de l'année 1666., qui avoit donné son avis un peu trop brusquement sur les deux Volumes de ses LETTRES Critiques; * & le MARIAGE DE BELFEGOR, qui est une Traduction Françoisse de cette Nouvelle Italienne, où Machiavel, qui en est l'Auteur, fait voir ingénieusement qu'il se trouve quelquefois des

* M. le Fèvre répondit d'abord à M. l'Abbé Gallois (qui travailloit dans ce tems-là au *Journal des Savans*) par un petit Ecrit, intitulé *Journal du Journal*, au Censeur de la Censure: & l'Abbé Gallois ayant répondu, M. le Fèvre repliqua dans un autre petit Ecrit, qui parut sous le titre de *Seconde Journaline*.

des femmes qui sont plus méchantes que le Diable, & même assez méchantes pour le faire enrager. Je me contente de vous avoir indiqué quelques-uns de ces petits ouvrages, qui sont tous écrits d'une manière très-agréable, & avec beaucoup de politesse.

Sa METHODE POUR LES HUMANITEZ justifie qu'il avoit un talent particulier; & qu'il étoit peut-être l'unique en son espèce, pour bien élever les jeunes gens à l'étude des Belles Lettres.

C'est avec ce riche talent qu'il avoit fait d'un de ses Enfans un prodige de Science, dans un âge, où à peine les autres connoissent les premiers élémens de la langue Latine: & qu'il a fait encore que Mademoiselle Dacier, dont le génie privilégié la distingue si fort de toutes les autres personnes de son sexe, peut se vanter à juste titre, qu'elle est aujourd'hui la Femme du monde la plus savante.

Les trois COMEDIES de Plaute, CALLIMAQUE, ANACREON, EUTROPE, DARES PHRYGIUS, DICTYS CRETENSIS, FLORUS, AURELIUS VICTOR, qu'elle a publiez avec tant de succès; & le TERENCE, qu'elle nous promet, sont des preuves authentiques de la vérité que je viens d'établir.

Mais pour revenir à son illustre Père; sa mort, qui arriva le douzième Septembre de l'année mille six cens soixante douze, a été cause que le public est privé de plusieurs belles LETTRES, dont il prétendoit de remplir

remplir plus de six volumes, aussi gros chacun que les deux desquels je vous ai parlé.

C'est à la vérité une fort grande perte, que la République des Lettres a faite : car il faut avouer que ce savant homme excelloit principalement en ce genre d'écrire. Et j'ai souvent oui dire à M. Morus, lors que j'étois à Paris, qu'il aimeroit mieux avoir fait les Lettres de M. le Févre que celle de Lipse, & qu'il entireroit beaucoup plus de gloire. Ce n'est pas que ces Lettres, au jugement même de M. le Févre, fussent celui de ses ouvrages qu'il estimoit le plus. Ses NOTES sur Longin étoient, s'il faut ainsi le dire, sa pièce favorite. Ceux qui peuvent en juger, conviennent aussi que c'est un de ses meilleurs ouvrages ; & si je ne me trompe, c'est celui qui lui avoit attiré la Pension de cinq cens écus, dont le Roi, à qui il avoit dédié ce Livre, l'avoit honoré. Il avoit promis en trois ou quatres endroits de ces Notes d'en faire de plus grandes. Je sai même de fort bonne part qu'il les avoit toutes prêtes : mais je ne sai par quelle raison il disoit à ses meilleurs Amis, qu'il ne les feroit point imprimer.

Il estimoit beaucoup plus son PÉREGRIN de Lucien, que son TIMON du même Auteur ; sans doute parce que celui-ci est moins correct que l'autre. Pour ce qui regarde ses FABLES de Phédre, celles qui sont toutes Latines, sont moins bonnes, que celles qui sont avec la Traduction Françoisé, & avec des Observations au

bout sur cette Traduction, qui est un petit chef-d'œuvre pour la politesse de notre Langue; si d'ailleurs elle est défectueuse en quelque chose, comme quelques-uns l'ont cru.

SON TRAITÉ DE LA SUPERSTITION n'est qu'une Traduction de Plutarque, non plus que la VIE DE THÉSÉE; comme l'ARISTIPPE n'est qu'une Traduction de Diogène Laërce. Quand à l'ENTRETIEN sur la Vie de Romulus, il ne contient que la Vie de ce Fondateur de Rome, jusques à l'enlèvement des Sabinés.

Quelques-uns de ses Amis m'ont assuré, que s'il avoit vécu plus long-tems qu'il n'a fait, il auroit infailliblement donné au public un HESYCHIUS avec des Remarques de sa façon. Il est certain que ce Grammairien lui tenoit fort au cœur; & il paroît dans la plûpart de ses ouvrages, qu'il avoit une grande démangeaison à faire des corrections sur cet Auteur, qu'il croyoit avoir été corrompu en une infinité d'endroits.

On peut dire qu'en cela il portoit les choses un peu plus loin qu'il ne falloit: car sous prétexte qu'en changeant une Lettre, ou en substituant un mot pour un autre, son génie, qui étoit le plus heureux & le plus beau du monde pour ce genre de Littérature, lui inspiroit des pensées & des corrections admirablement bien imaginées; il faisoit souvent dire à cet Auteur des choses qu'il n'avoit peut-être jamais pensé.

Voilà, MONSIEUR, ce que j'avois à
vous

vous dire touchant la Vie & les Ouvrages de M. le Fèvre, pour tâcher de satisfaire en quelque façon votre curiosité.

Les relations, qui étoient entre lui & M. Dacier, me fourniroient ici une fort belle occasion de dire quelque chose à la louange du dernier, si je n'avois pas réservé de le faire en un autre endroit. C'est une justice que je lui dois, & que je lui rendrai avec un plaisir extrême, tant je l'honore à cause de son mérite & de sa vertu. Outre que s'il falloit que je vous disse tout ce que je pense sur les beaux ouvrages, dont il a enrichi le public depuis quelques années, je serois obligé d'aller plus loin que mon sujet ne le demande. Je finis aussi en vous priant de vouloir m'envoyer les derniers cahiers de vos ANNALES de Toulouse, qui ont été imprimez depuis le tems que j'ai eu l'honneur de vous voir; & que les curieux de ce Pais, à qui j'ai fait lire les premières feuilles, attendent avec beaucoup d'impatience. Je fais toujours.

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

A Nîmes, le 18. Fr. GRAVEROL.
d'Avril 1686.

B 2

AR-

* Le premier volume de cet Ouvrage parut en 1687 in folio; & le second qui s'étend jusqu'à l'année 1610. en 1701. M. de la Faille est mort le 12. de Novembre 1711. âgé de 96. ans. Voyez son Eloge dans les MEMOIRES pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Juillet 1712., pag. 1230. & suiv.

ARTICLE II.

LA VIE D'ARISTIPPE, écrite en Grec par Diogene, & mise en François par M. le Fèvre. Avec des Remarques.

AU LECTEUR.

IL y a des sentimens si bizarres & si étranges dans la Vie de ce Philosophe, & dans celle de Theodore, d'Hegeſias, & d'Anniceris qui l'ont ſuivi, ou qui ont fait ſemblant de le ſuivre, qu'il ſeroit preſque à ſouhaiter qu'il n'en eût jamais été parlé: mais il y en a d'autres auſſi, qui me paroiffent ſi nobles, ſi généreux & ſi élevez, que je voudrois, de tout mon cœur, que chacun en eût toujours l'ame remplie.

Je pourrois bien marquer ici ces ſentimens qui me choquent, & qui me font preſque peur. Je pourrois bien marquer encore ces autres ſentimens, qui me paroiffent ſi beaux, & ſi dignes d'un eſprit bien fait. Mais j'ai trop bonne opinion de mes Lecteurs, pour me ſentir obligé d'en uſer ainſi. Il ne me reſte donc qu'une choſe à faire, ce me ſemble: c'eſt de prier les honnêtes gens, de lire mon François, comme ils liroient le Grec de Diogene; & de ne pas imputer à l'Interprète, des fautes qu'il n'a pas commiſes, & des opinions qu'il n'approuve point.

LA

LA VIE D'ARISTIPPE.

ARISTIPPE étoit de Cyrene, Ville de Libye : mais au rapport d'Antisthene, la réputation de Socrate, & tant de belles choses, qu'il avoit oui dire de lui, l'attirèrent à Athenes.

Phanias le Peripateticien dit, que s'étant mis à professer la Philosophie, ce fut le premier des Disciples de Socrate, qui prit de l'argent de ceux qu'il instruisoit; & que même il lui envoya un jour, une somme de quatre cens livres, ou environ, qui étoit venuë de ce gain. Mais comme Socrate ne pouvoit souffrir qu'on enseignât la Vérité pour de l'argent, il la lui envoya bien-tôt; & lui manda en même-tems, * *que son bon genie ne lui permettoit pas de recevoir des présens de cette nature.*

Xenophon ne goûtoit pas fort Aristippe; & apparemment, il y avoit quelque més-intelligence entr'eux. C'est pour cela, disent les Auteurs qui en parlent, qu'au Traité DES CHOSES MEMORABLES, il a introduit Socrate refutant Aristippe, sur le sujet de la Volupté.

Théodore, au LIVRE DES SECTES, le

B 3

mal-

• *Son bon Genie ne lui permettoit pas de recevoir des présens de cette nature.*] C'est justement ce que Jésus Christ disoit à ses chers amis, *δωσαν' ἐλάβετε, δωσαν' δότε,* Ce que vous avez reçu gratuitement donnez-le de même; Aussi n'y a-t-il jamais eu d'homme, je dis homme simplement homme, qui ait si bien ressemblé à J. C. que Socrate; & l'on fait assez quel respect les plus anciens Auteurs Ecclésiastiques ont eu pour la mémoire de ce grand & incomparable personnage.

mal-traite un peu aussi : & Platon lui a donné quelque atteinte, au Dialogue de l'ÂME ; suivant la remarque que nous avons déjà faite ailleurs.

* Aristippe étoit particulièrement admirable en une chose, c'est qu'il s'accoutumoit à tout ; & que la diversité des lieux, des tems, des personnes, & de toutes les autres circonstances, qui varient presque à l'infini, ne le deconcertoit jamais. Il étoit toujours lui-même, quoi que tout changeât autour de lui. Enfin on n'a jamais vû de meilleur Acteur pour le Théâtre, qu'Aristippe pour la Vie Civile. Aussi, dit-on, que ce fut principalement pour cela, que Denys Prince de Sicile, l'estima plus que pas un de ceux qu'il avoit attirés à la Cour ; voyant qu'il mettoit tout à profit, & usoit admirablement bien des choses quelles qu'elles pussent être. En effet, il se servoit bien des occasions agréables, & les ménageoit en homme Sage. Mais, comme il est vrai qu'il ne les laissoit jamais échapper, lors qu'elles se présentoient à lui ; il est vrai aussi, qu'il ne se mettoit pas autrement en peine de courir après les plaisirs absens. C'est pour cela sans doute, que quelqu'un ayant demandé à Diogène, „ ce qu'il lui sembloit „ d'Aristippe ? † „ Je trouve, dit-il, que c'est un fort bon Chien, pour un Roi.

Ti-

* Aristippe étoit particulièrement agréable, dit-on, à un Roi Étranger, en ces termes, est un peu plus étendu que le Grec de l'Amour, mais j'espère qu'on me pardonnera cette liberté ; car l'Amour est quelquefois extrêmement sec.

† Un fort bon chien pour un Roi.] J'avois d'abord

† Timon lui a donné un coup de dent
aussi-bien que les autres, quand il a dit en
quelque endroit ;

§ *Ce galant Docteur de Cyrene
Est fort friand de Volupté ;
Et, souvent, ajuste sans peine
L'Erreur avec la Vérité.*

Un jour il eut envie de manger d'une
Perdrix à son souper, & en donna jusqu'à

B 4

Une

traduit, *Je croi, dit-il, qu'un chien fait comme Aristippe, réussiroit admirablement bien auprès d'un Roi. Le Grec dit seulement Βασίλειος κύων, un chien Royal. Au reste, on sait assez que Diogène fut surnommé le chien, par les Grecs, & c'est à quoi il fait allusion. Mais Diogène étoit un chien sauvage & fâcheux, si jamais il en fut ; au lieu qu'Aristippe étoit le plus joli & le plus aimable chien dont on ait parlé depuis la nourrice du Grand Cyrus, jusques à la chienne de M. Scaron.*

† *Timon.*] Ce Timon n'est pas ce fameux & célèbre Misantrope, *Amara tosca del feroe human*, qui vivoit à Athènes du tems d'Anaxagore & de Pericles ; C'est un Poëte, c'est un Philosophe, pour qui Antigonus & Ptolomée Philadelphus eurent beaucoup d'estime.

§ *Ce galant Docteur de Cyrene.
Est fort friand de Volupté, &c.*

Je crois que ces quatre lignes expriment assez bien
ce vers de Timon.

Οὐκ ἔστιν ἀρετὴν τρυφῆν ἄνθρωπος ἀμφιφύσσει
ψυχήν

Elles valent bien encore, si je ne me sotte, la ver-
sion

une Pistole & demie. Quelqu'un de ses amis sût cela, & ne se pût empêcher de lui en dire un mot. Aristippe l'écouta fort patiemment; mais ensuite, il lui fit cette demande: „ Si les Perdrix ne coûtoient qu'un „ Carolus la pièce, vous en acheteriez à „ ce prix-là; n'est ce pas? “ *Assurément*, dit l'autre. „ Hé bien, reprit Aristippe, je „ je n'estime pas plus une Pistole & demie, „ que vous un * *Carolus*; Etes vous content? “

Denys lui ayant un jour donné le choix de trois femmes: qui étoient les plus belles de son Serrail; il les prit toutes trois, & dit „ qu'Alexandre Paris ne s'en étoit pas „ mieux trouvé, pour avoir jugé en faveur „ d'une Déesse, contre deux autres Dées- „ ses. “ Mais les ayant fait conduire jusqu'à la porte du Palais, il les renvoya, & leur dit; „ qu'elles seroient assurément mieux „ chez le Prince que chez lui: “ faisant voir par là, que s'il savoit bien recevoir, il savoit bien dédaigner aussi. Et c'est pour cela, sans doute, que Straton dit un jour; „ Il n'y a qu'un Aristippe au monde, qui „
fâche

tion d'Aldobrandin, *Qualeque Aristippi delicatum ingenium conturbantis falsa.*

Une pistole & demie.] Le Grec dit cinquante dragmes. Or il me semble, (car je fai ces Notes sans livres) que la dragme valoit trois sols & demi du tems de M. Budé: & cela étant, elle doit valoir aujourd'hui un peu plus de six sols; C'est pourquoi j'ai traduit *une pistole & demie.*

* *Un Carolus.*] Le Grec dit, *Obole*, qui vaut environ un sol ou quinze deniers de notre monoye.

„ sache porter tantôt une casaque de pourpre, & tantôt des haillons.

Denys lui ayant un jour craché au visage, il l'endura en galant homme, & n'en témoigna aucun ressentiment. Un de ses amis l'ayant rencontré le lendemain ; *Quoi Aristippe*, lui dit-il, *souffrir de telles indignitez ?* „ Vous n'y songez pas repartit Aristippe : mille pauvres Pêcheurs se mouillent souvent jusqu'à la peau pour n'attraper peut-être qu'un goujeon, ou quelque méchante sardine ; & vous ne voudriez pas que je souffrisse un peu de flegme qui tombe sur mon visage, pour pêcher * *un turbot ou un saumon ?* c'est l'entendre mal, ne vous en déplaîse. “

Une autre fois, comme il passoit par la rue, Diogène qui lavoit des choux & des porreaux, s'adressa à lui, & lui dit ; „ si tu avois appris à manger de ce que j'apprête, tu ne ferois point la cour aux Rois comme tu fais. “ *Mais vous, Seigneur Diogène*, lui répondit Aristippe, *si vous aviez appris à vivre avec les vivans, vous ne laveriez ni choux ni porreaux, comme vous faites.*

Comme on lui demandoit, *quel avantage il avoit tiré de la Philosophie* : „ Quel avantage ? dit-il ; c'est que je puis converser avec tout le monde, & ne rien craindre.

Quelqu'un le reprenant de ce qu'il faisoit

B 5

trop

* *Un Turbot, ou un Saumon.*] J'ai accommodé cela à notre manière. Le Texte dit, *ἄλιον* que les Grecs mettent au nombre des gros poissons.

trop grande dépense, „ croyez-moi, dit-il;
 „ la chose ne sauroit être si mauvaise que
 „ vous pensez; puis que les * Dieux mêmes
 „ prennent plaisir à la splendeur & à la
 „ magnificence des sacrifices qu'on leur fait.
 „ Mais vous, Messieurs les Philosophes,
 „ qu'avez-vous tant par dessus les autres
 „ hommes? Au moins une chose; c'est que
 „ quand il n'y auroit point de Loix au Mon-
 „ de, nous ne laisserions pas de vivre tout
 „ comme nous faisons.

*Pourquoi † les Philosophes recherchent-ils
 les*

* *Les Dieux mesme prennent plaisir à la splendeur & à la magnificence.*] Menandre, dans certains vers que rapporte Clément Alexandrin, Horace, dans une de ses Odes, & l'Ecriture Sainte même, condamnent ces vanitez spécieuses que le peuple admire si fortement; & jetiens pourtout assuré, qu'Aristippe étoit trop éclairé pour donner là dedans; mais c'est une adresse du personnage, qui se vouloit défaire d'un Censeur chagrin & importun, & il en usera encore de même ci-dessous. Car quand on le reprendra de l'excès de sa dépense, il ne manquera pas de demander; *Le Prince n'est-il pas vertueux* (Dieu sait si on sera assez hardi pour dire que non;) *He bien, le Prince fait pourtant ce que je fais, & vous ne m'en blâmez, si fort.* Comme qui diroit; Vous couchez avec la femme de votre voisin. Ah le grand mal! répondroit l'autre. Est-ce que Jupiter n'en fit pas autant avec Alceme autrefois?

At quem deum; qui templi cæli summa senitu conentit.
 Terence.

* *Quand il n'y auroit point de loix au monde, nous ne laisserions pas de vivre comme nous faisons.*] C'est que l'homme de bien est soi-même sa propre loi, & qu'il n'agit point vertueusement par la crainte des peines; parce qu'il est fortement persuadé qu'on ne sauroit être heureux & injuste tout ensemble. Il fait bien d'ailleurs que la loi n'a point été faite pour le juste, mais pour le

les Riches; & que les Riches ne recherchent point les Philosophes? „ C'est que les Philosophes connoissent qu'ils ont besoin des Riches, & que les Riches ne connoissent pas qu'ils ont besoin des Philosophes. „ Cette demande lui fut faite par Denys.

Platon lui disoit un jour : *Vous devriez modérer l'excès de votre dépense, Aristippe.* „ Voyons, lui dit-il : Denys n'est-il pas honnête homme? Sans doute. Or cet honnête homme vit encore plus somptueusement que moi ; on peut donc vivre somptueusement & honnêtement tout ensemble.

Quelle différence y a-t-il entre un homme bien élevé, & celui qui ne l'est pas? „ la même qu'on voit entre un cheval dompté & un autre qui ne l'est pas. „

Un jour, allant faire visite chez une Courtisane, il remarqua qu'un jeune homme, qui étoit avec lui, en rougissoit : & en même tems, *mon fils*, lui dit-il, *le mal n'est pas d'y entrer; mais de n'en pouvoir sortir quand on y est.*

Quelqu'un lui proposoit une Enigme ; & le pressoit fort de lui en donner la solution. „ Il faut avouer que vous êtes un grand badin „ lui dit-il. Hé pourquoi * *déliier une bête*

méchante. Je dis plus, quand on pourroit faire voir démonstrativement, qu'il n'y a point de Providence, un homme d'honneur vivra comme il a commencé ; témoin Epicure, qui étoit, sans difficulté, le plus homme de bien qui fut à Athènes de son tems, & qui pourtant ne croyoit pas ce que nous croyons aujourd'hui.

* *Déliier une bête se sâchuse.*] C'est que le mot Grec qui

» *bête si fâcheuse* , puisque , toute attachée
 » qu'elle est , elle fait néanmoins tant de
 » peine aux gens ?

Il disoit , „ qu'il n'y a pas tant de mal à
 » être mendiant , qu'à être ignorant : par-
 » ce qu'un mendiant n'a besoin que d'être
 » aidé d'un peu d'argent ; au lieu qu'un igno-
 » rant * a besoin d'être humanisé .

On lui disoit des injures ; & il se retiroit
 tout doucement , sans y répondre. *Mais*
pourquoi t'ensuis-tu , Aristippe ? „ C'est que
 » comme vous avez le pouvoir de me dire
 » des injures , j'ai celui de ne les pas enten-
 » dre aussi.

On voit toujours ces Philosophes chez ceux
 qui sont riches. „ Et on voit toujours aussi
 » les Medecins chez les malades ; mais on
 » ne met pas en question , s'il vaut mieux
 » être le malade que le Médecin.

Allant un jour par mer à Corinthe , le
 Vaisseau sur lequel il étoit , fut battu de la
 tempête ; ce qui fit paroître quelque desor-
 dre sur son visage. „ Mais , dit quelqu'un ,
 » d'où vient que nous autres , qui ne som-
 » mes nullement savans , n'avons point de
 » peur , pendant que les Philosophes trem-
 » blent ? *Parce que le risque n'est pas pa-*
 » *reil ; & que l'ame d'une bête ne vaut pas*
 » *celle d'un homme.*

Quelqu'un se vantant de savoir une infini-
 té

qui signifie expliquer ou donner la solution d'une difficulté,
 signifie aussi délier.

* *A besoin d'être humanisé*] Le terme Grec , *ανθρω-
 πωσιμος* , dit la même chose que le François.

ré de choses : „ Hé quoi ? dit Aristipe, ceux
 „ qui mangent davantage , & qui sont per-
 „ pétuellement au parc des exercices , sont-
 „ ils pour cela plus sains que les autres
 „ qui mangent avec mesure , & qui s'exer-
 „ cent sans excès ? Non , sans doute. On
 „ peut donc dire avec raison , que pour être
 „ véritablement savant , il suffit de lire des
 „ choses utiles , sans s'attacher à celles qui
 „ sont vaines & superflues.

Un Avocat ayant plaidé une cause pour
 lui , & l'aïant gagnée , lui demanda ; *Hé
 bien , dans cette affaire , à quoi vous a ser-
 vi votre Socrate ?* „ A ceci , dit-il ; c'est
 „ que tout ce que vous avez dit pour ma
 „ défense , est véritable depuis un bout jus-
 „ qu'à l'autre.

* Il disoit , que le plus important précep-
 te , qu'il donnât à Arete sa fille , étoit de
*ne faire aucun cas de tout ce qui alloit au-
 delà du nécessaire.*

„ Quand j'aurai fait étudier mon fils , en
 „ vaudra-t-il beaucoup mieux pour cela ? *Au
 „ moins quand il sera au Théâtre † où se
 „ tient l'Assemblée du peuple , on ne dira
 „ pas que c'est pierre sur pierre.* §

Quelqu'un lui aiant amené son fils & le
 priant

* *Il disoit que le plus important précepte.*] Je croi qu'il
 ya une faute dans le Grec ; Je lis , τὸ ἄριστον ἐφ' ἑαυτῷ
 ἰσχυρίζεσθαι

† *Au théâtre , on se tiennent les assemblées du Peuple.*]
 J'ai ajoûté ces dernières paroles. C'est qu'en ce-Pais-là les
 assemblées de ville se renoient au théâtre.

§ *Pierre sur pierre.*] λίθος , qui est employé dans
 le Grec , signifie une pierre & un sot ; Et lapis en Latin tout
 de même. Terence , *Quid sit lapis ? quidam , grossus.*

priant d'en avoir soin, il lui demanda * quinze Pistoles. „ Mais, dit l'autre, j'aurois un „ Esclave pour ce prix-là. *Vous avez raison*, répondit Aristippe : *Achetez en un ; mon ami, & vous en aurez deux.*

Il disoit, „ qu'il prenoit de l'argent de ses „ disciples, pour leur apprendre à quoi ils „ s'en devoient servir.

On lui reprochoit un jour, qu'*ayant un Procès, il avoit donné un écu à un Avocat pour plaider* ; „ Cela est vrai, dit-il ; & † „ quand je donne à manger à quelques-uns „ de mes amis chez moi, j'en use de même „ avec le cuisinier qui vient aprêter nos viandes.

Denis voulut un jour qu'Aristippe l'entre-tint de quelque point de Philosophie, quoi que ce ne fut ni le tems, ni le lieu d'en parler ; car on étoit en débauche : *Je vous admire*, lui dit-il ; *C'est moi qui vous apprens comment il faut que vous parliez, & aujourd'hui vous voulez m'apprendre quand il faut que je parle.* Le Prince, se sentant piqué de cette réponse ; „ C'est donc ainsi que

* *Quinze pistoles.*] Six cens dragmes. V. les Notes p. 24.

† *Quand je donne à manger &c.*] Anciennement, quand on vouloit traiter ses amis, & ne pas aller au cabaret, on prenoit des cuisiniers à qui on donnoit tant par jour pour aprêter les viandes. Les Fragmens des Comiques Grecs que cite Athénée, font foi de cela, comme aussi plusieurs Comédies de Plaute. Il y a même des savans, qui croient que le passage de Terence, où il est dit, *manipulus furum*, s'entend de ces sortes de gens ; mais d'autres l'entendent comme celui où Virgile dit :

Furta pare belli.

„ que vous en usez , lui dit-il ? Hé bien ;
 „ Vous n'avez qu'à descendre tout à cette
 „ heure au bas bout , Aristippe.

*De tout mon cœur : car vous voulez
 sans doute , que * cette place devienne plus
 honorable qu'elle n'est.*

Quelqu'un se vançoit de bien nager. „
 „ Si est-ce , pourtant qu'un Marsouin † na-
 „ gera toujours aussi-bien que vous pour le
 „ moins.

*Quelle difference y a-t-il entre un homme
 bien fait , & celui qui ne l'est pas ?*

Il est fort aisé de prononcer là-dessus :
*Envoyez-les , l'un & l'autre , en un lieu
 où ils n'ayent aucune connoissance , & vous
 le saurez bientôt.*

„ Je boi autant que je veux , Aristippe ;
 „ & je ne m'enyvre pourtant jamais.

*Un Mulet boit tout de même , répondit-il ;
 & un Mulet ne s'enyvre pourtant jamais ,
 non plus que vous.*

Il aimoit une certaine Dame , qui en a-
 voit bien vû d'autres que lui ; & quelqu'un
 de ses amis lui ayant dit : „ Je m'étonne,
 „ Aristippe , du choix que vous avez fait
 „ de cette personne-là ; n'y en a-t-il point
 „ d'autre en cette Ville ? “ Ah pauvre hom-
 „ me , lui répondit-il ; „ feriez-vous difficul-
 „ té de loger en une maison , où quelque
 „ autre auroit logé avant vous ? nullement.
 „ Et si un vaisseau avoit servi au passage
 de

* Cette place devienne plus honorable. On donne encore
 ce mot à un certain Lacedémonien.

† Marsouin.] Le Grec dit Dauphin ; mais il me plaît
 ainsi.

„ de mille ou dix-mille hommes, & qu'un
 „ autre vaisseau n'eut jamais été en mer;
 „ vous serviriez-vous plutôt de l'un que de
 „ l'autre? point du tout. Il n'y a donc point
 „ de différence considérable entre une fem-
 „ me qui a vû plusieurs hommes, & celle
 „ qui n'en a vû aucun.

Quoi? *Vous êtes disciple de Socrate; & vous prenez de l'argent pour enseigner la Philosophie?* Il n'y a pas là de quoi s'étonner si fort, répondit il: Socrate en avoit de reste; & moi, je n'ai tout juste que ce qu'il me faut. Quand ses amis lui envoyoient sa provision de bled & de vin, il en renvoyoit une partie; mais il retenoit l'autre: aussi les plus grands Seigneurs d'Athènes lui servoient-ils de Pourvoyeurs & de Maîtres-d'hôtel: & moi, par malheur, je n'ai point de Pourvoyeurs de cette importance; je n'en ai qu'un, qui est un Esclave, que j'ai acheté à la Place.

Il voyoit souvent Lais, cette belle Corinthienne; & quelques-uns en parloient. Cela n'est rien, dit-il; *Je possède Lais; mais elle ne me possède pas: & la vertu ne nous défend pas l'usage de la volupté; pourvu qu'on y tienne une mesure honnête. & qu'on ne se laisse pas emporter aux plaisirs, cela n'est que bien.*

Une autrefois, que quelqu'un lui reprochoit la délicatesse de sa table; „ Pour vous, „ lui dit-il, vous ne donneriez pas deux „ sols de tout cela? „ *Non sans doute.* „ Il „ ne faut donc pas dire que j'aime la vo-
 „ lupté

„ lupté ; mais que vous aimez furieusement
 „ l'argent, & redoutez terriblement la dé-
 „ pense.

* Simus Maître-d'Hôtel chez Denys, fai-
 soit voir à Aristippe sa maison toute pavée
 à compartimens de marbre, & meublée
 magnifiquement ; quoi qu'au reste Simus ne
 fut qu'un misérable Esclave de Phrygie, †
 & de plus, grand faquin. Aristippe lui cra-
 cha au visage, & cet honnête-homme en
 demeura un peu interdit. „ Mais pardon,
 „ Seigneur Simus, lui dit-il : tout y est si
 „ bien paré, si bien ajusté, que pour ne
 „ rien gâter, j'ai crû qu'il valoit mieux cra-
 „ cher sur vous, que de salir la place.

Carondas (quelques Auteurs disent Phe-
 don) ayant dessein de le jouer, dit un jour
 en sa présence : *Mais qui est un certain*
Docteur, qu'on rencontre toujours si bien
peigné, si bien parfumé ? „ Hélas répondit-
 „ il, c'est moi, malheureux que je suis : si
 „ faut-il néanmoins se consoler ; car, tout
 „ de bon, je trouve que le Roi de Perse est
 „ encore plus malheureux que le Docteur
 „ qui aime tant les parfums, & qui est si
 „ propre. Mais cependant, pourquoi esti-
 „ mera-t-on moins un homme, pour sentir
 „ bon ; puis qu'on estime davantage les au-
 „ tres animaux, quand ils ne sentent pas
 „ mauvais ? Que le Ciel donc confonde ces
 „ effeminez, qui sont cause que des choses,
 Tom. II. II. Part. C &

* *Simus Maître-d'Hôtel.*] Ce que dit ici notre Au-
 teur me semble mieux convenir à Diogène qu'à Aristip-
 pe, & je doute fort de cette histoire. Notre Philoso-
 phe étoit trop galant homme pour en user de la sorte.

† *De Phrygie.*] Ce País, aussi bien que la Mysie,
 qui en étoit proche, fournissoit la Grece d'Esclaves.

» & si bonnes & si agréables, sont décriées
 » & qu'on en fait des reproches aux hon-
 » nêtes gens.

De quelle façon mourut Socrate? » Com-
 » me je voudrois mourir moi-même. «

Polyxene le Sophiste, l'étant allé visiter un jour, & ayant vû dans la salle, quantité de belles Esclaves, & des viandes exquisés & rares, qu'on servoit sur table; il en demeura tout surpris; & lui témoigna qu'il y avoit là dedans quelque chose, qui, selon son sens, ne convenoit pas autrement à la profession de Philosophe. Aristippe le laissa dire; & après avoir écouté sa censure sans émotion; » Seigneur Polyxene, fai-
 » tes-nous une grâce; foyez des nôtres ce
 » soir, je vous en supplie. *Vous m'obligez trop,* dit Polyxene: *il n'y a pas moyen de vous refuser.* » Je vois donc bien, Poly-
 » xene: ce n'étoit pas la qualité des viandes,
 » qui vous choquoit tantôt: c'étoit la dé-
 » pense, peut-être, que tout le monde ne
 » voudroit pas faire pour un souper tel que
 » celui-là.

Bion dit de lui en quelque endroit de ses
 * *Entretiens*, qu'un jour, comme il faisoit voyage, l'Esclave qui portoit son argent, lui dit n'en pouvoir plus, & qu'il lui étoit impossible d'en porter tant. *Fette ce qui s'incommode,* lui dit-il; *& porte le reste, si tu peux.*

Il s'étoit embarqué, pour aller en son païs; mais il ne s'étoit pas apperçû que le vais-
 sens

* ENTRETIENS,] ou *Dissertations*.

seau sur lequel il s'étoit mis, étoit un Vaisseau de Cortaires. Il le reconnut à la fin; & commanda, en même tems, à son Valet de Chambre, de lui apporter la cassette où étoit son argent. Il se mit à le conter; & l'ayant remis dedans, il la laissa tomber en la mer, comme par mégarde, & ne manqua pas de faire l'affligé, comme il faut. Cette adresse le sauva; & l'on raporte que depuis étant en lieu de sûreté, il dit à ceux qui lui en parloient. *J'ai perdu mon argent, il est vrai; mais mon argent m'eut perdu, si je ne l'eusse perdu; Et Aristippe vaut un peu mieux que son argent.*

Lors qu'il arriva à la Cour de Syracuse, Denys lui demanda „ ce qu'il y étoit venu „ faire? „ Pour donner de ce que j'ai, dit-il, „ & recevoir ce que je n'ai pas.

Quelques-uns disent qu'il répondit autrement: *Lors que j'avois besoin de sagesse, je me retirai auprès de Socrate; Et maintenant que j'ai besoin d'argent, je me retire auprès de vous.*

„ La plupart des hommes sont bien é-
 „ tranges, disent-ils: car s'ils veulent ache-
 „ ter quelques meubles, ils apportent toutes
 „ les précautions imaginables, pour n'y être
 „ pas trompez: mais s'il s'agit de savoir quel
 „ genre de vie ils doivent choisir, ils n'y
 „ songent nullement; tout leur est bon. Il
 y en a qui attribuent ce mot à Diogène,
 & non pas à Aristippe.

Un jour dans une débauche qui se fai-
 soit à la Cour, Denys voulut que tous ceux
 qui étoient à table dussent avec des ro-

bes de pourpre : „ Pour moi dit Platon ; je ne saurois faire cela ; & en même tems il prononça ce vers d'Euripide.

Je ne saurois porter une robe de femme :

Mais comme on eut présenté la même robe à Aristippe, il la prit sans façon ; & recita un passage du même Poëte, qui dit ailleurs,

*Celle dont les pensers sont pleins d'honnêteté,
En tous lieux saura bien garder sa pureté.*

Il demandoit un jour je ne sai quoi à Denys, pour un de ses meilleurs amis ; & voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, il se jeta à ses pieds, le visage contre terre. Quelqu'un l'en railla, c'ar cétoit une espèce d'adoration ; & les Grecs ne pouvoient souffrir une soumission si honteuse. *Cela est fâcheux*, dit-il, *je l'avouë : mais vous ne savez pas que le bon Prince a souvent les oreilles aux pieds, & je n'en suis pas cause.*

Pendant le séjour qu'il fit en Asie, Artapherne, Lieutenant du Roi de Perse, le fit arrêter, & commanda qu'on le lui amenât. Aristippe y allant sans paroître aucunement étonné, quelqu'un lui dit ; „ quoi, vous êtes si assuré que cela ? * *Et que dois-je crain-*

* *Que dois-je craindre, répondit-il, puis qu'on me mene au Satrape du Grand Roi ?* Satrape est un ancien mot Persan, qui signifie Gouverneur de Province ; & par le Grand Roi, les Grecs entendent toujours le Roi de Perse. Or on fait

craindre, répondit-il ; puis qu'on me mène
à un Satrape du Grand Roi

Il disoit, „ que ceux qui laissoient l'éru-
„ de de la sagesse, pour s'attacher aux au-
„ tres sciences, faisoient comme les galans
„ de Pénélope, qui au lieu de s'attacher à
„ la maîtresse, s'amusoient après les sui-
„ vantes.

Il y a un mot d'Ariston, qui ressemble
fort à celui-là ; car il disoit, „ que telles
„ gens faisoient comme Ulysse, qui avoit
„ vû presque tous les morts qui étoient aux
„ enfers, mais qui n'avoit point parlé à la
„ Reine.

On lui demandoit *ce qu'il falloit appren-*
dre à un enfant ? „ ** apprenez lui*, dit-il,

C 3

de

sait qu'il y avoit dans ce Pais-là des Ecoles où l'on appre-
noit aux enfans ce que c'est que Justice & Injustice. Xe-
nophon le dit assez. Quand donc Aristippe répond, *que*
dois-je craindre, &c. C'est comme s'il disoit ; rien ne doit
alarmer mon innocence, puis que je me vai présenter de-
vant Artapherne, le plus juste de tous les Lieutenans du
Grand Roi. Il ne faut pas oublier que les vieux Rois
de Perse étoient fort rigoureux à l'endroit des Juges,
lors qu'ils manquoient à leur devoir, & qu'ils oublioient
leur caractère ; il n'y avoit point d'azyle pour eux ; & la
regle de ce Pais-là, c'étoit,

Aut peccare nefas, aut prodium est mori.

* *Apprenez-lui de bonne heure, ce qui lui pourra servir*
quand il sera grand.] Hé plût à Dieu donc que quel-
que nouvel Aristippe parût aujourd'hui au monde pour
repurger notre siècle, & reformer par la force & les gra-
ces de son Eloquence, les abus où tombent presque tous
les pères, quand il s'agit de l'instruction de leurs enfans.
Il ne seroit pas d'avis que cette jeunesse passât ses plus
belles années à disputer sur la Théogonie d'Hésiode, sur

la

de bonne heure , ce qui lui doit servir quand il sera grand.

On lui disoit, comme par reproche ; *vous vous attachiez autrefois à Socrate ; & à présent vous vous attachez auprès de Demys,*
 „ cela est vrai, répondit-il : mais en ce tems-
 „ là, j'avois besoin de m'instruire, & main-
 „ tenant je cherche à me divertir.

S'étant enrichi par les discours qu'il faisoit à ceux qui le venoient voir, Socrate lui demanda ; ** d'où est venu tant de bien que vous avez Aristippe ?* „ De la même source, lui dit-il, *d'où vous est venu le peu que vous avez, Socrate.*

Une Courtisane l'ayant rencontré un jour, lui dit ; *savez-vous bien, Aristippe, que je suis grosse de vous ?* „ Bagatelle, lui dit-il :
 „ est-ce que vous pourriez courir par un
 „ champ couvert de chardons, & me dire
 „ précisément quel chardon vous auroit pi-
 „ quée ?

Il avoit une fille admirablement bien-faite.

La Métaphysique de Parménide, sur les Idées de Platon, sur les syllogismes de Chrysippe; rien de tout cela. Il leur diroit plutôt, si je ne me trompe; que vos enfans étudient ce que j'ai appris autrefois, & qui me fait tant d'honneur aujourd'hui: qu'ils s'attachent bien à la Morale & à la Politique; qu'ils lisent avec soin les bons Historiens & les bons Poëtes; qu'ils apprennent à bien parler & à bien écrire.

* *D'où vous est venu tant de bien, &c. D'où vous est venu le peu que vous avez, Socrate.*] Il y a là dedans une souplesse d'Aristippe; car Socrate lui demandoit d'où étoient venues tant de richesses, & Aristippe lui répond; d'où vous est venue la modération que vous avez. J'ai gagné beaucoup de bien par la Philosophie; & cette même Philosophie vous a inspiré l'amour d'une pauvreté honnête, que vous préférez aux richesses.

te, & capable des plus hautes contemplations; mais il avoit un fils fort brutal, & qui n'avoit aucun goût pour les belles choses. Si bien qu'Aristippe n'en pouvant rien faire, fut contraint de l'éloigner d'auprès de lui. Un de ses amis fût cela; & l'étant venu voir, il lui dit entr'autres choses; *mais après tout, Aristippe, ce garçon-là est venu de vous: c'est votre fils, c'est tout dire.*

„ Ah vous raisonnez donc ainsi, dit Aristippe; la vermine vient de nous aussi; le

„ flegme & plusieurs autres saletez viennent

„ de nous encore: nous ne les voudrions

„ pas tenir près de nous pourtant.

Il avoit reçu en argent, quelques libéralitez du Prince; & Platon en avoit reçu une aussi, mais en livres. On dit à Aristippe, qu'on s'étonnoit de cela. *Bon Dieu,* répondit-il, *que les gens sont donc aisez à étonner!* * *Platon a besoin de livres, & il en prend; & moi, j'ai besoin d'argent, & j'en prens: trouve-t-on cela si étrange?*

On lui demandoit; „ dequoi Denis vous

„ reprend-il quelque fois? † *de la même chose,* dit-il, *dont les autres me reprennent quelquefois aussi.*

Il dit un jour à Denis; „ si vous voulez me faire donner cent pistoles, je vous serois infiniment obligé.“ DE. Ha, ha,

C 4

vous

* *Platon a besoin de livres, &c.*] Il y a quelque apparence qu'Aristippe raille Platon, & qu'il le traite d'homme d'Ecole.

† *De la même chose,* dit il, *dont les autres me reprennent aussi.*] Je croi que c'étoit quelque importun qui lui vouloit parler de la fumure faite de sa table, & du luxe de ses habits

vous m'aviez dit tant de fois que le Sage ne manquoit de rien! AR. „ Il est vrai, „ Seigneur: mais donnez toujours; & puis „ nous mettrons l'affaire en question. Il lui fit donc délivrer ce qu'il demandoit; & Aristippe l'en remerciant lui dit; *Hé bien, Seigneur, vous le voyez: * le Sage ne manque de rien.*

Denys lui ayant un jour allégué ces deux vers de Sophocle, pour lui faire peur.

*Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il y demeure esclave.*

„ Difons mieux, Seigneur,

*Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il n'est jamais esclave.*

Quelques-uns donnent ce mot à Platon: mais Diocles, au Livre de la VIE DES PHILOSOPHES, le donne à Aristippe.

Il y avoit eu quelque froideur entre lui & Esquine. Aristippe donc l'ayant rencontré un jour; lui dit; *quoi donc, n'y a-t-il point moyen de nous remettre jamais bien ensemble? ne cesserons-nous point de badiner comme des enfans? Et faut-il attendre que quelque Discoureur, qui fera l'homme d'importance, nous vienne reconcilier entre les verres?*

Et

* *Le Sage ne manque de rien.*] C'est une équivoque sur le mot ἀπορῆν, qui signifie manquer de bien, & manquer de moyen & d'adresse pour faire réussir quelque chose. C'est sur cette seconde signification qu'est fondée la réponse d'Aristippe.

Esquine lui dit, „ qu'il seroit ravi de vivre bien avec lui. *Souvenez-vous donc Esquine, que quoi que plus âgé que vous je vous suis pourtant venu trouver le premier.* „ Par Junon, vous dites bien, Aristippe: aussi êtes-vous beaucoup meilleur que moi; car j'ai commencé la brouillerie, & vous recommencez l'amitié.

Voilà à peu près, tous les bons mots qu'on lui attribue, & que j'ai recueillis de plusieurs Auteurs. Or je trouve quatre Aristippes, remarquables entre les autres: celui dont nous parlons; celui qui a fait une HISTOIRE d'ARCADIE; un autre surnomme(a) *Metrodidacte*; & le quatrième fut un Philosophe de la nouvelle Académie.

Outre les ouvrages que le premier Aristippe avoit faits, quelques-uns disent qu'il avoit composé encore six livres de Dissertations; & quelques autres, du nombre desquels est Sosicrate de Rhodes, disent qu'il n'a rien écrit absolument: mais Sotion & Panætius assurent qu'il fit une partie des livres qui portent son nom; & en mettent quelques-uns en la place de quelques autres.

Il tenoit que la * Fin étoit un mouvement doux, qui se distribue & s'étend à la sensation. †

§ Or puis que nous avons décrit la vie
C. 5 d'A-

* La Fin] La fin des biens & la fin des maux, Ce sont des termes de Philosophie, pour dire, le souverain bien, le souverain mal.

† A la sensation.] Terme de Philosophie encore, qui ne se peut changer.

§ Or puis que nous avons décrit la vie d'Aristippe.] Il

(a)
C'est à dire instruit par sa mère; & cette mère étoit fille de notre Aristippe.

d'Aristippe, il est tems de dire un mot des **CYRÉNAIQUES**, qui sont venus de lui.

Ces Philosophes se partagent en trois branches: les uns sont surnommez **HEGESIAQUES**; les autres **ANNICERIENS**; les autres **THEODORIENS**; auxquels on ajoute encore certains * **ERETRIQUES**, qui sont descendus de Phedon. Voici leur suite, ou leur succession, telle qu'on la trouve dans les anciens Auteurs.

Aristippe, dont nous venons de parler, fut suivi d'Arete sa fille; * *d'Ethiophe, de la Ville de Ptolemaïde; & d'Antipater de Cyrene.*

A Arete succéda Aristippe son fils, surnommé le Disciple de sa mère.

Cet Aristippe fut suivi de Théodore, qui fut au commencement surnommé *l'Atèle*; & ensuite *Dieu*.

A Antipater succéderent ceux-ci: Epitimidés de Cyrene, Paræbatés, Hegesias, sur-

n'a parlé ni de sa maison, ni de son éducation, ni de ses premières études, ni de sa femme, ni de sa mort, &c. Et cependant il appelle cela la vie d'Aristippe. C'est donc à dire que les deux ou trois remarques que j'ai faites sur la préface de Diogène & sur la vie de Thalés sont très-véritables. En effet ce livre n'est autre chose que l'extrait d'un ouvrage très-ample qu'on a perdu, il y a déjà long-tems. Et si cela n'étoit pas ainsi, on n'y trouveroit pas tant de beautés qu'on y en trouve, & qu'on impute à Diogène très-injustement.

* **ERETRIQUES**, ou *Eretriques*. Diogène en parle ailleurs.

† *Ethiophe de la Ville de Ptolemaïde.*] Monsieur Vossius en son livre postume des Philosophes, a traduit, Ptolemée l'Ethiopien; mais je n'ai pas son livre ici. On y prendra garde si on veut.

surnommé * l'Orateur de la Mort ; & † An-
niceris.

OPINIONS DES CYRE- NAIQUES.

Ceux qui suivoient la discipline d'Aristip-
pe ; & qu'on appelle simplement , Cy-
renaïques ; bâtissoient sur ce fondement ;
qu'il n'y a que deux passions , la Douleur &
la Volupté : Que la Volupté est un mouvement
doux & agréable ; & la Douleur un mouve-
ment aspre & fâcheux.

§ *Qu'une Volupté ne diffère point d'une au-
tre Volupté ; & qu'il n'y a point plus de
douceur en celle-ci , qu'en celle-là.*

Que tous les animaux reçoivent la Volup-
té avec joye , rejettent la Douleur avec aver-
sion.

Que

* *L'Orateur de la mort.*] C'est ainsi que j'ai traduit
πισθόνατος qui est dans le Grec. Ce mot signifie un
homme qui persuade de mourir. Au reste on lui donna ce
nom , à cause d'un certain livre homicide qu'il avoit fait ;
car ceux qui l'avoient lû avec un peu d'application , renon-
çoient au boire & au manger (a) quoi qu'on leur pût dire ;
après quoi ils devenoient morts sans ressusciter. Cicéron en
parle en ses déclamations philosophiques , autrement ,
en ses Tusculanes.

(a)
ἀπορροή
τελευτή.

† *Et Anniceris.*] Monsieur Casaubon le fait successeur
d'Hegeias , & il a raison. Monsieur Menage a raison au-
ssi de croire que ces mots , ἀπὸ Πλάτωνα λυβανάρηδον
qui délivra autrefois Platon de l'Esclavage , ont été ajoutés
par quelque ignorant. Car la Chronologie ne s'accorde
pas avec cela.

§ *Qu'une Volupté ne diffère point d'une autre Volupté ,]
ou qu'une Volupté n'est pas plus qu'une autre.* Au reste j'ai
suivi la correction de M. Casaubon , qui est absolument
nécessaire.

Que la Volupté du Corps est la Fin : mais que par cette Volupté , ils n'entendent pas celle que se propose Epicure , & qui n'est Volupté , qu'entant que l'animal ne sent ni peine ni douleur.

Que la Fin & la Félicité ne sont pas même chose ; car chaque Volupté particulière est Fin ; & la Félicité est l'assemblage de toutes les Voluptez particulières ; parmi lesquelles on range celles qui sont à venir.

Que chaque plaisir particulier est souhaitable de soi-même ; & que la Félicité n'est souhaitable , qu'à cause des plaisirs particuliers qui la composent.

Pour prouver que la Volupté est la fin , ils disent que dès notre plus tendre enfance , nous nous y attachons même sans aucun raisonnement ; & que quand nous l'avons obtenue , nous ne cherchons plus rien : Mais qu'au contraire , nous fuyons de toute notre force , la Douleur , qui est son ennemie ; & faisons toutes choses pour nous en délivrer.

Que la Volupté est un bien , quoi qu'elle vienne quelquefois d'une chose vilaine : Que l'action voluptueuse peut être ou deshonnête , ou indécente ; mais que cela n'empêche pas que cette action ne soit un bien , & que d'elle-même elle ne soit désirable.

Pour l'éloignement de la Douleur , dont parle tant Epicure , & qu'il propose comme Fin ; ils tiennent que ce n'est ni Volupté ni Douleur : parce que , comme ils disent , la Volupté & la Douleur consistent en mouvement ; & que de la manière dont Epicu-
re

re propose son opinion , il n'y peut avoir de mouvement : si bien que sa Volupté n'est après tout , que ce qui se voit en un homme qui dort.

* *Il se peut faire , disent-ils encore , qu'il y ait certains hommes , qui ne recherchent point la Volupté : Et que la raison de cela est , que telles gens ont l'esprit mal tourné , & le jugement perverti.*

Qu'au reste , tous les plaisirs , & toutes les Douleurs de l'Ame , ne viennent pas des plaisirs , ou des Douleurs du Corps ; puis que le simple bonheur d'un ami ; ou l'heureux succès de nos affaires , font naître la Volupté dans nos cœurs.

Que ni le simple souvenir , ni la simple espérance des biens qu'on se représente , ne fait point la volupté , comme estime Epicure ; parce que le mouvement de l'Ame cesse , & se détruit avec le temps.

Que l'ouïr simplement & la vûë simplement , n'engendrent point la Volupté. Par exemple , disent-ils , nous prenons plaisir à ouïr ceux † *qui contrefont les pleureux & les*

* *Il se peut faire , disent-ils encore , qu'il y ait certains hommes qui ne recherchent point la Volupté ,] Je croi qu'ils disoient cela pour aller au devant d'une objection qu'on leur faisoit , & la voici. Si la Volupté est la seule fin , que l'homme se doit proposer , d'où vient donc qu'il y a des gens qui n'en ont aucun sentiment ? Ils répondirent , les hommes dont vous nous parlez , n'ont que la forme extérieure de l'homme , ou pour mieux dire , les hommes de cette sorte sont de vraies bêtes.*

† *Qui contrefont les pleureux & les pleureuses.] Le Grec dit , qui imitent les lamentations ; mais j'ai crû qu'ils entendoient parler de ces gens qui alloient autrefois pleurer aux funérailles pour de l'argent.*

les pleureuses ; mais nous oyons avec douleur , & avec peine , ceux qui pleurent & se lamentent effectivement tout-de-bon.

Pour l'indolence , & l'éloignement du Plaisir , ils appelloient cela , un Estat moien , ou une Constitution moienne.

* *Ils disoient que les Voluptez du Corps , valent mieux que celles de l'Esprit ; & que la peine d'un Corps qui souffre , est pire que celle d'un Esprit outré de douleur. C'est pour cela , ajoutoient-ils , que les Loix emploient les peines corporelles contre les scélérats , plutôt que celles qui s'adressent à l'Âme.*

[Je suis entièrement persuadé , que les lignes suivantes , que j'ai fait imprimer en Italique , n'ont point été tirées de Diogène ; & cela ne se peut. Elles sont du crâ de quelque ignorant , qui avoit mis cela à la marge de son exemplaire. Cet avertissement suffira , si je ne me trompe , pour justifier ce que je dis :] Car

* *Ils disoient que les voluptez du corps valent mieux que celles de l'esprit.]* C'est une grande question. Pour moi il me semble que toutes les voluptez du corps ne sont point capables de faire oublier un déplaisir vif & sensible dont un cœur est outré ; comme vous dites la perte d'un ami généreux , la perte de son honneur &c. Il n'y a point de festins , point de musiques , point de partie de chasse qui puissent guérir de telles blessures. De plus comme les plaisirs de l'ame , quand ils sont extrêmes , nous ôtent le sentiment de tout ce qui touchoit nos sens auparavant ; Pon peut dire aussi , ce me semble , que les peines de l'ame quand elles sont extrêmes , l'emportent de beaucoup sur celles du corps. Mais , dit-on , les loix en ont pourtant jugé autrement. Il est vrai ; mais le jugement que je fais sur cette matière , est conforme à celui de Jube César , qui avoit bien autant d'esprit que ceux qui avoient fait des loix & des ordonnances avant lui.

Car ils croyoient que la Douleur étoit plus fâcheuse, & que la Volupté étoit plus naturelle à l'homme. C'est pourquoi, aussi, ils apportoit beaucoup plus de soin à ménager l'une que l'autre, & que c'est pourquoi la Volupté étant désirable d'elle-même, il y avoit des choses fâcheuses, qui produisoient certains plaisirs, & qui se contrarient souvent. De sorte que cet assemblage de Voluptez, qui constitue la Félicité, leur paroissoit très-difficile.

Ils estimoient que tous les Sages ne vivent pas avec Volupté & que tous les Fous ne vivent pas avec Douleur : mais que l'un arrivera toujours plutôt que l'autre. Car il suffit d'avoir l'usage de quelque plaisir particulier, * qui peut tout seul remettre une ame abatus & qui languit.

Que la prudence est un bien, & que pourtant, elle ne doit pas être recherchée pour elle-même, mais pour les commoditez qui en viennent. Qu'on

* Qui peut, tout seul, remettre une ame abatus & qui languit.] Comme par exemple, le plaisir des festins, l'entretien d'une belle personne, la satisfaction qui se trouve à entendre une excellente voix, ou un lut bien touché, témoin Saül, Achille, Sappho, Pindare & Horace, qui appelle sa lyre, *curarum dulca lenimen*, pour dire, que c'est elle, qui charme ses inquiétudes, & calme tous ses déplaisirs. Car il est certain qu'un tel plaisir, quoi que seul, peut servir à faire divertir, & à suspendre les peines que sent l'ame, pourvu qu'on s'y attache bien. Il me semble mesme que la mémoire des occasions agréables, où nous nous sommes trouvez autrefois, est capable d'adoucir une partie de nos amertumes. Mais ce remède n'est pas bon pour toutes sortes d'ames ; il faut pour cela être sage comme Epicure, qui en recommandoit si fort l'usage, & qui s'en trouvoit si bien. Pour les foux, & les emportez, un tel remède produiroit en eux un effet tout contraire.

Qu'on doit chérir un ami pour l'utilité ; comme nous chérifions les parties de notre corps, tant que nous en tirons quelque service.

* *Qu'un homme peut avoir certaines vertus, quoi qu'il soit d'ailleurs très-vicieux.*

† *Que l'exercice corporel sert à l'acquisition de la Vertu.*

Que le Sage ne sera jamais atteint ni d'Envie ; ni de Superstition ; parce que l'une & l'autre ne viennent que d'une opinion vaine & folle : mais qu'à la vérité, il pourra quelquefois sentir de la tristesse, & de la crainte ; parce que l'une & l'autre arrivent naturellement.

Que les Richesses produisent des plaisirs ; mais qu'elles ne doivent pas être recherchées pour elles-mêmes.

Qu'on peut comprendre les Passions ; mais non pas leur origine.

Pour la P H Y S I Q U E , ils ne s'y attachoient point ; * d'autant, disoient-ils, qu'on n'en

* *Qu'un homme peut avoir certaines vertus, quoi qu'il soit d'ailleurs très-vicieux.*] C'est que beaucoup de Philosophes ont tenu qu'on ne pouvoit avoir une vertu qu'on ne les eût toutes.

† *Que l'exercice corporel sert à l'acquisition de la vertu.*] Socrate en jugeoit ainsi ; & on ne peut douter qu'une âme ne face ses fonctions bien plus noblement, & plus aisément en un corps bien disposé, que dans un qui ne l'est pas ; & il n'y a que l'exercice pris à propos qui mette nos corps en cet état.

§ *On n'en sauroit avoir de pleine & entière connoissance.*] La raison de cela, (mais il n'y a que très-peu de gens qui songent à ces importantes vérités) c'est que nous ne connoissons les choses que par certaines convenances, qu'elles ont avec notre goût, avec notre odorat, &c.

Nous

n'en sauroit avoir de pleine & entière connoissance.

Ils faisoient cas de la LOGIQUE à ce que quelques-uns tiennent, à cause de l'utilité de cet art : mais Méleagre & Clitomaque assurent, qu'ils n'estimoient ni la Physique, ni la Logique ; croiant, comme ils faisoient, qu'un homme qui a une fois connu parfaitement ce que c'est que *bien*, & ce que c'est que *mal*, parlera toujours comme il faut, aura le cœur net de Superstition, & ne craindra point la mort.

* *Que ce qu'on appelle juste, bonnête, & desbonnête, n'est point tel naturellement ; mais parce que la Coutume & la Loi le veulent ainsi.*

Qu'un homme de bien, pourtant, ne fera rien qui choque l'usage établi, parce qu'il ne veut pas tomber dans les peines portées par la Loi, ni donner mauvaise opinion de sa conduite : & ils ajoutent, qu'en faisant ainsi, il est sage.

Ils sont aussi de l'opinion de ceux qui tien-
Tome II. II. P. D. nent

Nous sentons, à la vérité, les effets, & cela suffit pour notre misérable mortalité : mais un même effet peut venir de plusieurs causes. D'ailleurs qui nous assureta que nous avons tout ce qui nous est nécessaire pour la compréhension des choses ? Au moins est-il bien constant, que certains animaux, qui ont les mêmes sens que nous, voient mieux, flairent mieux & entendent mieux que nous ne faisons, Et peut-être que si nous avions ce que ces animaux ont par dessus nous, nous verrions bien des choses qui nous sont cachées.

† *Que ce qu'on appelle juste, bonnête & deshonnête, n'est point tel naturellement.*] Il y a encore aujourd'hui des gens qui soutiennent cette opinion. Il y a sujet de s'en étonner.

ment; * *Qu'on peut faire progrès dans les Sciences & dans les Arts ; Qu'un homme peut s'attrister plus qu'un autre ; Que les sens ne nous rapportent pas toujours la vérité.*

LES HEGESIAQUES.

Ceux qu'on appelle HEGESIAQUES avoient les mêmes principes, la Volupté, & la Douleur.

Ils tenoient que la † *Courtoisie*, l'Amitié, & la Bénédicence, ne font rien parce qu'on ne les recherche point pour elles-mêmes, mais pour les avantages qui en reviennent; & que ces avantages étant une fois ostés, ces choses-là ne font plus qu'un pur néant.

Que la parfaite Félicité étoit entièrement impossible; & ils le prouvoient ainsi: Notre Corps est rempli d'une infinité de desordres & de passions; or notre Ame participe à tous les desordres de ce Corps; & d'ailleurs la Fortune traverse souvent les espérances que nous concevons; Quelle est donc cette souveraine Félicité? & où la trouverons-nous?

Que la Vie est souhaitable; mais que la Mort l'est aussi.

Que rien n'est agréable de sa propre nature.

Que *Qu'on peut faire progrès dans les Sciences.*] C'est encore une question fort agitée parmi les Philosophes Grecs, & M. Calaubon en a touché quelque chose dans ses notes. † *Courtoisie*. Il y a dans le texte, *ἡγάπη*, qui signifie *grâce, courtoisie & reconnaissance*; on peut choisir.

Que les choses nous plaisent , * à cause de la rareté &c de la nouveauté , &c qu'elles cessent de nous plaire par la satiété.

Que les Richesses & la Pauvreté , à l'égard du Plaisir , ne sont rien ; puis que la Volupté du Riche n'est point différente de celle du Pauvre.

Que la Liberté , la haute naissance , & la Gloire , ne sont pas plus pour la mesure de la Volupté , que la Servitude , l'Obscurité , & la Bassesse d'extraction.

Qu'il est utile à celui qui n'est pas prudent , de vivre ; mais qu'à celui qui est sage & bien avisé , c'est une chose indifférente.

† Que le Sage fera tout pour soi-même ; croiant que les autres ne le valent pas : & que s'il semble tirer d'eux des avantages très-considérables ; ces avantages , pourtant , ne feront rien , au prix de ce qu'ils reçoivent de lui.

§ Ils n'admettoient point le témoignage des
D 2 sens

* *A cause de la rareté.*] Le mot Grec *αἰνός* qui est employé dans le texte , peut signifier aussi , petite quantité , & disette ; & le mot *καινός* que j'ai traduit par celui de nouveauté , peut aussi signifier inaccoutumance.

† *Que le Sage fera tout pour soi-même , croiant que les autres ne le valent pas &c.*] Je connois un galant homme qui croit que toutes ces grandes âmes , que les Chroniques & les histoires ont tant célébrées , devoient avoir ce sentiment ; il ajoute même que le Magnanime des Philosophes , ne sauroit être tel , s'il ne pense de soi-même ce que les Hérogues disoient de leur Sage ; & il en pourroit bien être quelque chose.

§ *Ils n'admettoient point le témoignage des sens comme un témoignage certain.*] Le Grec dit , *ἀσθενήματα*. Et moi j'ai ajouté

sens , comme un témoignage certain ; parce que les sens ne peuvent avoir de connoissance distincte & exacte , & qu'ils suivent simplement les apparences ; sans être aidez de la raison.

Ils tenoient que celui qui a commis une faute est digne de pardon ; parce que qui-conque fait mal , ne le fait point volontairement ; mais qu'il y est forcé par la violence de sa passion.

* *Qu'on ne doit point haïr un tel homme ,*
mais

ajouté *ὡς* [comme] avant cette particule *εἰ*. Et il faut lire ainsi. Mais il y a plus encore , & ce passage est bien plus corrompu qu'il ne paroît. Voici comme il se trouve dans le Grec. *ἀνὴρ ἐν τὰς αἰσθησεις ἐκ ἀκριβέους τὴν ἐπίγνωσιν , τῶν τε ἐυλόγως φαινομένων πάντα πρᾶττεν*. Or il n'y a point d'homme qui puisse entendre cela , ni trouver , même , la moindre couleur pour excuser ce langage. Car si l'on traduit le Grec mot pour mot , voici ce qu'il dira , *Ils estoient les sens qui ne rendent point la connoissance exacte , & qu'ils font tout des choses qui paroissent raisonnablement*. Voilà un fort bon galimatias , comme vous voyez. Je dis donc premièrement , qu'il faut ôter ces deux mots *πάντα πρᾶττεν* , qui ont été tirez du passage qui précède celui ci , & où il est dit que le sage fera tout *εἰ*. *πάντα πρᾶττεν*. En second lieu , il faut ôter la virgule qui est après *ἐπίγνωσιν* , comme aussi la particule *τε* qui est devant *ἐυλόγως* : après quoi le sens sera net & incontestable. C'est celui que vous trouverez dans ma version. Au reste la note est un peu longue , mais si j'en demandois pardon , elle le seroit encore davantage.

* *Qu'on ne doit point haïr un tel homme .*] L'Emp. Antonin dit la même chose dans ses Mémoires , & d'autres l'avoient dit avant lui. Je croi vous devoir avertir en passant , (quoi que cela ne fasse rien pour ma version) qu'au lieu de *ὅν γὰρ ἐκόντα ἀμαρτάνειν* , il faut lire , *ὅν γὰρ ἀμαρτάνοντα ἐκόντα ἀμαρτάνειν*. Si on considère ce qui précède dans l'original , on n'aura pas de peine à recevoir cette correction.

mais plutôt l'instruire , & le corriger.

Que le Sage n'a jamais tant d'avantage dans le choix des biens , que dans la fuite des maux , ne se proposant autre chose , que de vivre sans douleur , & sans chagrin ; ce qui arrivera toujours à ceux qui sont indifférens pour tout ce qui produit la Volupté.

LES ANNICERIENS.

LES ANNICERIENS avoient presque les mêmes maximes que les Hegeſiaques ; mais ils ne ruinoient pas l'amitié , la courtoisie , & l'honneur qu'on porte à Père & à Mère ; non plus que l'affection tendre qu'on doit avoir pour ſa Patrie. Ils tenoient même que ſi ces choſes faiſoient quelquefois de la peine au Sage , il ne laiſſoit pas pour cela d'être heureux ; dût-il avoir très-peu de plaiſirs.

Que la Félicité d'un ami n'eſt pas ſouhaitable d'elle-même ; parce que nous ne ſentons point la félicité d'un autre.

Que la raiſon ne ſuffit pas pour nous affermir , & nous mettre au deſſus des ſentimens du vulgaire ; mais qu'on a beſoin encore pour cela , de faire une habitude * *contraire à celle qui s'eſt formée & nourrie en nous* , depuis le moment de notre naiſſance.

Que ce n'eſt pas à cauſe de l'intérêt ſeulement , que nous devons chérir nos amis , parce que cet intérêt venant à ceſſer , nous ne nous ſoucierions plus d'eux : mais qu'il

D 3

les

* *Contraire à celle qui s'eſt formée & nourrie en nous.*] Le Grec dit , diſpoſition qui s'eſt nourrie avec nous.

les faut aimer à cause de la bien-veillance qu'on a l'un pour l'autre. Que cette bien-veillance au reste, est si considérable dans la vie, qu'un homme d'honneur, pour ne pas manquer à un si juste & si raisonnable devoir, ne fera point difficulté de souffrir de la peine; encore qu'il se propose la Volupté pour Fin. Ils ajoutent à cela, que quoi que la privation de la Volupté soit douloureuse à cet honnête homme, il la souffrira néanmoins volontiers, & s'y exposera en homme de bien, parce que la tendresse qu'il a pour son ami le veut ainsi.

L E S T H E O D O R I E N S .

L E S T H E O D O R I E N S ont tiré leur nom de ce *Théodore*, dont nous avons dit quelque chose ci-dessus; & ils s'attachent à ses maximes.

Ce Philosophe renversoit entièrement toutes les opinions qu'on a des Dieux, comme il paroît par un livre qu'il a écrit sur ce sujet, & qui n'est pas un ouvrage à mépriser; car la plupart tiennent qu'Epicure en a tiré beaucoup de choses.

Antisthène au livre qu'il a fait de la suite, ou de la SUCCESSION DES PHILOSOPHES, dit, qu'il fut Auditeur d'Anniceris, & de Denis le Dialecticien.

Il tenoit que la joye & la tristesse sont la fin des biens & des maux.

Que la joye vient de la prudence, & la tristesse de l'imprudence.

Que les seuls & uniques biens de la vie sont

sont la Justice & la Prudence, & que les deux maux souverains & extrêmes, sont l'imprudencce & l'injustice: mais que la douleur & la volupté ne sont d'elles-mêmes ni maux ni biens.

Il disoit que l'amitié n'est rien, parce qu'elle ne se rencontre ni parmi les fous, ni parmi les sages. Car les fous, disoit-il, ne reconnoissent point d'amitié, sitôt que l'utilité en est ôtée; & les sages se contentent d'eux-mêmes, sans se soucier d'être aimez de qui que ce soit.

Qu'il n'étoit nullement raisonnable qu'un honnête homme s'exposât à la mort pour sa Patrie: car à quoi bon perdre la prudence, & une heureuse constitution d'ame, pour des ignorans & des fous? Que d'ailleurs, la Patrie du Sage, est tout le monde universellement; & non pas quelque ville, quelque bourg ou quelque village.

* *Qu'un homme vertueux pourroit prendre le bien d'autrui, baiser la femme de son voisin, & n'épargner pas même les Temples, s'il le falloit: parce qu'il n'y a aucune de ces choses qui soit vilaine naturellement,*

D 4

G

* *Qu'un homme vertueux pourroit prendre le bien d'autrui, baiser la femme de son voisin, & n'épargner pas même les Temples s'il le falloit.]* Je ne doute point qu'une si étrange proposition, ne donne d'abord de l'horreur à ceux qui l'entendront. Pour moi, je tiens que Théodore ne peut avoir soutenu cela, à moins que d'avoir renoncé à la Thèse dont il faisoit le fondement de sa Morale: **QUE LES SEULS ET UNIQUES BIENS DE LA VIE, SONT LA JUSTICE ET LA PRUDENCE, ET QUE LES DEUX MAUX SOUVERAINS ET EXTRÊMES, SONT L'IMPRUDENCE ET L'INJUSTICE;**

fi on en ôte l'opinion , qui n'a été établie que pour arrêter la brutalité des fous.

Que le Sage fatisferoit ouvertement , & fans scrupule , ses desirs amoureux : & là-dessus , il n'y aura point de danger de faire voir ici un échantillon de certaines demandes qu'il faisoit quelquefois ; car c'étoit-là son tort , à ce que l'on dit.

„ Une femme savante , ne seroit-elle pas
 „ utile à quelque chose , en tant que savan-
 „ te ? *Oui.* Et une femme qui seroit bel-
 „ le , seroit aussi utile à quelque chose , en-
 „ tant que belle ? *Oui.* Et cette utilité qu'on
 „ en peut tirer va à coucher avec elle ? *Oui*
 „ encore. Donc si quelqu'un se servoit d'u-
 „ ne personne , pour la fin à laquelle cette
 „ personne peut être utile , ce quelqu'un ne
 „ seroit point de mal ? *Non.* Il n'en fera
 „ donc point non plus , s'il se sert de la
 „ beauté de cette personne , pour la fin qui
 „ est proposée à la beauté.

Nous avons dit ci-dessus ; que Théodore fut surnommé *Théos* ou *Dieu* ; & on croit que cela arriva à cause d'une demande que lui fit Stilpon , pour le surprendre.
 „ * *Ce que tu dis que tu es , Théodore , ne*
 „ *l'es tu pas aussi ? oui Stilpon.* Et tu dis
 „ que tu es Dieu ? *je le dis.* Tu l'es donc ?
sans doute , dit Théodore. Et alors Stilpon
 s'é-

* *Ce que tu dis que tu es Théodore , &c.*] Le nom de Théodore est composé de Θεός , qui signifie Dieu , & de δῶρον , qui signifie don. Mais il me semble que cette demande , qui n'est qu'un jeu de paroles , devoit être conçue autrement ; & je ne vois rien là dedans qui mérité qu'on s'y arrête davantage.

s'étant pris à rire de toute sa force ; „ mé-
 „ chant & détestable, lui dit-il, ne vois-tu
 „ pas que par la même raison, tu pour-
 „ rois être geay, merle, perroquet, & cent
 „ autres choses.

S'entretenant un jour avec Euryclide ,
 * *Hierophante de la sainte religion d'Eleu-
 sine* †, il lui fit cette demande ; *qui sont
 ceux qui commettent impiété contre les di-
 vins mystères?* „ Ce sont ceux, lui dit Eu-
 „ ryclide, qui les revelent aux personnes
 „ qui ne sont pas encore initiées. “ *Vous
 êtes donc impie vous-même, Euryclide; car
 vous les expliquez à ceux qui ne sont pas
 encore initiés.*

Mais ce trait d'esprit pensa lui coûter bien
 cher ; car peu s'en fallut qu'on ne le traî-
 nât § *devant les Aréopagites* : & cela ne
 lui eut pas manqué, si Demétrius le Pha-
 lerien, qui en ce tems-là étoit le tout-puis-
 sant dans Athenes, ne l'eût tiré d'affaire ;
 quoi qu'Amphicrate au livre des HOMMES
 ILLUSTRÉS, ait dit qu'il fut condamné
 à la mort & qu'il but la Ciguë.

S'étant retiré en Egypte auprès de Pto-
 lomée fils de Lagus, ce Prince l'envoya en

D 5

Am-

* *Hierophante.*] Celui qui montrait les mystères à
 ceux qui se faisoient initiés.

† *De la sainte Religion d'Eleusine.*] Il n'y avoit rien
 de plus auguste en toute la Grece, que cette Religion,
 où l'on montrait les mystères de Ceres, de Proserpine,
 & de Bacchus. Meursius a fait un très-joli livre sur ce
 sujet, & c'est un des meilleurs & des plus utiles qu'il ait
 faits.

§ *Devant les Aréopagites.*] C'étoit le Conseil d'Etat
 d'Athenes, & ceux qui étoient accusés d'impiété, é-
 toient cités devant eux. Budé en a parlé assez ample-
 ment en ses annotations sur les Pandectes.

Ambassade vers Lyfimaque ; & comme Théodore lui parloit un peu librement ; dites-
 „ moi, lui dit Lyfimaque , n'êtes-vous pas
 „ ce Théodore , qui a été chassé d'Athe-
 „ nes? “

*Oui, Seigneur : Es la Ville d'Athenes
 m'a fait ce que Semolé fit autrefois à Bac-
 chus ; elle m'a poussé dehors par une fausse
 couche , ne me pouvant pas porter davan-
 tage.*

Une autrefois, Lyfimaque lui ayant dit,
 „ donnez-vous garde de revenir jamais ici ;
 Je n'y reviendrai pas , Seigneur , lui ré-
 pondit-il , à moins que Psolemé m'y r'en-
 voye. La-dessus, Mytras Intendant de Ly-
 fimaque , lui ayant dit ; „ il me semble , à
 „ vous entendre parler si librement , que vous
 „ ne croyez pas qu'il y ait aucuns Rois sur
 „ la Terre , comme vous ne croyez pas qu'il
 y ait de Dieux au Ciel. *Comment cela,
 Seigneur Mythras , repartit Théodore ? Il
 faut bien que je croye qu'il y ait des Dieux
 au Ciel , puis que je suis persuadé qu'ils
 détestent & ont en abomination ceux qui
 vous ressemblent.*

On dit qu'un jour étant à Corinthe , &
 se promenant avec une foule de Disciples
 qui l'accompagnoient , Metroclés le Cyni-
 que , qui par hazard lavoit des herbes sau-
 vages pour son diner , lui tint le même dis-
 cours que Diogène avoit autrefois tenu à A-
 ristippe ; & que Théodore lui fit une répon-
 se pareille à celle dont Aristippe avoit
 payé Diogène. Car Metroclés lui ayant dit ,
 „ si tu pouvois te contenter d'un diner tel
 „ que

que le mien, tu n'aurois que faire de tant de Disciples: l'autre lui repliqua; Et vous, *Metroclés*, si vous n'étiez pas sauvage & farouche, comme vous êtes, vous mangeriez de ce que mangent les honnêtes gens.

Sur la fin de ses jours, s'étant retiré à Cyrene, le * Prince qui y régnoit alors, lui donna plusieurs marques de son amitié, & de son estime. Et voila tout ce qu'on trouve de Théodore chez les Anciens. Mais avant que de finir, il ne faut pas oublier un mot, qu'il dit étant encore jeune, & lors que les Cyreniens le bannirent. Il se présenta à l'Assemblée des Bourgeois, & leur dit; *bien loin de me plaindre, Messieurs; je me loue de votre procédé: vous me bannissez * de la Libye, & me releguez en Grèce.*

CA-

* *Le Prince qui y regnoit.*] Le nom de Prince est point dans le Grec; je l'ai ajouté. Le texte nomme *Μαρίον* celui chez qui se retira Théodore; or comme je sai bien que *Marion* étoit un nom Cyrenien, & qu'on le peut prouver par l'histoire; je croi qu'au lieu de *Μαρίον*, il faut lire *Μαρίων*. Il se peut faire même que *Μαρίον* est bon, car *Μαρίων* en vient. On pourroit encore au lieu de *Μαρίον* lire *Μάριον*. Car ce nom d'homme étoit usité chez les Grecs, avant que les Romains fussent fort connus en Grèce: & on le prouveroit bien, s'il en étoit besoin. M. de Grentemesnil croit qu'il faut lire *Μάριον*.

† *De la Libye en Grèce.*] C'est que la Grèce étoit un pais très agréable, & le séjour de la politesse & de la galanterie; mais la Libye n'étoit pas de même.

C A T A L O G U E.

Des Livres qu'on attribue à Aristippe.

TROIS Livres de l'HISTOIRE de LI-
BYE, dédiés à Denys.

Un autre Livre contenant vingt cinq DIA-
LOGUES, les uns en Attique, les au-
tres en Dorien, savoir :

Artabaze,

A ceux qui avoient fait naufrage.

Aux bannis.

Aux pauvres.

A Laïs.

A Porus.

A Laïs, touchant le miroïer.

Hermias.

Le songe.

A l'Echanson.

Philomelus.

A ses domestiques, ou à ses familiers.

*A ceux qui le reprochoient de ce qu'il avoit
des vins rares, & tenoit des femmes chez
lui.*

*A ceux qui lui reprochoient la dépense ex-
cessive de sa table.*

Une Lettre à Arete sa fille.

*A un qui se préparoit pour les jeux Olym-
piques.*

Deux demandes.

Une Chreie; ou petit discours a Denys.

Une autre sur la fille de Denys.

A un qui croyoit qu'on lui faisoit tort.

Mais selon Sotion & Panétius, il n'a-
voit écrit que ce qui suit : *De la vertu. De*
la

la discipline. Une exhortation. *Artabafe. Pour les bannis. A ceux qui avoient fait naufrage.* Six livres d'entretiens. Trois livres de *Chreies. A Lais. A Porus. A Socrate. De la Fortune.*

Il se trouve plusieurs *Théodores*, dont l'Histoire ancienne fait mention. Voici ceux qui ont été remarquez par Diogène.

1. *Théodore de Samos*, fils de Rhoccus: ce fut lui qui conseilla de mettre grande quantité de charbon bien cuit sous les fondemens du fameux Temple d'Ephese, disant que par là on consumeroit l'humidité du terrain, & qu'ainsi il deviendroit ferme & solide.
2. *Théodore le Cyrenien*, maître de Platon en Géométrie.
3. *Théodore*, dont la vie a été décrite cy-dessus.
4. *Théodore*, Auteur du beau livre intitulé *Θωρακισμὸς* (c'est-à-dire, *la manière de conduire & d'exercer la voix.*)
5. *Théodore* Auteur du livre touchant ceux qui ont inventé les divers Modes de la Musique (*νομοποιῶν*, qui ne signifie pas *Législateur*, comme disent les Interprètes) commençant à *Terpandre*.
6. *Théodore le Stoïcien*.
7. *Théodore*, Auteur d'une Histoire Romaine.
8. *Théodore de Syracuse*, qui a écrit des *Tactiques*, ou de l'art de ranger des troupes en bataille.
9. *Théodore de Byzance*, qui a écrit des discours politiques.

10. *Théodore*. Celui dont parle Aristote ; en l'abregé des Rheteurs.
11. *Théodore de Thebes*, Statuaire.
12. *Théodore Peintre*, dont Polemon fait mention.
13. *Théodore Peintre* encore, mais Athenien, dont parle Menodote.
14. *Théodore d'Ephese*, dont parle Théophranés, au livre de la Peinture.
15. *Théodore*, qui a fait des Epigrammes.
16. *Théodore*, qui a fait un livre des Poëtes.
17. *Théodore le Médecin* ; disciple d'Athénée.
18. *Théodore Philosophe* Stoïcien, de Chios.
19. *Théodore de Milet*, Philosophe Stoïcien encore.
20. *Théodore*, Poëte Tragique.

ARTICLE III.

METHODE POUR COMMENTER les Humanitez Grecques & Latines, par M. le Févre.

* **D**Ans le dessein que j'ai fait de parler des humanitez Grecques & Latines, & de la manière dont je croi qu'il faut y introduire un enfant, je prie le Lecteur de croire que je ne lui propose point

une

* J'insère ici ce petit Traité en faveur de sa bonté & de sa rareté. Tous ceux qui se mêlent d'enseigner les Humanitez devroient savoir ce livret par cœur.

une idée vaine, comme beaucoup d'autres ont fait avant moi, dans les Traitez qu'ils ont écrits sur cette matière. Je ne ferai donc qu'un recit simple & très-fidèle : & n'écrirai que comme je parle d'ordinaire. Pourvu qu'on m'entende, c'est assez : je n'ai songé qu'à dire des choses qui pussent servir à quelque peu d'honnêtes gens, & rien d'avantage. On dira, sans doute, que ce que j'ai fait ne s'accommoderoit nullement avec la pratique des Colléges ; & ceux qui diront cela, diront vrai : mais il n'est pas question ici de Colléges ni de Régens ; il s'agit seulement de l'avancement d'un enfant qui est bien né, & qui a un bon maître. On ajoutera à cela que cette manière d'enseigner n'est pas ce qu'il faut pour des personnes qui ont peu de bien : cela est vrai encore, mais ma pensée est, que ceux qui sont riches, & qui pourroient trouver un maître capable de la force de cette méthode, seront incomparablement mieux de suivre l'exemple que je leur propose, que d'en user autrement. Pour ce qui est des pauvres, je suis d'avis qu'ils fassent comme ils pourrout, en attendant mieux. Si, pourtant, on pouvoit obliger les Régens à pratiquer ce que j'écrivis autrefois en Latin à un des plus honnêtes hommes de France, * je croi que les Colléges seroient bien meilleurs qu'ils ne sont aujourd'hui, & que les personnes du commun y trouveroient leur compte, supposé toujours, comme je le suppose, que les

en-

* Voyez dans le premier volume des Lettres de M. le Père, la XLI. Lettre, adressée à M. Sarrau.

enfants sachent la Grammaire Latine , & la Grecque , aussi distinctement & aussi fermement que celui dont je vas parler.

Le Lecteur trouvera à la fin de ce Recit un extrait de la Lettre dont je parle ; on en fera telle considération qu'on voudra. Il est vrai que je fis autrefois bien des choses pour mon fils , dont il n'est point parlé là , (parce que j'écrivois alors pour le Collège) mais il sera bien aisé de tirer du François , ce qui peut manquer au Latin. Dieu veuille que le reste soit aussi facile à exécuter. J'en doute fort ; mais cependant , les choses iroient moins mal qu'elles ne vont aujourd'hui.

Voici en deux mots l'occasion de ce Recit. Une personne de grand esprit , & de grande qualité , m'ayant demandé un jour , comment j'avois fait pour instruire un de mes enfans , dont il avoit si souvent oui parler à plusieurs savans , qui l'avoient vu & examiné en passant par cette Ville : je lui répondis en ces termes.

Le dernier enfant que j'ai perdu , & qui est celui dont vous me parlez , étoit âgé de quatorze ans lors qu'il mourut. Je le destinois pour les belles Lettres , & me proposai de le mettre dans un état qui lui pût un jour mériter quelque emploi honorable chez les étrangers. Cependant, Monsieur, je ne voulus point lui parler de Grec ni de Latin ; qu'il n'eût atteint sa dixième année. Je crus qu'il suffisoit de lui faire apprendre à bien lire , & à bien écrire , sans se mettre fort en peine de la beauté du caracté-

re. Pourvû qu'un enfant qu'on veut appliquer aux Humanitez , ait la main légère, cela suffit , & je n'en demanderai jamais davantage. Je croi même que quand on peint fort bien en cet âge, ce n'est pas une fort bonne marque pour l'esprit ; parce que , si un enfant a la main belle , étant encore si jeune, cela témoigne, si je ne me trompe, qu'il est plus soigneux qu'ardent. Quand on écrit légèrement, cela marque qu'il y a beaucoup de feu, & , par conséquent , beaucoup d'imagination dans un enfant. Outre que , pour écrire comme il faut , on doit attendre au moins , la quinzième ou la seizième année : & en ce tems-là on en fera plus en un mois pour la beauté de la main , qu'on ne feroit en quatre années consécutives en un âge moins avancé. J'ajouterais à cela qu'il n'y a rien qui rende un enfant si paresseux , & qui lui soit si préjudiciable , que quand on exige, en un âge foible & tendre , qu'il peigne comme un maître. Il employera souvent deux heures à écrire quarante mots Grecs ou Latins. Qu'il écrive donc légèrement : il suffira qu'il lise bien son écriture.

Quand donc l'enfant dont je parle , eut atteint l'âge de dix ans , je crus qu'il étoit tems de commencer , quoi que , pour moi , je n'eusse appris *Musa* qu'à douze ans. Mais je m'imaginai qu'avec le secours d'un Précepteur comme moi , il pourroit bien commencer deux ans devant , & en savoir autant à quinze , que j'en savois à seize. En effet je m'y pris de telle manière que lors

qu'il mourut (ce qui arriva sur la fin de sa quatorzième année) il avoit lû deux fois l'I-LIADE d'un bout à l'autre , & rendoit raison des parties aussi prestement , qu'au-roit pû faire un assez bon maître : (car il ne balançoit jamais & ne héritoit jamais) Il savoit l'ÉNEIDE de VIRGILE de même, TERENCE , PHEDRE , les MÈTAMORPHOSES d'OVIDE, SALUSTE, la première Comédie de PLAUTE , la première & la seconde d'ARISTOPHANE , & les trois premiers Livres de TITELIVE : outre les autres petits Auteurs , qu'il faut savoir pour entendre ceux dont je viens de parler , & qui sont , sans doute , les plus beaux des deux Langues.

Les Livres *Auxiliaires* , dont je me servis pour arriver à l'intelligence des autres , furent , EUTROPE , AURELIUS-VICTOR, JUSTIN, les Fables d'ÉSOPE, & les cinq livres *Historiques* du NOUVEAU TESTAMENT. J'oubliois de vous dire encore , que vers sa treizième année je lui fis apprendre les verbes Hébreux de vive voix par un de mes amis , dans la pensée que j'avois que cette Langue peut beaucoup servir pour trouver une infinité d'origines dans la Grecque.

Or je demande à toutes les personnes de bon sens. Quel homme donc , eût été un jour un tel enfant , s'il fût arrivé à sa vingtième année seulement ? Que n'auroit-on pas pû élever sur de si bons fondemens ?

Mais revenons. Le même jour que je
lui

lui donnai à apprendre le premier nom Latin, je commençai à lui montrer à lire en Grec, ce qui nous occupa environ cinq jours, à cause des *ligatures* de cette Langue, qui font de la peine aux enfans. Pour cet effet je lui donnai le gros ALPHABET de *Robert Etienne*, dont il transcrivoit chaque jour une page. Après qu'il eut acquis assez de facilité à lire en cette Langue, je crus que cela suffisoit pour l'heure; néanmoins je ne manquois pas de lui faire repasser toutes les semaines ce qu'il avoit appris.

Pour le Latin, voici comme je fis. Premièrement je lui décrivis moi-même les noms, les Pronoms, les Verbes, les Propositions, & un nombre très-considérable d'Adverbes avec leurs significations; & je vous dirai tantôt pourquoi. Je me servis pour cela de grand papier, que j'avois fait plier *in quarto*, & relier proprement. Or je tiens que toutes les Grammaires qu'on met entre les mains des enfans, doivent être ainsi. Il faut qu'elles soient simples, nettes, bien distinctes, & en grand papier; & que, s'il est possible, dans les Paradigmes, qu'on y met, il n'y ait jamais de ligne qui redouble. La raison de cela est, que l'imagination en est beaucoup aidée, parce qu'elle prend plaisir à un arrangement juste, & que, par conséquent, la mémoire en est aisément excitée aussi. Pour moi je ne pourrois jamais me résoudre à lire les plus beaux Auteurs Grecs ou Latins, que sur les belles éditions de Plantin, d'Etienne, & de

quelques autres illustres Imprimeurs. Quand je lis le VIRGILE ou l'HORACE de l'édition du Louvre, j'apprens plus aisément par cœur cent vers en une heure, que je n'en apprendrai soixante en autant de tems, si je me servois de quelqu'autre édition. Ce que je vous dis-là, c'est une chose que j'éprouve tous les jours.

Avant que d'entreprendre les noms, j'expliquai familièrement & clairement ce que c'est que *Genre*, que *Cas*, que *Nombre*, & *Déclinaisons*. Je faisois repeter sur le champ à mon petit homme, ce que nous venions de dire, pour voir s'il l'avoit bien compris: Mais sur tout, je voulois qu'il répondit en peu de mots, c'est-à-dire, qu'il me répondit de la même manière dont je l'interrogeois. Car il n'y a point de plus mauvais maîtres que ceux qui parlent trop: souvent, à force de parler, ils ne disent rien, & cependant, étourdissent un enfant; ce qui est capable de tout perdre. Un bon maître en doit user comme Socrate chez Platon, ou chez Xenophon.

J'en fis autant sur les Pronoms & sur les Verbes, que j'en avois fait sur les Noms. Ce qui nous servit beaucoup, fut une pensée qui me vint de lui faire bien connoître & bien sentir, que quiconque fait le premier Verbe, saura bien tous les autres en moins de cinq jours: ce qui se trouva véritable dans la suite.

Or vous noterez, s'il vous plaît, que pendant qu'un enfant apprend ses Verbes, il arrive presque toujours qu'il oublie ses
Noms

DE LITTERATURE. 69

Noms à demi , parce que les espèces des uns sont fort différentes des espèces des autres ; ce qui produit un étrange bouleversement dans ces esprits naissans. C'est à quoi il faut donner ordre , en les faisant répéter légèrement au soir lors qu'on se couche , & au matin lors qu'on se leve.

Mais comme de toutes les parties *mobiles* de l'oraison , il n'y en a point de plus difficile que les Verbes , il faut s'y arrêter aussi , beaucoup plus que sur les Noms , jusqu'à ce que l'enfant puisse répondre sur le champ , & sans varier , à ces petites questions , par exemple : où est *audiet* , & que veut-il dire en François ? ou est *audivisset* ? *audire* ne se trouve-t-il point en plus d'un ou de deux endroits ? où est *amatum iri* , &c. Quand une fois l'enfant est bien assuré là-dessus , il est en beau chemin ; si le maître a les qualitez qu'il doit avoir.

Après , (c'est-à-dire environ un mois & demi depuis la première leçon qu'on lui a faite) il faut lui présenter tous les jours deux ou trois lignes Latines , comme celles-ci , par exemple : *Neque enim datum est cui-libet homini imperare cupiditatibus suis , & virtutum Christianarum exempla constanter sequi*. Je dis que l'enfant répondra à toutes les petites questions qu'on lui fera sur ces lignes. Car ayant été bien instruit , il saura que *datum est* n'est autre chose qu'un Preterit passif au neutre ; & saura que *cui-libet* est un Datif singulier , car il l'a décliné avec les Pronoms composez. Il saura bien que *homini* est au Datif de la troisième

me, & quand il manqueroit, cela est de peu d'importance. Il sentira bien aussi que *Imperare* est un Infinitif de la première, si les Verbes lui ont été enseignez, comme il faut. Pour ce qui est de *præcepta*, d'autant qu'il n'a encore aucune connoissance de la Syntaxe, il pourra répondre que c'est un Nominatif, un Ablatif, ou un Vocatif de la première. Si on lui dit que non, & qu'il ait été bien instruit, il répondra que c'est donc, assurément, un pluriel neutre: & ainsi des autres parties qui composent ces lignes que j'ai écrites ci-dessus. Il ne restera qu'une seule difficulté sur *sequi*, encore pourra-t-il dire, ce que c'est, s'il se souvient du Verbe *loqui*, qu'on doit lui avoir donné entre les Paradigmes des Verbes Déponens: car, pour bien faire, il faut donner trois Paradigmes en chaque Conjugaison, un Actif, comme *amo*, un Passif comme *amor*, un Déponent comme *contemplor*; tout de même dans les Conjugaisons suivantes. Autrement la terminaison passive d'un Verbe Déponent, dont la signification est active, ne manquera jamais de le troubler, d'autant que la terminaison tire son esprit d'un côté, & la signification le tire de l'autre. Il faut donc en user ainsi de bonne heure.

Peut-être qu'on me dira que c'est-là un étrange chemin: mais, premièrement il n'est pas question de savoir s'il est étrange ou ordinaire; il faut savoir seulement s'il est utile & avantageux. Or je sai par expérience

ce

ce qu'on ne peut mieux faire, & qu'en l'espace d'une semaine que dura cet exercice, on gagna plus de quatre mois de tems.

On me dira, encore, que l'enfant ne sachant pas la signification des mots, il ne saura de quel côté se tourner. A cela encore une fois, j'oppose l'expérience qui a décidé nettement en faveur de cette méthode. De plus il ne s'agit ici que de terminaisons de Noms ou de Verbes : or tout cela est appris fort nettement & fort distinctement, si l'enfant a été interrogé comme il faut pendant le cours de ses déclinaisons & de ses conjugaisons. J'ajouterai à cela encore une autre expérience que j'ai faite sur la langue Grecque : la voici. Lors que quelque fois j'enseigne les principes de cette Langue à quelque jeune homme, & qu'il les fait parfaitement, quoi que la signification des parties ne lui soit point connue, il me dira pourtant fort bien, si c'est un Nom, si c'est un Verbe : en quel cas peut être ce Nom, & en quel tems ou en quel *mode* peut être tel ou tel Verbe. Il en est de même en Hebreu, en Italien, en Espagnol, &c. En un mot, je croi qu'il y peu de gens qui enseignent les principes des Langues comme il faut; aussi ne m'étonnerai-je point, si le grand nombre n'est pas de mon sentiment en cette rencontre.

Cependant, comme j'avois peur que cet exercice ne chagrînât l'enfant, (car il est certain que cela arrive quelquefois) je m'avivai de le divertir utilement. C'est que je l'entretins pendant toute cette semaine-là

sur les Dieux & sur les Déesſes. Je lui parlai de *Calus*, de *Saturne*, de *Jupiter*, de *Nep-tune*, de *Pluton*, &c. ſans oublier *Pan*, les *Silvains*, le bon *Silene*, les *Furies*, les *Harpies* & les *Gorgones*. Je vous aſſure que tous ces contes grotesques de la Théologie Payenne lui plaiſoient ſi fort, qu'il n'y avoit pas moyen de finir ces beaux entretiens, qui duroient quelque fois quatre heures par jour. Le lendemain je les lui faiſois repeter, & trouvois que tout cela étoit fort bien peint dans ſon imagination.

Mais je vous avertis que la description que je lui faiſois de ces Dieux chimériques, étoit ſouvent moitié ſérieuſe, moitié ridicule : ce qui divertit beaucoup un enfant. Car les choſes, qui ſont débitées de la ſorte, entrant agréablement dans l'imagination, & dans la mémoire, elles y demeurent ſi bien, que, quand je lui fis lire les *METAMORPHOSES*, l'*ILLIADÉ*, & l'*ÉNEIDE*, nous n'avions aucune peine à ramener toutes ces idées différentes. Mais nous n'en ſommes pas encore là.

Après donc que je le vis ferme ſur les Conjugaiſons, & qu'il répondoit nettement aux demandes que je lui faiſois, je le mis dans la doctrine des Preterits. Pour cela je pris la ſeconde *GRAMMAIRE* de *Voffius*, imprimée en fort bon papier, & écrivis à la marge les ſignifications de chaque Verbe avec les cas qu'ils gouvernent. Outre cela, j'eſſaii preſque tous les compoſez, excepté ceux dont la ſignification eſt trop éloignée de celle qu'ils peuvent avoir en notre langue

gue ; ce qui abrégéa beaucoup le tems & la peine.

Cet exercice dura un peu plus d'un mois , que j'interrogeois mon écolier sur le régime des Verbes , en même tems que je lui en demandois le Preterit & le Supin : cela encore produisit un très-grand avantage. Car par ce moyen il avoit appris la plus longue & la plus difficile partie de la Grammaire & avoit encore appris sans y penser , la Syntaxe , qui d'ordinaire embarrasse beaucoup un enfant : & , cependant , nous n'employâmes aucun tems particulier pour cela.

Or comme il y a une infinité de Verbes , dont la signification est la même en Latin qu'en notre langue , je les marquai tous à la seconde repetition , en passant légèrement le crayon dessus , & l'interrogeois sur les autres seulement. Cet expédient produisit une grande commodité encore ; car le nombre des Verbes étoit réduit à la quatrième partie ; de sorte que sans beaucoup de peine , on pouvoit repeter le restant chaque jour , & l'enfant se fortifioit de plus en plus.

Outre l'exercice du jour , je ne manquois pas de l'interroger quand on le mettoit au lit. Croyez-moi , c'est le seul moyen d'arrêter les idées fugitives , & de les fixer pour toujours dans l'esprit. Je suis persuadé que tout enfant qui aura été élevé de la sorte , ne manquera jamais de mémoire , sans laquelle faculté je ne vois pas à quoi peuvent servir les études. C'est vouloir emplir le tonneau des Danaïdes. Ce que je dis de la mémoire , je le dis de l'imagination : par-

tant , il faut aider , fortifier , & perfectionner l'une & l'autre C'est à quoi , sur tout , doit songer un bon maître.

Il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier non plus ; c'est que les caresses & les petites louanges donnent beaucoup de courage aux enfans bien nez. Vous n'aurez pas de peine à me croire , Monsieur , sachant que les bons chiens , les bons chevaux , & les bons éléphans ne se menent , que par là , & que c'est ainsi qu'on en tire toute sorte de service & d'obéissance.

Voilà donc la Grammaire Latine achevée. A présent il est question de venir à la pratique de cette Grammaire : & c'est ici particulièrement , où il faut songer à ce qu'on va faire. Pour moi je me gardai bien de suivre la manière que l'on suit ordinairement , qui est de commencer par la composition. Il n'y a rien , selon mon sens , qui nuise si fort à un enfant , dont l'ame est jeune & encore tendre (pour me servir des termes d'HOMERE & d'HORACE) & je vous dirai là-dessus que je me suis toujours étonné de voir pratiquer une telle méthode pour introduire les enfans dans la connoissance de la langue Latine. Car cette langue , après tout , est comme les autres langues : cependant qui a jamais oui dire qu'on commence l'Hebreu , l'Arabe , l'Espagnol , &c. par la composition ? un homme qui délibère là-dessus , n'a pas grand commerce avec la saine raison. Quiconque me demandera , pourquoi , je lui dirai simplement que c'est à lui à prendre du tems pour y penser. Cependant.

dant, Monsieur, je vous prie de considérer si ce que je vais vous dire n'est pas vrai. C'est qu'en toutes langues il n'y a que trois degrez: le premier, c'est d'entendre: le second, de composer: & le troisième, c'est de parler sur le champ. Or cet ordre est l'ordre de la nature, & ici, la nature & la raison c'est la même chose: & partant tout homme qui prend un autre chemin, abandonne la raison, parce qu'il ne suit pas la nature. Pour faire un bâtiment il faut des matériaux: & Archimède avec tout son esprit, & toute la connoissance qu'il avoit des *Mécaniques*, n'auroit jamais rien fait s'il n'eût eu des poutres, des poulies, des liens de fer, des bandes, des contrebendes, & des décharges d'Architecture, &c. Hé comment aussi, Monsieur, pourra-t-on composer (car ce mot signifie assemblage & arrangement) sans avoir fait provision des matières qu'on puisse mettre dans la situation que les sciences ou les arts requièrent?

Ce n'est donc pas ainsi qu'il faut faire: mais comment s'y prendra-t-on? Il faut choisir quelque livret dont le stile soit clair & facile, dont la matière soit historique ou fabuleuse. Lors que l'usage aura donné un peu plus de force à l'enfant, & aura diminué une partie de ses petites peines (qui, pourtant, ne sont pas tout à fait petites pour lui) on l'attachera sur quatre ou cinq lignes Latines qu'il traduira avec le secours que vous lui donnerez. Après, cela vous ferez vous-même la version Française, net-
te

te & simple, & sans aucune *circonlocution* ; autrement, on déreigle & étourdit un enfant. Et vous verrez ensuite combien sont peu avisez ceux qui suivent la grande route, aussi-bien en matière de Grammaire, qu'en matière de Morale.

Après avoir fait cet exercice quelque peu de jours sur un petit nombre de lignes, avant que trois semaines soient passées, vous irez, certainement, jusqu'à douze ou quinze dans un demi quart-d'heure, y ajoutant même la répétition. Enfin le progrès sera tel qu'on fera plus en trois mois qu'en deux ans selon la routine des Colléges. C'est une chose que je sai fort bien.

Mais il faut, comme je l'ai déjà dit, que le premier livre qu'on donnera à l'enfant, soit extrêmement facile ; & j'entens, par-là, que la construction en soit aisée, point repliée, point figurée, ni par les termes, ni par les pensées. Il faut de plus, que la matière de ce petit Auteur soit ou fable ou histoire ; car les pensées morales fatiguent les enfans : ils n'y trouvent aucun plaisir ; & cependant il faut toujours songer à leur rendre les choses agréables. Je dis plus, c'est que ces histoires, ou ces fables, leur seront un jour absolument nécessaires pour l'intelligence des Auteurs qu'il leur faudra lire. Mais P H E D R E est trop difficile pour un enfant, qui n'a pas encore lû le Latin ? Cela est vrai. Il faut donc chercher quelque petit historien qui soit proportionné à la foiblesse où il se trouve présentement ? mais il n'y en a pas.

Je

Je choisis donc alors deux ou trois chapitres historiques de Saint Jean selon la version *Vulgate*, qui est extrêmement droite & simple, comme le style des Syriens & de tous les autres Orientaux, &, par conséquent, très-convenable pour le dessein que j'avois. D'ailleurs, je songeois que la matière en étoit connue à l'enfant, parce qu'il avoit lû les quatre Evangelistes en François.

D'abord on n'en lisoit que très-peu par jour, & ce peu qu'on lisoit avec toute l'exactitude possible, étoit repeté tous les soirs & tous les matins. Il arrivoit même fort souvent que quand je voulois lui expliquer une nouvelle leçon, je le faisois commencer par la leçon du jour précédent: ce qui seroit à l'introduire aisément dans celle qu'il alloit voir. C'est une remarque qu'il sera bon de ne pas oublier.

Mais ensuite, c'est-à-dire, environ quinze jours après, nous lisions presque deux petites pages, *in duodecimo* par jour, & nous achevâmes les trois chapitres.

Après quoi, je songeai à lui donner le livre que je lui avois destiné. Or pendant que nous lisions & repetions ce que je viens de vous dire, je crus qu'il falloit lui donner quelque légère connoissance de la Carte antique. En effet, c'étoit une affaire de la dernière conséquence pour le dessein que j'avois formé. Car le moien qu'un enfant puisse bien se souvenir des grands événemens historiques, s'il n'a aucune connoissance des lieux où les grandes actions ont été faites? cela ne se peut

peut. Je voulus donc qu'il apprît la situation des trois parties principales de notre continent : qu'il me dit cela est au *Nord* , cela est au *Sud* , cela est à l'*Est* , cela est à l'*Ouest* : ce qui est aussi aisé que nécessaire. Je lui appris encore huit noms des vents en Latin. Après cela , je lui appris la situation des parties de l'*EUROPE ANTIQUE* , & par où elles se tenoient les unes aux autres , sans parler pour l'heure ni de *Villes* , ni de *Fleuves* , ni de *Montagnes*. Je lui fis voir seulement ce que c'est qu'un *Cap* , ce que c'est qu'un *Golphe* , ce que c'est qu'un *Détroit* , & autres petites choses comme celle-là. Après lui avoir démontré les parties de l'Europe antique , je lui demandois qu'il me les démontrât toutes par ordre , sans oublier le Nord , le Sud , l'Est , & l'Ouest ; je lui disois par exemple , où est l'*Espagne* , où est la *Gaule* , la *Germanie* , l'*Italie* , l'*Illyrie* ? Après qu'il avoit fait ses petits efforts , je prenois la Carte , & lui montrois ses fautes , lesquelles il reconnoissoit aisément. Ensuite , pour voir si tout étoit sûr , & si son imagination étoit fidèle , je lui donnois une feuille de papier blanc , avec le crayon , afin de me marquer , comme il pourroit , la situation & la liaison des parties. Je remarquai que comme la chose lui plaisoit beaucoup , il s'en ressouvenoit aussi , sans peine.

L'Europe étant connue autant que je le voulois pour lors , nous primes la Carte de l'*PASIE ANTIQUE* , sur laquelle je fis la même chose , que sur celle d'Europe , sinon que je ne l'exerçai que sur les noms des grands
Peu-

Peuples , comme , par exemple , les *Arabes* , les *Syriens* , les *Arméniens* , les *Médes* , les *Hircaniens* , les *Perfes* , &c.

Pour l'AFRIQUE , je crûs que c'étoit assez qu'il fût où étoit la *Mauritanie* , la *Numidie* , *Utique* , *Carthage* , les *Syrtes* , la *Cyrenaique* , la *Marmarique* , & le *Catabathme*. Il n'est pas difficile de deviner la raison que j'avois d'en user ainsi. Nous en demeurâmes-là , fans passer outre , finon que quelquefois , pour essayer son imagination , je lui faisois marquer , sur la muraille du jardin ce qu'il avoit appris sur la Carte.

Cela étant fait , nous commençâmes EUTROPE : mais je laissai en arrière la petite lettre écrite à l'Empereur Valens , & la première période du livre. L'un & l'autre étoit trop difficile pour lui ; mais cela fut repris à la seconde lecture , & ce fut alors que notre petit homme commença à prendre encore bien plus de plaisir à ses premières études qu'auparavant. Vous noterez , s'il vous plait , que je lui faisois répéter légèrement chaque soir & chaque matin , les histoires qu'il avoit lûes , & vous ne sauriez vous imaginer combien cette méthode produisit de plaisir pour le maître , & de facilité à l'écolier.

Pendant que nous lisions cela à loisir , je lui fis connoître la *Carte d'Italie* , celle de *Grece* , & celle de *Sicile* ; mais fort légèrement. Il suffisoit qu'il fût où étoient les principaux Peuples , quelques Villes , quelques Rivières , quelques Montagnes , &c. Mais à la seconde lecture d'*Eutrope* , je lui
fis

fis voir la *Toscane* & le *Latium antique* d'Ortelius. Sur tout, je tâchai de lui mettre dans la tête, autant que son âge le pouvoit permettre, le tour de la *Mer Méditerranée*, depuis l'*Egypte* jusqu'au *Pont Euxin*, & de-là jusques à *Cadis*. Vous ne sauriez croire Monsieur, combien est grande la faute qu'on fait de ne pas apprendre cela de bonne heure aux enfans. Je vous assure que quand ils sont un peu bien nez, & que le maître a tant soit peu d'adresse, il n'y a rien qu'ils aiment tant, ni qui leur puisse être plus utile dans la suite de leurs études. Vous ne sauriez croire non plus, combien ce petit secours nous sert depuis, soit pour l'Histoire, soit pour HOMERE, soit pour VIRGILE. L'enfant s'imaginait être tout autre qu'il n'étoit auparavant, & les lectures qu'il fit depuis, lui paroissent bien plus belles, que celles qu'il avoit faites avant que d'en venir-là. Je ne m'en étonne pas : c'est que nous trouvons tous les lieux sur la Carte, & que par-là l'imagination avoit de quoi se satisfaire.

Aussi-tôt que l'EUTROPE fut achevé, je lui fis voir le petit livre d'AURELIUS VICTOR, intitulé de *Viris illustribus*. Ce petit ouvrage contient la même histoire, qu'EUTROPE : mais comme le style en est meilleur, il est aussi, moins aisé pour un enfant. Cependant, comme c'étoit la même matière, on y prenoit beaucoup de plaisir. Cela fut donc expédié en peu de tems. Au reste, je commençai par la vie de Proca Roi des Albains, laissant là le traité de *origine gentis Romanae*, que l'on met d'ordinaire

naire devant cette vie . Ce que je fis , d'au-
tant que le style de ce traité n'est pas ce qu'il
faut pour un enfant . Ce petit livre fut dé-
montré sur la Carte comme le précédent .

VICTOR est un très-bon Auteur pour
ceux qui commencent ; mais il faut que le
maître sache l'ordre & la distance des tems ,
depuis la fondation de Rome , jusqu'à la mort
d'Auguste , afin de les marquer à son disci-
ple , & l'interroger souvent , en lui déman-
dant : quand vivoient un tel , & un tel ? &c.
Ce qui est facile , quand même on ne sau-
roit que ce qu'en marque E U T R O P E . N'ou-
blions pas , s'il vous plaît , ce que disoit autre-
fois Scaliger . Cet homme incomparable te-
noit que les petits historiens Latins servent
plus pour l'histoire de la République , que
les grands . Il disoit vrai ; mais il n'en est
pas de même touchant l'histoire de l'Empire .

Après cela nous entreprîmes J U S T I N ,
qui plaisoit extrêmement par la grande varié-
té des événemens , & par la nouveauté de
ses matières . Nous en lisions tous les jours
trois petits feuillets de l'édition des Elzeviers .
Mais je passai quelques endroits qui me pa-
rurent trop difficiles . Le premier , c'est ce-
lui où il est parlé de l'antiquité des *Scythes*
& des *Egyptiens* ; le second , c'est celui où
il est parlé de la *Sicile* : le troisième , c'est
la longue harangue *oblique* de Mithridate .
Mais nous reprîmes tout cela depuis ; l'en-
fant s'étant fortifié d'une manière considéra-
ble . Ce livre fut relû sur la Carte comme
les autres , & il n'y eût pas grand peine pour
cela , ne s'y rencontrant que fort peu de choses

particulières ; souvent c'étoient des noms de Peuples & de Nations seulement.

Alors il me sembla qu'il étoit tems de commencer le Grec. Car comme l'enfant avoit beaucoup avancé , nous avions du tems de reste , parce que je lui faisois simplement revoir le JUSTIN pour la troisiéme fois , ce qui se faisoit sans aucune peine. Comme il n'y avoit plus de difficulté en cette lecture , il n'y avoit que du plaisir.

Je lui écrivis donc une *Grammaire Grecque* de la même manière dont avoit été faite la Latine. Il n'y avoit que les Paradigmes tous simples & tout du long , soit pour les Noms , soit pour les Verbes. J'y mis , même une très-grande quantité d'Adverbes les plus usitez , avec les Nombres ; & c'est une des premières choses que doit apprendre un enfant en toute langue : aussi n'avois-je pas oublié cela dans la Grammaire Latine , quoi que je ne vous en aye pas parlé. Si les nombres ne sont pas bien appris dès le commencement , voici le mal qui en arrivera. C'est que quand on viendra à traduire du Latin , il faudra toujours avoir le Dictionnaire à la main ; & par conséquent , perdre beaucoup de tems. Je n'oubliai pas aussi de faire un petit Diagramme des Prépositions avec leurs régimes & leurs significations les plus communes : l'usage doit apprendre les autres.

Cet article des Prépositions est bien plus considérable en Grec qu'en Latin : car il arrive fort souvent qu'un Verbe , composé de telle ou telle Préposition gouverne trois cas dif-

différens , & a des significations toutes différentes aussi. Ce Diagramme s'apprend en un demi jour ; le mal est qu'on l'oublie fort aisément. C'est donc à dire qu'il faut le répéter fort souvent ; ce qui ne demande qu'un moment de tems par jour.

Au reste , je lui appris d'abord ses Noms , ses Pronoms , & le premier Verbe , de vive voix , & les lui fis lire en repétant , jusqu'à ce qu'il les fût parfaitement. Je lui fis connoître ensuite que , quiconque fait bien un Verbe de la première Conjugaison , fait aussi les Verbes des Conjugaisons suivantes. Pour cet effet , après qu'il eût sù parfaitement son premier Paradigme , je prenois chaque jour un Verbe d'une conjugaison différente , & le lui faisois appliquer sur celui qu'il avoit appris d'abord : & il s'en tiroit assez bien par la connoissance qu'il avoit des *Figuratives* , sur lesquelles je l'interrogeois souvent. C'est une chose très-facile , & qui est , cependant de la dernière importance. A la fin , voyant clairement que les six Conjugaisons n'en faisoient qu'une , il m'en témoigna une grande joie , & me dit , que tant de Conjugaisons lui avoient fait peur.

Ensuite il fallut passer aux Verbes circonflexes. Je lui dis qu'il ne les devoit pas redouter , & qu'excepté la contraction ils se conjugoient comme le dernier Verbe qu'il avoit vü si souvent , (c'étoit *vin* de la sixième) qu'au reste c'étoit peu de chose , puisque passé l'Indicatif , il n'y avoit jamais en chaque *mode* , qu'un tems seulement qui reçût contraction. Pour le convaincre de cette vérité ,

je lui fis conjuguer *φιλέω* sans rien contracter ; & lui dis qu'il l'appliquât sur le verbe *τόπω*. Il y fit véritablement quelques fautes ce jour-là , mais non pas le lendemain.

L'Exercice le plus ordinaire , pendant ce tems-là , fut de lui bien représenter , & de lui faire bien sentir la propriété des neuf *mutes* , qui par leurs changemens font tout en Grec , en matière d'étymologie & de Conjugaison. C'est à quoi peu de gens songent ; cependant cette omission est cause que de mille personnes qui étudient en Grec , à peine s'en trouvera-t'il deux ou trois , qui connoissent le génie de cette admirable langue. Je l'exerçois aussi fort souvent , & avec grand soin , sur les augments. C'est encore une des choses auxquelles on ne sauroit trop songer.

Il ne nous restoit plus alors que les Verbes en *Mi* , qui paroissent d'abord fort bizarres. En effet ils sont ce qu'ils paroissent. Avec tout cela on les rend traitables & commodes , quand on s'y prend comme il faut. Je dirai ici ce que personne n'a peut-être , jamais bien observé : c'est que la terminaison en *Mi* est une terminaison Scythique. Car assurément , la plupart des terminaisons de cette langue sont venues de la Scythie ; & on pourra remarquer cette vérité dans les Scholastes anciens qui nous restent. Quoi qu'il en soit , je lui fis voir qu'on les peut réduire à peu de chose , & qu'ils ne sont pas si difficiles qu'ils paroissent. En effet , il est certain qu'ils viennent tous des Verbes de la sixième , & que le Parfait , le Plusque-Parfait , l'*Aoriste* premier , & le *Futur* , se conjuguent

juguent de même. Il ne reste donc plus , lui-dis je , que trois tems dans l'Indicatif , à savoir le *Present* , l'*Imparfait* , & l'*Aoriste* second. Or l'*Imparfait* & l'*Aoriste* second ont la même terminaison & la même flexion : Ainsi de trois tems il n'en reste plus que deux , qui sont très aisez à conjuguer ; outre que les *Aoristes Passifs* des Verbes *Barytones* , que vous savez il y a déjà quelque tems , ôtent toute cette petite difficulté. Cela paroît visiblement sur le premier Verbe (*τιθημι*) Pour ce qui est des autres , on n'a qu'à prendre la figurative ou la terminaison de tel *Aoriste* que vous voudrez. Mais les exemples feront voir la chose bien mieux qu'un long discours.

Quand vous avez conjugué l'*Aoriste* second Passif , vous avez dit ,

ἰτύπην , ἰτύπησ , ἰτύπησ ;

Et quand vous conjuguez l'*Aoriste* second du premier Verbe en *Mi* , vous direz ,

ἴθη , ἴθης , ἴθη , &c.

N'est-ce pas la même chose ?

Quand dans la seconde vous direz ,

ἴσην , ἴσης , ἴση , &c.

Vous voyez bien que c'est la même chose encore.

Quand dans la troisième vous direz ,

ἴδων , ἴδως , ἴδω.

Il n'y a rien là-dedans qui vous doive troubler , puis qu'il ne s'agit que du changement de la figurative.

Dans la quatrième , par exemple , on dira ,

ἴφου , ἴφους , ἴφου.

La chose est encore toute pareille : car c'est comme si vous disiez ,

ἴθης, *ἴθης*, *ἴθης*; excepté que la figurative de la quatrième Conjugaison paroît au lieu de la figurative du premier Verbe.

Ainsi, Monsieur, il n'y a personne qui ne voye bien clairement, & la vérité, & la facilité de ce que je dis. Cependant, cette petite partie de la Grammaire est souvent si mal enseignée, que quand un enfant la fait, il ne la fait que par routine, au lieu qu'il faut enseigner les choses par raison, ou par analogie. Autrement on ne fait qu'apprendre & oublier: c'est justement ce que dit le proverbe Grec, *battre de l'eau dans un mortier à force de bras*.

Quand j'eus bien mis ces Verbes dans la tête de mon fils, je l'exerçai très-souvent sur les diverses sortes de *reduplication*. Je lui fis répéter soir & matin les Verbes en *Mi*, & les Verbes contractés tout ensemble. Je lui fis revoir toute la Grammaire depuis *Alpha*, *Beta*. Enfin il le savoit si bien qu'il chantoit ses Verbes & ses Noms en badinant; ce qui montre qu'il y prenoit grand plaisir. Il me dit même un jour une chose qui me surprit (car il ne la tenoit pas de moi.) Il me semble, dit-il, que le son de la langue Grecque est bien plus agréable que celui de la langue Latine. Vous avez raison, lui dis-je, & ajoutai,

On n'entend point ici, ni strat, ni erat, ni quit,

Non plus que brant, ni trant, ni mit, ni put, ni git, &c.

Il se prit à rire, & moi aussi. Or vous savez, Monsieur, que ce sont-là les sons ordinaires que rendent la plupart des terminaisons Latines. Cependant je remarquois que l'enfant avoit l'oreille fine, & qu'ainsi il auroit un jour le discernement délicat; au moins ai-je toujours remarqué que la délicatesse de l'oreille est une des meilleures marques que la nature nous présente dans un enfant.

Je me souviens, que je lui fis conjuguer en ce tems-là toutes sortes de Verbes sans augment, & lui fis sentir que l'augment n'étoit point nécessaire pour connoître le tems d'un Verbe. Ce qui est très véritable & sans exception: car il suffit de savoir quelle est la figurative du Futur & du Preterit; ce qui s'apprend d'abord. Au reste, je faisois cela pour une grande raison: c'est que la plupart du tems les Poètes rejettent l'augment; ce qui montre qu'au commencement il n'y en avoit point en Grec) ce que vous noterez, s'il vous plaît;) ainsi il faut s'accoutumer de bonne heure à conjuguer sans augment; sinon, l'on est souvent surpris, & on demeure tout court au milieu de quelque passage, qui, d'ailleurs, est très-clair.

Cependant mon homme avoit grande envie de commencer à expliquer: & moi je voulois qu'il commençât le Grec comme il avoit commencé le Latin. Je lui présentai donc un livre bien imprimé, où il n'entendoit pas un seul mot, sinon les Prépositions & les Adverbes que j'avois mis derrière sa *Grammaire*. Je l'interrogeois ainsi.

Est-ce là un Nom ? Est-ce là un Verbe ? En quel cas peut-être ce Nom ? En quel tems pensez-vous que soit ce Verbe ? Il répondoit autant bien que la foiblesse de son âge & l'inexpérience le lui pouvoient permettre. Mais comme je remarquai d'abord que cela lui étoit pénible , je le divertis pendant cet exercice, en lui faisant expliquer les argumens des METAMORPHOSES d'OVIDE, & lui promis que si-tôt que nous aurions commencé le Grec de S. Mathieu, nous entreprendrions ce Poëte. Ayant lû une partie de ces argumens, il me dit; *Je crois que nous aurons bien du plaisir à lire tous ces beaux contes, & je pense que cet homme avoit bien de l'esprit. Plus que vous & moi, lui dis-je; courage donc, & nous dépêchons; sitôt que les argumens seront achevez, nous commencerons le livre.*

D'abord nous n'avancions que très-peu dans le Grec; car j'examinois le petit personnage fort exactement, & lui faisois écrire les mots difficiles, & marquer les autres sur son livre avec du crayon.

Je lui donnai en même tems les METAMORPHOSES: mais il faut avouër que les deux premières pages lui firent bien de la peine à cause de la matière, qui, sans doute, n'est pas de la portée d'un enfant, non plus que le commencement du second livre, dont nous sortimes pourtant, par le secours du Globe & des Figures celestes.

Il me dit une fois ou deux, que cela étoit bien difficile; pas tant que vous le croyez, lui répondis-je; & puis, on s'accoutume

coûtume à tout. Votre Eutrope étoit difficile au commencement: Justin l'étoit aussi; & néanmoins vous entendez l'un & l'autre comme moi. Ne vous mettez pas en peine, nous aurons bien du plaisir demain, quand nous verrons la description des quatre âges, dont je vous ai parlé si souvent. Cela arriva comme je l'avois dit; & après lui avoir expliqué cette belle description, il devint si amoureux de cet Auteur, qu'il ne me parloit d'autre chose que d'Ovide. Là-dessus je lui contai ce que dit Montagne en parlant de ce livre, & ajoutai ces mots; *souvenez-vous que lors que Montagne aimoit tant cet Auteur, il n'avoit pas encore atteint l'âge où vous êtes.*

Mais, Monsieur, il est à propos de vous dire qu'il ne lisoit pas le premier: c'étoit moi; autrement il n'auroit vû qu'à demi les belles choses qui sont dans ce Poète incomparable en esprit: après que j'avois lû, l'enfant lisoit fort gayement, & pensoit en faveur autant que moi; & je me gardois bien de diminuer la bonne opinion qu'il concevoit de soi-même. Bien loin de cela, afin de lui donner du courage je faisois tout mon possible pour le tromper utilement; & c'est une chose qu'il faut bien pratiquer auprès des enfans qui se portent généreusement à la vertu.

Cependant, on continuoit toujours la lecture du Grec de S. MATTHIEU; à la fin on commença S. MARC, & on parcourut fort légèrement, & par forme de répétition ce qu'on avoit appris de la *Grammaire Latine.*

Or vous ne sauriez croire combien la lecture de cet Evangeliste servit à notre homme. Car comme il n'avoit presque point de peine à l'entendre, il crut être déjà bien fort, & s'imagina que le reste ne lui coûteroit rien : & moi j'en étois bien aise. Mais il ne savoit pas ce que j'ai dit touchant S. M A R C, en quelqu'une de mes Epîtres Latines. Je lui fis encore repeter en ce tems-là tous ses Verbes Grecs. Je trouvai qu'il les savoit en perfection. Ce fut alors qu'il me dit fort familièrement (car je l'élevois ainsi, non point par une folle indulgence de père, mais par jugement & avec connoissance de cause. *Pourquoi donc ne m'apprenez-vous pas autre chose en Grec, au lieu de me faire tant repeter mes Verbes ?* Je vous apprens aussi autre chose, & vous n'y songez pas. *Quoi donc ?* me repliqu'a-t-il. Les Dialectes. *Mais je ne sai ce que c'est que Dialecte.* N'importe; croyez-moi seulement.

Ensuite nous commençâmes S. Luc, qui ne nous arrêta pas fort long-tems. Après cela nous prîmes l'EVANGILE selon S. JEAN, qui fut expédié aussi diligemment, ou peu s'en faut, que si ç'eût été du François; & en même tems on acheva les Métamorphoses pour la première fois. Or comme il aimoit extrêmement ce livre, il me fit rire, lors qu'il fut achevé. Car il me demanda *s'il n'y avoit pas deux volumes des Metamorphoses.* Non vous dis-je. *J'en serois bien aise.* Mais qu'importe ? nous les recommencerons bientôt, & d'un volume

NOUS

nous en ferons deux. *Bon, tant mieux.*

Ce fut alors que je commençai à lui parler des *Dialectes*, lesquelles je reduisis à deux; à l'*Ionique* & à la *Dorique*. Ce que je vous dis est à remarquer. Je sai bien que cette partie de la Grammaire fait peur à beaucoup de gens; mais si on s'y prenoit, comme il faut, il n'y auroit rien de si aisé.

Voici comment on doit faire, & on avancera beaucoup en peu de tems, supposé que l'on sache parfaitement la Grammaire. Dites à un enfant.

Le Grec que vous avez appris jusqu'à présent, c'est le Grec commun: or quand une personne sait les regles communes & générales d'une Science ou d'un Art, cette personne remarque aussitôt ce que c'est qu'exception: ainsi quand je vous ferai conjuguer ou décliner un Verbe, ou un Nom autrement que vous n'avez fait jusqu'à présent, c'est ce qui s'appelle Dialecte, &c.

Cela étant expliqué d'une manière sensible à l'enfant, je lui fis décliner les Noms Grecs; selon les deux Dialectes que je viens de dire, & les écrivis moi-mêmes à côté de tous les cas qui étoient capables de Dialectes.

J'en usai de même sur les Verbes, & lui fis repeter plus de six jours durant, ce que je lui avois appris. Ensuite je lui lus une page & demie de CORINTHUS le Grammairien, où il parle des Dialectes. Ce qui, au fonds, n'est qu'une répétition toute pure; mais cette petite diversité plaisoit, & c'est le tout que de plaire, principalement quand

on

on a affaire avec des enfans qui ont de l'esprit ; car ils se chagrinent plutôt que les autres. Il faut toujours bien observer cela : je croi même qu'on en devroit user ainsi avec les personnes un peu avancées.

Pendant que cela se faisoit , je lui fis lire quelques FABLES d'ESOPÉ en Grec , & nous répétions toujours les Dialectes , de telle manière , qu'il avoit une facilité toute entière pour s'en démêler.

Ensuite je commençai à le mettre dans la pratique de ce qu'il avoit appris , en lui expliquant deux petits Poèmes Grecs , l'un qui a pour titre , *le combat des Grenouilles & des Rats* ; l'autre fut l'avanture du pauvre *Léandre*. Je fis connoître à mon fils les Héros du premier Poème , & lui représentai le courage & l'opiniâtreté des deux partis ; & cela en termes burlesques. Sur tout , je lui expliquai bien les noms que le Poète a voulu donner à tant de braves Chefs , qui font l'honneur du Poème , & qui seront toujours l'admiration de ceux qui liront cet ouvrage. Pour *Hero* & *Léandre* , il en favoit déjà l'Histoire ; je n'eus donc rien à faire qu'à lui mettre la Carte de l'*Hellespont* devant les yeux , pour lui marquer les Villes de *Seste* & d'*Abyde*.

Or comme nous n'allions pas fort vite dans cette lecture , nous eûmes le tems de parcourir les *Métamorphoses* jusqu'au bout.

Cela étant expédié , nous nous mîmes après l'*ILIADÉ* d'*Homère* , dont je ne manquai pas de faire l'Eloge , selon ma coutume : & quoi que je n'eusse pas dessein de faire le

Rhe-

Rheteur auprès d'un enfant, je lui dis pourtant des choses qui pourroient servir, si elles étoient écrites.

Or il est à propos de vous avertir d'une chose; peut-être même qu'elle vous paroîtra peu vrai-semblable, quoi qu'au reste elle soit très-véritable, & que mon expérience, la pratique des anciens, l'utilité & la raison, le prouvent. Cette vérité surprenante, c'est que la lecture d'HOMERE est plus convenable à l'âge des enfans que la lecture des grands Auteurs profaïques.

L'expérience la prouve, comme je vous ai dit: car c'est une chose qui s'est faite avant moi, & par moi-même, en la personne de mon fils. Joseph Scaliger commença autrefois ses études Grecques par les Poètes, c'est-à-dire par HOMERE & par les trois Tragiques: & moi, qui vous parle, je commençai aussi par-là, quoi que je n'eusse que quatorze ans, & qu'on ne m'eut pas seulement montré à lire en Grec, & que je n'eusse appris *Musa* qu'après avoir atteint ma douzième année. Cela soit dit pour l'expérience.

Quant à ce qui est de la pratique des anciens Grecs, c'est une chose qu'on n'a que faire de prouver, puis que tout le monde sait que les enfans de Grece commençoient par HOMERE. Mais, me dira quelqu'un, pourquoi donc commençâtes-vous à instruire votre petit écolier par la lecture du NOUVEAU TESTAMENT? Parce que je voulois, comme la raison le veut aussi, qu'il fût autant de Grec commun qu'en favoient
les

les enfans de Grèce, avant que de commencer leur HOMERE; sans quoi il n'y auroit rien à faire absolument.

Pour ce qui est de la raison, la voici. Je dis qu'il vaut mieux commencer par HOMERE, que par les beaux Auteurs profanes, d'autant que le tour de ces derniers est trop grand: qu'il y tant d'inversions, de trajections, d'hyperbates; &c. & que le Verbe est presque toujours si éloigné de son régime, que nonobstant que l'enfant sache tous les mots qui composent une période, il ne peut pourtant sortir de cette période: ce qui n'arrive pas dans la lecture d'HOMERE. Il est vrai que cet Auteur a l'ame grande, sublime, & vaste, je l'avoue; mais ceux qui le connoissent, avouëront, aussi, qu'il a l'esprit extrêmement clair, qu'il compose facilement, & que sa manière de concevoir les choses est très-naturelle. Ainsi un enfant bien guidé dans cette lecture, fera en peu de tems un fort grand progrès.

J'ajoute à ces trois raisons celle de l'utilité, laquelle je fais consister en deux choses fort considérables. La première est, qu'HOMERE sert de commentaire à tous les Auteurs qui l'ont suivi, soit Poëtes, soit Orateurs, soit Philosophes, excepté Epicure. La seconde, c'est la connoissance & le sentiment juste des particules, d'où dépend la plus fine & la plus délicate partie de l'Hellenisme. Car vous vous souviendrez; s'il vous plaît, qu'Homère régné sans rival en cette partie, si ce n'est que vous vouliez mettre HERODOTE auprès de lui. Le Rheteur

Cassius

Cassius Longinus vous aura peut-être appris pour quoi.

N'oubliez pas, aussi, un autre petit avantage : c'est que les vers d'HOMÈRE sont composez de telle manière qu'un enfant en apprendra plutôt cinquante, qu'il n'auroit appris quinze lignes de belle prose. Il est vrai qu'il faut savoir pour cela, ce que c'est qu'un vers Hexametre ; mais c'est une chose qui s'apprend bientôt, & qui se pratique fort aisément ; car la quantité syllabique est fort aisée en Grec : outre qu'il n'est pas question de faire des vers de sa tête, mais de mesurer seulement des vers, qu'on fait bien être faits comme il faut.

Autre avantage qu'on ne sauroit trop estimer. C'est qu'un enfant qui apprend de ces vers par cœur, connoît bien s'il oublie ou s'il transpose quelque chose. C'est par cette même raison que j'apprends aisément cent beaux vers Hexametres dans une heure de tems, & que je ne saurois apprendre six grandes périodes de Cicéron en un jour, sans y faire toujours quelques petites fautes, quoi que d'ailleurs je sente assez bien ce que c'est que nombre, mesure & cadence.

Nous continuâmes l'ILIADÉ jusqu'au douzième livre : & pendant ce temps-là j'expliquai SALUSTE pour l'exercitation Latine, & il le répéta fort joliment. Je me souviens bien toujours qu'il aimoit beaucoup plus la *Guerre Jugurthine*, que la *Guerre Catilinaire*, & sans doute, il avoit raison d'aimer plus l'une que l'autre.

Après avoir achevé les douze premiers livres

vres de l'ILIADÉ , je remarquai que mon fils se dégoûtoit de la lecture d'HOMÈRE. *Cela est beau* , me disoit-il , *mais cela m'ennuie pourtant*. Hé bien , lui dis-je , il le faut laisser avec tous ses Héros , ses Dieux , & ses Déesfes , jusques à cinq semaines d'ici : après quoi vous l'aimerez comme auparavant

Il restoit quelque peu du SALUSTE à lire , pour deux jours seulement ou environ. Ce tems étant expiré , je lui lûs les FABLES DE PHÈDRE ; qui le divertirent extrêmement : sur tout l'*Ambassade des chiens* , & le *Prince Violon* , avec quelques autres petits recits , qui sont très-agréables.

Au reste , vous ne savez pas pourquoi je voulois qu'il connut cet Auteur : c'est que mon dessein étoit de lui faire voir TERENCE , & que dans toute l'étendue de la Langue latine , il n'y a point d'écrivain qui ressemble si fort à TERENCE que celui-là. Mais que pourra-t-on lire en Grec , cependant ? car il ne faut pas discontinuer. Je savois bien qu'on avoit trop lû d'HOMÈRE . puis qu'on commençoit à s'en ennuyer. On avoit donc besoin de quelque ragoût avant que de se remettre à l'ordinaire. C'est pourquoi je lui expliquai la *première Comédie d'Aristophane* , à la réserve de certains endroits qui sont trop licentieux , comme par exemple , celui où Carion amène les Païsans &c. Celui encore où la vieille *Demoiselle* vient faire ses *tristes doléances* sur le Théâtre , d'autant qu'elle n'est plus servie à souhait , depuis que Plutus avoit recouvré la vûe.

O qui complexus , & gaudia quanta fuerunt !

Cet

Cet Auteur, qui parle si bien & si nettement, toucha l'esprit de l'écolier, si bien qu'il ne pouvoit s'empêcher de me témoigner la joye qu'il avoit de ce que je lui avois donné cette Comédie. On m'a dit souvent, & je l'ai lû aussi, qu'il y a beaucoup de plaisir à voir croître un jeune arbre: mais je croi qu'il y a bien plus de plaisir encore, à voir croître un bel esprit. Il me dit plus d'une fois en ce tems-là, que quand il lisoit sa *Comédie d'ARISTOPHANE*, il croyoit être à la Farce, où je l'envoyois de tems en tems, avec quelqu'un de mes amis. Ce que je ne faisois pas sans raison: car il est certain que la Farce & la Comédie donnent beaucoup d'esprit aux enfans, & leur remplissent la tête de mille idées badines, qui flattent agréablement & utilement l'imagination: & c'est toujours le point où un maître habile doit viser; car ôtez le plaisir des études, je suis fort persuadé qu'un enfant ne sauroit les aimer. Mais entendons nous, s'il vous plaît; car je n'entens pas parler de toutes sortes de Farces, ni de toutes sortes de Comédies; je n'entens parler que de celles qui sont ingénieuses sans crime.

Ce fut en ce tems-là que je me résolus de lui faire voir l'*ÈNEÏDE*: & pour cet effet je lui fis expliquer les grands argumens qui sont au devant de chaque livre, & lui démontrai le voyage d'*Enée* sur la Carte: ce qu'il apprit aisément, parce qu'il savoit assez bien le tour de la Mer Méditerranée. Mais comme cela ne suffisoit pas pour cet-

te lecture, je lui fis voir sur la Carte antique d'Italie les principaux lieux de cette Province, desquels VIRGILE a fait mention dans le dénombrement des Troupes, & ailleurs. Je lui fis revoir encore son EUTROPE & son VICTOR jusqu'à *Tibère*. Ce que je fis à cause du sixième livre de l'ÉNEÏDE, & la description du *Bouclier enchanté*.

Or comme tout cela se faisoit presque en jouant, & que peu à peu nous avions achevé le *Plutus d'Aristophane*; je commençai à lui expliquer les *Nuées*, & lui mis d'abord devant les yeux l'état du Théâtre, & lui représentai d'une manière burlesque les plus ridicules événemens de la pièce. Vous pouvez bien vous imaginer que Socrate n'y fut pas oublié, ni le panier d'où parloit Strepsiade, &c. Cette lecture servit admirablement bien pour assaisonner celle de VIRGILE, que nous commençâmes deux ou trois jours après. Car l'enfant me disoit souvent que l'ÉNEÏDE étoit bien plus difficile que l'ILLIADE. Il alla même un jour jusqu'à me dire; *il me semble qu'Homère est bien plus naturel & plus coulant que Virgile*. je fus surpris de ce jugement: cependant, lui-dis-je, il faut savoir l'ÉNEÏDE aussi bien que l'ILLIADE; car c'est le plus beaux Poème qui ait jamais paru à Rome. Vous avez pourtant fort bien jugé: mais la différence qui est entre l'un & l'autre, ne vient que de la différence de la langue: c'est que le génie de la langue Latine est dur, & que celui de la Grec-

que ne l'est pas. Mais nous parlerons de cela quand vous ferez grand. Ce que je dis suffit pour l'heure. Quand vous aurez achevé l'*E N E I D E*, je vous dirai, peut-être, quel est le jugement, que je fais de ce Poëte, & vous marquerai les endroits qui me plaisent beaucoup; & alors vous saurez pourquoi il vous semble plus difficile & moins naturel qu'*H O M E R E*.

Après que nous eûmes lû cette belle Comédie, je lui fis répéter tous les Noms & tous les Verbes Grecs selon les deux dialectes dominantes. Je trouvai que tout alloit fort bien. Il faut toujours néanmoins, se souvenir, que, comme on apprend, on oublie aussi. C'est pour cela que je faisois répéter de tems en tems ce qui avoit été appris.

Cependant, comme je l'avois remis sur son *H O M E R E*, en finissant les *N U E ' E S* d'*Aristophane*, l'*Iliade* s'avançoit beaucoup; car nous étions déjà parvenus au vingtième livre sans avoir trouvé aucune difficulté considérable.

Pour le divertir cependant, je lui expliquai les *C O M E D I E S* de *Térence*; mais non pas les *Prélogues* qui sont plus difficiles que quelque chose de meilleur. Nous en avions expliqué la moitié, lors qu'on acheva l'*I L I A D E*; je continuai l'explication des autres sans lire en Grec; c'est pourquoi cela alla assez vite. Or comme je lui avois fait lire l'*Amphitruon* de *PLAUTE* à diverses reprises, tantôt une Scène & tantôt une autre, il s'en souvint fort bien, & me

dit que T É R E N C E tout entier ne lui avoit pas donné tant de plaisir que le seul *Ambitrion*.

Ce fut en ce tems-là que je lui dressai une petite *Chronologie*, qui commençoit au siège de Troye, & finissoit à l'Empire de Tibère. Je lui montrai ensuite comment il falloit s'en servir : & il s'en aidoit assez bien, lors que je lui faisois quelque petite question sur son E U T R O P E & sur son Justin.

Or afin que vous sachiez tout, Monsieur, voici de quelle manière je l'interrogeois : par exemple : *combien y a-t-il d'années depuis Darius, ou la Bataille de Marathon, jusqu'à Jésus Christ ? combien depuis le combat naval de Salamine jusqu'à Alexandre ? combien d'années depuis Epaminondas jusqu'à Jules César ? &c.* Entre autres choses je lui fixai la mémoire sur *la sixième Olympiade*, & sur *la fondation de Rome* : sur *la première, la seconde, & la troisième guerre Punique* : sur *les trois grandes guerres Civiles*, & sur *la Naissance de Jésus Christ*. Cela est peu de chose ; & cependant, qu'il y a de gens qui enseignent les autres, & qui ne savent pas même ces petits élémens ! Je lui fis connoître aussi *la liste des Rois de Perse*, & *celle des Rois d'Egypte* : ce qui est facile, & d'une utilité incroyable.

Après cela je voulus lui commencer T I T E - L I V E : & pour bien faire, je lui démontrai les choses générales de la *Carte de Rome* faite par Pyrrho Ligorio, laquelle il savoit déjà un peu. Mais je reconnus bientôt que cet Auteur n'est pas un livre pour
des

des enfans; le jugement de Quintilien m'avoit trompé. TITE-LIVE fait ses périodes trop longues : il y en a qu'on ne sauroit prononcer qu'à deux reprises d'haleine, & de celles-là, j'en ai remarqué un très-grand nombre derrière mon Exemplaire. Je dis souvent, en riant, que ses périodes peuvent passer pour des Géans ou des Colosses parmi les autres périodes. Après avoir donc achevé le troisième livre de la *première Décade*, je laissai-là cet Auteur, & fis reprendre à l'enfant son ILLIADÉ, qu'il lisoit tout courant; & je m'étonnois moi-même de la facilité prodigieuse qu'il avoit à lire ce beau livre.

Mais, aussi, faut-il avouer qu'il étoit heureusement né pour les Sciences, étant de tempérament mélancolique, & sanguin. La première qualité faisoit qu'il s'attachoit avec beaucoup d'application à tout ce qu'on lui apprenoit; & l'autre le rendoit toujours gay sans se chagriner que très-rarement: outre que je faisois de mon côté ce qu'il falloit faire, entremêlant toujours dans mes explications quelque chose qui le fit rire, & je remarquois tous les jours que cette méthode sert beaucoup pour la mémoire. Là-dessus je vous dirai fort franchement, & fort véritablement aussi, que je ne m'étonne point, si d'un si grand nombre d'enfans qu'on met entre les mains des maîtres, il s'en face plutôt des bêtes que des hommes. Je sai bien qu'on destine souvent aux lettres des enfans, qui n'y sont nullement propres; & en ce cas-là, je n'ai rien à dire

aux maîtres , sinon qu'ils devoient en donner avis aux parens. Mais s'ils ne le font pas , & qu'ils connoissent pourtant les défauts de l'enfant , ils ne sauroient passer pour gens d'honneur, S'ils ne le connoissoient pas , ce sont des ânes ; & que voulez-vous qu'un âne face sinon un âne comme lui ?

Comme nous repetions l'ILIADE j'achevai les quatre derniers livres de l'ENEIDE , qui sont beaucoup plus faciles que les précédens.

*Hic labor extremus , cum me , mea sola voluptas ,
Deseris , & sanctos , moriens , abrupsis amores.
Tu poteras Batavos , poteris & adire Britannos ,
Ut lata exigeres felicibus otia terris ;
Sed moreris , dilecte puer , tibi vivo superstes ,
Scilicet , ut mœrens nigros hœc demorer annos.*

Pardonnez-moi ce petit emportement de douleur & de tendresse ; je finis en demandant encore une fois à toutes les personnes de bon sens , & à vous , Monsieur , plus qu'à qui que ce soit , où pouvoient aller de si beaux & de si heureux commencemens ? Que n'eût-on point fait , si cet enfant fût parvenu jusqu'à la vingtième année de son âge ? Combien aurions-nous lû d'histoires Grecques & Latines ? Combien de beaux Auteurs de Morale ? Combien d'Orateurs ? Car enfin le plus fort de la besogne étoit fait.

Et

Et pour en faire autant , & peut-être , encore plus , il n'est besoin que d'une chose : c'est un bon maître. Mais pour être tel , il faut qu'il possède bien ce qu'il doit enseigner. Cela ne suffit pas encore ; il faut qu'il ait une affection de père pour son disciple , & qu'il soit extrêmement exact : mais point de chagrin , point de bizarrerie : c'est ce qui gâteroit tout. Cependant , on ne trouve dans la plupart des Colléges que trop de maîtres lâches , ou ignorans , ou étourdis : méchantes qualitez : mais il est bien aisé de ne pas exposer des enfans bien nez , à des personnes qui ont un si mauvais caractère.

A U L E C T E U R.

*Je ne saurois faire ce que j'ai promis dans la Preface de ce petit Recit. J'aurois besoin , pour cela , de quelques caractères Grecs , & il n'y en a point en cette Ville qui me plaisent. D'ailleurs , en relisant l'Épître Latine que j'écrivis autrefois à Mr. Sarran * , j'ai trouvé que j'aurois trop de peine , s'il me falloit rendre raison de mes pensées. Il vaudra mieux , pour mon repos , que je n'en fasse rien.*

* La XL. du I. Tome.

ILLUSTRISSIMO VIRO D. D.
DE MORANGY, Sacræ Majestati
ab omnibus Consiliis, S. P. D. T. Fa-
ber.

TENUISSIMUM libellum; qui nu-
per à me dictatus est, ausus sum ad
Te mittere, VIR ILLUSTRIS-
SIME. De illo riores, genus otiosum, & nulli
bonæ rei natum, scio quid dicturi sint: sed
ego, qui à natura sum paulò fastidiosior,
& interdum vicissim derisor, illorum sen-
tentiam, seu levitatem potius, ac scurrili-
tatem, haud magnoperè morabor, qui mihi
consciis sim quædam in hoc tantillulo scrip-
to posita à me esse, quæ ad utilitatem & pro-
fectum honestiorum puerorum, (si paren-
tes sensum aliquem literarum habuerint)
haud sanè mediocriter pertinebunt.

Hoc certè liquidò affirmem, pueros intra
pauculorum annorum spatium ità institui &
informari posse, ut qui viâ pervulgatâ de-
ducti fuerint, puerulos dicas, illos autem,
viros esse, & ad splendorem literarum no-
tos dejeres. Sed, utcunque hæc erunt,
Tuum judicium expectabitur, ILLUS-
TRISSIME MORANGY, quod lon-
gè acerrimum est, non modo ubi de Rep. a-
gendum est apud PRINCIPEM, sed
in genere etiam literario; qui scilicet præcos
illos scriptores Tibi in familiaritatem adjun-
xeris, & in illorum cœtu graviorum cura-
rum intervalla consumas. Vale diu, VIR
IL-

A D E U N D E M.

HEU! qualem, Lachesis, rapis puellum!
Namque is talis erat tenello in ævo,
Ut viri puero invidere possent
Antiquarum elementa literarum,
Ergo ne pigeat novum libellum
Tecto admittere; nam recessu in imo
Illi est unde Tibi placere possit.
Idque ubi dederint benigna Fata,
Si qui iudicium Tuum haud sequentur,
Ut nosti genium tui Fabelli,
Rifores stipula æstimabit una,
Ni tantum scierint virili in ævo,
Quantum jam scierat puer tenello.
I fidens igitur, libelle, in Urbem:
Namque, si qua fides tuo parenti est,
Hoc mi crede, libelle, jure possint
Qui te carpere, pauculos habebis.

A R T I C L E V I.

DISCOURS DE LA VALEUR

par L'Abbé de St. Réal.

LEs ouvrages de feu l'Abbé de St. Réal
sont beaucoup plus connus que sa per-
sonne. Ni lui-même, ni personne après lui
n'a pris la peine de nous donner un abrégé
de sa vie. Tout ce que j'en ai pû appren-
dre revient à ceci; qu'il étoit Savoyard, de

Chambery , mais qu'il passa la meilleure partie de sa vie, hors de son pais.

Voici à peu près une liste exacte de ses ouvrages , qui sont presque tous bons , & quelques-uns excellens. *Oeuvres Mêlées* , contenant des Réflexions sur l'utilité de l'Histoire ; *Don Carlos* , Nouvelle Historique ; la *Conjuration des Espagnols* ; des *Entretiens de Morale & de Critique* ; *Mémoires D. M. L. D. D. M.* , c'est à dire , de Madame la Duchesse de Mazarin ; *De la Critique* ; la *Vie de Jésus Christ*. *Lettres de Cicéron à Atticus*. *Oeuvres Posthumes de l'Abbé de S. Réal* en 3. vol. in 8. & le *Discours de la valeur* , que j'insère dans ces Mémoires.

Ce petit traité a été imprimé en 1689. in 12. à Cologne , chez Jaques le Jeune , au moins c'est ce que porte le titre. Il est devenu si rare que j'en ai pu en recouvrer qu'une copie manuscrite , sur laquelle on l'a imprimée ici.

DE LA VALEUR.

A l'Electeur de Bavière.

JE ne suis pas de ceux , Prince Illustre , qui admirent moins la valeur dans les jeunes gens , que dans les autres hommes. Quelque grand que soit le feu de la jeunesse , s'il n'est excité par le désir de la gloire , il n'étouffe point l'horreur que tout le monde a naturellement pour la mort. A force d'agiter le cœur , la chaleur du sang peut bien

bien en quelque rencontre mettre l'esprit dans un trouble qui l'empêche de discerner le danger, & le faire affronter faute de le connoître. Mais quand ce danger est si évident qu'il ne peut être méconnu, il n'y a point d'impétuosité naturelle qu'il ne rallentisse, si quelqu'autre passion ne la soutient.

D'ailleurs si l'on considère, combien on trouve la vie, en avançant en âge, différente de ce qu'on se l'étoit imaginée dans la première jeunesse, aussi triste qu'on la croyoit agréable; il est bien naturel que ceux qui en connoissent la misère s'exposent plus librement à la perdre, que ceux qui comme les jeunes personnes, n'en connoissent encore que les agrémens.

Ces réflexions m'ont toujours fait croire que la véritable valeur, si rare dans tous les âges, l'est beaucoup plus dans la jeunesse que dans les autres. Ce qui fait penser le contraire au peuple, est que l'on voit plus de jeunes hommes que d'autres aller à la guerre: comme si c'étoit une marque certaine de valeur que d'y aller. Mais j'ai oui dire à des gens capables d'en juger, qu'à examiner les contenance dans les occasions, ils avoient toujours remarqué plus d'assurance, généralement parlant, dans les hommes faits que dans les jeunes gens.

Quiconque examinera bien les différens motifs qui engagent dans cet âge au métier de la guerre, n'aura pas de peine à le croire. La coutume, l'exemple des grands, le dégoût de la maison paternelle, l'aversion pour les autres professions, qui obligent à une

une vie réglée, la honte de l'oïfiveté: mais plus que tout l'ambition, par où j'entens le désir non de l'honneur, mais des honneurs; ne font-ce pas les vraies raisons du choix que la plûpart des jeunes gens font de cette profession; & combien peu y en a-t-il qui la choisissent par un véritable amour de la gloire?

C'est pourtant ce seul motif qui vous y peut avoir engagé, puis que tous les autres ne peuvent vous convenir; & cette considération me donna une estime extraordinaire pour vous dès votre première campagne: sur tout quand je fûs de quelle manière vous la faisiez. Que vous n'étiez pas à l'Armée comme la plûpart des gens de votre rang, qui y vont sans commandement, pour ne savoir pas vous tenir chez vous: par inquiétude ou par curiosité: pour faire dire ailleurs que vous y étiez: mais que vous étiez à la guerre pour la faire: que non content de partager le danger avec les simples soldats, vous preniez part à leurs travaux & à leurs moindres factions, par votre présence, vos libéralitez, vos exhortations, & même par votre exemple, quand il le falloit; bien éloigné de la pensée ridicule de la plûpart des Grands, qui croient n'avoir rien à faire à l'Armée qu'à s'exposer, quand ils n'y commandent pas, & que tout le reste est au dessous d'eux. Comme s'il pouvoit y avoir quelque chose au dessous d'un Guerrier, de tout ce qui peut contribuer à l'heureux succès de la guerre: & qu'il n'y eut point d'autre honneur à y acquérir, que de fai-

faire voir qu'on ne craint point la mort.

Quelques gens sages, qui connoissent mieux la raison que la gloire, trouverent mauvais dès lors que vous vous exposassiez si fort. Je ne fus pas de leur sentiment. D'autres prétendirent l'année suivante que le succès du premier Siège de Bude, étant aussi douteux que l'événement le fit voir, il n'étoit pas de votre dignité d'aller vous exposer sans nécessité, à partager le déplaisir de le lever. J'aurois été de cet avis si vous y aviez eu quelque commandement; mais n'y en ayant point, je louai votre résolution. Le Siège de Vienne ménaçoit vos Etats d'assez près, pour laisser douter au monde; si la crainte du danger prochain ne vous y avoit point conduit autant que l'amour de la gloire. Il falloit quelque chose de moins intéressé pour vous acquérir la reputation de courage, qui sied si bien à un grand Prince, quand même il ne courroit pas une aussi belle carrière que vous. A la vérité, vous continuâtes à vous y exposer d'une manière qui n'avoit pas la même excuse qu'à Vienne, puisqu'il y a grande différence à faire pour ce regard entre l'offensive, & la défensive? mais vous étiez plus jeune que vous n'êtes, vous n'étiez pas Général; je n'osai vous blâmer. Voyez si je suis traitable, & si après avoir eu tant d'indulgence pour vous, vous devez hésiter à me croire quand je n'en aurai pas.

J'ai fait plus. J'ai continué à vous pardonner tout, & même à vous défendre contre ceux qui ne vous pardonnoient pas, jus-

JUHO MEMOIRES .
usqu'à la Bataille de Mohats. Quand les coups favorables que vous y reçûtes ne vous accuseroient pas, les mesures que les Turcs prirent pour vous envelopper, uniquement fondées comme tout le monde fait, sur la connoissance qu'ils avoient de votre ardeur ordinaire à vous engager trop avant, sont des preuves irréprochables contre vous & que vous ne sauriez démentir. Vous commandiez alors heureusement pour la Chrétienté; il n'étoit plus tems de faire le Soldat: mais puis que vous ne commandiez pas en Chef, vous n'étiez pas responsable du succès de la Bataille; vous n'étiez obligé qu'à vous défendre, & vous pouviez ne rien entreprendre de tout ce que vous fîtes de plus, sans qu'on eût rien à vous reprocher.

Voilà bien des raisons contre vous. Cependant le croirez-vous? mon jugement demeura suspendu, pendant que toute l'Europe vous condamnoit. L'action fut si grande en tout sens, par l'échec qu'on avoit reçû peu de jours auparavant, par les circonstances dont elle fut accompagnée, par les avantages qu'elle tira après elle: mais sur tout elle fut si glorieuse pour vous en particulier; elle donna un lustre nouveau si éclatant à votre illustre nom, que je ne sus quel parti prendre; je me contentai de trembler dans la pensée du danger que vous aviez couru.

Il faut que je l'avouë. Une valeur si extraordinaire dans une personne de votre rang & de votre âge, commença à me devenir sus-
pecte

peçte, & je me défiai qu'elle ne fut accompagnée des vices dont elle l'est d'ordinaire. Mon imagination vous figura aux yeux de ma pensée, cruel, injuste & impitoyable, méprisant tous autres devoirs que ceux de la guerre, foulant les droits les plus sacrez, ne connoissant d'autre mérite que de battre, & d'autre vertu que de tuer; enfintel qu'Homère dépeint Achille, ou Virgile son fils Pyrrhus.

*Iracundus, inexorabilis, acer,
Jura neget sibi nata, nihil non arroget armis*
Horat. Poët.

Mais quel fut mon étonnement, lors que voulant contenter ma curiosité sur votre sujet, j'appris que votre bonté est aussi connue que votre courage; que le caractère de votre esprit est également ferme & simple de cette noble simplicité, qui méprise tous les artifices, que la justice & la vérité sont pour vous des loix inviolables; & que si la candeur dont votre loyale nation se vante étoit perdue, elle se retrouveroit toute dans votre cœur. Ainsi jadis l'Oracle de Rome définissoit les vrais vaillans, *viros fortes & magnanimos, eosdem bonos & simplices veritatis amicos & minimè fallaces, que sunt de mediâ laude justitiæ.* Cicer. L. I. de Offic.

Oui & il est important de le publier, dans un siècle, où la plupart des grands caractères sont si mêlez pour faire voir, que la valeur héroïque, n'est non plus incompatible

tible de nos jours qu'autrefois, avec les vertus les plus douces & les plus humaines. Il se trouve un Prince de vingt-six ans, d'une bravoure aprochant de la témérité ; & cependant il n'est ni brutal, ni malin, ni intéressé, ni impie ; qui n'est fier que l'épée à la main, qui reconnoît plus librement le mérite des autres que le sien propre ; qui semble comme cet autre Conquérant ne se réserver que l'espérance & qui respecte sa Religion avec la même fidélité qu'il la défend.

Il ne parle que quand il seroit blamable de se taire, il ne s'est jamais moqué que des flatteurs, il ne s'étudie point en particulier, pour briller devant ses courtisans : il ne cherche point à imposer par de manières insinuantes, il n'abuse pas de la foiblesse du commun des hommes pour les caresses des Grands, en repaissant ceux qui l'approchent de vaines espérances ou de promesses conçûes en termes ambigus. Loin de vouloir être le seul riche de ses Etats, les dépenses inévitables au genre de vie qu'il mene l'ont réduit à en être presque le seul pauvre ; loin de fournir du plus pur sang de son peuple à ses fantaisies & à ses plaisirs, de s'enivrer de la sueur du front de ses sujets, il épuise son domaine & engage ses droits les plus sacrez plutôt que de donner la moindre atteinte aux leurs ; ils n'ont point à gémir de ses Victoires : si la gloire est pour lui une espèce d'idole, du moins ne lui sacrifie-t-il point de victimes innocentes, & il ne se vange pas sur leur patrimoine de ce que lui coûtent ses ennemis.

Tant

Tant de vertus dans un sujet si relevé par sa fortune, que favorisé de la nature, un assemblage si précieux exposé tous les jours à tant de hazards différens, en butte à tous les traits de la mort, qui pourroit y faire réflexion sans en être touché ? Pour moi, Prince Magnanime, à qui le Ciel inspira en naissant une tendresse toute particulière pour le mérite, je ne pus apprendre ces merveilles sans être tranfi d'effroi, & si je l'ose dire, saisi de quelque sorte d'indignation ; voyant le peu d'égard que vous aviez, pour des dons du Ciel si rares, en les prodiguant à la mercy de tout ce qui pouvoit les faire périr avec vous.

Ce ressentiment légitime me porta dès lors à vous représenter quelques vérités importantes à votre conduite, que vous me paroissiez ignorer ; que la valeur étant une vertu, peut pêcher par l'excès, comme par le défaut : que celle d'un Prince tel que vous, doit être accompagnée de tempéramens tout particuliers ; & qu'après en avoir donné des preuves si éclairantes & si heureuses, bien loin qu'il vous fut glorieux de continuer d'en donner de semblables, il y auroit de l'injustice pour vous-même en ne vous conservant pas, comme vous le méritez ; de l'inhumanité pour votre auguste maison, pour vos sujets, pour l'Empire, & pour toute la Chrétienté en les exposant à vous perdre, & de l'ingratitude pour le Ciel en ménageant si mal ses faveurs & abusant du soin presque miraculeux qu'il a pris jusqu'ici de votre vie.

Tome II. II. P.

H

Voi-

Voilà ce que j'avois dessein de vous dire ; mais une mauvaise honte fut plus forte que le zèle que je sentoisi pour vous. J'eus la force où plutôt la foiblesse de résister à une tentation si raisonnable. Je craignis qu'on ne me trouvât plus hazardeux que vous , & d'une manière bien moins excusable. Tout inconnu que je vous suis , j'appréhendois de vous déplaire. Je crus d'ailleurs que mes avis vous étoient désormais inutiles , & que ne devant plus commander qu'en Chef à l'avenir , la qualité de Général vous tiendroit lieu de toutes mes leçons.

Je le crus , & me tûs. Mais quels remords cette injuste honte ne m'a-t-elle point causé , quand j'ai appris ce qui s'est passé à la brèche de Belgrade , & jusqu'ou votre courage vous y a fait oublier votre devoir ? C'en est trop , & il n'y a plus moyen de se retenir. Vous avez oui parler de ce Prince muet à qui la frayeur de voir un soldat qui alloit tuer son père délia la langue pour lui faire crier : *c'est le Roi*. Il m'arrive quelque chose de semblable. Un silence moins forcé que le sien ne doit pas être à l'épreuve d'une crainte , non moins juste que la sienne : & puis que mes avis vous sont encore si nécessaires , j'ai sujet de prendre la première pensée que j'avois eüe de vous en donner pour une espèce d'inspiration.

Je ne crains point de tomber dans le ridicule de ce Sophiste qui se fit moquer par Hannibal pour avoir voulu discourir de la guerre en sa présence. Ce n'est point de la guerre que je veux vous entretenir ; c'est de

de la valeur. La guerre est un métier ; il faut l'avoir appris comme un autre métier , & l'avoir fait pour en parler. Mais la valeur étant une vertu , c'est à la Philosophie à en juger , à la définir , & à la régler comme les autres vertus.

C'est une erreur vulgaire des plus grossières de s'imaginer que ce soit une chose louable en elle même , que de s'exposer à la mort. Si la vie est un bien comme on n'en peut douter sans extravagance , il ne fauroit y avoir de mérite à s'en priver ; & l'on ne peut sans blâme risquer volontairement de la perdre , qu'autant qu'il est nécessaire de la risquer pour conserver d'autres biens plus précieux.

Ces autres biens plus précieux que la vie , sont la Justice & la Religion. On peut s'exposer légitimement à la mort pour les maintenir , & c'est pourquoi la Philosophie définit la valeur , une vertu qui combat pour l'équité , *Virtus propugnans pro aequitate* , Cic. l. 1. de Offic. & les loix mettent les armes à la main de tout le monde , pour la défense des Autels.

Mais ce n'est pas encore assez pour s'exposer sans crime , que la cause en soit légitime , si l'on n'y est de plus obligé personnellement. Dans les périls extrêmes , cette obligation est générale , & enveloppe sans distinction tous les particuliers de l'Etat ; mais dans les besoins moins pressans la République qui a intérêt que tous ses sujets ne soient pas soldats sans nécessité , choisit ceux dont elle se veut servir pour défendre sa cause ; & tous les autres qui s'y

gèrent sans y être obligez par ce choix, quelque juste que soit cette cause, commettent un crime en s'exposant pour elle : parce que la vie des Citoyens appartenant en propriété à l'Etat, il ne leur est pas permis d'en disposer sans son ordre.

Cet ordre est renfermé dans le serment que tous les particuliers de l'Armée sont censés avoir fait à l'Etat, en s'engageant dans le service. De ce serment naît la permission & l'obligation de s'exposer pour nuire à l'ennemi, & c'est cette obligation seule qui excuse tout ce qui se fait de naturellement méchant à la guerre, qui lui fait changer de qualité, & rend innocentes & louables des actions, qui par tout ailleurs seroient des crimes dignes du dernier supplice.

De là vient que les volontaires ont toujours été regardez par les sages Généraux comme un abus, & par les bons Politiques comme d'honnêtes assassins, qui attaquent à la vérité les ennemis de l'Etat à force ouverte, mais qui n'ont aucun titre pour les attaquer : parce qu'ils n'y sont pas obligez ; tant les idées vulgaires de la valeur sont différentes des véritables.

Ne croyez pas que j'avance sans fondement une opinion si contraire à la commune. Un Général Romain qui faisoit la guerre aux derniers Rois de Macedoine, ayant trouvé à propos de licentier une Légion dans laquelle le fils de Caton le Censeur servoit de simple soldat : ce grand personnage, dont je vous parlerai encore ailleurs, écrivit à ce Général : *que puis que son fils ne vouloit pas*

se retirer, il l'engageait par un nouveau serment; parce que le premier étant devenu nul par le licentiaement de la Légion où il étoit enrôlé, il n'étoit plus en droit de combattre: & il écrivit aussi en même tems à son fils, pour lui défendre de combattre, jusqu'à-ce qu'il eût pris parti dans quelque autre Légion. *Si eum pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret militiae sacramento; quia priore amisso jure pugnare cum hostibus non poterat.* Cicer. lib. i. de Offic. S'il n'est donc permis de faire la guerre que parce qu'on y est engagé par serment, il s'ensuit clairement qu'on n'est louïable de s'y exposer, qu'autant que ce serment y oblige. Et la raison en est, qu'un particulier n'est pas maître de sa vie, comme de ses biens. Il n'en a que l'usage; & la propriété, comme je l'ai déjà dit, en appartient toute entière à son pais. Bien loin donc qu'il lui soit libre de la prodiguer, il est obligé de la ménager autant qu'elle est utile à sa Patrie.

Or comme l'utilité de la vie d'un simple soldat n'est pas considérable pour l'Etat, en comparaison de la nécessité qu'il y a de l'exposer dans une guerre juste, il est louïable non seulement de s'y engager; mais encore de ne s'y point épargner. Il n'a point à craindre d'en trop faire, parce qu'il ne fait rien de son mouvement, mais seulement autant qu'il est commandé: & alors il ne lui appartient pas de juger jusqu'où il est nécessaire qu'il s'expose; c'est aux Officiers à l'arrêter. Et en ce point il a un grand

avantage sur eux, car la règle de son devoir est si claire qu'il ne sauroit s'y méprendre; il n'a point à se modérer, il peut s'abandonner sans scrupule à tout ce que son courage lui inspire; & il a le mérite de l'obéissance, outre celui de la valeur.

Mais il n'en est pas de même d'un Officier. L'obéissance qu'il rend au Général ne devant pas être aveugle, comme celle d'un simple soldat, c'est à lui à juger jusqu'où il doit s'exposer, & exposer ceux qu'il commande pour le but de sa Commission: & autant que sa vie est plus nécessaire pour ce but que celle de chacun de ses soldats, autant est-il obligé de la ménager plus que celle de ses soldats. Il ne doit donc pas la risquer sans nécessité, ou du moins sans une utilité si grande, que le risque qu'il court ne soit pas considérable en comparaison de l'avantage qu'il espère d'en retirer.

A quels ménagemens un Général n'est-il donc pas obligé dans la rigueur de son devoir; & peut-il sans inhumanité exposer hors de la dernière nécessité, une vie comme la sienne, dont tant d'autres dépendent? C'est la différence essentielle qu'il y a à mettre entre lui & les Officiers subalternes.

Les subalternes peuvent, comme je l'ai dit, s'exposer sans une nécessité extrême, pour une utilité plus ou moins considérable, selon que leur rang est plus ou moins élevé, quand ils ne peuvent parvenir à cette utilité qu'en s'exposant. Mais nulle utilité, quelque grande qu'elle puisse être, ne mé-

mérite qu'un Général s'expose : parce que rien ne sauroit être plus utile à une Armée que la vie de son Général ; & il n'y a encore une fois que la dernière nécessité qui puisse l'y obliger.

Or cette dernière nécessité ne se peut trouver que dans la défensive, & jamais à attaquer. Ce ne peut donc être que quand une Armée est menacée d'une entière défaite, si le Général ne s'expose : & en ce cas, comme il n'est rien de si honteux qu'un Général qui survit à son Armée, il lui est non-seulement permis, mais encore nécessaire de s'exposer.

Car ne croyez pas que je goûte non plus que vous le compliment qu'on fit au Consul Varron, revenant de la défaite de Cannes ; il en étoit la principale cause pour s'être obstiné sans raison à combattre malgré son Collègue, qui se fit tuer. Mais il preffoit davantage de rassurer le peuple consterné, que de châtier ce malheureux ; tout ce qu'il y avoit de plus considérable à Rome ne laissa pas d'aller à sa rencontre quand il y revint, pour le remercier de ce qu'il n'avoit pas désespéré de la République. C'est tout ce que son Collègue innocent du malheur qui venoit d'arriver, auroit pû faire, s'il eût survecu, que de ne pas prendre ce discours pour une raillerie.

Voilà, dis-je, en quel cas il est aussi honteux à un Général de se ménager, qu'il lui est honteux en tout autre de ne se ménager pas. Comme il est bien plus à son Armée que son Armée n'est à lui, il ne peut dis-

poser de lui-même, que comme son Armée a intérêt qu'il en dispose. Ainsi il est également obligé & de périr, s'il est nécessaire pour la sauver, & de se conserver pour elle, s'il n'est pas nécessaire qu'il périsse.

C'est sur ce principe que nous voyons dans l'Histoire Payenne, tant de Généraux se sacrifier pour rendre leur parti victorieux. Dans la Guerre des Peloponesiens contre les Athéniens, après le retour des Héraclides, l'Oracle d'Apollon ayant déclaré que celui des deux partis vaincroit, dont le Roi seroit tué dans le combat; Codrus Roi d'Athènes se déguisa en Païsan, de peur d'être épargné par les ennemis, s'il étoit connu, & sous cet équipage emprunté s'attira facilement la mort glorieuse qu'il cherchoit. Le succès répondit à la prédiction, & les Athéniens furent si touchés de sa générosité qu'ils ne voulurent plus de Rois après lui, jugeant tout autre indigne de lui succéder.

Les trois Deciès, père, fils, & petit-fils, commandans les Armées Romaines, se firent tuer de propos délibéré, sans aucune nécessité, après s'être dévoüez aux Dieux infernaux; persuadés par les principes de leur Religion que leur mort volontaire entraînoit nécessairement après elle, comme il arriva, la défaite entière des ennemis.

Voilà le seul cas où l'Antiquité Payenne a loué des Généraux, pour avoir exposé leur vie sans nécessité, quand ils croyoient que les Dieux avoient destiné la victoire à leur parti, pour récompense de leur mort.

Qu'ils

Qu'ils eussent tort ou raison de le croire, ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Il suffit qu'ils en fussent persuadez, pour être louables de faire ce qu'ils firent. Il y a grande apparence qu'ils étoient de bonne foi, & que la vanité ne fut pas leur unique motif. D'autre côté, il est bien étrange que de si excellens hommes fussent prévenus d'une opinion si ridicule, & que tout ce qu'on peut dire de certain sur ce sujet, est que c'étoient ou de grands saints dans leur Religion, ou de grands fous s'ils n'en avoient point.

Mais puis que la pureté de la notre ne souffre point de semblables superstitions, dans quel cas un Général Chrétien peut-il être excusable de s'exposer sans la dernière nécessité? Peut-il penser sans extravagance, que tant de gens eussent abandonné leur vie à ses soins, s'ils eussent crû qu'il y eut si peu de fondement à faire sur la sienne? Que s'ils ont stipulé avec lui par une espèce de contract tacite, en s'engageant à servir sous lui, qu'il se conserveroit, autant qu'il leur seroit nécessaire qu'il se conservât, ne les trompe-t-il pas visiblement, quand il y manque, & ne joint-il pas à cette perfidie une ingratitude inexcusable pour la confiance qu'ils ont prise en lui?

Peut-il la reconnoître plus mal qu'en leur donnant un exemple pernicieux & les mettant, comme il fait, dans une espèce de nécessité de bienséance de faillir comme lui en s'exposant mal à propos? Car enfin qui ose se ménager quand un Général s'abandonne, & de combien de morts inutiles ce

dérèglement n'est-il pas suivi ? Combien de mérites naissans sont emportez par cette contagion avant presque d'avoir eu le tems de paroître ? Comme ce sont les plus braves & les plus considérables d'une Armée que ce pernicieux exemple regarde de plus près, c'est un ravage inestimable que celui qu'il cause d'ordinaire; & telle Campagne de cette sorte, brise, abat, renverse comme une tempête, ce qui auroit fait l'honneur & la prospérité de vingt autres.

Que si le mauvais exemple d'un Général ordinaire entraîne de si funestes suites, quels malheurs, ne doit point causer un Général de votre rang ? Quoi que tous soient en quelque sorte égaux en cette qualité, & que celle de Souverain, presque étrangère à un Prince, quelque grand qu'il soit, quand il commande l'Armée d'un autre ; néanmoins ce caractère sacré, étant ineffaçable de sa nature, porte par tout avec lui une autorité que rien ne peut en séparer. Et comme la vie d'une personne de cette dignité est toujours connue pour tout autrement précieuse que celle d'un autre, il est naturel que ceux qui la voyent prodiguer, soient encore plus touchés de la mauvaise honte de ménager la leur, si ce n'étoit qu'un Général ordinaire.

Mais quand la conduite d'un Général Souverain qui s'expose légèrement, seroit innocente à l'égard de son Armée: le seroit-elle à l'égard de son Etat ? & la qualité de Général qui lui est vainement étrangère, peut-elle rompre les liens naturels, & indissolubles

bles par lesquels la Providence l'a attaché à ses sujets, & le dispenser des obligations de sa naissance?

Car enfin puis que je ne vous écris pas pour vous flâter, c'est la plus ridicule de toutes les chimères, que l'idée qu'ont la plupart des Princes, qu'ils ne doivent rien à leurs sujets & que la nature de la Souveraineté consiste à ne dépendre en aucune manière de personne. Comme s'il pouvoit y avoir d'obligation légitime qui ne fut reciproque, & que la lumière naturelle ne repugnât pas à concevoir, qu'un nombre infini d'hommes doivent toutes choses à un autre, sans que cet autre leur en doive aucune. Ces horribles maximes ne conviennent qu'à l'Empire barbare, dont vous avez juré la ruine; & la désolation fait voir à l'œil, quel en est le juste fruit.

Rome est à vous Seigneur, l'Empire est votre bien :

dit, en parlant d'Auguste, un grand Poète * de nos jours, mais par la bouche d'un traître ingrat : sentiment digne du personnage & qui ne peut être approuvé que par des perfides comme lui ou des Tirans. Mais un bon Prince qui fait qu'il est bien plus à son Etat, que son Etat n'est à lui, & que pour en être le Souverain Magistrat, il n'en est pas moins soumis aux Loix, ne peut pas ignorer qu'en cette qualité il doit compte de sa vie à son pais comme un particulier, & que son pais est

* Corneille, dans Cinna.

est en droit de lui en demander un compte d'autant plus rigoureux que sa vie est plus importante à son païs que celle de mille particuliers.

Si donc il l'expose sans nécessité, cette vie qui appartient à son peuple; si étant né avec des qualitez qui peuvent rendre son païs heureux, il ne craint point de lui en ravir le fruit par une mort précipitée, pour contenter sa vaine gloire; n'est-il pas vrai qu'il se fait honneur du bien d'autrui, & qu'il commet une injustice d'autant plus criante que ce bien est nécessaire à ceux, à qui il le ravit injustement.

Il doit toujours se souvenir que sa valeur est de toutes ses vertus la plus inutile à ses Sujets, & celle par conséquent dont il doit faire moins d'estime. Car y a-t-il rien de si rare que les cas où il peut être obligé de s'exposer pour eux? qu'ainsi il leur est presque aussi indifférent qu'il soit vaillant ou qu'il ne le soit pas, qu'il leur est important qu'il se conserve. Les Princes qui s'imaginent le contraire jugent du sentiment du Peuple par celui de leurs Courtisans. Le Courtisan qui est obligé de s'exposer est ravi que le Prince s'expose aussi pour disputer avec lui de quelque chose, & prétendre à la même gloire. Mais l'Artisan & le Laboureur qui ne prétendent rien à cette gloire, n'ont garde d'en faire le même cas: ils se contentent bien que le Prince ait de la justice & de l'humanité; & plus il y en a, moins voudroient-ils qu'il eut de la valeur.

Si

Si François I., D. Sebastien, & le Grand Gustave en avoient eu moins, leurs Royaumes en auroient-ils été moins heureux, & leur mémoire moins glorieuse ? Si Cyrus s'étoit autant exposé dans les longues guerres qui l'occupèrent toute sa vie, qu'il fit dans la première où il suivit son oncle ; si César s'étoit aussi peu ménagé dans les cinquante Batailles qu'il gagna, qu'à Mitilène, quand il y gagna une Couronne à dix-neuf ans ; quelque grand que fut le bonheur de ces deux Conquérans, on peut douter raisonnablement s'ils auroient fondé les deux plus puissans Empires du monde.

Il me souvient à ce propos d'avoir lû quelque part (Brantôme) que quand on parloit devant l'Amiral de Châtillon des choses prodigieuses que le Comte de Brisac faisoit tous les jours de sa personne, & des avantages continuels qu'il remportoit sur l'Armée Huguenotte, ce grand homme, dont la mauvaise cause ne doit pas diminuer l'autorité en matière de guerre, avoit coûtume de s'en réjouir, en disant, qu'il seroit bien fâché que ce Comte en fit moins.

Il jugeoit sagement, que tous ces avantages n'étoient pas comparables à ceux qu'il auroit reçûs dans la suite, si ce jeune Colonel, qui n'avoit besoin que de vivre pour devenir aussi grand Capitaine que lui, eut été moins ardent & se fut mieux ménagé. Il comptoit sur la mort prochaine & inévitable d'un homme de vingt-quatre ans ; & l'événement justifia sa conjecture. Un Officier de cette conséquence se fit tuer par

era-

emportement comme un Lansquenet à l'attaque d'une bicoque de nulle importance, qui se trouva malheureusement sur son chemin, & qui ne se rendit pas assez vite à son gré. On ne laissa pas d'honorer sa mémoire par des distinctions toutes particulières, comme pour autoriser une conduite si déplorable: mais je suis persuadé, qu'on en eut fait un autre jugement dans d'autres siècles que je connois.

Si le Duc de Parme se fut laissé transporter jusqu'au bout par un semblable mouvement à l'assaut de Mastricht, (Strada) quand son cher cousin y ayant été tué, la douleur de cette mort lui fit prendre les armes pour y monter lui-même, s'il se fut obstiné contre les remontrances de ses Capitaines qui le détournèrent d'une résolution si périlleuse: l'Espagne n'auroit peut-être plus rien aux Pais-Bas depuis cent ans. Peut-être n'auroit-il pas fait les chefs-d'œuvres de science militaire qu'il fit depuis, & dont la mémoire sera à jamais vénérable dans les histoires; fait lever le siège de Paris à votre Bis-Ayeul & pris une ville à ses yeux, sans que ce grand Roi, tout grand Capitaine qu'il étoit lui-même, pût lui faire quitter ses pantoufles & sa baguette, bien loin de l'obliger à combattre, parce qu'il ne le trouvoit pas à propos.

Et ne croyez pas que cette conduite fut l'effet de son tempérament. Car outre que sa bravoure étoit si excessive dans son jeune âge, qu'elle tenoit du Gladiateur, & qu'il fit des choses à Lépante plus admirables

bles que faciles à croire, quand il eût encore fait lever le siège de Roïen au même Prince l'année suivante, il s'épargna si peu dans la retraite qu'il fut obligé de faire ensuite, qu'il y reçut une blessure dont il ne guérit jamais bien.

Que si cette preuve de son courage ne vous suffit pas, voyez-le sur le pont d'Anvers, six ans après l'assaut dont j'ai parlé, essuyant tout ce que l'enfer avoit pu inspirer de plus épouvantable à un nouvel Archimède pour la destruction de ce grand ouvrage dont dépendoit sa plus glorieuse conquête. Voyez-l'y terrassé l'Epée à la main sous des ruines, & blessé en deux endroits par une solive qui faillit à l'écraser. Voilà dans quel cas un Général doit s'exposer, mais toujours pour la défensive, ainsi que je l'ai établi plus haut, & comme vous fîtes à Mohats; ce que je vous prie de remarquer, & jamais pour attaquer, comme vous avez fait à Belgrade.

Que si ce n'est pas assez pour vous de ce modèle, & que vous en veuillez aussi un de la manière la plus estimable dont un Général puisse mourir à la guerre; considérez Monsieur de Turenne, dans le tems de la Bataille de Sintzheim, j'entendis dire qu'il s'y étoit mêlé parmi les ennemis, comme s'il n'eut eu que vingt-cinq ans. Il ne m'appartient pas de censurer la conduite d'un Capitaine de cet âge & de cette réputation; mais j'ose pourtant avancer, que si la chose est véritable, l'occasion ne méritoit pas qu'il s'exposât si avant & que s'il eût été tué

tué ; sa mort n'auroit pas été si glorieuse qu'elle fut depuis. Il seroit mort comme mille autres. Mais être emporté d'un coup de canon , dans un lieu où il falloit être pour observer un mouvement d'une Armée ennemie commandée par un Général , non moins habile que lui , pour soutenir l'honneur de deux Campagnes victorieuses , où tout ce que l'art de la guerre a de plus grand & de plus raffiné , avoit été mis en œuvre de part & d'autre ; voilà mourir en Général ; & le plus glorieusement à mon gré , qu'un Général destiné à périr par les armes , puisse mourir.

Quelle différence de cette mort à celle de Gaston de Foix , des deux derniers Rois modernes , & du jeune Comte dont j'ai parlé ; & parmi les anciens de Marcellus , de Philopemen , & de tant d'autres vaillans hommes qui se sont fait tuer mal à propos ? Et c'étoit apparemment ce que vouloit dire Epaminondas le plus grand personnage de la Grèce , quand il répondit à ceux qui lui demandoient qui étoit meilleur Capitaine de Chabrias , d'Iphicrates , ou de lui ? Il est mal-aisé d'en juger que nous ne soyons morts.

** Ceux qui gouvernent le monde , dit sur ce sujet le même Oracle que j'ai déjà cité plusieurs fois , ne doivent pas mourir par leur folie , ou même seulement par leur faute , eux de qui la mort doit assurer la gloire.*

Et

** Gloriam in morte debent si qui in Republicâ versantur , non culpa reprehensionem & sultitia vituperationem relinquere. Philipp. 12.*

Et certes n'est-ce pas assez de la funeste nécessité où l'injustice & la mauvaise foi des hommes les met, de vider leurs différens par la force, & de répandre le sang les uns des autres avec la même ardeur qu'ils devroient naturellement le conserver; sans qu'une fausse idée de gloire les mène encore plus loin que le démon de l'intérêt ne les pousse, & porte l'inhumanité jusqu'à la fureur? Un Général est proprement commis par la République pour ménager à son avantage le fond de cette férocité secrète,

*Fertur Prometheus, insani Leonis
Vim stomacho apposuisse nostro: Horat. l. I.
Od. 16.*

que la nature a mis dans le cœur de tous les hommes; pour exciter cette férocité, l'irriter & la conduire jusqu'où le bien public le demande; la retenir, & la reprimer, dès qu'elle n'est plus nécessaire, & la réserver pour d'autres besoins. Qu'on lise toutes les histoires du monde, on verra que les Capitaines qui ont le plus épargné le sang, sont ceux dont la mémoire est la plus glorieuse: semblables à d'habiles économes qui ont trouvé moyen d'avoir à vil prix ce qui auroit coûté fort cher à de moins intelligens. Or de quelque générosité qu'un Général se pique, quelle apparence qu'il épargne le sang des autres, quand pour me servir de l'expression d'un grand Poëte, * *il jette le sien,*

Tome II. II. P.

I

Ce

* *Lucemque perosi, projecere animas. Æneid 6.*

Ce n'est pas une nouvelle doctrine que je vous prêche, Prince victorieux ; les Peuples les plus vaillans & les plus polis de l'antiquité en ont été sectateurs déclarez, & vous ne prétendez pas vous connoître mieux en valeur que les grands Capitaines Grecs & Romains.

Le Thébain Pelopidas, l'un des plus illustres de tous, allant à la guerre, comme sa femme lui recommandoit de se conserver : *c'est aux simples soldats*, lui répondit-il, *qu'il faut donner cet avis, & non pas à un Général qui y est obligé par sa charge*, comme le rapporte Plutarque dans ses Apophtegmes. Ne seriez-vous pas tenté de croire sur cette réponse que celui qui la fit n'avoit de valeur que ce qu'il en faut précisément pour commander, & que les bons avis de sa femme lui étoient peu nécessaires ? C'étoit le plus déterminé Guerrier de la Grèce ; il avoit exécuté la plus hardie de toutes les conjurations ; & après avoir reconnu si hautement, forcé par la raison & la vérité, l'obligation qu'un Général avoit de ménager sa personne ; son naturel, qui le croiroit ! avoit si peu de part à ce sentiment, qu'il se fit tuer sans nécessité, & deshonna par une mort téméraire, l'une des plus glorieuses vies du monde.

Il n'étoit pas particulier aux Thébains, ce sentiment qui vous paroît si étrange ; les Athéniens pour être plus éclairés n'en avoient pas d'autres sur ce sujet. Un de leurs Capitaines montrant un jour par vanité en pleine assemblée du Peuple les cicatrices sou-

tes

tes fraîches de ses blessures ; Timothée son Collègue déclara , quand ce fut son tour de parler. * *Que pour lui bien loin de se vanter de rien de semblable ; il avoit au contraire eu grand honte en assiégeant Samos de ce qu'un trait étoit tombé tout près de lui , pour s'être trop avancé en jeune homme.*

Celui-là n'alloit pas à la guerre comme quelques-uns de notre tems , pour faire seulement dire qu'il avoit failli d'être tué. Mais , comme il y a deux exemples contraires dans ce recit ; de peur que vous ne préféreriez celui qui flatte votre inclination à celui qui la combat , il est à propos de vous faire connoître un peu plus particulièrement ces deux Généraux ; si différens sur la gloire.

Ce prétendu brave qui faisoit vanité de ses blessures , réussit si mal dans tous les commandemens qu'il eût , qu'à peine sauroit-on qu'il s'appelloit Chores , s'il n'avoit pas donné lieu à un proverbe par sa facilité indiscrette à promettre toutes choses ; ce qui fit appeller vulgairement ces sortes de promesses , † *des promesses de Chores* ; jugez à cette marque du caractère du personnage.

Mais Timothée , quoi que fils d'un des plus grands Capitaines de la Grèce , ternit en quelque sorte la gloire de son père , en ajoutant celle du savoir & de l'éloquence à celle qu'il acquit comme lui par les armes ; & ce circonspect qui tenoit à honte de s'exposer , fit pourtant de si grandes choses , que les envieux ne sachant comment en dimi-

* Plutarque au même endroit.

† Suidas.

nuer autrement le prix, qu'en les attribuant à bonheur, exposèrent un jour en public un tableau dans lequel il étoit peint en dormant en équipage de chasseur, & la fortune qui amenoit des Villes dans ses filets. Vous voyez par-là, que ce ne sont pas toujours les plus hazardeux que cette Déesse favorise le plus.

Les Lacedémoniens, le plus vaillant peuple du monde, du consentement de tous les historiens, allèrent encore plus avant que les Athéniens, & les Thébains. Bien loin d'approuver dans leurs Généraux l'ardeur de s'exposer, ils la souffroient à peine dans leurs simples soldats. Nous lisons, que les Ephores en condamnèrent un à l'amende pour s'être trop hazardé dans un Combat; quoi qu'il y eut fait des actions de valeur si admirables qu'on ne put en même tems se dispenser de lui donner une Couronne.

Aussi Caton le Censeur, l'un des plus grands & des plus résolus Capitaines de l'ancienne Rome, avoit coûtume de répondre quand on lui vantoit de ces fortes de braves qui s'exposent par ostentation & sans utilité; *qu'il y avoit grande différence entre estimer beaucoup la gloire, ou peu sa vie.*

Et c'est à quoi revient ce bon mot d'Aristippe, qu'un Capitaine moderne* n'a pas eu honte de s'approprier. Comme il étoit sur mer pendant une tempête, un impertinent qui se trouva dans le même Vaisseau, & qui faisoit l'intrépide, lui reprochant qu'il avoit peur : *chacun*, lui répondit Aristippe, *est.*

* Castruccio Castracani dans Machiavel.

estime sa vie ce qu'elle vaut. Et certes si c'étoit la seule hardiesse de la risquer, par quelque motif qu'on la risque, qui fait l'homme de cœur, pourquoi les couvreurs, les matelots, ceux qui travaillent aux mines, & tant d'autre professions aussi périlleuses que celles de la guerre, seroient-elles moins glorieuses? Pourquoi celle de la guerre même est-elle en quelque sorte moins honorable à un simple soldat qu'à un homme de condition, sinon, parce qu'elle est communément pour le simple soldat un métier comme un autre, qu'il fait par nécessité pour gagner sa vie; au lieu qu'un homme de condition qui est exempt de cette nécessité, paroît ne s'y engager, que pour acquérir de l'honneur?

La valeur ne consiste pas à mépriser toutes sortes de dangers, comme le vulgaire s'imagine; mais seulement, à mépriser ceux où l'on s'expose avec utilité pour la gloire. Hors de ce cas la mort est toujours odieuse, & le danger desagréable: & c'est pourquoi le dernier Scipion l'Africain*, quel homme! n'avoit point de honte d'avouer, quoi qu'il n'eût que trente quatre ans, & qu'il n'eut encore pris, ni Carthage ni Numance; qu'à un voyage qu'il avoit eu fait en Afrique en qualité d'Ambassadeur vers Massinisse & les Carthaginois, il avoit eu un plaisir extrême à voir de dessus une hauteur, où il étoit assis, une Bataille qu'ils se donnèrent; non seulement parce qu'il n'avoit jamais vû combattre deux Armées si

* Appian.

nombreuses, mais encore parce qu'il l'avoit vûe sans danger.

Connoissez-vous beaucoup de nos braves à la moderne, qui avoient si naïvement d'avoir eu du plaisir à ne point courir de danger? Cependant ce même homme, qui faisoit cet aveu si naïf, sans aucune nécessité, venoit tout récemment de tuer en Espagne en combat singulier, un Barbare de taille démesurée, à qui nul autre de l'Armée Romaine n'avoit osé faire tête. Il falloit bien que cet homme admirable, l'objet des loüanges les plus outrées, & les moins suspectes de flatterie qu'on ait jamais données, fut persuadé qu'il n'y a de gloire à mépriser le danger, que quand on est obligé de s'y exposer. Si ces étourdis d'Ambassadeurs, qui furent envoyez par le Senat, quelques siècles auparavant, pour accommoder les Gaulois avec les Toscans, avoient été instruits de cette vérité, ils auroient été comme Scipion témoins sans combattre, du combat qu'ils ne purent empêcher: ils n'auroient pas oublié leur caractère pour prendre parti, comme ils firent, en faveur des Toscans, & Rome n'auroit pas été prise.

Ce n'est pas tant, dit l'Oracle de Gascogne, parlant de ces sortes de gens, ce n'est pas tant qu'ils veulent aller, comme c'est qu'ils ne peuvent se tenir. Car comme un bel esprit de l'antiquité l'a remarqué excellemment; plusieurs s'exposent à des périls extrêmes par la seule crainte de ne pouvoir les éviter; mais le vrai brave est celui,

lui, qui toujours prêt d'affronter le danger quand il le faudra, attend sans inquiétude, ni impatience qu'il se présente pour le braver.

*Multos in summa pericula misit,
Venturi timor ipse mali: fortissimus ille,
Qui promptus, metuenda pati, si cominus
instent,
Et differre potest. Lucan. l. 7.*

Si je ne craignois de vous ennuyer, je joindrois tant d'autres autoritez à celles que je vous ai déjà rapportées, que vous seriez surpris de la conformité des sentimens qui se trouve entre tout ce qu'il y a jamais eu de juges compétens sur cette matière. Mais comme je n'ai pas entrepris de la traiter pour faire montre d'érudition, je me retranche à un seul, pour lequel je vous demande encore audience: vous jugerez s'il la mérite.

C'est l'autre Scipion l'Africain que l'on surnomme d'ordinaire l'ancien, pour le distinguer de son petit fils, qui est celui dont je viens de vous parler. Il avoit deux ans moins que vous: il commandoit en Chef, pour la première fois, comme vous: comme vous il assiégeoit une Ville de conséquence extrême; c'étoit Carthage la nouvelle en Espagne: impatient comme vous d'achever cette importante conquête, il résout de donner un assaut. Voilà ce qu'il avoit de commun avec vous; voici ce qu'il y avoit de différent,

Quoi qu'il fut d'une naissance illustre, il n'étoit pourtant qu'un simple particulier, & non pas un grand Prince Souverain comme vous; il ne pouvoit parvenir aux honneurs de sa patrie, qu'en se signalant par des actions extraordinaires. C'étoit la première campagne qu'il faisoit dans ce pais, & il n'y étoit encore connu que de réputation, son père & son oncle les deux plus grands & plus glorieux Capitaines de Rome, y avoient été défaits, & tuez l'année précédente le plus malheureusement du monde, & par les mêmes ennemis. Quel plus juste sujet des'emporter? Il y avoit à rassurer un parti consterné par ce funeste succès: que de raisons pour s'abandonner à son courage, que vous n'aviez pas à Belgrade, outre celles qu'il avoit comme vous?

Et en vérité ne croiriez-vous pas sur tout ce que je viens de vous représenter, qu'il s'exposa tout autrement que vous n'avez fait? Voici comment ils'y conduisit. C'est son Historien qui le rapporte, le plus excellent de tous, à tout prendre; du reste si amoureux de sa gloire, que le plus grand reproche que les Critiques lui fassent, est d'en avoir fait son Héros. Il n'y a pas apparence qu'un habile Ecrivain prévenu de cette sorte, ait inventé des circonstances toutes particulières pour ravalier cette gloire dans une rencontre si singulière, ni qu'il les eut exprimées sans nécessité, quelques véritables qu'elles fussent, s'il eut crû qu'elles pussent la diminuer.

Comme il jugea, dit Tite-Live, par l'épouvante

pouvante des assiégés qu'il pouvoit emporter la place d'emblée, s'il donnoit un assaut général, il fit avancer toutes ses troupes & distribuer des échelles à tout le monde : * pour lui, couvert des boucliers de trois jeunes soldats des plus robustes de son Armée, parce que les ennemis qui s'étoient rassurez faisoient pleuvoir une grêle de traits de toute sorte, il s'approche des murailles, il exhorte, il donne les ordres nécessaires; Et ce qui importoit davantage pour animer les combattans, il est témoin de leur lâcheté ou de leur valeur.

Que vous semble Prince illustre, de ce mantelet de boucliers, à la faveur duquel ce jeune Général étoit présent à un assaut, avec presque aussi peu de danger, que s'il fut resté au fond de sa tente? Faites vous justice sur cet exemple, Prince Magnanime, & voyez si vous n'avez rien à vous reprocher.

Quand on a d'aussi grandes choses qu'il en avoit à faire, on est bien excusable de prendre toutes les précautions nécessaires pour vivre, puis qu'on ne peut les faire qu'en vivant; & c'est ce qui fait voir le ridicule d'un prétendu bon mot de Pompée, qui a été également mal examiné par deux † beaux esprits de ce siècle, dont l'un le blâme & l'autre le défend.

Ce fameux Capitaine voulant s'embarquer pour revenir de Sicile à Rome avec une

I 5

pro-

* *Ipse trium pra se juvenum validorum scutis oppositis ad urbem succedit, &c. l. 25.*

† Ballac, & la Mothe le Vayer.

provision de bled qu'il avoit ordre d'y faire venir ; comme les matelots effrayez d'un orage qui s'éleva, résistoient à partir : *il est nécessaire que j'aille*, dit il, tout haut en les y contraignant, *mais il n'est pas * nécessaire que je vive.*

Outre qu'il faut vivre pour aller, quelque grande que fut alors la disette de grains à Rome, sa vie étoit d'une nécessité encore plus grande à la République ; & tout ce qu'on peut penser de plus favorable pour lui dans cette rencontre, est que le danger ne lui paroïssoit pas si grand qu'aux matelots & qu'il trouva à propos de se faire honneur de leur timidité.

Scipion étoit un brave, d'une autre espèce, qui estimoit sa vie ce qu'elle valoit ; & jamais soin ne fut plus légitime que celui qu'il en prenoit. Il se conservoit pour forcer Hannibal d'abandonner honteusement le fruit de seize ans de victoires ; pour tailler en pièces à ses yeux dans son propre pais, son Armée invincible, & soumettre Carthage à cette même Rome qu'elle avoit reduite aux dernières extrémitez. Il se conservoit pour étendre jusqu'au fond de l'Asie, sous le nom de son frère, les bornes de l'Empire Romain que la meilleure partie de l'Europe ne reconnoissoit pas encore. Il se conservoit enfin, pour donner les exemples immortels de magnanimité, de modération, de desintéressement, de fermeté, d'amour fraternel & de tant d'autres vertus, non moins estimables que ses exploits guerriers, &

* Plutarque dans sa vie.

& qui devoient faire l'admiration de tous les siècles. A votre avis Prince illustre, avoit-il raison de se conserver ? Une seule flèche moins discrète que celle qui n'a fait que vous marquer , auroit pû empêcher toutes ces merveilles , & peut-être en sommes-nous redevables à ces trois boucliers.

Ne seriez vous point curieux de savoir , si ce Guerrier qui prenoit si grand soin de sa vie dans un siège où il commandoit , ne s'exposoit point davantage avant qu'il fut Général. Car enfin , direz vous peut-être en vous-même , un homme qui conserve un si grand sens froid à vingt-quatre ans en donnant un assaut , n'a pas la mine d'avoir jamais été un soldat déterminé. Voici de quoi vous contenter. Au premier combat donné contre Hannibal en Italie , six ans auparavant , son père qui commandoit l'Armée en qualité de Consul , ayant été blessé pour s'être engagé trop avant parmi les ennemis , il accourut à son secours à la tête d'une Compagnie de Cavalerie qu'il commandoit ; & voyant que ses gens effrayez d'un si triste accident , hésitoient à donner , * il poussa dans le gros dont son père étoit enveloppé , perça jusqu'à lui à coups d'épée , écarta tout ce qui le pressoit & le dégagea de cette sorte , dans le tems qu'il alloit être pris ou tué.

Il y avoit un honneur particulier , attaché par les Loix aux actions de cette nature. C'étoit une Couronne qu'on appelloit Civique

* *Palib. l. 10. Tito-Live l. 21. Valere maxime l. 5. c. 4.*

vique, en mémoire de ce qu'il avoit sauvé la vie à un Citoyen. Mais Scipion plus avide de gloire que d'honneur, la refusa, * quoique le Citoyen qu'il avoit sauvé fut son Général; parce que c'étoit son père; ne voulant pas, sans doute, être récompensé pour avoir satisfait à un devoir si indispensable.

Avoir conservé toute la présence, & la fermeté d'esprit nécessaires pour agir dans une rencontre si inopinée & si malheureuse, dans sa première campagne & à l'âge de dix-sept ans; si ce n'est pas de la vraie valeur, j'avoué que je ne m'y connois pas. Mais voici quelque chose de plus hardi encore à mon sens; où pourtant il n'y eut point de sang répandu: tant il est vrai que la valeur ne consiste pas toujours à frapper.

Après la Bataille de Cannes, où il avoit servi de Tribun, tous ceux qui en échappèrent comme lui, s'étant retirez à une ville voisine dans le tems qu'il consultoit avec les autres Officiers, ce qu'ils avoient à faire; on les vint avertir qu'une troupe de jeunes gens de la première qualité, désespérant de la République, complottoient ensemble, de s'embarquer au port le plus prochain pour s'enfuir d'Italie. Toute la compagnie demeurant immobile d'étonnement & de douleur à cet avis, on proposa de délibérer là-dessus. Mais Scipion prenant la parole dit; *qu'il falloit agir dans les malheurs de cette conséquence & non délibérer: que tous ceux donc à qui le salut de*

Rome

* Plin. l. 18. ch. 4.

Rome étoit cher, eussent à le suivre bien armés : qu'elle n'avoit point de plus grands ennemis que ceux qui formoient de semblables projets.

Il part à ces mots peu accompagné ; il entre au logis d'un Metellus , chez qui se tenoit cette honteuse assemblée ; il met l'épée à la main en l'abordant , & jurant par le serment le plus solennel & le plus sacré , de ne jamais abandonner la République , ni souffrir qu'aucun l'abandonnât : *il faut*, continua-t-il , s'adressant à Metellus , *que toi & tous ceux qui sont ici jurent de même tout à l'heure ; * quiconque refusera, mourra de cette épée.* Voilà le poltron qui se cacha quatre ans après à un assaut derrière trois boucliers.

Je sai comme vous , ce qu'auroient pu penser de vous quelques jeunes fous de qualité , dont les Armées sont embarrassées , & qui se connoissent aussi mal en gloire qu'en valeur : si vous aviez pris à Belgrade autant de précaution pour votre vie , que Scipion en prit pour la sienne à Carthage. Mais sera-ce leur sentiment , ou celui de tous les gens senez de votre tems & de la postérité , qui décidera de votre honneur ? Etes-vous destiné à de moindres choses que lui ? Et ne sentez-vous pas au dedans de vous la même voix secrète , qui le rassuroit contre les jugemens injustes ? Votre cœur ne vous rendit-il pas le même témoignage que le sien lui rendoit de sa propre intrépidité , après

* *Qui non juraverit in se hunc gladium strictum esse sciat.* Tite-Live, l. 22.

après tant d'épreuves que vous en avez faites ? & la certitude que vous en avez comme lui , pourquoi n'est-elle pas suffisante pour vous faire mépriser comme lui les erreurs populaires & l'opinion de la canaille ? Car ne croyez pas que sa conduite fut généralement approuvée en ce point, quelque digne qu'elle fut d'approbation : il y eut de tout tems des Juges téméraires , qui ont prononcé sans connoissance , au préjudice des plus pures vertus. Mais avec quelle hauteur pensez-vous qu'il les traite ? Il les méprisoit trop pour leur répondre sérieusement : *ma mère* , dit-il une fois sur ce sujet , *comme s'il n'eut jamais eu l'épée à la main , m'a fait pour commander , & non pas pour me battre.*

Et c'est une chose digne de réflexion , que tous les grands hommes qui ont refusé de se battre quand il ne le falloit pas , ne s'en soient jamais défendus qu'avec moquerie. Pendant que les Armées des Cimbres & de Rome furent en présence , un barbare remarquable par sa mine & par son équipage , ayant envoyé défier Marius en combat singulier ; ce Général qui de simple soldat , sans bien , & sans naissance , s'étoit élevé si haut par sa seule valeur , lui manda pour toute réponse ; *que s'il s'ennuyoit de vivre , il n'avoit qu'à se pendre.*

Long-tems devant , Pyrrhus Roi d'Épire , réduit à la dernière extrémité , par le grand Antigonus , lui ayant fait la même proposition ; Antigonus se contenta de lui faire dire ; *qu'il y avoit mille autres manières de*
for-

tir de la vie; & cette réponse parut depuis si bonne à Auguste, qu'il voulut bien la faire aussi à Antoine qui lui proposoit la même chose.

Ce Pyrrhus, puis qu'il m'est venu dans la mémoire, étoit un Prince de la meilleure maison du monde, de beaucoup de vertu, & l'un des plus vaillans hommes qui fut jamais. Il monta une fois le premier, comme vous, à l'assaut d'une Ville en Sicile; les assiégés furent si épouvantés de son courage qu'ils ne purent lui résister: & il fut heureux aussi-bien que vous, pour survivre à une action si hazardeuse. Après avoir parlé de tant de gens d'opinion contraire à la votre, il n'est pas juste de vous cacher que la votre a eu d'autres partisans illustres que vous.

La destinée de celui-ci ne doit pas faire envie de lui ressembler. Ayant surpris Argos par intelligence, comme tout fuyoit devant lui par les rues, une vieille femme, qui vit du haut de sa maison, qu'il alloit tuer son fils; guidée par un instinct plus puissant que son âge, jeta sur lui une tuile qu'elle arracha du toit, si à propos, qu'elle lui cassa la tête. Le coup lui fit perdre la vûe à l'instant. Ne voyant plus à se conduire, son cheval l'entraîna à l'aventure près d'un tombeau où il le précipita: le sang qui étoit sorti de sa blessure l'avoit défiguré à tel point, qu'on fut long-tems sans prendre garde à lui. Mais à la fin, un soldat d'Antigonus l'ayant reconnu, trouva qu'il n'étoit pas tout à fait mort; & voulant l'achever

chever en lui coupant la tête, au lieu de la séparer du reste du corps par le col, il la partagea après plusieurs coups entre la bouche & le bas du menton. Tels sont tôt ou tard les fruits de la valeur, quand elle est incapable de retenü.

Que si Aléxandre fut plus heureux, quoi que moins sage, quand il se jetta seul du haut en bas des murailles dans la ville des Oxidraques : s'il en fut quitte pour languir plusieurs jours entre la vie & la mort, pour les injustes reproches de ses Capitaines & l'indignation de son Armée, c'est un miracle plutôt qu'un exemple ; ce n'est pas assez pour justifier une action si furieuse, & ses autres emportemens sont si dignes d'horreur, qu'on a droit de donner un mauvais sens à ceux mêmes de son courage qui pourroient en recevoir un favorable.

Tous doivent faire juger que sa fin n'auroit pas été moins funeste, que celle de Pyrrhus, si la fureur de la débauche ne l'eut précipitée. Mais quelque idée que le vulgaire se forme de ce Conquérant, je vous crois trop bien né, pour vous proposer pour modèle un brave, que l'histoire accuse d'avoir trempé dans le meurtre de son père ; & dont les victoires continuelles furent souillées par des excès continuels, de colére, de crapule, de fausse gloire ou de superstition.

Voilà, Prince Magnanime, ce que j'avois à vous représenter. Si mon but étoit de vous plaire, & non pas de vous conserver, je l'aurois fait d'une autre manière.

J'au-

J'aurois adouci bien des endroits de ce discours, qui peuvent vous faire sentir désagréablement ce qu'il y a à reprendre dans votre conduite. J'ai appris d'une Reine de Perse; *qu'il faut entretenir les Rois avec des paroles de soye*; & je l'ai assez vû pratiquer pour savoir comment m'y prendre, si je voulois; je ne doute pas même que beaucoup de gens ne trouvent d'abord, que j'aurois mieux fait d'en user de la sorte; mais peut-être changeront-ils de sentiment, quand ils y songeront mieux.

Il ne seroit pas de parler timidement de la valeur. Comme je ne suis, ni votre sujet, ni dans aucune autre dépendance de vous: que vous ne connoissiez, ni mon nom, ni mon visage (& il ne tiendra pas à moi que vous ne les connoissiez jamais:) j'ai crû pouvoir, sans manquer au respect qui vous est dû, me dispenser de tous les ménagemens qui auroient pû affoiblir les vérités importantes que je voulois vous persuader. Si j'avois sù les exprimer plus fortement, je l'aurois fait. Il m'auroit été facile de faire aller cet Ecrit jusqu'à vous, si j'avois voulu; au lieu de le publier à votre insçû, comme je fais. Mais j'ai considéré, que le motif qui vous fait exposer si facilement, n'étant autre chose; que l'erreur où vous êtes, qu'on vous en estime d'avantage; rien ne pouvoit vous faire sentir plus vivement, combien vous vous trompez; que l'approbation que le public donnera à cet ouvrage. J'ai voulu qu'il vous fit une confusion salutaire, qu'il vous mit dans une heureuse

Tom. II. II. P. K. nécessaire.

nécessité de faire désormais violence à votre courage en déformant à mes avis.

Vous auriez pû les dissimuler, si je vous les avois donnez en secret. Les défauts qui viennent comme le votre de la force du caractère ne se corrigent pas par la douceur; les maux vigoureux veulent des remèdes violens : je ne saurois vous souffrir dans ce fossé ruisselant de sang, où vous avez sauté l'épée à la main, comme un aventurier qui n'a rien à perdre; mon imagination se revolte à tout moment contre cette indigne idée, & je ne puis l'y appri-voiser. Je ne puis me consoler, que vous ayez risqué de diminuer l'honneur de votre conquête par votre impatience de l'avancer. Car enfin, à dire les choses comme elles sont, seriez-vous aussi glorieux, si vous aviez été moins heureux? Une mort comme la votre au commencement de l'affaut; n'en auroit-elle pas changé la fin, & a-t-il tenu à vous que toute la Chrétienté n'ait sujet de le détester? Cette ardeur impétueuse de se signaler, qui sied si bien à un simple Gentil-homme, & peut-être encore à un Prince sans établissement, dans une occasion de cette nature; ne convient pas à un Général de votre conséquence : les mêmes blessures, qui font un honneur immortel au Chevalier de Monasterol, & même au Prince Eugène, si elles n'eussent pas terni votre réputation, du moins n'en auroient-elles pas relevé l'éclat; & vous aimez trop la vraie gloire, pour n'être pas honteux de devoir une partie de la votre au bonheur de n'en avoir reçu que de légères.

Il ne tient pas à moi que je ne donne à ce discours tout le travail nécessaire pour le mettre dans un état digne de vous. Au peu de tems que j'ai été à le faire, il est impossible qu'il n'y ait bien des choses à reprendre, sinon pour le sens, du moins pour les paroles. Mais, je ne saurois le publier assez-tôt, si je veux qu'il puisse faire l'effet que j'en attens, avant que la Campagne commence. Quand les Critiques y trouveront quelque phrases mal tournées ou quelque expression languissante, ce ne sera pas un grand malheur; mais s'en seroit un infigne, si faute de le faire paroître, vous essayez encore sans nécessité, un seul coup de mouquet. Trop heureux de sacrifier à la conservation d'une vie si précieuse la part que je puis prétendre à la misérable gloire de bien écrire.

On trouvera, sans doute, que je me flatte beaucoup de me croire capable de vous corriger. Je vous l'avouë; & quelque jugement qu'on en puisse faire, je n'ai point de honte de m'en flatter, puis qu'il n'y a que cette espérance qui rende ma témérité excusable.

N'oubliez donc jamais, Prince incomparable, qu'elle doit faire l'honneur de votre Maison, de votre Nation, & de votre Siècle, cette vie que vous prodiguez; que le Ciel a rassemblé dans vous des avantages, dont nul autre que vous ne peut se vanter; & que votre conduite ne sauroit être trop pure, & trop exempte de tout dérèglement, pour être convenable à la guer-

re que vous faites, la plus juste qui fut jamais. Qu'un honnête remord de vos emportemens passez ne trouble point la tranquillité naturelle de votre grande ame! Cyrus, & César s'emportèrent comme vous à votre âge; & l'on ne devient point ce qu'ils furent depuis, sans avoir été ce que vous êtes.

Vivez donc, Prince illustre, pour vaincre & pour régner. Belgrade ne doit pas être votre dernière conquête. Les Propheéties tant rechantées que la flatterie des Poëtes applique depuis si long-tems mal à propos, sont vraiment à la veille de s'accomplir. Cette Puissance formidable, élevée sur les ruines de tant d'autres, l'unique effroi de la Chrétienté depuis quatre siècles; ce Colosse orgueilleux formé du débris de tant de Couronnes, enflé des dépouilles de toutes les Nations, cimenté du sang & des larmes de nos frères; ce Gouvernement tyrannique dont l'éclat & la durée démentoient toutes les règles de la bonne politique, à qui il sembloit que le Seigneur eut abandonné les grandeurs de la terre pour éprouver la foi de ses Elûs; cet Empire barbare est enfin parvenu à son dernier terme: le Ciel a amené le point de sa ruine: il chancelle, il est prêt à tomber; & votre main vaillante est destinée à lui donner les derniers coups. N'en doutez point Prince magnanime, la Providence réparera le scandale qu'elle a souffert; la gloire ne sera plus le partage des indignes, ils survivront à leur

re-

renommée, & la vertu sera vangée de la prospérité des méchans.

A. S. R. le dernier Octobre 1688.

A R T I C L E V I.

CATALOGUE DE TOUTES LES
REPUBLICQUES, *imprimées en
Hollande in 24. avec des remarques sur
les différentes éditions qui s'en sont fai-
tes.*

Ces petites Républiques, imprimées pour la plûpart en Hollande chez les Elzeviers, ont été fort en vogue pendant un certain tems; il y en a plusieurs dont il s'est fait trois éditions différentes dans une même année. Ce fut vers l'année 1626. que ces petits traitez commencèrent à paroître, & ils se sont fort multipliez dans la suite. Quoi que le goût en ait un peu vieilli, il y a encore beaucoup de personnes qui se plaisent à faire un recueil complet de ces Républiques, qui rassemblées ensemble forment seules une espèce de Bibliothèque pour la Géographie, l'Histoire, & la Politique. C'est en faveur de ces personnes, que j'insère ici ce Catalogue des Républiques avec des remarques. Il m'a été communiqué par M. de la Faye qui a confronté avec beaucoup de soin & d'exactitude toutes les différentes éditions; & Von doit

doit lui savoir gré de ce travail : car on y apprendra qu'elles sont les éditions les plus amples , & les plus correctes , & l'on ne les achettera plus indifféremment , comme l'on faisoit ci-devant, soit qu'elles fussent correctes ou vitieuses , augmentées ou tronquées.

C A T A L O G U E.

RESPUBLICA *Achaëorum & Vejentium*, Ultraj. 1664.

---- *Africa*, Jo. Leonis *Africani*, Elzev. 1632. 2. tom. 1. vol.

---- *Angliæ*, *Hermanidæ cum Tab. Geograph.*

---- *Idem*, *Thomæ Smithi & aliorum* ; Elzev. 1630.

Il y a une édition de 1625. chez les Elzeviers , qui est beaucoup moins ample que celle-ci. Il y en a une autre de 1641. , dans laquelle on a ajouté. 1. *Les chemins d'une Ville à l'autre*, qui est devant l'Indice des chapitres. 2. Trois chapitres entiers , savoir le *XI. de Wallie* , &c. *XII. de Cornubie* , &c. *XIII. de Comitatu Castræ* , &c. Du reste elle n'est pas si exacte , & il y a un grand défaut , dans l'Indice des chapitres , & celui des choses ; c'est qu'on a mis les mêmes chiffres (qui désignent les pages) qui étoient dans l'édition de 1630. , quoi que souvent il y a de la différence d'une , de deux ou trois pages.

---- *Arabia*, *Variorum*, apud Blæu 1639.

Il y a une autre édition , *Amst. apud Joannem*
nem

mem Janssonium 1633. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit si exacte & si correcte; outre la ponctuation, qui y est fort mal observée, il y a bien des fautes, dont voici quelques-unes que j'ai remarquées par ci par là; ex. gr. pag. 9. lin. 6. *rentoris*, lege *rentoria*, ut rectè habetur, in edit. 1635. pag. 8. lin. 6. à fin. sic pag. ead. lin. 6. à fin. *quotidianâ experientiâ*, l. *absque accentâ*, nam est *nominativus*. In aliâ edit. pag. 9. lin. 18. *iteram* pag. 13. lin. ult. *vin apo tant*, l. *ut in alia edit.* *vina po tant*, pag. 13. lin. 10. pag. 15. lin. 12. à fin. *Solymus*, l. *Selymus*, ut in aliâ est edit. pag. 14. lin. 7. à fin. Vide ead. pag. lin. penult. pag. 16. lin. 2. *ibid. cap. 3. lin. 1. dele ab.* pag. 17. lin. 8. *nedum*, lege *nequidum*, &c. Du reste elles sont entièrement semblables, & il n'y a pas plus dans l'une que dans l'autre.

REPUBLICA *Argentoratensis*, Argent. 1673.

---- *Atheniensium*, *Postelli*, Elzev. 1621. 1645. & *Maire* 1534. 1635. & 1645.

---- *Batavia*, *Adr. Houtvyn*, *Hagz Comit. tis*, 1689.

---- *Belgii Confederati*, Elzev. 1630.

Il y a deux éditions de cette année 1630. dont l'une, outre que le caractère & le papier en est plus beau, a beaucoup d'additions: ex gr. pag. 57. à *voce*, *Maeslandia usque ad finem* pag. 59. Ita pag. 85. *circâ fin.* *Quibus accedit Goerea*, &c. *usque ad*, *sunt præterea*, &c. Sic pag. 319. *additæ sunt 5. ultima lineæ*, à *Hic autem*

confirmav. pag. 331. *Articulus VII.* Trajectum ad Mosam, totus additus est. Sic *Articulus IX.* Arces aliquot, &c. pag. 336. Deim pag. 337. Limburgum Ducatus, usque ad pag. 344. poterunt. Tandem Appendices ad Gelriam, & ad Hollandiam, qua in 1. editione erant ad calcem libri, suis locis repositæ sunt: que habet pag. 359. absque Indice, altera verò tantum 352. at pag. sunt latiores. J'ai vû encore une autre édition, qui est la troisième de cette même année 1630., quoi qu'elle soit entièrement semblable à la seconde, & qu'il n'y ait rien du tout d'ajouté; elle est pourtant préférable, tant à cause que le papier est plus beau, & le caractère plus neuf, & par conséquent plus net.

REPUBLICA, *Belgium Fœderatum*, M.

Schoëii, Amst. 1652. 1665

---- *De statu Fœderati Belgii*, Merula, Hagæ-Com. 1650.

---- *Bojema Pauli Stranskyz*, Elzev. 1635. 1643.

Cette édition de 1643. est beaucoup plus ample & plus correcte que celle de 1634. car outre deux chapitres, savoir le XII. *De Bojemorum legibus*, & le XX. *De Regum ad Bojemos funebralibus*, qui y ont été ajoutés, il y a encore plusieurs autres additions, insérées par-ci, par-là: *ex. gr.* pag. 46. *lin. penult.* Sal. ex Austria, &c. usque ad pag. 47. *Fisci*, &c. & alibi sæpe.

---- *Bosphori Thracii*, Petri Gyllii, Elzev. 1632.

J'ai

J'ai vû une autre édition de cette même année 1632., que j'ai crû être la même, parce qu'elle est entièrement semblable, à la réserve que le Grec * est plus correct dans la 2. édition que dans la première, & qu'on y a corrigé quelques fautes: *ex. gr.* dans l'Épithaphe de Gyllius (qui est à la fin du livre immédiatement avant l'Indice) ligne dernière, il y avoit *vixit annos LXV. menses, dies, &c.* on a corrigé *vixit annos LX. V. menses, dies; &c. lin. præc. Po. cu. pro Po. cn.* Ce dernier est dans la 2. Du reste il est assez indifférent, laquelle de deux éditions l'on aît, cependant j'aimerois mieux la première, le papier en étant plus beau & le caractère plus net.

REPUBLICA/ *Carthaginensium.*

---- *Chinensis*, Elzev. 1639.

---- *Constantinopolitana*, *Petri Gyllii*, Elzev. 1632. de 428. pages.

J'en ai vû une 2. édition de cette même année chez le même, qui est toute semblable, excepté que l'Indice des chapitres est à la fin; au lieu que dans la première, il est au devant de l'ouvrage; qui contient 6. pages; ce qui fait qu'elle à 428., & celle-ci 422. Ainsi il n'y a pas un mot plus dans l'une que dans l'autre. Au reste cette seconde édition est préférable, tant parce que le papier en est plus beau & le caracté

K § tère

* Cependant on a changé, dans l'Épigramme qui est à la page 137. lin. 2. le mot *κλέτας*, en celui de *κλέος*, quoi que ce premier soit ainsi dans l'Anthologie, liv. IV. cap. XV. pag. 731. & dans le Lexicon Grec de Constantin, qui cite cet endroit.

tère plus net, & sûr tout en ce qu'elle est plus correcte, *ex. gr. pag. 31. l. 1. admonisse pour admonisset. Pag. 33. l. 5. oneratiarum pour onerariarum. Pag. 121. l. 9. Amynonet pour Amymones, &c.*

REPUBLICA *Dania, Norvegia, &c. Rutgeri Hermanide, Amst. 1670.*

---- *Idem, Elzev. 1629.*

Il y a une autre édition de cette même année 1629. chez le même Elzevier ; mais celle-ci est beaucoup meilleure , comme il paroît par la Préface , que l'Auteur y a ajoutée : car on y a corrigé l'*Errata* , qui se trouve à la fin de l'autre , & on y a mis une Indice : elle n'a que 447. pages , au lieu que l'autre en a 510.

---- *Gallia, Elzev. 1629.*

J'ai vû deux éditions de cette année 1629. l'une de 461. pages , l'autre de 443. , où l'on a corrigé les fautes de l'*Errata* , qui est à la fin de la précédente : cependant comme il n'y a rien d'ajouté , qu'une ligne dans l'Indice , savoir *Connubium Ludovici XIII. pag. 355. &c pag. 369.* de l'autre édit. , quoi qu'on ne l'ait pas mis dans l'Indice , cette édition de 1622. n'est qu'un abrégé , fait par J. de Laet , avec ce titre : *Gallia, sive de Francorum Regis Dominis & opibus Commentarius.*

---- ---- 1626.

Celle de 1626. contient cinq Traitez de cinq différens Auteurs , avec ce titre , *Respublica, sive status Regni Gallie diversorum Aularum.*

---- *Germanici Imperii, 2. tom. 1. vol. Elzev. 1634.*

RES-

REPUBLICA *Græcorum Ubbonis Emmii*, 2. vol. Elzev. 1632.

---- *Hanovia, Luneburgensis.*

---- *Hanseatica, Werdenbæge*, 4. vol. Lugd. Bat., apud Maire, 1631.

---- *Hebræorum, Bertrami*, apud Maire 1641.

J'ai vu une autre édition de 1651. *apud* le Maire, où il n'y a pas un mot plus que dans celle de 1641. qu'on a suivie par tout *Kata pòda* jusques aux reclames; on n'a pas même corrigé toutes les fautes qui sont marquées dans l'*Errata* de la première édition, que je préférerois non-seulement pour la netteté du caractère, mais sur tout parce qu'elle a été faite sous les yeux & par la direction de C. l'Empereur, qui l'a publiée.

---- *Cunei*, Elzev. 1632.

Il y a deux éditions de 1632. qui diffèrent seulement, en ce que la seconde est d'un caractère plus menu & plus net, & qu'on y a corrigé l'*Errata*, qui se trouve à la fin de la première édition, & par conséquent doit être préférée; elle a 372. pages, & l'autre en a 502.

---- *Houtvin*, apud Lopez, 1685.

---- *Sigonii*, Mediob., 1678.

---- *Altingii*, Amst. apud Jo. Janst. 1652.

Dont voici le titre; *Hebræorum Respublica Scholastica: sive Historia Academicarum & Promotionum Academicarum in Populo Hebræorum: geminâ Oratione delineata, & in geminâ Panegyri Academicâ recitata à Jacobo Alsing, Hebræa Lingua*
in

in Acad. Groninguae & Omlandiae Professore. Accedit Appendix gemina, 1. Catalogum Doctorum Judeorum, & 2. Historiam Litterarum & Artium apud Hebraeos.
 RES PUBLICA, Helvetiorum, Elzev.
 1627.

J'ai vû deux éditions de 1627. dont l'une a 535 pages & l'autre 508. J'ai parcouru avec soin l'un & l'autre, sans m'apercevoir qu'il y ait plus dans l'une que dans l'autre: la différence du nombre des pages vient de ce qu'elles sont plus serrées dans celle qui n'en a que 508., qui cependant est la seconde & la meilleure; tant par rapport au papier, qu'à la correction.

---- *Hispania*, Elzev. 1629. & 1641.

Il y a deux éditions de cette année 1629. dont l'une est beaucoup plus ample que l'autre: car outre les additions considérables qu'on a ajoutées par-ci par-là, il y a de plus le chapitre VII. de *Insulis Canariis*, &c. qui est à la page 176. & on a mis l'Indice des Provinces, &c. à la fin, qui étoit après la Dédicace & l'Indice des chapitres dans l'autre édition.

---- *Hollandia*, le Maire 1630. *secundis curis Scriverii, ut habetur pag. 16. fin.*

Il y a une autre édition aussi chez le Maire, la même année 1630. avec cette différence, que le caractère de la seconde édition est plus net, & qu'elle est plus correcte & plus ample. Je crus d'abord que c'étoit la même; mais quoi que les réclames soient semblables partout, il paroît pour-
 tant

tant que ce sont deux éditions différentes : pag. 16. lin. 3. *in 1. edit est conspectus, in 2. vero CONSPECTUS. Sic pag. 17. lin. ult. in illâ editum autem, in istâ autē. Sic pag. 19. lin. 11. usque ad lin. 19. non concordant. Sic pag. 57. lin. 3. à fin. in illâ est atq., in hâc, atque, & alibi. Hoc autem observavi in primâ edit. sunt pag. 514. & dein sequitur Index : at in 2. sunt tantum 506. & pag. 507. additi sunt versus de Etymo Zelandiæ, qui in primâ non comparent ; cur autem habeat hæc plures paginas hoc inde factum, quia pro pag. 481. errore positum est 489 & sic usque ad finem.*

J'en ai vû un autre édition de cette même année 1634. où l'on n'a rien ajoûté que les pages derrière les chapitres, dont l'Indice est après la Préface.

J'en ai vû encore vû une autre édition de 1630. différente des autres deux marquées ci-dessus ; enforte que voilà trois éditions en la même année, chose surprenante ! & qui fait voir le prodigieux débit qu'il se faisoit de ce livre en si peu de tems ; ce qui me persuade qu'on n'en imprimoit pas beaucoup d'exemplaires à la fois. Au reste il paroît clairement que celle-ci est la première des trois, le caractère est plus petit, & cependant elle a moins de pages que les deux autres, quoi qu'on n'ait rien ajoûté à celles-ci. La raison en est, que les pages sont de 29. lignes, au lieu que les deux autres n'en ont que 24. D'ailleurs outre l'*Errata*, qu'on a mis à la fin, & qui est exactement corrigé dans les deux suivantes,

J'y

J'y ai remarqué un grand nombre d'autres fautes, & le caractère est si usé, qu'en plusieurs endroits on ne peut distinguer les *e* des *a*, & les *r* des *s* sur-tout dans les notes, qui sont à la fin du Traité de Grotius. *De Antiquitate Reip. Batavica*, qui commencent pag. 87. & finissent pag. 120. & dans les deux autres à pag. 3. usque ad 138. en sorte que cette première édit. n'avait rien.

REPUBLICA *Hungarie*, Elzev. 1634.
 ---- *Japonia Varenii*, Elzev. 1649.

Il faut remarquer que c'est ici la dernière de toutes les Républiques, comme le dit Varenius, qui l'a publiée, *initio Dissert. sua de Rebuspublicis in genere, huic edit. præmissæ, quàm, vide. Præterea adjecta est brevis informatio de diversis gentium Religionibus.*

---- *Icaria Joh. Bisselii*, recusa Allopoli 1667.

---- *De 4. Summis Imperiis Sleidani*, Elzev. 1631.

---- *Indie*, vide *Mogolis*.

---- *Italia*, Elzev. 1631.

C'est ici la 2. édition *priore longè antior*, comme il y a sur le titre: j'en ai vû de cette année 1631. qui sont entièrement semblables en tout; ainsi il est indifférent qu'elle des deux on ait.

---- *Leodiensis, Boxhornii*, Jansson. 1633. de 516. pag. sans la Préface & les vers, qui sont devant; car pour d'Indice, il n'y en a point.

J'ai vû une autre édition, *Leide apud Isaacum Comwelin. an. 1663.* On pourroit croire

croire d'abord que ce sont deux éditions différentes, mais ce n'en est qu'une, & il n'y a qu'un seul titre de différent. Commelin étant mort, Jansson acheta les exemplaires qui restoient, auxquels il ajouta un nouveau titre avec son nom, comme cela est ordinaire à Mrs. les Libraires.

RESPUBLICA *Litmania*, vide *Polonia*.

---- *Livonia*, vide *Polonia*.

---- *Lutsemburgensis, Hannoveria & Namurcensis*, apud Blaeu 1635.

---- *Massilia, Henrici*, Argent. 1652. 1658.

---- *Magni Mogolis, sive India vera*, Elzev. 1631.

J'ai vû deux éditions de cette année, l'une de 285. pages, & l'autre de 299, parce qu'elles sont un peu plus étroites que celles de 285. pages. Elles sont également bonnes, y ayant autant dans l'une que dans l'autre, & le papier & le caractère ne différenciant point.

---- *Moscovia & Urbes*, le Maire 1630.

---- *Moscovia*, vide *Russia*.

---- *Namurcensis*, vide *Lutsemburgensis*.

---- *Persia*, Elzev. 1637., qui a 362. pages, au lieu que celle de 1633. en a 374. parce qu'elles ne sont pas si serrées.

Il y a une autre édition de 1633., mais outre le chapitre XII. qui est ajouté à l'éd. de 1647. on a de plus mis en sa place l'Article VIII. ou dernier de la première Partie, pag. 183. qui se trouve à la fin du livre immédiatement avant l'Indice, dans l'éd. de 1633.

RES-

1644.

---- *Polonie, Lituanie, Litvonia, &c.*

Elzev. 1642.

J'ai vû deux éditions de 1627., dont l'une, favoir la seconde, est plus ample & plus parfaite, comme il paroît par la Préface que l'Editeur a ajoutée. La 3. édition de 1642. est entièrement semblable à celle-ci, excepté qu'on en a retranché la Préface, ou *Admonitio ad Lector.*, comme étant inutile, ne contenant que ce que l'Editeur disoit avoir ajouté à la première édit. de 1627. & outre cela le Privilège des Etats, comme n'étant plus bon. Au reste l'édition de 1642. seroit préférable & pour le papier qui est plus beau, & pour le caractère qui est plus net, mais j'y ai remarqué plusieurs fautes: (*ex gr. pag. 1. lin. 8. à fin. Livonia pour Livonie. pag. 3. lin. 10. après liberam, il y a une virgule qui gêne le sens entièrement. Pag. 5. l. 2. Præmissiensis, pour Præmissien-sis: au lieu qu'il a corrigé Posnaniensis, qui est dans l'édition de 1627. ayant mis Posnaniensis. Pag. 410. num. 1202. Micislaus, pour Miecislans. Et num. 1370. Ungatus, pour Ungarus*) ce qui fait que j'aîmerois mieux avoir la seconde édition.

---- *Polonia Sim. Starovolscii, Dantisci*
1652. de la forme des Républiques.

---- *Rhetia, Sprecheri, Elzev. 1633.*

---- *Romana, Scriverii, Elzev. 1629.*

Les Elzeviers ont fait deux éditions dans cette année 1629. quoi que les pages soient précisément les mêmes, on peut pourtant

voir

voir que ce font deux éditions différentes: *ex gr. pag. 6. l. 2. in una impressum dissectas, in altera vero disjectas, vid. pag. 552, &c.* Mais le caractère de la première est plus neuf, & le papier plus fort & meilleur, quoi qu'il ne soit pas ni si blanc ni si fin, & aussi elle est plus épaisse de plus d'un tiers, quoi qu'il n'y ait pas un mot plus dans l'une que dans l'autre; c'est pour-quoi on doit la préférer à l'autre.

J'en ai vû encore une chez Elzev. 1626. qui est entièrement semblable, excepté, qu'il n'y a pas sur le titre *cum Privilegio*, comme il est dans la précédente avec le Privilage à la fin; d'ailleurs il n'y a pas un mot plus dans l'une que dans l'autre, & les reclames au bas des pages, sont presque toujours les mêmes.

REPUBLICA *Russia, seu Moscovia, itemque Tartaria*, Elzev. 1630.

---- *Sabaudia, Lamberti Burchis*, Elzev. 1634.

---- *Scotia & Hibernia*, Elzev. 1627.

Derrière la dernière page, qui contient le Privilage, il y a, *Lugd. Bat. ex Officina* Elzev. 1630.

---- *Suecia*, Elzev. 1631. & 1633.

Ces deux éditions sont également bonnes, n'y ayant rien d'ajouté dans celle de 1633. comme nous le disent les Imprimeurs dans leur Avertissement au Lecteur: *Jam secundam editionem damus, sed priore haud locupletiolem, &c.* Ce qui fait que j'aime-rais mieux la première édition de 1631.

le caractère en étant plus net, & par conséquent plus net.

REPUBLICA *Turcici Imperii*, & *Regni Algeriani ac Tuncetani*, Elzev.

1630. 1634.

---- *Vallestæ & Alpium, Simleri*, Elzev.
1633.

---- *Venetorum, Donati Fannotii*, Elzev.
1631.

Il y a une autre édition de 1642. mais comme on n'y a rien ajouté, celle de 1631. est préférable à cause de l'exactitude. J'en ai vu deux de 1631. dont l'une a 506. pages, sans l'Indice, parce qu'elles sont moins larges de deux lettres que celles de l'autre, qui à cause de cela n'a que 467. pages. Du reste, comme il n'y a pas plus dans l'une que dans l'autre, elles sont également bonnes, le caractère & le papier étant semblables.

---- *Idem Contareni*, Elzev. 1628.

Il y a une autre édition de 1626. qui est de beaucoup moins ample que celle de 1628. à laquelle outre la *Description Chorograph. du Domaine de Venise*, qui est de 81. pages, on a ajouté plusieurs Articles importants, *ut pag. 105. 256. 313. 332 & 410.* Je ne sais pourquoi on a ôté la Dédicace de Sigism. Galenius, qui est à la première édit. J'en ai vu une autre de 1628. qui a 431. pag. & qui est préférable à l'autre, qui a 447. pages; le caractère en étant plus net, & le papier plus beau, du reste il n'y a rien d'ajouté.

AR.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DES TRAITÉZ,
qu'on joint d'ordinaire aux Républiques,
avec des remarques sur les Editions.

A *Quinas de Rebuspubl. & Principum in-*
stitutione, Lugd. Bat. Maire 1651. .
 ----- *ejusdem Introductio in omnes Resp.*

Arnisei Doctrina Politica, Lugd. Bat. *ex*
offic. Fac. Marci 1643. de 780. pages, sans
 les deux Indices, 1. des Auteurs, & 2. des
 Matières & des questions.

J'ai vû un autre édition (*Amst. apud Lud.*
Elzev. 1643. *in* 12. un peu plus grand que
 celui de Leyden; aussi n'a-t-il que 610. p. sans
 les 2. Indices) qui est très-belle, & préfè-
 rable en toutes manières à l'autre, soit par
 rapport au caractère, & au papier, soit par
 rapport à l'exactitude.

Aulicus Inculpatus, ex Gallico Auctoris A-
nonymi traductus à Joach. Pastorio Med.
Doct. Amst. Apud Ludov. Elzev. 1644.
 un petit *in* 12. de 204. pages, sans l'In-
 dice. V. le titre de *Marconnet*.

L'Auteur de cette Traduction nous apprend,
 dans sa Préface, qu'il l'avoit faite fort à la
 hâte pour son usage, & par conséquent im-
 parfaite; & que dans cet état il en avoit
 donné une copie à un de ses amis, laquel-
 le ensuite étant tombée entre les mains d'un
 certain Suisse de Bâle, nommé Eusebe Meif-

ner, Correcteur de livres à Leyden, il l'avoit fait imprimer avec une pompeuse Dédicace aux Curateurs de l'Université de Leyden, *in quâ mira sed falsa omnia de natalibus miselli istius narrantur*. Notre Auteur ajoute que ce Meisner, *tam intemperanti licentia mutaverit, ut locis non paucis alium, inferret & sensum, nonnullis etiam perinertum: aded*, poursuit-il, *ut Morio aliquis Aucticus ex illo Purpurato, quem primus Auctor formaverat, videretur factus*.

Au reste ces deux éditions sont semblables, quant à la forme, au papier & au caractère.

Bajeli (Jo.) Sulpitius Belgicus.

Bellum Bohemicum, recensente Andrea ab Habernesfeld ab anno 1617. Lugd. Batav. anno 1645. & à la fin du livre, ex Officina Caroli Warneri, à Tuernhout 1645.
Il est relié avec l'Epitome Rerum Germanicarum.

Berkringeri Institutiones Politicæ, sive de Republ. Traj. 1662.

Besoldi Synopsis Politicæ Doctrinæ libri 4. Noviomagi, 1659.

--- *Ejusdem de Arcanis Rerum publ. Dissertatio, v. le titre de Clapmarus.*

Bocalini Lapis Lydius Politicus, Elzevier 1640.

Boxhornii Politicar. Institutionum lib. duo, Lugd. Batav. 1657.

--- *Idem cum Observat. G. Hornii, Ultraj. 1702.*

--- *Ejusdem Commentariolus de Statu Belgii, Hagæ Com. 1649.*

Cet

Cet Auteur a publié divers Traitez de Politique, qu'il est aisé de confondre, & de les prendre pour un seul & même livre, sous différens titres, comme *Institutiones Politicae*; *Disquisitiones Politicae*; *Dissertationes Politicae*; ce sont trois Traitez; 1. agit de *Politica in genere duobus libris, quorum prior habet 14. capita, posterior 10.* 2. *continet sexaginta Casus Politicos, ex omni Historia selectos, &c. In tertio continentur seq.* 1. *De Regio Romanorum Imperio*: 2. *De successione & jure Primogenitorum.* 3. *De Electione & Successione.* 4. *De Poenis.* 5. *De primis Opibus Rerum publ.* 5. *De veteri Achæorum Republ. & diversa ejus mutatione ac forma.* 6. *De Amnistia &* 7. *de Legibus. Item Respubl. Batavicae brevis & accurata Descriptio.* Tout cela est imprimé ensemble à Amsterd. apud Gaspar. Commelinum, en petit in octavo de 631. pages, anno 1663.

Breviarium Hispan. Historiæ. Olyssip. 1637.
Burgersdijcki Idea Politica, cum annotat.
 Georg. Hornii, Lugd. Bat. apud Fel. Lopez 1668. in 12. de 230. pages, sans la Dédicace, Préface & Indice des chapitres.

Busbequii Opera omnia, Lugd. Bat. Elzev. 1633.

Campanella Monarchia Hispanica, Amst. Elzev. 1641.

La première édition de ce livre est Amst. Elzev. 1640. qui ne vaut rien du tout, comme Louis Elzevier nous l'apprend dans la Préface, qu'il a mise au devant de l'édit.

de 1641. & il ajoute qu'on l'avoit réimprimée à Harderwic, la même année 1640. avec les mêmes fautes.

---- *Discursus de Belgio sub Hispaniarum potestatem redigendo.*

---- *Civitas Solis Poetica, vide infr. Mercurii Britan.*

Bellum Germanicum Gustavi Magni, Auctore P. Landsbergio, Roterd. apud Leers 1652.

C'est un grand in 12. de 504. pages, sans la Préface & l'Indice des choses principales, qui sont devant l'ouvrage.

Bellum Tartaricum, V. Martinus.

Belli (Julii Justinopol.) Hermes Politicus, sive de Peregrinatoria Prudentia, Libri tres. Francof. 1608.

C'est un grand in 12. de 230. pages, sans la Dédicace & les Vers qui sont devant l'ouvrage.

Baudii (Dominici) Induciarum Belli Belgici Libri tres. Edit. tertia prioribus emendatior, Lugd. Bat. ex Offic. Elzev. 1629. C'est un grand in 12. de 468. pages.

Bertii (Petri) Commentariorum Rerum Germanicarum libri tres: I. de Germania Veteri, de 298. pages; II. A Carolo Magno deinceps, de 270. pages; III. de Urbibus, de 328. pages. Amst. apud Guill. Blaeu 1635.

C'est un gros in 12. dont les 3. volumes ou livres sont reliez ensemble.

Cassii à Zesen (Philippi) Leo Belgicus, hoc est, succinta, ac dilucida narratio exordii,

DE LITTERATURE. 167

dii , progressus , ac denique ad summam perfectionem redacti stabiliminis , & interioris formæ , ac status , Reipublicæ fœderatarum Belgii Regionum. Cui accesserunt & Additamenta. Amst. apud Ludov. & Daniel Elzev. 1660. C'est un grand in 12. de 346. pages , sans la Dédicace & la Préface de l'Auteur , & *Catalogus Auctorum , & Sectionum num.* 18. avec l'Indice des choses , qui est à la fin.

Commentariolus de Statu Confederatarum Provinciarum Belgii , Hagæ-Comit. apud Joan. Verhoeve 1649. , & au bas de la dernière page il y a , *Lugd Bat. Typis Philippi de Croy* , 1649. c'est un petit in 12. de 194. pages.

Comineus , vide Fressardus.

Camdeni (Guill.) Britannia , sive Florentiss. Regnorum Angliæ , Scotiæ , Hiberniæ , Insularumque adjacentium ex intima antiquitate Descriptio , in Epitomen contracta à Regnero Vitellio Ziruzæo , & Tabulis Chorographicis illustrata ; Amst. apud Guill. Blæu , 1639. C'est un gros in 12. de 45 8pag. sans les trois Indices , 1. des Cartes , 2. des Peuples , 3. des Villes , Bourgs , Châteaux , &c.

Cardani Arcana Politica , sive de Prudentia Civili liber singularis , Lugd. Bat. Elzev. 1635. de 608. pages.

C'est ici la seconde édition , quoi que les Elzeviers ne l'ayent pas mis sur le titre ; qui est différent de celui de la première édition chez les mêmes , 1627. couché en ces termes.

Hier. Cardani Mediolan. Proxeneta, seu de Prudentia Civili Liber; recens in lucem protractus: vel è tenebris erutus.

Ils ont retranché la Préface de cette édition, par les raisons, qu'on peut facilement deviner en la lisant; & au lieu que la Dédicace étoit *Illustr. D. D. Carolo Fayo, Baroni d'Espesses, Christ. Regis in Sanctiore Consistorio Consiliario, & ejusdem in Fœderata Belgica Legato*: elle est dans la 2. édit. *Viro Clariss Adolpho Vorstio, Medico summo*. Du reste ces deux éditions sont entièrement semblables quant à la matière, n'y ayant rien d'ajouté dans la seconde: mais le caractère n'est pas le même, celui de la première étant presque la moitié plus gros que celui de la seconde, aussi a-t-elle 767. pag., d'environ un doigt plus longues & plus larges, en sorte que c'est un petit in 8. Cependant comme elles sont également correctes, & que le caractère en est aussi également beau & net, je préférerois la première édition, à cause de la Préface.

Clapmarii de Arcanis Rerumpubl. libri sex, illustrati à Jo. Corvino J. C. Accessit Chr. Besoldi de eadem materia Discursus: nec non ejusdem Arn. Clapmarii & aliorum conclusiones de Jure Publico, Amst. Elzev. 1641.

Cluverii Introductio in Universam Geographiam, tam veterem quam novam, Lugd. Bat. Elzev. 1629. de 252. pages sans l'Indice des choses.

J'ai vû une édition de cette même année
Amst.

Amst. apud J. Hondium, où l'on a eu l'impudence de mettre sur le titre, *edit. ultima prioribus emendatior*, car elle est farcie de fautes, outre que le caractère & le papier ne sont pas à beaucoup près si beaux que ceux d'Elzevier. Elle a 328. pages, savoir 76. plus que dans l'édition d'Elzev., ce qui vient de ce que les pages en sont plus larges, & qu'on a mis de grands espaces à chaque chapitre : en sorte qu'il n'y a rien d'ajouté que les fautes dont elle fourmille.

Cluverii Introd. &c. j'ai vu une édition de Paris, apud Guillelmum Pelé via Jacobea sub signo crucis aureæ, 1631. de 506. pages, quoi qu'elle soit précisément de la même forme que celle d'Elzevier ; mais cela vient de ce que le caractère en est un tiers plus gros, & qu'on a mis de grands espaces à tous les chapitres comme dans celle de Hondius. Au reste cette édition est correcte, n'y ayant point trouvé de fautes en la parcourant. J'y ai pourtant remarqué un petit défaut, en ce qu'on s'y est servi de lettres capitales au commencement des noms propres d'un caractère beaucoup plus petit, ce qui fait un mauvais effet : *ex. gr.* dans la même ligne pag. 3. il y a *Blesensi* & *Blesense*, & *ibid. Turonibus* & *Tours*, &c.

---- *Idem*, *ibidem* 1641. *ubi additum est P. Bertii Breviarium Orbis Terrarum.*
 - - - *Idem*, Amst. Apud Lud. Elzev. 1651 il n'y a rien d'ajouté ; & cette édition est toute semblable à celle de 1641. excepté que le caractère en est un tiers plus gros ; aussi est-ce un in 8. L 5 Cres-

Crescentii (Desiderii) Artes recondite regendi Respublicas & Dominandi : Accedunt Artes ambiendi Dignitates & Honores in Republ. & Principum Aulis ; & selectæ Sententiæ Politicæ , ex variis Auctoribus collectæ & dispositæ , Gedani 1685.

J'ai vû une édition semblable à la précédente , *Traj. ad Rhenum* 1657. dont le premier Traité a 280. pages, sans la Dédicace & la Préface ; & le second 189. Celle-ci est préférable en ce qu'elle a été faite sous les yeux de l'Auteur , & qu'elle a un *Errata* qui contient bon nombre de fautes, dont on n'a corrigé aucune dans l'autre édition , & où on en a fait de nouvelles.

Cuspinianus (Joannes) de Turcarum Origine, Religione, ac immanissima eorum in Christianos tyrannide. Accedit Jo. Bapt. Montalbani de Turcarum moribus Commentarius , Lugd. Bat. apud Maire 1654.

J'ai vû une autre édition de cette même année, où il n'y a point sur le titre *Accedit* , &c. quoi que l'Imprimeur le marque dans son avis au Lecteur ; ainsi c'est la même édition , ni ayant que le titre de différent , quoi que ce second Traité ne s'y trouve point ; qui sans doute n'avoit pas été connu du Libraire que quelque tems après avoir imprimé le premier , auquel il l'ajoûta dans la suite, en mettant un nouveau titre.

Dancæi (Lamberti) Politici Aphorismi , ex optimis quibusque, tum Græcis , tum Latinis ,

DE LITTERATURE. 171

tinis, Scriptoribus collecti. Lugd. Bat. Maire 1620. Un petit in 12. de 645. pages sans la Dédicace, Préface, & Indice.

J'en ai vû une autre édition avec ce titre, *Aphorismi Politici & Militares ex diversis Auctoribus Græcis & Latinis per Lamb. Danæum collecti; nuperis annis ab Everardo Bronchorst exemplis illustrati: quibus modò in hac nova editione accessere sexcenta ferè alia, & recentioribus Historiographis Germanis, Gallis, Hisp., Italis, Anglis, Belgis excepta, cum Syllabo Auctorum, & locupletiss. Rerum in Aphorismis ex exemplis Indice.* Lugd. Bat. ex Offi. Jacobi Marci 1639. c'est un grand in 12. de 592. pages sans les Dédicaces, Préfaces & Indices. Suivant la pernicieuse coutume des Libraires, on a ôté la Dédicace de Danæus, & son avis au Lecteur, où il l'instruit de l'ordre, du dessein, &c. de tout l'ouvrage, ce qui est très nécessaire; c'est pourquoi il faut avoir aussi cette première édition.

J'ai vû une autre édit. chez le même Jac. Marcum 1623. qui a été procurée par Everard Bronchorst, qui l'avoit dédiée aux Etats Généraux & au Prince Maurice, & y avoit ajouté ces 600. Exemples dont il est parlé dans l'édition de 1639. où l'on n'a point mis sur le titre *2. editio*, & cela sans doute pour faire croire que c'est un nouveau livre, & pour dépaîser encore plus le Lecteur, on a changé le caractère; car au lieu que dans l'édit. de 1623. les exemples

ajou-

ajoutez par Bronchorst sont d'un petit caractère qu'on nomme en Flamand *Garamond*, & ceux de Danæus en caractère *Augustin*, dans l'édition de 1639. , le caractère est tout *Garamond*; mais afin qu'on pût distinguer les exemples ajoutez d'avec les autres, on y a mis un *E* devant, qui est la première lettre de *Ever. Bronch.* Outre cela on a aussi ôté la Dédicace de ce Bronchorst; & par-ci par-là on a retranché des Aphorismes de Danæus, & des exemples de Bronch. & on en a ajouté quelques autres; cependant je crois qu'il y en a plus dans la première que dans la seconde édition. Tout ce qu'il y a de bon est une Indice des choses, qui n'est point dans la première. Du reste, c'est aussi un gros in 12. de la même forme, de 756. pages sans le Dédicace, Préface, &c.

J'ai vu une édition avec un titre plus simple, *Aphorismi &c. ut in aliis, collecti per Lambertum Danæum, variisque exemplis illustrati. Editio novissima, prioribus longè correctior & emendatior. Cum Indice, Traj. ad Rhenum, Typis Theod. ab Ackersdijk & Gisb. Zylis 1652.* C'est aussi un gros in 12. de la même forme que celui de 1639., si ce n'est que les pages en sont un peu plus larges; le caractère est aussi le même excepté que les passages citez des Auteurs sont en caractère italique; c'est pourquoi cette édition n'a que 552. pages. Du reste on y a laissé beaucoup de fautes, qui étoient marquées dans l'édit. de 1639. Ex. gr. pag. 4. 16. *maritimis* pour *maritimus*;

nos; pag. 53. 6. dictus pour dictum; pag. 69. lin. ult. num. 12. corr. 13. & mettez devant num. 12. *Quamdiu expectatur*, &c. pag. 552. num. 44. *apud*, pour *apud se* & plusieurs autres. On y a cependant remis l'*Avis au Lecteur*.

Epitome Rerum Germanicarum ab anno 1617. usque ad an. 1643. ... sans nom d'Auteur & d'Imprimeur, anno *Æræ Christi* 1643. Elle est de la forme des Républiques, ayant 249. pages du caractère *median*. *Bellum Bohemicum* est relié ensemble.

Ens (Gasparis) Nucleus Historico-Politicus, e probatissimorum Auctorum Scriptis excerptus, & in sex Tract. divisus. Primum Hisp. Linguâ editus, inde in Italianam, & ex hac in Latinam translatus ab eodem Ens. Colon. 1619. C'est un grand in 12. de 310. pages sans les Dédicace, Préfaces & Indices.

Florus Francicus, Paris. 1632. édit. 2.

Frossardus & Cominæus, duo nobilissimi Gallicarum rerum Scriptores, Amst. apud Joan. & Corn. Blaeu 1640. C'est un grand in 12. de 670. pages, sans l'Indice des matières. Outre les Memoires de Comines, il y a encore *ejus Commentar. de Bello Neapolitano libri V.* Le tout de la traduction & avec les notes & Préfaces de Sleidan.

Florus Anglicus, sive Rerum Anglicarum ab ipso Exordio, usque ad Caroli I. mortem deductarum, compendium, Auctore Lamberto Silvio, Amst. apud Jo. Ravest.

1651. *Item Historie Parliamenti Angliæ Breviarium, tribus Partibus explicitum.*

1. *Causæ & Exordia Belli Civilis Angliæ.*
 2. *Progressuum Belli Civilis brevis mentio.* 3. *Originis & progressus secundi Belli compendiosa Enarratio. Auctore T. M. Juxta Exemplar. Londini Typis Caroli Sumptner, 1651.* Je le crois aussi imprimé chez le même Jo. Ravest. à cause que la forme, le papier & le caractère sont semblables.

Florus Germanicus, sive Everhardi Wassenbergii Commentariorum de Bello inter Imperatores Ferdinandos II. & III. & Frid. Palatinum, Gabr. Bethlenum, Dania, Suecia, Francia, Reges & Georg. Ragotzky, Liber singularis: ab anno 1618. usque ad 1648. Franc. 1648. editio novissima auctior & correctior cum Indice locupletissimo. C'est un gros in 12 de 804. pages sans l'Indice. Il finit par le Siège de Worms le 5. Octobre 1647. que les Impériaux joints aux Espagnols furent contraints de lever.

J'ai vû une autre édition de la forme des *Republ. Antwerp. apud Petrum Bellerum 1641.*

---- *Hungaricus, sive Rerum Hungaricarum, ab ipso exordio ad Ignatium Leopoldum deductarum Compendium, Auctore Job. Nadanyi de Keres Nadamy, Amst. apud Woesb. 1663.* C'est un gros in 12. de 380. pages sans la Dédicace, Préface, & *Index Rerum & verborum.*

---- *Polonicus Pastorii, Lugd. Bat. apud Heger. 1641.*

Four-

DE LITTERATURE. 175

Fournier (Georgii) Geographica Orbis Notitia , per Littora Maris & Ripas fluviorum , Paris. 1667.

Golnitzii Ulyffes Belgico-Gallicus : fidus tibi dux & Achates per Belgium Hispan. Regnum Galliae. Ducat. Sabaudiae , Taurinum usque Pedemontii Metropolim , Lugd. Bat. Elzev. 1631.

---- *Compendium Geographicum , succincta methodo adornatum , Amst. Elzev. 1643.*
C'est un gros in 12. de 278. pag. sans la Déce & Indice.

J'en ai vû une autre édit. chez le même, 1649.

Grotius (Hugo) de Mari libero ; & Merula de Maribus , Lugd. Bat. Elzev. 1633.

J'ai vû deux éditions de cette année , qui ne diffèrent que par raport à l'ordre qu'on y a tenu ; les pages de l'une étant d'une ligne plus longues ; & plus larges de l'épaisseur d'un ducaton que l'autre ; aussi n'a-t-elle que 267. pages , au lieu que l'autre en a 308. Du reste il n'y a pas plus dans l'une que dans l'autre , excepté que dans celle de 308. pages on a omis de mettre dans l'Indice des Traitez , qui est immédiatement devant l'ouvrage , ce qui suit , *Accedis præterea , M. Zuerii Boxhornii pro Navigationibus Hollandorum Apologia : Item , Tractatus Pacis & mutui Commercii inter Henricum VII. Regem Angliæ & Philippum Archiducem Austriae , conclusus anno 1495.* quoi que ces deux Traitez y soient à la fin , aussi-bien que dans l'autre. Ainsi le caractère

tère & le papier étant les mêmes, on peut choisir indifféremment celle qu'on veut.

Hippolytus à Lapidè de Ratione Status,
1647.

Hispanica Dominationis Arcana, per J.
L. N. Lugd. Bat. 1643.

Historiæ Bataviæ Compendium, vide
Thysii.

Fonstoni Thaumatographia Naturalis, in
decem Classes distincta, in quibus Admiranda
1. Cœli, 2. Elementorum, 3. Meteorum,
4. Fossilium, 5. Plantarum, 6. Avium,
7. Quadrupedum, 8. Exanguium, 9. Piscium,
10. Hominis. Amst. Blæu 1632.
C'est un gros in 12. de 501. pages sans la
Dédicace & l'Indice des chapitres.

*Fonstoni (Johannis) Historia Civilis &
Ecclesiastica ab orbe condito ad annum 1633.*
Amst. apud Joan. Janssonium Juniozem, sans
année marquée: en petit in 12. de 310. pa-
ges.

J'ai vû une autre édition, *Amst. apud Lu-
dovic. Elzev. 1641.* qui est entièrement sem-
blable à la précédente, excepté que le caracté-
re en étant un peu plus gros, les pages en
sont plus larges d'environ l'épaisseur d'un du-
caton, & plus longues de deux lignes; &
derrière le titre on a ajouté un passage de
T. Live, tiré de la Préface de son histoire:
la netteté du caractère & la beauté du pa-
pier font que je la préfère à l'autre. C'est
aussi un petit in 12. de 309. pages.

---- *De Moribus Romanorum.*

---- *Natura Constantia : seu Diatriba
in qua, per posteriorum temporum cum prio-
ribus*

DE LITTERATURE. 177

ribus collationem, Mundum, nec ratione sui totius, nec ratione partium, universaliter & perpetuo in pejus ruere, ostenditur, Amst. Guil. Blaeu, 1632.

Irvini (Alexandri, Scoti) de Jure Regni Diascepsis, Lugd. Bat. Elzev. 1627.

Itinerarium Benjaminis, Lugd. Bat. Elzev. 1633.

---- *Frisio-Hollandicum Hegenitii, & Ortelii Itinerarium Gallo-Brabanticum, Lugd. Bat. apud Elzev. 1630.*

---- *Germania.*

---- *Hispania & Lusitania.*

---- *Cum animadv: Theod. Sifstmani, Lugd. 1616. in 8. & 1623.*

---- *Cum Comment. Casp. Barthii & Francos. 1623. in 8.*

Itinerarium Rutilii, Amst. 1687. cum notis Varior. ex Museo Almelov.

----- *Schotti, 2. voll. Vicentia 1601 cum fig. in 8.*

----- *Idem. Antwerp. 1623.*

----- *Jod Sinceri, Argent. 1617. in 12.*

----- *Amst. 1655.*

----- *Ibid. 1649. cum fig. in 12.*

----- *Germania, Colon. 1649. in 8.*

----- *Hispania & Lusitania, Amst. 1656. cum fig. in 12.*

J. Boëmus Omnium Gentium Mores, Leges & Ritus, ex clarissimis Scriptoribus collecti, Antwerp. 1571. in 12.

Junii (Hadriani) Batavia, in qua præter Gentis & Insulae antiquitatem, originem, decora, mores, aliaque ad eam His-

Tome II, II, P.

M

teriam

*toriam pertinentia, declaratur, quæ fuerit vetus Batavia, quæ Plinio, Tacito, & Pto-
lomæo cognita: quæ item genuina inclytæ
Francorum Nationis fuerit sedes. Dordrech-
ti 1652. in 8. pag. 676. sans l'Indice des
Auteurs.*

*Lentuli (Cyriaci) Augustus, sive de
convertendâ in Monarchiam Republicâ; jux-
ta ductum & mentem Taciti. Amst. apud
Lud. Elzev. 1645. C'est un gros in 12.
de 366. pages, sans la Dédicace & la Pré-
face.*

--- *De Constantia libri duo: qui allo-
quium præcipuè continent in publicis malis,
Amst. apud Guill. Blæu 1633. de la forme
des Républiques, & de 100. pages, sans les
Dédicaces, Préfaces, Vers, & l'Interpré-
tation des mots & phrases Grecques, qui sont
dans l'ouvrage.*

J'ai vû une autre édition de ce même li-
vre avec ceci d'ajouté, *Adjectus est indicu-
lus, qui in cæteris editionibus desideraba-
tur, Colonia Typis Henrici Krafft 1631.*
Mais les Vers & l'Interprétation des mots
Grecs, n'y sont pas. Du reste l'édition est
passable, & sur tout parce qu'elle est du ca-
ractère, qu'on nomme *Augustin.*

Il y a une autre édition *Lugd. Bat. apud
Jo. Maire 1652.* qui est toute semblable à
celle de Blæu de 1633. excepté qu'elle a 55.
pages de plus, parce que le caractère en est
un peu plus gros, & les pages plus larges
de trois lettres en chaque ligne.

J'ai encore vû une autre édition, *Amst.
apud Lud. Elzev. 1652.,* qui est prétera-
ble

ble à toutes les autres, en ce que dans l'Indice *Phrasium Græc.* & dans celui de *locorum obscuriorum*, on y a ajoûté la citation des pages, & une Epigramme Grecque de Vulcanius qui ne se trouve point dans les autres éditions. Au reste celle-ci est fort belle & fort exacte.

Lieenthal Collegium Politicum, in quo de Societatibus, Magistratibus, Juribus Majestatis, & Legibus fundamentalibus, &c. Edit. postrema, Amst. apud Jo. Janssonium Juniolem 1652. C'est un gros in 12 de 481. pages.

Justi Lipsii Politicorum, sive Civilis Doctrinae libri sex; qui ad Principatum maximè spectant. Additæ notæ auctiores; tum & de una Religione liber. Omnia postremò Auctor recensuit. Lugd. Bat. apud Jo. Maire 1634. C'est un in 12. qui en tout contient 624. pages, de la forme des Républiques.

J'ai vû une seconde édition de ce livre chez le Maire 1650. qui est tout à fait semblable à la précédente, ayant autant de pages & les mêmes Reclames; la seule différence qu'il y a, est que dans celle-ci on a eu soin de mettre les *j* & les *v* consones; d'ailleurs elle n'est pas si correcte, & le papier n'en est pas si beau, ni le caractère si net.

Labbe (Petri) Geographiæ Episcopalis Breviarium, Paris. 1661.

--- *Notitia Dignitatum Imperii Romani*, ibid. 1641.

Lampadius de Constitutione Imperii Romano-

mano-Germanici, Lugd. Bat. Maire 1634

J'ai vû une autre édition chez le même, anno 1631.

Lansbergius (P.) vide *Bellum Germ.* &c.

Leo Belgicus Pb. Casii à Zesem, vide *Casii*.

---- *Monita & exempla Politica*, libri duo, qui *Virtutes & Vitia Principum spectant*, apud Jo. Maire, 1650. de la forme des *Républiques*, de 412. pages, sans la Préface & l'Indice des livres & des chapitres. C'est la seconde édition, car le même l'avoit imprimée pour la première fois en 1630., en même forme, en même caractère, &c. n'y ayant que cette seule différence, que dans la 2. édition les *j* & les *v* consones y sont exactement mis.

J'ai vû une autre édition, *Amst apud Joan. Blaeuw* 1668. qui n'a que 284. pag. ce qui vient de ce que les pages en sont plus larges d'un doit, & plus longues de cinq lignes que celles de l'édition de 1650. ainsi il n'y a rien de changé dans le corps de l'ouvrage. On a seulement ajouté la Dédicace de Lipse à l'Arch. Albert, & son avis au Lecteur, en la place de l'avis de l'Imprimeur qui étoit à l'édit. de 1650. Il est assez indifférent quelle de ces deux éditions on ait, j'aimerois pourtant mieux celle de 1650. parce que le caractère & le papier en sont beaucoup plus beaux.

J'en ai vû une autre, *Amst.* 1630. *apud Guil. Blaeu* de 238. pages, qui est précisément de la même forme & caractère que
la

la précédente, mais elle est bien plus nette.

J'ai encore vû une édit. de cette même année 1630. chez le même Blaeu de 233. pages, dont le caractère est encore plus net & plus beau que celui de la précédente, & je la préfère à toutes. Elle est reliée avec le livre de *Constantin* du même Auteur.

Loccenius de ordinanda Republica Lugd. Bat. Elzev. 1637.

---- *Ejusdem Dissertationes Politicae*, Amst.

Loysius de Peregrinatione, Francof. 1644
Machiavelli Princeps.

---- *De Republica*.

---- *Historia Florentina*.

Malvezzi Princeps, ejusdem Arcana, Lugd. Bat. Elzev. 1636.

Marconnet Aulicus inculpatus.

Martinus Martinius de Bello Tartarico, ubi narratur quo pacto Tartari hac nostra ætate Sinicum Imperium invaserint, ac ferè totum occuparint. Eorumque mores breviter describuntur. Editio altera, recognita & aucta. Antwerp. ex Offic. Plantiniana Balthazaris Moreti 1654. C'est un 12. de 166. pages, un peu plus grand que les *Res. publ.*

---- *Ejusdem Historia Sinica*, Amst. 1659.

Meisneri (Eusebii) Institutiones Aulicæ, nunquam editæ; ex C. Tacito cumprimis, sed & aliis Historicis, ab Auctore incerto traditæ, & jam ab Eusebio Meisnero Publico donatæ, Amst. Elz. 1642. in 12. de 196. pages, sans l'Indice.

C'est la traduction d'un livre François ; qu'on avoit dérobée au véritable Auteur , qui est *Joach. Pastorius*. Voyez ci-dessus au titre de *Pastorius*

Mercurii Britannici Mundus Alter & Idem sive Terra Australis antebac semper incognita. Accessit Tb. Campanella Civitas Solis Poetica ; Idea Reipubl. Philosophicæ , Ultraj 1643. item Franc. Baconi Bar. de Verulamio Nova Atlantis in 8. cum Mappis Geograph.

Merculæ Cosmographia generalis , 3. vol. Amst.

---- (*Pauli*) *Comment. de Statu Fœderati Belgii*, Hagæ-Com. 1653.

Monsambanus, vide *Severinus*.

Moreti (*Jos.*) *Pampel. de Obsidione Fontirabiæ*, 1650.

Mori Utopia, Amst. apud Jo. Jansson. 1629.

J'en ai vû une autre avec ce titre, *Tb. Mori Utopia, à mendis vindicata, & juxta. Indicem libr. Expurg. Card. & Archiep. Toletani correctæ*. Colon. Agrippinæ apud Corn. ab Egmond & Socios. an. 1629. Mais elle ne vaut rien du tout, parce qu'elle est chatrée en une infinité d'endroits, dont voici quelques-uns, pag 82. fin. après *amplius* on a retranché ces mots, *non Hercule magis quam si essem Sacerdos*, qui se trouvent dans l'édit. d'Amst. pag. 76. fin. Ainsi pag. 83. on a ôté trois pages entières, qui sont la même pag. 77. depuis *Cæterum* jusqu'à *En mi More*, pag. 80. init., &c.

Pe-

Peregrini in Patria errores, Utopia 1618.

Ce livre contient 52. chapitres ou articles , entre lesquels le 20. qui est intitulé *Mulieres* , & le 39. *Antichristus* , sont remarquables. C'est une énumération de tous les maux principaux qui affligent les hommes , que l'Auteur fait d'une manière allegorique.

Paschalii (Caroli) Legatus , Amst. Elz. 1645. un grand in 12. de 543. pages , sans la Dédicace du Libraire & les deux Indices des chap. & des choses.

Pastorius , v. *Aulicus Inculpatus*.

Postellus (Guil.) de Universitate , apud Maire 1635.

C'est la troisième édition suivant le titre, où il y a *Editio tertia*.

--- de *Astronomia* , Lugd. Bat. 1635.

--- de *Cosmographica Disciplina, & Signorum caelestium configuratione* , apud Maire 1636.

Puteani (Erycii) Historia Belgica liber singularis, De obsidione Lovaniensi Anni 1635. Antwerp. 1636. de la forme des Républ. mais d'un caractère un peu plus gros , de 179. pages sans les Dedicaces , Préfaces & Indices.

--- *ejusdem & aliorum Dissertationes de Induciis Belli Belgici* , Lugd. Bat. Elz. 1633.

--- *Hist. Barbarica Libri sex ; qui irruptiones Barbarorum in Italiam , Occasum Imperii , & res Insulrum continent , ad exemplum Flori conscripti* , Antwerp. 1634. de 149. pages de la même forme &c. , que *Hist. Belgica* , avec lequel il est relié.

--- *Hist. Medicæ Libri duo ; Res potissimum circa Lacum Larium à Jo. Jacobo Mediceo*

dicae gesta. Accedit Galeatii Capella de Bello Mussiano Liber singularis. ibid 1634. de même que le précédent, même forme, même caractère, ayant 161. pag. relié aussi avec l'autre.

*Regimen Principum & Regimen Rusticorum, Coloniae Anno Domini 1643. apud Jodocum Kalcovium. Après ce titre suit immédiatement la Dédicace de cet Imprimeur à un certain Jodocus Lemgovius, & son Avis au Lecteur, où il ne dit pas un mot de l'Auteur de ce livre, mais simplement qu'il l'a réimprimé *minori forma ad vetustiss. Codicum Mss. fidem, & juxta impressionem Antwerp. Joannis Keerbergi, ita ut nihil sit mutatum, præter interpunctiones quasdam, quæ in autographo minus aptè coherere videbantur.* Ensuite vient l'Indice des chapitres de chaque livre : *Lib. 1. habet 15. cap. lib. 2. verò 16. lib. 3. sunt 22. & lib. 4. sunt 28.* Et puis commence l'Ouvrage ainsi, *D. Thomæ Aquinatis de Regimine Principum libri quatuor.* C'est un gros in 12. de 335. p., immédiatement après suit ce nouveau titre : *Regimen Rusticorum, sive de Agriculturarum Christianorum officio, virtutibus, moribus & laudibus Tractatus necessarius tum ipsis Rusticis tum ipsorum Praefectis olim ab authore anonymo simplici quidem stylo, sed magno zelo scriptus. Editio quarta ibid. ut supra.* Il est de la même forme, caractère & papier, de 16. chapitres & de 163. pages sans aucun Indice.*

Scheli (Rabodi Hermannii) de jure Imperii liber, Amst. apud. Dan. Elz. 1671. in 8. pag. 359.

De Pace & de causis Belli Anglici Primi
ad

DE LITTERATURE. 185

ad Principes Christianos Protrepticus, Amst. apud Jodocum Pluymer 1669 in 8. pag. 72. & 94.

--- *Accedunt Theoph. Hogersii binæ orationes habitæ Bello Anglico secundo. I. de Patria fortiter defendenda post. acceptam cladem An. 1665. Altera de Pace Batavorum & Britannorum, illorum virtute confecta An. 1667. ibid. 1669. ejusdem formæ & caract. pag. 24. & 43. Ces trois traitez sont reliez ensemble.*

--- *Libertas Publica. Accedit Theoph. Hogersii Oratio C. Jul. Cæsarem Tyrannum fuisse; in qua adhortationes & monita ad Cives de Libertate tuenda. Et ejusdem Threnus in obitum magni Schelii. Amst. ex offic. Jodoci Pluymer 1666. in 8. pag. 106. &c.*

Schonborneri (Georgii) Politicorum libri septem. Editio ad ipsius Authoris emendatum Exemplar nunc primum vulgata, Amst. Lud. Elz. 1642.

--- idem ibid. 1650. avec le même titre, même caractère & même forme, & les pages même ne sont ni plus larges ni plus longues que celles de 1642. quoi qu'il y ait 18. pag. de moins, n'en ayant que 524. au lieu que la première édit. en a 542. ce qui vient de ce qu'on a composé plus serré en gagnant quelques lignes à toutes les pages, ex gr. le chap. VII. qui est au commencement de la pag. 38. dans l'édit. de 1642. se trouve au milieu de la pag. 37. de celle-ci, & ainsi jusqu'à la fin.

J'ai vû une 3. Edit. *Amst. ex Officina Elzev. 1660.* qui est toute semblable à celle de 1650.

M 5 &

& quand à la forme & quand au caractère, ayant le même titre mot à mot, en sorte que ceux qui n'auroient pas vû l'édit. de 1642. la prendroient facilement pour la première. D'ailleurs il est assez indifférent qu'elle de ces trois éditions on aye. On a suivi en cette édit. celle de 1650. n'ayant aussi que 524. en sorte qu'on la prendroit pour la même édition, au titre près, si par ci par là on n'avoit pas changé les *Custos* ou Reclames, comme ex gr. pag. 2. & 11. où la dernière ligne n'est qu'à demi-pleine, au lieu que dans l'autre elle l'est tout-à fait, &c.

Seldeni (70) Mare clausum, seu de Dominio Maris Libri duo, Lugd. Bat. Elzev. 1636

Severinus de Monzambano, Veronensis, de Statu imperii Germanici, ad Laesium Fratrem, Dominum Trezolani, Veronae (vel postius Amstelodami) 1668. en petit in 8. de 275. pages.

Tout le monde fait presentement que le véritable Auteur (caché sous ce faux nom) de ce livre est Sam. Puffendorf.

J'en ai vû une autre édition, où sur le premier titre (qui est une figure ou planche, qui contient les armes de Suède) il y a à Amst. *apud Gerbrandum Schagen* 1680. & au second titre, *Genevae apud Petrum Colomesium* 1667. il est sûr que l'édition du livre est d'Amsterdam. Elle a 216. pages, & c'est aussi un petit in 8.

J'en ai vû une autre édition 1684. sans nom de Ville ni d'Imprimeur, cependant le papier & le caractère font voir qu'elle est imprimée en Allemagne, on a ajouté à la fin *Ulrici Obre-*

Obrechtii in Severini , &c. Exercitationum Academicarum specimen ; & c'est pour cela qu'on a mis sur le titre *Editio novissima , additionibus necessariis aucta atque emendata ;* car il n'y a pas la moindre chose d'ajouté ou d'inséré dans le livre , quoique dans l'*Adm. ad Lectorem* l'Editeur dise le contraire ; il a seulement mis à la tête de chaque chapitre *Lemmata Caputum* ; mais d'un autre côté il a retranché *Index Caputum* , je ne sai pourquoi , qui est dans l'éd. de 1668.

Sleidanus de quatuor Summis imperiis , Lugd. Bat. 1624. Elz. Dans cette édition les citations des Auteurs sont pour la plupart à la marge , & c'est un petit *in 8.*

J'ai vû un autre Edit. de 1631. chez Elz. qui constamment est la meilleure ; elle est de la forme & du caractère ordinaire des Républiques ; on a mis les notes & citations marginales dans le Corps de l'ouvrage après chaque Article. Elle a 334. pages sans l'Indice. Jene sai pourquoi on en a retranché la Dédicace qu'on trouve dans plusieurs autres éditions. *Vita Sleidani* qui est immédiatement devant l'ouvrage est tirée de divers Auteurs.

--- *idem ,* Amst. apud Lud. Elzev. 1654.

On n'a rien changé dans cette édition , quoi qu'il y ait sur le Titre , *Libri tres , postrema Editione hac accuratè recogniti.*

--- *idem* Hagæ Com. *cum Indice locuplet.* , quoi qu'il ne soit pas si ample & si exact que celui des Elz. 1631. C'est un petit *in 12.* de 679. sans l'indice & la Dédicace de Sleydan au Duc de Wirtemberg. Le Caractère est Texte fort beau.

--- *Idem*

---- *Idem* Hanovix apud Guil. Anonium 1608. Cette édition a été procurée par le favant Helias Putfchius, sous ce titre : *Jo. Sleidani Opuscula, I. De 4. Summis Imperiis. II. De Republ. Gallorum lib. duo Latine redditi. III. Summa Doctrinæ Platonis de Republ. & Legibus. IV. Orationes duæ* : ce qui fait un 8. de 608. pages, sans les Dédicaces, Prefaces & Indice, après lequel suivent *Comment. & notæ Guil. Xylandri in lib. IV. de Monarchiis, nunc primum in lucem editi*, qui contient 234. pages, & qui sont fort utiles.

Solipsorum Monarchia Lucii Corn. Europæi, 1648. *cui nuperrime accessit Clavis Onomastica; Juxta Exemplar Venetum, Superiorum permiffu*, 1648. sans nom de Ville ni d'Imprimeur. C'est un grand in 12. de 158. pages, sans la Clef.

Sprengeri (Joan. Theodori) Tacitus Axiomaticus de Principe, Ministris, & Bello: cum sacris exemplis & Thucydide locis congruis sparsim collatus, Francof. ad Moenum 1658. C'est un grand in 12. de 372. pages sans la Dédicace, Préface, & Indice des chapitres.

Status particularis Regiminis S. C. Majestatis Ferdinandi II. Lugd. Bat. Elzev. 1637. quoi que ce ne soit pas sur le titre, il est aisé de voir que c'est chez les Elzeviers; qui nous disent aussi dans leur Préface, qu'ils ont tû le nom de l'Auteur, *Nomini, seu editoris, seu collectoris, parcendum fuit.*

De Statibus Europæ Discursus, Lugd. Bat.

Bat. apud Justum Livium 1645.

C'est une traduction de *l'intérêt des Princes*.

Thyſii (Antonii) Compendium Historiæ Bataviæ à Julio Cæsare uſque ad hæc tempora. Accessit ejuſdem. Diſcurſus Oratorius in expugnationem Saffæ Gandavenſis, Lugd. Bat. Maire, 1645. Habet 285. Et cum Diſcurſu, pag. 334.

Il y a une ſeconde édit. chez le même 1652. Elle eſt précifément de la même forme & du même caractère, & a 316. pages: après ſuit *Tractatus Pacis Monast. anno 1648. inita inter Hiſp. Et Hollandos*, qui eſt de 112. pag. d'un caractère plus petit de la moitié que celui de l'ouvrage, & qui a été ajoûté à cette édition. Enſuite viennent *Diſcurſus Oratorii duo, in Expugn. &c. Et Hulſta, munitiffimi oppidi in Bello olim habiti*; ce dernier a été auſſi ajoûté, & eſt d'un caractère, auſſi-bien que l'autre, ſemblable à celui du *Tractatus Pacis, &c.* Mais je ne ſai d'où vient qu'on a retranché les vers qui étoient dans la première édition, & que j'ai copiez & mis dans mon exemplaire, où l'on peut les voir.

---- *Memorabilia Rerumpublicarum, ibid. 1646.*

Varenii Geographia Generalis.

Veri (Joan. Baptiſte) Rerum Venetarum libri quatuor, Amſt. apud Lud. Elzev. 1644.

Wendelini (M. Frid) Inſtitutionum Politicarum libri III. Amſt. apud Jo. Janſſon. 1654.

Dix

Dix ans auparavant savoir 1645. le même l'avoit imprimé, l'une & l'autre de ces éditions a les mêmes pages savoir 508., & les mêmes Reclames ou *Custos*, ce qui me fit croire d'abord que ce n'étoit qu'une édition; mais l'ayant parcourüe je me convainquis du contraire, que c'étoit effectivement deux éditions différentes, qui sont également bonnes, le papier de la seconde étant pourtant meilleur.

Werdenbagen (Job.) Universalis Introductio in omnes Respublicas, sive Politica Generalis, Amst. apud Jo. Janssonium 1632

---- *De Rebus publicis Hanseaticis & earum nobili Confœderatione*, 4. voll. Lugd. Bat. Maire 1631.

---- *De S. Rom. Imperii Circulis.*

---- *In Bodini Rempublicam, sive Bodini de Republica librorum Breviarum, ubi qua à Bodino prætermissa, aut ejus sententia adversa, & inter Politicos controversa sunt, passim expendantur & explicantur.* Amst. apud Jo. Janss. 1645. C'est un grand in 12. de 883. pages, sans la Préface, &c.

---- *Ψυχολογία vera I. B. Text. 40. Questionibus explicata; & Rerumpublicarum vero Regimini, ac earum Majestatico Juri applicata*, Amst. apud Jo. Janssonium 1632.

Zevcotii (Jac.) Observata Politica ad C. Suetonii Tranquilli Julium Cæsarem, Amst. apud Jo. Janssonium 1637. C'est un grand in 12. de 193. pages, sans les Dédicace, Préface, Vers, & l'Indice des Matières.

Zec-

Zecchius (Lelius) Polit. sive de Principatus administratione libri tres, Theologicæ, Jurid. & Hist. Tractati. Ad Henr. IV. Navarrae & Gall. Regem. Colon. Agripp. apud Joan. Gymnicum, sub Monocerote, an. 1607. C'est un gros in 12. de 469. pages, sans la Dédicace, Préface, l'Indice des livres, & celui des choses, qui sont tous devant l'ouvrage.

ARTICLE VII.

LOELII CAPILUPI CENTO VIRGILIANUS, de vitâ Monachorum quos vulgò Fratres appellant. C'est-à-dire, *Poème sur la Vie des Moines, composé des Vers de Virgile, par Lelius Capilupus.*

* **I**lle ego, qui quondam, cum Gallus amore periret, Propositi-
tio.

Noctes atq; dies cecini sub tegmine fagi
 Carminibus patrijs levium spectacula rerum,
 Majus opus moveo: non hic te carmine ficto
 Magnauime Ænea: nec te rationis egentem
 Infœlix Dido miseri post fata Sychæi,
 At fratres rerum dominos, gentemq; togatam,
 Illustres animas, & corda oblita laborum,
 Dicam equidem fretus citharâ, fidibusq; canoris
 Fatidicæ Mantus, non omnia possumus omnes.

O

* Nous parlerons de cette Pièce ci dessous en donnant l'extrait d'un recueil, d'où elle est tirée, qui est intitulé: *Varia Doctorum Piorumque Virorum de corrupto Ecclesia statu, Pœmata, &c. Basiliz 1556. 8.*

Invoca-
tio.

O decus Italiz , magnæ spes altera Romæ ,
Cura Deûm , Hippolyte , proles pulcherrima bello
Per tot ducta viros antiquæ ab origine gentis :
Tu mihi , seu magni superas jam frigora Rheni
Horridus injaculis & pelle Lybistidis ursæ
Arma inter regum , clypeoq; insigne paternum
Centum angues cinctamq; geris serpentibus hy-
dram ,

Arduus insurgens & grandia lilia quassans :
Sive Padi ripis angusta ad mœnia regis
Unde genus ducis Tyrio conspectus in ostro ,
Inter sacra Deûm patribus das jura vocatis :
Da facilem cursum , atque audacibus annue cœptis.

Narratio
de pri-
mis Mo-
nachis.

Ab Jove principium generis , si credere dignum
est :

Dijs quantum geniti , tot jam labentibus annis
Errabant acti fatis maria omnia circum.
Nulli certa domus , habitabant vallibus imis ,
Seclusum nemus , & scopulis pendentibus antrum ;
Riparamq; thoros inter deserta ferarum ,
Sole sub ardenti , gelidiq; sub ætheris axe.
Jam tum religio pavidos terrebat agrestes ;
Victum infœlicem , baccas lapidosaq; corna
Dantrami , & vulsis pascunt radicibus herbæ.
Pocula sunt fontes liquidi : non Massica Bacchi
Munera , non illis epulæ nocuere repostæ.
Nulla Venus , nulliq; animum flexere Hymœuzi.
Heu pietas , heu prisca fides , quistalia fando
Temperet à lachrymis ? Longo post tempore venit
Unus , qui nobis Deus æthere missus ab alto.

Ut à pri-
ma ori-
gine de
genera-
rint Pos-
tezi.

Is genus indocile & dispersum montibus altis
Composuit , legesq; dedit , nova quærere tecta.
Idem omnes simul ardor agit , labor omnia vincit
Improbus , & rerum fato prudentia major.
Magnanimi Heroes , nati melioribus annis ,
Europa atque Asia , super & Garamantas & Indos
Centum urbes habitant magnas , atque aurea tecta :
Aurea nunc , olim sylvestribus horrida dumis.

Tan-

Tantum ævi longinqua valet mutare verustas.
 Nunc & pauperiem & duros perferre labores,
 Saxa per & scopulos, & virginitatis amorem
 Relligio veuit monitu imperioq; Deorum.
 Quid loquor? an sua cuiq; Deus fit dira cupido?

Ergo omni studio læti convivium curant

Victus:

Ante focum, si frigus erit: si messis, in umbra.

Hoc virtutis opus: glacies ne frigida lædat

Molle pecus, scabiemq; ferat, turpeisq; podagras

Vestitus:

Et tunicæ manicas & habent redimicula mytræ.

At genus immortiale Deum præcepta secuti

Incumbunt generis lapsi sarcire ruinas.

Oeco-
nomia
monas-
tica.

Stat fortuna domus, & avi numerantur avorum.

Jura magistratusq; legunt, sanctumq; Senatum,

Rectores juvenum & rerum, regemq; tremendum,

Et quos aut pecori malint submittere habendo,

Dum faciles animi juvenum, dum mobilis ætas,

Aut aris servare sacris, aut scindere terram.

Condit opes alius, grandævus oppida curæ.

Sunt quibus ad portas cecidit custodia sorte.

Omnibus in morem tonsa est coma, obesaq; terga

Et crurum tenus à mento palearia pendent.

Omnibus idem animus, denso distendere pingui

Quem legere ducem: sed non genus omnibus unum.

Sed neq; quàm multæ species, nec nomina possem,

Ordi-
num di-
versitas.

Non mihi si linguæ centum sint, oraq; centum.

Stat sua cuiq; dies, breve & irreparabile tempus

Omnibus est: veniet lustris labentibus ætas

Oracu-
lum.

Cum domus & proles subito defecerit omnis.

Heu nihil invitis fas quenquam fidere divis.

Quid labor aut benefacta juvant, sic omnia fatis

In pejus ruere, ac retro sublapsa referri

Tum sciat, aërias Alpes & Norica si qui

Castella in tumulis videat, desertaq; regna.

Ab e-
xemplo
Germa-
norum.
Ironice
hæc de
Evange-

Hic quondam morbo cœli miseranda coorta est

Vana superstitio, veterumve ignara Deorum,

Quam neque fas igni cuiquam, nec sternere ferro.

Tome II. II. P.

N

Mores

Illo renascente dicuntur.

Mores & studia, & populos, confortia tecta
Sustulit ista prior Strygijs emissa tenebris.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lu-
men ademptum,

Odit & ipse pater Pluton, odere sorores.

Parva metu primò, mox sese atollit in auras,

Tam ficti praviq; tenax, quàm nuncia veri.

Inque dies avidum surgens capat alius effert.

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?

Alpice & extremis domitum cultoribus orbem,

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

Quid memorem infandas cædes, vitiosq; Hyme-
næos?

Ausi omnes immane nefas, ausoq; potiti,

Corripuere sacram effigiem, manibusq; cruentis,

Diripuere aras & religiosa Deorum

Limina, ubique pavor & plurima mortis imago,

Quin etiam medias Italùm bacchara per urbes

Pestis & ira Deùm, majoremq; orsa furorem:

Haud ignota loquor, cuncti se scire fatentur.

Tertius ille hominum divumq; interpretes Asylas

Os humerosq; Deo similis, cui plurima mento

Canities inculta jacet, dependet amictus

Sordidus ex humeris, omnis quem credidit ætas

Semine ab æthereo & genus alto à sanguine divùm,

Fas omne abruptit, trepidulq; repentiè refugit

Pictus acu tunicas, tot sese vertit in ora.

Hæc mihi qualis erat, quantum mutatus ab illo,

Seditione potens, instructus & arte Pelalga

Ibat, & ingenti sese clamore ferebat,

Consilio vertare dolos ingressus & astu

Fertilis Autoniz populos sermone replebat,

Oditus decorisq; sui, lociùmq; salutis.

Ausus quin etiam sacra a veliere templo

Nupina magna Deùm.

Ergo omnis furijs surrexit Hetruria justis,

Tum celerare fugam, veteres tellure recludit

Thesauros, ignotum argenti pondus & auri,

Cor-

Paulus
tertius
Papa

Conscius audacis facti penetravit ad urbes
 Et genus invisum, & diri sacraria Ditis
 Arma Jovis fugiens atque altæ mœnia Romæ.
 Et nunc ille Paris cum semiviro comitatu
 Ignis ubi in medio & focij cratera coronant,
 Te libans Lenæ vocat resupinus in antro.
 Causa mali tanti fulgenti murice vestis,
 Invidia misœlix, laudumq; immensa cupido.
 Nusquam tuta fides, coluber mala gramina pastus
 Horrator scelerum, stimulis agitabat amaris.
 Nec requievit enim, donec de culmine summum
 Inter saxa virum Stygias detrusit ad undas.
 Impastus stabula alta leo ceu sæpe peragrans,
 Nunc hos nunc illos aditus, omnemq; pererrat
 Italiam, Italiam, sinuosa volumina vertat.
 Arrectis horret squammis, & sibilat ore.
 Horresco referens, Dij talem averrite casum;
 Dij prohibete minas: superet modo Mantua no-
 bis,

Mantua dives avis, qualis Berecynthia mater
 Læta Deum partu: procul ô procul este profani.
 Dij patrij servate domum, parvosq; nepotes.
 Et placidi servate pios, dominamq; potentem.
 Te precor Alcide, magnum & memorabile nu-
 men,
 Quem primi colimus miserantem incommoda nos-
 tra,

Hercu-
 les Dux
 Ferra-
 riar.

Hanc primum tutare domum, genus acre luporum.
 Hac casti maneant in religione nepotes,
 Et nati narorum, & qui nascentur ab illis.
 Quo feror? unde abij? fugit irreparabile tem-
 pus,

Singula dum capti circumvectamur amore:
 Multaq; prætereà post me memoranda relinquo.
 Vos, ô Calliope, precor aspirate canenti:
 Sacra, Deusque, dapus, & plenæ pocula mensæ,
 Fortia facta patrum, magno nunc ore sonandum.

Matu-
ni Mo-
nacho-
rum
cœtus.

Omne adeo genus in terris, populumq; patresq;
Mollibus è stratis opera ad lux suscitata alma,
Et matutini volucrum sub culmine cantus.
Principio delubra adeunt, atque ære sonoro
Turribus aut altis, aut summi culmine tecti
Dant signum, fulsere ignes altaria circum.
Jamq; sacerdotes soli cantare periti,
Velati lino volitant, ostroq; decori,
Et cantare pares & respondere parati.
Agmine partito fulgent, lustrantque choreis
Atria: dependent lychui laquearibus aureis.

Missæ
descrip-
tio.

Stant aræ circum, puraq; in veste sacerdos
Ter centum tonat ore Deos, ter gutture voces
Aut quater ingeminat: sequitur cum cætera pubes,
Et nostras audite preces, templique sacerdos
Ante aras plena supplex veneratur acerra,
Affaturq; Deos tendens ad sidera palmas:
Se causam clamat, crimenq; caputq; malorum,
Multaq; te inculsat, rapidoq; hæc addidit ore:

Cœna
mystica.

Salve sancte parens, superi regnator Olympi,
Semper honos nomenq; tuum laudesq; manebunt;
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.
Nos tua progenies, cœli quibus annuis arcem.
Has ex more dapes, ille hæc monumenta reliquit,
Extrema jam in morte, hanc tanti numinis aram
Servati facimus, meritosq; novamus honores.
Nate patris summi, tua ne hæc per vulnera servor,
Morte tua vivens? quæ causa indigna serenos
Fœdavit vultus? aut cur hæc vulnera ceruo?
Vicit iter durum pietas: te janitor Orci,
Te Stygij tremuere lacus, tu sceptrâ Jovemq;
Conciliâs, tu das epulis accumbere divûm.
Parce pio generi, & propius res aspice nostras.
Dijq; Deæq; omnes, tuq; ô Sanctissima vates
Alma parens, præsens nostro succurre labori.

Hæc ubi dicta dedit, divino ex ore sacerdos
Dona laboratæ Cereris, cœlestia dona,
Miraturque, interque manus & brachia versat.

Hæc

Heu quid agat? varia confusus imagine rerum,
 Atq; animum nunc huc celerem nunc dividit illuc,
 In partesque rapit varias, ut vertere morsus
 Exiguam in Cererem suaserunt numine Divi,
 Et violare manu, malisq; audacibus orbem
 Fatalis crusti, pectus percussit honestum,
 Terque quaterq; manu gemitum dat pectore ab imo.
 Sic ait: Haud equidem tali me dignor honore.
 Et sacer implevit dextram Ichyphus, ocyus omnes
 Demisere caput percussæ pectora matres.
 Agnovere Deum proceres, ille impiger hausit
 Spumantem patetam, & pleno se proluit auro:
 Ite, ait: & socios pura circumtulit unda
 Spargens rore levi, depasta altaria liquit.

Corpo-
ris man-
ducatio.

Calix.

Haud mora, continuo perfectis ordine votis,
 Consurgit senior, divosq; in vota vocavit
 Nudato capite, & medio stans aggere fatur:
 Asper acerba sonans, intentis omnibus unus
 Fata canit fulus propexam in pectora barbam,
 Edocet humanis quæ sit fiducia rebus,
 Tartareas etiam fauces noctemq; profundam
 Et conjuratos cœlum rescindere fratres,
 Supplicia & scelerum pœnas, sedesq; beatas,
 Ambrosiæ succos, & odoriferam panaceam,
 Admonet, immiscetq; preces, alternaq; jactat
 Brachia protendens, flammantia lumina torquens,
 Obtutu tenet ora, soloq; immobilis hæret.
 Incipit effari, mediaque in voce resistit.
 Omnia transformat sese in miracula rerum.
 Ille sitim, morbosq; ferens mortalibus ægris
 Horrendas cauit ambages, præsensque minatur
 Exitium, veterum volvens monumenta virorum,
 Aestusque & pluvias & agentes frigora ventos,
 Oblœnamque famem & tristes denunciat iras.
 Horrescunt corda agricolis, stupet inscia turba.
 Vota metu duplicant matres, actæq; furore
 Conclamant, resonant latè plangoribus ædes
 Lamentis, gemituq; & fœmineo ululatu.

Mona-
chorum
concio-
nes.Miseri-
cordia,
miseri-
dia.

Talia vociferans, solio se tollit ab alto
 Tempora nudus adhuc, tunicaq; inducitur artus.
 Tum virgam capit, hac animas ille evocat Orco.
 Hunc circum innumeræ gentes, miserabile vulgus,
 Post alij proceres, vias & crimina discit,
 Munera porrantes eboris auriq; talenta,
 Serigerosq; sues, Dodonæosq; lebetas,
 Prosequitur venia, & verbis compellat amicis.
 Omnibus exhaustos jam casibus, omnium egenos
 Castigarq; auditq; & ad impia tartara mittit.
 At qui divitijs soli incubuere repertis,
 Fulmine dejecti fundo volvuntur in imo.

Confes-
sio.Appara-
tus
prandij.

Atque ea diversa penitus dum parte geruntur,
 Tectum augustum, ingens, centum sublime columis
 Instruitur, medijsq; parant convivia tectis.
 Ordine athena locant alij, flammæq; ministrant;
 Pars calidos larices, verubusq; trementia figunt
 Terga suum, centum pingues cum matribus agnos.
 Parsepnis onerant mensas, Cereremq; canistris
 Expediunt, tonsisq; ferunt mantilia villis:
 Supponunt alij cultros, Bacchumq; ministrant.
 Discurrunt, variantq; vices, arisq; relictis
 Perpetuis soliti patres considerare mensis

Abbas.

Circum claustra fremunt, arrectisq; auribus astant,
 Inveni expectant signum, divosq; precantur.

Tum pater omnipotens, rerum cui summa po-
 testas,

Tandem progreditur magna stipante caterva.
 Monstrum, horrendum, ingens, crassum farragine corpus.

Mors patrum solio medius consedit avito.

Ille operum custos, illum admirantur, & omnes
 Circumstant fremitu denso, cum sæpe coorta est
 Seditio, sævitq; agitans discordia fratres.

Ille regit dictis animos, fratresq; superbos
 Imperio premit, ac vinculis & carcere frenat.

mona-
chorum
conven-
tiones.

Prior.

Ne pueri, ne tanta animis assuescite bella:
 Tuq; Prior, tu parce, genus qui ducis Olympo.

His

His animadversis opera inter talia primus
Ultrò animos tollit dictis, atque increpat ultrò.

O socij, nec enim ignari sumus ante malorum:
Hæc erat illa fames, hæc nos suprema mauebat
Per varios casus, per tot discrimina rerum
Exitijs positura modum: nunc viribus utus,
Nunc manibus rapidis, omni nunc arte magistra.
Quod voti optastis adest, sic itur ad astra.
Ergo agite, & cuncti nunc illas promite vires,
Communemq; vocate Deum, & date vina volentes.

Hic finis sandi, folio insonuitq; flagello.
Utq; dato signo spacia in sua quisq; recessit
Ordine cuncta suo, tunc facta silentia linguis.
Sic animis juvenum furor additus: inde lupi ceu
Raptores atra in nebula rapiuntq; tuuntq;,
Diripiuntq; dapes, contactuq; omnia scédant.
Nec mora, nec requies, olli certamine summo
Tergora disipiunt costis, tum dente tenaci
Dant sonitus, duro crepitant sub vulnere malæ.
Implentur veteris Bacchi, pinguisq; farinæ:
Teuthonico ritu vertunt crateres ahenos.

Monachorum voracitas.

Postquam exempta fames epulis, vox omnibus
una:

Cœlicolûm regi grates persolvere dignas
Non opis est nostræ. Media inter talia verba
Nescio qua præter solitum dulcedine læti
Devenere locos lætos, cantusq; dedere,
Ceu quondam nivei liquida inter nubila cygni,
Cum sese è pastu referunt, hic flumina circum
Fudit humus flores, texunt umbracula vites,
Hic gelidi fontes & prata recentia rivis,
Speluncæ, vivi q; lacus, ac lustra ferarum.
Tum laqueis captare feras, & fallere visco
Impendant curas, & reia ponere cervis,
Auritosq; sequi lepores, & fluminis alveo
Cum venti posuere alius trahit humida lina,
Pars in gramineis exercent membra palæstris,
Et tenues rumpunt tunica per opaca viarum.

Monachorum lusus.

Pars pedibus plaudunt choreas, & carmina dicunt.
 Consonat omne nemus strepitu, risuq; soluto.
 Tunc pietate gravem ac meritis si forte virum quem
 Conspexere, silent, aut versi terga dedere

Mona-
chi auli-
ci.

At parvens operum, parvoque assuera juvenus,
 Aut onera accipiunt venientum, aut agmine facto
 (Fit via vi) penetrant aulas & limina regum.
 Discurrunt alii ad portas & recta domorum,
 Convectare juvat prædas & vivere rapto,
 Venturæq; hyemis memores quæsitæ reponunt,
 Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,
 Castaneasq; nuces, pariter frumenta sequuntur.

Mendi-
cantes.

Interea socios vocat alta in templa sacerdos
 Jam pridem resides, agrisq; effusa juvenus,
 Undique conveniunt, & tristia funera ducunt,
 (Ne quid inexpertum) crepitantiaque æra secuti
 Tum gemini fratres, nec multum discrepat ætas,
 Funereas rapuere faces, de more vetusto
 Incedunt pueri, defunctaq; corpora vita,
 (Quod genus hoc hominum?) læti clamore repor-
 rant.

Funera
ut du-
cent
Mona-
chi.

Hic matres miseræ, pueriq; parentibus orbi
 Flent mœsti, resonat maguis plangoribus æther:
 Spargitur & tellus lachrymis, & molle pheretrum:
 Ipsi lætitiâ voces ad sidera jactant
 Per medias urbes, longa cum veste sacerdos
 Lustravitq; viros, dixitq; novissima verba
 Manibus & cineri. Quàm molliter ossa quies-
 cent?

Mor-
tuos
spoliant.

Tum lecti juvenes media testudine templi
 Incurrunt densi, spoliantq; calentia membra
 Relligione patrum, foveisq; abscondere dicunt.

Cœna.

Deveo interea propior sit vesper Olympo,
 Tecta petunt, multa referunt se nocte minores.
 Instaurant epulas, & mentæ grata secundæ
 Dona ferunt, noctem flammis funalia vincunt.
 Advolvère focis ulmos, igniq; dedere.
 Invitat genialis hyems, curasq; resolvit.

Tunc

Tunc somni dulces, & tunc mollissima vina.
 Postquam prima quies epulis mentæq; remotæ
 Porticibus longis, nil magnæ laudis egentes,
 Invalidiq; senes somno, vinoq; sepulti
 Conticuêre, sopor fessos complectitur artus.
 Omnibus una, quies, operum labor omnibus unus.

At non in Venerem segnes, & dulcia furta
 Egregii forma, & primævo flore juventus,
 Defensi tenebris, & dono noctis opacæ
 In furias ignemq; ruunt, nec claustra nec ipsi
 Custodes sufferre valent, amor omnibus idem.
 Multi præterea, quod rebus restat egenis,
 Sæpe manu liquido distendunt nectare cellas.

Mone-
chorum
libido.

Magnanimùm Heroum pertentant gaudia pectus
 Solamenq; mali distillat ab inguine virus.

Proh
pudor.

O fortunatos nimium, sua si bona norint.

Non absunt illis saltus, armenta, q; læta,
 Cælati argenti sunt, auri multa talenta.

Sacra Deùm, sanctiq; patres, & chara sororum
 Pectora, mœrenum tenebris & carcere cæco
 Centum ærei claudunt vestes, & sæpe sine ullis

Monia-
les.

Conjugijs vento gravidæ, mirabile dictu,
 Religione sacra: non hæc sine numine Divùm.
 Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Ironia.

Credo equidem, nec vana fides, genus esse Deo-
 rum.

Salve vera Jovis proles, tibi nomina mille.

Dives opum, dives pictæ vestis & auri:

Omnes cœlicolas centum complexa nepotes.

Hinc Italæ gentes, omniq; Oenotria tellus,

In dubijs responsa ferunt. Tibi maxima rerum

Verborumq; fides, & nescia fallere via.

Cura tibi divùm effigies & templa tueri,

Eutopam atq; Asiam magno turbante tumultu.

Non equidem invideo: ipsa procul discordibus ar-
 mis

Epilo-
gus ad
mona-
chos,
oin-
nium &
labo-
rum &
pericu-
lorum
expertes

Haud impacatos à tergo horrebis Iberos.

Non unquam somnos abruptis cura salubres.

Atque utinam ex vobis unus, vestriq; fuisset
 Aut custos gregis, aut maturæ vitator uvæ.
 Omnia vincit amor: quis enim modus adsit amori?
 Ille mihi thoraca simul cum pectore rupit:
 Transadigit costas, liquitq; volatile ferrum,
 Altius ad vivum perdidit vulnere mucro.
 Quid facerem? talin possum me opponere mon-
 stro?

O fortunatæ gentes, genus ab Jove summo,
 Vobis parva quies: nos flendo ducimus horas,
 Nos alias hinc ad lachrymas eadem horrida belli
 Fata vocant, sævit toto Mars impius orbe.
 Regibus incessit magno discordia motu.

Bella
 nostri
 seculi.

Hinc movet Euphrates, illinc Germania bellum,
 Turbidus & torquens flavescentes lyster arenas.

Extremiq; hominum Morini, tot millia gentes
 Arma ferunt Italæ, sanguis novus imbuunt arma.
 Nunc etiam horribili visu portenta sequuntur,
 Obscœne volucres (id rebus defuit unum)

Aetheraq; obscurant pennis, camposq; patentes
 Facta nube premunt. Eum quis consecimus agros?
 Nectantis mora prodigijs, bella, horrida bella,
 Et Tybrim multo spumantem sanguine cerno.

Turca.

Ecce inimicus atrox, genus insuperabile bello,
 Victor ab aurora populis, summasq; minatur
 Dejecturum arces Italûm, excidioq; daturum
 Aere cavo, curruq; volans dat lora secundo,
 Per Grajum populos, & lapidis arva Timavi.

Heu quantæ miseris cædes Laurentibus instant.
 Ventum ad supremum est. En quo discordia cives
 Perduxit miseros? nec habet fortuna regressum.

Hos inter motus, atq; hæc certamina tanta,
 Ipsa inmota manet, spectatq; interrita pugnas
 Chara Desum soboles: solido de marmore templa
 Assiduo resonat cantu, nec ferrea jura,
 Insanumve forum, aut populi tabularia vidit.
 Atq; metus omnes strepitumq; Acherontis avari
 Subjecit pedibus, non ulli obnoxia curæ.

Et

Et spectare dapes, solennes ducere pompas
 Ad delubra juvat, cælosq; videre juvencos.
 Hic amor, hoc studium, summa nituntur opum vi
 Regales inter mentas, nymphasq; sorores,
 Sideris in numerum, atq; alto succedere cælo,
 Is locus urbis erit, requies ea certa laborum.
 Vivite fœlicets, ô terq; quærq; beati :
 Quo res cunq; cadent, si quid mea carmina pos-
 sunt,
 Nulla dies unquam memori vos eximet ævo.

ARTICLE VIII.

PASQUILLORUM TOMI DUO.

Quorum primo versibus ac rhythmis,
 altero soluta oratione conscripta quamplu-
 rima continentur, ad exhilarandum, con-
 firmandumque hoc perturbatissimo rerum
 statu pii lectoris animum, apprimè con-
 ducentia. Eleutheropoli 1544. *C'est-à-
 dire, deux Tomes de Pasquinades, dont
 le premier contient les Vers & le second
 renferme la Prose, &c. A Basle 1544.
 8. pag. 453. en tout.*

CE recueil comprend quantité de Pièces
 en Vers & en Prose, composées en
 différens tems & par différens Auteurs con-
 tre les Papes, les Prelats, & les Religieux
 en général. Si l'on trouve que dans l'ex-
 trait que j'en vais donner, j'aye rapportés
 endroits les plus libres & les plus vifs, qu'on
 ne croye point que je l'aye fait par affec-
 tation & comme étant Anti-papiste. Je dé-
 clare

clare franchement que si l'on avoit fait un pareil recueil de Pièces Satyriques contre ceux qui composèrent ci-devant notre Synode de Dordrecht, j'en ferois l'extrait avec la même liberté. Après cela je sai fort bien que ces sortes de Pièces ne prouvent pas grand chose dans le fonds, & un Historien auroit grand tort de s'y fier.

Bayle
Diction.
son
118.

On ne sauroit dire, au moins avec quelque certitude, qui a été l'Editeur de cet Ouvrage. Je soupçonnerois cependant qu'il a été publié par *Cælius Secundus Curio*, savaient Piémontois, qui après avoir souffert en Italie une rude persécution, parce qu'il étoit suspect de Protestantisme, se retira en Suisse, & fut Professeur en Eloquence à Bâle: place qu'il remplit avec une grande réputation. Il y mourut en 1569, âgé de 67. ans. Voici sur quoi ma conjecture est fondée. 1. Il étoit à Bâle en 1544. , lors que les *Pasquillorum tomi duo*, y parurent. 2. Personne n'étoit plus propre que lui à faire un pareil recueil, ayant eu occasion pendant son séjour en Italie, de rassembler toutes ces Pasquinades. Personne aussi ne pouvoit y être plus porté que lui à les publier; c'étoit l'unique moyen de se vanger des maux que lui avoit fait endurer le parti de Rome. 3. Il avoit déjà composé des Pièces dans ce goût-là. Son *Pasquillus Extaticus* a été imprimé à Geneve en 1544. : & nous avons outre cela de lui le *Pasquillus Theologaster*. Ces deux Pièces se trouvent même dans ce Recueil.

Ce livre au reste est fort rare, & par conséquent

féquent peu connu , & peu lû , enforte que je ne l'ai trouvé cité presque nulle part. J'en ai vû dans la belle Bibliothèque de M. le Baron de Hohendorf Gouverneur d'Ath , &c. un exemplaire qui avoit appartenu à Daniel Heinfius. On y voit ces deux vers écrits de sa main.

*Roma meos fratres igni dedit , unica Phœnix
Vivo , aureisque veneo centum Heinfio.*

C'est-à-dire , que Rome a fait jeter au feu tous les exemplaires de ce Livre , & qu'il avoit achetté pour cent ducats ce Phœnix. Il ajoûte qu'il fit cette emplette à Venise le 12. Mars 1614. *Emit Venetiis Daniel Heinfius 1614. 12. Martis.* Je conviens de la rareté du Livre , mais non pas que ce soit un Phœnix. J'en connois moi seul plusieurs exemplaires qui se trouvent en différentes Bibliothèques.

La Préface est destinée à faire voir que la manière de corriger les hommes de leurs vices , en leur en faisant sentir vivement le ridicule , est bien plus efficace que tous les traitez de morale les plus éloquens & les plus pressans.

L'ouvrage commence par le narré que Pasquin fait de sa propre origine. Il dit qu'il est ce Lychas , qui porta à Hercule de la part de Dejanire la fatale chemise teinte du sang de Nessé : que ce Héros n'ayant pû la détâcher de son corps , tant la force du poison étoit violente , en perdit la vie ; mais qu'avant que de mourir , pour le punir

nir de lui avoir porté cette chemise , il l'avoit jetté dans l'air : qu'étant retombé sur un rocher de la mer d'Éuboïe , son corps s'y étoit pétrifié : que Neptune l'ayant châllé de là avec son Trident à cause des tempêtes fréquentes qui s'élevoient dans cet endroit-là , & dont on le croyoit la cause , il s'étoit sauvé en terre-terme : que présentement Rome le possédoit , & qu'une troupe de Pédagogues ayant pitié de son sort , venoit toutes les années lui rendre les honneurs qui lui étoient dûs.

PASQUILLUS DE *se ipso & origine sua.*

UT propriam noscat pubes incana figuram ,
 Et ne vana meæ uarretur fabula sortis ,
 Iple canam (prima repetens ab origine cuncta)
 Fataq; fortunaſq; meas , quo nomine dicar ,
 Cur durum in lapidem verſus , prærupta perivi
 Aequora , cur iterum , ſuperas erectus in auras
 Lauder , & immoto lapidi ſeruentur honores ;
 Certatimq; ferant ſublinitia carmina Vates.

Sum Lycha , Creſcuntis quondam mœſtiſſimus
 Hylæ

Ductor , cui nunquam ſimilis erravit in orbe.
 Infœlix cupiens ſubito mandata referre ,
 Dum vult Alcides Cœnæo ſacra parare
 Vota Jovi , fuſam Neſſæo ſanguine veſtem
 Perfero , quam mittit coniux : capit inſcius
 Heros ,

Induiturq; : mali vis it diffusa per artus
 Herculeos , latè virus descendit ad ossa.
 Letiferam cum non poſſet reſcindere veſtem ,
 Fervidus hæc in me turbato protulit ore :
 O facinus , mortis autor certiffime noſtræ ,

Haud

Haud impune ferēs nostris contraria fatis.
 Ipse vr̄or, gelidis tu nunc morieris in undis.
 Nec mora, dicentem verba excusantia, pernix
 Corripit Alcides, liquidumq; per æta mittit.
 In saxum pendens, corpus lapidescit in auris,
 Atq; exangue metu, tandem confedit in undis
 Euboicis, formæ servans simulacra prioris.
 Heu quoties pandas cervici instare carinas
 Conspexi, & miseros nautas erroribus actos,
 Illis tenuem scopulis effundere vitam.

Atq; adeo hæc cunctis iniecit fama timorem,
 Ut nemo Euboici ratibus tentare latebras
 Auderet: magno donec, Neptune, tridente
 Vertisti rigidi prægrandia robora saxi.
 Quamprimum evelli sensi me, quærere terram
 Paulatim nitor, medioq; ex æquore lapsus
 In siccam tandem felix appellor arenam.
 Nunc me Roma tenet, sortemque misera quotan-
 nis
 Turba pædagogum, meritos iustaurat honores.

On voit bien que c'est un conte fait à plaisir, mais on n'est pas tout à fait d'accord sur la véritable origine. On croit pourtant que Pasquin étoit le nom d'un Tailleur, dont la boutique étoit un rendez-vous ordinaire de discours de nouvelles. Ce Tailleur étoit assez homme d'esprit, d'une humeur gaye, Satyrique & grand amateur de bons mots; ses coups de langue prirent le nom de Pasquinades, & on lui attribuoit tout ce qui se faisoit ou se disoit de lardons dans la Ville. Pour mieux persuader que ces mots piquans venoient de lui, on les affichoit sur une statuë toute tronquée & toute défigurée qui fut trouvée proche de sa maison, & peu à peu cette statuë prit le nom de

Pas-

T. 2. p. 157. Pasquin Voilà ce qu'en dit M. Miſſon dans son *Voyage d'Italie*. M. Nodot dit à peu près la même chose dans ses *Mémoires d'Italie*. T. 2. p. 129.

Paul III. est fort maltraité en diverses Epigrammes. Dans l'une on fait dire à Pasquin changé en Persée, l'an 1539. qu'on ne doit pas s'étonner de ce qu'il se transforme une seule fois, puis que le Pape change dix fois dans une heure.

P. 120. Qui de formis eram vili de marmore truncus,
Persei miraris esse modo ora mihi,
Una cum Paulus decies mutetur in hora,
Cur mutare semel non licet ora mihi?

„ Le Pape est la tête de Méduse, ses
„ Neveux en sont la chevelure; Persée,
„ coupez la tête, & alors adieu la che-
„ velure. C'est le sens de cette Epigramme.

P. 20. Papa Medusæum caput est, coma turba Nepotum;
Perseu cæde caput, Cæsaribus perit.

L'Epigramme que je vais rapporter n'est pas mauvaise. „ Ci-devant on donnoit de
„ l'argent aux Poètes pour les faire parler,
„ combien me donnerez-vous, Paul, pour
„ me faire taire.

P. 21. Ut canerent data multa olim sunt varibus æra:
Ut taceam, quantum tu mihi, Paule, dabis?

On reproche au même Pape dans une autre Epigramme, que la faim insatiable de ses

ses Neveux étoient l'unique cause de la famine qui désoloit alors Rome.

Cur sit tanta fames, cur tanta penuria rerum,

p. 21.

Dicam, si verum dicere, Paule, licet.

Non facit hoc annus, non inclementia cæli,

Nec minus ingrati stella maligna senis.

Qui non expletur, dum vis saturare Nepotes:

Hinc est, si nescis protinus orta fames.

C'est par la même raison qu'on dit autre part, par une allusion assez ingénieuse.

„ Prions pour le Pape Paul, parce que le
„ zèle de sa Maison l'a rongé.

Oremus pro Papa Paulo, qui à zelus domus sue comedit illum.

L'Epigramme contre Alexandre VI. est fort connue. On y dit qu'il vendoit Jésus Christ, les Autels, & les Clefs de St. Pierre, mais qu'il le faisoit à juste titre, les ayant achetés à beaux deniers comptans.

Vendit Alexander claves, altaria, Christum,

p. 24.

Emerat ille prius, vendere jure potest.

De vitio in vitium, de flamma crescit in ignem

Roma, sub Hispano deperit imperio.

Sextus Tarquinius, sextus Nero, sextus & iste,

Semper sub Sextis perdit Roma fuit.

D'autres Auteurs ne rapportent que les deux premiers vers, & en effet l'Epigramme est alors bien meilleure par la même raison, pour laquelle Balzac critiqua autrefois ce

Tome II. II. P.

○

vers

vers du fameux Sonnet d'Uranie, *je benis mon Murtyre & content de mourir*, cette dernière expression ne disant pas tant à beaucoup près que la première : pareillement les quatre derniers vers de cette Epigramme l'affoiblissent extrêmement, au lieu que les deux premiers vers étoient exprimez aussi vivement, & aussi énergiquement qu'il se pouvoit.

- p. 25. Obruta in hoctumulo est cum corpore fama Leonis,
Qui malè pavit oves, nunc bene pascit humum.

La pointe de cette Epigramme consiste dans un jeu de mots : „ le Pape Leon dont „ les Brebis ont eu une mauvaise pâture „ fournit maintenant une bonne pâture aux „ vers.

Voici encore quelques Epigrammes qui roulent sur des jeux de mots qu'on ne sauroit rendre avec grace en François.

De Urbe Venetiarum.

- p. 23. Urbe in Veneta Scortorum milia cur sunt ?
In promptu causa est : est Venus orta mari.

De Roma.

- p. 27. Roma diu Medicis malè sana immitibus usa,
Nunc ditam infelix incidit in Phrenesim.

In Episcopum Aquensem.

- p. 29. Quotidie immodico cum sis madefactus Jaccho
Quam

Quàm malè nomen aquæ Præsul Aquensis habes.

Roma ad Paulum.

Sum Medico satis ægra , fui quoquè præda Leonis, p. 29.
Nunc mea dilaceras viscera , Paule , lupus.
Non es Paule , mihi numen , ceu stulta purabam ,
Sed lupus es , quoniam subtrahis ore cibum.

On voit ensuite quelques Pasquinades Italiennes , mais elles sont trop longues pour les rapporter ici.

Le Pape Clément , (c'est - à - dire , Clément VII.) fournit le sujet d'une tirade d'Epigrammes toutes plus piquantes les unes que les autres. En voici quelques-unes ,

In Curtium Medicum.

Curtius occidit Clementem , Curtius auro p. 43.
Donandus , per quem publica parva salus.

C'est-à-dire , que le Médecin Curtius qui avoit tué le Pape par ses remèdes , méritoit d'être payé comme un homme qui avoit procuré le salut de l'Etat.

Clementis Epitaphium.

Conditus hoc tumulo est Clemens , qui jura fidem- p. 50.
que
Perdidit , & miseras orbis & urbis opes.

22 Ci gît Clément qui a renversé toute
O 2 Loi

„ Loi & toute Foi , & qui a ruiné tout
 „ l'Univers.

In Clementem VII.

p. 51.

Redde , tuus non est hic , quem Lapis improbe celas,
 Debetur corvis Septimus & canibus.

„ O Pierre , le Corps de Clément VII.
 „ que vous couvrez n'est pas à vous , don-
 „ nez le aux corbeaux & aux chiens , c'est
 „ à eux qu'il appartient véritablement.

In Eundem.

ibid.

Nutrix Roma fuit , genitrix Florentia , flevit
 Nec tua te nutrix , nec tua te genitrix.
 Mors tua lætitiã tulit omnibus , unica moeret ,
 Quæ te regnavit principe , dira famas.

„ Florence vous a engendré , Rome vous
 „ a nourri ; cependant vous n'êtes regret-
 „ té ni de l'une ni de l'autre. Tout le mon-
 „ de au contraire se réjouit de votre mort.
 „ La Famine qui a régné sous votre Pon-
 „ tificat est la seule qui vous pleure.

Je passe diverses pièces pour venir à celle
 qui regarde la Papesse Jeanne.

p. 70.

Fœmina , Petre , tua quondam ausa sedere Cathe-
 dra ,

Orbi tartarum jura verenda dedit.

Hinc compressa quidem multos latuisset in annos ,

Facta foret pattu si manifesta novo.

Post hæc Roma diu simili sibi cavit ab astu ,

Pontificum arcanos quærens fœdera fœtus.

Nec

Nec poterat quisquam referantes æthera claves

• Non exploratis fumere testiculis.

Cur igitur nostro mos hic jam tempore cessat ?

Antè probat quòd se quilibet esse marem.

Cette Epigramme est de Janus Pannonius, Evêque de Cinq-Eglises, mort sur la fin du 15. siècle; elle lui est attribuée dans *l'Apologie pour Herodote*, dans le *Speculum Pontificum Romanorum per Stephanum Szegedinum Pannonium*, & dans l'ouvrage dont nous donnons ici l'extrait. Cependant M. de la Momoye a remarqué que cette Epigramme ne se trouve dans aucune des éditions des Poësies de Pannonius; pas même dans celle de Vienne en Autriche in 4., procurée par Sambucus en 1569. dans laquelle, d'ailleurs plus ample de moitié que les autres, on lit des Epigrammes très-libres contre Rome, contre le Jubilé de 1450., contre le Pape Paul I I. &c. Henri Etienne a traduit les quatres derniers vers de cette Epigramme de la sorte.

cb. 39.

Novv. Menagia. T. 2. p. 260. id. de Paris.

Nul ne pouvoir jouir des Saintes Clefs de Rome
Sans montrer qu'il avoit les matques de vrai homme :

Apolog. pour Herod. ch. 39.

D'ou vient dont qu'à présent cette preuve est
cessée,

Et qu'on n'a plus besoin de la Chaire percée ?

C'est pource que ceux-là qui ores les Clefs ont,

Par les enfans qu'ils font, montrent bien ce qu'ils
font.

Voici deux autres Epigrammes du même Pannonius qui roulent à peu près sur le même sujet.

In Paulum I I.

Quum sit filia, Paule, sit tibi aurum,
 Quantum Pontifices habere raros
 Vidit Roma prius, pater vocari
 Sanctus non potes, at potes beatus.

In Eundem.

Pontificis Pauli testes ne, Roma, requiras,
 Filia * quam genuit fat docet esse marem.
 Sanctum non possum, patrem te dicere possum,
 Cum video natam, Paule secunde, tuam.

Je dois dire de cette Epigramme ce que j'ai déjà dit d'un autre ci-dessus ; elle seroit meilleure, si l'on en retranchoit ces deux derniers vers qui n'ajoutent rien au sens & qui au contraire énervent la force de l'Epigramme, & en émoussent, pour parler ainsi, la pointe.

L'Epigramme suivante est contre la venalité des Indulgences.

In Romanam.

Quæque suos fructus regio mortalibus adfert.
 Tot proprias dotes, quot loca mundus habet.
 Fœlix Indus ebur, mollis dat thura Sabæus,
 Vellera Ser, præbet nobile Belua merum,
 Dives Arabs guttam & casiam, Chaldæus amomum,
 Assyrius gemmas, ferreus arma Chalybs.
 Sardinia argentum, pecunaria Gallus, & aurum
 Ly-

* Il y avoit dans l'imprimé *quæque similis*, ce qui ne faisoit pas un si bon sens.

Lydus , frumentum dat Libes , Argos equos.
 Fœcundas Epirus equas , oleum Lacedæmon ,
 Mel Attis , ficus Massiliensis ager :
 Hesperii naves , ostrum Tyros , æra Corinthos ,
 Vænales venias Roma , pioſque dolos.

On dit qu'Innocent VIII. a eu huit fils
 & huit filles. C'est le ſujet de ces deux
 Epigrammes.

De Innocentio VIII.

Innocuo priſcos æquum eſt debere Quirites ,
 Progenie exhaustam reſtituit Patriam.

Cette Epigramme eſt de Sannazar , la
 ſuivante eſt de Marulle.

De Eodem.

Octo nocens pueros genuit , totidemque puellas , p. 78
 Hunc merito poterit dicere Roma Patrem.

L'Epitaphe de ce Pape eſt encore de
 Marulle.

Epitaphium Innocentii VIII.

Spurcicies , gula , avaritia atque ignavia deſes ,
 Hoc , Oçtave , jacent , quo tegeſis tumulo.

L'Epitaphe de Lucrece Fille , femme , &
 belle fille d'Aléxandre VI. eſt très-connuë.
 Jovien Pontanus en eſt l'Auteur.

Lucretia Alexandri VI. Filia tumulus.

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais: Alexandri filia, sponsa, nurus.

L'Épitaphe suivante qu'on lui a faite n'est
pas moins sanglante.

Epitaphium ejusdem.

Fortasse nescis, cujus hic tumulus fiet.
Adsta viator, ni piget.
Titulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est, sed hujus, qui modo
Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot Civitates inclytas,
Tot regna vertit, tot duces leto dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro & igne funditus
Vastavit, hausit, eruit.
Humana jura, nec minus cœlestia,
Ipsosque sustulit Deos:
Ut scilicet liceret (heu scelus) patri
Natae sinum permingere,
Nec execrandis abstinere nuptiis:
Timore sublato semel.
Et tamen in urbe Romuli hic vel undecim
Præsidet annis Pontifex.
I nunc, Neronis vel Caligulas nomina,
Turpeis vel Heliogabalos.
Hoc sat viator: reliqua non finit pudor.
Tu suspicare & ambula.

On prétend que Jules II. étant en Guerre
avec les François jetta les Clefs de S.
Pierre dans le Tibre, & que tirant une
épée

épée hors du fourreau , il dit : *Puis que les Clefs de St. Pierre ne nous servent de rien , voici l'épée de St. Paul , qui nous deffendra contre l'ennemi.* C'est ce qui donna lieu aux Epigrammes suivantes ,

De Julio II.

Cum contra Gallos bellum Papa Julius esset
 Gesturus , sicut fama vetusta docet :
 Ingentes Martis turmas contraxit , & Urbem
 Egressus , sævas edidit ore minas.
 Iratusque sacras Claves in flumina jecit
 Tybridis , hic Urbi pons ubi jungit aquas.
 Inde manu strictum vaginâ diripit enses ,
 Exclamansque truci talia voce refert.
 Hic gladius Pauli nos nunc defendet ab hoste ,
 Quandoquidem Clavis nil jûvat ista Petri.

L'Auteur de cette Epigramme qui est désigné ici par deux lettres P. M. m'est inconnu , aussi-bien que les Auteurs des Epigrammes suivantes.

De Eodem.

Huc barbam Pauli , gladium Pauli , omnia Pauli ,
 Claviger ille nihil ad mea vota Pettus.
 Hoc simul edixit , pro Christo accersere mortem
 Ultrò credidimus , duraque velle pati.
 Tum verò occidit funesto classica cotnu ,
 Continuo præceptis mundos in arma tuit.
 Hoc Pauli tibi barba , Patet , tibi fuaserat ensis ?
 Hoc isthæc licuit arma tenere modo ?
 Quem gladio decet occidere , haud occidere Pauli.
 Aut satis armatum Clavibus esse Petri.

De Julii instituto.

Julius assumptis Patreum clavibus antè
 Cœperat ire gregem ,
 Continuo Lupus acer ovis invaluit , & atrox

Miscuit exitium.

Ille datis Petri diffusus Clavibus, actas

Liquit inermis oves.

Nec mora, Paule, tuum quo se tueatur ad enses,
Non propria arma ruit.

Ecce autem insueto contra sua castra paratu,
Dum videt ire lupus,

Indoctum gladii, quæ non benè cœperat, egit
Deserere arma ducem.

Contemptus recipit Petrus sua munera Claves,
Qui ferat alter erit.

Nesciusat Paulus, ne quis sua conferat arma
Privat & ense virum.

Quas nunc ducet oves? quæ nunc in pascua, man-
cus

Clavibus & gladio?

M. Bayle revoque avec raison en doute la certitude de ce fait qui n'a pour garand aucun Auteur original. Il ne raporte point ces trois Epigrammes, mais il en produit un autre de Gilbert Ducheri, natif d'Aigueperse en Auvergne, dont les Epigrammes furent imprimées à Lyon en 1538.

In Gallum, ut fama est, bellum gesturus aserbum,

Armatam educit Julius urbe manum:

Accinctus gladio, Claves in Tibridis amnem.

Projicit & sævus talia verba facit:

Quùm Petri nihil efficiant ad prælia Claves,

Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

C'est sur le même Pape qu'on a encore fait cette Epigramme.

Genus cui patrem, genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit, hic bonus esse potest?

Fal.

Fallaces Ligures, mendax est Græcia, Ponto
Nulla fides, in te hæc singula, Jule, tenes.

Ces vers ont été rapportez très-diversement, comme M. de la Monnoye l'a fait voir dans le *Menagiana*. Il y prouve aussi que ces vers ne sauroient être de Buchanan, à qui on les attribué. On les donne ici, & apparemment avec raison, à Conrad Grebelius de Zurich. Voici la réponse que Jean Lascaris, fit à ces vers, au raport d'Arnould du Ferron, & de laquelle le Pape fut fort content.

Menagiana. T. I. p. 55
ed. de Paris.

liv. 4. de sa continuation. de P. Emile.

Est Venus orta mari, Grajâm sapientia, solers
Ingenium est Ligurum. Quî malus esse potest
Cui genus ut Veneri, à Grajis sapientia, solers
Ingenium à Genua? Mome proterve tace.

Leon X. a été fort en butte aux Ecrivains Satyriques de son tems. Je me contenterai de rapporter ces deux pièces qui sont de Sannazar.

In Leonem X.

Sumere maternis titulos cum posset ab Ursis, p. 94.
Cæculus hic noster, maluit esse Leo.
Quid tibi cum magno commune est talpa Leone?
Non cadit in turpes nobilis ira feras.
Ipse licet cupias animos simulare Leonis:
Non lupus hoc genitor, non sinit ursa patens.
Ergo aliud tibi prorsus habendum est Cæcule nomen,
Nam cuncta ut possis, non potes esse Leo.

In

In Eundem.

Sacra sub extremâ, si fortè requiritis, hora
Cur Leo non potuit sumere: vendiderat.

Je finis l'extrait des pièces en vers parl'a-
dieu de Pasquin.

p. 99. Roma vale, vidi, fatiseft vidisse: revertar,
Quùm leno, meretrix, scurta, einædus ero.

Le second tome de cet ouvrage consiste
en dialogues en prose.

p. 123. Le premier intitulé JULIUS EX-
CLUSUS: *Jules II. exclus du Para-
dis*, est une pièce très-Satyrique qui a fait
du bruit dans son tems. M. Bayle, dans
son Dictionnaire, à l'Article de Jules II.,
dit après Rivet, que cette pièce fut im-
primée à Paris avec Privilège du Roi l'an
1612., à la fin des Actes du Concile de
Pise. On ne connoît pas bien l'Auteur de
ce Dialogue. Quelques-uns l'ont donné à
Faustus Andrelinus, d'autres l'attribuèrent
à Erasme, qui n'eut garde d'en convenir.
Jules II., son Genie & S. Pierre sont les In-
terlocuteurs de ce Dialogue, qui se tient à
la porte du Paradis, où Jules veut entrer,
& dont S. Pierre refuse de lui ouvrir la
Porte. Il n'y a sorte de reproches qu'on
ne lui fasse; on commence par sa basse ex-
traction, il avoit été Batelier, *tu*, lui dit-
on, *ad stipem exiguam, scalmum remis su-
bigebas*. On lui fait ensuite raconter de
quels moyens il se servit pour parvenir à la

Thia;

Thiare, & comme il se conduisit ensuite pendant son Pontificat. En un mot ce Dialogue Satyrique contient une Histoire complète de la vie de ce Pape, de ses intrigues, de ses crimes, &c. L'endroit où on lui fait raconter les moyens qu'il mit en œuvre pour mettre toute l'Europe en guerre, est fort malin, mais fort bien touché. Ceux qui entendent le Latin se feront un plaisir de le lire dans l'Original.

Le Dialogue suivant qui a pour titre *Pasquin en exil*, est entre Cyrus & Pasquin. Ce dernier dit qu'il va sortir de Rome pour aller à S. Jaques de Compostelle. Cyrus lui demande la raison de son départ. Pasquin lui répond qu'il voit bien qu'il n'y a rien à faire pour lui à Rome, parce qu'il est pauvre, & qu'il aime à dire la vérité: Deux choses, ajoute-t-il, qui sont réputées péchez contre le S. Esprit. La dessus ils s'entretiennent de la corruption qui règne à la Cour de Rome, où tout se fait pour de l'argent: Pasquin assure que le Pape se trouvant en besoin d'argent fit tout à la fois 31. Cardinaux, & qu'il tira d'eux plus de 500000. Ducats.

On voit ensuite les pièces suivantes. Une lettre de Pasquin exilé à Marforio, dans laquelle il lui expose le sujet de son départ. La réponse de Marforio à cette lettre. Une Requête de Pasquin au Pape pour rétablir la discipline Ecclésiastique. Le Décret du Pape sur cette Requête. Un Dialogue entre Momus, Menippe & Pasquin sur les desordres de la Cour de Rome. Un autre

en-

entre Charle-Quint, Ferdinand, son Génie, Anne Sybille, Elie & Maximilien. Enfin un Dialogue entre la Piété & la Superstition qui roule sur l'état dépravé de la Religion Chrétienne. Je n'entre dans aucun détail de toutes ces pièces, manque de place. C'est ici que finissent proprement les deux tomes des Pasquinades. Mais les pièces qu'on y a ajoutées, & que je vais coter, excèdent de beaucoup en grosseur ces deux premiers tomes.

I. La première pièce qui se présente est le Conciliabule des Théologiens, tenu à ce qu'on feint à Cologne, & dont Hoogstraeten, cet ennemi déclaré des belles Lettres, est le Président. *Conciliabulum Theologistarum adversus Germaniæ & bonarum literarum studiosos, Coloniae celebratum, &c.* Ulric de Hutten est l'Auteur de cette pièce qui se trouve aussi dans quelques éditions des *Epistolæ obscurorum virorum*. Elle est écrite en forme de Dialogue entre Hoogstraeten, Duplicius, Eduardus, Eccius, Arnoldus, Petrus, Scrophia, Lupoldus, Stentor, Curtisanus. La Conférence finit par une Constitution contre la Doctrine de Luther.

II. *Apophtegmata Vadisci & Pasquilli de corrupto statu Ecclesiæ.* Apophtegmes de Vadiscus & de Pasquin sur l'état corrompu de l'Eglise. Il y en a de fort bien tournez.

III. *Huttenus Captivus.* Hutten captif. On feint dans ce Dialogue qu'Hutten étant à la Cour de Charles-Quint, rencontra un Moine

Moine qu'on nomme ici *Decimus* ; accompagné de plusieurs Courtisans ; que ce Moine leur ordonna de se saisir de la personne de Hutten, mais que celui-ci qui étoit un brave à quatre poils, les repoussa vivement & même en blessa quelques-uns.

IV. *Huttenus Illūstris*. Hutten Illustre. C'est un Dialogue entre *Hutten* & la *Vérité*.

V. *Trias Romana*. La Triade Romaine. C'est encore un Dialogue entre *Ernhold* & *Hutten*. Cet entretien est appellé Triade, parce qu'on y range au nombre de trois tout le mal qui se fait à Rome. Par exemple, on y dit, que ce qui soutient la dignité de Rome, sont ces trois choses, l'Autorité du Pape, les Reliques des Saints, & le trafic des Indulgences : qu'il est dangereux d'aller à Rome, puis que pour l'ordinaire on en remporte la conscience dépravée, l'estomach gâté & la bourse vuide : que Rome abonde en antiquitez, en poisons & en solitudes : que la simplicité, la continence & l'intégrité en sont bannies : que celui qui veut gagner son procès à Rome à besoin, d'argent, de lettres de recommandation, & du mensonge, &c.

Cette pièce est de Hutten aussi-bien que les deux précédentes. Elle est suivie de la Triade Romaine écrite en Allemand.

VI. *Confessio R. P. Nicolai Pasquillo facta*. Confession du Révérend Père Nicolas à Pasquin.

VII. *Pasquillus Theologaster*. Pasquin Théologien. C'est un discours qu'il adres-

se à Luther. Cette pièce est de *Cælius secundus Curio*, comme nous l'avons déjà remarqué. Elle mérite d'être lûë.

VIII. *Dialogus Marphorii & Pasquilli. Alius Dialogus eorundem.* Dialogues de Pasquin & de Marphorio.

XI. *Evangelium Pasquilli, olim Romani, nunc peregrini. Evangelium secundum Pasquillum. Aliud Evangelium secundum Pasquillum. Evangelium secundum Marphorium.* Evangile de Pasquin ci-devant Romain, mais maintenant étranger. Deux Evangiles selon Pasquin. Evangile selon Marphorio.

X. *Epistola de Conversione Pauli III. Dialogus Pasquilli & Cardinalium. Pasquillus D. Erasmo Roterodamo. S. D.* Lettre sur la conversion du Pape Paul III. Dialogue de Pasquin & des Cardinaux. Lettre de Pasquin à Erasme.

XI. *Pasquillus Romanus scommata hec edidit pridie Epiphaniæ affixa Romæ anno 1535.* Ces Pasquinades qui furent affichées à Rome en 1535. sont des passages de l'Écriture Sainte appliquez au Pape, aux Cardinaux, aux Rois, à diverses nations, & à quelques particuliers. Jen'en rapporterai qu'un seul trait qui regarde *Curtius* Médecin d'Innocent VIII., & dont les remèdes, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, tuèrent ce Pontife. „ Voila, dit-on, l'agneau „ de Dieu qui ôte le péché du monde. *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.*

XII. *Rerum Italicarum Dialogus.* C'est un Dialogue entre Mercure & Pasquin sur les affaires d'Italie.

XIII.

XIII. *Scornata Pasquillica de anno 1637.*

Ce sont des Pasquinades affichées cette année là, qui concernent les affaires du tems.

XIV. *Pasquilli de Concilio Mantuano Dialogus* Ce Dialogue roule sur l'assemblée qui se tint à Mantouë. Ce Dialogue est suivi d'un autre entre Leon X., Clément VII. & le Cardinal Spinola; & d'un grand nombre de traits tirez de l'Écriture Sainte, dont on fait des applications malicieuses à tous les grands Personnages de ce tems-là.

XV. *Sortes Vergiliana per Pasquillum collectæ.* C'est un recueil de vers de Virgile, appliquez d'une manière fort ingénieuse, & souvent très-heureuse. J'en transcrirai une partie à la fin de cet extrait, & je ne doute pas qu'on ne les lise avec plaisir. Je remarquerai néanmoins auparavant, que ces vers sont suivis du Pseaume *Miserere mei*, paraphrasé par Pasquin, & que ce recueil finit par un fort long Dialogue entre Pasquin & Marphorio, intitulé: *Pasquinus Extaticus & Marphorius*, Pièce de la façon de *Cælius secundus Curio*, & par quelques traits Satyriques contre les Allemans;



* SORTES VERGILIANÆ PER
PASQUILLUM COLLECTÆ.

*Papa cui præter opinionem accidit Angliæ
defectio.*

NEc Vates Helenus cum multa horrenda mo-
neret,
Hos mihi prædixit luctus.

Papa invisus & Germanis & Italis.

Cui neque apud Danaos usquam locus, insuper
ipsi
Dardanidæ infensi.

Papa ante evendicatum Primatum parvus:

..... Nondum Ilium & arces
Pergamæ steterant, habitabant vallibus imis.

*Papa dolens quod Lutherum initio non
oppresserit.*

Trojæque nuuc stares, Priamique arx alta maneres.

Papa ex nihilo factus ingens.

..... Curibus parvis & paupere terra
Missus in imperium magnum.

Ad

* Pour peu qu'on soit au fait de l'Histoire de ce tems-là, on n'aura pas de peine à sentir la justesse de ces applications.

Ad eos qui Papam Concilio Præsidentem volunt.

An monstrum infelix sacratâ sistitis arce ?

Doctrina Protestantium.

Hac casti maneant in religione nepotes.

Theologi sophistæ.

..... Contactuque omnia fœdant
Immundo.

Papa contemnens prædictos de ipsius ruinâ.

Si qua Phryges pro se jactant responsa Deorum,
Sunt & mea contrâ fata mihi.

Excidium Papatus.

Non hæc Humanis opibus, non arte Magistra
Proveniunt.

Cæsar ad Geldros, aliis rebus distractus.

Quos ego. . . sed motos præstat componere fluctus.

Ad Germaniam amissâ Hungaria.

Quos jam alios muros ? quæ jam ultrâ mœnia ha-
betis ?

Florentini, Pisani, & Patavini.

Nos Patriâ amissâ, dominis parere superbis
Cogimur.

Cæsar ad Gandavenses.

Tantane vos tenuit generis fiducia vestri ?

Ad Cæsarem & Galliarum Regem.

Quin potius pacem , pactoque Hymeneos
Exercetis.

Promissa anlica.

Levibus ventis voluctique simillima somno.

Aula Franciæ.

Nympharum Domus.

*Germani ad Cæsarem rarius ad ipsos veni-
entem.*

..... Ut te post multa tuorum
Funera , post varios hominumque urbisque labores
Defessi aspiciamus.

*Unitoniensis Episcopus Papæ satellites atque
etiam Regis Angliæ.*

Hæctoris Andromache , Pyrrhi connubia servas :

Erasmus anceps in Scribendo.

..... Terras inter cælumque volabat.

Sorbona Parisiensis.

Umbratum hic locus est , somni noctisque pro-
fundæ.

Ad

Ad afflictos propter veritatem.

Non si malè nunc & olim sic erit

Papa suis propugnatoribus ingenti promittens.

Nunc te marmoreum fecimus, at tu
Si foetum gregem suppleverit, aureus esto.

Ad Papam ne Regum negotiis se ingerat.

Pastorem Tityre pingues
Pascere oportet oves, deductum dicere carmen.

*Cæsar de Protestantibus post annos aliquot
in Germaniam rediens.*

Atque hincingentem comitum affluxisse novorum
Invenio admirans numerum.

Saxonia Dux.

Consilium vultu tegit ac spem fronte serenat.

*Idem ad Ferdinandum non agnoscens eum
pro Romano Rege.*

Te quoque vatem
Pastores dicunt, sed ego non credulus illis.

*Bavariae Dux Evangelii Doctrinam
negligens.*

Nostros maneat ea cura nepotes.

Lusberus initio solus contra totum Orbem:

Vim cunctam atque minas perfecti caelique maris-
que.

*Ad Hungariam qua Ferdinandum recusans in
Turcarum venit potestatem.*

O digno conjuncta viro dum despicias omnes,

Papa ad Successores.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Germanos, ferroque sequare colonos.

Papa fulminans & idem afflictus à Deo.

Vidi & crudeles daudem Salmonæ pœnas,
Dum flammæ Jovis & sonitus imitatur Olympi.

Papa nudationem exercens.

Fixit leges pretio atque refixit.

Papa, rebus deploratis, ad suos.

Ite meæ, quondam felix pœcus, ite capellæ.

Papa metuens familiæ suæ post mortem.

Dii patrii servate Domum, servate Nepotes.

Roma ad interitum tendens.

Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos,

Papistarum turba fruens alienis laboribus.

O Melibæe Deus nobis hæc cæta fecit.

*Legati Papæ ad conventus Germaniæ
venientes.*

Triste lupus stabulis.

Curia Romana.

Non mihi si centum linguæ sint, oraque celsum,
Ferreæ vox, omnes scelerum comprehendere formas
Possim.

Volentes in Curia Romanâ promoveri.

* Aude aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum,
Si visesse aliquid.

Lutherus Papam animosè invadens.

Hic Cæcum in tenebris incendia vana tumentem
Corripit in nodum complexus.

Germania è Papæ Tyrannide erepta.

Libertas, quæ sera tamen respexit inertem,
Respexit tamen & longo post tempore venit.

Cortisanæ Romanenses.

Virginei volucrum vultus, fœdissima ventris,
Proluvies, unczque manus.

*Cæsar ad Papam, quod eum defendere
non possis.*

Si pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

*Cæsar ad Papam, quod ad se Roma
pertineat.*

Si nescis, meus ille caper fuit.

Rex Navaræ, spem habens restitutionis.

Post aliquot, mea regna videns, mirabor, Arif-
tas.

Austria calamitosa ob Hungariam.

Mantua, væ miseræ nimum vicina Cremonæ.

Sorbona Parisiensis.

Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat.....



ARTICLE IX.

LETTRE à Messieurs LE CLERC & BERNARD, contenant des Eclaircissemens sur quelques endroits de leurs derniers Journaux, où il est parlé du FAC-TUM des AMIS de M. BAYLE, contre la nouvelle édition de son DICTIONNAIRE, qui s'imprime à Rotterdam; & servant en même tems de Réponse à ce qu'on trouve sur le même sujet dans le Tome VIII. du Journal Littéraire.

MESSIEURS,

Les Amis de M. Bayle s'étant apperçûs qu'on avoit dessein de corrompre & de falsifier son DICTIONNAIRE dans la nouvelle édition, qui s'en fait à Rotterdam; ont crû que les devoirs de l'amitié aussi bien que l'intérêt du public, exigeoient qu'ils s'opposassent à une entreprise si pernicieuse & si téméraire. Dans cette vûe

P 5 ils

* Je mets ici cette Pièce telle qu'on me l'a envoyée sans prétendre néanmoins entrer en aucune manière dans cette dispute. Je ne fais que suivre mon Plan en inserant une Lettre qui regarde l'édition d'un livre considérable, tel qu'est le Dictionnaire de Bayle. D'un autre côté j'offre une place dans ces Mémoires, aux réponses qu'on pourra faire à cette Pièce.

ils ont dressé un *Factum*, ou *Avis au Public*, qui a paru d'abord dans le X. Tome de l'*Histoire Critique de la République des Lettres*; & qui a été réimprimé à la fin du Recueil intitulé, *Histoire de M. Bayle & de ses Ouvrages*. Cet Ecrit fait connoître très-distinctement les défauts essentiels de cette *nouvelle édition*: cependant le Sr. Marchand (ci-devant Libraire, & à présent Correcteur d'Imprimerie) s'est obstiné à la donner avec tous les défauts que l'on y a remarquez, & a eu recours à tous les artifices dont il a pû s'aviser, pour les pallier ou pour les défendre. Les Amis de M. Bayleavoient pris la résolution de ne lui rien répondre: persuadez qu'il suffisoit d'avoir lû leur *Factum* pour découvrir toute la *Sophistiquerie* des *Défenses* du Sr. Marchand. Mais vous les obligez, Messieurs, à prendre d'autres mesures. Ce Libraire vous a engagé à parler de ses *Défenses* dans vos Journaux: & il a fort bien prévu que si vous veniez à les approuver, le Public qui régle volontiers ses jugemens sur les vôtres, ne douteroit point quelles ne fussent très-justes & très-solides. Nous aurions été des premiers à nous soumettre à vos jugemens, si avant que de prononcer, vous aviez lû notre *Factum* & les *Défenses* du Sr. Marchand; mais comme il paroît, que vous n'avez pas même parcouru ces Ecrits (ayant tant d'autres lectures à faire) & que vous vous en êtes rapportez à des Mémoires équivoques & frauduleux; nous nous sommes enfin déterminez à vous écrire

re cette Lettre, où vous pourrez voir, Messieurs, que l'on a surpris votre justice & votre équité, & que très-innocemment vous en avez imposé à vos Lecteurs. Pour vous mettre donc en état de leur donner des idées plus conformes à votre des-intéressement & à votre droiture, nous répéterons ici en peu de mots les plaintes que nous avons portées devant le Public, contre la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Bayle; & nous examinerons en même tems, les Réponses du Sr. Marchand.

I. On a d'abord remarqué dans le *Factum*, que M. Bayle avoit divisé, comme il le dit lui-même, la *Composition* de son Dictionnaire en deux parties: l'une, qui est purement historique, sert de Texte à chaque Article, & regne sans interruption au haut des pages, en gros caractère; l'autre qui contient un *Commentaire* sur ce Texte, est composée de diverses Remarques Critiques, placées sous le Texte, en plus petit caractère; de sorte que par là le Texte des Articles est continu & fait une espèce de corps à part (1) & on a fait voir que le Sr. Marchand change & bouleverse entièrement l'économie & la disposition de M. Bayle (2); parce que le Texte des Articles dans son édition, au lieu d'être constamment au haut des pages & d'y régner sans interruption, se trouve quelquefois au milieu, & quelquefois même au bas des

(1) *Factum des Amis de M. Bayle*, &c. dans l'Histoire de M. Bayle & de ses Ouvrages pag. 539.

(2) *Factum*, &c. *ibid.* p. 540.

des pages ; séparé du Texte des Articles précédens par leurs Remarques , & des suivans par les siennes propres : ce qui est contraire à l'intention de l'Auteur. Ce Libraire ne pouvant pas nier le fait , & ne trouvant aucune raison pour le justifier , a tâché de donner le change au Public , en faisant tomber sur le Texte de chaque Article en particulier , l'objection que nous avons faite sur le Texte des Articles en général. Nous n'avons pas prétendu dire que chaque Article , considéré séparément , ne seroit point *continu* , & ne seroit point un *corps à part* (3) : mais nous nous sommes plaints que le Texte des Articles , pris ensemble , ne seroit point *continu* , & ne seroit point un *corps à part* , suivant le dessein & la disposition de M. Bayle. Voilà le sujet de notre première plainte.

II. La seconde plainte qu'on a fait contre le Sr. Marchand , c'est 1. d'avoir changé la *Ponctuation* de M. Bayle : *il met des points & des virgules où M. Bayle n'en avoit point mis* , & ne croyoit pas qu'on en dût mettre : il coupe même quelquefois *une* de ses *Périodes* en deux ; ou de deux *Périodes* il *n'en fait qu'une* , &c. (4). Ce Libraire ignore apparemment que chaque Auteur a sa *Ponctuation* particulière , qui est conforme à son style & à sa manière de penser ; & que c'est masquer , pour ainsi dire , & travestir un Ecrivain , que de lui sub-

(3) *Journal Littéraire de l'année 1716. T. VIII. p. 95. & suiv.*

(4) *Factum* , p. 5+1.

substituer une Ponctuation étrangère. 2. On s'est encore plaint de ce que le Sr. Marchand changeoit l'Orthographe de M. Bayle, en *mettant des Lettres Capitales à tous les Noms substantifs, quoi que rien ne soit plus desagréable à la vue. & ne défigure davantage l'impression, que ce grand nombre de Lettres Capitales* (5). Personne ne connoit mieux ce défaut que vous, Messieurs, qui l'avez même quelquefois relevé dans vos Journaux ; mais le Sr. Marchand ne le sent point, tout Libraire-Auteur qu'il est. Entreprendre de changer la *Ponctuation & l'Orthographe* de M. Bayle. Quel nom peut-on donner à ce dessein formé par le Sr. Marchand ? Passe encore, s'il s'en étoit tenu là ; mais il a donné lieu à d'autres plaintes bien plus importantes.

III. On s'est plaint de ce que le Sr. Marchand a *changé & tronqué les Citations marginales* de M. Bayle, de telle sorte, qu'elles n'en deviennent pas seulement inutiles & ridicules, mais qu'elles présentent même un sens faux & absurde ; & on en a donné des exemples de chaque espèce (6). On a fait voir 1. „ que lors que dans un Article M. Bayle „ a une fois marqué le nom de l'Auteur „ qu'il cite, avec le titre de son ouvrage, „ & le nombre de la page en question ; „ il se contente dans la suite du même „ Article, ou de repeter simplement le „ nom

(5) Factum, p. 541. 542.

[6] Factum, p. 542. & suiv.

„ nom de cet Auteur avec un *ibid.*, là-
 „ même, &c. ou d'y joindre les premiers
 „ mots du titre de son Livre, &c. avec un
 „ *ibid. ubi supr. ubi infr. idem*, ou *id.* pour
 „ ne pas multiplier les êtres sans nécessité :
 „ mais que le Sr. Marchand repete, & le
 „ nom de l'Auteur cité, & le titre de son
 „ ouvrage, & le nombre de la page in-
 „ diquée, non seulement lors que ces Ci-
 „ tations se trouvent dans une nouvelle
 „ Colonne, mais encore lors qu'elles sont
 „ interrompuës par une autre Citation : &
 „ tout cela, dit-il, pour rendre les Cita-
 „ tions de M. Bayle plus exactes & plus
 „ intelligibles. “

2. On a montré, que lors que M. Bayle
 „ indique dans le Corps d'un Article le
 „ titre d'un Livre, il se contente d'en mar-
 „ quer la page à la marge ; mais que le
 „ Sr. Marchand repete encore ce titre à
 „ la marge, avec la page.

3. Qu'au lieu que M. Bayle met au No-
 minatif le nom des Auteurs qu'il cite à la
 marge, le Sr. Marchand a mis ces noms
 au Genitif ; & on en a donné cet exemple.
 M. Bayle parlant (7) de l'édition des Oeu-
 vres d'Abelard faite en 1616., dit que quel-
 ques-uns la mettent en l'année 1606, &
 quelques-autres en l'an 1626. Ne doutez
 point, ajoute-t'il, que cela ne fasse dire
 à plusieurs Auteurs que les Oeuvres d'A-
 belard ont été imprimées trois fois dans
 l'es-

(7) Article d'AMBOISE (François) Rem. C.
 Dans l'édition de Marchand ce sera Rem. D.

l'espace de 20. ans, & comme quelques-uns (n) disent qu'on les imprima in folio l'an 1616. C'est un nouveau moyen de multiplier les éditions sans nécessité. Il met à la marge pour marquer ces derniers : (n) Spizelius specim. Biblioth. universal. Konig Bibl. vet. & nova. Christophorus Hendreich dans les premières feuilles de ses Pandectæ Brandenburgicæ : mais le Sr. Marchand pour rendre, dit-il, cette Citation plus exacte & plus intelligible, l'a changée de cette manière : Spizelii Specim. Biblioth. Univers. Konigii Biblioth. Vet. & Nov. Christoph. Heindreich Pandect. Brandenburg. initio. En quoi il prête une très-grande ridiculité à M. Bayle, en lui faisant citer non pas les Auteurs dont il parle, mais leurs livres. Car M. Bayle, après avoir mis quelques-uns disent, avoit fort bien marqué, Spizelius. Konig. Christoph. Hendreich, mais il n'avoit garde de dire. Specim. Biblioth. Univers. Bibl. vet. & nova. Pandectæ Brandenburgicæ. Aussi a-t-on remarqué que ce changement nous fournissoit tout à la fois, & un exemple de l'impertinente témérité, & une preuve de la crasse ignorance du Sr. Marchand (8), qui n'a mis le nom de ces Auteurs au Genitif, que parce que c'est la manière dont cela se pratique ordinairement dans les Catalogues des Libraires. On a aussi remarqué que M. Bayle avoit cité, Hendreich dans les

pre-

(8) Factum, p. 547.

„ premières feuilles de ses *Pandectæ Brandenburgicae*, & que Marchand avoit mis à la place, *Pandect. Brandenburg. INITIO*: comme si *initio*, signifioit les premières feuilles, au lieu qu'il ne marque que le commencement du livre, ou la première page (9). Et en effet, cela se trouve dans la seconde feuille du livre de M. Hendreich, pag. 3. colonne 2.: & M. Bayle avoit cité ainsi cet ouvrage, parce que comme c'est une espèce de Dictionnaire, qu'il n'avoit pas alors sous la main; il suffisoit de renvoyer aux premières feuilles, où se trouvoit le mot *Abelardus*. Mais le Sr. Marchand n'est pas obligé de savoir tout cela. On auroit pû ajouter, que ce Correcteur de M. Bayle écrit *Heindreich & Brandenburg*, au lieu de *Hendreich & Brandenburg*, comme M. Bayle l'avoit fort bien écrit. Il a fait cette dernière bévue, parce qu'on dit en François *Brandebourg*, & non pas *Brandenburg*.

4. On a fait voir, qu'en voulant reformer de la sorte les Citations marginales de M. Bayle, de très-exactes & très-intelligibles quelles étoient, Marchand en a fait un galimatias affreux; ou leur a donné un sens faux & absurde (10). Cet Article est si important, que nous allons rapporter ici la preuve qu'on en a donnée.

Dans l'Article de *François d'Amboise*; M. Bayle a mis cette Citation à la marge:

(9) C'est ainsi qu'il faut lire dans le *Factum*, & non pas, les premières pages.

(10) *Factum*, p. 548.

ge : *Ex Michaeli Thirioti in laudatione Hadriani Ambosii apud Launoium Hist. Gymnas. Navarr. pag. 799. & 800. Voyez aussi pag. 356.* Le Sr. Marchand l'a changée de cette manière : „ *Ex Michael. Thirioti Laudatione Hadriani Ambosii. Vi-* de pag. 356. 799. & 800. *Historia Gymnas. Navar. Joann. Launoii.* “ Voici les réflexions qu'on a faites sur ce changement.

„ Par cette citation marginale , a-t-on dit
 „ (II) , telle qu'on la trouve dans M. Bay-
 „ le , le Lecteur voit tout d'un coup , 1.
 „ Que les particularitez de l'Article de *Fran-*
 „ *çois d'Amboise* , qui s'y raportent sont
 „ tirées de l'Eloge d'Adrien d'Amboise par
 „ Michel Thiriot. 2. Que M. Bayle n'avoit
 „ pas en main cet Ecrit de Thiriot , mais
 „ qu'il le cite sur la foi de M. de Launoi ,
 „ dans son Histoire du Collège de Navar-
 „ re ; & que par conséquent il n'est pas res-
 „ ponsable de ce qu'il pourroit y avoir de
 „ défectueux dans la manière dont M. de
 „ Launoi fait parler Thiriot. 3. Que les faits
 „ raportez par Thiriot se trouvent à la pa-
 „ ge 799. & 800. du Livre de M. de Lau-
 „ noi : & 4. Qu'il se trouve aussi quelque
 „ chose sur le même sujet à la page 356. du
 „ même Livre.

„ Voyons presentement , a-t-on ajouté ,
 „ le sens faux , & absurde , que presente cet-
 „ te citation , telle qu'elle a été changée &
 „ réformée par le Sr. Marchand. Elle per-
 „ suade au Lecteur , 1. Que M. Bayle a con-
 „ sulté lui-même l'Eloge d'Adrien d'Amboi-

Tome II. II. P.

(II.) Factum , ibid.

Q

se

„ se par Thiriot. 2. Qu'il en a tiré lui-même les particularitez qui s'y raportent dans l'Article de *François d'Amboise* ; & que par conséquent il en est garant. 3. Elle ne marque pas que M. de Launoi a cité l'Eloge de Thiriot ; & on ne fait si M. Bayle a voulu dire , que M. de Launoi avoit raporté les mêmes faits , touchant François d'Amboise que Thiriot , ou qu'il avoit fait des réflexions & des remarques sur l'Eloge , où sur la personne de Thiriot , qui méritoient d'être consultées : car de la manière dont on a changé & bouleversé les termes de M. Bayle , ils sont susceptibles de ces deux sens , & peut-être de bien d'autres encore. 4. En citant les paroles de l'Histoire du Collège de Navarre , tout de suite pag. 356. 799. & 800. , on donne à entendre que ces pages traitent également la matière dont il s'agit ; au lieu que suivant la distinction de M. Bayle , on voit que dans les pages 799. & 800. , il en est parlé *ex professo* , & à la page 356. seulement par occasion.

Si vous prenez la peine , Messieurs , de jeter les yeux sur l'*Histoire du Collège de Navarre* de M. de Launoi , vous conviendrez de la justesse de ces reflexions. Mais n'admirez-vous pas , en même tems , l'étrange manie du Sr. Marchand d'avoir changé , ou plutôt *tronqué & falsifié* le Dictionnaire de M. Bayle , dans tous les endroits semblables à celui-ci ?

5. Enfin on a montré que le Sr. Marchand avoit non seulement fait des corrections à sa
ma-

manière , mais même des Additions de son propre chef , dans les citations marginales de M. Bayle (12.) ; en ajoutant au titre des Livres que cite M. Bayle , le format de ces Livres ; le nom du Libraire , chez qui ils ont été imprimez ; le nombre des Volumes , &c. : ce qui est contraire au plan &c à la manière de citer de M. Bayle.

Voyons présentement ce que le Sr. Marchand a répondu à toutes ces plaintes. Bien loin de convenir de leur solidité , & de sentir le ridicule de ses corrections , il s'imagine avoir rendu par-là les *citations marginales* de M. Bayle , *plus aisées & plus utiles ;* & il prétend qu'on doit lui *savoir gré* de tous les changemens qu'il y a faits (13.) „ Tout „ est perdu , dit-il (14.) ironiquement & „ en s'applaudissant lui-même) parce qu'au „ lieu d'*Idem* & d'*Ibidem* , qui dans certains „ Articles obligeroient quelque fois à tourner trois ou quatre feuillets , & par conséquent à parcourir les marges de six ou huit colonnes , on a crû plus commode de mettre tout d'un coup sous les yeux du Lecteur ce qu'il avoit à voir , & de répéter , par exemple , *Du Verdier Biblioth. Française pag. , Eusebii Hist. Eccl. Libr... Cap... pag... , Diogen. Laert. Libr... num... ,* ou tel autre Titre semblable. „ Mais le Sr. Marchand n'a pas seulement répété ces citations : lors qu'elles étoient éloignées de *trois ou quatre feuillets* , ou de *six*

(12.) Factum , p. 550.

(13.) Journal Litteraire , Tom. VIII. p. 99 :

(14.) Ibid. p. 109. 101

ou huit colonnes , comme il semble le dire ici pour tromper ses Lecteurs ; mais lors qu'elles recommencent une nouvelle colonne , & même lors que deux citations d'un même Ouvrage sont interrompues par une troisième ; c'est-à-dire , lors qu'il n'y a qu'une seule ligne entre deux , comme il dit dans son *Projet* , & comme on en a donné des exemples (15.) qu'il n'a pas osé répéter ici. „ C'est „ une témérité insupportable (dit-il , cont- „ nuant son ironie) que d'avoir mis au bout „ d'une citation toute Latine , *initio* , au „ lieu de *dans les premières feuilles* “. Sans doute , que c'est une *témérité insupportable* à un homme comme Marchand , de prétendre corriger M. Bayle , en lui faisant dire des choses qu'il n'a pas dites , & qu'il n'a pas voulu dire. „ C'est une faute considérable (pour- „ suit-il) que d'avoir mis *Ex Mich. Thiri- „ rinti Laud Hadr. Amb Vtde pag. 356. „ 799. & 800. Hist. Gymn. Navar. 70. „ Launoii* ; comme si l'on en concevoit „ moins par-là , que par *Ex Mich Thirio- „ to in Laud. Hadr. Amb. apud Launoium „ Hist. Gymnas. Navarr. pag. 799. & 800. „ voyez aussi pag 356.* , que Thiriot est ci- „ té par M. de Launoi , & M. de Launoi „ par M. Bayle “. Ce pauvre Libraire , comme vous voyez , Messieurs , est si ignorant , qu'il ne peut pas comprendre que sa citation présente un sens tout différent de celle de Mr. Bayle. Il n'y trouve qu'une seule faute , & encore ne l'avoüe-t-il que pour la réduire à rien , & pour triompher sur tout le reste. „

„ Je

(15.) *Factum* , pag. 543. 544.

„ Je reconnois pourtant , dit-il , & je ne
 „ me fais point une fausse honte de l'avouër,
 „ que j'aurois mieux fait , après avoir mis
 „ *Vide pag. 799 & 800. Hist. Gymn Navar.*
 „ de répéter à la fin *Vide etiam pag. 356.*
 „ C'est une chose terrible (ajoûte-t-il , avec
 „ la même ironie) que d'avoir mis quel-
 „ ques Noms d'Auteurs au Génitif , com-
 „ me *Spizelii Specimen Biblioth. Univers.*
 „ *Konigii Biblioth. vet. & nov. &c.* , mais
 „ quand bien même on les auroit pris au
 „ Nominatif , on n'en auroit pas apparem-
 „ ment été plus exempt de Critique “. Il
 a raison : de quelque manière qu'il les eut
mis , autrement que M. Bayle ne les avoit
mis lui-même , on l'auroit toujours blâmé.
 Mais il ne s'agissoit pas de les *mettre au No-*
nominatif , mais de les y *laisser* , puisqu'ils y
 étoient fort bien. Vous seriez-vous jamais
 imaginez , Messieurs , que de pareils chan-
 gemens eussent rendu les *citations margina-*
les de M. Bayle *plus exactes & plus intelli-*
gibles ? Sont-elles moins *exactes & moins in-*
telligibles , lors que le Nom des Auteurs ci-
 tez est au *Nominatif* , que lors qu'il est au
Genitif ? Peut-être le Sr. Marchand a-t'il
 seulement voulu montrer par-là , qu'il savoit
 les déclinaisons Latines. C'est dommage qu'il
 n'ait poussé jusqu'aux genres : cela lui auroit
 sauvé quelques incongruïtez. M. Bayle , par
 exemple , a cité dans une de ses Lettres (16.) ,
 BERIGARD *in Circulo pisano* ; le pauvre
 M. Marchand dans sa Table des Matières a

Q 3

mis

(16.) *Lettres de M. Bayle Tom. III. p. 380. Voyez*
 aussi la Table des Matières au mot *Berigard* .

mis , par un trait d'érudition nouvelle , B E R I G A R D : son *Circulum Pisanum*. 880.

Ce Libraire est si glorieux des changemens qu'il a faits dans les *citations marginales* de M. Bayle , qu'il insulte les Auteurs du *Factum* , & se plaint , en les raillant , de ce qu'ils ont omis un de ces *changemens* , qui bien loin , dit-il , d'être plus excusable que ceux qu'on lui a reprochez , est au contraire plus blamable , puisque c'est un *changement total de Titre*. (17.) Mais il n'a pas pris garde , lui-même que l'on a averti dans le *Factum*, qu'on n'avoit point *entrepris de marquer tous les défauts de cette édition* du Sr. Marchand (18.) Il auroit fallu un volume entier pour bien détailler tous les changemens qu'il y a faits mal à propos. Si on n'a pas relevé celui dont il s'applaudit ici , ce n'est pas qu'on le crût moins *blamable* que les autres . vous en jugerez vous-même , Messieurs. Nous allons l'examiner à present.

Dans l'Article de *François d'Amboise* (19.) M. Bayle ayant remarqué qu'on ne peut pas dire dans la bonne exactitude que cet Auteur ait fait la vie de Pierre Abelard ; il met à la marge cette Note , on le dit pourtant dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* , in 4. pag. 290. Vous savez Messieurs , (& qui ne le fait pas , puis que le Sr. Marchand l'a bien tû ?) que le Père Labbe a publié un Ouvrage intitulé *Bibliotheca Bibliothecarum* qui a été beaucoup augmenté par M. Teit-
fier

(17.) Journal Littéraire , ubi Sup. p. 103.

(18.) Factum , p. 570.

(19.) Remarque B. Ce sera la Remarque G , dans l'édition de Marchand.

fier, & publié sous ce Titre : *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, Virorum literatorum Elogia, Vitas aut Orationes funebres scriptis consignarunt : ab Antonio Teiffierio &c.*

Cependant comme ce ne sont là que des *Additions à la Bibliothèque des Bibliothèques du P. Labbe*, comme l'a remarqué M. Bayle dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (20.) : & que le fonds de ce *Livre* de M. Teiffier, comme le dit encore M. Bayle dans l'extrait qu'il en a donné, est la *BIBLIOTHECA BIBLIOTHECARUM* du P. Labbe (1.) : il avoit jugé à propos de le désigner sous ce titre dans son *Dictionnaire*, ajoutant seulement ces mots, *in 4* ; pour distinguer l'édition augmentée de M. Teiffier, de celle du P. Labbe, qui est *in. 8.* : & il y a apparence, que M. Bayle avoit aussi voulu ménager par là M. Teiffier en le critiquant. Mais le Sr. Marchand peu capable d'entrer dans le plan & dans les vûes de M. Bayle, a changé sa citation en celle-ci : „ *On le dit pourtant dans le Catalogus Auctorum, Catalogorum, &c. de Teiffier, pag. 290. (2.)* : où vous pouvez remarquer, Messieurs, en passant, que ce Libraire n'a pas pû attraper le langage de M. Bayle ; car si M. Bayle avoit jugé à

Q 4 pro-

(20.) Mois d'Octobre 1684. p. m. 776. & 777.

(1.) Mois de Juillet 1686. p. m. 832. On en donne la même idée dans la *Bibliothèque Universelle*, Tom. I. p. 450. ; & dans l'*Eloge de M. Teiffier*, inséré dans le *Supplément des Nouv. Litt.* du 15. Août 1716., p. 137.

(2.) *Journal Littéraire* de Juillet & Août. 1714. p. 376.

propos de nommer M. Teissier, il lui auroit donné le titre de *Monsieur*, & n'auroit pas dit simplement & grossièrement *Teissier*. C'est ainsi qu'il prête son style & ses manières à M. Bayle. Cependant il se félicite d'avoir changé, si à propos, cette citation marginale, & donné par là une bonne preuve du soin qu'il prend de mettre dans ces citations les véritables Titres qui y sont citez (3). Mais M. Bayle ignoroit-il les véritables Titres des Ouvrages qu'il cite, & qu'il avoit entre les mains ? & faut-il qu'un homme comme Marchand s'ingere de changer la manière dont il les désigne, parce qu'elle n'est pas de son goût, & qu'il n'est pas capable d'entrer dans les raisons que M. Bayle peut avoir eues d'en user ainsi ?

D'ailleurs, supposé qu'il eût été quelque fois nécessaire (ce qu'aucun homme de bon sens ne dira jamais) de changer les citations marginales de M. Bayle, pour y mettre les véritables Titres des Ouvrages qui y sont citez ; le Sr. Marchand seroit la personne du monde la moins capable d'y réussir, & qu'on devroit le moins employer à cela. En effet, on a fait voir que dans ses Notes sur les Lettres de M. Bayle, il avoit donné des marques d'une étourderie qui lui est propre, & d'une ignorance crasse & honteuse, non-seulement dans l'Histoire littéraire (qui effectivement n'est pas son metier), mais même dans la Librairie ; c'est-à-dire : dans ce qui regarde le véritable Titre des Livres, leur format, l'année de l'impression, leurs éditions

(3.) Journal littéraire Tom. VIII. p. 103.

tions différentes &c. (4.) ? particularitez conuës de tout Libraire , un peu habile dans sa Profession , & qui sont ignorées du Sr. Marchand , qui de Libraire s'est érigé en Auteur. On a prouvé , qu'il ne rapporte pas *les Titres* des Livres , d'après les Livres mêmes , mais tels qu'il les trouve dans des Catalogues de Libraires , ou dans de semblables Ouvrages , où ils sont ordinairement tronquez ; & qu'il a lui-même quelquefois la hardiesse de les *falsifier* , en y ajoutant ou changeant diverses choses de son chef. En voici un exemple qui vient de nous tomber sous la main , & qui n'a pas été remarqué. On a arrêté en Angleterre , dit M. Bayle (5) , l'impression d'un Livre du Savant M. Dodwel , où il repondoit à M. Hody , qui avoit publié un Manuscrit Grec de la Bibliothèque d'Oxford , avec sa version Latine & quelques Notules. Voici la note du Sr Marchand sur cet endroit : „ L'Ouvrage de M. „ Hody est intitulé , *Anglicani novi schis-* „ *matis Redargutio , seu Tractatus ex His-* „ *torii Ecclesiasticis , quo ostenditur Epis-* „ *copos , injustè licet depositos , Orthodo-* „ *xi successoris Communionem numquam re-* „ *fugisse. Græcè & Latinè. Interprete Hum-* „ *phredo Hody cum ejus Notulis* “. Si vous prenez la peine de comparer ce Titre tel qu'il est rapporté ici par Marchand , avec la manière dont il a été conçu par M. Hody , vous trouverez , Messieurs , que ces derniè-

Q 5 res

(4) Voyez la Lettre contenant des Remarques critiques sur l'édition des Lettres de M. Bayle , faite à Rotterdam en 1714. , dans l'Histoire de M. Bayle p. 395. & suiv.




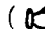



(5) Lettres de M. Bayle Tom. II. pag. 387. , 388.

res paroles *Interprete Humphredo Hody, cum ejus Notulis*, sont tronquées & falsifiées; & que 1. au lieu d'*Interprete*, il y a dans le Livre, *Editore*: 2. qu'on y lit *Humfredo*, & non pas *Humphredo*: 3. que ces mots *cum ejus Notulis*, n'y sont point; & qu'ils ont été ridiculement fabriqués par le Sr. Marchand, ou pris dans quelque Catalogue de Libraire. Vous trouverez aussi que dans ce qui précède, ces mots ont été omis: *ex Cod. MSO.*; & qu'à la fin du Titre, on a retranché ceux que M. Hody avoit mis après son nom: *SS. T. B. Coll. Wadb. in Acad. Oxon. Soc.* C'est ainsi que le Sr. Marchand donne les véritables Titres des Ouvrages, dont parle M. Bayle!







Mais pourquoi aller chercher si loin des exemples de ses falsifications & de ses bevûes? Le changement dont il se vante ici, n'en fournit-il pas un, qui seul, suffit pour faire connoître tout à la fois, son ignorance, sa présomption, & son étourderie? M. Teiffier a intitulé son édition augmentée du Livre du P. Labbe, *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos..... Scriptis consignarunt*: mais Marchand a mis, *Catalogus Auctorum, Catalogorum &c.*; & dans l'endroit même où il triomphe d'avoir rétabli le véritable Titre de cet Ouvrage, il l'exprime par ces mots, *Catalogus Catalogorum* (6) : où vous voyez, Messieurs, qu'en tronquant & falsifiant ce Titre, il l'a rendu ridicule & inintelligible. Mais il est si peu capable d'entrer dans ces considérations & de connoître

le mal qu'il fait , qu'il regarde ce *changement* comme *une bonne preuve du soin qu'il prend de mettre dans les citations* de M. Bayle , *les véritables Titres des Ouvrages qui y sont citez* ; & il se plaint de ce qu'on n'en a pas averti le Public !

Il y a encore un des changemens du Sr. Marchand , que quelques personnes ont relevé , & qu'elles regardent comme un des deffauts le plus essentiel de son *édition*. Nous allons profiter de cette occasion pour les satisfaire. Voici dequoi il s'agit. M. Bayle voulant distinguer dans la *seconde édition* de son Dictionnaire les nouvelles remarques qu'il y ajoûtoit , & ayant des raisons pour ne pas changer l'ordre des lettres majuscules (A) (B) (C) &c. , qui designoient les anciennes Remarques ; trouva à propos de répéter celles de ces lettres , qui se trouvoit proche de la nouvelle Remarque qu'il ajoûtoit , & de lui joindre la lettre Grecque (Δ) , de cette manière : (A Δ) , (E Δ) , (M Δ) , &c. Si M. Bayle avoit vécu assez long-tems pour donner une *troisième édition* de son Dictionnaire *augmentée* , il ne faut pas douter qu'il n'eût aussi distingué les additions & les nouvelles remarques de cette édition , d'avec celles des deux éditions précédentes : mais il auroit assurément laissé subsister la distinction qu'il avoit déjà faite dans celles de la *seconde édition*. Vous en useriez de même , Messieurs , en pareil cas : mais le Sr. Marchand , qui en fait bien plus que vous , & que M. Bayle , a changé la distinction que M. Bayle avoit mise aux Remarques ajoutées
dans

dans la *seconde édition*. Il a ôté par tout la lettre Greque Δ , & les lettres majuscules ordinaires qui lui étoient jointes, & leur a substitué des lettres majuscules qui fissent un même Alphabeth; avec celles des Remarques de la première édition, les distinguant par une main, . Ainsi dans l'Article de *François d'Amboise*, par exemple, M. Bayle avoit mis dans la seconde édition (A), (A Δ), (B), &c : & le Sr. Marchand a changé ainsi : (A), ( B), (C), &c. Dans l'Article d'*Antoine Arnauld*, M. Bayle a mis : (A), (A Δ) (A $\Delta \Delta$), (B) (C) (N), (O), (O Δ), (O $\Delta \Delta$), &c ; & le Sr. Marchand aura corrigé de cette manière, (A), ( B), ( C), (D) (E) (P), (Q), ( R), ( S) &c. Voici comment il en parle lui-même dans le *Projet* de sa nouvelle édition. *Les Remarques*, dit-il, *y seront toujours rangées de suite par (A), (B), (C) (D), &c sans aucune de ces interruptions d' (A Δ), de (B $\Delta \Delta$), &c., qui se trouvent dans la seconde édition, en sorte qu'ELLES SE SERVIRONT MUTUELLEMENT DE GUIDES LES UNES AUX AUTRES: &c, au lieu de ces (Δ), ($\Delta \Delta$), qui indiquoient les Remarques ajoutées dans cette édition, on a mis dans celle-ci une main , qui signifie précisément la même chose (7). Mais si c'est la même chose par rapport à ces Remarques, considérées abstraitement*

(7 Journal littéraire de Juillet & Août 1714, pag. 368. 369.

ment & en elles-mêmes ; c'est une chose tout à fait différente , a l'égard des renvoys ou citations qu'on en a faites. M. Bayle , par exemple , y renvoye très-souvent dans la *Continuation des Pensées diverses sur les Cometes* , & dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial* : mais de la manière que le Sr. Marchand les a changées , comment les pourra-t-on trouver dans son édition ? En voici quelques exemples , qui se font pretentz en ouvrant la *Continuation des Pensées diverses*. Page 729. , il renvoye à son Dictionnaire , & met à la marge , (2) *A la Remarque A Δ de l'article de SPINOZA pag. 2769 de la 2. edit.* , dans l'édition de Marchand ce sera Remarque ( B). Page 493. , Note marginale (3) , il cite les *Remarques A Δ & C de l'Article THALES* : dans la nouvelle édition A Δ , sera ( A) , parce que dans M. Bayle , la Remarque (A Δ) précède (A) ; (A) sera (B) ; (B) sera (C). Page 787. Note marginale (1) , il renvoye à la *Remarque E Δ de l'Article DES-BARREAUX* : dans la nouvelle édition ce sera ( F). Page 707. , Note marginale (2) il dit , *voyez dans mon Dictionnaire la Remarque T Δ de l'Article HELENE* : dans l'édition de Marchand ce sera Remarque ( Y) : car (A Δ) , dans ce même Article , sera ( B) ; (B) , sera (C) ; (C) , sera (D) ; (C Δ) , sera ( E) ; (D) , sera (F) ; (E) , sera (G) ; &c. Et ce changement ne se bornera pas à rendre méconnoissable les renvoys aux Remarques de la seconde édition ; il

au.

aura aussi un effet retroactif sur les renvois aux Remarques de la *première* ; car ces renvois , ou plutôt ces citations , seront par-là déguisées de telle sorte , qu'elles en deviendront introuvables. Qui est-ce qui pourra deviner , par exemple , que la Remarque (I) , de l'Article SPINOZA , citée par M. Bayle page 457. du même Livre , sera la Remarque (N). de l'édition du Sr. Marchand ?

Ce seroit abuser de votre loisir , Messieurs , que de s'arrêter davantage à vous marquer les mauvaises conséquences de ce changement. Vous les comprenez toutes : & vous faites sans doute ici la même réflexion qu'on a faite dans le *Factum* , que de tous les genres d'Animaux , il n'y en a point de plus odieux ni de plus insupportable , que l'ignorant qui fait le capable & l'habile (8). La manière dont M. Bayle avoit distingué les Remarques de la *seconde édition* de son Dictionnaire , n'a pas plû au Sr. Marchand : il a voulu la rectifier : & il croit y avoir parfaitement bien réüssi. Cependant vous venez de voir , Messieurs , que ce changement sera un des plus grands deffauts de son *édition* , puisqu'il rendra méconnoissable les renvois que M. Bayle fait si souvent dans ses autres Ouvrages , aux Remarques de son Dictionnaire , & empêchera qu'on ne les y trouve. On fera dans le même embarras , à l'égard des citations de tous les Auteurs qui auront eu la *seconde édition* de son Dictionnaire , ou celle de Genève qui y est conforme ; on ne pour-

(8) *Factum*, p. 452. 453.

pourra pas trouver leurs renvois , dans l'édition du Sr. Marchand , & on sera obligé d'avoir recours à l'édition de M. Bayle, ou à l'édition de Genève : celle du Sr. Marchand étant absolument inutile. Preuve sensible de sa grande capacité !

IV. La quatrième plainte qu'on a faite contre le Sr. Marchand , c'est d'avoir *changé le stile & les expressions de M. Bayle, tant dans LE TEXTE de son Dictionnaire, que dans LES REMARQUES* (9). On en a donné des exemples tirez de l'Article de FRANCOIS D'AMBOISE , que ce Libraire a inséré dans son *Projet* , pour nous faire voir que les Articles qui avoient déjà paru , seroient bien plus élégamment exprimez & ordonnez dans sa *nouvelle édition* , que dans les éditions précédentes. Voici les changemens qu'on a découvert dans LE TEXTE de cet Article , en le comparant avec l'édition de M. Bayle (10).

M. BAYLE.

Prosper Marchand.

On verra ci-dessous le titre de quelques Ouvrages de François d'Amboise.

On verra ci-dessous les Titres de quelques Ouvrages de François d'Amboise.

A la tête de l'édition de l'An 1616.

A la tête de l'Édition de 1616.

Cette Préface m'apprend une chose

Cette Préface m'apprend une chose
que

(9) *Factum* , p. 551.

(10) *Ibid.* . p. 552.

que je n'avois *point* trouvée dans l'Histoire du Collège de Navarre, savoir qu'il a publié un petit Traité du Concile, & une Préface sur l'Histoire de Grégoire de Tours, dans laquelle *Préface* il justifie cet Historien contre les accusations de Flacus Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Areopagite & celui de Corinthe.

que je n'avois *pas* trouvée dans l'Histoire du Collège de Navarre : savoir qu'il a publiée un petit Traité du Concile, & une Préface sur l'Histoire de Grégoire de Tours, dans laquelle il justifie cet Historien contre les Accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Areopagite & celui de Corinthe.

Voici les Changemens qu'on a trouvez dans
 LES REMARQUES *du même*
Article (11).

M. BAYLE.

Prosper Marchand.

Voilà *un* de ses voyages.

Voilà *un* de ses Voyages.

Ce dernier sens seroit le seul qu'il faudroit donner à ces paroles, si &c.

Ce dernier sens seroit certainement le seul qu'il faudroit donner à ces Paroles, si &c.

ECoutons encore une fois Sebastien

ECoutons encore une fois Sebastien
Quand

(11) Ibid. p. 556., 557.

ROULLIARD; ROUILLARD.
Quant aux escripts de cet Abajelard, certainement ils ne m'ont semblé remplir la capacité, &c.

Quant aux Escripts de cet Abajelard, dit-il, certainement ils ne m'ont semblé remplir la Capacité &c.

Quelques-uns mettent cette édition d'Abelard en l'année 1606., & quelques autres en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs *Auteurs*, que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de 20. ans, &c.

Quelques-uns mettent cette édition d'Abelard en 1606., & quelques autres la mettent en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs *Personnes*, que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de vingt ans, &c.

On a fait voir que ces changemens étoient contraires à l'usage de la Langue Francoise, au style de M. Bayle, & qu'ils jettoient dans ses paroles un sens obscur & équivoque qu'il avoit eu soin d'éviter. Le Sr. Marchand se justifie en disant que ce sont là des *inadvertances de Copie*, qui ne signifient rien: qu'il n'y a personne qui ne voye, qu'à l'exception de Rouillard pour Roulliard. ce ne sont là que de pures *minuties*, qui ne méritent pas même la moindre attention d'un homme raisonnable; & que quand bien même elles se trouveroient dans la nouvelle édition, on ne pourroit pas

dire pour cela qu'elle fut, ni tronquée, ni corrompue: mais qu'il est absolument faux qu'elles y soient; & que c'est ce qu'il s'offre de faire voir à quiconque voudra se donner la peine de le vérifier sur les feuilles mêmes: qu'en un mot, on reconnoitra que l'édition donnée par M. Bayle y est exactement & fidèlement représentée: & que si ces inadvertances se sont glissées dans le Projet, ce n'est que parce qu'on fut obligé de transcrire l'Article d'AMBOISE pour l'y insérer, & qu'il n'y a rien de plus aisé que de se tromper en prenant l'un pour l'autre des Mots aussi indifférens, & d'autant peu de conséquence que un ou l'un, pas ou point, &c. (12)

Nous sommes très persuadés, Messieurs, que vous ne regardez pas ces changemens comme de pures Minuties. Vous savez que les expressions d'un Auteur sont sacrées; qu'il n'est pas permis de les alterer: & vous conviendrez, sans doute avec nous, que si les changemens qu'on vient de voir, se trouvent dans la nouvelle édition du Sr. Marchand, elle méritera très-justement à cet égard là, le nom de falsifiée, & de corrompue. Mais ils ne s'y trouvent point, dit-il: ils ne sont que dans le Projet. Comprenez-vous bien, Messieurs, comment en transcrivant l'Article de François d'Amboise pour l'insérer dans le Projet, le Sr. Marchand a pû y laisser glisser tant de fautes? On conçoit aisément qu'un Copiste ignorant ou distrait pourra se tromper en prenant

nant *un*, pour *l'un*; *pas*, pour, *point*; & pourra même se rendre coupable de l'omission de plusieurs Mots: mais ne faut il pas quelque chose de plus que de la distraction ou de l'ignorance, pour faire mettre des mots où il n'y en a point; substituer le terme de *Personnes*, à celui d'*Auteurs*; & ajouter à l'original, qu'on a sous les yeux, le mot de *certainement* & de, *dit-il*? Est-il facile de concevoir que le Sr. Marchand ait pû faire ces fautes dans une *Copie*, où il a changé, & par conséquent examiné de près non-seulement les Notes & les Citations marginales de l'Original, mais encore la *Ponctuation* & l'*Ortographe*? Falloit-il donc plus d'habileté pour s'appercevoir que des mots entiers étoient changez, omis ou ajoutez, que pour altérer les points, les virgules & les renvois? Mais il y aura bien plus sujet des'étonner, si on considère que ces bévûës grossières du Sr. Marchand se trouvent dans un Ecrit où il s'est proposé de donner des preuves de l'exactitude & de l'attention avec laquelle il publieroit la *nouvelle édition* du *Dictionnaire* de M. Bayle: un Ecrit, qu'il a fait pour être exposé aux yeux du Public; & qui a été d'abord imprimé en feuille volante, & ensuite inseré dans le *Journal littéraire*? Cette *seconde édition*, (car c'est ainsi qu'il l'appelle lui-même) est par rapport à ces bevûës entièrement semblable à la première, quoi qu'elle ait d'ailleurs plusieurs Aditions. Est-ce ainsi que le Sr. Marchand s'aquite de son nouvel emploi de *Correcteur d'Imprimerie*?

merie ? & après avoir laissé passer un si grand nombre de fautes grossières & palpables, dans un Article aussi court que celui de FRANÇOIS d'AMBOISE ; qu'elle idée veut-il que l'on ait de son exactitude & de sa fidélité dans l'édition du Dictionnaire entier & des Aditions Posthumes de M. Bayle ? Ces considérations tendent à donner des impressions si défavorables du Sr. Marchand, que jugeant charitablement de sa capacité, nous avons crû que ce n'étoit pas la des bévûes de Copiste, ou des fautes d'impression ; mais des changemens faits à dessein. Peut-être aussi qu'il auroit gagné à les adopter, & à les mettre au nombre de tant d'autres changemens, dont il prétend avoir embelli & perfectionné son *édition*. Mais il a mieux aimé les défavoüer, & déclarer qu'ils *n'y sont pas*. On veut bien l'en croire : sans insinuer même qu'il lui a été facile de faire réimprimer les *Feuilles* où ils se trouvoient. Mais comme ceux qui ont examiné les deux éditions de son *Projet*, doivent croire que ces changemens sont en effet dans sa *nouvelle édition*, d'où vient qu'il ne s'est pas avisé de les détromper avant la publication du *Factum* ? De tous ceux à qui il a fait lire son *Projet*, ne s'en est-il pas trouvé un seul qui ait eu assez de capacité pour découvrir des bévûes si grossières, ou assez de charité pour l'en avertir ? Nous lui avons enfin rendu ce bon office : nous lui avons donné lieu de s'expliquer ; & nous souhaitons qu'il n'ait pas changé un seul

iota dans les paroles de M. Bayle. Cependant comme les altérations qu'il a faites dans le Texte du *Commentaire Philosophique*, peuvent faire craindre à bien des gens, qu'il n'ait aussi changé diverses expressions dans le Texte du *Dictionnaire*, nous nous cro-
 yons obligez d'AVERTIR ici & de SOMMER les Libraires intéressez dans cette *nouvelle édition*, de conserver soigneusement l'EXEMPLAIRE corrigé de la propre main de M. Bayle, & de le déposer en tel lieu, où il puisse être facilement consulté par tous ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes, ou par leurs amis, que le Texte de M. Bayle n'a point été altéré, ni corrompu. La même précaution est absolument nécessaire par raport aux MANUSCRITS ou *Additions posthumes* de M. Bayle. Il seroit inutile d'ajouter que leurs propres intérêts doivent les engager à prendre ces mesures : & qu'une conduite opposée rendroit leur édition suspecte de fourberie, & la ruinerait infailliblement.

V. La cinquième plainte qu'on a faite contre le Sr. Marchand, c'est d'avoir voulu faire dans la nouvelle édition du Dictionnaire Critique des *Additions qui seront confonduës avec celles de M. Bayle, & qui passeront pour siennes, bien qu'elles ne soient que du Sr. Marchand* (13). On s'est fondé entr'autres choses sur le témoignage formel de M. du Sauzet, qui dans ses *Nouvelles Littéraires* du 23. de Mars 1715. ,

R 3

assu-

assure, qu'étant sur les lieux, c'est-à-dire, à Rotterdam, il a examiné les feuilles de la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Bayle, qui étoient déjà imprimées, & qu'il a trouvé qu'outre les Aditions & les Corrections faites par l'Auteur, on avoit en soin d'y en faire de nouvelles très-considérables (14). Voici, Messieurs, ce que répond à cela le Sr. Marchand. Il nie en général le fait, comme on peut se l'imaginer; quoi qu'il n'ait pas dû s'attendre qu'on l'en croiroit sur sa parole: & pour ce qui regarde le témoignage de l'Auteur des *Nouvelles Littéraires*, il dit que ce témoignage se réduit à deux mots: comme si ces deux mots; j'ai examiné les feuilles déjà imprimées; & j'y ai trouvé des *Additions* & des *Corrections* qui ne sont pas de M. Bayle; comme si ces deux mots de M. du Sauzet, n'en valaient pas mille du Sr. Marchand, intéressé à nier le fait & plaidant sa propre cause? Le Sr. Marchand ajoûte, qu'il n'est nullement responsable de ce que cet Auteur peut avoir avancé trop légèrement, quoi que sans aucun dessein de lui nuire: & que c'étoit sur son *Projet*, & non pas sur un *Ouvrage étranger*, qu'il falloit le convaincre, si l'on pouvoit, d'avoir formé un dessein si déraisonnable (16). Mais c'est aussi sur son *Projet* qu'on a préteadu de le convaincre: c'est sur les expressions mêmes de cet *Ecrit* que l'on s'est fondé: on en a déterminé le sens ambigu & équivoque, par

la

(14) Ibid. pag. 560. & 562.

(15) *Journal Littéraire*, tom. VIII. p. III.

la vûe de tant d'autres changemens que le Sr. Marchand a effectivement faits dans l'Histoire de *François d'Amboise*. Il n'avoit garde de marquer expressement qu'il feroit des Aditions & des Corrections de son chef dans la *nouvelle édition* du Dictionnaire de M. Bayle ; comme il s'étoit bien gardé de dire dans l'*Avertissement* de son édition du *Commentaire Philosophique*, qu'il avoit effacé dans cet ouvrage un grand nombre d'*expressions* qui lui paroissoient vieilles & surannées, pour en substituer de plus Françaises à son gré & de plus modernes (17) : & comme il s'est bien gardé aussi d'avouër dans la *Préface*, de son édition des *Lettres de M. Bayle*, qu'il avoit changé ou supprimé divers endroits de ces *Lettres*, qui ne s'accommodoient pas avec ses idées, ou ne se trouvoient pas conformes à ses vûes (18). Examinons présentement ce qu'il répond au témoignage de l'Auteur des *Nouvelles Littéraires* ; (après avoir remarqué qu'il appelle très-ridiculement ces *Nouvelles*, un ouvrage étranger, puis que l'Auteur y certifie ce qu'il a vû & examiné) ; il n'est, dit-il, nullement responsable de ce que cet Auteur peut avoir avancé trop légèrement, quoi que sans aucun dessein de lui nuire. Le Sr. Mar-

R 4

chand

(17) Voyez la Lettre sur l'édition du *Commentaire Philolophique* imprimé à Rotterdam en 1713. ; dans l'Histoire de M. Bayle p. 374.

(18) Voyez la Lettre de M. Des Maizeaux sur l'édition des *Lettres de M. Bayle*, faite à Rotterdam, ibid. P. 472.

chand avouë que M. du Sauzet a dit cela *sans aucun dessein de lui nuire* : & en effet c'étoit pour faire plaisir aux *Libraires intéressés dans cette nouvelle édition* , qu'il a mis cet Article dans ses *Nouvelles* ; comme on l'a dit dans le *Factum* (19). Ainsi il ne lui reste d'autre subterfuge, que de prétendre que cet *Auteur* a avancé cela *trop légèrement* : mais cela se peut-il dire d'un homme *judicieux* & *désintéressé*, qui n'assure une chose qu'après l'avoir *vûë* , & *examinée* ? S'il est vrai que M. du Sauzet s'est trompé, d'où vient que le Sr. Marchand ne le lui a pas dit dès qu'il a vû cet Article de ses *Nouvelles* ? Il seferoit, sans doute, fait un plaisir d'avertir incessamment le Public de son erreur. Pourquoi le Sr. Marchand a-t-il attendu la publication du *Factum*, pour contredire le témoignage de M. du Sauzet ? Comment les *Libraires* qui l'employent, ont-ils pû souffrir qu'il gardât si long-tems le silence, sur un fait qui ne va pas à moins qu'à décréditer entièrement leur *nouvelle édition* du Dictionnaire de M. Bayle ? Et après tout, ce qu'il dit ici, n'affoiblit en aucune manière l'autorité de M. du Sauzet. On ne sauroit détruire son *Temoignage*, qu'en le priant d'*examiner* de nouveau les *feuilles* de cette *édition*, & de donner ensuite une *Déclaration* opposée à la première. Jusqu'à ce que cette *Déclaration* paroisse, le Public aimera toujours mieux en croire l'*Auteur* des *Nouvelles Littéraires* que le Sr. Marchand, qui a rendu

(19) *Factum* p. 561.

sa bonne foi très-suspecte, par les *Interpolations* qu'il a faites dans le Texte du *Commentaire Philosophique & des Lettres* de M. Bayle.

Le témoignage *authentique* de M. du Sauzet & les autres preuves alléguées dans le *Factum*, ne nous permettant pas de douter que le Sr. Marchand n'eut fait plusieurs *Additions* de son chef dans la *nouvelle édition* du Dictionnaire Critique, nous avons crû apercevoir une de ces Additions, à la fin de la première Remarque de l'Article de *François d'Amboise*; & nous nous étions hazardés de la donner pour exemple. Ce qui nous avoit porté à croire que cette Addition, de trois ou qu'autre lignes, n'étoit pas de M. Bayle; c'est 1. qu'elle se trouvoit en partie repetée dans la Remarque suivante: 2. que cette répétition étoit suivie d'un renvoi, qui ne pouvoit pas être de M. Bayle: 3. qu'il y avoit quelque chose dans le tour de l'Addition même, qui paroissoit fort éloigné du style de M. Bayle. Mais afin que vous en puissiez mieux juger, Messieurs, nous allons transcrire ici les propres termes dont nous nous sommes servis.

„ Dans l'Article de FRANÇOIS
 „ d'AMBOISE, à la fin de la première
 „ Remarque, M. Bayle dit, *voyez les de-*
 „ *vises de François d'Amboise, où l'on*
 „ VOIT *qu'au tems de cette élection,*
 „ *&c.* & à la fin de la seconde Remarque
 „ il met, *son recueil de devises fut pu-*
 „ *blié après sa mort l'an 1623.* Marchand
 „ a ainsi changé & corrigé le premier pas-

„ lage. Voyez le TRAITE' des Devi-
 „ ses de François d'Amboise , où l'on
 „ TROUVE qu'au tems de cette Elec-
 „ tion, &c. Il a ensuite ajoûté ce qui suit
 „ comme une nouvelle Addition de M. Bay-
 „ le : *Ce Traité des Devises est posthume.*
 „ *Il fut imprimé à Paris , l'an 1620. ,*
 „ *par Adrien d'Amboise , fils de l'Auteur.*
 „ *Ce fils publia l'année suivante , à Paris ,*
 „ *un Traité de sa Façon , intitulé , Devi-*
 „ *ses Royales.* Et à la fin de la seconde
 „ Remarque , après avoir repeté ces paro-
 „ les de M. Bayle , son *Recueil de Devi-*
 „ *ses fut publié après sa mort , l'an 1620. ,*
 „ il a mis , voyez la fin de la précédente
 „ Remarque. Il est facile de voir que M.
 „ Bayle n'a aucune part à ces changemens.
 „ Car sans parler du tour mauvais & équi-
 „ voque de l'Addition qui commence par ,
 „ *Ce Traité de Devises est posthume. Il*
 „ *fut imprimé à Paris , l'an 1620. , par*
 „ *Adrien d'Amboise , fils de l'Auteur , il*
 „ n'y a personne qui ne sente d'abord , que
 „ si M. Bayle avoit fait cette Addition , il
 „ auroit en même tems effacé ces paroles
 „ de la fin de la seconde Remarque , son
 „ *Recueil de Devises fut publié après sa*
 „ *mort , l'an 1620 ,* puis qu'ils devien-
 „ nent par là absolument inutiles ; & il
 „ n'auroit eu garde d'ajoûter celles-ci, *Voyez*
 „ *la fin de la précédente Remarque ,* qui
 „ sont encore moins nécessaires. Tout ce-
 „ la est entièrement hors d'œuvre , & ne
 „ sert qu'à grossir le volume , inutilement
 „ pour

„ pour les Lecteurs , quoi qu'utilement ,
 „ peut-être pour les Libraires (20).

Le Sr. Marchand a répondu , qu'il est
très-faux qu'il ait la moindre part à ces
Additions : qu'elles sont de M. Bayle lui-
même ; Et qu'il s'offre de les faire voir à
quiconque le souhaitera , écrites de sa pro-
pre main , à la marge de cet Article de son
Exemplaire (1). S'il s'en étoit tenu à
 ces généralitez , tous ceux qui ne le con-
 noissent pas aussi-bien que nous , auroient ,
 sans doute , crû qu'il avoit copié les paro-
 les de M. Bayle avec toute la fidélité pos-
 sible , & sans y changer ou ajouter une seu-
 le lettre : mais malheureusement pour lui ;
 il a prié quelques Personne de mérite (2)
 de rendre ici témoignage à la bonne foi ,
 & leur témoignage a été trop sincère ; il
 ne le justifie qu'imparfaitement. Ces Més-
 sieurs certifient que l'Addition suivante qu'on
 „ a mise à l'Article de (François d') *Am-*
 „ *boise* , dans le Projet de la nouvelle édi-
 „ tion du Dictionnaire de M. Bayle , se trou-
 „ ve écrite de sa propre main à la marge
 „ de son Exemplaire , p. 186. en ces ter-
 „ mes : *le Traité des Devises est posthu-*
 „ *me. Il fut imprimé à Paris l'an 1620. ,*
par Adrien d'AMBOISE, fils de l'Au-
teur. Ce Fils publia l'année suivante à Pa-
 ris

(20) *Factum* , ubi *supr.* pag. 567. & *suiv.*

(1) *Journal littéraire* , Tome VIII. p. 3.

(2) Ces Messieurs sont au nombre de dix : dont
 sept sont Ministres , & trois Laïques. Ils font tous
 leur séjour à Rotterdam.

*ris un petit Traité de sa façon , intitulé ,
Devises Royales (3).*

Comme nous n'avons pas eu d'autre but en examinant la *nouvelle édition* du Dictionnaire de M. Bayle, que de faire connoître la vérité, & que l'on n'en imposât au public; nous reconnoissons ici avec plaisir que cette Addition, & deux ou trois mots (4) que nous avons crû n'être pas de M. Bayle, sont effectivement de lui. Mais qu'il nous soit permis en même tems de remarquer, que le Sr. Marchand s'est tellement accoutumé à changer les expressions de M. Bayle, qu'il n'a pû s'empêcher d'altérer l'Addition dont il s'agit. Ces Messieurs nous assurent que M. Bayle avoit écrit de sa propre main à la marge de son Exemplaire, ces mots: *LE Traité des Devises est posthume. Il fut imprimé à Paris l'an 1620. &c.*; & le S. Marchand a mis dans son édition, *CE Traité des Devises, &c.* D'ailleurs, dans les paroles qui suivent: *Il fut imprimé à Paris, &c.* Ces Messieurs ont fait mettre ce mot, *Il*, en caractère Romain, & non pas en Italique, comme le reste du passage; pour marquer que cet *Il*, n'étoit pas de M. Bayle, mais du Sr. Marchand. De sorte qu'on ne fait pas précisément de quelle manière M. Bayle avoit conçu cette Addition. Il semble même qu'il
n'y

(3) Journal lit. Tom. VIII. p. 152.

(4) Ces Messieurs certifient aussi que ces mots, *le Traité des..... trouve.....* qu'on voit dans l'Article de François d'Amboise inséré dans le Projet, & & qu'on avoit marquez dans le *Fatum* en lettres capitales, sont véritablement de M. Bayle.

n'y avoit pas mis la dernière main; & qu'il l'avoit seulement jettée à la marge de son exemplaire, comme une espèce de *Memo-randum*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette Addition : *Le Traité des Devises est posthume. Il fut imprimé à Paris l'an 1620.* ; étant une fois faite; ces paroles de la fin de la seconde Remarque, *son Recueil de Devises fut publié après sa mort l'an 1620.*, deviennent, comme on l'a dit dans le *Factum*, absolument inutiles; & M. Bayle n'auroit pas manqué de les effacer, s'il avoit revû & corrigé d'un bout à l'autre l'Article de *François d'Amboise*. Il avoit encore moins ajouté celle ci, *Voyez la fin de la précédente Remarque*, c'est-à-dire, cette Addition; *Le Traité des Devises est posthume*, &c. On a regardé ce Renvoi comme une Addition impertinente du Sr. Marchand: & il paroît qu'elle est, en effet, de lui; puis que ces Messieurs n'ont pas voulu certifier qu'elle fut de M. Bayle. C'est donc très-justement qu'on la lui a attribuée dans le *Factum*. On n'a pas moins bien rencontré lorsqu'on a dit que l'Addition même; dont le fond se trouve être de M. Bayle, avoit quelque chose dans le tour & dans l'expression qui ne convenoit pas à M. Bayle. En effet le S. Marchand y avoit touché: & cela fait voir le talent particulier qu'il a de déguiser M. Bayle; puis que pour peu qu'il change les termes de ce célèbre Ecrivain, on ne reconnoît plus le style de M. Bayle. On voit aussi par là que ce n'est pas sans raison, que nous adres-

sant

fant aux Libraires intéressez dans cette édition, nous les avons exhortez, tant pour l'honneur de M. Bayle & pour l'avantage du Public, que pour leur propre intérêt, de remettre incessamment les Corrections & les Additions que M. Bayle a laissées pour son Dictionnaire, entre les mains d'une Personne habile, savante, & d'une probité reconnue; qui se fit un scrupule de rien changer, ajoûter, ou corriger de son chef dans cet Ouvrage, & qui s'attachât à le donner tel que M. Bayle auroit souhaité de le publier lui-même (5). Mais puis-que, le respect dû à M. Bayle, ni l'avantage du Public, ni la considération de leur propre intérêt, ne peut les porter à prendre un parti si raisonnable; QU'ILS NE MANQUENT PAS du moins de conserver précieusement les MANUSCRITS de M. Bayle, & l'EXEMPLAIRE de son Dictionnaire corrigé de sa propre main; afin qu'on puisse y avoir recours, pour éclaircir les doutes & les difficultez qui pourront naître à l'égard de bien d'autres endroits de cette nouvelle édition.

Voilà, Messieurs, les plaintes que nous nous étions crû obligez de faire, contre le *Projet* de la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Bayle. Jugez vous-même de leur force, & de la solidité des *Défenses* du Sr. Marchand. Nous vous prions seulement de remarquer, que le témoignage des personnes de mérite, qu'il allégué en sa faveur, ne le disculpe qu'à l'égard de deux ou trois

mots

(5) *Factum*, p. 567.

mots qu'on n'auroit pas dû lui attribuer ; & d'une Addition de quatre ou cinq lignes, dont il n'a pû se justifier qu'à demi : & que ce même témoignage le condamne sur tout le reste. Car s'il n'étoit pas coupable à l'égard des autres *Accusations formées contre lui*, n'auroit-il pas demandé un Acte général & authentique de son innocence à ces Messieurs, gens également respectables par leur caractère, par leur savoir, & par leur vertu. Cependant de cinq Articles que contient leur *Déclaration authentique*, il n'y en a qu'un seul, (& c'est celui dont nous venons de parler) qui satisfasse en quelque manière à nos plaintes : les autres, ou ne les regardent point du tout ; ou tendent à les rendre plus fortes & plus convaincantes. Cela paroît même par le titre de cet Ecrit : *Déclaration authentique touchant les Manuscrits laissez par feu M. Bayle, pour le Supplément de son Dictionnaire Historique & Critique*. Vous voyez qu'il n'y est parlé que des *Manuscrits* laissez par M. Bayle. C'est aussi l'idée que vous en donnez, Messieurs. Cette *Déclaration*, dites-vous, Monsieur le Clerc, tend à desabuser ceux qui ont publié que le Sr. Marchand, chargé du soin de l'Edition de ce Dictionnaire, feroit des *Supplémens* de son chef, & corrigeroit la Copie, comme il trouveroit à propos. Il s'est défendu, ajoûtez-vous, contre ces accusations, dans une Lettre écrite aux Auteurs du Journal Litteraire ; & à montré sa bonne foi **TOUCHANT LES SUPPLEMENS**, par l'attestation
de

de gens irréprochables (6). Et vous assurez-vous , M. Bernard , que le Sr. Marchand s'est muni de ce Certificat, pour faire voir la fausseté de l'accusation qu'on a formée contre lui, & où l'on a prétendu sur tout que ce qu'il disoit des nouvelles Additions faites par M. Bayle étoit faux ou se réduisoit du moins à très peu de chose. (7). Mais vous serez bien surpris , Messieurs, lors que nous vous aurons fait voir, que nous n'avons rien prétendu de semblable dans le *Factum*; & que la *Déclaration authentique* de ces Messieurs touchant les *Manuscrits* laissés par M. Bayle, non seulement ne détruit point, mais ne combat pas même ce que nous y avons dit de son *Supplément*. Comme nous ne sommes pas moins intéressés à vous donner là-dessus de justes idées, que le Sr. Marchand l'a été à vous en donner de fausses; nous allons vous faire connoître en peu de mots le véritable état de la question.

Entr'autres raisons dont on s'est servi dans le *Factum*, pour engager les Libraires de Rotterdam, à ne pas souffrir qu'on imprimât la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Bayle, sur un plan aussi defectueux que celui qui avoit été publié; on leur a dit, que quoi que cette édition dût contenir les Additions & les Corrections que Mr. Bayle avoit laissées, & qu'il avoit dessein de don-

(6) *Bibliothèque Ancienne & Moderne*, Tome VI. p. 233.

(7) *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre & Octobre 1716., p. 631.

donner quelque jour, à part, sous le titre de
SUPPLÉMENT, ils ne devoient pour-
 tant pas se flatter que cette considération pût
l'emporter sur toutes celles qu'on avoit vûes
 (8) ; c'est-à-dire, sur tous les défauts que
 l'on avoit découverts dans le *Projet* du Sr.
 Marchand. A cette occasion on a remar-
 qué, que M. Bayle, peu de tems avant sa
 mort, avoit écrit à M. Des-Maizeaux, que
ce Supplément n'étoit point avancé ; d'où
 l'on a conclu qu'il n'étoit pas vrai-sembla-
 ble, que ce même *Supplément*, étant im-
 primé à part, pût faire un volume in folio
à peu près de la grosseur des précédens,
 comme le prétendoit le Sr. Marchand (9).
 On a rapporté ensuite la liste que ce Librai-
 re avoit publiée de trente-deux ou trente-
 trois Articles du *Supplément* (10) : & lais-
 sant au Public à décider si ces Articles mé-
 ritoient l'éloge de *très-curieux & d'extrê-
 mement intéressans*, que le Sr. Marchand
 leur donnoit : on a dit, qu'il paroïsoit mê-
 me par cette liste, „ que M. Bayle avoit
 „ eu raison d'écrire, que son *Supplément*
 „ *n'étoit point avancé* : car quoi qu'on ne
 „ veuille pas dire (a-t-on ajouté) que ce
 „ soient-là les seuls Articles qu'il a laissez,
 „ cependant il y a lieu de croire que si le
 „ nombre en avoit été beaucoup plus grand,
 „ les Libraires n'auroient pas manqué d'en
 „ donner une liste générale, ou de les dé-
 Tome II. II. P. S signer

(8) *Factum*, p. 569.(9) *Ibid.* p. 569. 570.(10) *Ibid.* pag. 571. 572.

signer autrement que par le mot de *quantité*: ce *Supplément*, disent-ils, contient *des quantités d'Articles nouveaux* (11). Enfin, pour engager encore plus fortement ces Libraires de se rendre à nos raisons, & ne pas s'imaginer que les Additions Posthumes de M. Bayle insérées dans le corps de leur *édition*, suffiroient pour la faire vendre, quelque deffectueuse qu'elle fut d'ailleurs; nous avons déclaré, (& sans doute le Public s'attend que nous lui tiendrons parole) que *dès que cette édition de Rotterdam aura paru, nous en tirerons les nouveaux Articles & les nouvelles Additions de M. Bayle, & que nous les publierons dans un volume à part; afin que ceux qui auront les autres éditions de Hollande, ou l'édition de Geneve, puissent rendre leur exemplaire complet, & tel qu'il est sorti des mains de l'Auteur* (12).

Voilà, Messieurs, ce qu'on a dit dans le *Factum*, touchant le *Supplément* de M. Bayle; & les raisons qu'on a eues d'en parler de cette manière. On n'a pas prétendu comme vous voyez, M. Bernard, que ce que le *St. Marchand* disoit des nouvelles Additions faites par M. Bayle, étoit faux ou se réduisoit du moins à très-peu de chose (13). On n'a jamais revoqué en doute que M. Bayle n'eut laissé des Additions pour son Dictionnaire; & on n'a rien déterminé sur le nombre ou sur la *quantité* de

(11) *Factum*, p. 572. 573.

(12) p. 573.

(13) *Nouv. de la Rep. de Lettres, ubi supr.*

de ces Additions: on s'est contenté de dire qu'on ne croyoit pas qu'elles pussent faire un volume aussi grand que le Sr. Marchand l'avoit représenté; c'est-à-dire, *un volume in folio à peu près de la grosseur des précédens*. On étoit pourtant bien informé que les Libraires comptoient d'abord que ces Additions Posthumes, n'iroient guère au delà de 80. feuilles d'impression. Nous souhaiterions, (& nous sommes persuadés, Messieurs, que vous ne doutez nullement de la sincérité de nos souhaits) que M. Bayle eût laissé des Additions, non-seulement pour *un volume de la grosseur des précédens*; mais pour *plusieurs volumes*. Cependant comme il ne s'agit pas de ce que nous souhaiterions qu'il eût laissé, mais de ce qu'il a laissé en effet; quand même les Additions iroient à 90. feuilles, ce que nous n'oserions espérer; elles ne feroient que la valeur du tiers d'un des volumes de la seconde édition; puis que chaque volume de cette édition, contient plus de 270. feuilles.

Il importoit infiniment au Sr. Marchand de soutenir ce qu'il avoit avancé, & de prouver d'une manière nette & précise, que le *Supplément*, imprimé à part, feroit un *volume in folio à peu près de la grosseur des précédens*. Mais ne pouvant pas en donner des preuves valables, il s'est avisé de ce stratagème, pour continuer à en imposer au Public. Il a communiqué les Additions Posthumes de M. Bayle, aux personnes de mérite dont nous avons parlé, & les a priées

S a

de

de lui en donner une *Déclaration authentique*, conçûe en ces termes : *Nous soussignez certifions que tous les Articles ci-dessous énoncez , & qui ont passé sous nos yeux & par nos mains , sont tous de l'écriture de feu M. Bayle , qui nous est parfaitement connue ; & contiennent le nombre des feuillets marquez ci en marge ; non compris dans ces feuillets les Passages & Citations employées dans ces Articles , & à prendre dans les Livres auxquels il renvoye (14).* On trouve ensuite le titre de 375. *Articles* , avec le nombre des feuillets que chaque Article contient ; le tout se montant à 1178. feuillets.

Nous n'avons pas le moindre doute sur la vérité de cette *Déclaration*, dans le sens des personnes qui l'ont donnée : mais nous prendrons la liberté de remarquer , que le Sr. Marchand y a fait couler artificieusement de l'équivoque, pour mieux parvenir à ses fins. La candeur & la bonne foi de ces Messieurs , ne leur a pas permis de s'en apercevoir. Nous espérons donc qu'ils ne trouveront pas mauvais que nous découvririons ici quelques artifices , où ils n'ont eu aucune part. Le 1., c'est d'avoir également désigné toutes les Additions de M. Bayle , par le mot d'*Article*. Vous avez crû , Messieurs , & la plupart de ceux-même qui ont vû la *Déclaration authentique*, ont crû comme vous , que les 375. *Articles* , dont on a donné le titre , étoient des *Articles nouveaux* , ou qui n'avoient point

(14) Journal littéraire, Tome VIII. p. 137.

point encore paru dans le Dictionnaire de M. Bayle: cependant il n'y en a que 255. qui soient nouveaux; les autres 120. ne sont que des *Additions* aux Articles qui se trouvent déjà dans cet Ouvrage. Si vous aviez seulement jetté les yeux sur la liste de ces Articles, vous vous seriez bientôt aperçus, Messieurs, de cette différence: & vous n'auriez pas manqué d'en faire part au Public. Le 2. artifice du Sr. Marchand, c'est de s'être servi du mot de *feuille*, pour marquer le contenu de chaque Article; sans nous apprendre la grandeur de ces feuillets, ni la quantité de matières qu'ils contiennent. Le 3., c'est d'avoir fait ajouter, que chaque Article contenoit tant de feuillets; *non compris dans ces feuillets les Passages & Citations employées dans ces Articles & à prendre dans les Livres auxquels M. Bayle renvoye.* A la faveur de ces artifices, le Sr. Marchand a donné une grande idée de la *grosseur* du *Supplément* de M. Bayle. Il est composé, dit-il, de 375. *Articles*; & ces Articles contiennent en tout 1178. *feuillets*: *non compris dans ces feuillets les Passages & les Citations employées dans ces Articles*: n'y a-t-il pas là de quoi faire un volume in folio à peu près de la *grosseur* des précédens?

Mais c'est en vain qu'il nous étale si pompeusement le nombre des *Articles*, aussi bien que celui des *feuillets*. Jusqu'à ce qu'on nous ait expliqué, du moins, ce qu'on entend par *feuille* (car pour faire un calcul probable, il faudroit aussi avoir quelque idée du nombre des *Passages & des Citations*), nous ne pourrons rien déterminer sur la *gros-*

leur du Supplément de M. Bayle. Il paroît seulement au travers de l'obscurité qu'on a affectée, que ces *feuilletts* contiennent les paroles du Texte des *Articles nouveaux* ou des *Additions* aux anciens Articles. Or vous savez, Messieurs, que le Texte des Articles du Dictionnaire de M. Bayle est souvent fort court; & que celui des *Additions* l'est encore davantage. Cette considération seule auroit suffi pour nous persuader, que plusieurs de ces *feuilletts* se réduisent à très-peu de chose: mais le hazard nous a fait faire une découverte ou plutôt une conjecture, qui semble nous fournir quelque chose de plus précis. Ayant remarqué que parmi les *Articles* spécifiés dans la *Déclaration authentique*, il y en avoit un de FRANÇOIS d'AMBOISE (cet Article est toujours fatal au pauvre M. Marchand) marqué *deux feuilletts*; nous avons d'abord consulté le *Projet de la nouvelle édition*, où ce même Article se trouve avec les *Additions Posthumes* de M. Bayle, & nous y avons trouvé cette Addition à la fin du Texte: *j'ai une Addition à donner touchant l'édition des Oeuvres de Pierre Abélard* (15). De sorte que voila l'ARTICLE de *François d'Amboise* de la liste du Sr. Marchand, réduit à une simple ADDITION à cet Article, lequel avoit déjà paru; & les DEUX FEUILLETS de cet Article réduits à UNE SEULE LIGNE; non compris les *Passages & Citations*

(15) Journal lit. Juillet & Août 1714. p. 378.
Voyez aussi le *Projet* du S. Marchand *in folio*.

sions qui s'y rapportent, c'est-à-dire la *Remarque F.*, qui fait une demi colonne : particularité, que nous aurions supprimée si nous étions capables de déguiser la vérité. Mais quelque étrange que paroisse cette conjecture, nous voulons bien nous y tenir jusqu'à ce que le Sr. Marchand ait produit une nouvelle *Déclaration authentique*, où nos doutes soient éclaircis. En attendant qu'elle vienne, nous ajoûterons que si on suppose que chaque *feuille*, y compris les *Passages & Citations* qui en dépendent (car à prendre les *feuilles* tout seuls cela feroit un compte risible) contient le double plus de matière que chacun de ceux de l'Article de *François d'Amboise*, c'est-à-dire, contient une demi colonne, ou le quart d'une page; les 1178. *feuilles* des 375. *Articles* spécifiés dans la *Déclaration authentique*, feront à peine 74. feuilles d'impression. Jugez, après cela, Messieurs, si le Sr. Marchand ménage beaucoup les Lecteurs, lors qu'il leur dit hardiment qu'il paroît par cette *Déclaration*, qu'il a véritablement entre les mains de nouvelles *Pièces de l'Écriture de M. Bayle*, de quoifaire la valeur d'un volume de *Supplément à son Dictionnaire* (16), c'est-à-dire, un volume in folio, à peu près de la grosseur des précédens.

M. Bayle, comme nous l'avons déjà remarqué, avoit une idée bien différente de son *Supplément*, lors qu'il disoit, peu de tems avant sa mort, que cet Ouvrage n'é-

toit point avancé. Le Sr. Marchand fait tous ses efforts , pour éluder ces paroles : mais pour empêcher le Public de tomber dans le piège qu'il lui tend , il suffiroit de rapporter le titre de quelques Articles , que M. Bayle nous avoit promis , & qu'il n'a pas pû nous donner. Tels sont les Articles d'AMESTRIS femme de Xerxes Roi de Perse ; de JACQUES BEHME ou BOEHME ; des CATONS illustres , à l'exception de *Caton le Censeur* , dont il nous a déjà donné l'Article ; du CAUCASE ; de CESTIUS , Déclamateur ; de CHRISTINE , Reine de Suède ; de VICTORIA COLONNA , Dame illustre & savante ; d'ESCOVEDO , Secrétaire de Dom Juan d'Autriche ; d'EUCLIDE le Géometre ; de GENEBRARD ; de GORGIAS ; de JASON ; de LANCELOT , Moine Olivetan ; de PIERRE MARTYR , Théologien Protestant ; de MASISTES ; de MECENAS ; de METELIN , Ile de la Mer Egée ; de THOMAS MUNZER , un des fondateurs de la Secte des Anabaptistes ; de NICOLAS V. ; de PAN ; de PARIS ; de PAUL IV. ; du Père PAUL , Théologien de la République de Venise ; de PETUS ; de PHALARIS ; de PHOEBUS ; de PHRYNE ; de PLATON ; de POLTROT ; de POMPE'E ; de la POPELINIERE ; de PROBUS ; de RIVIERE ; de ROSCELIN , Précepteur d'Abelard ; de ROXANE ; de SABINE ,

NE, femme de l'Empereur Adrien; de GUILLAUME de SALUSTE *Sieur* du BARTAS, Poëte François; de STESICHORE; de TORQUATO TASSO, Poëte Italien; de TALESTRIS; de THERSITE; de TITE-LIVE; de TRAJAN; de TROYE; de TROPHONIUS; de MARIE de VIGNEROD, Nièce du Cardinal de Richelieu; d'ULYSSE; de Messieurs VOSSIUS; du Duc de WEIMAR; & de WICLÉF (17). Voila, Messieurs, une cinquantaine d'*Articles*, que M. Bayle espéroit de donner un jour au Public, & qui pris ensemble méritent bien mieux le titre de *très-curieux & d'extremement interessans*, que les 255. dont le Sr. Marchand a fait un si pompeux étalage. Ce Libraire en faisant insérer la liste de ces 255. *Articles* dans la *Déclaration authentique*, avoit voulu grossir l'idée du *Supplément* que les Libraires de Rotterdam ont entre les mains: mais cette liste *certifiée* a produit un effet tout contraire. Elle nous a appris que les 50. *Articles* que nous venons de marquer, & qui sont bien plus importans que les autres, ne se trouveront certainement point dans la nouvelle édition du Sr. Marchand.

Mais ce n'est pas ici le seul endroit où la *Déclaration authentique* est peu favorable au Sr. Marchand. Nous en donnerons enco-

S 5

re

(17) On a tiré cette Liste d'une *Lettre de M. Guib*, insérée dans les *Nouvelles Littéraires* du 8. de Mai 1717. pag. 289, & suiv.

re un exemple, où vous verrez, Messieurs, un échantillon de sa bonne foi & de sa sincérité M. Bayle, dans une de ses Lettres prie M. Marais de lui envoyer le Mémoire qu'il lui avoit promis touchant le *Président de Nully*. Marchand a fait là-dessus cette Note : *On trouvera dans le Supplément du Dictionnaire de M. Bayle, un ARTICLE fort curieux touchant ce fameux & déterminé Liqueur, DRESSE SUR UN MEMOIRE COMMUNIQUÉ PAR M. MARAIS (18).* Le Sr. Marchand, comme l'on voit, assure le Public que cet Article étoit déjà dressé & qu'on le trouveroit dans le *Supplément* du Dictionnaire de M. Bayle. Voici au contraire ce que disent ces Messieurs, qui nous ont donné la *Déclaration authentique*. *Ils certifient, que parmi ces MEMOIRES Manuscrits, communiquez à M. Bayle, par différentes Personnes, & AUXQUELS IL N'A PASEU LE TEMS DE DONNER LA FORME d'ARTICLES ; il y en a un touchant le Président de NULLY, communiqué par M. Marais, Avocat au Parlement de Paris (19).*

Le Sr. Marchand n'a pas bien choisi ses témoins : leur témoignage porte sa condamnation. Il avoit dit que dans le *Supplément* du Dictionnaire de M. Bayle, il y au-

(18) Lettres de M. Bayle, Tome II. p. 699. Voyez aussi la Table des Matières au mot *Nully*.

(19) Journal lit. Tome VIII. pag. 151. 152.

auroit un Article du *Président de Nully*, dressé sur un *Mémoire* de M. Marais : & ces Messieurs attestent que M. Bayle n'avoit pas eu le tems de donner la forme d'Article à ce *Mémoire*. D'où il faut conclurre que ce Libraire vouloit y suppléer, & dresser lui-même cet Article, pour le mettre ensuite dans le *Supplément*, sous le nom de M. Bayle. Il en auroit, sans doute, fait de même à l'égard de quelques autres Articles, que ces Messieurs mettent au rang de celui du *Président Nully* (20). Mais cette imposture n'est pas à craindre; & ce n'est pas le seul bon effet qu'a produit la publication du *Factum*. Il paroît aussi de là, que l'on n'avoit pas fait beaucoup de tort à ce Libraire, lors qu'on avoit dit, qu'il se proposoit de supposer à M. Bayle des Additions auxquelles cet illustre Ecrivain n'avoit point de part, & qui seroient pourtant insérées dans le Corps de l'Ouvrage, & confonduës avec celles qui lui appartiennent véritablement (1).

Vous voyez donc, Messieurs, que la *Déclaration authentique*, ne regarde qu'incidemment le *Factum*: & qu'au lieu de justifier ce que le S. Marchand avoit avancé touchant la *grosseur* du *Supplément* de M. Bayle, & de détruire ce que nous en avions dit: où elle ne décide rien là-dessus, où elle

(20) Comparez ce que ces Messieurs certifient touchant l'Article de la Famille *Minutoli*, & celui du *Rokosz* de Pologne, avec ce que Marchand en a dit dans les Notes sur les Lettres de M. Bayle, Tome II. p. 734. & Tome I. p. 930. 931.

(1) *Factum*, p. 538. & 564.

le va même à condamner ce Libraire. Vous avez aussi vû, Messieurs, les défauts essentiels que nous avons remarquez dans la *nouvelle édition* du *Dictionnaire* de M. Bayle, qui se fait à Rotterdam: & la Réponse que l'on a tâché de faire à nos plaintes: & nous osons espérer qu'à présent que vous avez une juste idée de ce qui a été dit de part & d'autre, vous jugerez plus favorablement de notre conduite que vous n'avez pû faire, lors que vous ne connoissiez ni le *Factum* des Amis de M. Bayle, ni les *Deffenses* du S. Marchand. Ainsi vous verrez qu'on a surpris votre équité, M. le Clerc, lors qu'on vous a fait dire qu'*il étoit certain qu'on avoit attaqué* le Sr. Marchand *avec trop de passion, & que le zèle outré que l'on avoit fait paroître pour la mémoire de M. Bayle, ne sauroit être approuvé* (2). Vous condamnerez, en même tems, la disposition d'esprit où vous étiez, M. Bernard, lors que voulant marquer les raisons qui vous portoient à faire réimprimer la *Déclaration authentique* dans votre Journal, vous avez dit, qu'*il étoit juste de s'opposer, quand on le pouvoit, à la mauvaise intention de ceux, qui par de méchantes raisons entreprennent de décrier de bons Ouvrages; parce qu'ils n'en aiment pas les Auteurs ou les Editeurs.* Vous n'aurez garde de dire, à présent que vous savez de quoi il s'agit, que le Sr. Marchand a été *attaqué avec beaucoup de violence, & qu'il s'est deffen-*

(2) Biblioth. Anc. & Mod. ubi *supr.* pag. 233.
234.

deffendu avec vigueur; & qu'on a entrepris par de méchantes raisons, de décrier un bon Ouvrage: c'est ainsi que vous apelliez l'édition falsifiée & corrompue du S. Marchand. Vous direz encore moins que les Auteurs du Factum n'ont entrepris de décrier cette édition, que parce qu'ils n'en aiment pas l'Editeur (3): car le Sr. Marchand, à qui nous donnerions sujet de se plaindre si nous ne l'en croyions pas ici plutôt que vous, dit précisément le contraire. Il n'y a personne, dit-il, qui ne sente parfaitement bien, que cet Ecrit est beaucoup moins fait contre moi que contre l'édition, dont on m'a confié le soin; & que quiconque en eut été chargé à ma place, auroit été traité de la même manière (4). Rien n'est plus certain. Toute autre personne (supposé qu'il s'en fut trouvé une autre au monde) qui eut osé corrompre & falsifier le Dictionnaire de M. Bayle, comme l'a fait le Sr. Marchand, auroit été traitée de la même manière que lui, par les Auteurs du Factum: & vous approuverez sans doute, Messieurs, notre conduite à son égard, après que vous aurez lû cette Lettre. Jugez, Messieurs, des autres, par vous-même. Si dans plusieurs années d'ici quelque Libraire prenoit la liberté de faire à vos Ouvrages, si dignes de passer aux siècles les plus reculez, ce qu'on vient de faire au DICTIONNAIRE de M. BAYLE, ne sauriez vous pas gré

(3) Nouv. de la Repub. des Lettres *ubi sup.* p. 630. 631.

(4) JOURN. Lit. T. VIII. p. 112. 113.

gré par avance à ceux de vos amis, qui s'opposeroient à une entreprise si extravagante & si téméraire ; comme on a taché de s'opposer à celle du Sr. Marchand ? Diriez-vous qu'ils agiroient *avec trop de passion & de violence* ; & que le zèle outré qu'on feroit paroître pour votre *Mémoire*, ne sauroit être *aprouvé* ? Leur attribueriez vous de *mauvaises intentions* ; donneriez-vous le titre de *bons Ouvrages* à ces éditions *fausses & tronquées* ; & apelleriez vous *mauvaises raisons* , les plaintes qu'on feroit pour arrêter ces desordres ? Ne justifieriez-vous pas , plutôt, la conduite de vos amis ? N'aprouveriez-vous pas leurs *raisons* ? & ne regarderiez-vous pas comme autant de *Fausseurs & d'Imposteurs* , ceux qui voudroient corrompre & mutiler ainsi vos *Ouvrages* ? Ne soutiendriez-vous pas que de telles gens sont les Incendiaires de la République des Lettres ; semblables à ce malheureux qui brûla le Temple d'Ephese , pour s'irer son nom de l'obscurité (5).

Le Sr. Marchand se plaint de ce qu'on a dit, que *comme il ne cherche qu'à faire parler de lui, il a choisi les Ecrits de M. Bayle pour l'objet de ses impostures* (6). Mais si ce n'est pas pour se distinguer, & pour faire parler de lui, qu'il a changé & bouleversé jusqu'à la *Ponctuation & l'Orthographe* de M. Bayle, qu'il nous en donne une autre raison ? Qu'il nous fasse voir la nécessité de ces changemens, & l'utilité qui doit

(5) Factum, p. 537.

(6) Ibid.

doit en revenir au Public? Mais c'est sur-
 quoi il a jugé à propos de garder un pro-
 fond silence. Il se disculpe d'avoir fait un
choix particulier des *Ecrits de M. Bayle*,
 en disant que c'est par *hazard* que quel-
 ques-uns de ces *Ecrits* ont passé par ses mains
 (7). Nous ne lui avons pas imputé à crime,
 le dessein général d'en donner de nouvel-
 les *éditions*; mais la manière dont il l'a exé-
 cuté. C'est dans ce sens que nous avons
 dit, qu'il avoit *choisi les Ecrits de M. Bay-
 le pour l'objet de ses impostures*. Car les
 Libraires qui lui ont remis le soin de ces
éditions, ne lui ont pas assurément imposé
 la nécessité, de faire les changemens dont
 on s'est plaint. Ainsi nous avons pu croire,
 sans donner atteinte à l'honneur du Sr.
 Marchand, que les Corrections qu'il s'est
 ingéré de faire dans le DICTIONNAIRE
 de M. BAYLE, sont des effets de *vani-
 té*. Il y a apparence qu'il s'est imaginé,
 que par tous ces changemens, il s'approprieroit,
 pour ainsi dire, ce Dictionnaire; & s'en rendroit,
 en quelque manière, l'Auteur. En conséquence
 d'une imagination si burlesque, il y fait autant
 de changemens qu'il peut, comptant que plus
 il y mettra du sien, plus il aura droit de le
 regarder comme son Ouvrage. En effet, Messieurs,
 il ne faut pas douter, qu'à force d'y chan-
 ger, il ne le défigure si bien, qu'il ne lui
 fasse porter le juste titre de *Dictionnaire du
 Sr. Marchand*. Si ce n'a pas été là son
 but, nous osons défier les plus clairvoyans
 de

(7) Journ. lit. Tome. VIII. p. 23.

de deviner les vûes de ce Libraire. Et cè défi est plus raisonnable , que celui qu'il nous fait, lors qu'il dit : *je défie mon Accusateur* , il a réduit jusqu'ici (8) les Auteurs du *Factum* à une seule personne : mais dans la suite (9) il en désigne plusieurs , & les distingue en deux ou trois ordres différens : *je défie mon Accusateur tout intéressé qu'il est à me trouver en défaut, de prouver que j'aye ajouté quoi que ce soit au Texte des Editions que j'ai données de ces Ouvrages; c'est-à-dire, du Commentaire Philosophique & des Lettres de M. Bayle; ou que je n'aye pas averti, avec tout le soin & toutes les précautions que doit prendre un Editeur exact, de ce qui est propre & particulier à ces Editions, c'est-à-dire, des Préfaces des Remarques, des Tables, en un mot de ce que j'ai crû propre à les rendre d'une plus grande utilité.* Il faut avoir bien du courage pour faire un défi comme celui-là. Premièrement, il roule sur une misérable équivoque. On peut ajouter au Texte d'un Auteur en deux manières : ou en y faisant entrer simplement des choses qu'il n'a point écrites : ou en ôtant celles qu'il a écrites, & mettant d'autres à la place. On veut bien croire que le Sr. Marchand n'a pas ajouté au Texte du *Commentaire Philosophique*, de la première manière : mais il est évident qu'il y a ajouté de la seconde. Il a effacé, comme nous l'avons déjà remarqué des expressions

de

(8) Ibid. p. 93. 94.

(9) Ibid. p. 113.

de M. Bayle, & en a substitué d'autres de la façon (10). N'est-ce pas la *ajouter* réellement & de fait au *Texte d'un Auteur* ? & n'a-t-on pas toujours regardé ces sortes d'*Additions* ou de changemens, comme des *falsifications* & des *impostures* ? D'ailleurs, vous savez, Messieurs, qu'on peut corrompre & falsifier le *Texte d'un Auteur*, non seulement par voye d'*Addition* & de changement : mais encore par voye de *Soustraction* ; en retranchant & supprimant les paroles de cet Auteur. C'est ainsi, comme on l'a aussi remarqué (11), que le Sr. Marchand a supprimé *divers endroits* des *Lettres* de M. Bayle ; & entr'autres un passage très-curieux qui regarde la *Table des Matières* de son Dictionnaire. Dirait-il, qu'il n'a pas *tronqué* & *falsifié* la Lettre où cela se trouvoit, parce qu'il n'a rien *ajouté au Texte* de cette *Lettre*, & qu'il en a seulement retranché douze lignes (12) ? Vous ririez sans doute, Messieurs, d'une défaite si ridicule. Enfin, le Sr. Marchand, comme nous l'avons encore remarqué (13), s'est bien gardé de dire dans l'*Avertissement* de son édition du *Commentaire Philosophique*, ni dans la *Préface* des *Lettres* de M. Bayle, qu'il y avoit fait ces *Additions* & ces *Retrachemens*. Comment a-t-il donc osé nous *défier de prouver qu'il n'ent pas aver-*

Tome II. II. P.

T

ti

(10) Voyez ci-dessus p. 262. 263.

(11) Ci-dessus p. 263.

(12) Voyez l'Histoire de M. Bayle, p. 475. 476.

(13) Ci-dessus p. 262. 263.

ti avec tout le soin & toutes les précautions que doit prendre un Editeur exact, de ce qui est propre & particulier à ces éditions. N'est-ce donc pas une chose propre & particulière à ces éditions, d'avoir été ainsi corrigées & reformées, & pour parler plus exactement, d'avoir été tronquées & falsifiées? Des changemens de cette importance, ne leur font-ils pas aussi propres & particuliers que les Préfaces les Remarques & les Tables du Sr. Marchand? D'où vient donc que ce Libraire n'ose pas les avouer, & qu'il les passe sous silence, ou qu'il a recours à l'artifice, pour faire croire au public, qu'on les lui impute mal à propos?

Au reste, comme les plaintes qu'on a faites dans le *Factum*, intéressent également tous les gens de Lettres; & que les Auteurs de cet Ecrit, ne sont engagez dans aucun de ces démêlez littéraires, qui divisent les Savans de certains Pais, en factions & en cabales; aussi n'a-t-on jamais pensé à y faire entrer la moindre personnalité; pas même contre le Sr. Marchand, que l'on n'a attaqué qu'entant qu'Editeur fortuit de la nouvelle édition, tronquée & falsifiée du Dictionnaire de M. Bayle. Nous nous croyons donc obligez d'avertir ici, qu'une petite Note marginale qu'on a faite sur le *Factum* dans l'*Histoire Critique de la République des Lettres*, & où il est dit qu'on prétend que le Sr. Marchand est un des Auteurs du *Journal littéraire* (14); y a été ajoutée à notre insçu,

&

(14) *Histoire Crit. de la Rep. des Lettres* T. X. p. 27.

& que nous n'y avons aucune part. Nous faisons ce desaveu, parce que le Sr. Marchand croit qu'on a eu dessein de nuire au *Journal littéraire*, en disant qu'il est un de ceux qui y travaillent (15). Comme si l'Auteur de la Note avoit voulu faire entendre, que les personnes d'esprit & de mérite, qui travailloient à ce Journal l'ont abandonné; & qu'il s'est avili jusqu'à tomber entre les mains de Marchand (16). Nous serions bien fâchez d'avoir donné lieu à des infirmités aussi malignes que celles-là. Nous ne voulons pas même nous prévaloir de la Remarque d'un Anonyme, qui soutient que si Marchand n'étoit pas *un des Auteurs* du *Journal littéraire*, on n'y laisseroit pas entrer, comme l'on fait des Pièces de sa façon, où il parle le langage des Crocheteurs & des Harangères (17). Que n'auroit-il pas dit, cet Anonyme, s'il avoit vû les Ecrits que Marchand a fait insérer dans ce Journal contre le *Factum* ? Il auroit dit, sans doute, que c'étoit le comble de l'insolence & de la brutalité ! Pour nous qui sommes plus équitables, ou plus indulgens, nous croyons qu'il y auroit de la cruauté à

T 2

bla-

(15) *Journal lit.* T. VIII. p. 89.

(16) L'Auteur de cette Note n'est pas le seul qui ait dit que le Sr. Marchand avoit part au *Journal littéraire*. Voyez la *Lettre de M. de la Faye*, insérée dans les *Nouvelles littéraires* du 13. Février 1717. p. 97. & suiv. contre l'Extrait Satirique du I. Tome des *Eloges Savans* &c. par M. Teissier, qui se trouve dans le Tome VII. du *Journal littéraire*, & qui a été fabriqué par le Sieur Marchand.

(17) Voyez l'Apesille ou Dialogue d'un tour nouveau, dans l'Hist. de M. Bayle p. 314.

blamer le Sr. Marchand de ses expressions agrestes & mal-polies. Le style dépend du génie, du naturel, & de l'éducation. Quand on est parvenu à un certain âge, on se corrige difficilement. Le pauvre M. Marchand a pris son pli : & il lui seroit aussi impossible d'écrire comme nous, qu'à nous de nous exprimer comme lui.

Voilà, Messieurs, les éclaircissimens que nous nous sommes crû obligez de vous donner, sur le *Factum des Amis de M. Bayle*, contre la *nouvelle édition* de son D I C T I O N A I R E. Nous vous prions d'attribuer la longueur de cette Lettre au désir que nous avons eu de vous donner une juste idée de nos plaintes ; & de vous épargner en même tems la peine de consulter le *Factum*, & les Réponses qu'on y a faites. Mais ce qui nous a le plus fortement engagés dans ce détail, c'est, Messieurs, que vous vous y trouvez intéressés personnellement. Car si la *nouvelle édition* du *Dictionnaire* de M. Bayle, qui se fait à Rotterdam, a tous les défauts que nous y avons remarquez, & que vous parussiez l'approuver ou la défendre ; ne pourroit-il pas se trouver des gens qui diroient que les démêlez que vous avez eû avec M. Bayle, vous font souhaiter que l'on corrompe & falsifie ses ouvrages, & que vous y contribuez autant qu'il vous est possible ? Comme nous ne vous croyons pas capables d'avoir de pareils sentimens ; nous sommes persuadés, Messieurs, que vous nous rendrez justice, & que vous vous la rendrez à vous-mêmes ;

en

DE LITTERATURE. 293
en donnant la dessus les explications nécessaires dans quelques-uns de vos *Journaux*. Nous sommes avec toute l'estime & tout le respect qui vous est dû, Messieurs, &c.

ARTICLE X.

ELOGIUM PHILIPPI A TURRE ; EPISCOPI ADRIENSIS : *C'est-à-dire*, l'Eloge de l'Evêque d'Adria.

Philippus a Turre ea morum probitate fuit, & eaque litterarum gloria, ut merito de fortuna queri poverit, nisi ad ceteras animi dotes insignem moderationem addidisset. Non caruit ille quidem bonis, quæ fortunæ dicuntur ; abundavit etiam, si fortunæ duntaxat ratio ducatur, sed singularis illius, atque inaudita virtus majus aliquid postulare visa est, unde hominem posteri mirentur. Natus est in Civitate Austria, vulgo *Cividale*, Kal. Maj. an. MDCLVII. parentibus apprime nobilibus Mario a Turre, & Camilla de Frumentinis. Quod in prima ætate rarissimum est, libros semper maluit, quam crepundia, cumque Rhetoricum, & Philosophicum cursum in Patria celerrime absolvisset, Patavium migravit. Ibi rursus humaniores litteras tractare cœpit ad quas potissime factus videbatur, tum se Jurisprudentiæ dedit, nec interim Mathematicum, aut Anatomicum studium, qua erat ingenii abundantia, prætermisit. Annos natus fere viginti, publicum utriusque Juris examen subiit, probatusque suffragiis omnibus, in Patriam revertit : ubi

T 3

paucis

* Cet Eloge qu'on lira sans doute avec plaisir, a été composé par M. Facciolati, Professeur en Humanitez à Padouë, & paroît ici pour la première fois.

paucis annis Patruo Civitatis Canonico susceptus, antiquæ eruditionis studium suscepit, seu potius renovavit. Hunc enim amorem jam tum imbiberat, cum Patavii esset, & Octavium Ferrarium eruditissimum superioris sæculi virum frequentissime audiret. Tametsi Ferrarius politio- rem antiquitatem tractabat; Philippus vero in sui Capituli Archivo rudiora monumenta, sed magis recondita invenit, quibus & ornandæ antiquissimæ Patriæ, & obscurissimæ ætatis illustrandæ incredibili ardore succensus est. Sed cum intelligeret hujusmodi litterarum genus magnam librorum copiam, & etuditorum commercium postulare, Romam demigravit anno MDCLXXVII. ibique ita se totum antiquæ historiæ tradidit, præsertim vero Ecclesiasticæ, ut non multo post inter delectos Academicos Collegii de *Propaganda* relatus fuerit. Tum vero primum in magna illa non dicam multorum hominum, sed omnium fere nationum luce fulgere cœpit, & quantus futurus esset, ostendere. Ingenium multi admirabantur, sed acerrimus hominum æstimator Carolus Augustinus Fabronus, nunc S. R. E. Cardinalis in primis coluit, ejusque commendatione factum est, ut cum Eminentiss. Josephus Renatus Imperialius Ferrariam Legatus missus esset, Philippum sibi adjuugeret, & juri dicundo præficeret, quod officium *Auditoris* appellant. Sexcentium in ea Legatione commoratus, ita se omnibus singulari prudentia, fide, integritate commendavit, ut cum Cardinalis Provincia decederet, eum sibi retinendum putaverit, ut Romæ quoque in multarum Congregationum negotiis ejus opera uteretur. Quo in munere sane gravissimo, quidquid supererat otii, id totum in antiquitatis studium conferebat; eaque industria celeberrimo Cardinali Norisio plurimum probatus, ad intima ejus litterarum consilia admissus est,

mul-

multisque benevolentiz testimoniis supra ceteros ornatus. Accidit per ea tempora, ut Antii ruderata ad portus constructionem effoderentur, ex quo intellectum est, litteras quoque fortuna indigere, nihilque admodum valere sive ad opes, sive etiam ad famam, nisi illam sibi sociam adsciscant. Cum enim magnis illis effossionibus monumenta quædam antiquissimæ formæ detecta essent, hinc sibi Philippus occasionem arripuit ingenii prodendi sui eo syntagmate, quod est de *Monumentis Antii*; in quod tam multa, tam varia, tam recondita ex omni eruditione conjecit, ut minima pars titulo significetur. Egregiam lucubrationem Innocentius XII. Pont. Max. valde probavit, nec laudibus solum, quarum multi solent esse liberalissimi, sed etiam beneficiis ornavit, plura daturus, nisi fato interceptus fuisset. Veruntamen quod ille præstare non potuit, abunde præstitit Clemens XI. qui pro sua quadam non Religionis modo, sed etiam litterarum cura Philippum complexus, Adriensem Episcopum renunciavit XVIII. Kal. Feb. an. MDCCII. Qui hominis virtutes, & ingenium noverant, non eum libenter discedere Roma patiebantur, ut in Italiz angulo nec proterus illustri, neque saluberrimo delitesceret: sed ille tamen nihil tale recusandum ratus, in quo divina quædam vis apparebat, & providentia, Rhodigium statim profectus est, totumque se ejus Ecclesiz rebus addixit. Magna in eo fuit & intelligendi, & agendi celeritas: itaque cum omnia suæ Provinciæ negotia ipse per se diligentissime expediret, optimique Presulis partes impletet, sua tamen tempora Musis quoque tribuebat. Hujus industriz quærenti socium, non defuit comes Camillus de Silvestris, notum in Rep. litteraria nomen, ætate pene pari, morum vero elegantia, & antiquitatis studio nihil dissimili. Hunc sibi Philippus tanquam divi-

uitus

nitus datum in urbe multis quidem rebus ornata, sed litteris colendis non admodum oportuna, cupidissimè adjunxit, eoque uno familiarissimè, quandiu vixit, usus est. Curavit etiam sibi à Dominicana Familia virum in primis clarum Thomam Minorellam, ex cujus politissimo ingenio, quo tempore Rhodigii fuit, & ipse magnum cepit consuetudinis fructum & Rhodigina juvenus institutionis. Sed & absentum amicitias studiosissime coluit, quicumque aliquo insigni litterarum genere præstarent; & Patavium identidem excurrebat iis præsertim diebus, quibus Seminarii census ab Em. Georgio Card. Cornelio haberi solet, cum ut se omnium fere disciplinarum linguarumque disputationibus continenter habitis recrearet; tum vero maxime, ut Antistiti optimo, & ad litteras promovendas incitatissimo gratificaretur. Cetera lætus, & quod in humanis rarissimum est, sua contentus sorte, id unum primis annis dolebat, quod librorum copia careret, nec satis haberet fortunarum, quibus & Episcopalem dignitatem sustinere posset, & honestissimum hoc desiderium explere. Post aliquanto respiravit, instructaque decenter domo, de libris comparandis cogitare cepit, quod ipsum ita præstitit, ut vel ex hoc uno de summa ejus sapientia conjici possit. Per hæc adjumenta non paucas pro re nata dissertationes composuit de *Taurololio*, de *vermibus corporis humani*, de *solis Eclipsi*, de *Annia Faustina nummo*, de *annis Imperii Elagabali*, ab iis editas, ad quos per Epistolam missæ sunt, præter ultimam, quam edidit ipse tipis Seminarii Patavini an. MDCCXIII. Scripsit præterea ad amicos Latinè, & Italicè multa, non soluta modo, sed etiam ligata oratione, quæ singula quidem minuta sunt, sed in unum tamen collecta corpus, justum volumen efficerent. Nolim equidem quæcumque scripsit sive serio, sive joco

joco, statim vulgari, quam ego amicorum curam magnorum virorum existimationi sæpe fatalem animadverti: sed quædam tamen de *militari- bus itineribus*, ac de rota illa controversia, quæ ipsi cum præstantissimo Adversario Joanne Vignolio de *Imperio Severi Alexandri* fuit, omnino jacere non debent, quod jam ad umbilicos pervenerint, & famam ejus sustinere possunt. Multa etiam mihi de *Patriarchis Aquilejensibus* legit, multa ostendit ex abditissima antiquitate depromta; sed pleraque informia sunt, nec lucem sperare possunt, nisi forte à clarissimo Viro Justo Fontanino, qui & ea eruditione est, ut nihil hujusmodi formidare debeat, & iis moribus, ut nihil omittere possit, quod ad Presulis de se meritissimi gloriam conducere videatur. Reliquum est, ut de ejus morte dicamus, quod paucis absolvetur; nam ne dissecto quidem exploratoque cadavere, Medici ipsi ceteroquin peritissimi statuere potuerunt, quo genere morbi consumptus sit, quique hydropem accusant, ita rem involvunt ut nec satis appareat, quomodo gigni potuerit, nec quomodo cognosci, nec quomodo sanari. Quod certum est, duos ferme antequam moreretur menses, perpetua siti laboravit, eodemque tempore *dyssypia* morbo illo quidem non novo, sed pene jam familiari. Sitis in febriculam desit, quæ & ab ipso contempta est, nec à Medicis valde oppugnata, quod ex *dyssypia* proficisci crederetur, nihilque hujusmodi portenderet, quale postea contecurum est. Quid plura? sic erat in factis; repente in extremis fuit. Itaque cum se ad illam supremam luctam rebus divinis comparasset, incredibili virtute, & constantia decessit V. Kal. Mart. MDCCXVII. Rhodigii sepultus est ingenti totius Civitatis luctu, quæ calamitatem hanc acerbissime tulit, & pro summa temporum difficultate etiam in omen vertit. Talis fuit Episcopus,

ut non solum cum probatissimis hujus ætatis, sed cum majoribus etiam comparari potuerit. Severus & gravis, sed idem cum tempus posteret, blandus, & affabilis, supra quam ejus vultus plane censorius polliceri videretur. Sermo compositus, & in re qualibet ita eruditus, ut semper meditatum crederes. Id fuit in illo singulare, quod cum plurimum temporis litterarum studiis concederet, non tamen se rebus agendis subdocebat; quo factum est, ut doctissimus esset, idemque prudentissimus. Id ipsi apud suos magnam auctoritatem conciliavit, liberalitas vero gratiam & benevolentiam. Amicitiiis usus est omnium ferme sui temporis litteratorum, multorum etiam hospitiiis: nam id in primis curabat, ut hospites frequentet haberet, cumque ipse tenuissimo victu uteretur, alios splendidissime excipiebat. Sed hæc narratori satis: plura dabunt laudatores.

 A R T I C L E X I.

A V E R T I S S E M E N T.

JE suis obligé, manque de place, de renvoyer au troisième Tome de ces MEMOIRES divers Articles que j'avois cru pouvoir insérer dans celui-ci. Tels sont diverses Remarques détachées de Litterature. Des Additions à la vie de Guillaume Postel avec un Catalogue exact de ses Ouvrages. L'extrait des EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM, & du RECUEIL mentionné à la page 391. de la 2. Partie de ces Mémoires, duquel j'ai tiré le Poëme sur la vie des Moines, en vers de Virgile, par *Lelius Capilupus*. Ce même Auteur natif de Mantouë a composé un pareil Centon, sur le mal que l'on prétend que les Espagnols rapportèrent de l'île *Hispanole*, & que les François allèrent gagner chez eux, à l'expédition de Naples. C'est à quoi il fait allusion au commencement de son Poëme contre les Moines.

Ille ego, qui quondam, cum Gallus amore periret.

Voici quelques éclaircissemens sur divers endroits de ces Mémoires: Pag. 7. le Cardinal *Winton*. Il falloit dire le Cardinal de *Wintchester*, savoir *Henri de Beaufort* fils

filz du Duc de Lancastre. Il étoit Evêque de Winchester avant que d'être Cardinal du même nom.

J'ai dit pag. 14., après M. Recanati Auteur de la vie Latine du Pogge, qu'on trouve à la tête de son Histoire de Florence, écrite en Latin, & publiée à Venise en 1715., que le Pogge fut Secrétaire de Caliste III.. Mais si le Pogge retourna en 1453. à Florence & s'y fixa, (comme le dit aussi M. Recanati) comment a-t-il été Secrétaire de Caliste III., qui ne fut Pape qu'en 1455?

P. 21. *Je ne sai de quel filz du Pogge, Paul Jove veut parler, &c.*] Paul Jove parlant de *Visu*, il ne faut pas douter que ce ne soit Jean François, tous les autres filz du Pogge étant morts avant l'an 1483., tems de la naissance de Paul Jove.

P. 24., *Jean Baptiste Gelli, Cordonnier, &c.*] M. de Thou l'appelle *calcearium*, trompe par le mot *calzavolo* tailleur chaussetier, qu'il a crû être la même chose que *calzolajo* ou *calzolaro* cordonnier. Le Gelli ou le Gello, car on le nomme indifféremment de ces deux manières, donne assez à entendre lui-même dans le Prologue de la Comédie intitulée *Sporta*, que la couture étoit son métier. Paquier témoin oculaire en parle ainsi, Liv. 1. Lettre 2. *Nous avons vu en notre jeune âge dans la Ville de Florence, Jean Baptiste Gello exerçant avec les lettres la couture.*

P. 122. *Dominus Polytus & alii Dominiani*] Ce Dominus Polytus n'est autre qu'Ambrosius Catharinus Politus Dominicain, qui dans le tems qu'il étoit Professeur en Droit à Sienne, avoit eu pour Disciple Jean Marie de Monte, depuis Pape, sous le nom de Jules II. Voyez *Pancirole, Lib. 2. de Claris Legum Interpretibus cap. 163.*

La Lettre de la Reine Christine de Suede à M. de Saumaise, que j'ai insérée dans ces Mémoires, T. 2. 1. Partie 22., n'avoit pas besoin d'être reimprimée, puis qu'elle avoit déjà paru deux fois, premièrement dans le Volume des *Lettres Latines de M. de Saumaise* imprimées à Leide 1654. in 4., & ensuite dans un petit *Recueil de Lettres de la Reine de Suede &c de quelques autres personnes*, publié par M. Colovicx.

Morhof juge fort avantageusement dans son *Polihistor de la Methode pour commencer les Humanitez*, par M. le Fèvre, insérée à la page 62. de la 2. Partie de ce Volume. Comme ce livret imprimé à Saumur en 1672. in 12. ne se trouve que très-difficilement, il en a donné un extrait assez étendu dans l'Ouvrage que je viens de nommer.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

DU TOME SECOND.

La Lettre *a* désigne la I. Partie, & *b* la II.

A *Alexandre VI.*, Epigramme contre lui, *b* page 209., son Epitaphe, *b* pag. 216.
Anniceriens, (les) leurs sentimens, *b* 53
Aristippe, sa vie par le Fèvre, *b*, 20. ses bons mots, *b* 22. 41. Catalogue des Ouvrages qu'on lui attribue, *b* 60.
Arrêt mémorable du Parlement de Toulouse, *a*

238

Artus Desiré, Prêtre séditieux & rimailleur célèbre, *a* 110

B.

BALSAC, Lettres anecdotes à M. Saumaïse, *a* pag. 209. & 211.
Barbes, (Edit sur les) *a* 115
Bayle (M.) n'a pas connu l'Oraison Funebre de Léonard Aretin, *a* 47 son Dictionnaire cité, *b* 233. & *suiv.*

Belleau, (Remi) Poëte qui a fait une Comédie intitulée *la Reconnoë*, *a* 113

Bernard (Lettre à M.) *b* 235

Beze, Auteur de l'Epître de Passavant, *a* 103

C.

CAMPANELLE critiqué, *a* pag. 57
Capilupus (Lælius) son Poëme contre les Moines, *b* 191

Charles II. (Lettre du Roi) à M. de Saumaïse,

207

Chris-

TABLE DES MATIERES.

<i>Christine</i> (Lettre de la Reine) à M. Saumaise , a	212.
à Mme. Saumaise a	222
<i>Clerc</i> (Lettre à M. le) b	235
<i>Clement VII.</i> , Epigrammes contre lui , b	211
<i>Coras</i> [Jean] Conseiller au Parlement de Toulouse pendu en robe rouge , a 225. , les Commentaires sur un Arrêt de Parlement , a	224
<i>Cyrenaiques</i> , leurs opinions , b	43

D.

D U CHAT (M. le) Auteur des curieuses Notes sur l'Épître de Passavant , a	102
------------------------------------------------------------------------------------	-----

E.

E SPENCE , (Claude d') Docteur de Paris ; se retracte solennellement , a	153
-----------------------------------------------------------------------------------	-----

F.

F AYE (M. de la) Auteur des Catalogues touchant les Républiques , b	149
<i>Fèvre</i> (Tanegri le) sa vie , b 1. & suiv. les Etudes , b 5. & 6. les Ouvrages , b 8. sa mort b 16. la mort de son Fils unique , b	102

G.

G AGNEY (Jean de) Ennemi déclaré de Robert Erienne , a	109
<i>Gassion</i> (Lettre du Maréchal de) à M. Saumaise , a	212
<i>Gov: a</i> , (Jaques) Portugais , grand bigot , a	133
<i>Guerre</i> (Martin) procès mémorable pour savoir qui étoit le véritable Martin Guerre , a	224

H.

H EGESIAQUES , (les) leurs sentimens , b	50
<i>Heinsius</i> , (Daniel) vers écrits de sa main , b	205.
<i>Humanitez</i> , méthode pour les enseigner , b	62

I.

I NNOCENT VIII. , Epigramme contre ce Pape , b 215. son Epitaphe , <i>ibid.</i>	
<i>Jules II.</i> jette les Clefs de St. Pierre dans le Tibre ,	

T A B L E

bre, à ce qu'on prétend, *b* 217., Epigrammes à cette occasion, *ibid.*

L.

L EON X. a été fort en butte aux Ecrivains Satyriques de son tems, *b* 219
Lizet (Pierre) Satire de Beze contre lui, *a* 106.
 Complainte sur le trépas de son feu nez, *a* 191. Son Epitaphe, *a* 195.

M.

M A L H E R B E, sa vie par Racan, *a* 58.
 a le premier purifié la Langue Françoisé, *a* 60. mort de Malherbe, *a* 72. sa naissance, *a* 63.
Marot (Clement) son Epigramme contre la Sorbonne, *a* 135
Monnoye (M. de la) sa traduction d'un Conte du Pogge, *a* 47
Moyen de parvenir, son début Comique, *a* 106
Muret, son Epigramme Latine, *a* 174

P.

P A P E S S E J E A N N E, Epigramme contre elle, *a* 212
Pasquillorum Tomi duo, Extrait de ce livre, *b* 203. 225.
Pasquin, son origine, *b* 206
Passavant, son Epître, *a* 102., Auteur de cette Epître, *a* 103.
Paul III. maltraité dans des Epigrammes, *b* 208
Picart, (François le) sa mort *a* 131
Pogge [le] sa vie, *a* 1. Auteurs qu'il a détestez, *a* 3. Son Mariage, *a* 9. ses enfans, *a* 17. *Œ* suiv., extrait de ses ouvrages, *a* 22. sa mort, *a* 15. ses démêlez avec les Savans; *a* 16. ses enfans, *a* 17. Vers du Pogge, *a* 50
Pontalais (Jean du) Baladin des plus Bouffons, *a* 123
Postel (Guillaume) sa mère Jeanne, *a* 196. Epître Dédicatoire de ce livre, *a* 197
R.

DES MATIERES:

R.

RÉAL (l'Abbé de St.) son Discours sur la Valeur est excellent , <i>b</i> 105. liste de ses Ouvrages , <i>b</i> 106.	106.
Recanati (M.) publie l'Histoire de Florence par le Pogge , <i>a</i> 49	49
Républiques , (Catalogues de toutes les) imprimées en Hollande , <i>b</i> 149	149

T.

THEODORES , différens personnages de ce nom , <i>b</i> 61	61
Theodoriens , leurs sentimens , <i>b</i> 54	54
Tilgner (M.) Savant Silesien , <i>a</i> 225	225
Tilh (Arnaud du) son Histoire , <i>a</i> 226. & suiv. sa mort , <i>a</i> 240.	240.
Triboulet Bouffon de Louis XII. , <i>a</i> 182	182
Turre , (Philippe <i>a</i>) Evêque d'Adria , son Elo- ge , <i>b</i> 293	293

V.

VALEUR , (Discours sur la) par l'Abbé de St. Réal , <i>b</i> 106	106
Valle (Laurens) doublement suspect d'Hérésie à la Sorbonne , <i>a</i> 118	118
Varillas critiqué , <i>a</i> 55	55
Vin Théologique , ce que c'est , <i>a</i> 109	109

Fin de la Table des Matières.

ER.

Page 1. ligne 3. qui ont, lisez qui a, p. 2. l. 19. Nicolas IX., lif. Nicolas V., p. 6. l. 5. effacez, aujourd'hui Coeslinienne, c'est une méprise, p. 18. l. Frédéric Feltrio, lif. Federic de Montfeltre; p. 19. l. 10. Cardinal de Firmiano lif. Cardinal de Fermo, p. 21. l. 27. doctoris lif. doctoris, p. 26. l. 13. crudelem lif. crudele, p. 41. l. aux Bains de Thuringe lif. aux Bains de Bade, entre Bâle & Zurich, p. 47. l. 7. Qu'est donc venu lif. Qu'est devenu, p. 51. l. 5. Postquam Manes lif. Nunc postquam Manes, p. 71. l. 18. Caumin lif. Gaumin, p. 104. l. 25. Pseudo Evangelium lif. Pseudo-Evangelium, p. 114. l. 32. Christum Dominum nostrum lif. Christum quam Dominum nostrum, p. 117. l. 28. ch. 80. intitulé FOLIE lif. ch. 88. intitulé FOLIE, p. 143. l. penult. à Commerci en Lorraine lif. à Cormeri en Touraine, p. 149. l. 30. Dolée lif. Dolet; p. 173. l. antepenult. Omnia pessum emit lif. Omnia pessum eunt. Part. II. p. 162. l. 29. Sigism. Galenius lif. Sigism. Gelenius., p. 235. l. penult. se trouve lif. se trouvera, p. 236. l. 12. que chaque lif. que le Texte de chaque, p. 240. ce lif. se, p. 242. où lif. ou, p. 245 l. 5. après pag. 356. ; ajoutez. ,, C'est là la ,, la seule chose en quoi mon Adversaire me re- ,, prene avec quelque fondement; & comme ou ,, le voit, il ne s'agit là que d'une bagatelle. C'est une, &c. *ibid.*, l. 11. pris lif. mis, p. 248. l. 2. Titres qui lif. Titres des Ouvrages qui, pag. 250. l. 12. ceux lif. ceux-ci, p. 251. l. 8. 9. ont relevé lif. ont trouvé mauvais que nous n'ayons pas relevé, p. 253. l. 25. Page 707. lif. Page 767., p. 253. l. penult. & p. 254. l. 27. méconnoissable lif. méconnoissables, p. 256. col. 2. l. 5. trouvee lif. trouvé, *ibid.* l. dern. col. 1. Sebastien lif. Sebastien Rouillard, dans la reclame, Quand lif. Quant.

Absents out tort: chez une Loubouzaine
Mayac longtemps fut Domicilia;
Mayac partit d'un coup pour quinze ans;
un autre vint: Mayac est oublié;
Mayac revint; perfide, perfide
trahit ainsi l'amour le plus constant;
mon grand ami j'ai tous les torts dit-elle
prends-moi vite et fini la querelle
car entre nous l'autre est là qui médite.

J'ai lu que Daphné devant arbre
et que par un triste sort
Niobé fut changée en marbre:
Sans être l'un ni l'autre encore
Déjà mes fibres se rigidifient
Je sens que mes pieds et mes mains
insensiblement s'engourdissent
en dépit de l'art des Truchemens.
D'un corps jadis sain et robuste
qui bravait saisons et climats
les vents brutaux et les frimats
il ne me reste que le bûchet.

malgré mes nerfs d'uniperdus,
Destin auquel je me résigne,
De la Santé que je n'ai plus,
Je conserverai encore le signe
mais las! je le conserve en vain,
ou me défend d'en faire usage.
ma moitié, vertueuse et sage
au lieu de se plaindre me plaint
Sa mere, un platonicienne
dit, qu'est-ce que cela vous fait!
n'avez vous pas la tête saine!
à quoi donc avez vous regret?
Madame à cette triste épreuve
Sitôt je ne m'attendois pas,
et que ma femme, entre mes bras,
de mon vivant deviendrait veuve.

Sauv. M. de la Condamine





